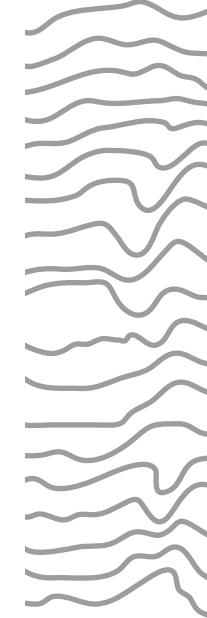


Annexes du projet

Rapport de Charte

2026-2041



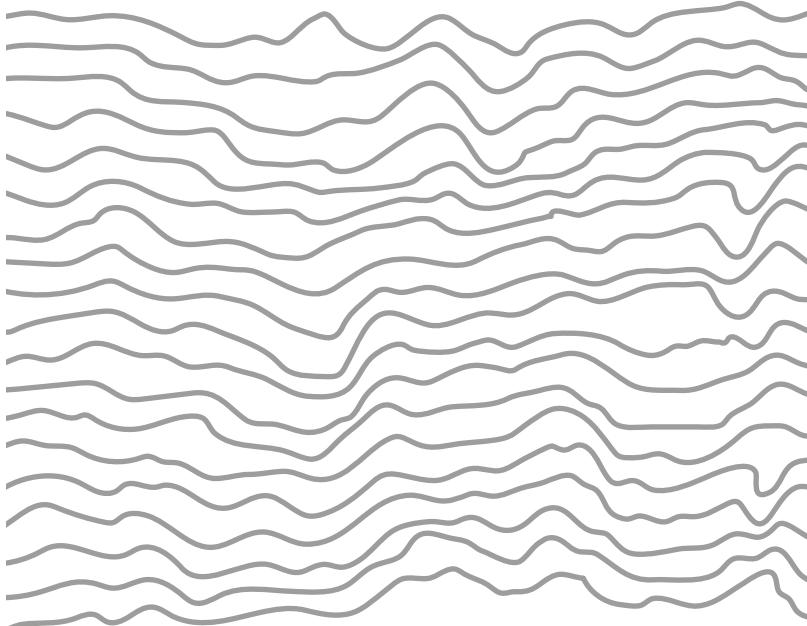
Parc
naturel
régional
du Haut-Jura

version de décembre 2025

Sommaire

I.	LISTE DES COMMUNES	3
II.	LISTE DES ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI)	5
III.	CARTE DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE 2026-2041	7
IV.	LOGO	9
V.	MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PLAN DE PARC	11
VI.	DISPOSITIONS PERTINENTES DE LA CHARTE S'IMPOSANT AUX SCHEMAS DE COHERENCE TERRITORIAUX (SCoT)	25
VII.	DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA CHARTE	35
VIII.	BILAN DE LA CONCERTATION	45
IX.	ZONES DE PROTECTION FORTE DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE	75
X.	ATLAS CARTOGRAPHIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE	77
XI.	GUIDE SIGNALÉTIQUE	161
XII.	AMBITION CLIMAT 2030	183
XIII.	STRATÉGIE FORêt-BOIS	225
XIV.	STRATÉGIE PAYSAGE	251
XV.	LISTE DES ESPÈCES À ENJEUX	325
XVI.	COMPATIBILITÉ ATTENDU RLP / CHARTE	333

Annexe



I. LISTE DES COMMUNES

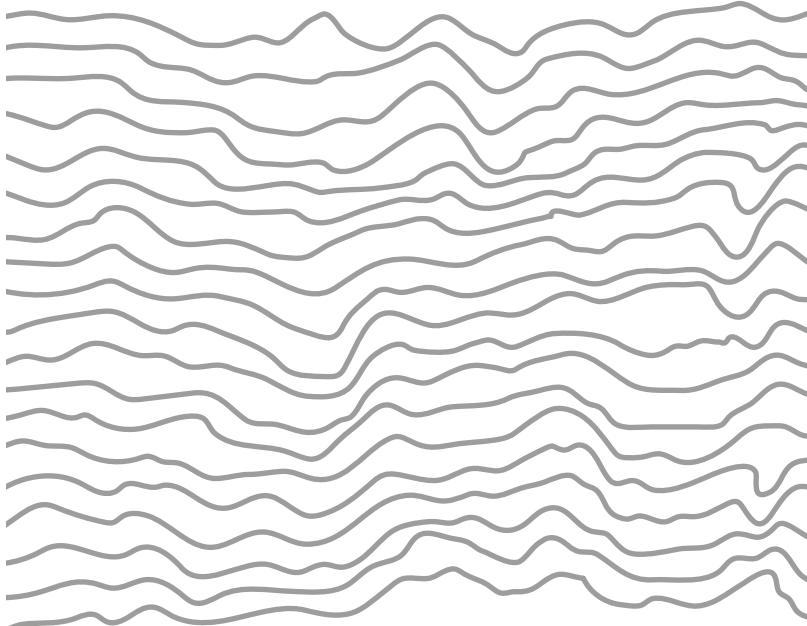
Le territoire d'étude compte 130 communes dont:

En région Bourgogne Franche-Comté

- 71 dans le Département du Jura,
- 33 dans le département du Doubs et en région Auvergne-Rhône-Alpes
- 26 dans le Département de l'Ain.

Avignon-lès-Saint-Claude (39)	Foncine-le-Haut (39)	Les Bouchoux (39)	Plagne (01)
Bellecombe (39)	Fort-du-Plasne (39)	Les Crozets (39)	Pougny (01)
Bellefontaine (39)	Fourcatier-et-Maison-Neuve (25)	Les Fourgs (25)	Prémanon (39)
Belleydoux (01)	Gellin (25)	Les Grangettes (25)	Ravilloles (39)
Bois-d'Amont (39)	Gex* (01)	Les Hôpitaux-Neufs (25)	Reculfoz (25)
Bonlieu (39)	Giron (01)	Les Hôpitaux-Vieux (25)	Remoray-Boujeons (25)
Brey-et-Maison-du-Bois (25)	Grande-Rivière Château (39)	Les Moussières (39)	Rochejean (25)
Cernon (39)	Grilly* (01)	Les Planches-en-Montagne (39)	Rogna (39)
Champfromier (01)	Hauts de Bienne (39)	Les Pontets (25)	Rondefontaine (25)
Chancia (39)	Jeurre (39)	Les Rousses (39)	Saint-Antoine (25)
Chapelle-des-Bois (25)	Jougne (25)	Les Villedieu (25)	Saint-Claude (39)
Charchilla (39)	La Chaumusse (39)	Leschères (39)	Saint-Germain-de-Joux* (01)
Charix (01)	La Chaux-du-Dombief (39)	Longchaumois (39)	Saint-Laurent-en-Grandvaux (39)
Chassal-Molinges (39)	La Cluse-et-Mijoux (25)	Longevilles-Mont-D'or (25)	Saint-Maurice-Crillat (39)
Châtelblanc (25)	La Frasnée (39)	Maisod (39)	Saint-Pierre (39)
Châtel-de-Joux (39)	La Pesse (39)	Malbuisson (25)	Saint-Point-Lac (25)
Châtelneuf (39)	La Planée (25)	Malpas (25)	Sarrageois (25)
Chaux-des-Crotenay (39)	La Rixouse (39)	Martigna (39)	Septmoncel les Molunes (39)
Chaux-Neuve (25)	La Tour-du-Meix (39)	Métabief (25)	Sergy* (01)
Chézery-Forens (01)	Laberge-ment-Sainte-Marie (25)	Meussia (39)	Syam (39)
Choux (39)	Lac-des-Rouges-Truites (39)	Mijoux (01)	Thoiry* (01)
Coiserette (39)	Lajoux (39)	Moirans-en-Montagne (39)	Touillon-et-Loutelet (25)
Collonges (01)	Lamoura (39)	Montanges (01)	Valserhône* (01)
Confort (01)	Larrivoire (39)	Montcusel (39)	Vaux-lès-Saint-Claude (39)
Coteaux du Lizon (39)	Lavancia-Epercy (39)	Montperreux (25)	Vesancy (01)
Coyrière (39)	Lavans-lès-Saint-Claude (39)	Morbier (39)	Villard-Saint-Sauveur (39)
Coyron (39)	Le Crouzet (25)	Mouthe (25)	Villards-d'Héria (39)
Crenans (39)	Le Frasnois (39)	Nanchez (39)	Viry (39)
Crozet (01)	Le Vaudioux (39)	Onoz (39)	Vulvoz (39)
Divonne-les-Bains* (01)	Léaz (01)	Orgelet* (39)	
Dortan (01)	Lect (39)	Oye-et-Pallet (25)	
Échenevex (01)	Lélex (01)	Péron (01)	
Entre-Deux-Monts (39)		Petite-Chaux (25)	

Annexe



II. LISTE DES ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI)



En région Bourgogne Franche-Comté

6 dans le Département du Jura

Communauté de communes -
Champagnole Nozeroy Jura

Communauté de communes -
Haut-Jura Arcade

Communauté de communes -
Haut-Jura Saint-Claude

Communauté de communes -
La Grandvallière

Communauté de communes de
La Station des Rousses

Communauté de communes -
Terre d'Émeraude Communauté

En région Auvergne-Rhône Alpes

2 dans le Département du Doubs

Communauté de communes -
Grand Pontarlier

Communauté de communes
- Lacs et Montagnes du
Haut-Doubs

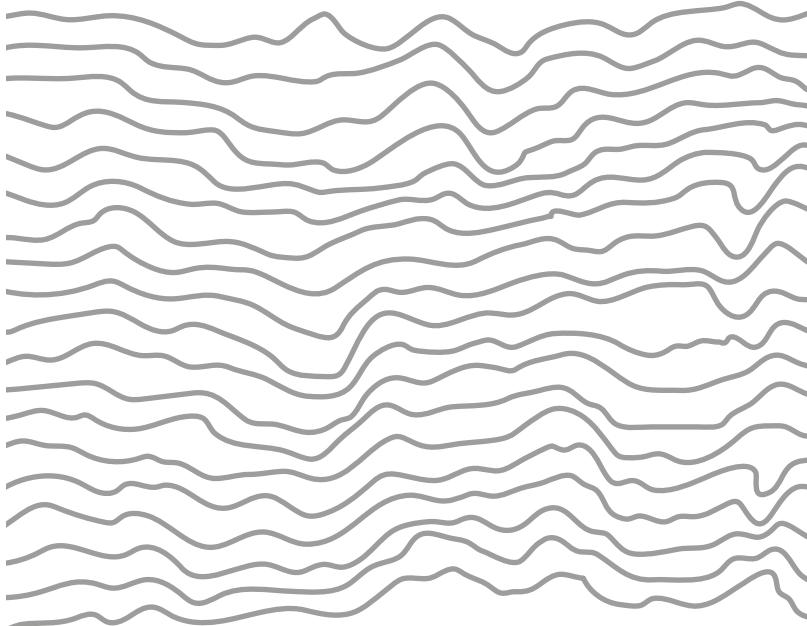
3 dans le Département de l'Ain

Haut-Bugey Agglomération

Pays de Gex agglo

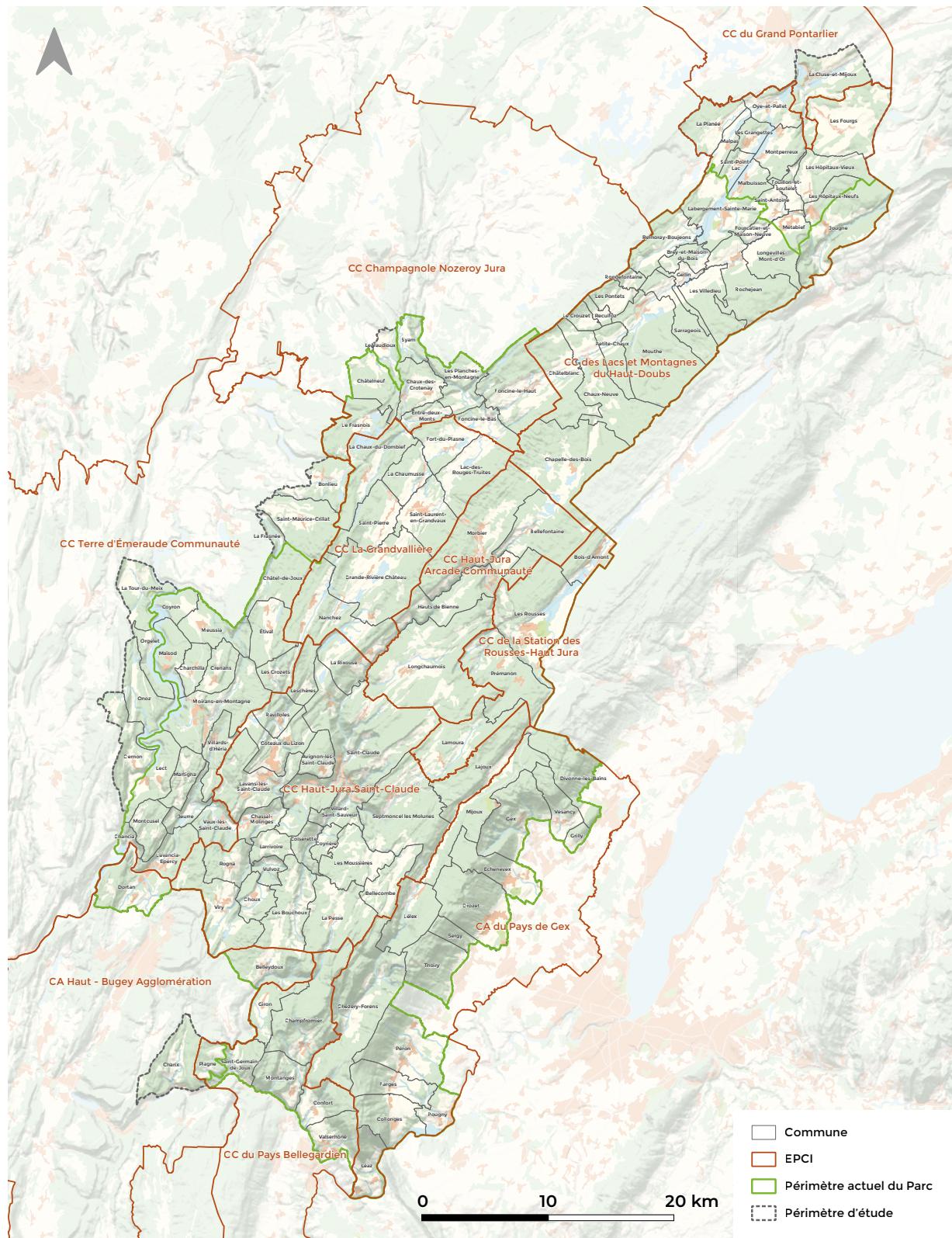
Terre Valserhône l'Interco

Annexe



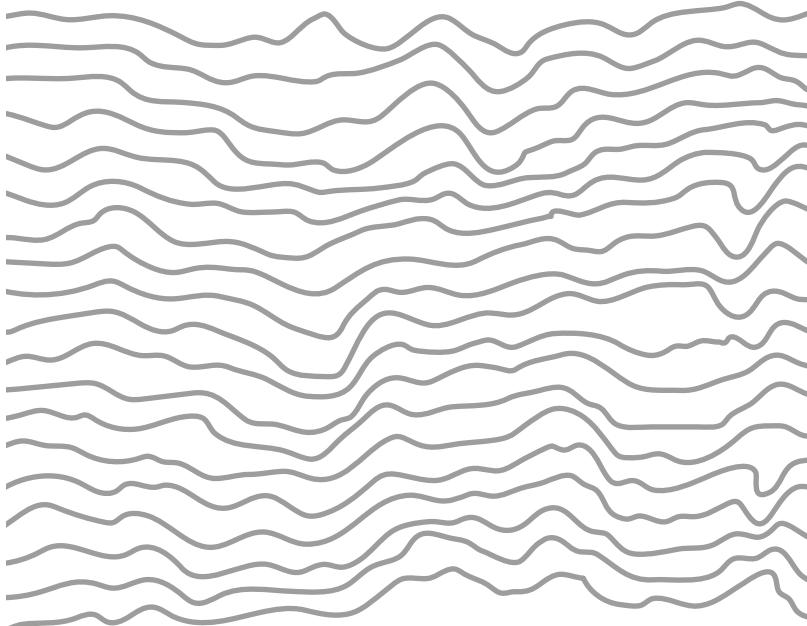
III. CARTE DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE 2026-2041

Périmètre d'étude - Charte 2026-2041



Annexe

IV. LOGO





L'emblème figuratif du Parc naturel régional du Haut-Jura décline la charte graphique nationale pour assurer la cohérence entre les Parcs naturels régionaux et renforcer l'image du réseau national. Ainsi les symboles, dont l'étoile à huit branches du réseau, s'inscrivent dans un ovale vert.

Pour les versions en couleur, les 2 couleurs retenues pour la signature du Parc ont été définies par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France : Pantone 340 (Cyan 100%, Magenta 0%, Jaune 65% - Noir 10%) et Rouge : Pantone 187 (Cyan 0%, Magenta 90%, Jaune 70%, Noir 15%)

La référence "Parc naturel régional du Haut-Jura" constitue une marque déposée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle. Elle bénéficie à ce titre d'une protection juridique en tant que marque collective.

Le Ministère en charge de l'environnement en confie la gestion au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura (articles R33-12 et R333-16 du Code de l'environnement).

Le droit d'usage est automatiquement dévolu à la Fédération dès le jour du classement du Parc naturel régional, aussi longtemps que cette dernière remplit les missions qui lui sont confiées par l'article L.333-4 du Code de l'Environnement.

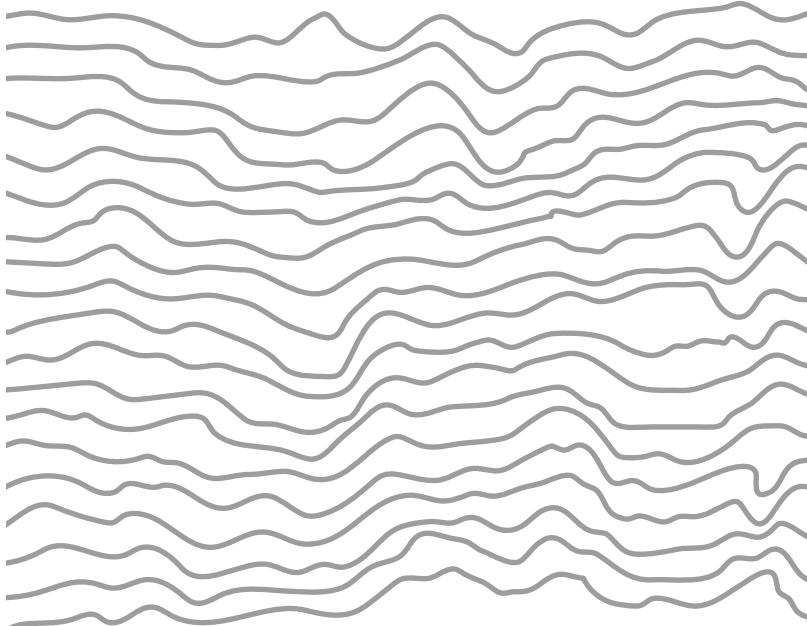
Toute référence au Parc mettant en scène le logotype doit systématiquement faire l'objet d'une autorisation préalable.

L'usage de la Marque est réservé au Syndicat mixte du parc naturel régional du Haut-Jura, aux collectivités, dès lors qu'elles ont approuvé la Charte du Parc et adhéré à celui-ci.

Pour les partenaires, le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura peut accorder l'autorisation d'usage de la Marque aux porteurs de démarches collectives initiées et/ou accompagnées par le Parc en application des objectifs de la Charte du Parc, aux offices de tourisme dans le cadre des documents et supports de promotion du territoire en application des objectifs de la Charte (hors commercialisation touristique) et aux éditeurs (ouvrages, cartes postales, cartes...).

Dans le cadre de la politique de soutien au développement économique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura pourra conduire un programme de valorisation et d'identification des produits, des services et des savoir-faire de son territoire qui seront autorisés à utiliser la Marque Parc naturel régional du Haut-Jura. Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura garantira la prise en compte des critères de tradition, de savoir-faire et de pratiques environnementales en conformité avec les cahiers des charges et les principes arrêtés par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Annexe



V. MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PLAN DE PARC

Plan du Parc – Projet de Charte du Parc naturel régional du Haut-Jura – 2026-2041



1. Fonctions du Plan de Parc

1.1. Rappel réglementaire

Selon l'article R.333-3 du Code de l'environnement, le plan de Parc représente le périmètre de classement potentiel et le périmètre classé, caractérise toutes les zones du territoire selon leur nature et leur vocation dominante, et délimite, en fonction du patrimoine et des paysages, les différentes zones où s'appliquent les orientations et les mesures définies dans le rapport de la Charte.

En complément, la note technique du Ministère de la transition écologique et solidaire en date du 7 novembre 2018 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes précise que « *les enjeux et objectifs associés de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques sont à reporter sur le plan du parc, ainsi que, dans la mesure du possible, par un mode de représentation graphique adapté, le prolongement de celles-ci sur les territoires adjacents. Dans ce cadre, la charte identifie notamment les obstacles aux continuités écologiques et y associe des objectifs hiérarchisés d'effacement de ces obstacles.* »

Aussi, doivent y « *figurer les représentations graphiques* :

- *des structures paysagères à protéger et objectifs de qualité paysagère associés* ;
- *des enjeux et objectifs associés de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques et, dans la mesure du possible, par un mode de représentation graphique adapté, le prolongement de celles-ci sur les territoires adjacents* ;
- *des espaces à préserver de l'urbanisation au regard des enjeux de protection du patrimoine naturel et culturel ainsi que des paysages et des principes de maîtrise de l'urbanisation correspondants* ;
- *des espaces à enjeux identifiés sur le plan de la charte pour des motifs de préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel (...) concernés par la réglementation des véhicules à moteur définie dans le rapport.*

Si certains éléments ne peuvent figurer sur le plan pour des raisons de lisibilité (...) ou d'échelle (...), ils peuvent être représentés dans un encart du plan ou sur des cartes intégrées au rapport. Il est également recommandé d'utiliser des encarts du plan ou des cartes intégrées au rapport pour la représentation des espaces bénéficiant déjà d'inventaires ou de protections au titre du patrimoine naturel et culturel et des paysages. Il s'agit ici de montrer comment l'action du parc s'intègre parmi les dispositifs existants de protection et de mise en valeur du patrimoine et des paysages (...).

Plusieurs couches d'informations se superposant sur le plan, il convient que ce dernier, réalisé au 1:100.000 au minimum, reste lisible à un niveau stratégique et politique et conserve un caractère opérationnel en donnant une vision claire des enjeux et des objectifs poursuivis sur chaque partie du territoire. Le fond de plan utilisé doit permettre une identification claire des communes et des zonages représentés. Dans le cas des communes partiellement classées ou incluses dans le périmètre de classement potentiel, la limite géographique des parties classées (ou ayant vocation à l'être) doit être clairement visible. Si nécessaire, des zooms cartographiques sur ces limites viennent compléter le plan du parc. »

1.2. Structuration du Plan

En réponse à la note technique du Ministère de la transition écologique et solidaire en date du 7 novembre 2018 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes, le plan de Parc du Parc naturel régional du Haut-Jura est établi au 1 : 90 000^{ème} et il comporte notamment (voir en page suivante) :



Pour lire le Plan de Parc, il est intéressant de noter que :

- Le contexte territorial constitue un fond pour la carte centrale / principale, avec une occupation du sol issue de l'analyse du mode d'occupation des sols (MOS) du Syndicat mixte du Parc, plus fine que les données habituellement utilisées et issues de Corine Land Cover ;
- Les encarts (en bas à droite) apportent des éléments de connaissance supplémentaires sur le territoire du Parc, et compose, comme pour certains éléments du contexte territorial, le socle à des éléments représentés sur la carte centrale / stratégique ;
- La légende de la carte centrale / stratégique (à droite) est structurée selon le rapport de Charte : les ambitions et orientations sont rappelées et les références aux mesures apparaissent sur l'extrême droite de la légende. Les termes employés dans cette légende sont alors un condensé synthétique de la mesure, mais il faut s'y référer pour respecter la disposition. Dans le rapport



de Charte, le picto facilite cette bonne correspondance.

- Cette structuration (de la légende selon le rapport de Charte) génère la possibilité pour un même élément figurant sur la carte centrale / stratégique d'avoir une légende multiple. Par exemple, les objectifs visant les bourgs sont énoncés en légende des orientations 3, 4, 5 et 6. Ils sont effectivement mentionnés à de nombreuses reprises dans le rapport de Charte.

1.3. Utilisations possibles

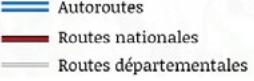
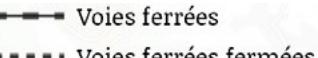
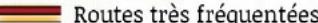
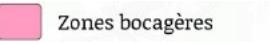
En phase avec la portée juridique de la Charte (voir le chapitre 3.3 du rapport), le plan de Parc n'a pas vocation à s'imposer aux tiers. Il a valeur de contrat entre les signataires : ils s'engagent à mettre en œuvre ces objectifs, sur les espaces convenus, dans le cadre de leurs périmètres et de leurs compétences respectives. Ainsi, de nombreux indicateurs du dispositif de suivi et évolution font référence au plan de Parc (voir le chapitre 3.4 du rapport).

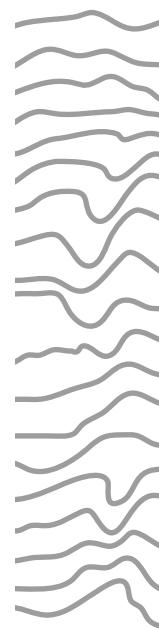
Concernant la transposition de la Charte, et donc du plan de Parc, au sein des documents d'urbanisme portés par les collectivités signataires, elle doit se faire dans un rapport de compatibilité et selon des délimitations cartographiques appropriées à l'échelle d'étude. Ainsi, les éléments représentés ici au plan de Parc méritent d'être globalement respectés mais aussi repris et affinés pour correspondre localement aux objectifs poursuivis par le rapport de Charte. Conformément à ses engagements (voir en mesure 8 du rapport), le Syndicat mixte du Parc se tiendra à disposition des collectivités et de leurs groupements, pour les accompagner sur ce point. En bref, une reprise exacte des périmètres est possible, mais elle n'est pas obligatoire.

1.4. Méthodologies d'élaboration (métadonnées)

Cette partie a vocation à rendre compte de la méthodologie adoptée pour la réalisation du plan de Parc, et principalement l'origine des données utilisées pour les légendes des cartes réalisées.

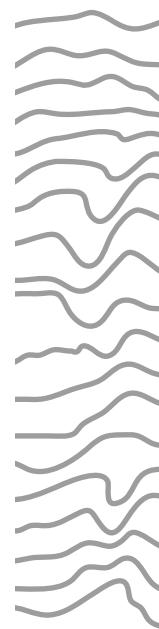
<input type="checkbox"/> Limite du périmètre d'étude de la révision de la Charte <input type="checkbox"/> Limites communales	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), BD TOPO®, 2024 / /
MOUTHE <input type="radio"/> Foncine-le-Haut <input type="radio"/> Châtelneuf <input type="radio"/> Villes-portes et bourgs Pôles-relais Villages	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	IGN, BD TOPO®, 2024 SCoT ou PLUi approuvés, sinon arrêtés Catégorisation des communes selon l'armature validée au sein des SCoT ou PLUi Une harmonisation à 3 niveaux a été faite et les termes employés ne correspondent pas toujours à ceux énoncés dans les SCoT, mais l'armature de ces territoires est respectée et correspond aussi à celle du SRADDET BFC.

<p>Réseaux de communication</p> 	<p>Ressource utilisée :</p> <p>Traitement apporté :</p> <p>Remarques :</p>	<p>IGN, BD TOPO®, 2024</p> <p>Filtrage des routes ayant un niveau d'importance de 4 et plus</p> <p>Quelques routes manquantes ont été ajoutées pour afficher un réseau routier cohérent sur l'ensemble du territoire.</p>
 Gares ferroviaires	<p>Ressource utilisée :</p> <p>Traitement apporté :</p> <p>Remarques :</p>	<p>IGN BD TOPO®, 2024</p> <p>/</p> <p>/</p>
	<p>Ressource utilisée :</p> <p>Traitement apporté :</p> <p>Remarques :</p>	<p>IGN, BD TOPO®, 2024</p> <p>/</p> <p>La voie fermée entre Oyonnax et Saint-Claude a été conservée car cet axe reste stratégique pour le territoire, même si sa réouverture ou son réaménagement ne sont pas programmés.</p>
 Itinéraires pédestres majeurs	<p>Ressource utilisée :</p> <p>Traitement apporté :</p> <p>Remarques :</p>	<p>Association Grandes Traversées du Jura (GTJ), 2024</p> <p>Département du Jura, 2024</p> <p>Concaténation de la GTJ Pédestre et de l'Échappée Jurassienne</p> <p>Le nom de l'itinéraire apparaît sur la carte centrale</p>
 Routes très fréquentées	<p>Ressource utilisée :</p> <p>Traitement apporté :</p> <p>Remarques :</p>	<p>Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, 2021</p> <p>AtmoBFC, 2017</p> <p>Département du Doubs, DOubs DATA, 2023</p> <p>Département de l'Ain, 2023</p> <p>Filtrage des routes ayant un Trafic Moyen Journalier Annuel supérieur à 1000</p> <p>/</p>
	<p>Ressource utilisée :</p> <p>Traitement apporté :</p> <p>Remarques :</p>	<p>Parc naturel régional (PNR) du Haut-Jura, Modèle d'occupation des sols (MOS), 2023</p> <p>Regroupement de différentes sous-catégories du MOS pour être en rapport avec les sous-trames écologiques définies dans les SRADDET/SRCE</p> <p>Certaines modifications ont été faites pour corriger des erreurs d'interprétation du MOS (voir ci-dessous notamment)</p>
 Zones bocagères	<p>Ressource utilisée :</p> <p>Traitement apporté :</p> <p>Remarques :</p>	<p>PNR du Haut-Jura, Étude de construction de la cartographie de la Trame verte et bleue, 2024</p> <p>Regroupement des éléments de la donnée « bocage » par un tampon de 50 m et une rétraction de 35 m pour créer des zones cohérentes et lisibles, au détriment de zones catégorisées jusqu'alors, comme des espaces ouverts ou en prairies au sein du MOS</p> <p>/</p>



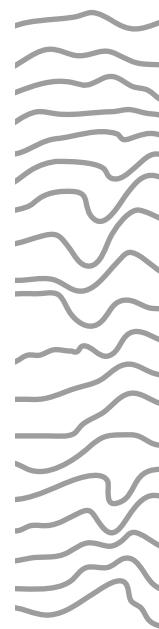
 Tourbières et marais	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	PNR du Haut-Jura, Modèle d'occupation des sols (MOS), 2023 Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté (CENFC), Inventaire des tourbières de Franche-Comté, 2024 Département de l'Ain (CD01), Inventaire des zones humides, 2018 1. Reprise de certaines zones définies comme humides dans le MOS, selon des informations plus fines et plus fiables des données CENFC et CD01 2. Reclassification de certaines zones désormais considérées comme non humides, selon leur contexte Des modifications et ajouts supplémentaires, à dire d'expert de terrain, ont été faits pour corriger d'éventuels erreurs qu'ils pouvaient y avoir dans les données.
 Cours d'eau	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	IGN, BD TOPO®, 2024 / Seuls sont nommés les cours d'eau d'importance
 Bois des Arobiers Massifs forestiers	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	IGN, TOP 25®, 2024 OpenStreetMap (OSM), 2024 Sélection des grands ensembles boisés au regard de l'influence qu'ils ont dans la perception forestière des paysages du Parc /
 Lignes majeures du relief : crêtes, falaises, cluses...  + Gorges, cascades, sources, sommets, cols...	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	OpenStreetMap (OSM), 2024 Sélection des éléments les plus importants, jugés emblématiques ou ayant un impact paysager évident /
 Masse d'eau concernée par des pressions	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), 2024 Filtrage des tronçons de cours d'eau avec 4 pressions ou plus, et filtrage des plans d'eau avec 3 pressions ou plus /
 Captage d'eau	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	AERMC, 2024 / Les captages prioritaires sont définis par l'Agence de l'Eau.
 Obstacles à l'écoulement	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	AERMC, 2022 / Les obstacles à l'écoulement sont définis par l'Agence de l'Eau.

 Réservoirs de biodiversité de la sous-trame aquatique  Corridors aquatique	<p>Ressource utilisée : Traitement apporté : /</p> <p>Remarques : La sous-trame aquatique est peu surfacique et très fortement linéaire. Elle a été identifiée, à part des autres sous-trames de la TVB.</p>
 Réservoirs de biodiversité prioritaires	<p>Ressource utilisée : PNR du Haut-Jura, Étude de construction de la cartographie de la Trame verte et bleue, 2024 PNR du Haut-Jura, Modèle d'occupation des sols (MOS), 2023</p> <p>Traitement apporté : 1. Sélection pour chacune des sous-trames : milieux ouverts herbacés, bocages et zones humides, de secteurs riches en réservoirs majeurs (contribuant fortement à la sous-trame du fait de leur surface, de leur positionnement, de leur biodiversité...) et en réservoirs fragiles (constitués de petits réservoirs proches et fortement connectés d'une même sous-trame, mais très interdépendants). La perte des uns ou des autres occasionnant la déstructuration de la sous-trame. 2. Sélection de secteurs concentrant des réservoirs majeurs et/ou fragiles de plusieurs de ces 3 sous-trames 3. Délimitation des réservoirs prioritaires parmi ces secteurs, en considérant les contours des éléments constitutifs des 3 sous-trames et de la sous-trame forestière (voir remarque ci-dessous) 4. Rognage des contours de ces réservoirs par un tampon de 30 m autour des routes très fréquentées (défini ci-dessus) 5. Rognage des contours de ces réservoirs par un tampon de 200 m autour des zones artificialisées d'au moins 1 ha. et hors sites Natura 2000. 6. Suppression des trous de moins de 100 m de diamètre au sein des réservoirs et des surfaces de réservoirs de moins de 100 m de large, pour gagner en lisibilité</p> <p>Remarques : En référence aux SRADDET, l'étude de construction de la cartographie de la Trame Verte et Bleue du Parc définit 5 sous-trames : <ul style="list-style-type: none"> • milieux aquatiques regroupant les cours d'eau et les plans d'eau (voir légende dédiée en amont). • zones humides • milieux ouverts herbacés regroupant les pâturages, les prairies et les alpages • bocages • milieux forestiers. Cette dernière sous-trame est très présente localement car 2/3rs du territoire du Parc est boisé. Dans un 1^{er} temps d'analyse (voir traitement ci-dessus), elle n'a pas été prise en compte car elle apparaissait trop représentée sur le territoire et donc insuffisamment discriminante. Dans l'étude susmentionnée, la pollution lumineuse a été intégrée comme un facteur de dégradation des</p>



		sous-trames. Il n'est pas apparu opportun de représenter une trame noire spécifique, au vu du contexte local. Les sous-trames prises en compte n'ont pas été utilisées pour désigner les réservoirs de biodiversité prioritaires.
 Corridors prioritaires à restaurer	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	PNR du Haut-Jura, Étude de construction de la cartographie de la Trame verte et bleue, 2024 Sélection de ruptures dans les sous-trames d'importance majeure (issues de l'étude précitée), en rapport aux réservoirs de biodiversité prioritaires (susmentionnés) Les corridors de la sous-trame aquatique ont été traités à part car en connexion linéaire directe avec les réservoirs de cette sous-trame.
 Corridors en lien avec les territoires adjacents	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	Régions, Schémas Régionaux d'Aménagement de Développement durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), 2020 SCoT ou PLUi approuvés, sinon arrêtés Les corridors retenus sont ceux qui étaient en connexion directe avec les réservoirs de biodiversité de la Trame Verte et Bleue du PNR du Haut-Jura L'étude de construction de la cartographie de la Trame Verte et Bleue du PNR du Haut-Jura n'est pas satisfaisante pour ce qui concerne cet aspect, car elle s'appuie sur les données du MOS élaborées à l'échelle du territoire d'étude pour la labélisation 2026-2041.
 Entrées urbaines	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	Pays du Haut-Doubs, SCoT du Haut-Doubs, 2024 PNR du Haut-Jura, MOS, 2023 Sélection de communes disposant le long d'un axe routier de zones d'activités économiques (industrielles, artisanales, touristiques...) occupées par des parkings, zones de stockage, dépôts, enseignes ou publicités... ou repérés en tant qu'entrées de villes à traiter au sein de leur document d'urbanisme /
 Bourgs  Pôles-relais	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	IGN, BD TOPO®, 2024 SCoT ou PLUi approuvés, sinon arrêtés Catégorisation des communes selon l'armature validée au sein des SCoT ou PLUi Une harmonisation à 3 niveaux a été faite et les termes employés ne correspondent pas toujours à ceux énoncés dans les SCoT, mais l'armature de ces territoires est respectée et correspond aussi à celle du SRADDET BFC.
 Villages où étudier prioritairement les possibilités d'artificialisation des dents creuses	Ressource utilisée : Traitement apporté :	IGN, BD TOPO®, 2024 PNR du Haut-Jura, MOS, 2023 Sélection de communes de moins de 500 habitants, ne disposant pas déjà de bâti dense et ayant au

		moins 2 ha d'espaces enherbés au sein de leur(s) zone(s) déjà considérée(s) comme artificialisée(s) par le MOS
	Remarques :	/
 Outils de transformation et de valorisations des productions	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté (CIGC), 2024 /
 Espaces d'alpages et d'estives	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	Société d'Economie Montagnarde de l'Ain, 2024 Association Régionale de Développement Agricole et Rural du Massif du Jura (ARDAR), 2024 /
 Communes labélisées AOC Bois du Jura	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	Comité Interprofessionnel de Promotion des Bois du Jura AOC, 2024 /
 Scieries et scieries mobiles	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	VAC EDITIONS SAS, site national de la filière sylvicole, 2024 /
 Bassins touristiques	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	Échanges continus avec les Comités départementaux du tourisme (CDT) et les offices du tourisme (OT) Regroupement selon les destinations touristiques des CDT et les bassins d'actions des OT /
 Communes où encadrer préférentiellement la pratique de loisirs motorisés	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	PNR du Haut-Jura, Enquête sur la circulation des véhicules motorisés en milieu naturel auprès des communes, 2024 /
 Domaine de ski de descente	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	OpenSnowMap, 2024 Communauté de communes de la Station des Rousses, 2024. Syndicat Mixte du Mont-d'Or, 2024 Correction des données OpenSnowMap selon la réalité de terrain /
 Domaine de ski nordique	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	IGN, BD TOPO®, 2024 /

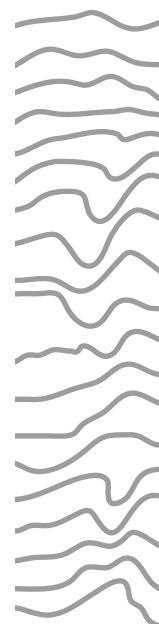


	Etablissement scolaire ou de formation professionnelle	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	PNR du Haut-Jura, Étude sur le développement de formations aux métiers de demain, 2024 /
	Villes-portes	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	PNR du Haut-Jura, Charte 2010-2025 /
	Lieux et/ou événements socio-culturels emblématiques	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	PNR du Haut-Jura, 2024 Sélection d'évènements de natures diverses (hors fêtes de villages et patronales) et emblématiques du fait de leur rayonnement médiatique, de leur longévité au fil des années et leur affluence. Sélection de lieux pouvant accueillir des évènements socio-culturels diversifiés et permettant l'ancrage du tissu associatif. Remarques : Des événements récents et/ou touchant actuellement un public restreint pourraient évoluer à terme, et rentrer dans les critères définis ci-dessus. Tous les bourgs pré-identifiés disposent de ce type de lieux et/ou d'événements emblématiques qui en font des garants du développement socio-culturel du territoire du Parc.
Unités paysagères      	Second plateau Jura plissé des grands vaux Jura plissé des grands monts Crêts et piémonts du Jura Massif du Bugey Montagne plissée	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	Départements, Atlas des paysages Classement des communes au sein des différentes unités paysagères définies par les atlas Ce travail facilite la mise en application des recommandations paysagères édictées lors de politiques d'aménagement, notamment au sein des document d'urbanisme
	Monuments historiques	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	Ministère de la culture, base Mérimée, 2024 /
	Sites patrimoniaux remarquables	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	Ministère de la Culture, 2024 /
	Quartiers Patrimoniaux	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	Ministère de la Culture, base Mérimée & autres, 2024. Commune ayant un site patrimonial remarquable ou au moins 2 monuments historiques /
	Sites archéologiques	Ressource utilisée : Traitement apporté : Remarques :	Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), 2024 /
Structures paysagères	Ressource utilisée :	Yaëlle Michard, Rapport de stage sur l'outil d'analyse paysagère du PNR du Haut-Jura, 2023	

  <p>Reculées</p>  <p>Vallées</p>  <p>Combes</p>	<p>Traitement apporté :</p> <p>Remarques :</p>	<p>Sélection des 2 principales vallées uniquement (pour des questions de lisibilité et de discrimination)</p> <p>Ces structures ont été définies à partir des caractéristiques géomorphologiques identitaires du territoire du Parc.</p>
 <p>Sites classés et inscrits</p>	<p>Ressource utilisée :</p> <p>Traitement apporté :</p> <p>Remarques :</p>	<p>Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), 2024</p> <p>/</p> <p>/</p>
 <p>Opération Grand Site</p>	<p>Ressource utilisée :</p> <p>Traitement apporté :</p> <p>Remarques :</p>	<p>DREAL Bourgogne-Franche-Comté, 2024</p> <p>/</p> <p>/</p>
 <p>Monts et sommets d'altitudes</p>	<p>Ressource utilisée :</p> <p>Traitement apporté :</p> <p>Remarques :</p>	<p>PNR du Haut-Jura, Charte 2010-2025</p> <p>/</p> <p>Le type paysager des « Mont et sommet à dominante d'alpage et de forêt d'altitude », représenté sur le Plan de Parc 2010-2025, a été jugé particulièrement sensible, notamment au sein du guide éolien du Parc diffusé en 2017. Cette préoccupation pour ces espaces d'altitude, relativement préservés d'aménagement, reste d'actualité.</p>
 <p>Paysages emblématiques</p>	<p>Ressource utilisée :</p> <p>Traitement apporté :</p> <p>Remarques :</p>	<p>PNR du Haut-Jura, 2011</p> <p>DREAL, 2024</p> <p>1. Regroupement des espaces correspondant aux sites classés et inscrits (voir avant), Opération Grand Site (voir avant), monts et sommets d'altitudes (voir avant) et structures paysagères (voir avant)</p> <p>2. Rognage des contours de ces paysages par un tampon de 200 m autour des zones artificialisées d'au moins 1 ha. et hors zones Natura 2000</p> <p>Ce rognage est effectué selon la même logique que celui effectué sur les réservoirs prioritaires de biodiversité.</p>
 <p>Réserves naturelles nationales et réserves naturelles régionales</p> <p>Réserves biologiques</p> <p>Site Ramsar Tourbières et lacs de la Montagne jurassienne</p> <p>Espaces naturels sensibles</p> <p>Sites Natura 2000</p> <p>Terrains du conservatoire du littoral</p> <p>ZNIEFF de type 1</p> <p>Arrêté préfectoral de protection de biotope</p>	<p>Ressource utilisée :</p> <p>Traitement apporté :</p> <p>Remarques :</p>	<p>Muséum national d'histoire naturelle, Inventaire national du patrimoine naturel (INPN), 2024</p> <p>/</p> <p>/</p>
 <p>Zone de présence du Grand Tétras</p>	<p>Ressource utilisée :</p> <p>Traitement apporté :</p> <p>Remarques :</p>	<p>Groupe Tétras Jura, 2020</p> <p>DREAL, 2020</p> <p>/</p>

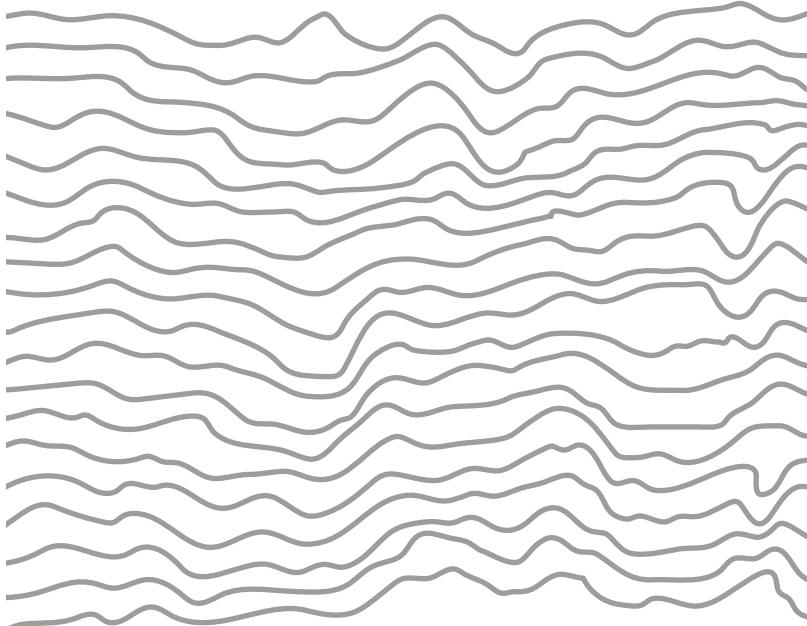
2. Annexes cartographiques relatives aux continuités écologiques (cf. TVB)

Cette partie est en cours de structuration. Elle présentera des cartes détaillées des différentes sous-trames de la TVB et explicitera la méthodologie employée.





Annexe



VI. DISPOSITIONS PERTINENTES DE LA CHARTE S'IMPOSANT AUX SCHEMAS DE COHERENCE TERRITORIAUX (SCoT)



ANNEXE SUR LES DISPOSITIONS PERTINENTES DE LA CHARTE S'IMPOSANT AUX SCHÉMAS DE COHERENCE TERRITORIAUX (SCoT)

Cadre

Les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et en l'absence de SCoT, les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et les cartes communales doivent être compatibles avec la Charte. En application des articles L.131-1, L.141-10 du code de l'urbanisme, L.333-1 du code de l'environnement, les SCoT doivent effectivement transposer, dans un délai de 3 ans, au sein de leur Document d'orientation et d'objectifs (DOO), les « dispositions pertinentes » de la Charte, et leurs délimitations cartographiques à une échelle appropriée.

Cette notion de dispositions pertinentes, innovation juridique non définie par la loi, rend nécessaire un travail de sélection d'autant plus important que la Charte tient à la fois de document d'orientations et d'actions sur une multitude de thèmes et de politiques publiques, là où le SCoT reste et demeure un unique document d'aménagement et d'urbanisme. Le premier travail d'analyse conduit ci-dessous a donc été réalisé :

- en sélectionnant des dispositions très importantes du projet de territoire du Parc. Les mesures prioritaires ont donc été plus fortement ciblées car elles portent sur les enjeux estimés comme les plus significatifs de la Charte ;
- et en ayant conscience des domaines d'intervention d'un SCoT, sa vocation étant de mettre en cohérence différentes politiques publiques, notamment en matière d'accueil des activités économiques, d'offre de logement, d'implantation des grands équipements et services, d'organisation des mobilités, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation des paysages, d'amélioration du cadre de vie, de protection et de remise en bon état des continuités écologiques et de la ressource en eau, de renaturation, de transition énergétique et climatique.

Aussi, bien qu'inscrite dans la loi, cette relation nouvelle entre Charte et SCoT ne saurait se limiter à un rapport réglementaire. Elle doit être la source de l'innovation et de la nécessité d'un dialogue territorial. Le travail réalisé ici s'envisage ainsi comme une base partenariale et constructive entre Syndicat mixte du Parc et porteurs de SCoT.

Première identification des dispositions pertinentes

Mesure visée	Disp. visée	Nature / extrait de la disposition jugée pertinente
Mesure 1 PRIORITAIRE	1.1	« Assurer un développement (urbanisme, industrie...) sans impact sur la qualité de l'eau , ou compensé par une réduction d'autres pressions à l'échelle du système d'assainissement »
	1.2	« Identifier les zones à restaurer prioritairement en prenant en compte l'accès au foncier, indispensable pour réaliser ces actions (ndlr : de restauration et de préservation pour recouvrer un fonctionnement hydraulique, hydrologique et hydromorphologique des milieux aquatiques et humides) » « (ndlr : Adapter) nos activités et usages (sanitaires, industriels, touristiques, agricoles...) à la ressource et aux besoins des milieux naturels (ndlr : et gérer) l'évolution démographique, afin que celle-ci soit cohérente avec la capacité de nos milieux à fournir la ressource en eau nécessaire et à absorber les rejets polluants »
Mesure 2 PRIORITAIRE	2.1	« Envisager des solutions de réutilisation des eaux usées, même à l'échelle collective » et « privilégier la récupération et le stockage d'eau de pluie (goyas, citernes), en assurant la qualité sanitaire »
Mesure 3	2.1	« Couvrir 15% du territoire en zones de protection forte (ZPF) » et « augmenter la maîtrise foncière pour les collectivités, les opérateurs fonciers (CEN, SAFER, Conservatoire du Littoral) et le Syndicat mixte du Parc »
Mesure 3	2.3	« Intégrer les réservoirs de biodiversité dans les documents de planification et d'aménagement (...) à une échelle fine et en s'appuyant sur la TVB annexée à la Charte »
Mesure 3	2.4	« Protéger, restaurer et / ou réhabiliter les connectivités entre les réservoirs de biodiversité (...) sur la base des cartographies de la TVB » et « créer des connectivités via les milieux dits de nature ordinaire »
Mesure 3	3.2	« Lutter contre les espèces invasives (...) ou espèces exotiques envahissantes (...), en particulier celles les plus impactantes sur les milieux, la santé humaine et les activités économiques »
Mesure 3	3.2	« Expérimenter la démarche éviter-réduire-inverser pour des projets d'aménagement impactant les sols (...), l'inversion comprenant la restauration ou la désartificialisation »
Mesure 3	3.3	« Mettre en œuvre localement des opérations de restauration de sols dégradés en collaboration avec les gestionnaires des espaces »
Mesure 5 PRIORITAIRE	5.1	« Assurer la prise en compte des paysages emblématiques (...) dans les différents projets d'aménagements du territoire », ne pas y « implanter les projets d'ampleur (nouvelle carrière, unité touristique nouvelle structurante, éolienne de grande hauteur, champ solaire...) » et aménager « qualitativement (prise en compte des co-visibilités, des paysages sonores, des perceptions nocturnes, des possibilités d'ouvertures paysagères...) les abords des réseaux de déplacements stratégiques (routiers, ferroviaires, piédestres, cyclistes...) et les points de vue panoramiques les traversant ou donnant à voir ces espaces »
	5.1	« Assurer la prise en compte (...) des quartiers patrimoniaux dans les différents projets d'aménagements du territoire » et les aménager « qualitativement (prise en compte des co-visibilités, des paysages sonores, des perceptions nocturnes, des possibilités d'ouvertures paysagères...) les abords des réseaux de déplacements stratégiques (routiers, ferroviaires, piédestres, cyclistes...) et les points de vue panoramiques les traversant ou donnant à voir ces espaces »
	5.2	« Procéder à des démarches d'identification des silhouettes urbaines de caractère (formes urbaines caractéristiques et perceptibles de loin) et des hameaux d'habitat rural faiblement dénaturés (...), afin de programmer, au sein des documents d'urbanisme, les adaptations envisageables en réponse au changement climatique »



Mesure 7 PRIORITAIRE	6	<p>« Confirmer le soin accordé aux espaces ouverts agricoles (...) par le souci d'intégration paysagère qualitative des bâtiments, des infrastructures agricoles et de leurs abords (inscription des volumes bâtis dans la pente, discréption des espaces de stockage...) »</p> <p>« Préserver et réhabiliter le patrimoine lithique et arboré (...) »</p> <p>« Garantir l'intégration paysagère et la qualité des infrastructures de mobilité, de communication (antennes-relais...) et de transport d'énergies (...) (analyse de la perméabilité des sols, implantation pour la préservation biodiversité, codes architecturaux, matériaux locaux...) »</p> <p>« Veiller à la cohérence des dispositifs de signalétique et de publicité dans le territoire du Parc en autorisant le déploiement de règlements locaux de publicité exigeants au regard du règlement national, notamment sur la quantité et la qualité des enseignes. Une attention sera portée à l'harmonisation des préenseignes dérogatoires dont celles liées aux produits de la Marque Valeurs Parc »</p> <p>« Réhabiliter certains quartiers et hameaux dégradés et/ou banalisés (...) »</p> <p>« Requalifier certaines entrées et traversées urbaines (...), en soignant notamment les espaces de franges (bords de voie à recomposer en nouvel espace partagé, parkings et zones d'activités à végétaliser...) »</p> <p>« Soutenir la transition et l'évolution des structures touristiques et de loisir, en réhabilitant ou déconstruisant les friches associées (...) les plus impactantes dans le paysage (...), notamment en proximité immédiate des paysages emblématiques et des quartiers patrimoniaux »</p> <p>« Garantir l'intégration paysagère (séquences ombragées et/ou ouvertes sur le paysage, tracé ancré dans le relief...) des infrastructures de mobilité à bas carbone (...) »</p> <p>« Favoriser une implantation intégrée des énergies renouvelables et infrastructures associées, en adéquation avec les sensibilités paysagères (...) du territoire (...) »</p> <p>« Concevoir de nouveaux aménagements urbains particulièrement innovants socialement et écologiquement, notamment en axant sur des stratégies de développement d'espaces publics fédérateurs pour les populations (...) et de renaturations urbaines en réponse aux nouvelles conditions climatiques »</p> <p>5.5 Les OQP renvoient à des dispositions paysagères déjà traitées dans les dispositions 5.1 à 5.4</p>
		<p>6.2 « Intensifier le traitement des pollutions à la source, en agissant sur l'environnement (...) »</p> <p>« Assurer un maillage d'équipements sanitaires (...), en adéquation avec les besoins territoriaux »</p>
		<p>7.2 « Favoriser un urbanisme et des opérations d'aménagement économes en énergie et en carbone (...) » et « réduire les consommations d'énergie et l'impact carbone du secteur du bâtiment »</p>
		<p>« Offrir un cadre favorable au développement des énergies renouvelables et des infrastructures énergétiques (...) respectueux des spécificités du territoire (...) » et « développer prioritairement le solaire photovoltaïque et le bois-énergie »</p>
		<p>Pour le solaire photovoltaïque : « Mobiliser prioritairement le bâti existant, les surfaces artificialisées et fortement anthropisées en veillant à l'intégration paysagère et architecturale des projets.</p>
		<p>Pour les centrales solaires au sol (...) et pour l'agrivoltaïsme, cibler prioritairement (...) les surfaces hors réservoirs de biodiversité prioritaires et hors paysages emblématiques (...) et les surfaces hors forêts (...).</p>
		<p>Le solaire flottant est exclu sur lacs naturels ainsi que sur plans d'eau artificiels sauf Vouglans. »</p>
		<p>Pour le bois-énergie : « Encourager les chaudières collectives à faible émission de particules fines et réseaux de chaleur dans les secteurs bâties denses (...), développer des solutions d'approvisionnement mutualisées et en circuits courts (...) »</p>

Pour l'éolien : « Les réservoirs de biodiversité prioritaires et les paysages emblématiques (...) n'ont pas vocation à recevoir des éoliennes sauf dispositifs de petite taille destinés à l'autoconsommation (...).

Prendre en compte les covisibilités et l'intervisibilité vis-à-vis des paysagers structurants (...). »

Pour la géothermie : « Identifier le potentiel de développement de la géothermie, favoriser le développement de la filière et valoriser les bonnes pratiques à encourager en veillant à ne pas perturber le fonctionnement karstique et à ne pas fragiliser les nappes phréatiques. »

Pour l'hydro-électricité : « Optimiser la production sur les équipements existants (... et) développer le turbinage sur réseau d'eau potable et d'eaux usées.

Concernant la création de nouveaux seuils pour l'installation d'un nouvel équipement de production d'hydro-électricité (... sur) les rivières en liste 2 (...), la création de nouveaux seuils doit être conditionnée par le fait qu'ils répondent favorablement à la continuité écologique, à la continuité sédimentaire et au maintien de la thermie du cours d'eau (...). »

7.4 « Protéger et réhabiliter le fonctionnement hydrologique des **tourbières et les zones humides** pour ne pas dégrader les importants stocks de carbone présents dans ces milieux (lien FM2) »

7.5 « Favoriser le déploiement de « **solutions d'adaptation fondées sur la nature** » (...)

Envisager des ambitions réalistes **d'accueil de population et de nouvelles zones d'activités** pour chaque territoire, en généralisant les démarches de planification intercommunautaire et intercommunale (...), en étant vigilant à la complémentarité des objectifs poursuivis entre territoires voisins (...) et à la disponibilité future de la ressource en eau »

8.1 « Prioriser la réhabilitation, la densification (aussi par surélévation), et/ou l'optimisation des **espaces déjà urbanisés** (...), notamment selon leurs **dessertes** » et « étudier, notamment en villages et hameaux suffisamment desservis, les possibilités d'artificialisation des dents creuses / espaces interstitiels, selon leurs fonctionnalités productives (...), environnementales et récréatives (...). »

« Privilégier l'**urbanisation** en continuité des centralités des bourgs (...), limiter l'extension des villages et des hameaux, notamment ceux insuffisamment desservis (...), sinon les conditionner au traitement des 5 domaines de performances environnementales renforcées (...), préserver de l'urbanisation et d'unités touristiques nouvelles structurantes, les (...) réservoirs de biodiversité prioritaires, (...) paysages remarquables et (...) productions végétales (...) stratégiques (...). »

« Préserver de l'urbanisation les tourbières. Pour les autres zones humides de 1000 m² et plus, ainsi que les sites Natura 2000, leur constructibilité sera exceptionnelle et un traitement approprié, selon le type de projet, des 5 domaines de performances environnementales renforcées est encouragé. »

Revaloriser les diverses **fonctions urbaines** (logements, services, équipements, commerces...) inhérentes à la densité des bourgs par la réhabilitation thermique et patrimoniale des bâtiments

8.2 « Selon les capacités locales d'investissement immobilier (...), programmer au sein de chaque document d'urbanisme des **opérations urbaines structurantes**, visant des espaces bâties et/ou non bâties, en y traitant au mieux certains des 5 domaines de performances environnementales renforcées (...), particulièrement en secteurs visibles depuis les réseaux de déplacements stratégiques »

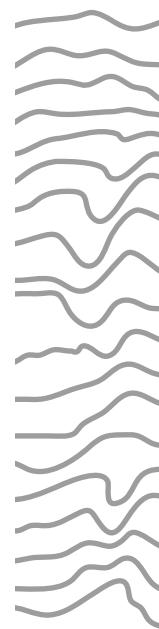
« Qualifier les **UTN** (...) en traitant, au mieux, selon le type de projet, les 5 domaines de performances environnementales renforcées (...),

Mesure 10 PRIORITAIRE	8	8.3	particulièrement en secteurs visibles depuis les réseaux de déplacements stratégiques »
			« Définir, dans chaque document d'urbanisme, des zones préférentielles de renaturation , en analysant prioritairement les continuités écologiques à restaurer, les espaces déjà artificialisés et à enjeux au regard du changement climatique et éventuellement les secteurs visibles depuis les réseaux de déplacements stratégiques (...) »
			« Programmer la désimperméabilisation , voire, selon les capacités locales d'investissement immobilier, la désartificialisation, dépollution et végétalisation de certains espaces (...) »
	8.4	8.4	« Définir et conduire des politiques foncières , à l'échelle de chaque document d'urbanisme, permettant à terme de minimiser l'artificialisation des sols et ses impacts (...) et d'aménager le territoire selon les nécessités de la transition climatique et énergétique. Sont à viser des espaces à fort enjeu territorial (...), tels les réservoirs de biodiversité prioritaires, les zones pouvant constituer des zones de protection forte (...), les zones préférentielles de renaturation, les îlots urbains dégradés à requalifier... Aussi, la mobilisation d'espaces d'implantation de solaire photovoltaïque est à organiser, au-delà des surfaces déjà artificialisées (...) »
			9.1 « Prioriser le recours à des matériaux locaux , notamment bio ou géo-sourcés dans le domaine du bâtiment, des travaux publics et de la rénovation »
			9.2 « Implanter des lieux partagés favorisant la création, la production ou la fabrication collective (...), ainsi que des lieux de réparation, de valorisation et de réemploi (plateformes de réemploi de matériaux, recyclerie, ressourceries) »
	9	9.3	9.3 « Permettre une connectivité raisonnable sur l'ensemble du territoire, en s'appuyant sur les collectivités pilotes et compétentes en la matière »
			10.1 « Réduire l' empreinte carbone des exploitations agricoles en visant l'adaptation des pratiques et le bon dimensionnement des exploitations en fonction des ressources disponibles (...) en particulier à travers l'amélioration de l'autonomie alimentaire des fermes (...), en valorisant au mieux les prairies naturelles et en optimisant le recours aux cultures (... et) ; la réduction de la dépendance aux énergies fossiles et l'augmentation de la production d'énergie renouvelable (...) »
			10.2 « Soutenir la diversification des productions alimentaires à destination de la consommation humaine afin d'augmenter la souveraineté alimentaire »
	11	11.3	10.3 « Préserver le foncier agricole , voire le reconquérir dans le respect des enjeux environnementaux, en mobilisant les outils existants et en renforçant le rôle des collectivités » et « soutenir le pastoralisme (...) en œuvrant à leur reconquête et au maintien du sylvopastoralisme, le tout en assurant la conciliation avec les enjeux environnementaux et les activités de loisirs »
			11.1 « Maintenir et développer une gestion irrégulière à couvert continu »
Mesure 12	11	11.2	11.2 « Favoriser l' usage du bois , en priorité local, dans les projets d'aménagement, de construction ou de rénovation, en substitution à des matériaux plus énergivores et émetteurs de gaz à effet de serre (GES) »
			12.1 « Développer et diversifier les activités hors neige des stations de ski alpin et des sites nordiques, en organisant, si possible, leur mutation progressive vers des pôles multi-activités et toutes saisons (...) »
	12	12.1	12.1 « Optimiser l'offre existante par une approche rationnelle tenant compte de la vulnérabilité connue ou prévisible des sites. Les domaines skiables alpins et nordiques ne feront l'objet d'aucune extension, les programmes d'investissement portant sur les remontées mécaniques se limitant à la rénovation et à l'adaptation des équipements existants »
	12	12.1	12.1 « Traiter avec soin les différents espaces artificialisés concernés par la fermeture définitive des pistes ou des domaines skiables (...) »

Mesure 14 PRIORITAIRE	12.2	<p>« Réduire l'impact carbone des mobilités et des activités touristiques, en misant notamment sur l'accessibilité en transports en commun »</p> <p>« Contribuer au maintien, à la diversité, à la réhabilitation ou à la reconversion du parc d'hébergements. Dans les opérations de rénovation et de requalification des bâtiments et aménagements existants, des performances environnementales renforcées sont attendues (...), notamment dans les paysages remarquables du territoire du Parc »</p> <p>« Vitrines de cet engagement collectif (ndlr : en faveur d'un tourisme éco-conçu), les unités touristiques nouvelles devront par ailleurs traiter les 5 performances environnementales renforcées (...). »</p>
	12.3	<p>« Notamment au sein des réservoirs prioritaires de biodiversité et des paysages remarquables, gérer les flux de fréquentation, afin de limiter leurs impacts environnementaux et sociétaux, en priorité sur des sites à enjeux et fréquentés (...) »</p>
	14.2	<p>« Produire des logements adaptés aux enjeux climatiques et au parcours résidentiel des ménages en outillant notamment le territoire par des dispositifs cadrants (...). Lorsque des performances environnementales renforcées s'imposent en urbanisme (...), cela peut supposer le déploiement de formes innovantes, favorables à la sobriété ». Et « organiser, au-delà des logements sociaux, des alternatives locales à coûts maîtrisés pour construire et habiter ensemble (habitat participatif, recohabitation...) »</p>
	14.3	<p>« Impliquer les habitants dans la conception et la gestion collective (via des réunions de concertation, travaux participatifs, charte d'entretien...) des espaces publics les plus significatifs à requalifier, notamment ceux visibles aux abords des axes de déplacements »</p>
	14.4	<p>« Encourager le jardinage amateur (information, formation, association, partage de matériels et plants...), notamment en villages et certaines dents creuses / espaces interstitiels »</p>
	15.1	<p>« Garantir un maillage de commerces et de services de proximité et travailler à leur attractivité, dont l'accès au numérique et au transport alternatif à l'autosolisme, prioritairement en bourgs »</p> <p>« Réaliser des plans de mobilité et schémas directeurs cyclables, à l'échelle des communautés de communes et à l'échelle des bourgs (...) » et</p> <p>« développer des pôles d'échanges multimodaux connectant différents modes de transport desservant les bourgs et pôles relais du territoire (...) »</p>
Mesure 15	15.2	<p>« Favoriser l'accès aux transports en commun (trains, bus, transports à la demande...) pour relier prioritairement les bourgs du territoire, et les principaux pôles générateurs de déplacement à l'extérieur du territoire, en améliorant la coordination et la valorisation des offres et en optimisant leurs usages possibles (...), en particulier pour la ligne des Hirondelles et les réseaux ferroviaires suisses les plus proches de la frontière »</p>
	15.3	<p>« Développer des infrastructures et des services vélo pour les déplacements de proximité, les déplacements courts vers la Suisse et pour les déplacements touristiques, en s'appuyant notamment sur le vélo à assistance électrique (VAE). Développer des infrastructures sécurisées en priorité sur les routes existantes en mettant en place des dispositifs en faveur du partage de la route. Créer un maillage d'infrastructures cyclables sur l'ensemble du territoire »</p>
	15.4	<p>« Améliorer l'accès aux mobilités alternatives pour accéder au territoire et l'explorer, notamment en organisant la multimodalité depuis les gares, en consolidant la ligne des hirondelles, en développant des offres spécifiques pour les excursionnistes des villes-portes (...). »</p> <p>« Poursuivre le développement d'offres touristiques s'appuyant sur les mobilités douces (...) »</p>
Mesure 16 PRIORITAIRE	16.3	<p>« Valoriser les patrimoines singuliers et des spécificités culturelles dans l'offre touristique » ce qui nécessite « dans un premier temps d'identifier puis de mettre en lumière les patrimoines bâti, culturel, mémoriel, paysager, sensoriel »</p> <p>« Accompagner les démarches d'aménagements publics créatifs notamment dans le cadre des politiques de requalification des bourgs centres (...) »</p>

Compatibilité attendue quant aux dispositions pertinentes pré-identifiées

Pièces du SCoT visées	Transpositions envisageables des dispositions pertinentes de la Charte
Au sein du projet d'aménagement stratégique (PAS)	<p>Envisager des objectifs, si possible chiffrés, principalement en matière de :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Accueil démographique, touristique et économique, en rapport avec les besoins des ménages, les territoires voisins, la quantité et la qualité de la ressource en eau2. Acquisition et restauration de milieux naturels, en lien avec les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques de la TVB principalement3. Qualification paysagère, notamment au sein des paysages emblématiques, des quartiers patrimoniaux et/ou à partir des axes de déplacements stratégiques et des cols et sommets4. Sobriété énergétique, notamment dans le secteur des bâtiments et de la mobilité, et recours coordonné et adapté aux énergies renouvelables5. Adaptation au changement climatique (maîtrise de l'artificialisation, revitalisation des bourgs, mobilités alternatives, solutions fondées sur la nature...)
Au sein du document d'orientation et d'objectifs (DOO)	<p>Envisager des règles, si possible accompagnées d'un zonage approprié pour chacune, principalement en matière de :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Préservation des captages et sources d'alimentation en eau potable,2. (Désim)perméabilisation des sols et/ou renaturation d'espaces artificialisés3. Récupération et traitement des eaux,4. Conditionnement du stockage de la ressource en eau aux critères identifiés dans le rapport de Charte,5. Préservation des productions végétales stratégiques (espaces forestiers à couvert continu en gestion irrégulière, espaces agricoles des circuits courts alimentaires...)6. Préservation des milieux humides, des espaces de bon fonctionnement des plans et cours d'eau, du patrimoine lithique et arboré en milieu ouvert, des alpages et prairies naturelles7. Restauration des continuités écologiques répertoriées sur le Plan de Parc et en annexes,8. Conditionnement des seuils en rivière aux critères identifiés dans le rapport de Charte9. Limitation de la prolifération des espèces invasives ou exotiques et envahissantes,10. Interdiction d'extensions urbaines en réservoirs de biodiversité prioritaires et en paysages emblématiques, tous répertoriés sur le Plan de Parc11. Interdiction des projets d'ampleur identifiés dans le rapport de Charte dans certains paysages répertoriés sur le Plan de Parc12. Mobilisation prioritaire des surfaces déjà artificialisés pour le recours à l'énergie solaire13. Conditionnement du recours à certaines énergies renouvelables (solaire, éolien, géothermie et hydro-électricité) aux critères identifiés dans le rapport de Charte14. Interdiction du solaire flottant sur les plans d'eau, sauf Vouglans15. Préservation des quartiers patrimoniaux répertoriés sur le Plan de Parc et des silhouettes urbaines de caractère16. Recours priorisé, avant urbanisation, à la réhabilitation, la densification et/ou l'optimisation des espaces déjà urbanisés, voire aux dents creuses17. Extensions urbaines prioritaires en continuité des centralités des bourgs, et revitalisation et renforcement des bourgs, notamment par l'intensification des commerces et services offerts, des réseaux de transports et du numérique

- 
18. Adaptation des logements, de leurs typologies et des formes urbaines, aux besoins et aux capacités des ménages, ainsi qu'à la transition écologique
 19. Recours possible au bois-construction et à des matériaux locaux, bio ou géo-sourcés pour le bâtiment et/ou les espaces publics
 20. Transition des activités nordiques, avec limitation des programmes portant sur les remontées mécaniques notamment
 21. Conditionnement des UTN, des extensions urbaines de villages et hameaux insuffisamment desservis, de certains espaces publics et de certains hébergements touristiques à des performances environnementales renforcées, identifiées dans le rapport de Charte
 22. Qualification paysagère des infrastructures énergétique et de transport, des bâtiments et infrastructures agricoles, des structures touristiques et de loisir, des sites de loisir très fréquentés, des quartiers et hameaux patrimoniaux dégradés, des entrées de villes répertoriées sur le Plan de Parc, de certains espaces publics perceptibles depuis les axes de déplacements stratégiques répertoriées sur le Plan de Parc, et
 23. Conditionnement de l'affichage publicitaire à la réalisation d'un RLP
 24. Mise en place d'infrastructures de mobilités alternatives (transports en communs, pistes cyclables...) et de pôles d'échanges multimodaux entre et au sein des bourgs et pôles relais
 25. Recours possible à des outils d'acquisition ou de maîtrise de l'usage des sols, pour les projets les plus stratégiques du territoire

Au sein des annexes, et par ailleurs

Envisager un état des lieux afin de mettre en exergue localement les enjeux territoriaux relatifs aux objectifs ci-dessus. Ces objectifs seront à décliner plus ou moins finement selon les enjeux ainsi répertoriés.

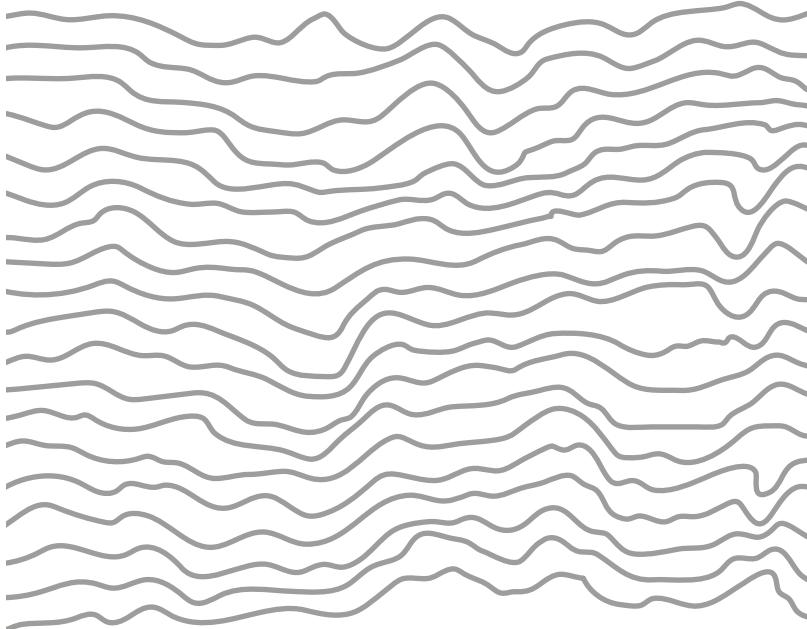
Il importe aussi d'être attentif à la concertation citoyenne, de la programmer en amont, notamment pour préparer les aménagements des espaces urbains les plus significatifs.

En tant que personne publique associée aux documents d'urbanisme, le Syndicat mixte du Parc entend jouer un rôle de facilitateur. Dans ce cadre et a minima, il mettra à disposition du porteur de projet SCoT :

- L'état des lieux quantitatif des ressources en eau du territoire, de leurs usages et les besoins futurs estimés, ainsi que ses principaux retours d'expériences en gestion de l'eau, du fait notamment de la compétence GEMAPI exercée sur une partie du territoire labellisé PNR,
- L'état des lieux de la trame verte et bleue, figurant déjà en annexe de la Charte, ainsi que ses principaux retours d'expériences en gestion du patrimoine naturel, du fait notamment de ses rôles d'animateurs Natura 2000 exercés sur une partie du territoire labellisé PNR,
- Sa stratégie paysagère, comportant les visibilités offertes depuis les réseaux de déplacement stratégiques, figurant déjà en annexe de la Charte,
- Son guide de la signalétique, en cas de recours souhaité à un RLP, figurant déjà en annexe de la Charte,
- Ses principaux retours d'expériences en urbanisme, du fait notamment de la compétence SCoT exercée sur une partie du territoire labellisé PNR.



Annexe



VII. DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA CHARTE

Cette annexe apporte des précisions sur les sources et périodicités de production des indicateurs ainsi que des renseignements sur les valeurs initiales et les valeurs cibles. Les mesures prioritaires sont indiquées en gras.

ORIENTATION 1 – AGIR EN PRIORITÉ POUR LES ÉLÉMENTS VITAUX FRAGILISÉS, CES BIENS COMMUNS

QUESTIONS ÉVALUATIVES

Dans quelle mesure le Syndicat mixte du Parc et les signataires de la Charte ont-ils régénéré les équilibres naturels vitaux, favorables à tous les êtres vivants ?

En rapport à la mesure prioritaire 1 de la Charte, en quoi le territoire a-t-il assuré, ou non, l'accès à une ressource en eau de qualité et anticipé les conflits d'usage entre les différents secteurs d'intérêt ?

En rapport à la mesure prioritaire 2 de la Charte, en quoi a-t-il, ou non, préservé les fonctionnalités naturelles de ses espaces et favorisé l'existence d'espèces menacées ?

En quoi a-t-il, ou non, contribué à une meilleure connaissance des interactions au sein du monde vivant ?

Type	Source Périodicité	Indicateurs	Valeurs initiales	Valeurs cibles (chiffres approximatifs)	Explications et/ou remarques
Mesure 1 – Préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau					
 CONTEXTE	AERMC annuelle	Volume d'eau prélevé annuellement par les usagers	7876 716 m ³ /an	Diminution de 15%, soit 6 695 208 m³/an	Indicateur de contexte exceptionnellement rempli
 IMPACT	AERMC de 1 à 6 ans	Part de linéaires de cours d'eau et surfaces de plans d'eau en bon état écologique	57 % des cours d'eau et 67 % des plans d'eau en bon état en bon état écologique	80 % des cours d'eau et 80 % des plans d'eau en bon état écologique	
 IMPACT	AERMC	Part de masses d'eaux souterraines en bon état chimique	67 % des masses souterraines profondes en bon état chimique	100 % des masses souterraines profondes en bon état chimique	
 RÉSULTATS	PNR annuelle	Surface de masses d'eau et de linéaire de cours d'eau réhabilités / rendus fonctionnels écologiquement, réalisés ou soutenus par le Syndicat mixte du Parc		Réhabilitation sur les 15 ans de la Charte de : 200 ha de zones humides 15 km de restauration morphologique de cours d'eau Et 80 km rendus fonctionnels pour la libre circulation des poissons et sédiments	
 RÉALISATION	PNR annuelle	Nombre et types de projets structurants pour la fonctionnalité des masses et cours d'eau (grands travaux...), réalisés ou soutenus par le Syndicat mixte du Parc		15 projets structurants cumulés sur les 15 ans de la Charte	

Mesure 2 - Maintenir et restaurer la fonctionnalité des écosystèmes				
	INPN Variable	Nombre d'espèces à enjeux pour lequel le territoire a une responsabilité forte	164 espèces à enjeux en 2024 dont : 46 espèces d'oiseaux 32 espèces d'insectes 86 espèces en flore	Indicateur de contexte donc non renseigné en valeur cible
	GTJ, OFB, ARB annuelle	Suivi d'espèces indicatrices de la fonctionnalité (Grand Tétras, Lynx, Loup et Castor)	Pour le Grand Tétras en 2020 : 278 individus et 40 127 ha occupés par l'espèce Pour le Lynx en 2024 : 100% des espaces occupés par l'espèce Pour le Loup en 2024 : 3 meutes Pour le Castor en 2021 : 21 km occupés par l'espèce	Pour le Grand Tétras : 300 individus et 50 000 ha occupés par l'espèce Pour le Lynx : maintien Pour le Loup : maintien à minima Pour le Castor : maintien à minima
	PNR annuelle	Surface réhabilitée ou rendue fonctionnelle écologiquement au sein des réservoirs de biodiversité, par rapport à la totalité des surfaces réhabilitées		70% des surfaces traitées situées au sein des réservoirs de biodiversité Les 30% restants pourront participer à renforcer des corridors écologiques, ou marginalement se situer hors des continuités écologiques
	PNR annuelle	Part de la superficie du territoire du Parc en zone de protection forte (ZPF)	9,78 % de surface en ZPF en 2024	15% de surface en ZPF
	PNR annuelle	Surface ayant fait l'objet de travaux de restauration ou de gestion (sous contrat...) visant l'amélioration de la fonctionnalité des continuités écologiques (hors milieu aquatique et humide), réalisés ou soutenus par le Syndicat mixte du Parc		500 ha ayant fait l'objet de travaux de restauration ou de gestion sur les 15 ans de la Charte
Mesure 3 - Contribuer au maintien des sols vivants				
	PNR 3 ans	Cartographie des sols vivants réalisée	Réalisation de cartographies sur des secteurs à enjeux	Sujet nouveau pour le territoire
Mesure 4 - Connaître pour agir				
	PNR annuelle	Nombre de contributions du Syndicat mixte du Parc à des publications scientifiques (rapports de stage de niveau B+5, articles, thèses, ouvrages, publications des membres du CSP...) sur la durée de la Charte	40 contributions du Syndicat mixte du Parc à des publications scientifiques sur les 15 ans de la Charte	De 2 à 3 stages par an accueillis au Syndicat mixte du Parc

ORIENTATION 2 - MAINTENIR ET ACCROÎTRE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

QUESTIONS ÉVALUATIVES

Dans quelle mesure le Syndicat mixte du Parc et les signataires de la Charte ont-ils garanti la qualité de vie, c'est-à-dire une cohabitation saine entre activités humaines et environnement ?

En rapport à la mesure prioritaire 5 de la Charte, en quoi le territoire a-t-il, ou non, favorisé un cadre paysager préservant des structures identitaires et générant un sentiment d'appartenance au Haut-Jura ? En quoi a-t-il, ou non, mis en oeuvre les objectifs de qualité paysagère ?

En quoi a-t-il, ou non, intégré la gestion des risques et les évolutions rapides liées aux changements globaux ?

Mesure 5 - Accompagner l'évolution des paysages



MOS du PNR
6 ans

Part de la superficie du territoire du Parc couvertes par des éléments de paysage caractéristiques des structures paysagères identitaires (prairies permanentes, alpages, forêts mixtes, bosquets et haies, prés bois, centre bourg, ferme et hameau isolé, zone humide, lac et plage)

88 389 ha couverts par des éléments paysagers identitaires en 2024, soit 43% des 205 986 ha du territoire du Parc

Indicateur de contexte donc non renseigné en valeur cible



PNR par sondage des EPCI
6 ans

Part des EPCI ayant développé des démarches paysagères opérationnelles au sein de leur territoire répondant à au moins 12 des 17 objectifs de qualité paysagère (OQP) de la Charte

8 EPCI ayant développé des démarches paysagères opérationnelles répondant à au moins 12 des 17 OQP, soit 75% des 11 EPCI

Sondage à réaliser auprès de signataires



PNR annuelle

Part de la superficie du territoire du Parc protégée ou gérée pour le paysage (sites classés, inscrits, GSF, RLP, OAP thématique dédiée au paysage, plans de paysage élaborés ou modifiés au cours des 10 dernières années)

48 569 ha de surfaces protégées ou gérées pour le paysage, soit 24% des 205 986 ha du territoire du Parc

100 000 ha de surfaces protégées ou gérées pour le paysage, soit la moitié du territoire du Parc

Sites classés et inscrits de l'Etat et OGS représentent 16 102 ha soit 7,86% du périmètre d'étude, donc volonté de déployer des RLP, OAP thématiques ou plan de paysage avec les EPCI



PNR annuelle

Nombre et types de projets structurants en (re)qualification paysagère (OGS, PLU avec vocation paysagère affirmée, RLP, entrée de villes, espaces publics, dégagement paysager, observatoire photographique...), réalisés ou soutenus par le Syndicat mixte du Parc

15 projets structurants en (re)qualification paysagère cumulés sur les 15 ans de la Charte

Mesure 6 - Connaître et intégrer les risques dans la gestion du territoire, en lien avec la santé



géorisques.gouv.fr

Part de plans de prévention des risques (PPR) définis ou réactualisés au cours des 10 dernières années

1 PPR datant de moins de 10 ans, soit 15% des 7 PPR en vigueur

4 PPR datant de moins de 10 ans, soit la moitié des PPR en vigueur



SINOE 2-3 ans

Nombre de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitants des EPCI du Parc

455 kg/an de DMA par habitants des EPCI du Parc

390 kg/an de DMA par habitants des EPCI du Parc

ORIENTATION 3 – VISER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET FONCIÈRE SUR L’ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU PARC

QUESTIONS ÉVALUATIVES

Dans quelle mesure le Syndicat mixte du Parc et les signataires de la Charte ont-ils maîtrisé leurs consommations les plus irrémédiables (énergétique et foncière) pour une adaptation humaine aux changements globaux ?

En rapport à la mesure prioritaire 7 de la Charte, en quoi le territoire a-t-il, ou non, réussi sa transition énergétique, minimisé ses consommations émettrices de gaz à effet de serre et joué un rôle de stockage et captation du carbone ?

En quoi a-t-il, ou non, maîtrisé sa consommation foncière et engagé la désartificialisation de certains espaces ?

Mesure 7 - Réussir la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique

 CONTEXTÉ	ORCAE ORECA 2 ans	Émissions de gaz à effet de serre (GES) par secteur d'activités et absorption de carbone	596 582 tCO2eq en 2012	Diminution de 61 % par rapport à 2012, soit 232 667 tCO2eq
 IMPACT	ORCAE ORECA 2 ans	Consommations énergétiques par secteur et par type d'énergie	2714 GWh en 2012	Diminution de 41 % par rapport à 2018, soit 1866 GWh
 RÉSULTATS	ORCAE ORECA 2 ans	Production énergétique par type d'énergie renouvelable	157 GWh en 2020	Augmentation de 476 % par rapport à 2020, soit 904 Gwh
 RÉALISATION	PNR annuelle	Nombre et types de projets structurants en faveur de la transition énergétique (sobriété, efficacité et énergies renouvelables) et de l'adaptation au changement climatique (non comptabilisés par ailleurs), réalisés ou soutenus par le Syndicat mixte du Parc		30 projets structurants cumulés sur les 15 ans de la Charte

Mesure 8 - Contribuer à un usage du foncier équilibré et soutenable

 CONTEXTÉ	MOS du PNR 6 ans	Surface artificialisée par rapport au nombre d'habitants	15 615 ha artificialisés en 2020 pour 139 902 habitants en 2019 (soit 1116 m ² /hab, infrastructures comprises)	Indicateur de contexte donc non renseigné en valeur cible	Indicateur de contexte exceptionnellement rempli pour une mesure non prioritaire du fait d'une demande spécifique de l'Etat
 RÉSULTATS	Géoportail de l'urbanisme 3 ans	Part de communes couvertes par un plan local d'urbanisme (PLU) intégrant une stratégie foncière sur les espaces artificialisés et non artificialisés	16 communes couvertes en 2024, soit 12% des 130 communes	100% des communes couvertes, soit 117 communes	Le PLUi du Pays de Gex comporte une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) dédiée

ORIENTATION 4 – ACCÉLÉRER L'ADAPTATION DE NOTRE ÉCONOMIE AUX CHANGEMENTS ÉCOLOGIQUES ET SOCIAUX

QUESTIONS ÉVALUATIVES

Dans quelle mesure le Syndicat mixte du Parc et les signataires de la Charte ont-ils permis de maximiser la valeur ajoutée des productions et savoir-faire les plus vertueux ?

En rapport à la mesure prioritaire 10 de la Charte, en quoi le territoire, a-t-il, ou non, permis de maintenir un tissu agricole performant au niveau économique et environnemental, et de renforcer la diversité des productions ?

En rapport à la mesure prioritaire 11 de la Charte, en quoi a-t-il, ou non, réussi sa transition sylvicole en fédérant les acteurs de la filière ?

En quoi a-t-il, ou non, transformé ses principaux sites de ski par l'accueil de nouvelles activités touristiques ?

En quoi a-t-il, ou non, été innovant en accélérant les mutations vers des pratiques professionnelles plus sobres ou collaboratifs ?

Mesure 9 - Soutenir les innovations dans l'industrie, le tertiaire et l'artisanat intégrant la sobriété et les solidarités



RÉSULTATS

INSEE

Nombre d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) sur le périmètre du Parc

241 établissements de l'ESS en 2024

Augmentation de 24%, soit 300 établissements de l'ESS

Sujet nouveau pour le Syndicat mixte du Parc

Mesure 10 - Vers une agriculture diversifiée, et à haute valeur économique et écologique



CONTEXTE

Agreste
DRAAF
10 ans

Part d'exploitations agricoles non orientées principalement « grandes cultures » et « bovins-lait »

35% des exploitations agricoles non orientées « grandes cultures » et « bovins-lait » en 2020

40% des exploitations agricoles non orientées « grandes cultures » et « bovins-lait »



IMPACT

Télédéclaration des cantines annuelle

Part de produits durables ou issus de l'agriculture biologique parmi les aliments proposés au sein de la restauration collective des communes signataires

24% produits durables ou issus de l'agriculture biologique en 2022

60% produits durables ou issus de l'agriculture biologique

Attention : chiffre à réactualiser car malgré l'obligation légale, seules 6 cantines ont télédéclaré cette information



RÉSULTATS

Agence bio annuelle

Part de surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique

20% de SAU en agriculture biologique

30% de SAU en agriculture biologique



RÉALISATION

PNR annuelle

Nombre d'exploitations accompagnées par le Syndicat mixte du Parc dans des démarches agro-environnementales (MAEC, GIEE, MVP, bilan C, Pâtur'Ajuste, PPT...), de diversification (atelier de transformation...), d'installation, cession et/ou transmission

250 exploitations accompagnées sur la durée de la Charte

Sans doublons, environ 150 exploitations agricoles accompagnées par le Syndicat mixte du Parc en 2023 et 2024

Mesure 11 - Accélérer l'adaptation des pratiques forestières et renforcer la structuration de la filière forêt-bois

 CONTEXTE	DRAAF 5 ans	Part de surfaces forestières couvertes par un peuplement majoritairement composé d'essences feuillues	41% des surfaces forestières couvertes par un peuplement majoritairement composé d'essences feuillues	Indicateur de contexte donc non renseigné en valeur cible	Tendance positive en lien avec les évolutions climatiques et l'évolution nécessaire de la gestion humaine
		Part de surfaces forestières conduites en peuplement irrégulier	48% des surfaces forestières conduites en peuplement irrégulier	52% des surfaces forestières conduites en peuplement irrégulier	Maintien voire augmentation de la surface indiquant une gestion favorable pour le maintien et l'amélioration des fonctionnalités écologiques des milieux forestiers
 IMPACT	DRAAF 5 ans	Surfaces forestières bénéficiant de démarches sylvo-écologiques (au-delà des plans de gestion : Sylv'ACCTES, AOC Bois du Jura, contrats Natura ou Grand Tétras du Parc...)	860 ha de surfaces bénéficiant de démarches sylvo-écologiques en 2024	Augmentation de 230%, soit 2000 ha de surfaces bénéficiant de démarches sylvo-écologiques	Actuellement sur des surfaces qui peuvent se recouper: 67 ha en contrats Natura 2000 + 12 ha en RNR de Nanchez + 100 ha concernés par des travaux en faveur du Grand tétras + 8 ha en obligations réelles environnementales (ORE) en forêt du Massacre + 740 ha au sein du réseau FRENE dans l'Ain avec volonté de développer ce réseau en Bourgogne-Franche-Comté
		Nombre de propriétaires ou gestionnaires accompagnés par le Syndicat mixte du Parc dans des démarches sylvo-écologiques (Sylv'ACCTES, AOC, contrats Natura ou Tétras...) sur la durée de la Charte		250 propriétaires ou gestionnaires accompagnés sur les 15 ans de la Charte	Environ 45 propriétaires ou gestionnaires accompagnés par le Syndicat mixte du Parc entre 2022 et 2024
 RÉALISATION	PNR annuelle				

Mesure 12 - Accompagner la transition touristique et des activités de pleine nature



PNR par sondage
6 ans

Part de sites naturels et touristiques majeurs sur lesquels les impacts socio-environnementaux sont maîtrisés

5 sites naturels et touristiques sur lesquels les impacts socio-environnementaux sont maîtrisés, soit 1/3 des 15 sites considérés (à indiquer au plan de Parc)

11 sites naturels et touristiques majeurs sur lesquels les impacts socio-environnementaux sont maîtrisés



Mesure 13 - Préparer aux métiers de demain

Nombre de personnes en formation touchées par des interventions du Syndicat mixte du Parc ou tenues à la Maison du Parc (hors animations scolaires)

3500 personnes formées sur les 15 ans de la Charte

Convention en préparation avec le CNSNMM pour environ 10 sessions par an visant chacune une 15ne de personnes en formation

ORIENTATION 5 – PROMOUVOIR ET FAVORISER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES, COOPÉRATIFS ET SOLIDAIRES

QUESTIONS ÉVALUATIVES

Dans quelle mesure le Syndicat mixte du Parc et les signataires de la Charte ont-ils renforcé des modes de vies plus solidaires ?

En rapport à la mesure prioritaire 14 de la Charte, en quoi a-t-il, ou non, renforcé sa consommation de produits et services locaux ?

En quoi le territoire a-t-il, ou non, déployé des services de mobilité plus sobre ?

En rapport à la mesure prioritaire 16 de la Charte, en quoi a-t-il, ou non, suscité, par son offre culturelle, rencontres et échanges entre habitants du Haut-Jura ?

En quoi le territoire a-t-il, ou non, permis d'impliquer davantage les citoyens dans des actions collectives ?

Mesure 14 – Adapter notre façon d'habiter, de nous nourrir et de consommer



Répertoire national des associations annuelle

Nombre d'associations locales à visée économique ou sociale

336 associations en 2024, dont 61 à visée économique et 275 à visée sociale

Indicateur de contexte donc non renseigné en valeur cible



PNR par sondage des associations gestionnaires annuelle

Part de catégories artisanales comptant au moins 10 professionnels distingués (voir ci-dessous)

5 des 15 catégories artisanales comptant au moins 10 professionnels distingués (en hébergements-restauration en arts, spectacles et activités récréatives en produits laitiers en autres alimentaires et en divers)

10 des 15 catégories artisanales comptant au moins 10 professionnels distingués



PNR par sondage des associations gestionnaires annuelle

Nombre de professionnels distingués par des démarches locales (Marque Valeur Parc, Made in Jura, Made in Chez Nous, Saveurs de l'Ain)

157 professionnels distingués par des démarches locales (dont 54 professionnels en 2024 par la MVP)

Augmentation de 60%, soit 250 professionnels distingués par des démarches locales



PNR annuelle

Nombre et types de projets structurants pour une consommation relocalisée (distinction par labellisation MVP, structuration de filières locales...), réalisés et soutenus par le Syndicat mixte du Parc

10 projets structurants (nouvelle catégorie artisanale en MVP, structuration de filières...) cumulés sur les 15 ans de la Charte

Mesure 15 - Faire évoluer collectivement nos pratiques de déplacement vers des mobilités plus durables

 RÉSULTATS	PNR par sondage des communes 6 ans	Nombre moyen de services alternatifs à l'autosolisme structurés dans les 4 niveaux de communes signataires (ville-porte, bourg, pôle-relai, commune rurale...)	Le nombre moyen de services structurés alternatifs à l'autosolisme est de 9 en ville-porte, 6,4 en bourgs, 5,4 en pôles-relais et 3,2 en communes rurales (selon les retours de 45 collectivités)	Augmenter le nombre moyen de services structurés alternatifs à l'autosolisme	Sondage à réaliser auprès de signataires 13 services alternatifs considérés actuellement

Mesure 16 - Innover et fédérer pour une dynamique culturelle et sociale

 CONTEXTÉ	Répertoire national des associations annuelle	Nombre d'associations locales à visée culturelle ou patrimoniale	314 associations en 2024	Indicateur de contexte donc non renseigné en valeur cible	
		Part de communes disposant d'un lieu ou événement culturel emblématique	26 communes disposant d'un lieu ou événement culturel emblématique, soit 20% des 127 communes (en tenant compte ici du regroupement en 2 bourgs de 5 communes)	30 communes disposant d'un lieu ou événement culturel emblématique	Rappel des annexes cartographiques : les événements emblématiques découlent de leur rayonnement médiatique, de leur longévité au fil des années et leur affluence. Les lieux emblématiques peuvent accueillir des événements socio-culturels diversifiés et permettent l'ancre du tissu associatif.
 IMPACT	PNR par sondage des EPCI 5 ans				

 RÉSULTATS	PNR annuelle	Nombre de collectivités et de partenaires socio-culturels impliqués dans les projets ci-dessous	40 collectivités et partenaires différents impliqués dans les projets ci-dessous sur les 15 ans de la Charte
---	--------------	---	---

 RÉALISATION	PNR annuelle	Nombre et types de projets structurants d'innovation socio-culturelle (aménagement de tiers-lieux, événements ou manifestations portés par et pour les citoyens...), réalisés et soutenus par le Syndicat mixte du Parc	20 projets structurants d'innovation socio-culturelle cumulés sur les 15 ans de la Charte
---	--------------	---	--

Mesure 17 - Faire évoluer les façons de travailler ensemble

 RÉSULTATS	PNR annuelle	Nombre d'instances de gouvernance innovantes (associant des citoyens, des expertises élargies...) mises en place ou impliquant le Syndicat mixte du Parc	20 instances de gouvernance innovantes cumulées sur les 15 ans de la Charte
---	--------------	--	--

ORIENTATION 6 - ÊTRE UN LIEU OUVERT ET ENTREtenir LA CULTURE DE NOTRE TERRITOIRE DE MOYENNE MONTAGNE

QUESTIONS ÉVALUATIVES

Dans quelle mesure le Syndicat mixte du Parc et les signataires de la Charte ont-ils conforté l'image du Haut-Jura ?

En rapport à la mesure prioritaire 18 de la Charte, en quoi le territoire a-t-il, ou non, généré de l'adhésion à ses valeurs, notamment auprès des jeunes ?

En quoi a-t-il, ou non, inspiré d'autres structures ? Le Syndicat mixte du Parc est-il, ou non, reconnu comme un partenaire essentiel sur les thématiques prioritaires de la Charte ?

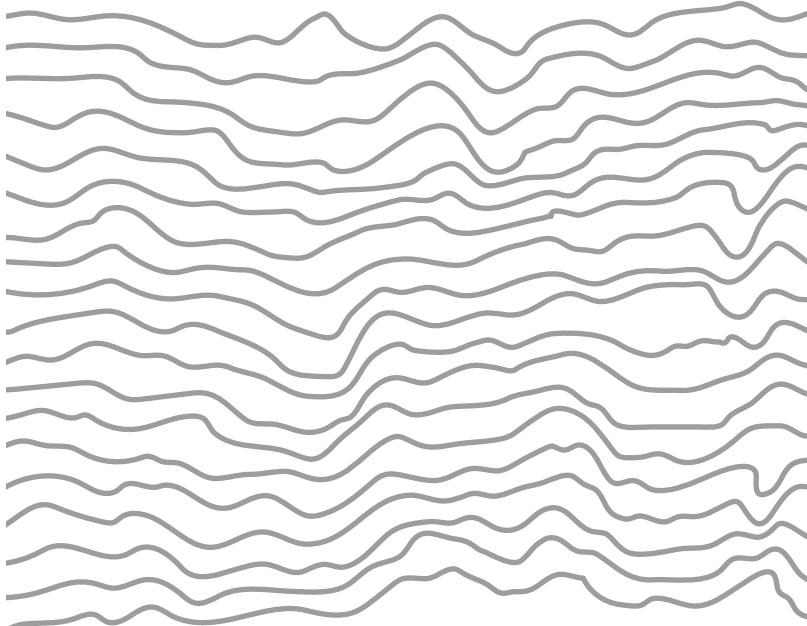
Mesure 18 - Renforcer le lien au Vivant, au territoire et au Parc par la sensibilisation et l'implication

CONTEXTÉ	INSEE	Part de jeunes de moins de 25 ans parmi la population	25 263 de moins de 25 ans, soit 28% des 91 105 habitants en 2020	Indicateur de contexte donc non renseigné en valeur cible
	PNR annuelle	Nombre de jeunes (de 18 à 24 ans), parmi le nombre total d'abonnés sur les 3 réseaux sociaux les plus influents investis par le Syndicat mixte du Parc (Facebook, Instagram, LinkedIn)	8 282 abonnés en 2024, avec un minimum de 3% de jeunes (Pour Facebook : 165 jeunes, soit 3,3% des 5019 abonnés Pour Instagram en 2024 : 64 jeunes, soit 11,4% des 560 abonnés Pour LinkedIn en 2024 : 2703 abonnés)	27 000 abonnés, avec un minimum de 10% de jeunes (Pour Facebook : 350 jeunes, soit 5% des 7000 abonnés Pour Instagram : 1500 jeunes, soit 15% des 10000 abonnés Pour LinkedIn : 10000 abonnés) Les moins de 18 ans ne peuvent légalement pas être décomptés par les plateformes. LinkedIn ne communique pas (actuellement) d'informations sur l'âge de ces usagers.
	PNR annuelle	Nombre de jeunes (scolaires ou - de 18 ans décomptés par la billetterie de la Maison du Parc et en animations), parmi les personnes ayant bénéficié des projets ci-dessous	40 000 jeunes, soit 33% des 120 000 personnes touchées sur les 15 ans de la Charte	2137 «jeunes», soit 33% des 6355 personnes touchées par les projets menés en 2023 par le Syndicat mixte du Parc
	PNR annuelle	Nombre et types de projets structurants de médiation (outils de communication, animations, outils pédagogiques et de médiation, dont la MdP, projets pédagogiques...) réalisés ou soutenus par le Syndicat mixte du Parc	75 projets structurants de médiation cumulés sur les 15 ans de la Charte	5 projets structurants menés en 2023 : 2 sessions saisonnières rassemblant 63 animations 2 modules d'exposition renouvelés donc 2 outils pédagogiques créés 1 programme d'appels à projet avec 16 classes lauréates
	PNR annuelle			

Mesure 19 - S'ouvrir pour (s')inspirer et collaborer

	PNR annuelle	Part de conventions en cours actées par le Syndicat mixte du Parc, en lien avec une mesure prioritaire de la Charte	XXX conventions en lien avec une mesure prioritaire de la Charte parmi les XXX conventions en cours soit XX%	Au moins 2 conventions en application par mesure prioritaire de la Charte, soit 18 conventions minimum	Les conventions entre Syndicat mixte du Parc et signataires de la Charte ne sont pas comptabilisées
---	--------------	---	---	---	---

Annexe



VIII. BILAN DE LA CONCERTATION





Juillet 2024

Parc naturel régional
Haut-Jura



Révision de la Charte Bilan de la concertation



Action!

NOUS POUVONS INVENTER LE PARC DE DEMAIN



Une montagne qui résonne



Action!

NOUS POUVONS INVENTER LE PARC DE DEMAIN



Sommaire

p4 Introduction

- ↳ Contexte de la révision et démarche de concertation
- ↳ Cadre réglementaire de la révision et concertation

p8 Concertation avec les collectivités et les partenaires

- ↳ 1^{ère} série d'ateliers territoriaux : Nourrir l'évaluation et établir un diagnostic – Février-Mars 2023
- ↳ 2^{ème} série d'ateliers territoriaux : Recueillir des constats et définir des enjeux partagés – Juin-Juillet 2023
- ↳ 3^{ème} série d'atelier territoriaux : Faire émerger des ambitions et des objectifs partagés – Décembre 2023
- ↳ 4^{ème} série d'atelier territoriaux – Co-écrire la Charte du Parc naturel du Haut-Jura – Mars 2024

p16 Concertation citoyenne

- ↳ 1 enquête en ligne
- ↳ Des temps immersifs pour aller à la rencontre des habitants, avec un focus particulier sur les jeunes

p20 Modalités d'information et de communication

- ↳ Charte graphique dédiée à la révision
- ↳ Guide de la révision
- ↳ Newsletter
- ↳ Panneaux d'exposition
- ↳ Publication sur les réseaux sociaux
- ↳ 1 page dédiée sur le site du PNR
- ↳ Affichage dans l'espace public
- ↳ Publication d'encarts dans les journaux municipaux
- ↳ Un kit de communication autour de l'enquête en ligne

p23 Synthèse des principales contributions exprimées

- ↳ La perception du Parc naturel régional du Haut-Jura et de ses actions
- ↳ L'état des lieux du territoire / diagnostic
- ↳ Les enjeux et vocations
- ↳ Les actions concrètes à mener
- ↳ Les dispositions des fiches mesures

Introduction

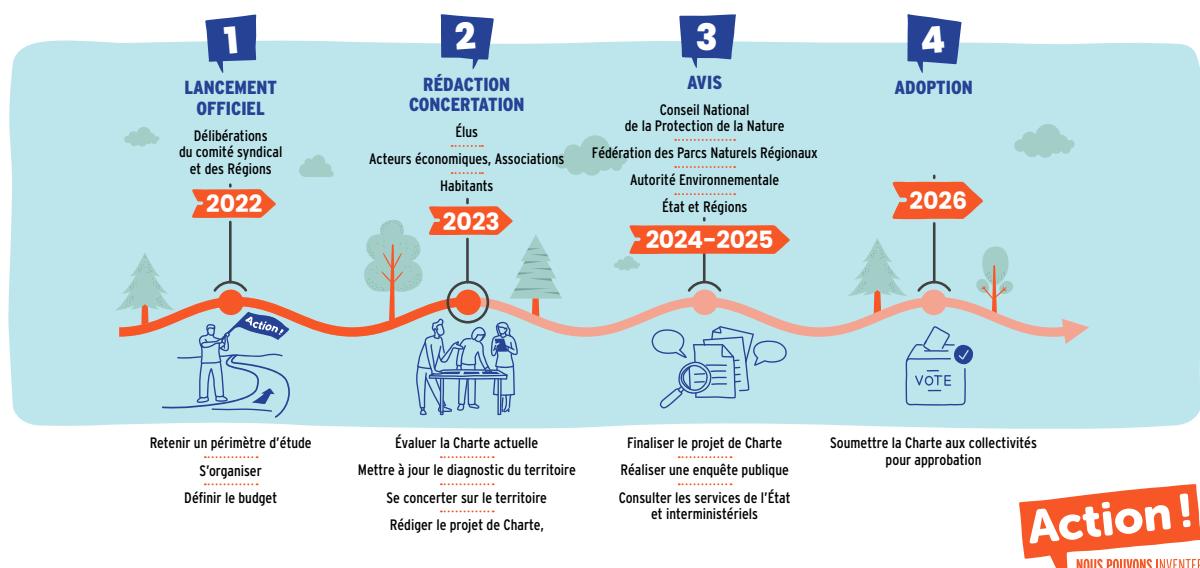
➤ Contexte de la révision et démarche de concertation

Depuis 2022, le Parc naturel régional du Haut-Jura est en phase de révision de sa Charte. À travers ce processus, il doit établir un nouveau projet de territoire pour la montagne jurassienne et ses habitants. Ce nouveau projet commun et concerté sera mis en œuvre à partir de 2026 et jusqu'à 2041. Il est essentiel car c'est lui qui permettra le renouvellement du label "Parc naturel régional".

La Charte est un contrat qui présente le **projet de développement durable élaboré collectivement pour un territoire sur 15 ans**. Elle fixe les objectifs, les orientations et les moyens de mise en œuvre. C'est

également un document obligatoire pour rester un territoire de Parc naturel régional. En effet, par un décret du Premier ministre, l'État délivre au territoire concerné le label de « Parc naturel régional ». Élaborée par les collectivités et l'ensemble des acteurs du territoire, la Charte définit les engagements de chacun pour atteindre les objectifs fixés collectivement dans le projet pour la montagne jurassienne. En signant la Charte du Parc, les adhérents s'engagent ainsi à mettre en œuvre ses principes et ses actions, sur le propre périmètre et dans leur champ de compétences.

Les étapes de la révision



Les acteurs de la révision

- **Les habitants et socio-professionnels** (forêt-bois, agriculture, artisanat, tourisme...) du territoire. La Charte du Parc est le projet pour leur territoire, au service des personnes qui vivent, travaillent, séjournent dans la montagne jurassienne. La concertation est essentielle pour convaincre et non contraindre.
- **Les partenaires techniques** : les chambres consulaires, les associations et organismes techniques de l'État (conservatoires des espaces naturels, fédérations sportives, réserves naturelles, Office nationale des Forêts, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement...). Ils contribueront à la mise en œuvre du projet de

territoire. C'est pourquoi ils participent à sa révision et à son élaboration.

- **Les élus locaux**. Ils décident de l'ambition pour le territoire, identifient les enjeux prioritaires, impulsent la concertation, informent les citoyens, représentent les valeurs du territoire et mènent la stratégie du Parc naturel régional du Haut-Jura.
- **L'équipe technique du Parc**. Elle œuvre au bon déroulement de la révision aux côtés des élus. Certains des collaborateurs seront chargés plus spécifiquement de ce travail dans leurs domaines d'expertise respectifs (environnement, aménagement, communication, etc.).

► Cadre réglementaire de la révision et concertation

Code de l'environnement

Le code de l'environnement précise les modalités de concertation à mettre en place dans le cadre de la procédure de renouvellement de classement des Parcs naturels régionaux :

Article L333-1 du Code de l'environnement

IV. – Le projet de charte initiale est élaboré par la Région et le projet de charte révisée est élaboré par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc, avec l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés, en associant l'État et en concertation avec les partenaires intéressés, notamment les chambres consulaires.

Article R333-5 du Code de l'environnement

- I. – La procédure de classement ou de renouvellement de classement est engagée par une délibération motivée du Conseil régional qui prescrit l'élaboration ou la révision de la charte, détermine un périmètre d'étude et définit les modalités de l'association des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements ainsi que celles de la concertation avec les partenaires intéressés.
- II. – Le préfet de région définit avec le président du Conseil régional et, en cas de révision de la charte, avec le président du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc les modalités d'association de l'État à l'élaboration ou à la révision de la charte, dès que la délibération prescrivant celle-ci lui a été transmise. Il leur communique la liste des services de l'État et de ses établissements publics qui y seront associés.

Les modalités de concertation prévues dans le cadre de la délibération du 2 juillet 2022 du Parc naturel régional du Haut-Jura

Les ateliers territoriaux

L'atelier territorial a vocation à recueillir les contributions de l'ensemble des partenaires et adhérents dans un format participatif. Ils seront proposés sur le territoire sur **4 lieux distincts** et pour chaque étape clef de la révision de la Charte (**diagnostic, enjeux vocations, actions**) pour aborder les spécificités des dynamiques et enjeux locaux.

Un **webinaire de synthèse** des ateliers à chaque étape sera proposé pour partager les résultats et appréhender au mieux les contributions des autres secteurs du Parc avec leur diversité et les points de convergence qui ont pu se dégager.

Il réunira notamment les représentants des :

- › Régions, Départements, Intercommunalités, Pays, SCoT, Communes,
- › chambres consulaires,
- › services de l'État : DREAL, DRAAF, DDT, SGAR, Préfectures, Sous-Préfectures, Commissariat au massif, ABF,
- › interprofessionnels,
- › syndicats et sociétés mixtes,
- › agences (ADEME, ARS, AE, ARB)
- › offices et établissements publics,
- › socio-professionnels, associations et collectifs, gestionnaires de réseaux

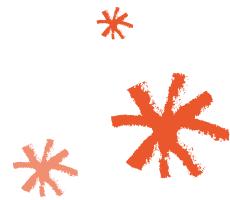
La concertation, l'information et la communication :

Pour répondre à l'objectif de concertation citoyenne, et favoriser une appropriation collective du projet de territoire, plusieurs formats ont été retenus dont les vocations et cibles sont complémentaires :

- › une enquête en ligne pour recueillir les avis du grand public, habitants du territoire du Parc naturel régional du Haut-Jura.
- › des conférences débats
- › une proposition d'accompagnement spécifique pour recueillir les contributions du public jeunes adultes..
- › Une fête du Parc en fin de procédure pour acter la validation de la nouvelle Charte et maintenir une communication active autour de ce projet de territoire.

En matière de communication

- › Une newsletter trimestrielle présentera les résultats et événements discussions à venir.
- › Des publications sur les réseaux sociaux seront également réalisées.



► La gouvernance de la révision

La comitologie suivante a été retenue :

Le Comité syndical



- › **Le Comité syndical** qui reste l'instance de validation des documents (dossier de demande de renouvellement du label, projet de Charte, Charte arrêtée).

Le Comité de pilotage (COPIL)



- › **Le Comité de pilotage** qui a vocation à s'assurer du bon déroulement de la révision en accord avec le calendrier, le budget et les modalités de concertation et d'information.

Le Comité de coordination technique (COTECH)



- › **Le Comité de coordination technique**, qui a une vocation opérationnelle et prépare les décisions qui sont proposées au COPIL.

Le Conseil Scientifique et Prospectif



- › **Le Conseil Scientifique et Prospectif** qui est sollicité pour apporter son éclairage et son analyse critique des étapes clefs de la révision.

Les ateliers territoriaux



- › **Les ateliers territoriaux**, constitués d'élus et d'acteurs socio-économiques du territoire

Nombres de réunions animées depuis juillet 2022, qui ont abordées la révision de la Charte :

4

- › 4 COPIL

4

- › 4 Comités de coordination technique

9

- › 9 commissions du Conseil Scientifique et prospectif pour notamment produire la note d'enjeux de l'instance et contribuer à l'écriture de la nouvelle Charte

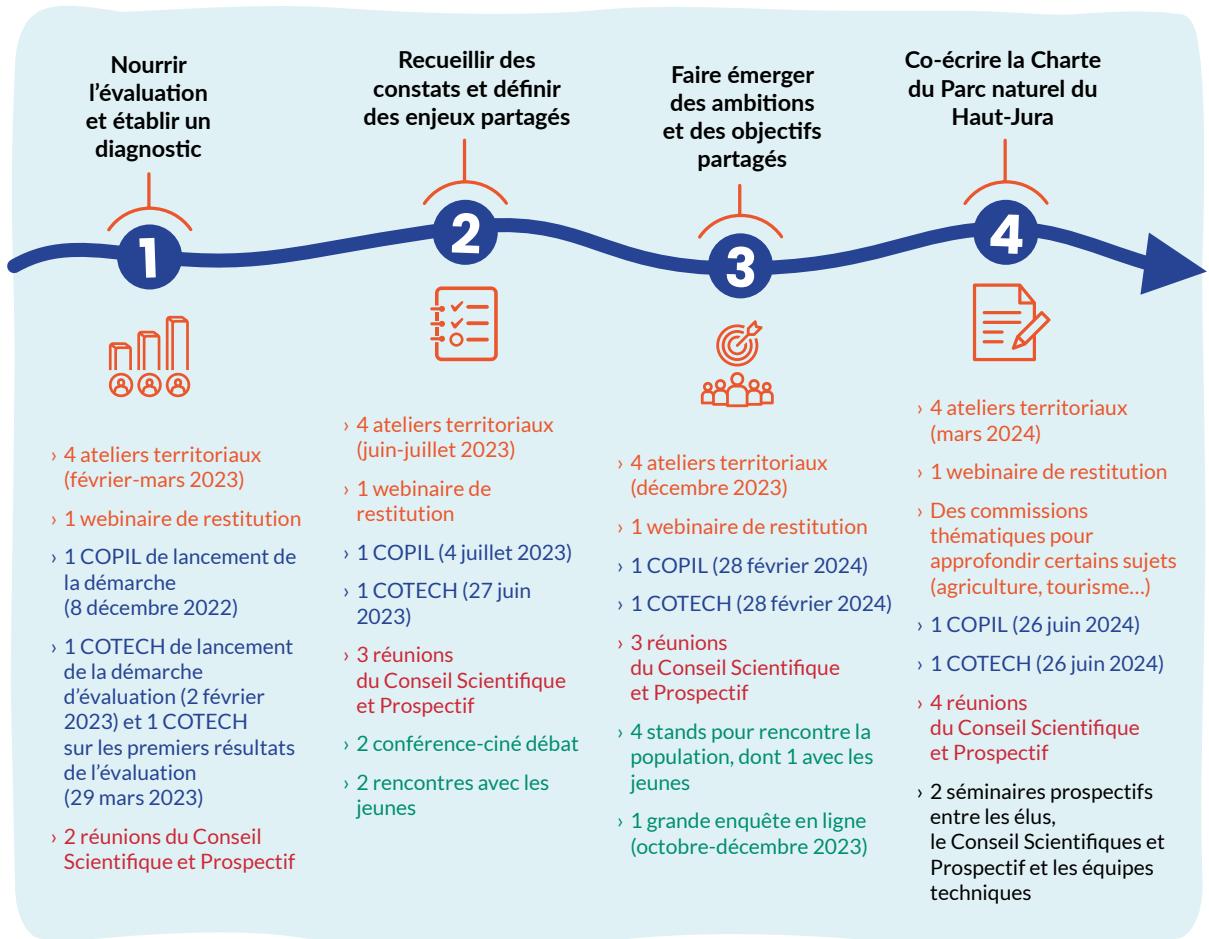
10

- › 10 Comités Syndicaux

4 notes d'enjeux ont été également produites par le Conseil Scientifiques sur des sujets prioritaires où un approfondissement était nécessaire : la biodiversité, l'eau, les sols et le socio-économique



► L'organisation de la concertation pendant la révision : synoptique et chiffres clés



Les chiffres-clés

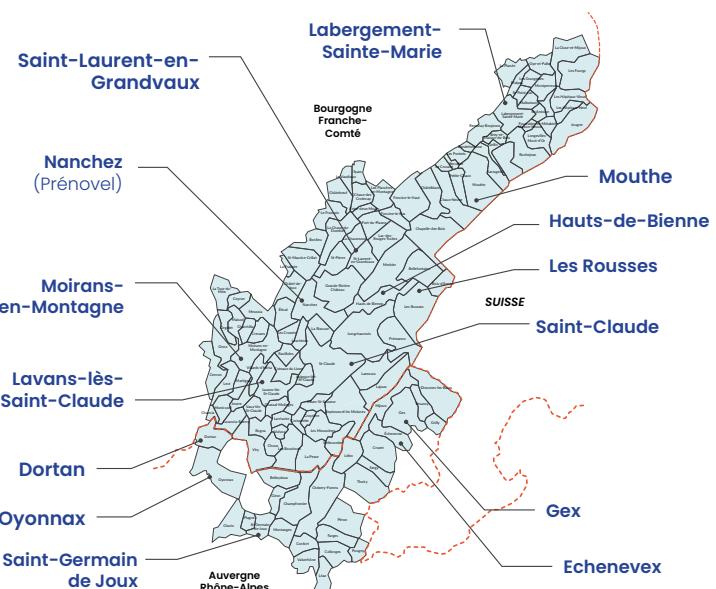
 **+380** participants aux ateliers territoriaux

 **150** participants aux Webinaires

30 rencontres dédiées à la révision de la Charte en 1 an

4 newsletters publiées

14 communes ont accueilli un temps de concertation dédié à la révision de la Charte

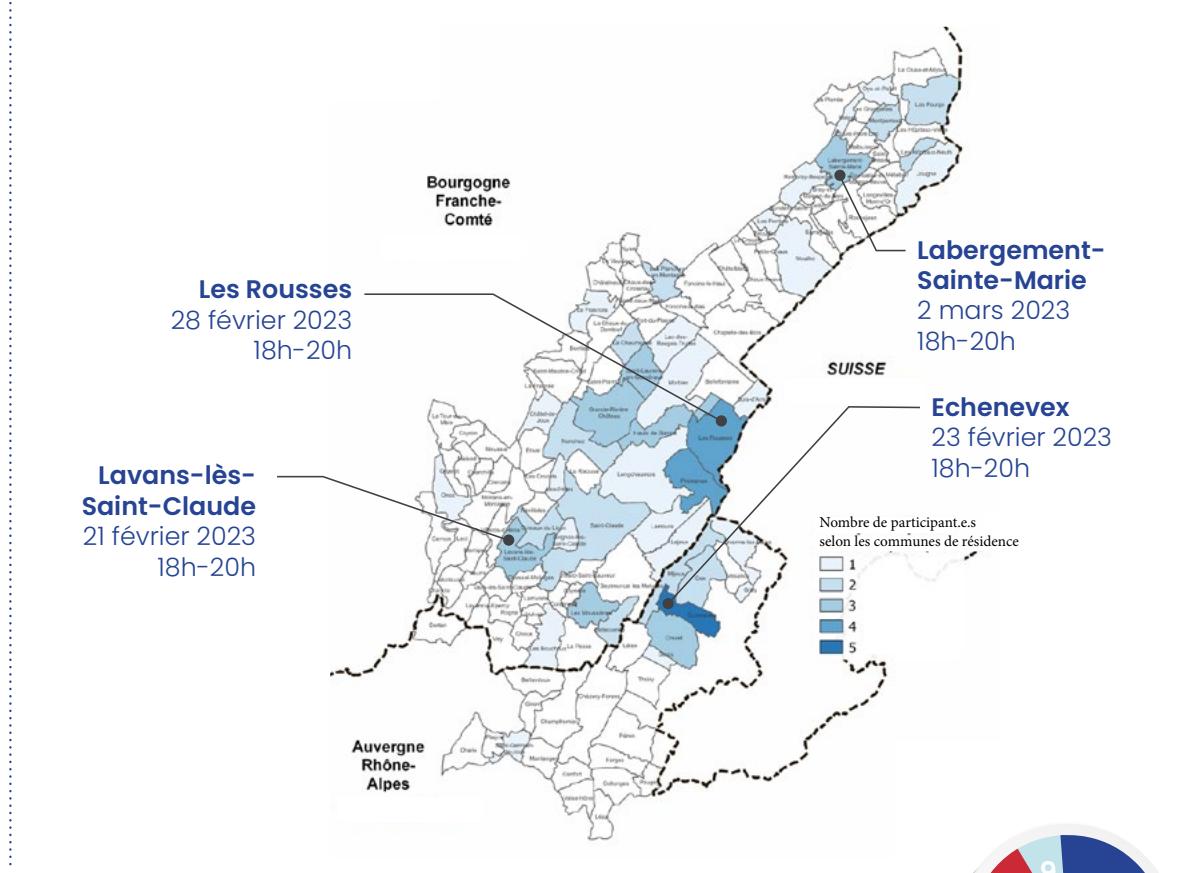


Concertation avec les collectivités et les partenaires

Pour associer les élus et les acteurs socioprofessionnels à la concertation, le Parc naturel régional du Haut-Jura a organisé 4 séries de 4 ateliers entre février 2023 et mars 2024. Chaque série d'atelier était suivie d'un webinaire de restitution.

➤ 1^{ère} série d'ateliers territoriaux : Nourrir l'évaluation et établir un diagnostic – Février-Mars 2023

Où et quand se sont-ils déroulés ?

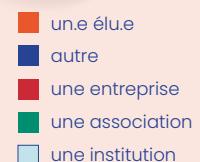


Qui a participé ?

105 participant.es :
des élus et des socioprofessionnels

Des niveaux importants de participation et
une grande diversité d'acteur.rices présent.es.

105
PARTICIPANT.ES





Déroulé des ateliers

Temps 1 : Introduction de l'atelier en plénière pour se présenter, situer la démarche et les attendus

Temps 2 : Temps de travail en atelier pour collecter les perceptions vis-à-vis du PNR et de son action et compléter par des apports d'informations du PNR :

- › Que représente le PNR du Haut-Jura pour vous ?
- › La Charte du PNR, ça sert à quoi ?
- › Quels enjeux pour le territoire dans le cadre de la révision de la Charte ?
- › Quels rôles et missions d'un PNR ?

Temps 3 : Partage de la vision et mise en commun

Temps 4 : Temps de travail en atelier pour découvrir des actions du PNR

Objectifs de la série d'atelier

Le même format d'animation a été mené dans chaque atelier, afin d'aller à la rencontre des collectivités et des partenaires. Les objectifs de la série d'atelier étaient :

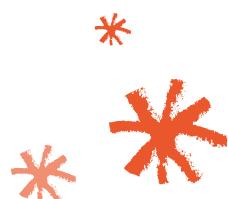
1. Lancer la démarche de concertation : donner envie à l'ensemble des acteurs du territoire d'y participer
2. Favoriser l'interconnaissance et le croisement de regards entre acteurs du territoire
3. Nourrir qualitativement l'évaluation de la Charte actuelle du PNR
4. Faire connaître des actions menées par le Parc naturel régional du Haut-Jura



Webinaire de restitution n°1

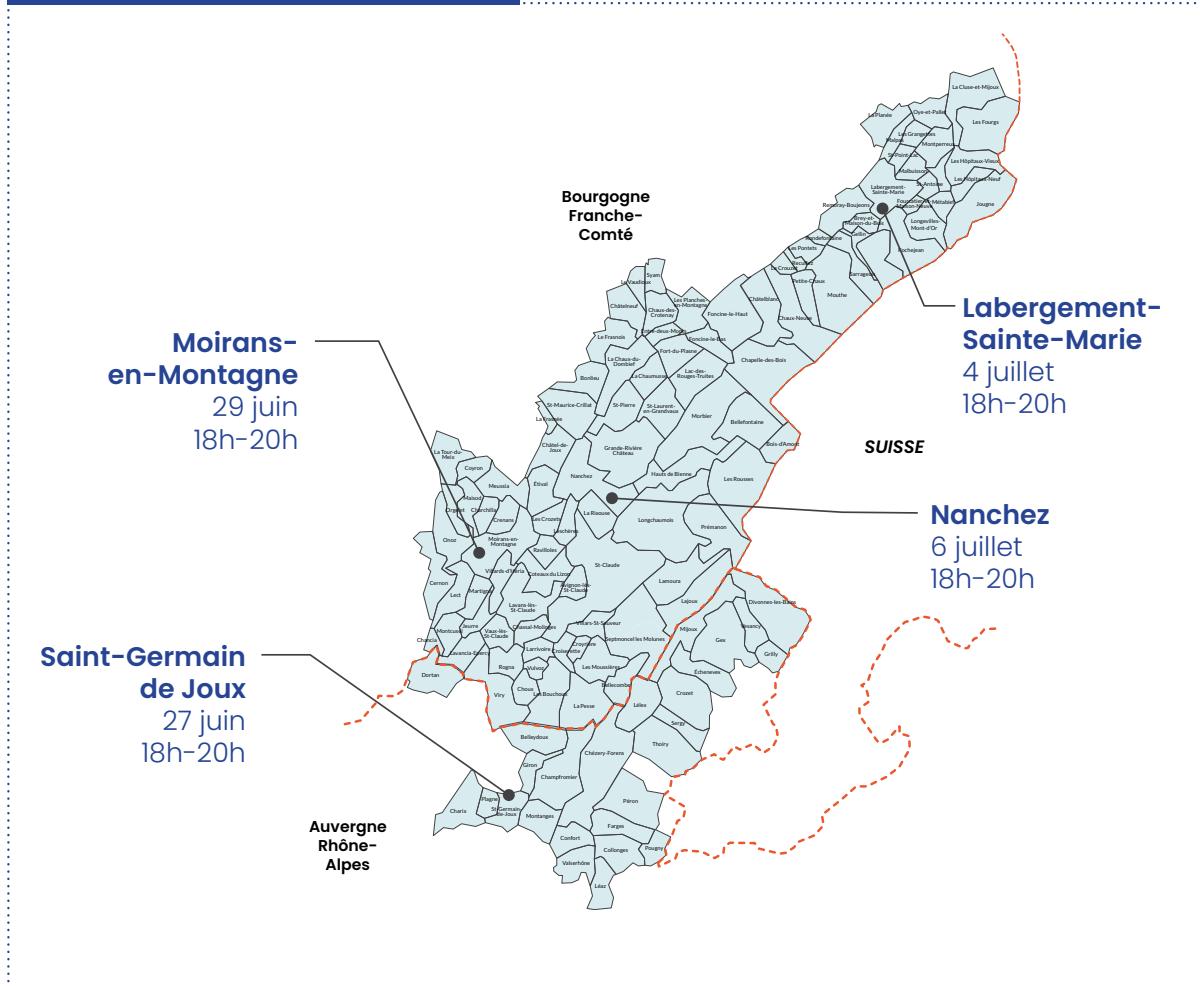
Date : 9 mars 2023

Nombre de participant.es : 55



↗ Deuxième série d'ateliers territoriaux :
Recueillir des constats et définir des enjeux partagés – Juin-Juillet 2023

Où et quand se sont-ils déroulés ?



Qui a participé ?

71 participant.es élus et socioprofessionnels



Déroulé des ateliers

Temps 0 : Accueil des participant.es autour d'un mur participatif où ils pouvaient partager un constat fort en matière d'évolution du territoire du Parc

Temps 1 : Introduction de l'atelier en plénière

Temps 2 : Temps de travail en atelier sous forme d'une boucle critique pour nourrir l'élaboration du diagnostic et identifier les défis pour les 15 prochaines années. Les participant.es pouvaient travailler sur les thématiques suivantes :

- › Le développement économique local
- › La qualité de vie sur le territoire
- › La protection de l'environnement et des ressources naturelles

Temps 3 : Restitution et conclusion

Objectifs de la série d'atelier

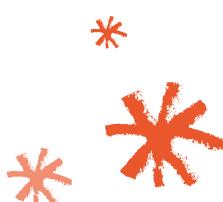
1. Partager les conclusions de l'évaluation de la précédente charte
2. Nourrir l'élaboration de la future charte :
 - Recueillir les constats
 - Faire émerger des défis partagés pour nourrir la réflexion prospective du diagnostic sur les enjeux futurs du territoire



Webinaire de restitution n°2

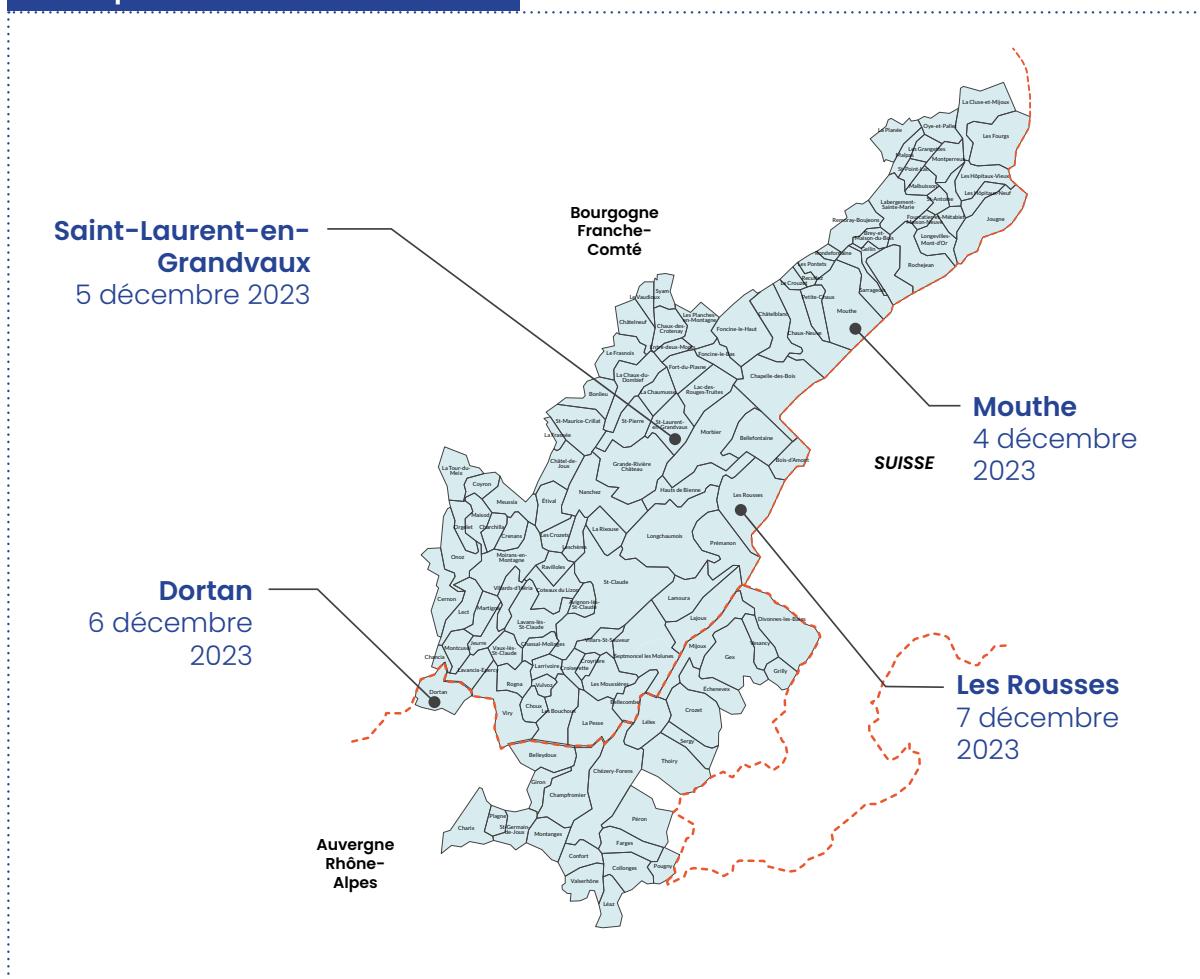
Date : 27 septembre 2023

Nombre de participant.es : environ 20



↳ **Troisième série d'atelier territoriaux :**
Faire émerger des ambitions et des objectifs partagés - Décembre 2023

Où et quand se sont-ils déroulés ?





Déroulé des ateliers

Temps 1 : Introduction de la réunion en plénière pour poser un cadre et rappeler l'avancement de la démarche

Temps 2 : Débat mouvant en plénière autour de questions clivantes :

- › Est-ce que préserver le paysage signifie « le maintenir en l'état actuel » ?
- › Faut-il privilégier le « laisser-faire » dans la gestion de la forêt ?
- › Faudra-t-il prioriser les usages de l'eau ?
- › Faut-il arrêter les investissements liés aux activités de neige ?

Temps 3 : Déambulation participative autour des AFOM. Les participant.es étaient invités à former des trinômes et contribuer aux 4 AFOM thématiques répartis dans la salle pour y intégrer leurs remarques, interrogations et ajouts.

Temps 4 : Temps de travail aux tables pour réfléchir collectivement aux futurs souhaitables à ambitionner et comment les atteindre. Les participant.es ont travaillé sur une thématique de leur choix, les mêmes qui étaient proposées lors de la série d'ateliers précédentes :

- › Le développement économique local
- › La qualité de vie sur le territoire
- › La protection de l'environnement et des ressources naturelles

Temps 5 : Restitution et conclusion

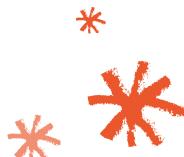
Objectifs de la série d'atelier

1. Réaliser un point d'étape sur la démarche de révision et partager les dernières réalisations, notamment les matrices « Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces » (AFOM) du diagnostic
2. Produire une première ébauche du sommaire détaillé de la Charte, en identifiant les futurs souhaitables à l'horizon 2041 et les objectifs à poursuivre collectivement
3. Identifier les sujets « irritants », les plus sensibles
4. Dégager des premières actions à 5 ans, en identifiant leur porteurs et les engagements des différents acteurs du territoire



Webinaire de restitution n°3

Date : 1^{er} février 2024
 Nombre de participant.es :
 + 30 participant.e.s



↳ 4^{ème} série d'atelier territoriaux – Co-écrire la Charte du Parc naturel du Haut-Jura – Mars 2024

Où et quand se sont-ils déroulés ?

L'ensemble des ateliers a eu lieu à la Mairie des Hauts-de-Bienne. Ils traitaient tous d'une thématique différente.

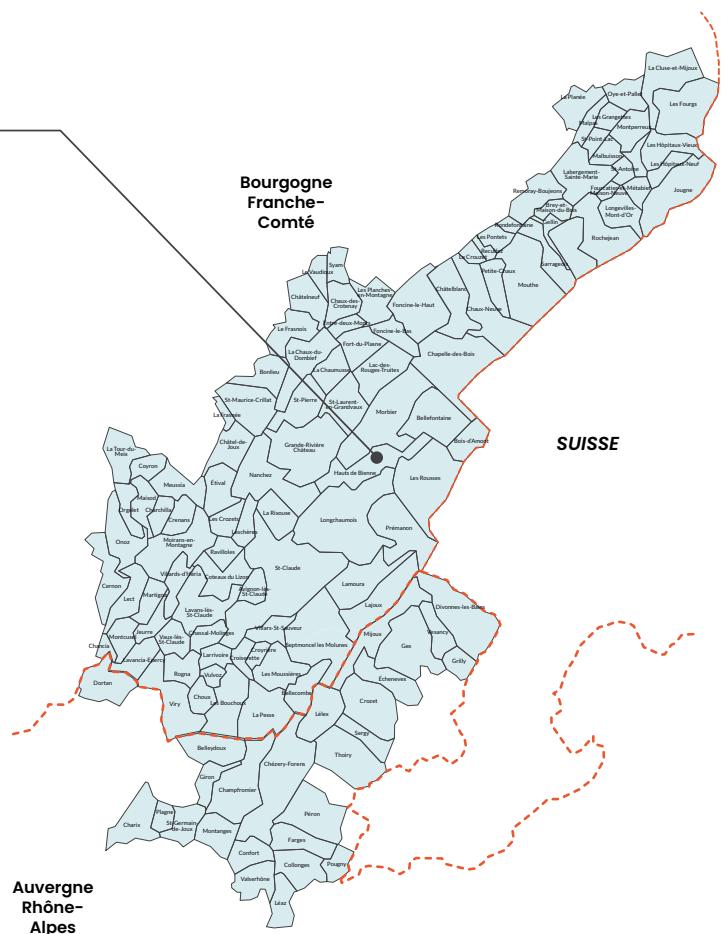
Mairie des Hauts-de-Bienne

- › **Lundi 25 mars** : éducation - communication - culture
- › **Mardi 26 mars** : économie de proximité - tourisme - forêt
- › **Mercredi 27 mars** : biodiversité - agriculture - eau
- › **Jeudi 28 mars** : aménagement - mobilité - énergie

Comment ?

Deux séquences complémentaires :

- › Un premier temps entre élus et socio-professionnels pour nourrir l'élaboration des premières fiches mesures
- › Un deuxième temps entre élus du Syndicat mixte, afin d'identifier leur positionnement politique.





Déroulé des ateliers

Les ateliers étaient divisés en 2 parties :

- › Une première partie de 15h à 17h avec les professionnels et les élus
- › Une seconde partie de 17h30 à 18h30 avec les élus du Syndicat Mixte

Première partie

Temps 1 : Introduction en plénière de l'atelier : point d'étape de la démarche, présentation du déroulé et des objectifs, présentation du sommaire détaillé de la nouvelle charte et du rappel de la place de la charte dans la hiérarchie des normes.

Temps 2 : Temps de travail en groupe thématique. Chaque groupe traitait d'une ou de deux fiches mesures thématiques.

- › Prise de connaissance individuel de la fiche mesure
- › Temps de réactions et de partage pour amender la fiche mesure et la compléter sous forme d'un atelier d'écriture plurielle

Temps 3 : Restitution des principales contributions en plénière

Seconde partie

Les animateur.rice.s ont soumis à avis des propositions issues des ateliers pour validation et les élus ont indiqué leur avis grâce à des cartons de couleur (méthode du vote par consentement) :

- › Vert : je suis pour
- › Jaune : je suis mitigé/ pas pour sans m'y opposer
- › Rouge : je suis contre

Objectifs de la série d'atelier

1. Présenter le sommaire de la nouvelle Charte (ambitions, orientation, mesures)
2. Discuter et arbitrer sur le niveau d'ambition que les participants souhaitent retenir
3. Évoquer les engagements à porter pour faire advenir le projet de territoire
4. Recueillir des éléments techniques, notamment de la part des partenaires, pour nourrir l'écriture des fiches mesures



Webinaire de restitution n°4

Date : 21 mai 2024
Environ 40 participant.e.s

Une concertation thématique a également été réalisée afin de débattre plus finement, avec les partenaires techniques concernés, du contenu des fiches mesures. Ces concertations ont au lieu soit dans le cadre de l'élaboration de stratégie (c'est le cas pour la forêt ou encore la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique par exemple) soit dans le cadre d'une concertation spécifiquement mise en place pour la Charte (agriculture, tourisme).



Concertation citoyenne

➤ 1 enquête en ligne

Date de diffusion : D'octobre à décembre 2023



Objectifs de l'enquête en ligne

- › Evaluer le degré de connaissance du Parc naturel régional du Haut-Jura et la perception des actions menées
- › Recueillir l'expertise d'usage des répondants sur les thématiques du quotidien afin d'alimenter la révision de la Charte
- › Connaître la propension à adapter son comportement au changement climatique
- › Evaluer l'implication actuelle et future des participants auprès du Parc naturel régional du Haut-Jura

Les grands thèmes abordés au sein de l'enquête en ligne

- › « Votre perception du Parc » : connaissance et perception du Parc naturel régional du Haut-Jura
- › « Adapter son comportement au changement climatique » : quel niveau de sensibilisation au changement climatique, quelle propension à faire évoluer ses habitudes
- › « Votre implication auprès du Parc naturel régional du Haut-Jura » : participation à des événements du Parc, attentes pour s'impliquer d'avantages
- › « Inventons ensemble le Parc de demain ! » : les envies, la vision et les menaces identifiées pour l'avenir du territoire

➤ Des temps immersifs pour aller à la rencontre des habitants, avec un focus particulier sur les jeunes

Pour aller à la rencontre de publics parfois plus éloignés du Parc naturel régional du Haut-Jura, des temps immersifs, sous forme de stands ou d'ateliers ont été organisés pour aller vers la population. Ces temps ont permis de mobiliser des personnes qui ne connaissaient pas la structure du Parc et de les informer sur la démarche en cours.

Focus sur les jeunes

Pour intégrer les jeunes dans la démarche, le Parc a souhaité mener plusieurs actions à destination directe de ce public.

Objectifs

- › Recueillir la parole des jeunes en tant qu'habitant d'aujourd'hui et surtout de demain, afin d'obtenir de leur part une réelle contribution qu'il sera possible de réinvestir dans le cadre de la révision de la Charte.

Aller au-delà de l'information et visent une réelle participation des jeunes : leur permettre de se projeter et de connaître leurs attentes, besoins et avis pour l'avenir du territoire sur un ensemble de sujets

1 RENCONTRE AVEC LES ÉCO-DÉLÉGUÉS

Date : 9 juin 2023

Nombre de participant.es : Une vingtaine de jeunes
Déroulé

1. Présentation introductory
2. Photolangage : Notre Parc d'aujourd'hui et de demain
3. Débat mouvant :
 - En 2040, nos villes et villages seront-ils les mêmes qu'aujourd'hui ?
 - Pensez-vous que la place dédiée aux espaces naturels sur notre territoire aura diminué en 2040 ?
 - Comment nous déplacerons-nous en 2040 ?
 - En 2040, les voitures seront-elles toujours le principal mode de déplacement dans le Haut-Jura ?
 - Que mangerons-nous en 2040 dans le Haut-Jura ?
4. Restitution et conclusion

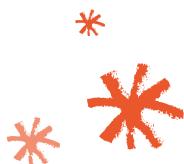
1 RENCONTRE AVEC LES JEUNES DE LA MJC DE GEX

Date : 18 juillet 2023

Nombre et profil des participants : Une trentaine de jeunes

Déroulé

1. Présentation introductory
2. Photolangage : Notre Parc d'aujourd'hui et de demain
3. Débat mouvant (voir questions de la rencontre avec les écodélégués)
4. Mini-atelier par groupe : notre contribution pour l'avenir du PNR. Les jeunes étaient invités à noter ou dessiner leurs projections et les accrocher à un fil.
5. Restitution et conclusion : les jeunes ont été invité à découvrir les contributions de chaque groupe et échanger



1 STAND AU LYCÉE VICTOR BÉRARD AUX HAUTS-DE-BIENNE

Date : 5 décembre 2023, de 12h à 14h dans le hall du lycée

Nombre de participant.es : Une quarantaine d'élèves, de la seconde au BTS

Objectifs

- › Rendre visible et informer sur le Parc dans une posture de pédagogie : son périmètre, ses actions...
- › Associer les jeunes à la révision de la Charte et à l'élaboration de la future Charte en recueillant leurs attentes et idées
- › Accompagner les publics dans leurs projections à l'horizon 2041 : quels sont leurs futurs souhaitables ? Comment rêvent-ils leur territoire ?
- › Mobiliser sur l'enquête en ligne grâce à des affiches et des flyers contenant un QR code menant à l'enquête

Dispositifs participatifs

- › Panneaux d'exposition de la démarche de révision
- › Affiche pour mobiliser autour de l'enquête en ligne
- › Un mur d'expression regroupant diverses thématiques (société, économie et biodiversité) et sous-thématiques associées.



Temps immersifs : des stands au sein de lieux stratégiques pour échanger sur le devenir du Parc

3 stands ont été organisés en décembre 2023 pour aller à la rencontre des habitant.es du Parc. Les lieux choisis ont permis de varier la localisation et les publics ciblés, avec une attention particulière aux jeunes et aux familles.

Objectifs

- › Rendre visible et informer sur le Parc dans une posture de pédagogie : son périmètre, ses actions...
- › Associer les habitant.e.s à la révision de la Charte et à l'élaboration de la future Charte en recueillant leurs attentes et idées
- › Accompagner les publics dans leurs projections à l'horizon 2041 : quels sont leurs futurs souhaitables ? Comment rêvent-ils leur territoire ?
- › Mobiliser sur l'enquête en ligne grâce à des affiches et des flyers contenant un QR code menant à l'enquête
- › Capter une population diversifiée : personnes âgées, familles, jeunes, touristes

2 STANDS SUR DES LIEUX STRATÉGIQUES

Les deux premiers stands ont mobilisé des dispositifs identiques, dans la continuité du stand dans le lycée Victor Bérard.

Dates et lieux

Date	Lieu	Nombre de participant.es
6 décembre 2023 de 14h à 16h	Médiathèque, Centre Culturel Aragon, Oyonnax	Une quarantaine de personnes, notamment des familles
8 décembre 2023 de 10h à 12h	Supermarché Bi1, Mouthe	Une vingtaine de personnes



Dispositifs participatifs

- › Panneaux de la démarche de révision
- › Affiche pour mobiliser autour de l'enquête en ligne
- › Un mur d'expression (A0) regroupant diverses thématiques (société, économie et biodiversité) et sous-thématiques associées. Ce format permet de faciliter la projection des participants à l'horizon 2041 et leur contribution à des thématiques qui touchent aux missions du Parc.

1 STAND AU MARCHÉ DE NOËL DE MOIRANS-EN-MONTAGNE

Date : 16 décembre 2023, de 10h à 16h

Lieu : Marché de Noël de Moirans-en-Montagne

Nombre de participant.es : 86 échanges approfondis

Dispositifs participatifs

- › Deux bocaux en verre avec des billes en papier (boîtes de tendance) pour évaluer la connaissance du Parc qu'ont les participants

- › **Une carte du territoire en format A0** comme première accroche (où vivez-vous, votre perception du territoire, prévoyez-vous de rester sur le territoire...) et pour mieux appréhender le profil des participants
- › **Un mur d'expression (A0)** regroupant diverses thématiques (société, économie et biodiversité) et sous-thématiques associées



2 ciné-s-conférences débat

Date	Lieu	Nombre de participant.es
Mercredi 28 juin	Gex	35 participant.es
Mercredi 5 juillet	Saint-Claude	22 participant.es

Objectifs

- › S'interroger collectivement sur notre rapport au vivant et notre capacité à entrer en transition pour une société plus durable
- › Identifier les initiatives locales, existantes ou qu'il faudrait mener, qui ne l'auraient pas été jusqu'à aujourd'hui
- › Recueillir les besoins des participants présents afin de les accompagner pour le portage de leurs actions
- › Recueillir des attentes concernant l'élaboration du futur projet de Charte



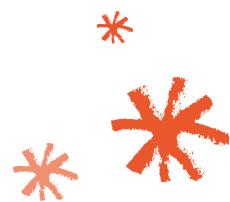
Dispositifs participatifs

- › Accueil autour d'un mur participatif problématisé : Comment réussir la transition du Parc naturel régional du Haut-Jura ?
- › Diffusion du documentaire : *Êtres en transition : le vivant nous questionne*, en présence du réalisateur François Stuck
- › Temps d'échanges après le film



1 conférence de clôture / Fête du Parc : à venir

Un événement sera organisé afin de restituer le travail mené par le Parc autour de la révision de la Charte et la présenter au grand public dans un cadre convivial.



Modalités d'information et de communication

► Charte graphique dédiée à la révision

Afin de rendre visible l'ensemble de la communication autour de la révision de révision de la Charte du Parc naturel régional du Haut-Jura, une charte graphique a été conçue. Elle se caractérise notamment par la mise en

avant de pictogrammes illustrés qui donnent à voir les différents champs d'intervention du PNR ainsi que par un slogan

« Action ! Nous pouvons inventer le Parc de demain »



► Guide de la révision

Un guide pour l'action a été publié en décembre 2022 afin de mettre en pédagogie la démarche de révision : la portée juridique d'une charte, les étapes et le contenu de la démarche, les acteurs associés, les grands défis à

relever... Ce guide visait également à donner envie aux acteurs et habitants du territoire de s'engager aux côtés du Parc et « à se mettre en action, en marche pour « cette grande traversée » collective de la montagne jurassienne ».

► Newsletter

Au fil de la démarche, 3 Newsletters dédiées à la révision de la Charte ont été éditées. Elles visaient notamment à communiquer sur la démarche et son avancée, partager les résultats des différents temps de concertation et informer sur ceux à venir.

- › Newsletter Révision de la Charte #1 publiée le 22 décembre 2022

- › Newsletter Révision de la Charte #2 publiée le 12 avril 2023
- › Newsletter Révision de la Charte #3 publiée le 23 novembre 2023
- › Newsletter Révision de la Charte #4 publiée le 6 mai 2024

► Panneaux d'exposition

4 panneaux d'exposition ont été produits pour présenter la démarche de révision ainsi que le rôle du PNR et valoriser certaines de ses actions phares. Ils ont notamment été exposés lors des ateliers territoriaux et certains temps immersifs avec les habitants.

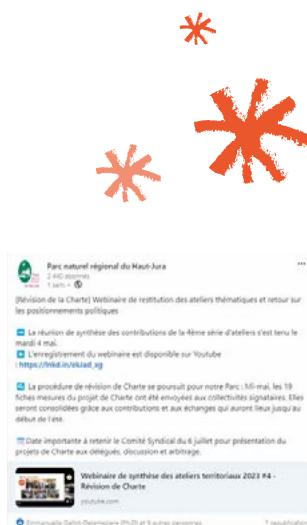
L'exposition est composée des panneaux suivants :

- › Tout savoir sur le Parc
- › La révision de la Charte du Parc
- › Les actions et le rôle du Parc
- › Réviser la Charte : une occasion pour faire évoluer le périmètre du Parc



► Publication sur les réseaux sociaux

Le PNR du Haut-Jura s'est appuyé sur ses réseaux sociaux, et notamment ses pages Facebook et Linkedin, pour informer sur la démarche de révision de la Charte et mobiliser pour les temps de concertation.



➤ 1 page dédiée sur le site du PNR

Sur la page d'accueil de son site internet, le PNR du Haut-Jura a mis en avant un onglet dédié à la révision de la Charte.

Dans la rubrique dédiée, se retrouve notamment :

- Une vidéo pédagogique présentant la démarche de révision
- Un lien d'inscription à la Newsletter Révision de la Charte
- Les actus et l'agenda Charte
- La présentation des étapes de la révision
- Différents documents relatifs à la révision : les vidéos permettant de revoir les webinaires qui ont suivi les ateliers territoriaux, la synthèse des notes d'enjeux du Comité Scientifique et Prospectif, le sommaire détaillé de la nouvelle Charte, les synthèses des ateliers territoriaux, la note de positionnement politique de la révision, la délibération relative à la révision...



➤ Un kit de communication autour de l'enquête en ligne

Le Parc naturel régional du Haut-jura a réalisé un kit de communication dédié à l'enquête en ligne qui a été partagé à l'ensemble des communes mobilisées pour relayer l'enquête. Des visuels ont été fournis (affiche, flyer ainsi que des éléments de langage et conseils). Au sein de la structure, l'ensemble des agents du Parc naturel régional du Haut-jura ont également mis en avant l'enquête via un lien cliquable intégré à leur signature de mail.



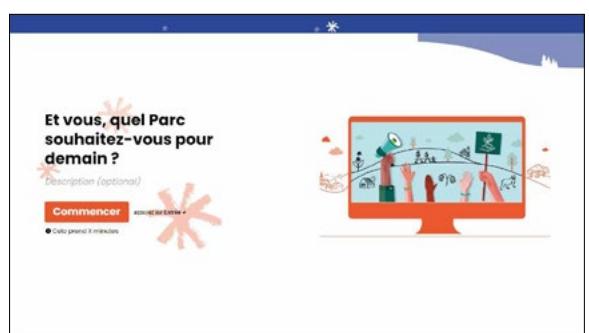
➤ Affichage dans l'espace public

Des affiches ont été exposées dans des lieux stratégiques du territoire afin de mobiliser autour de l'enquête en ligne et des ciné-débats.

➤ Publication d'encarts dans les journaux municipaux

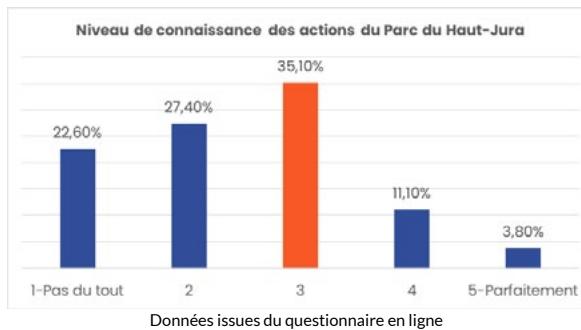
Le Parc naturel régional du Haut-jura s'est tenu à la disposition des communes qui le sollicitaient afin de fournir du contenu à publier dans leur journal municipal au sujet de la révision de la Charte.

4 encarts ont été rédigés par le Parc naturel régional du Haut-jura à destination des journaux municipaux de 4 communes du territoire.



Synthèse des principales contributions exprimées

► La perception du Parc naturel régional du Haut-Jura et de ses actions



Si la perception du Parc naturel régional du Haut-Jura et de ses actions est plutôt jugée positive par les élus, les socioprofessionnel et les habitants, la concertation a tout de même montré les difficultés du Parc à se faire connaître auprès du grand public pour ses actions concrètes. La poursuite de l'information et la sensibilisation de toutes et tous est essentielle pour permettre de mieux appréhender qui est le PNR et quelles actions il porte.

► L'état des lieux du territoire / diagnostic

Le territoire du Haut-Jura a connu plusieurs évolutions importantes au cours des 15 dernières années qu'il convient d'analyser et de comprendre les tenants pour y apporter des réponses adaptées. Les conséquences des changements climatiques sont en effet de plus en plus prégnantes dans le quotidien des habitantes et habitants.

- › La qualité de vie sur le territoire
 - L'urbanisme et l'habitat : une pression foncière importante et un développement urbain « non-maîtrisé »
 - Mobilités : une saturation croissante des réseaux et une augmentation de la demande en faveur d'alternative à la voiture individuelle
 - Culture et innovation sociale : une offre existante de qualité mais qui fait face à un faible renouvellement du tissu associatif
- › Le développement économique local :
 - Agriculture : des filières reconnues et rémunératrices sur le territoire, une diversification de l'agriculture encore timide et une pression grandissante sur les terres agricoles
 - Tourisme : une hausse de la fréquentation touristique qui peut augmenter la pression sur les milieux naturels, une baisse de l'enneigement qui interroge sur la pérennité de certaines activités
 - Sylviculture : des impacts importants du changement climatique qui fragilise les milieux forestiers
 - Industrie et entreprises : le développement durable est un sujet encore peu abordé, la question du recrutement est également un problème récurrent

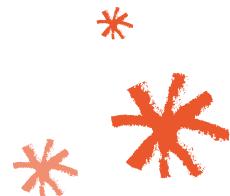
› La protection de l'environnement et des ressources naturelles :

- Biodiversité et milieux naturels : la prolifération de certaines espèces, un assèchement des marais
- Energie : des avancées sur l'implantation d'énergies renouvelables sur le territoire avec les centrales villageoises et la structuration de la filière bois
- Eau : une augmentation des conflits d'usage autour de l'eau et une baisse de la ressource
- Paysages : une grande qualité paysagère qu'il convient de protéger des conséquences du changement climatique

Focus sur les réponses à l'enquête en ligne : les 3 principales sources de préoccupation au quotidien en lien avec le changement climatique :

1. L'épuisement des ressources (eau, bois, sols...)
2. Le recul de la biodiversité
3. Le dépeuplement forestier

+ 85% des répondants estiment bien connaître les effets du changement climatique



► Les enjeux et vocations

Fort des constats partagés ci-dessus par les participants, plusieurs enjeux majeurs et transversaux ont été identifiés lors des temps de concertation :

- › L'atténuation et l'adaptation au changement climatique : un enjeu qui doit irriguer l'écriture de la nouvelle charte
- › La valorisation des métiers à forte valeur-ajoutée pour relever les défis du territoire
- › La conciliation des usages entre les différents usagers du Parc (habitants, agriculteurs, touristes, préservation de la faune et de la flore...)
- › Les mises en dialogues des différents acteurs

D'autres vocations et futurs souhaitables thématiques ont émergé des différents temps de concertation pour affirmer une vision partagée du territoire :

LA QUALITÉ DE VIE SUR LE TERRITOIRE

- › Un Parc naturel plus proche des habitants et des initiatives locales
- › Un urbanisme sobre et maîtrisé, avec des villages attractifs et vivants
- › Une plus faible dépendance à la voiture individuelle
- › Une cohésion sociale renforcée

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

- › Une économie résiliente et rémunératrice pour le territoire
- › Une activité agricole pérenne et rémunératrice qui participe à la qualité de vie des habitants

› Un tourisme de qualité et durable, adaptés aux nouvelles conditions climatiques, qui respecte les milieux naturels

› Un territoire forestier qui porte une économie résiliente et locale

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

- › Une gestion de l'eau renouvelée et adaptées
- › Un lien entre les vivants renouvelés
- › Une diversité de faunes et de flores

Les habitants ont également exprimé leurs attentes et envies pour le territoire du Parc :

#1	Préserver la biodiversité ordinaire et exceptionnelle	#4.78
#2	Accompagner les forêts face aux menaces liées au changement climatique	#4.91
#3	Préserver la qualité et la diversité des paysages jurassiens	#5
#4	Anticiper les impacts de la disponibilité de certaines ressources (eau, terres agricoles...)	#5.33
#5	Œuvrer en faveur de la conciliation des usages et du partage de la ressource en eau	#6.01
#6	Soutenir et valoriser l'économie de proximité	#6.14
#7	Agir pour une urbanisation maîtrisée et raisonnée	#6.19
#8	Accompagner la diversification des activités agricoles	#6.71
#9	Favoriser un tourisme durable : conciliation des usages et développement du tourisme 4 saisons	#6.76
#10	Favoriser les liens sociaux et le bien-être des habitants	#7.63
#11	Promouvoir la culture jurassienne	#8.68
#12	Avoir une utilisation plus responsable du numérique	#9.87



FOCUS SUR LES JEUNES : QU'EST-CE QUI EST RESSORTI DE LA CONCERTATION ?

Une sensibilité accrue et une volonté de protéger les ressources, les paysages et les espaces naturels face au changement climatique et aux dégradations humaines.

Une vision de l'avenir parfois pessimiste, notamment à cause du changement climatique et de la raréfaction des ressources.

Des enjeux de mobilités importants pour proposer des alternatives à la voiture individuelle.

Le souhait de voir une offre culturelle et sportive à destination des jeunes plus diversifiée

► Les actions concrètes à mener

Les temps de concertation ont également permis d'identifier une série d'actions concrètes qui pourraient être mise en place pour atteindre la vision du territoire partagée pour les 15 prochaines années :

LA QUALITÉ DE VIE SUR LE TERRITOIRE

- › Accompagner l'ensemble des collectivités pour mettre en place des solutions de mobilités
- › Proposer des actions concrètes pour permettre aux habitants de s'impliquer
- › Promouvoir et valoriser l'identité du territoire et faire connaître le Parc

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

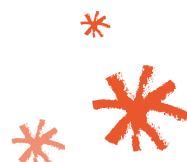
- › Valoriser l'excellence et les savoirs-faires présents sur le territoire : démonstrateurs de projets, animations pédagogiques
- › Soutenir les expérimentations agricoles
- › Mettre en place des zones de quiétudes pour protéger des espaces des flux touristiques

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

- › Créer des indicateurs pour évaluer les besoins en eau et réaliser une veille technologique et scientifique sur les moyens futurs d'indépendance à l'eau
- › Mettre en place des zones d'accélération de la biodiversité
- › Organiser des temps d'échanges et d'information sur le vivre-ensemble et la nature

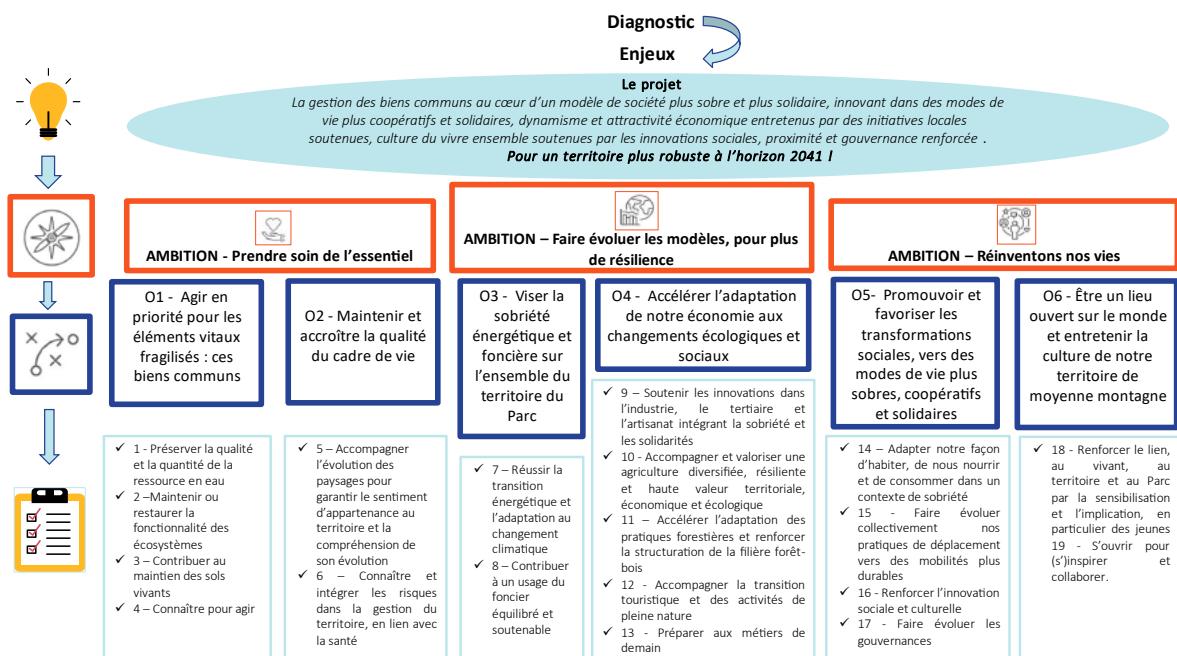
Face au changement climatique, les besoins des répondants à l'enquête en ligne pour modifier certaines de leurs habitudes :

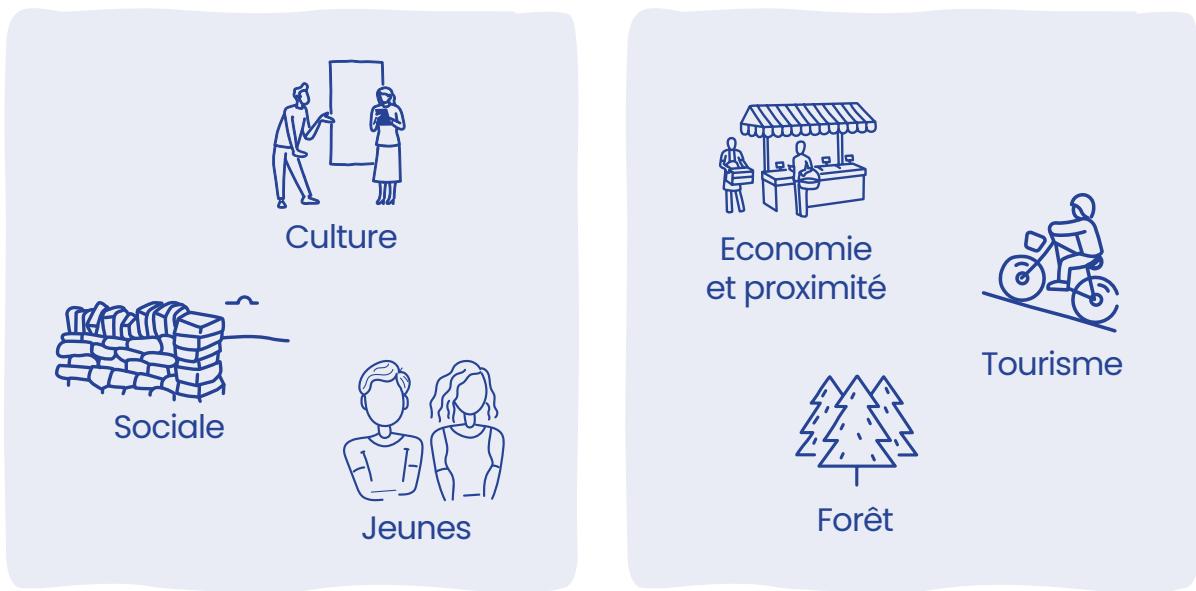
+53% des répondants souhaitent être inspirés par un engagement coordonné et des actions exemplaires menées par des entreprises et des collectivités
41,6% ont besoin de ne pas être impactés financièrement, voire faire des économies
39% souhaitent mener collectivement des actions



► Les dispositions des fiches mesures

La dernière série d'ateliers avec les élus et les socioprofessionnels a porté sur les fiches mesures et a permis de discuter de leur écriture concrète. Cette série a permis de réellement coécrire les fiches mesures avec les acteurs en présence. De nombreux sujets ont été également débattus sans forcément arriver à un consensus.





ATELIER 1

EDUCATION, COMMUNICATION ET CULTURE
(FICHES MESURES 16 ET 18)

L'atelier 1 a permis de discuter des thématiques d'éducation, de communication et de culture. Les participants étaient relativement unanimes et plusieurs consensus ont émergé sur :

- › La valorisation de la culture comme un support à la construction et à la diffusion d'un récit positif sur l'adaptation au changement climatique.
- › La sensibilisation des jeunes
- › Le renforcement du sentiment d'appartenance au Parc et la cohésion sociale entre les habitants



ATELIER 2

ECONOMIE DE PROXIMITÉ, TOURISME ET FORÊT
(FICHES MESURES 9, 12 ET 11)

L'atelier 2 a permis de discuter de sujets souvent clivants, notamment sur les questions du tourisme et de la forêt.

La thématique de l'économie de proximité (fiche mesure 9) a vu émerger plusieurs consensus qui guident l'écriture de la fiche :

- › Le soutien à l'emploi et le renforcement de l'offre de formation
- › Le renforcement d'une image du territoire comme territoire d'industrie
- › L'innovation et l'expérimentation

La thématique du tourisme (fiche mesure 12) a vu de nombreux sujets en débats avec des positions opposées sur :

- › La temporalité de la transition touristique
- › Le devenir des sites alpins et nordiques
- › La réalisation de projets de neiges artificielles

D'autres participants ont également proposé d'ajouter des sujets sur la valorisation des métiers du tourisme et sur l'hébergement des travailleurs saisonniers.

La thématique de la forêt (fiche mesure 11) des sujets de débats ont émergé sur :

- › L'intervention du Parc dans le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique
- › Le niveau de protection des milieux forestiers (espaces de libre évolution, réserve intégrale)
- › La sélection des essences



Biodiversité



Agriculture



Eau



Aménagement et paysage



Énergie



Mobilité

ATELIER 3

BIODIVERSITÉ, AGRICULTURE ET EAU (FICHE MESURE 2, 10 ET 1)

La préservation de la qualité et la quantité de ressources en eau apparaît comme une priorité, avec le besoin de trouver de nouveaux outils afin d'améliorer la gouvernance de cette ressource et d'adopter une approche transversale.

Les discussions autour de la thématique du maintien ou la restauration de la fonctionnalité des écosystèmes a également permis de rappeler l'importance de recourir aux leviers d'éducation, de sensibilisation et de communication, notamment dans le cas de mise en place d'aires de protection forte. Des débats ont aussi eu lieu autour du renforcement ou de la réintroduction des grands prédateurs.

La thématique de l'agriculture a permis aux participants d'exprimer des attentes sur le renforcement du soutien au pastoralisme, le soutien économique nécessaire pour accompagner la diversification. Les participants ont également exprimé la volonté de ne pas opposer les productions diversifiées et la filière bovin-lait.



ATELIER 4

AMÉNAGEMENT, MOBILITÉS ET ÉNERGIES (FICHE MESURE 5, 8, 15 ET 7)

La thématique de l'aménagement et des paysages a été traitée à travers deux fiches mesures (la fiche 5 et 8). Les participants ont exprimé des attentes sur :

- › Une approche territorialisée dans l'usage du foncier pour prendre en compte finement les enjeux locaux et pressions sur les territoires
- › L'évitement et la réduction de l'artificialisation des sols comme priorité via des projets de réhabilitation, surélévation mutualisation...
- › Ils ont également plaidé pour une approche proactive des paysages et tournée vers l'avenir ainsi qu'en faveur d'une valorisation des ouvertures sur les paysages et la préservation des mosaïques

La thématique de la transition énergétique (fiche mesure 7) a porté notamment sur :

- › Le besoin de sensibilisation et de communication pour favoriser l'adaptation au changement climatique et faire connaître les dispositifs existants
- › La question de la sobriété apparaît également comme prioritaire

La thématique de la mobilité a montré des attentes fortes pour :

- › Soutenir l'alternative à la voiture individuelle, à travers notamment le soutien à des modes de transports alternatifs (trains, transports en communs, cycles)
- › Une approche transfrontalière des mobilités.

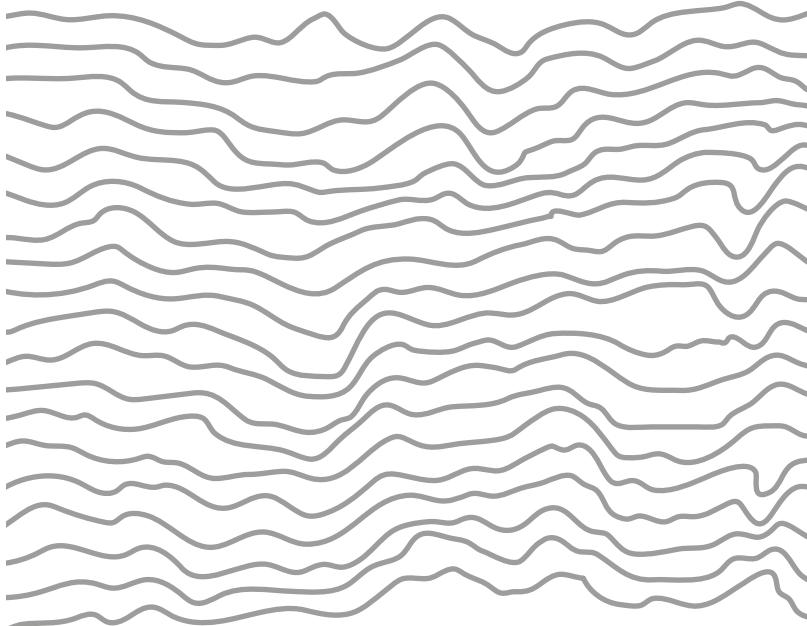


Maison du Parc
du Haut-Jura

29 le village 39310 LAJOUX
03.84.34.12.30

parc@parc-haut-jura.fr
www.parc-haut-jura.fr

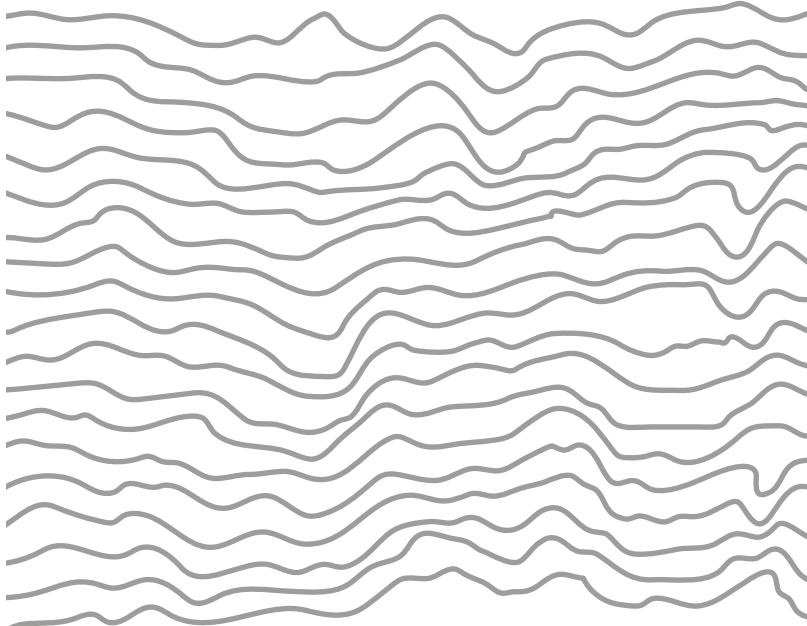
Annexe



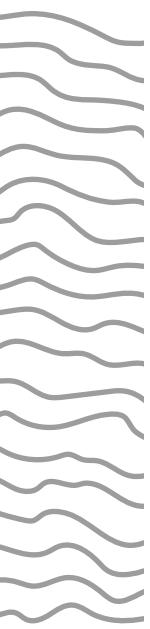
IX. ZONES DE PROTECTION FORTE DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

Nom du site	Statut réglementaire	Catégorie IUCN	Référence	Surface (ha)	Année création
Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura	RNN	IV	FR3600112	10800	26/02/1993
Réserve Naturelle Nationale du Lac de Remoray	RNN	IV	FR3600046	426	15/04/1980
Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Bief de Nanchez	RNR	IV	FR9300193	49	17/12/2021
Réserve Naturelle Régionale de la Galerie de Pont-des-Pierres	RNR	IV	FR9300066	9	08/07/2009
APPB de l'Etourneau	APPB	IV	FR3800430	237	19/12/1994
APPB Corniches Calcaires Du Département Du Jura	APPB	IV	FR3800192	1024	20/07/1987
APPB Protection des Oiseaux rupestres	APPB	IV	FR3800859	2762	05/07/2013
APPB Ecревisse à Pattes Blanches Et Faune Patrimoniale Associée (39)	APPB	IV	FR3800742	916	01/07/2009
APPB Forêts d'altitude du Haut-Jura	APPB	IV	FR3800988	3099	27/05/2019
APPB Corniches Calcaires Du Département Du Doubs	APPB	IV	FR3800749	160	14/01/2010
APPB Forêt Du Paradis	APPB	IV	FR3800137	1070	10/02/1986
APPB Ecревisse à Pattes Blanches Et Faune Patrimoniale Associée	APPB	IV	FR3800743	408	14/03/2012
APPB Lac Saint-Point	APPB	IV	FR3800437	160	12/10/1995
APPB Tourbière Et Des Prairies Des Placettes	APPB	IV	FR3800931	16	13/10/2017
Réserve Biologique Intégrale de la Grand'Côte	RBI	IV	FR2400258	61	26/04/2017
Réserve Biologique Intégrale Reculée De La Frasnee	RBI	IV	FR2300160	39	10/12/1998

Annexe



X. ATLAS CARTOGRAPHIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE



Méthodologie d'élaboration de la Trame verte et bleue à l'échelle du Parc naturel régional du Haut-Jura

Le travail s'est basé sur des données récentes et préexistantes : un Modèle d'Occupation des Sols récent (2023) sur l'ensemble du périmètre d'étude ; la méthode des graphes paysagers.

Cinq sous-trames ont été choisies, en cohérence avec les deux SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté et d'Auvergne Rhône-Alpes :

- ~ milieux forestiers
- ~ milieux ouverts herbacés regroupant les pâturages, les prairies et les alpages
- ~ bocages
- ~ zones humides
- ~ milieux aquatiques regroupant les cours d'eau et les plans d'eau.

TVB Parc naturel régional du Haut-Jura	SRADDET BFC	SRADDET AURA
milieux forestiers	milieux boisés	milieux boisés
milieux ouverts herbacés regroupant les pâturages, les prairies et les alpages	milieux ouverts secs milieux ouverts mosaïque	
bocages	milieux ouverts mosaïque	
zones humides	milieux humides	milieux humides
milieux aquatiques regroupant les cours d'eau et les plans d'eau	cours d'eau	cours d'eau et lac
à définir	milieux souterrains	

Tableau des correspondances des sous-trames

La méthode générale appliquée pour chaque sous-trame suit les grandes étapes suivantes :

1. Identification des réservoirs de biodiversité
- 1.1. Identification de réservoirs potentiels (agrégation des milieux constitutifs de la sous-trame et seuil de taille)
- 1.2. Qualification des réservoirs, agrégation des critères et seuillage de la note finale
2. Définition des coefficients de friction
3. Calcul des aires potentielles de dispersion
4. Modélisation des graphes paysagers
5. Hiérarchisation des enjeux : importance des corridors dans leur contribution à la sous-trame et ruptures de continuités (absence de corridors qui permettent de connecter différents réservoirs).

L'identification des réservoirs par qualification a été réalisée avec l'extension QGIS BioDispersal2 qui fournit un ensemble de traitements spécifiques dans le groupe d'algorithme 'Patch Qualification (vector)'³.

La modélisation des aires potentielles de dispersion et des graphes paysagers a été réalisée avec l'extension QGIS MitiConnect⁴ qui reprend certaines fonctionnalités de BioDispersal et permet l'initialisation et la manipulation de projets Graphab.

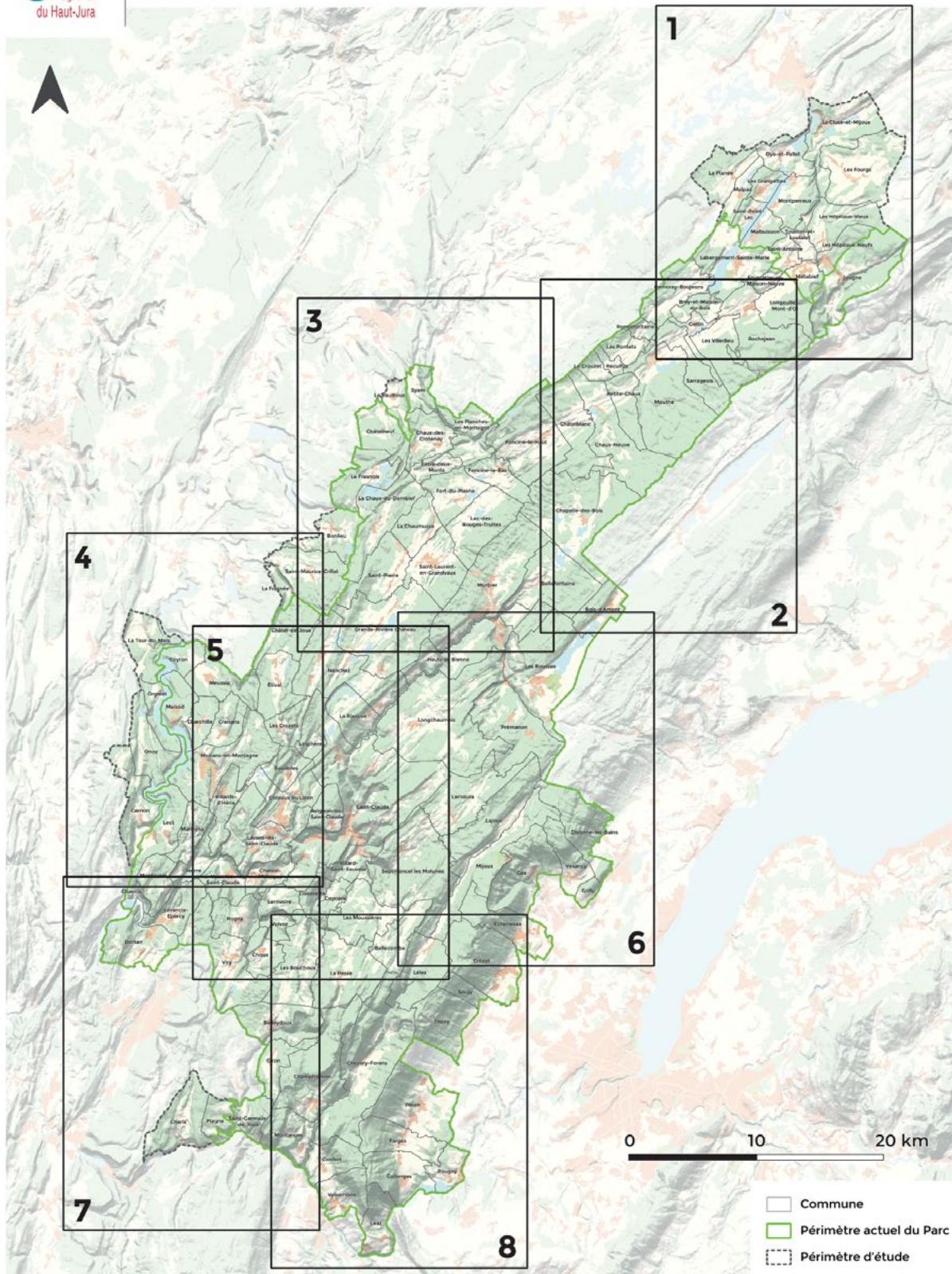
La hiérarchisation des enjeux a été réalisée avec MitiConnect (jeu de lien, graphe, métrique locale) et l'interface Graphab⁵ quand nécessaire (delta-métrique, projet de méta-tache).

Les principales sources de données utilisées sont :

- ~ le Modèle d'Occupation des Sols (MOS)
- ~ la BDTOPO (IGN), notamment pour : le réseau routier ; le réseau hydrographique ; l'étude pollution lumineuse du Parc de 2023 ; les inventaires zones humides régionaux et départementaux ; le SDAGE Rhône-Méditerranée.

Il a été décidé de ne pas définir une sous-trame noire mais de dégrader chaque sous-trame par l'importance de l'impact de la pollution lumineuse.

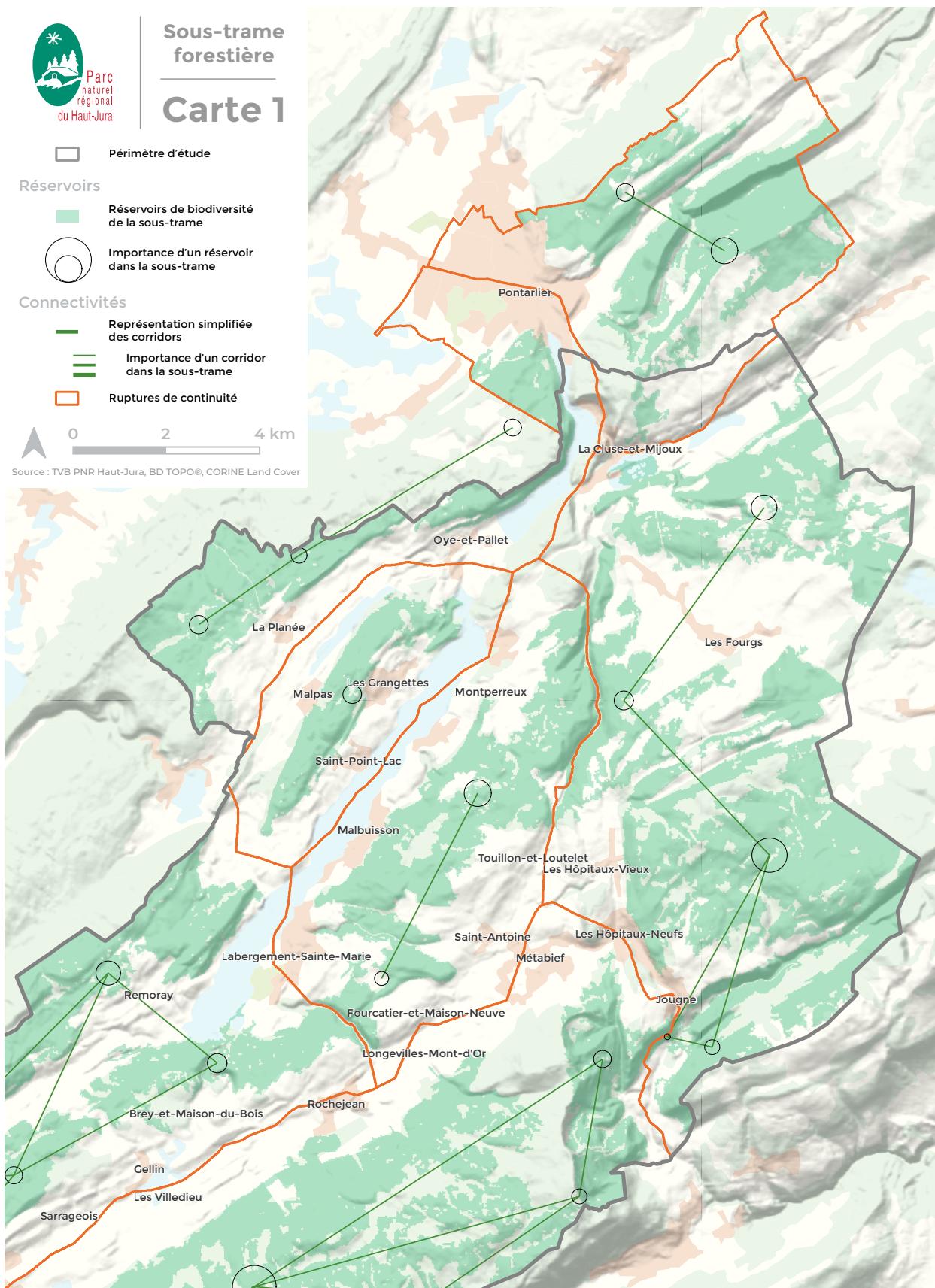
Tableau d'assemblage de l'atlas cartographique de la TVB du Parc naturel régional du Haut-Jura





Sous-trame forestière

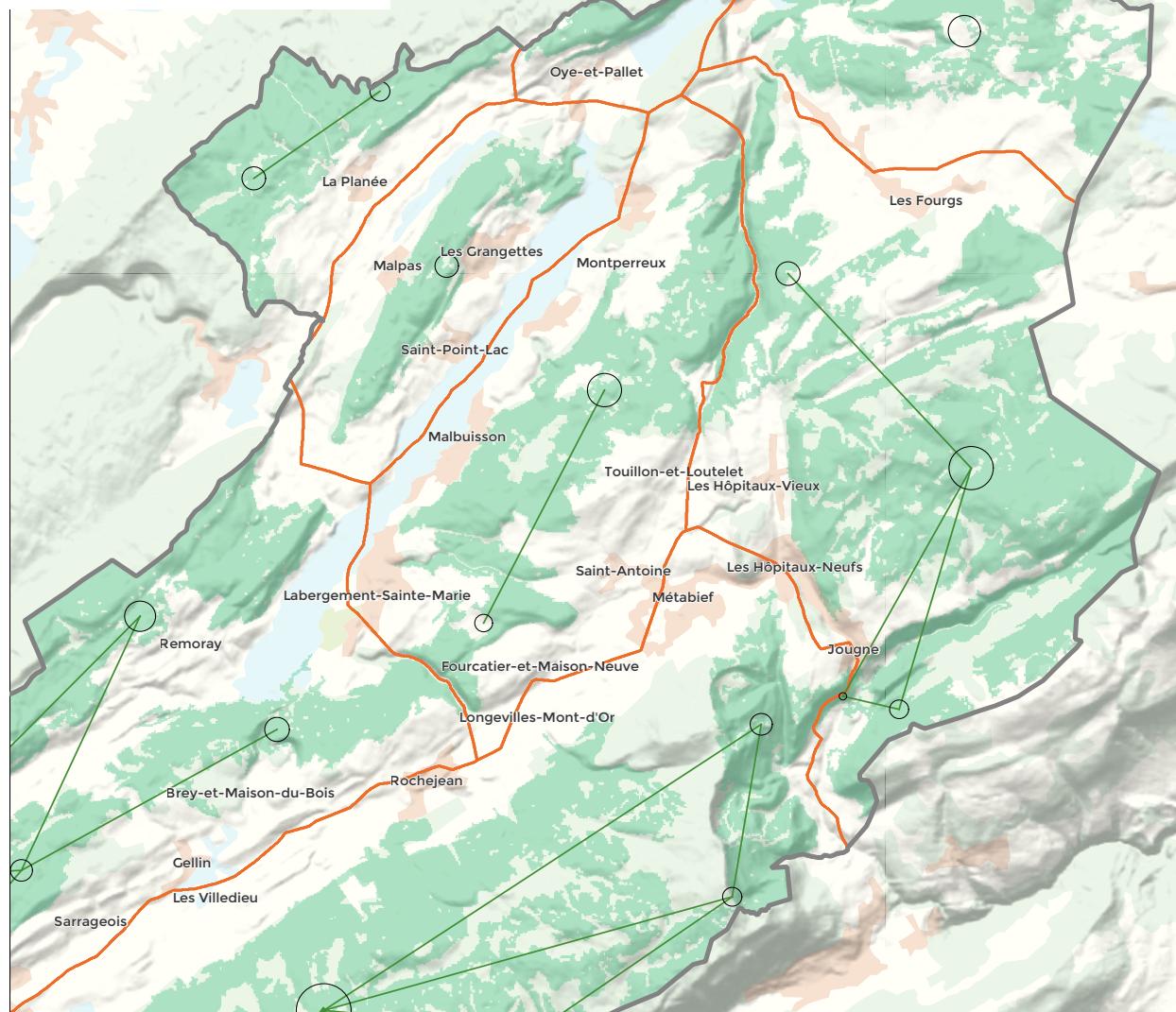
Carte 1

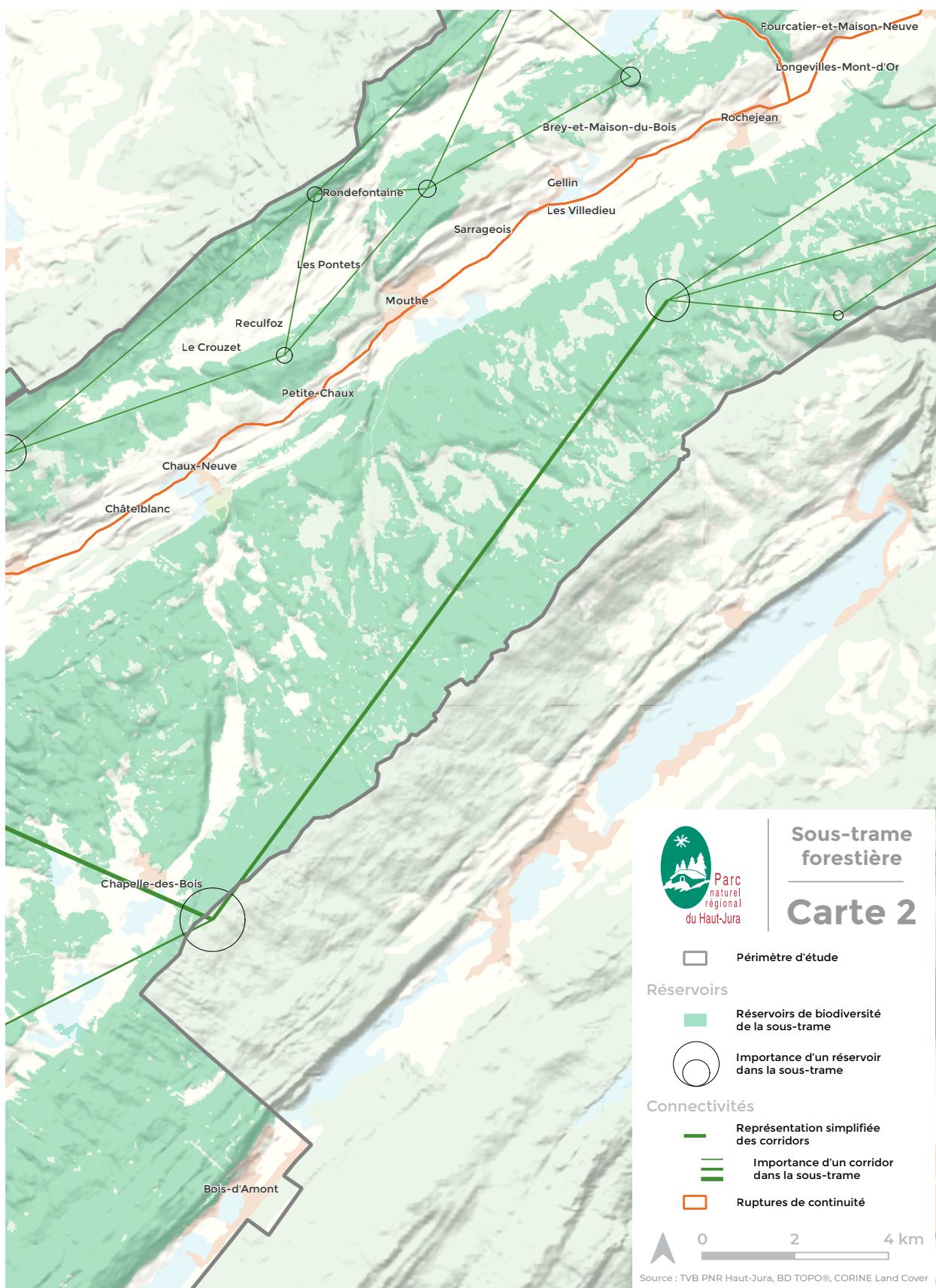


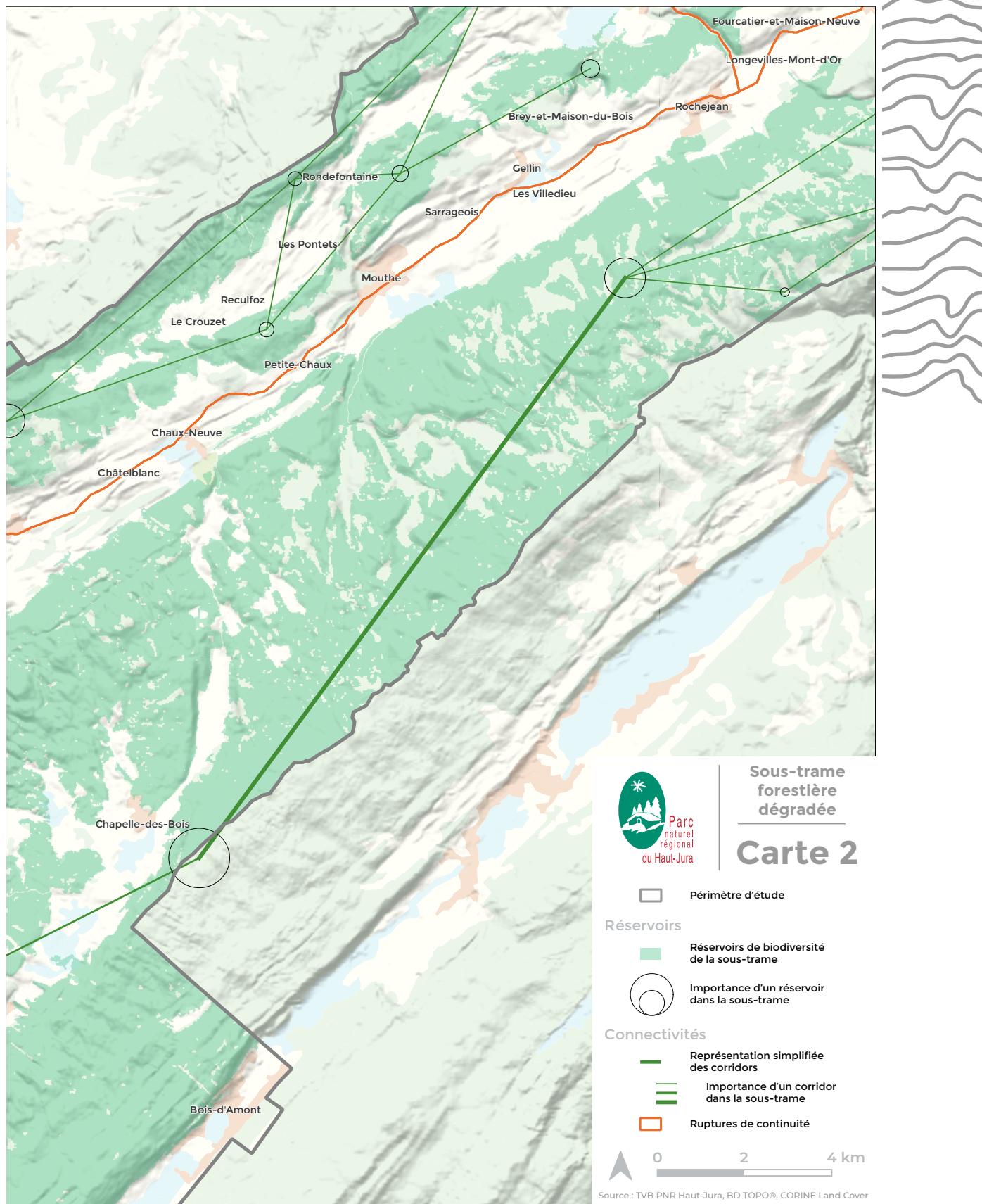


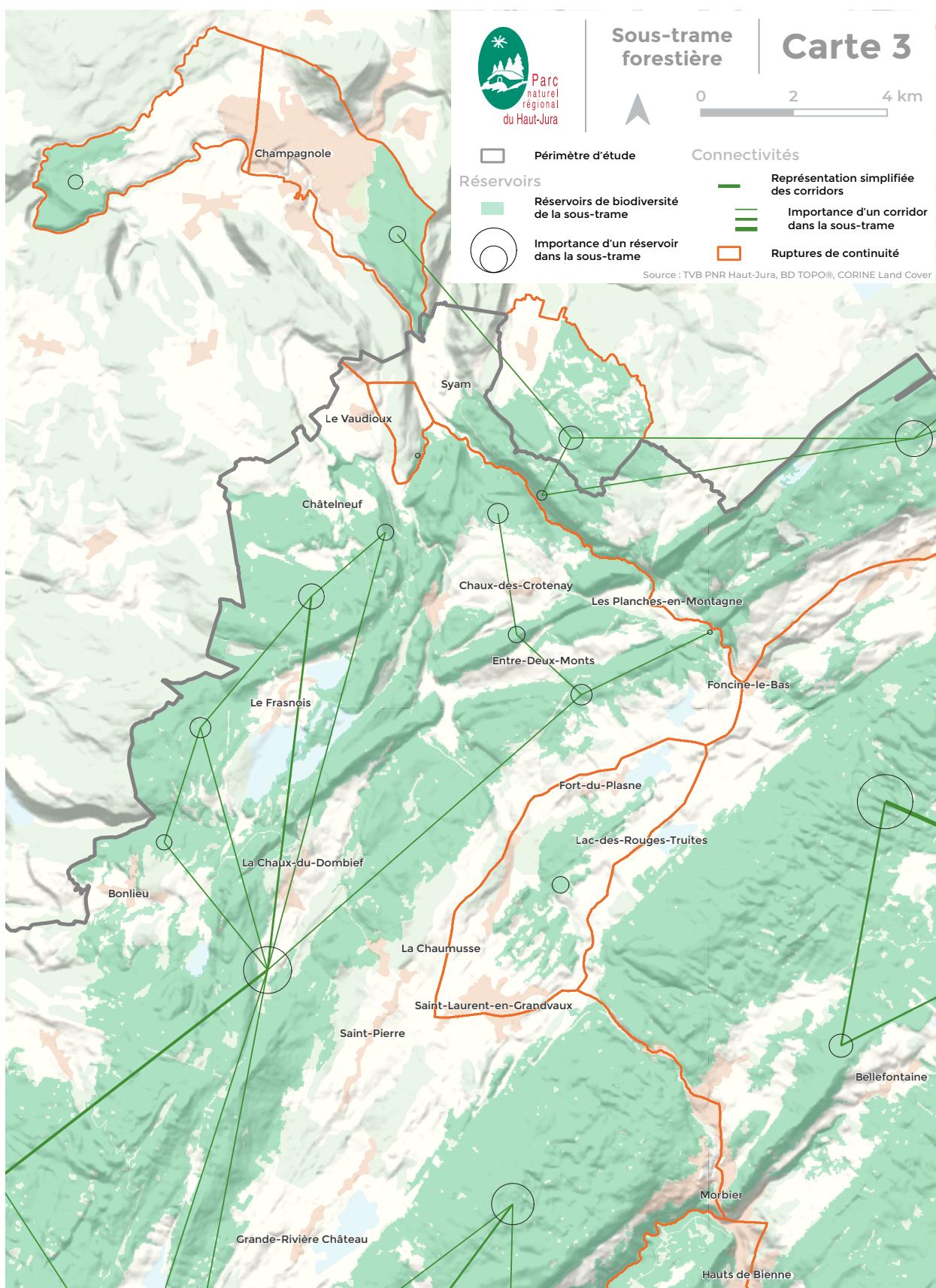
Sous-trame forestière dégradée

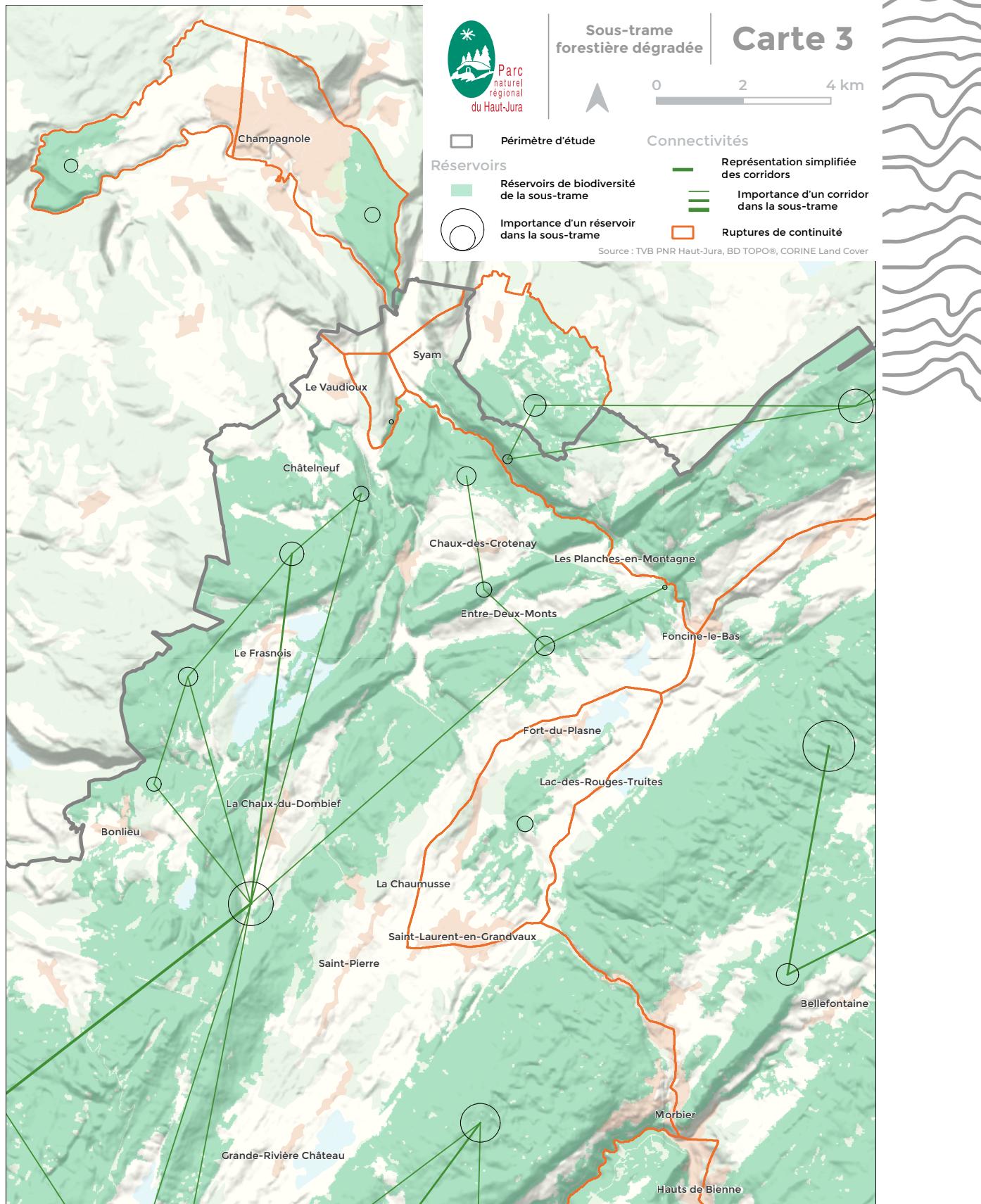
Carte 1













Sous-trame forestière

Carte 4

0 2 4 km

■ Périmètre d'étude

Réservoirs

Réservoirs de biodiversité de la sous-trame

○ Importance d'un réservoir dans la sous-trame

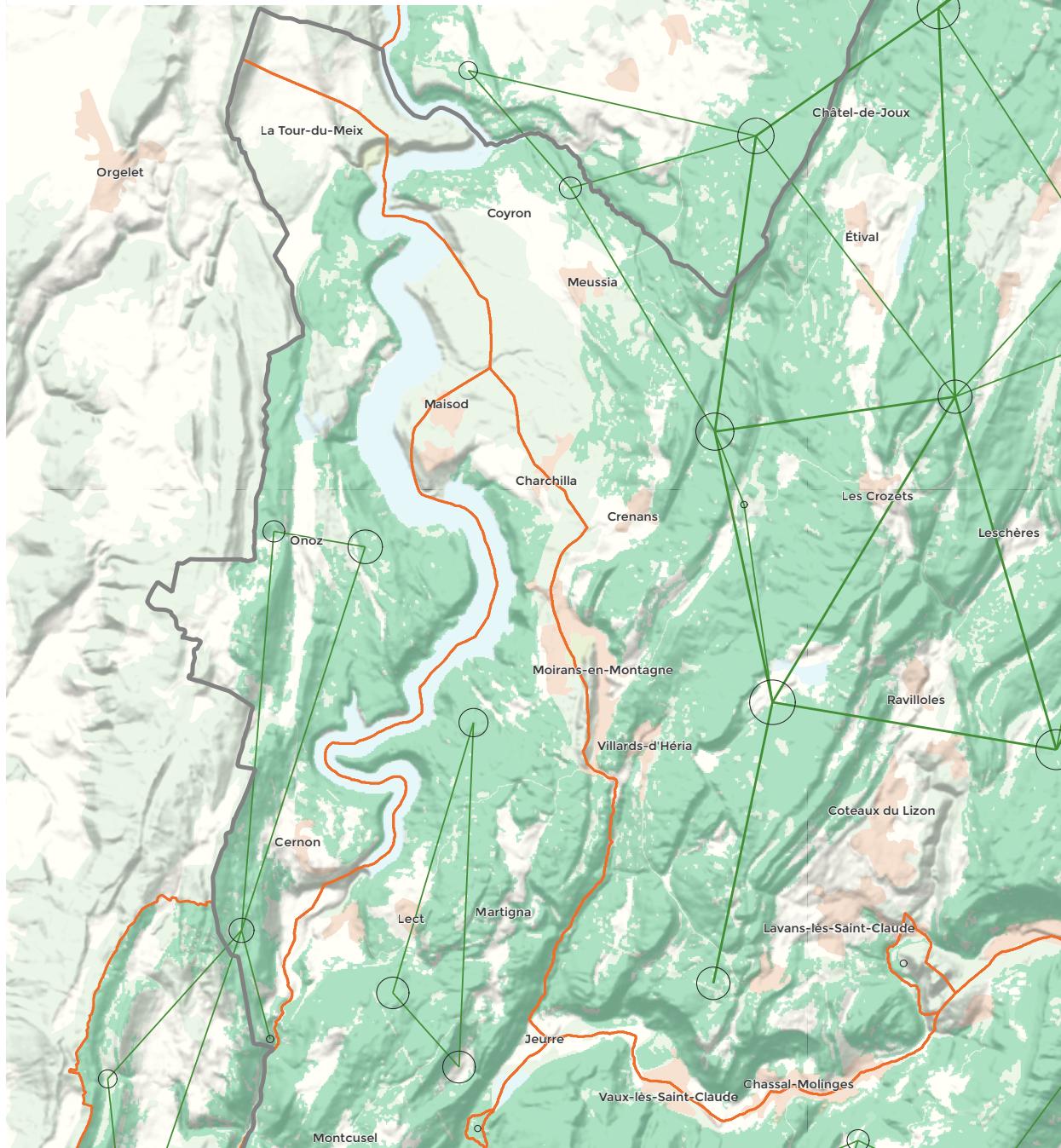
Connectivités

— Représentation simplifiée des corridors

— Importance d'un corridor dans la sous-trame

— Ruptures de continuité

Source : TVB PNR Haut-Jura, BD TOPO®, CORINE Land Cover





Sous-trame forestière dégradée

Carte 4

0 2 4 km

Périmètre d'étude

Réservoirs

Réservoirs de biodiversité de la sous-trame



Importance d'un réservoir dans la sous-trame

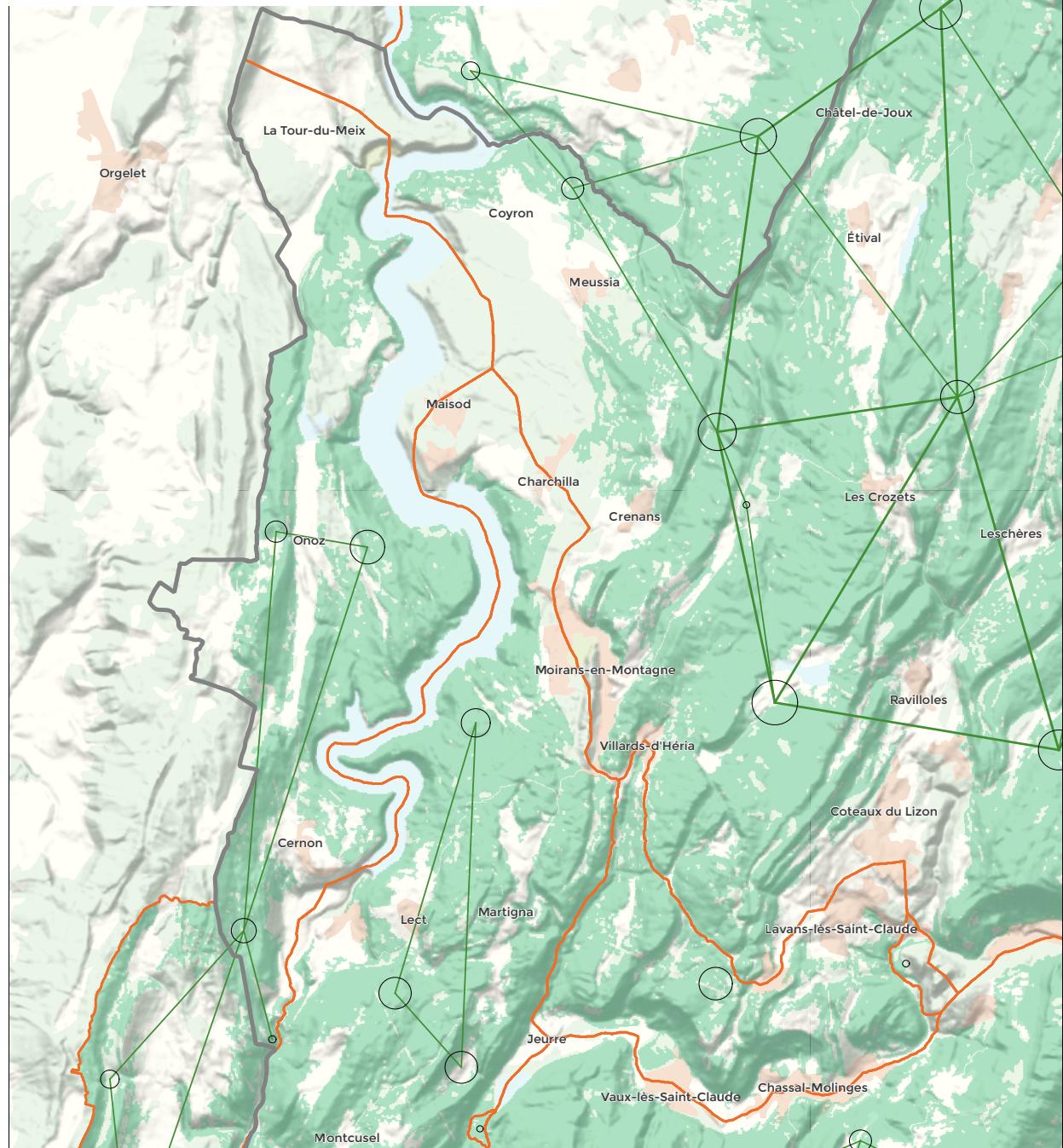
Connectivités

Représentation simplifiée des corridors

Importance d'un corridor dans la sous-trame

Ruptures de continuité

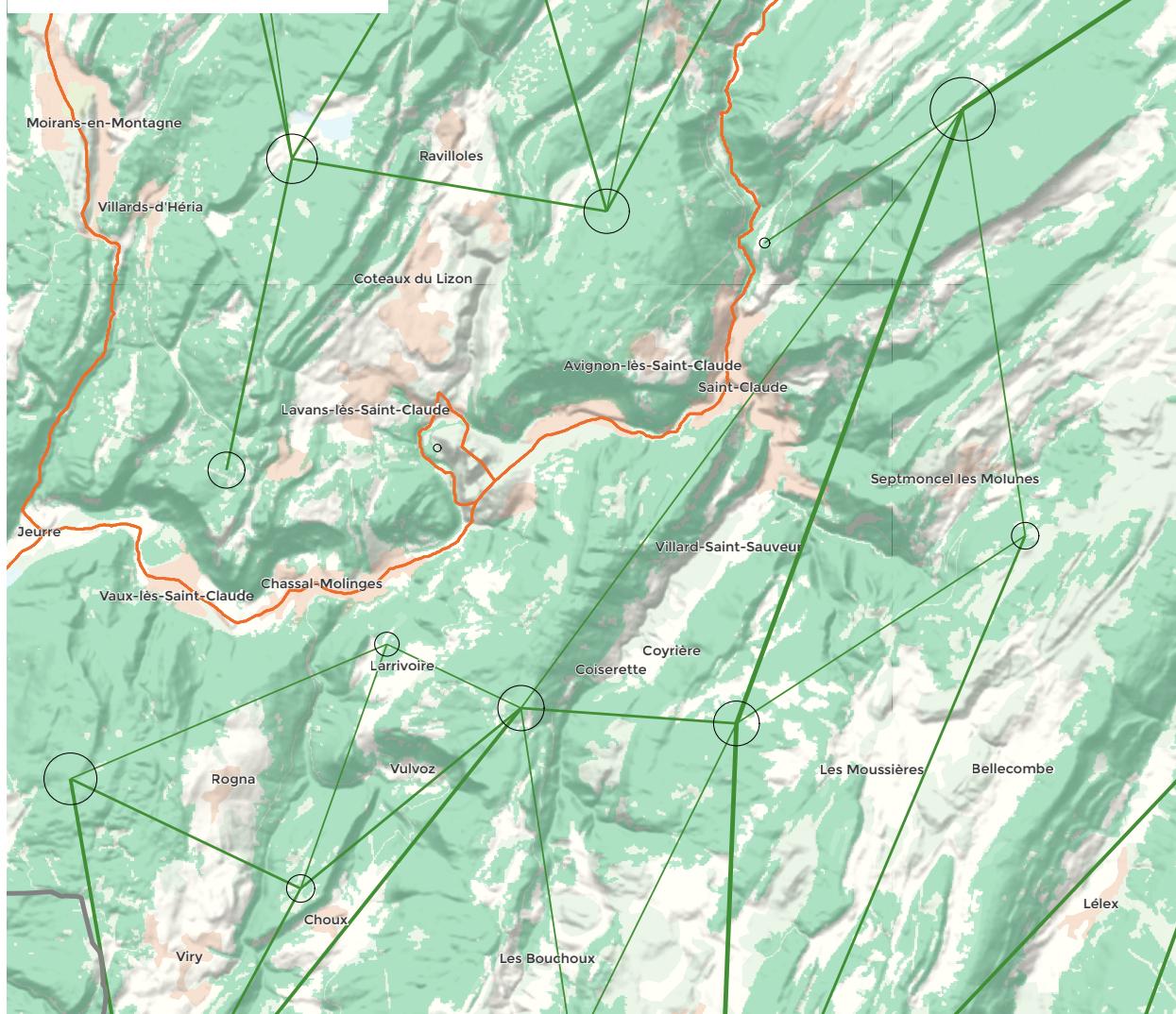
Source : TVB PNR Haut-Jura, BD TOPO®, CORINE Land Cover





Sous-trame forestière

Carte 5



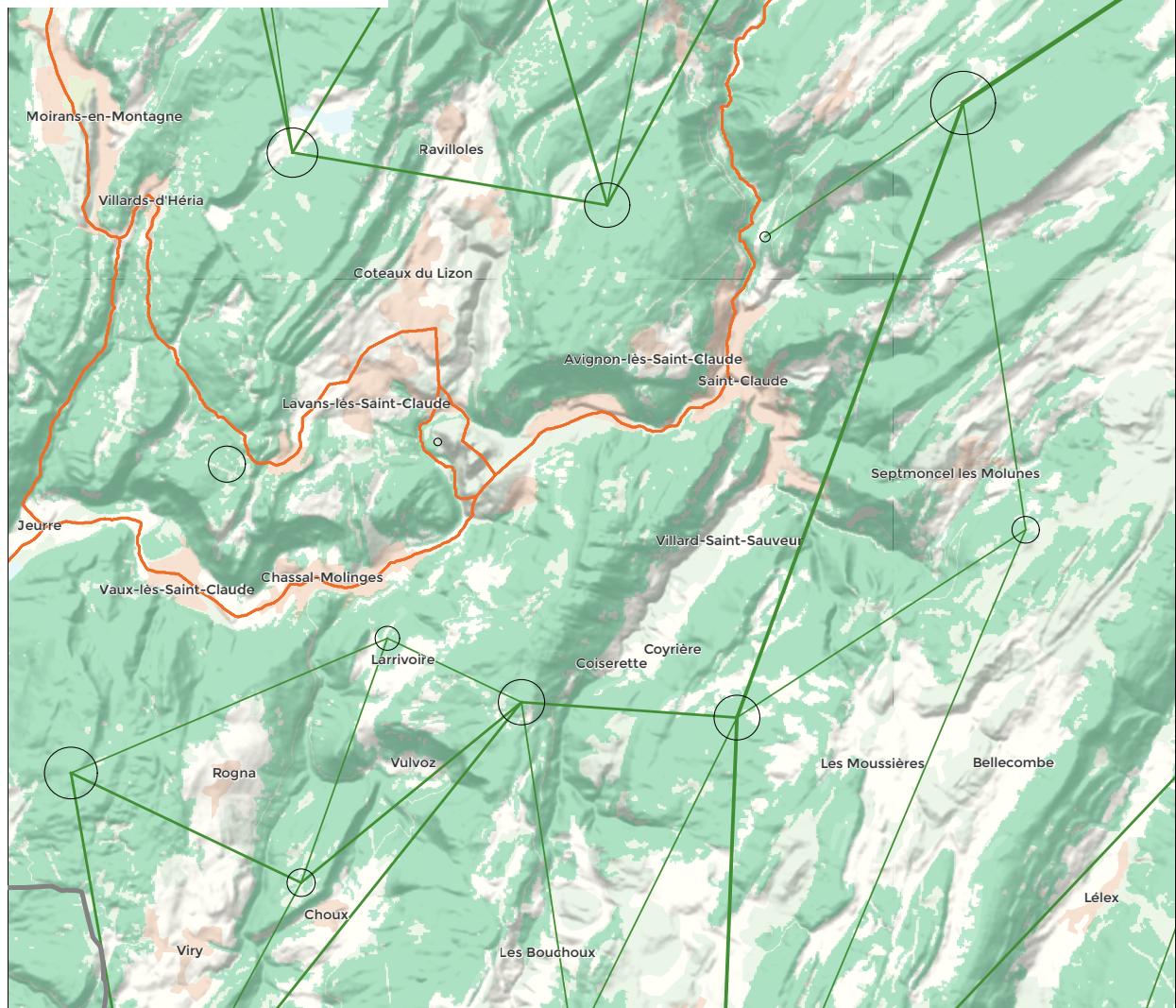


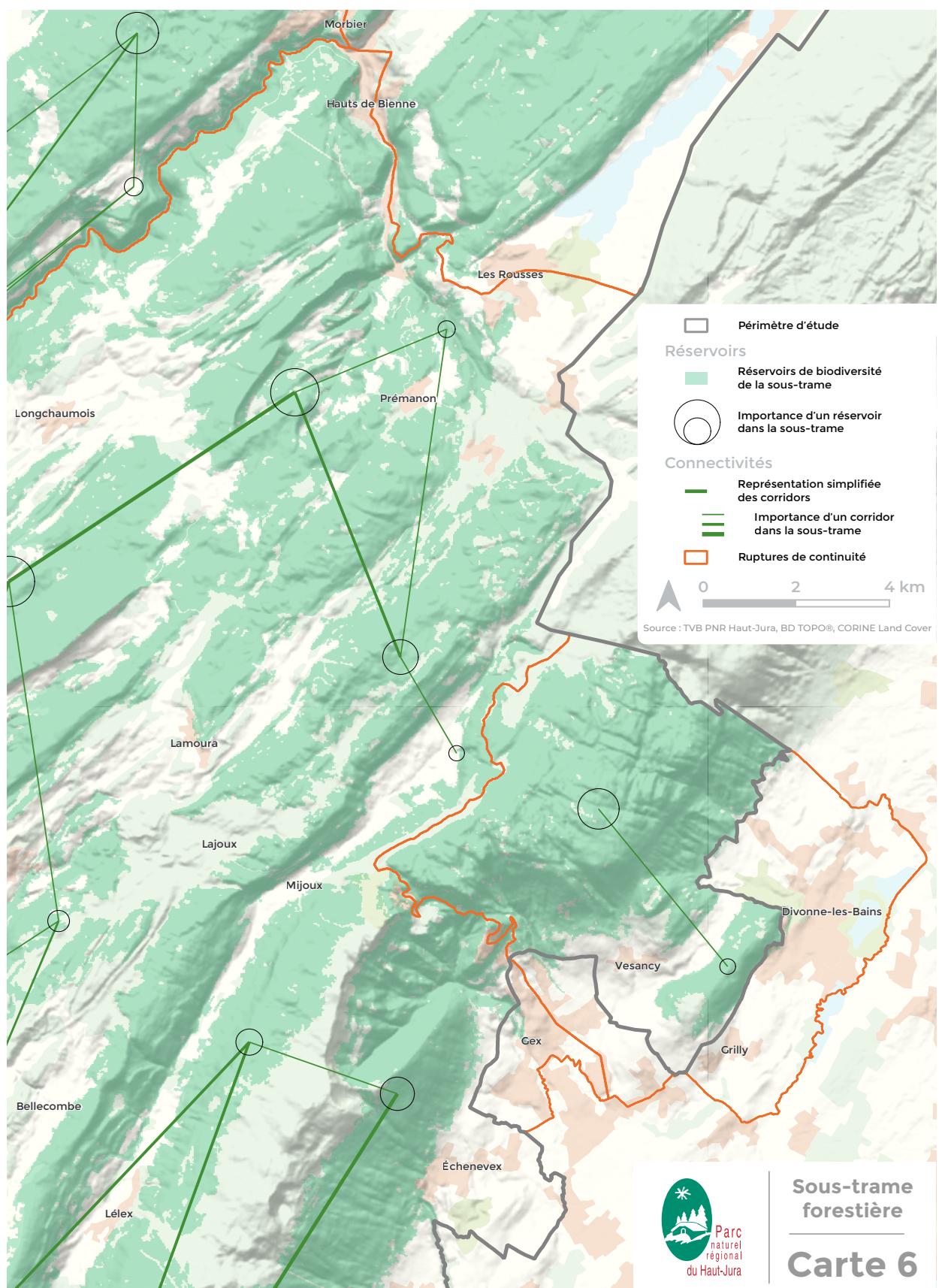
Sous-trame forestière dégradée

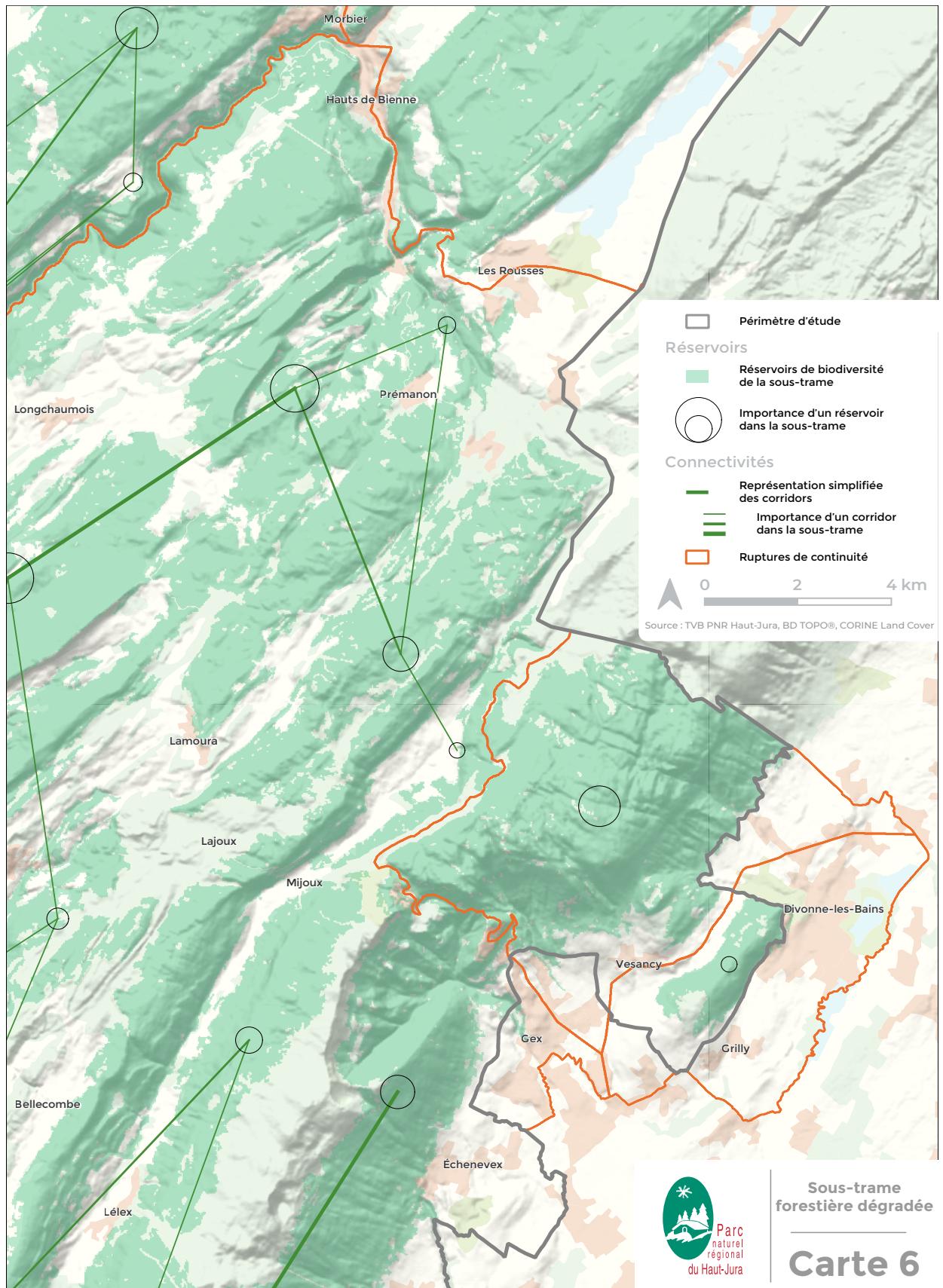
Carte 5

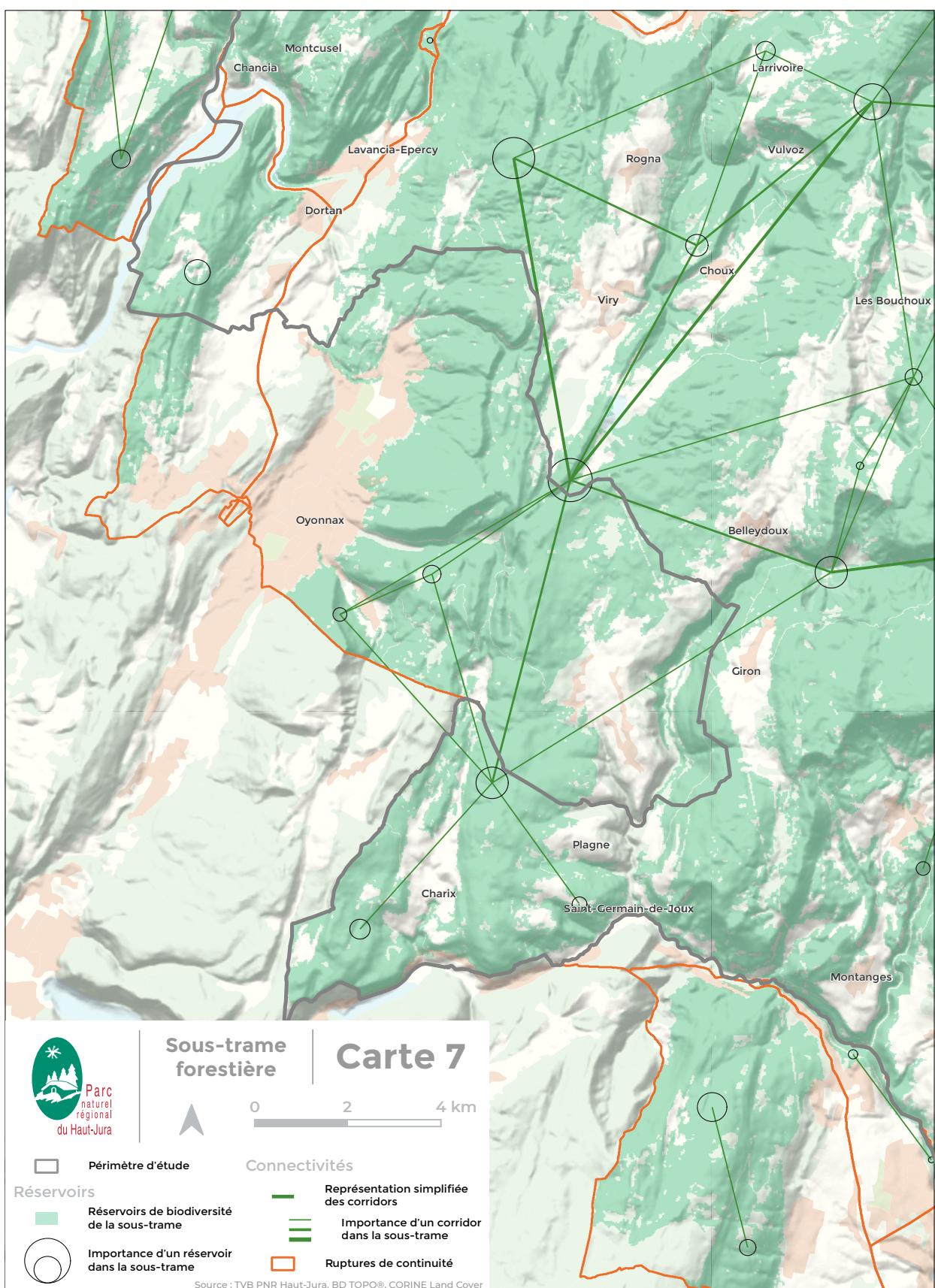


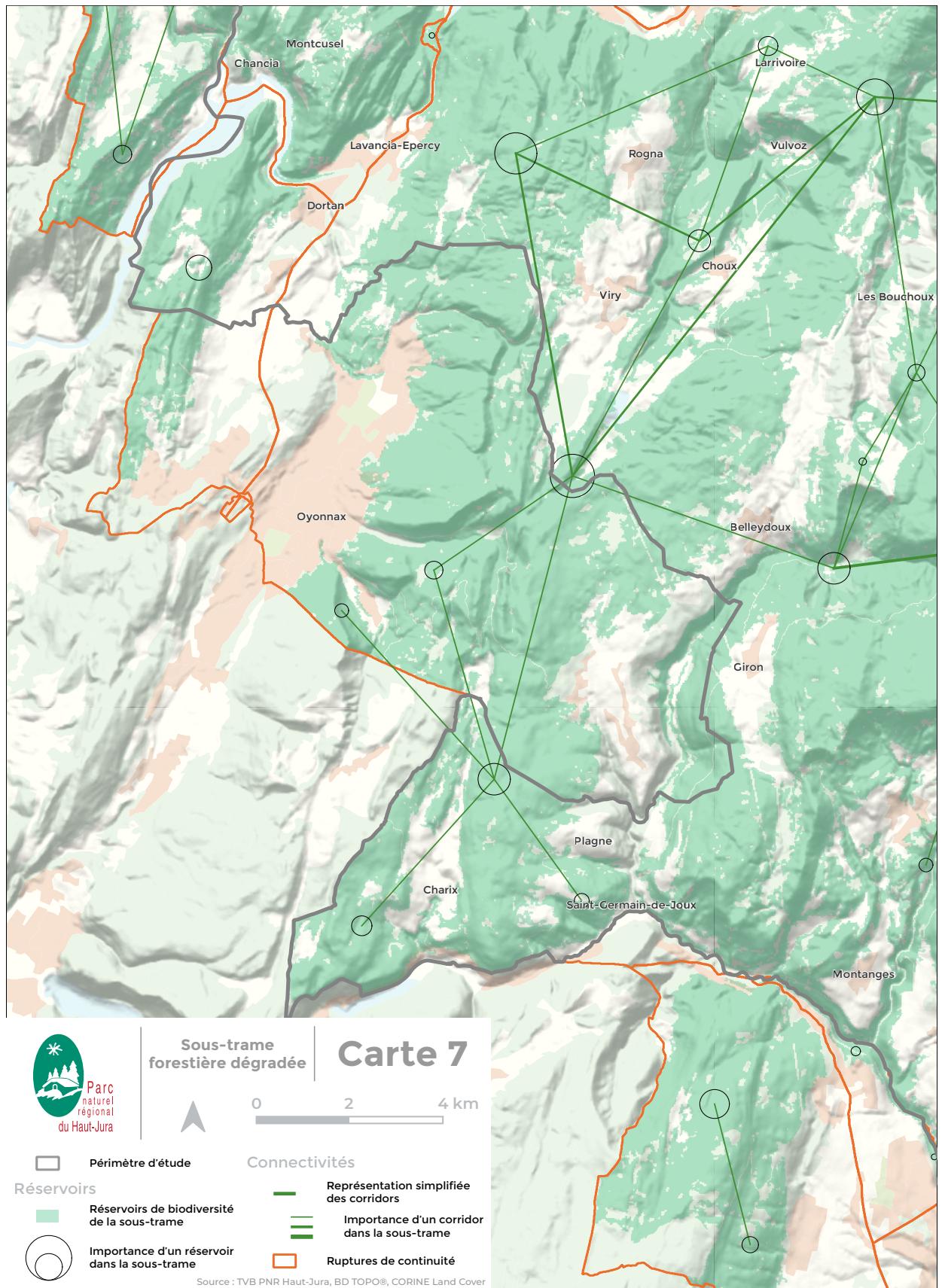
Source : TVB PNR Haut-Jura, BD TOPO®, CORINE Land Cover

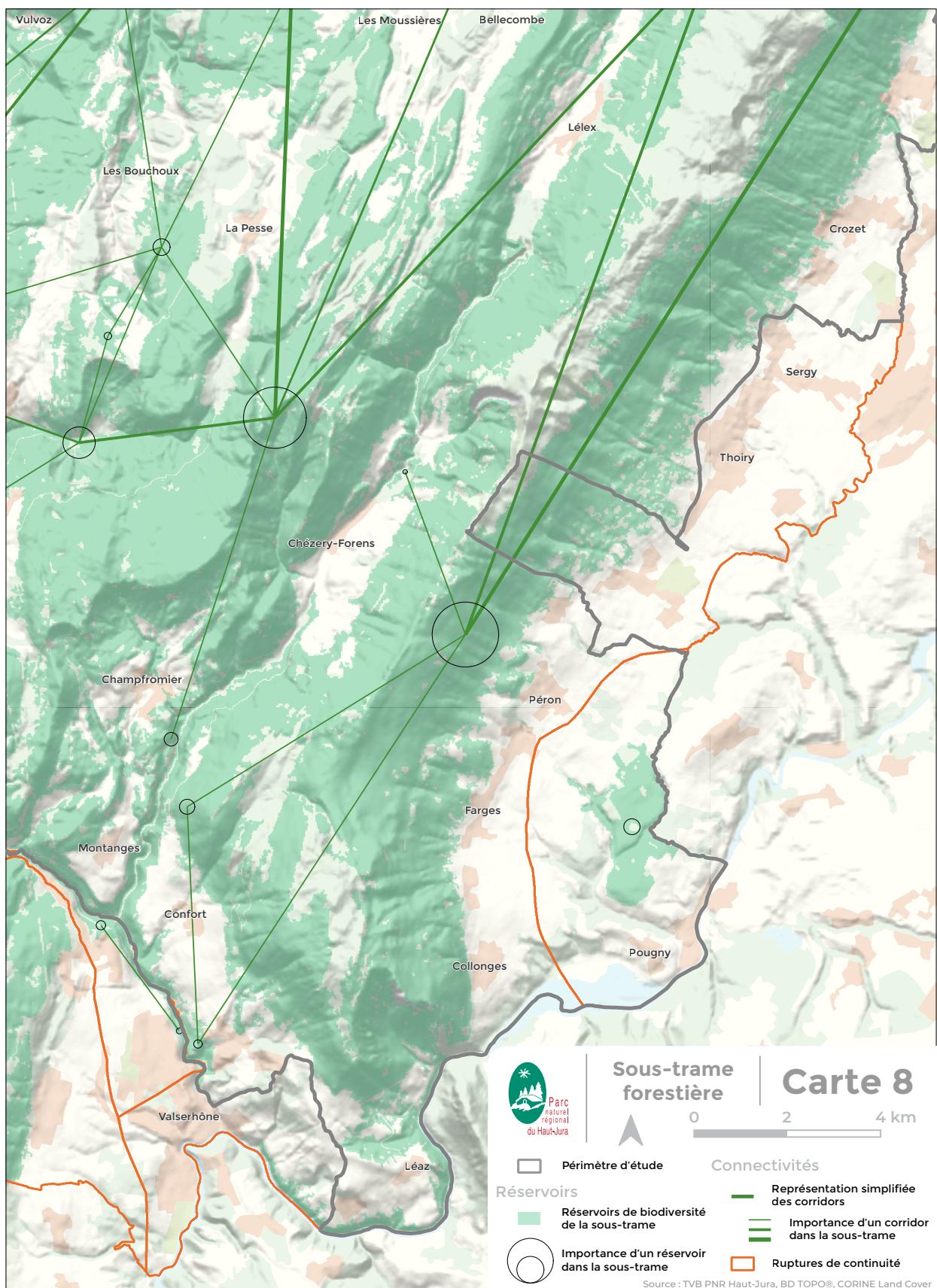


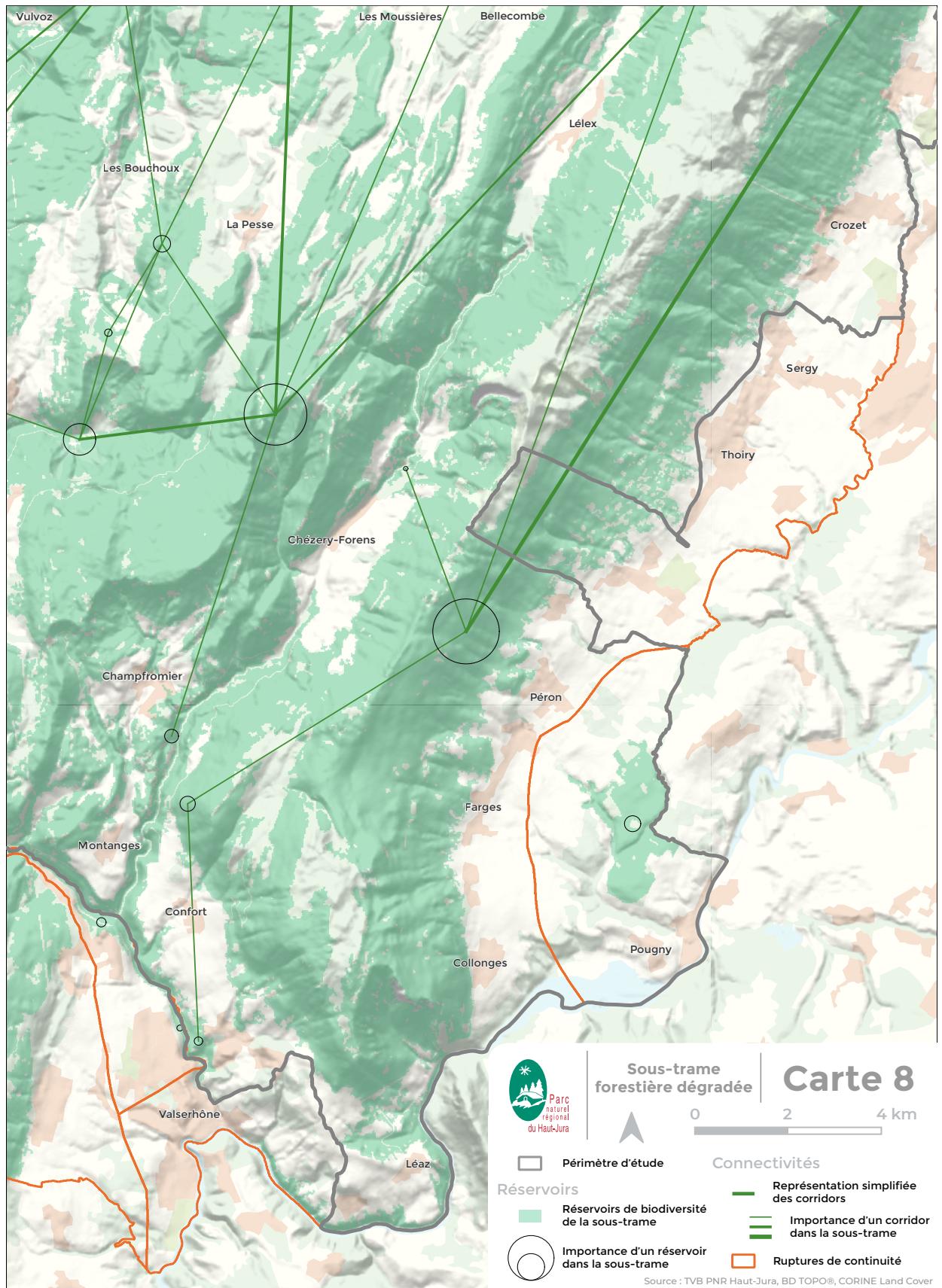








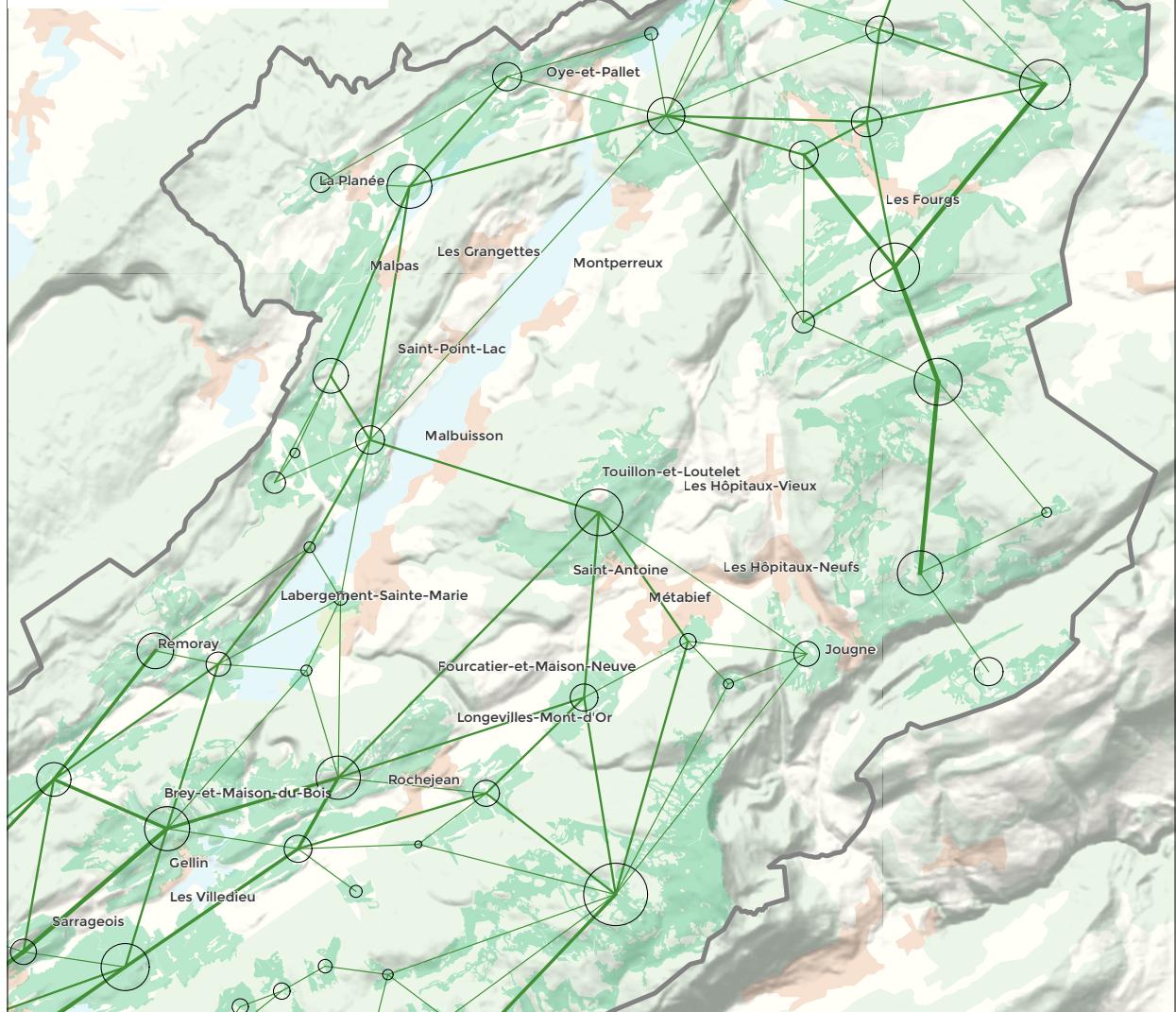






Sous-trame
milieux ouverts
herbacés

Carte 1





Sous-trame milieux ouverts herbacés dégradée

Carte 1

□ Périmètre d'étude

Réservoirs

Réserve de biodiversité de la sous-trame

Importance d'un réservoir dans la sous-trame

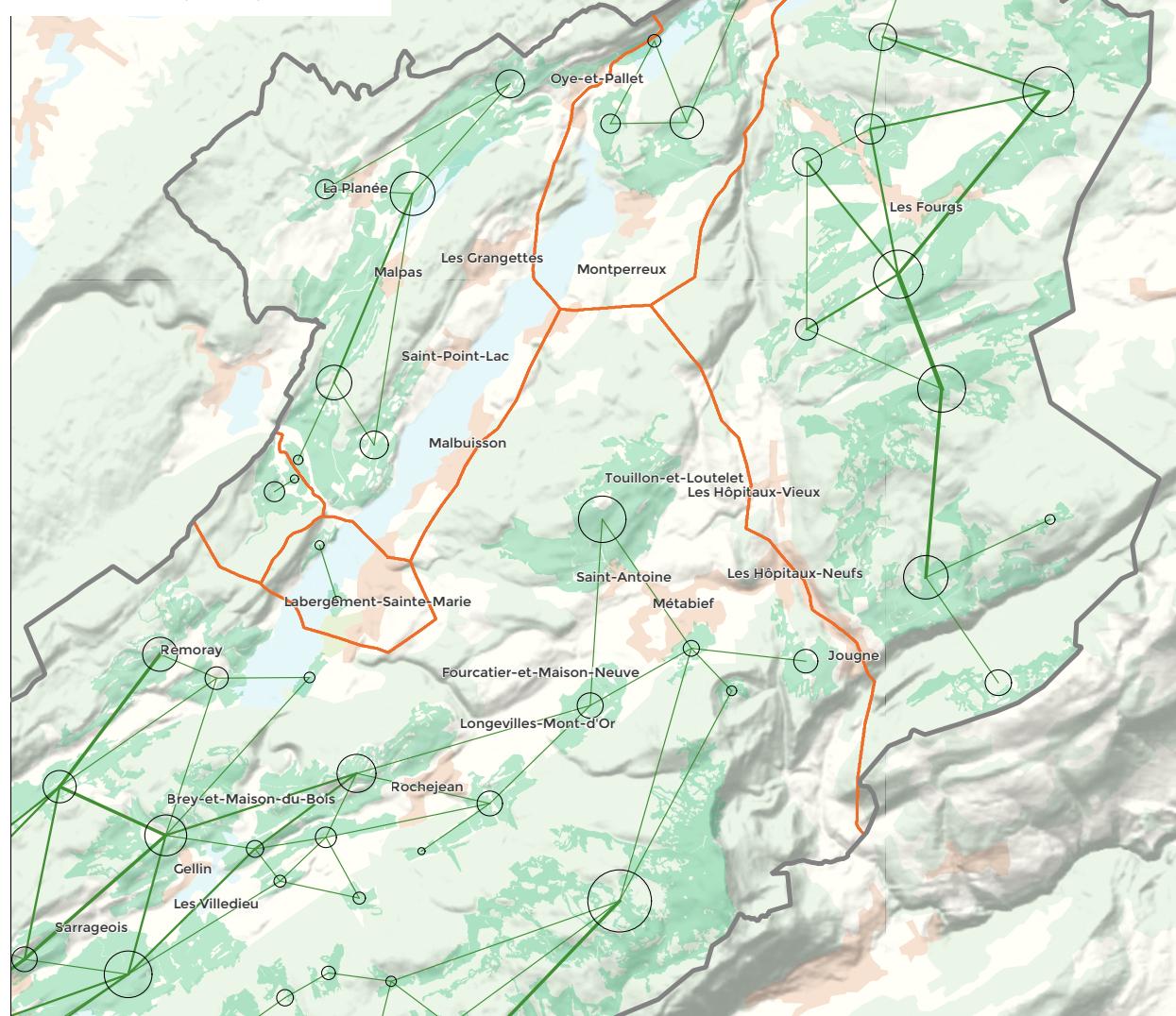
Connectivités

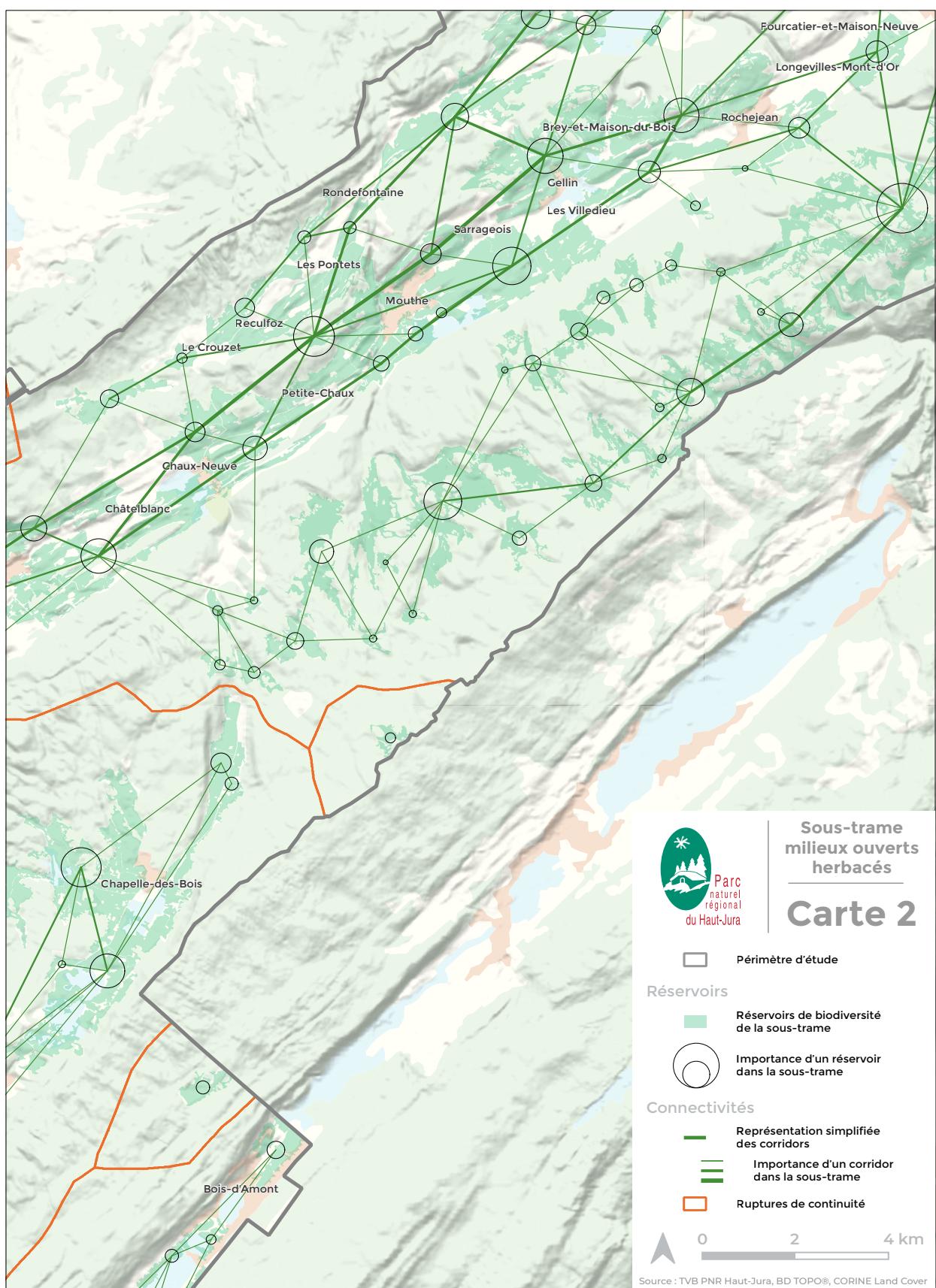
Représentation simplifiée des corridors

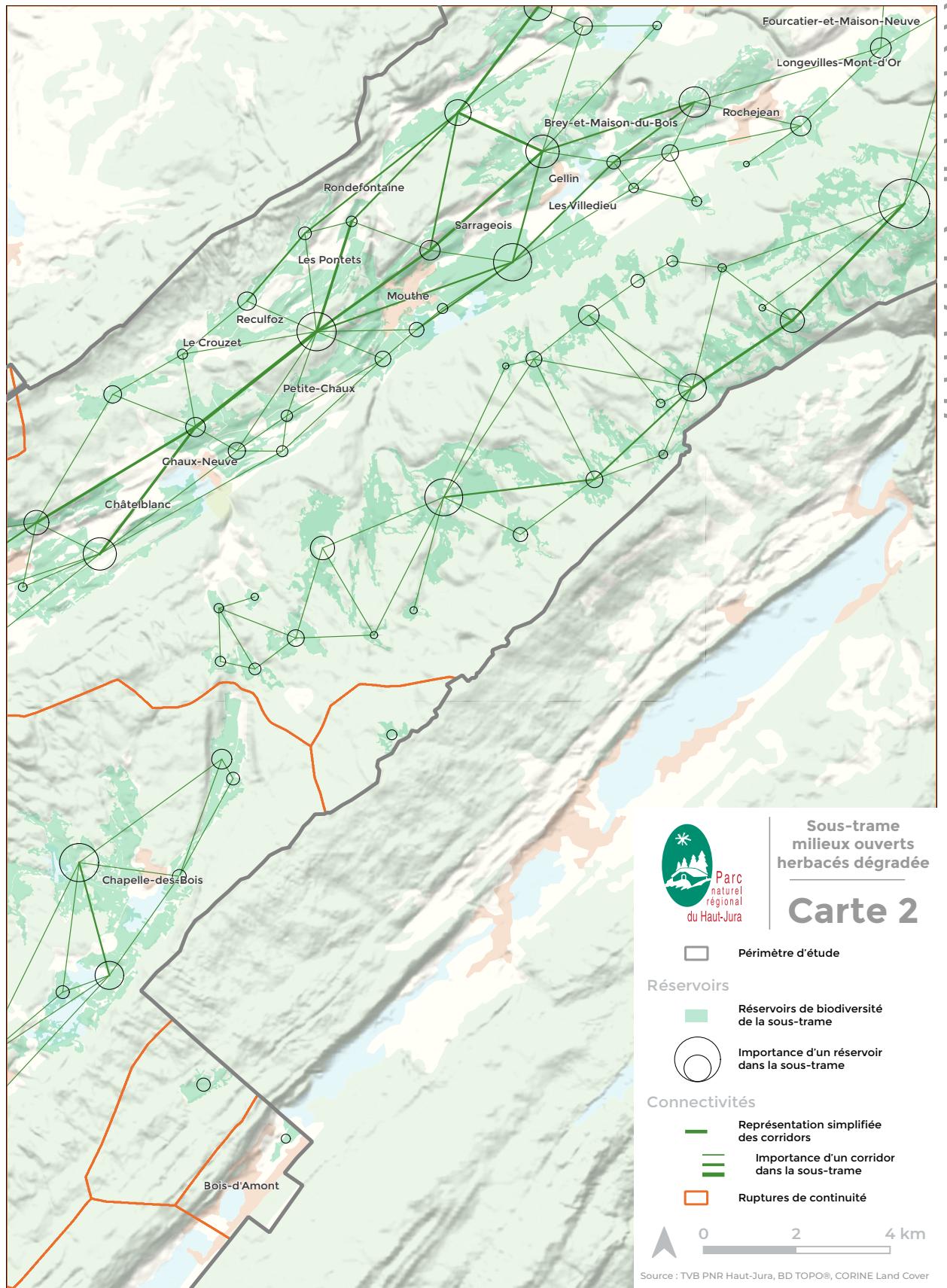
Importance d'un corridor dans la sous-trame

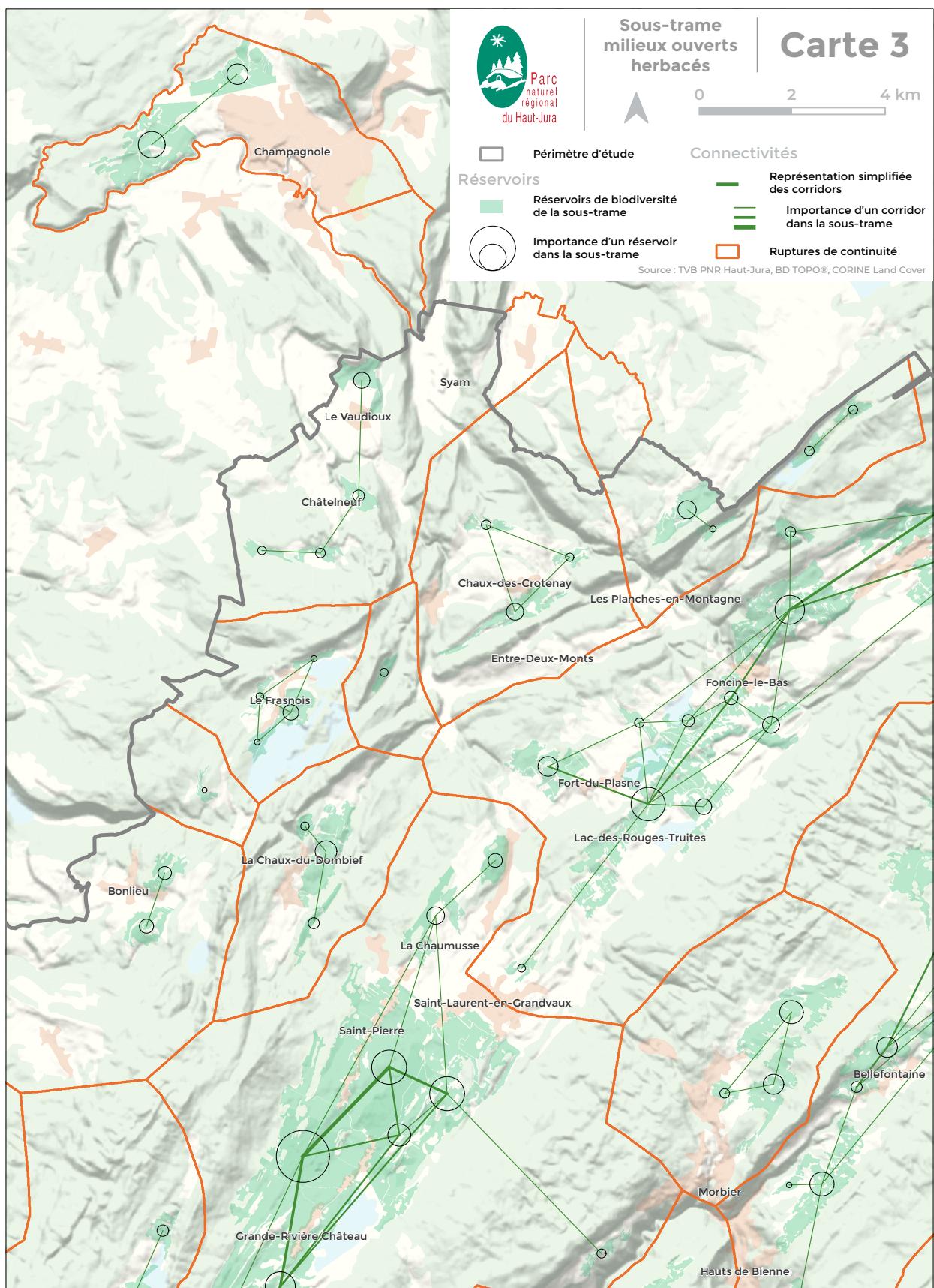
Ruptures de continuité

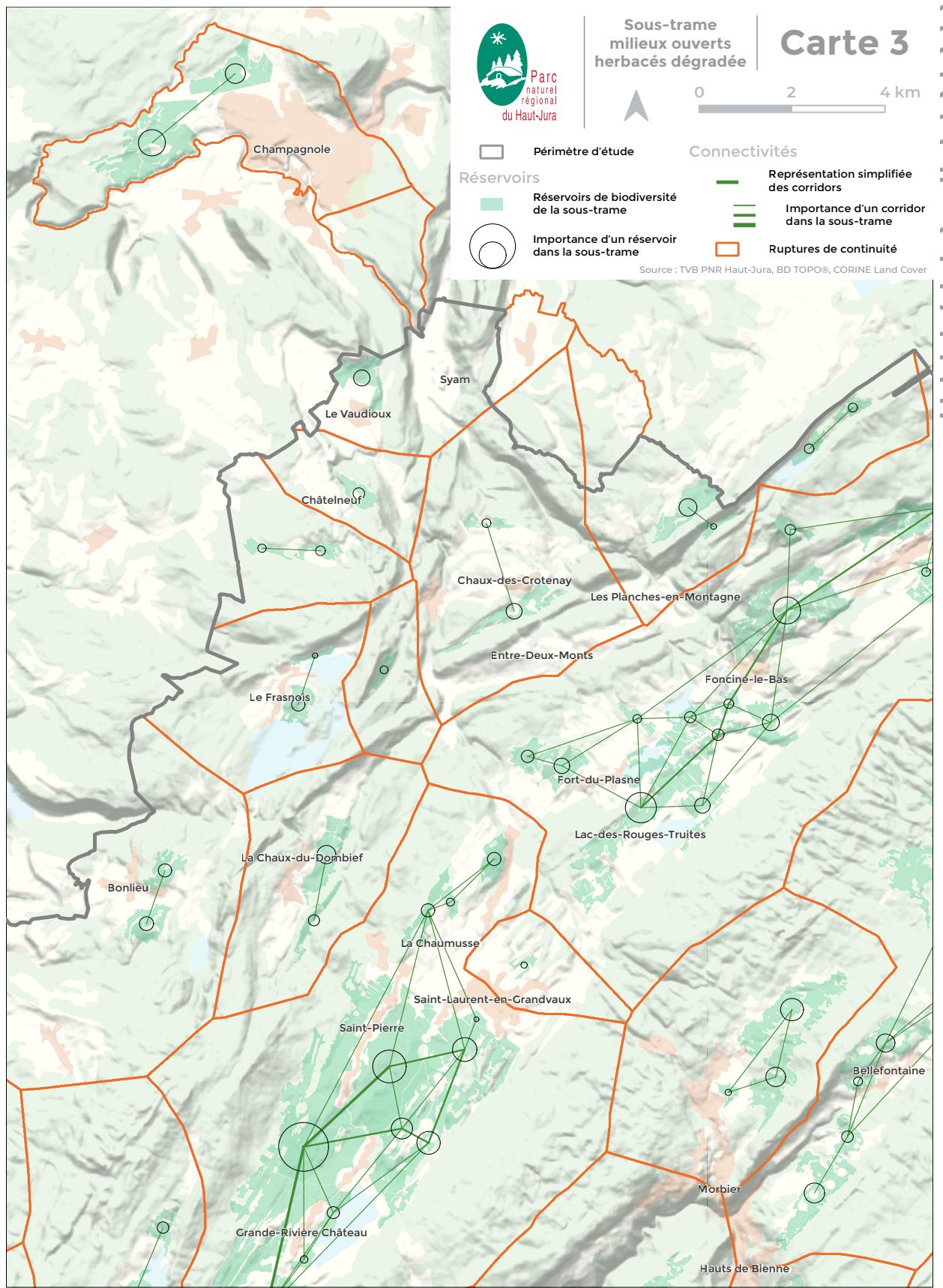
Source : TVB PNR Haut-Jura, BD TOPO®, CORINE Land Cover













Sous-trame milieux ouverts herbacés

Carte 4

0 2 4 km

Périmètre d'étude

Réservoirs

Réservoirs de biodiversité de la sous-trame



Importance d'un réservoir dans la sous-trame

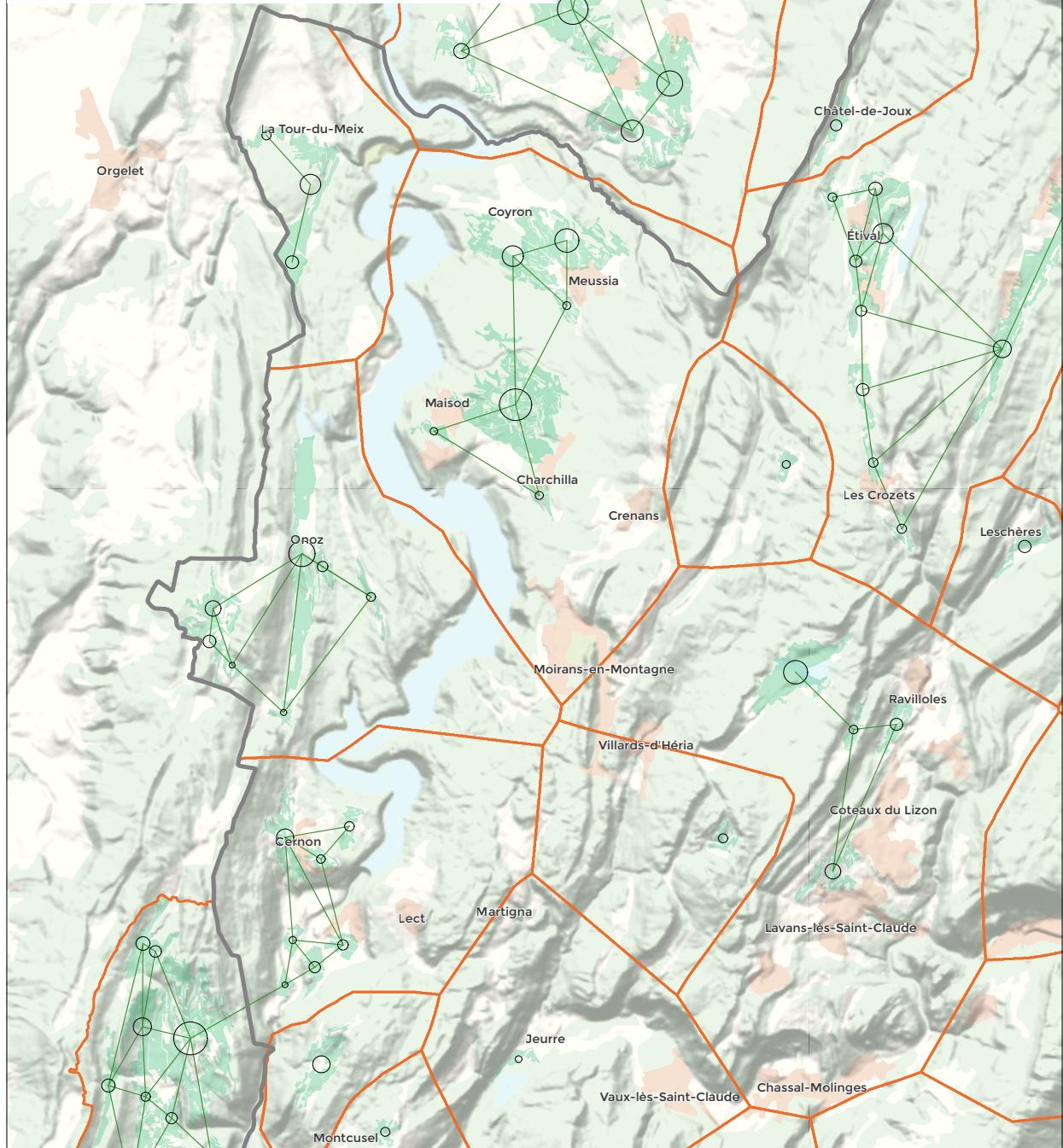
Connectivités

Représentation simplifiée des corridors

Importance d'un corridor dans la sous-trame

Ruptures de continuité

Source : TVB PNR Haut-Jura, BD TOPO®, CORINE Land Cover





Sous-trame
milieux ouverts
herbacés dégradée

Carte 4

0 2 4 km

Périmètre d'étude

Réservoirs

Réservoirs de biodiversité
de la sous-trame

Importance d'un réservoir
dans la sous-trame

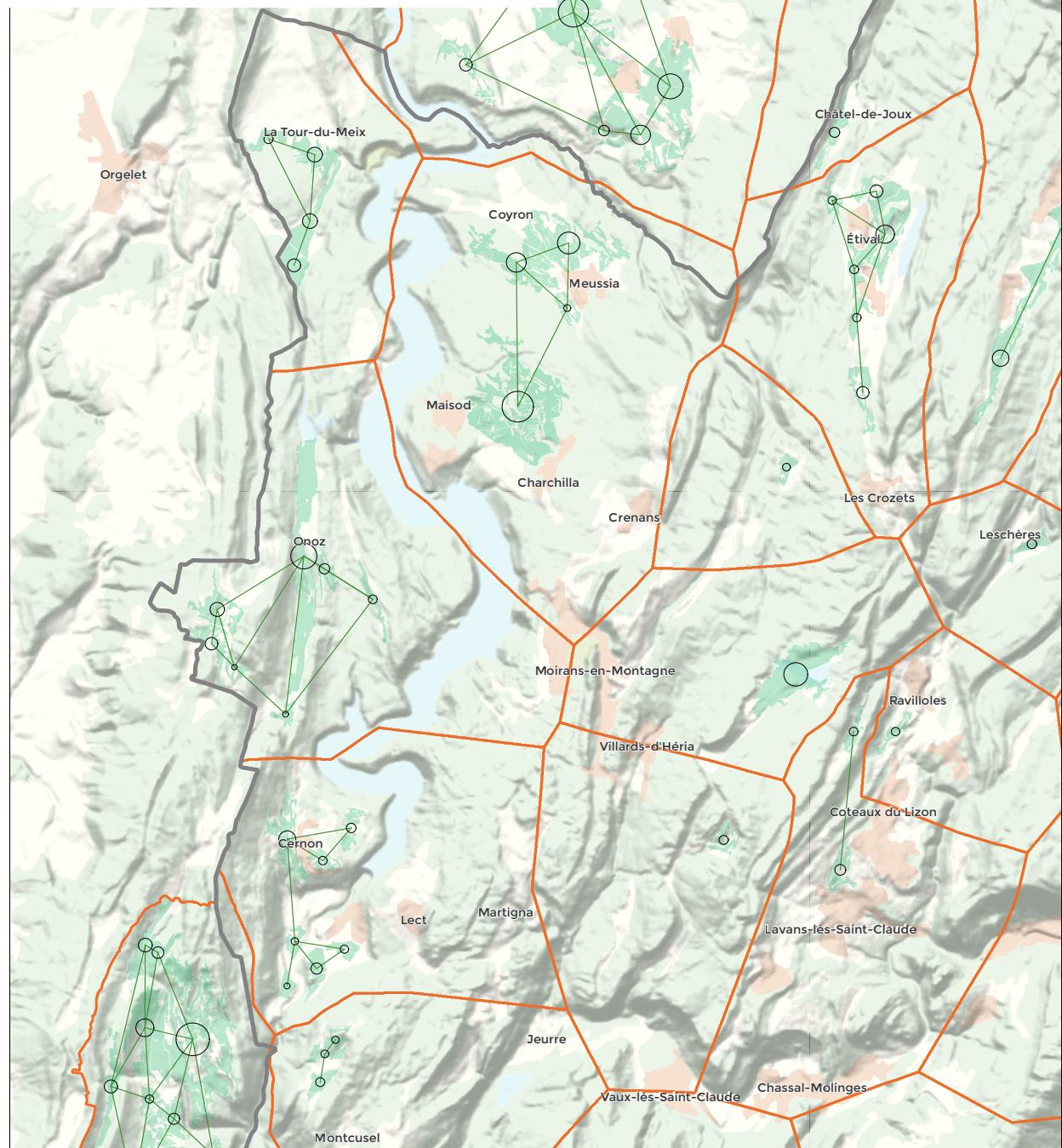
Connectivités

Représentation simplifiée
des corridors

Importance d'un corridor
dans la sous-trame

Ruptures de continuité

Source : TVB PNR Haut-Jura, BD TOPO®, CORINE Land Cover



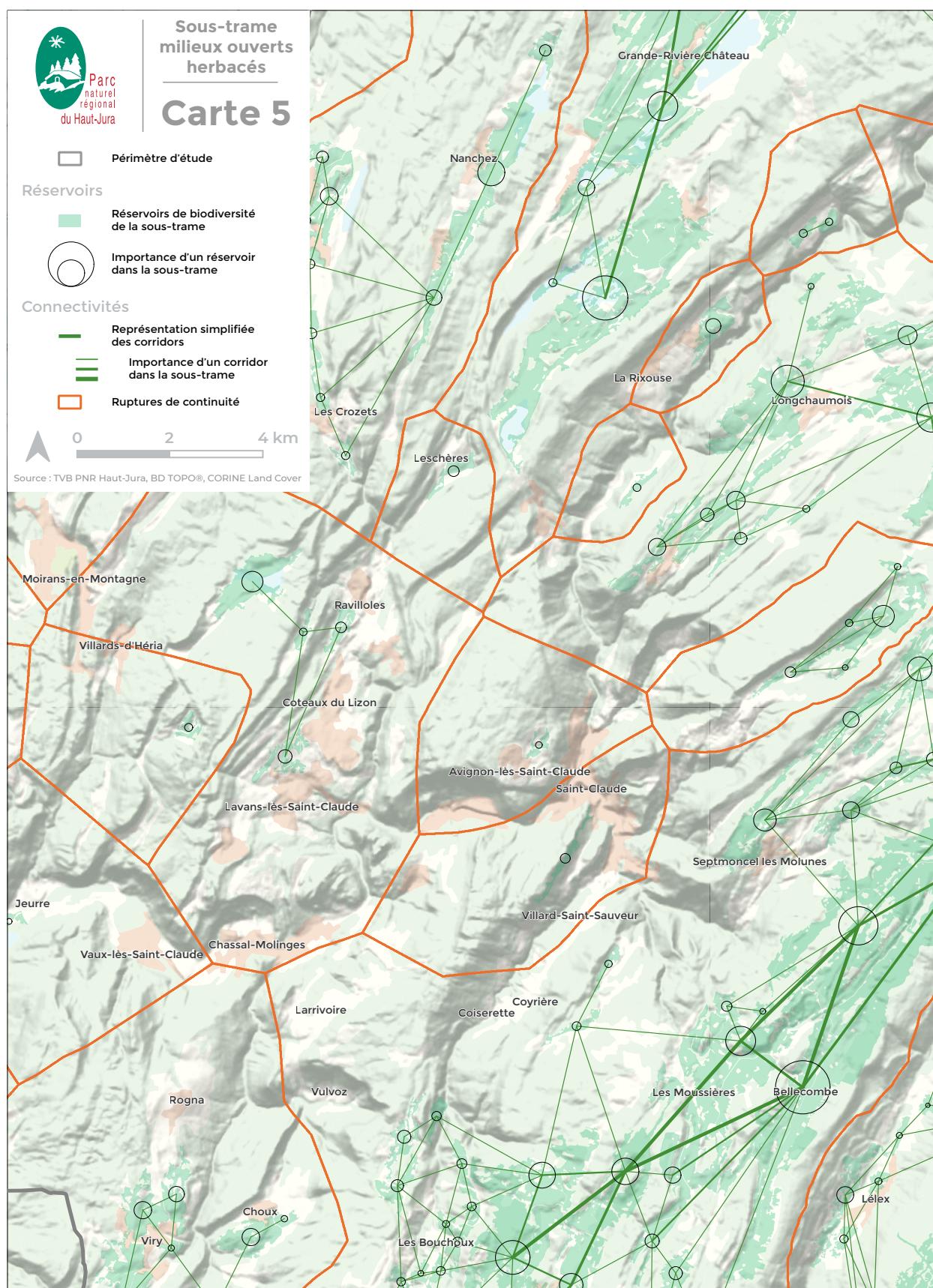


**Sous-trame
milieux ouverts
herbacés**

Carte 5

- Périmètre d'étude
- Réservoirs
- Importance d'un réservoir dans la sous-trame
- Connectivité
- Représentation simplifiée des corridors
- Importance d'un corridor dans la sous-trame
- Ruptures de continuité

Source : TVB PNR Haut-Jura, BD TOPO®, CORINE Land Cover





Sous-trame
milieux ouverts
herbacés dégradée

Carte 5

■ Périmètre d'étude

Réservoirs

■ Réservoirs de biodiversité
de la sous-trame

○ Importance d'un réservoir
dans la sous-trame

Connectivités

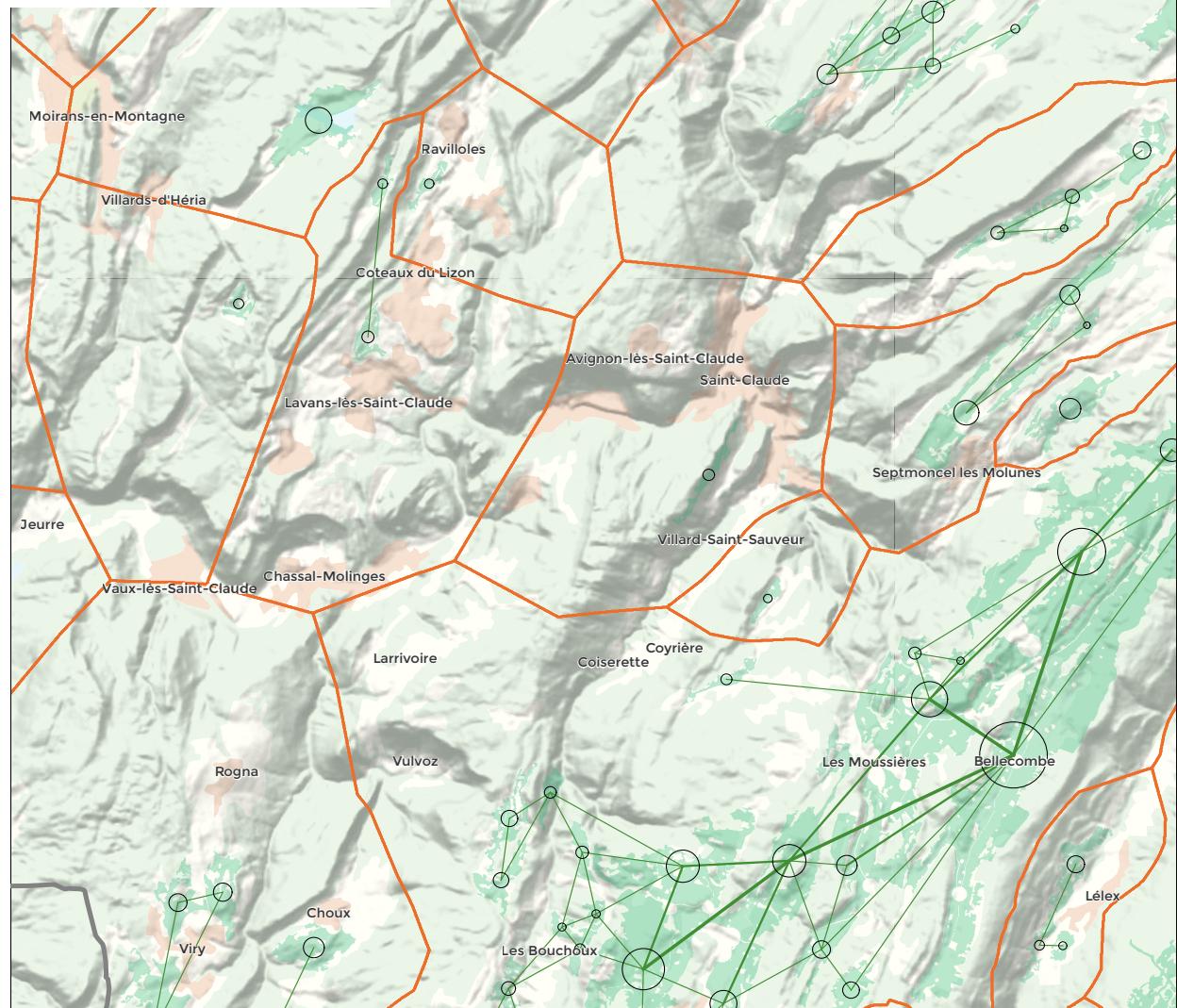
— Réprésentation simplifiée
des corridors

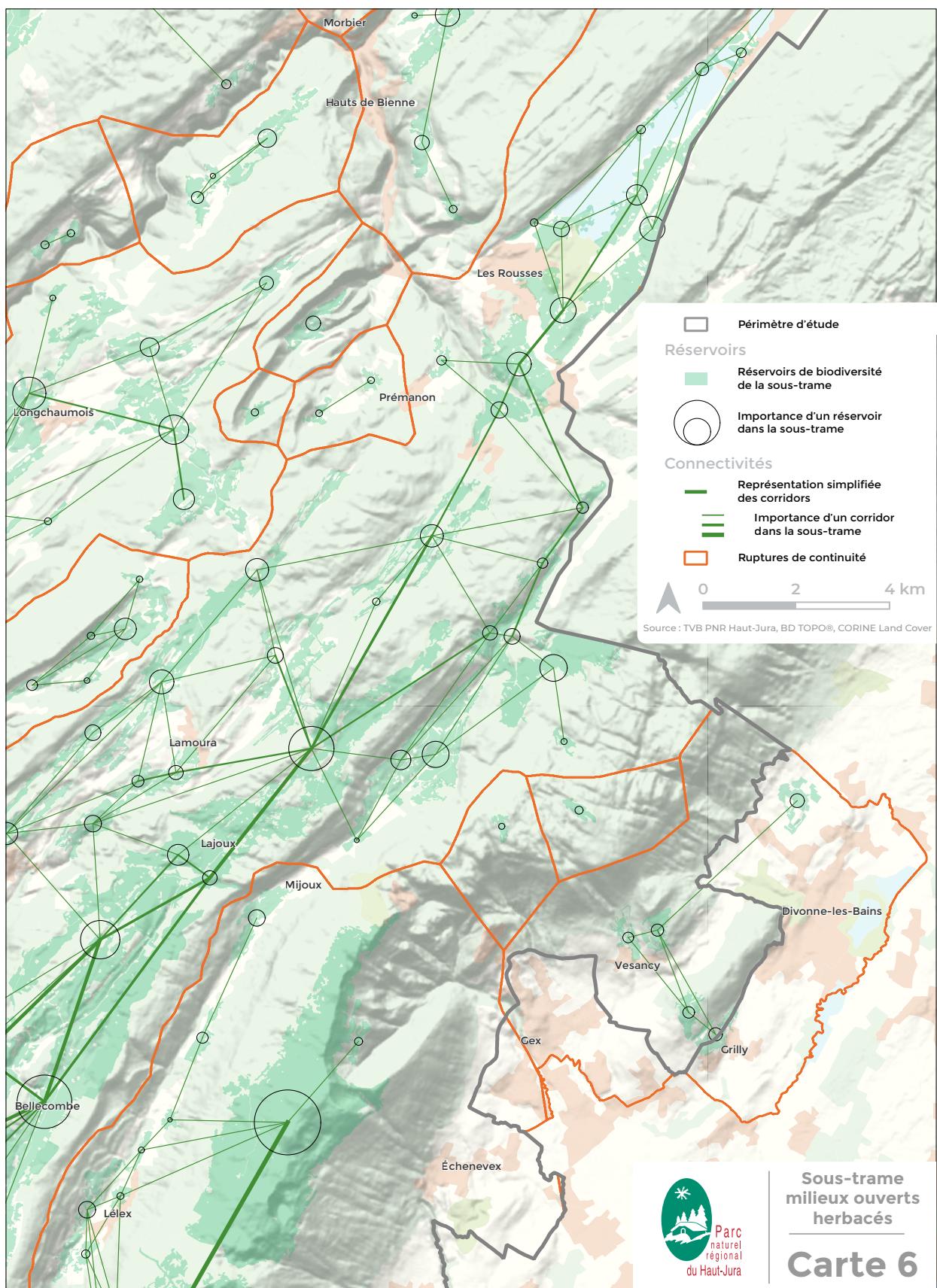
— Importance d'un corridor
dans la sous-trame

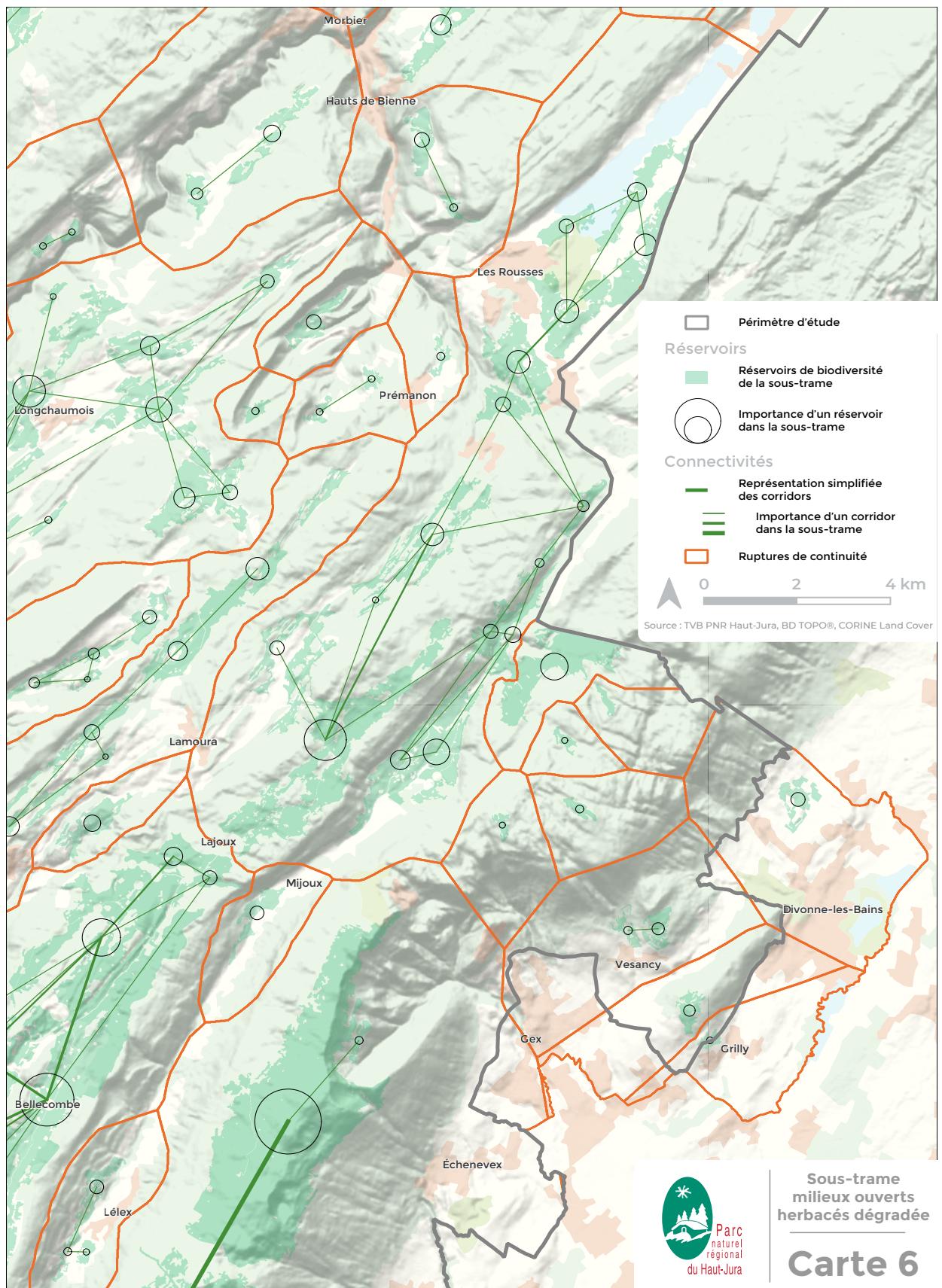
— Ruptures de continuité

0 2 4 km

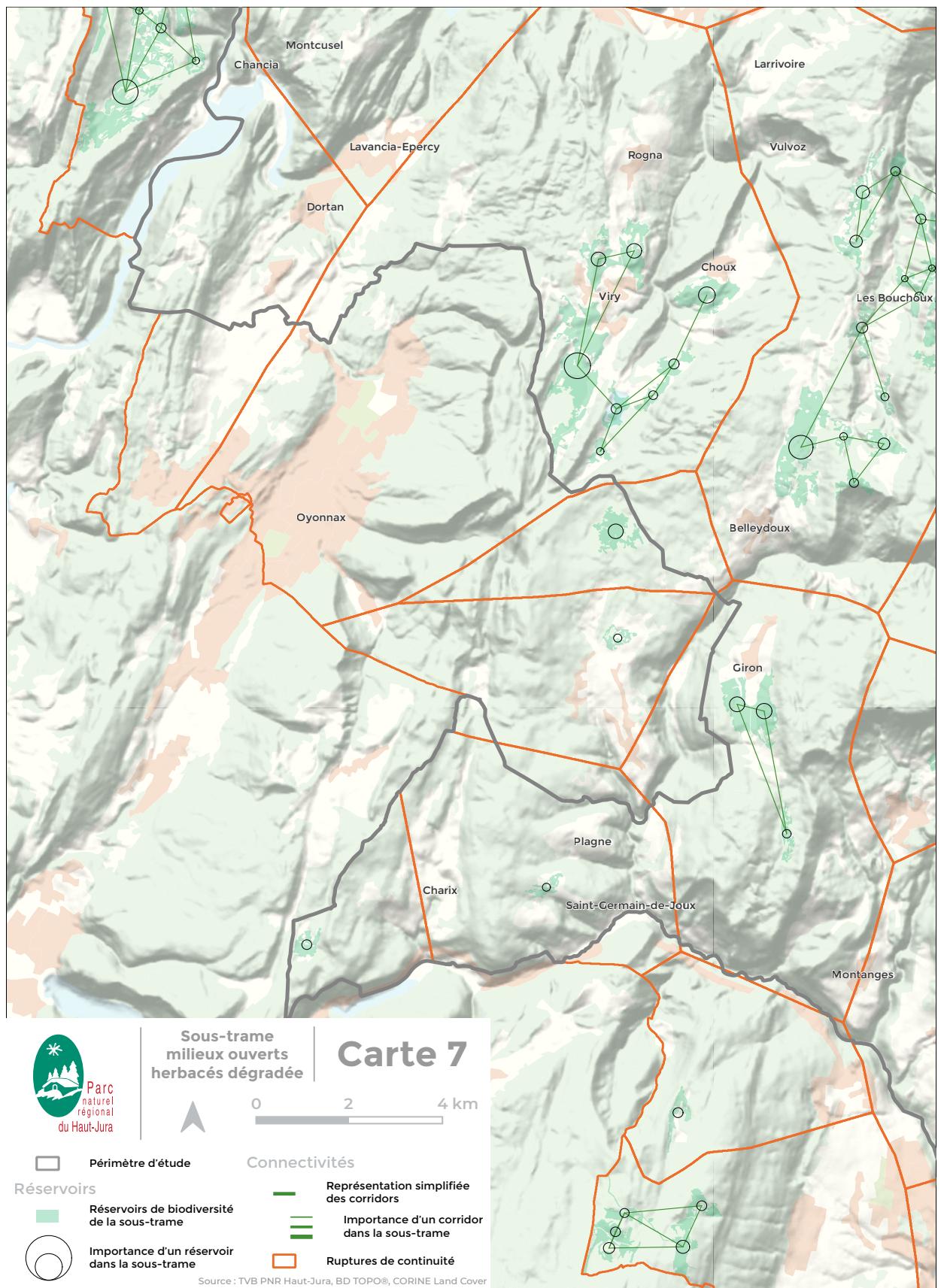
Source : TVB PNR Haut-Jura, BD TOPO®, CORINE Land Cover

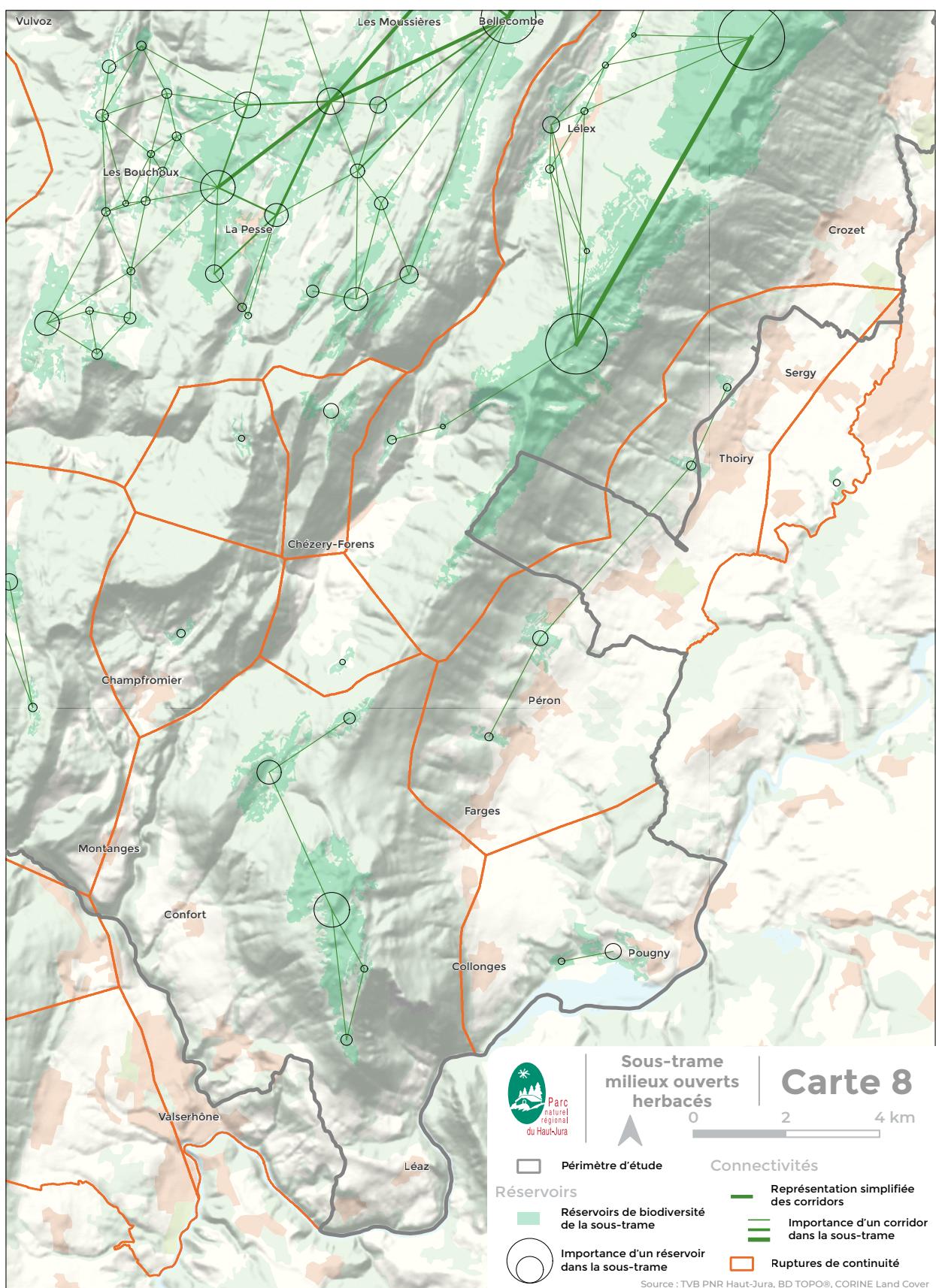


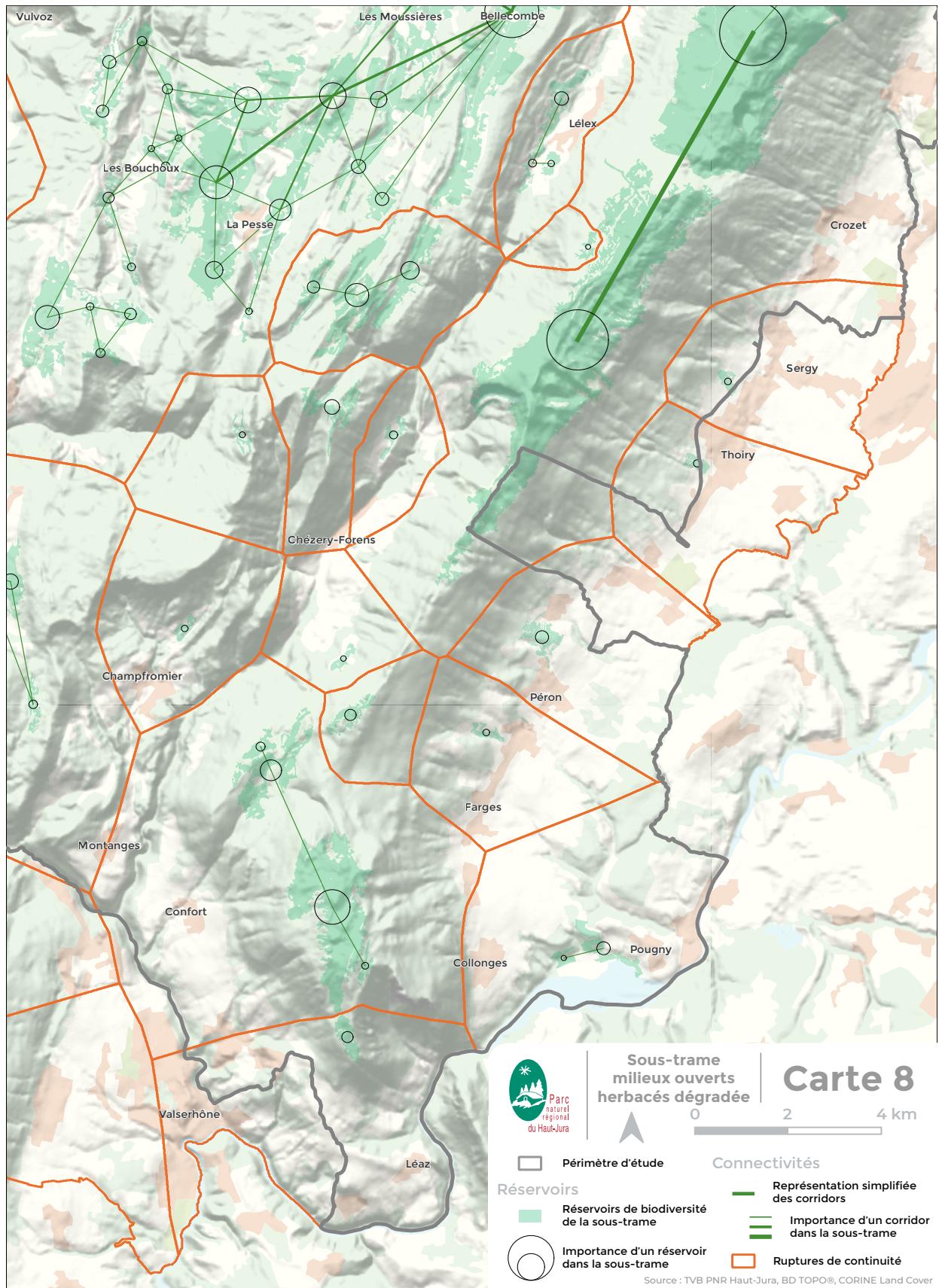








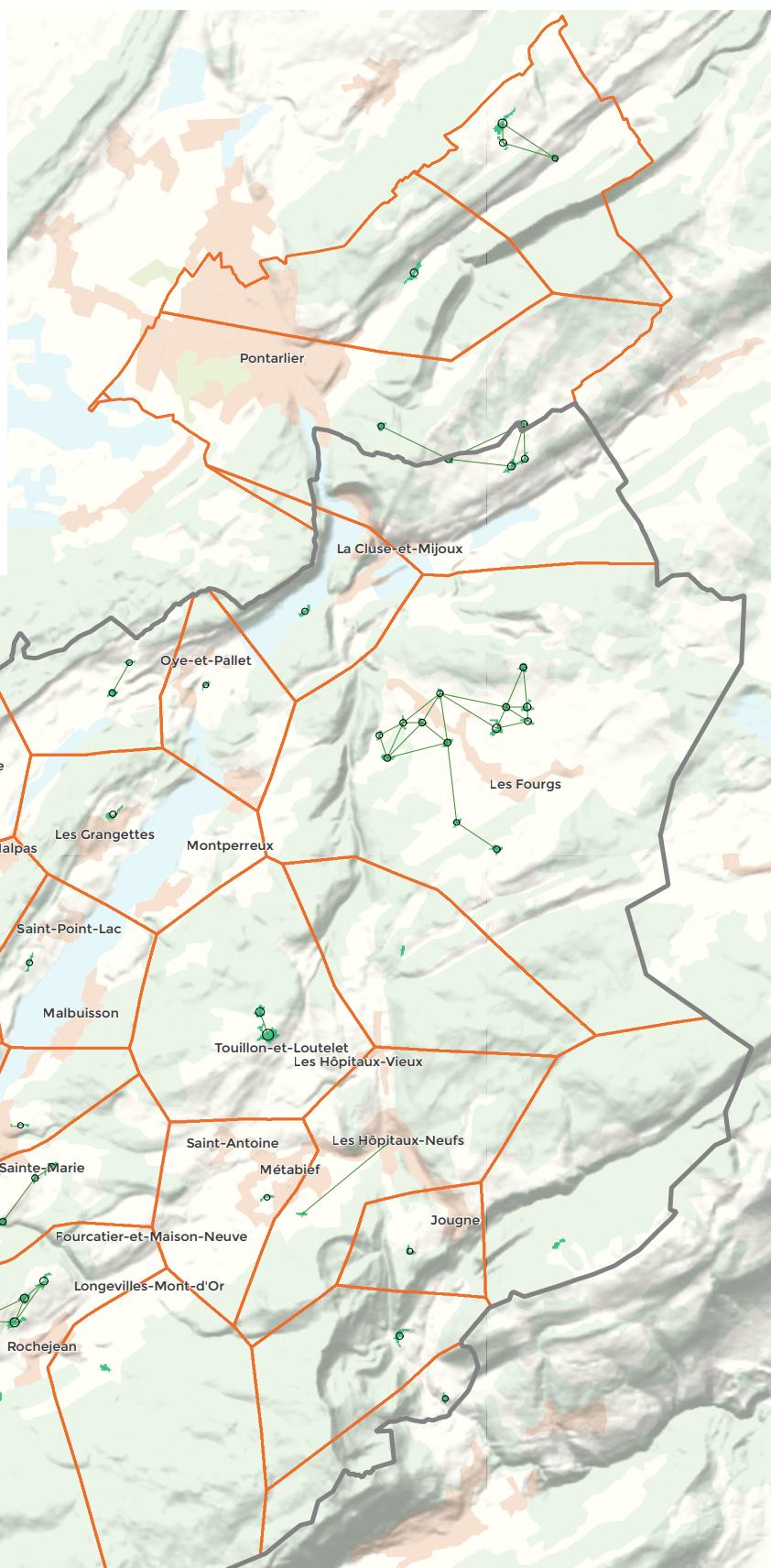






Sous-trame bocagère

Carte 1



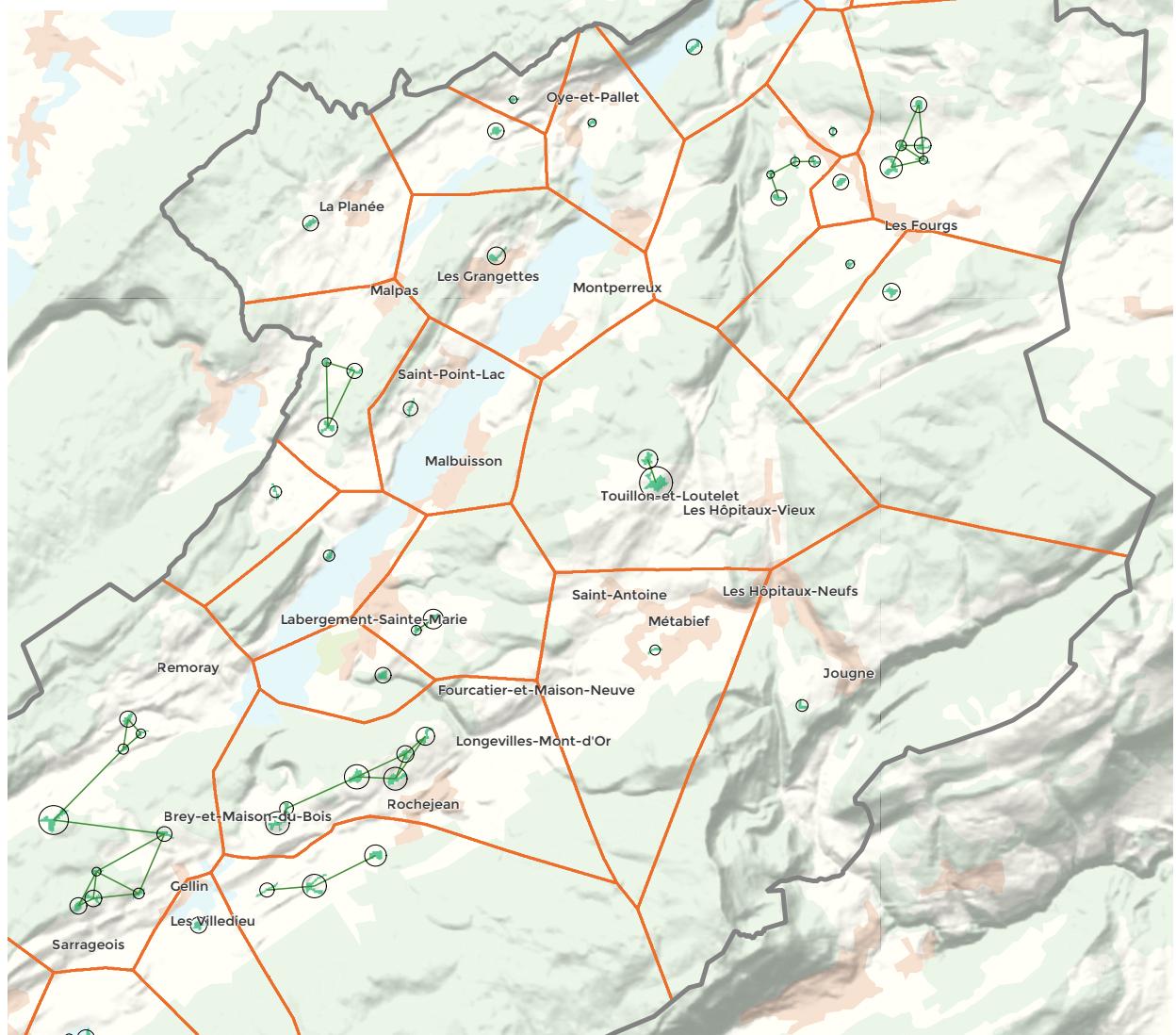


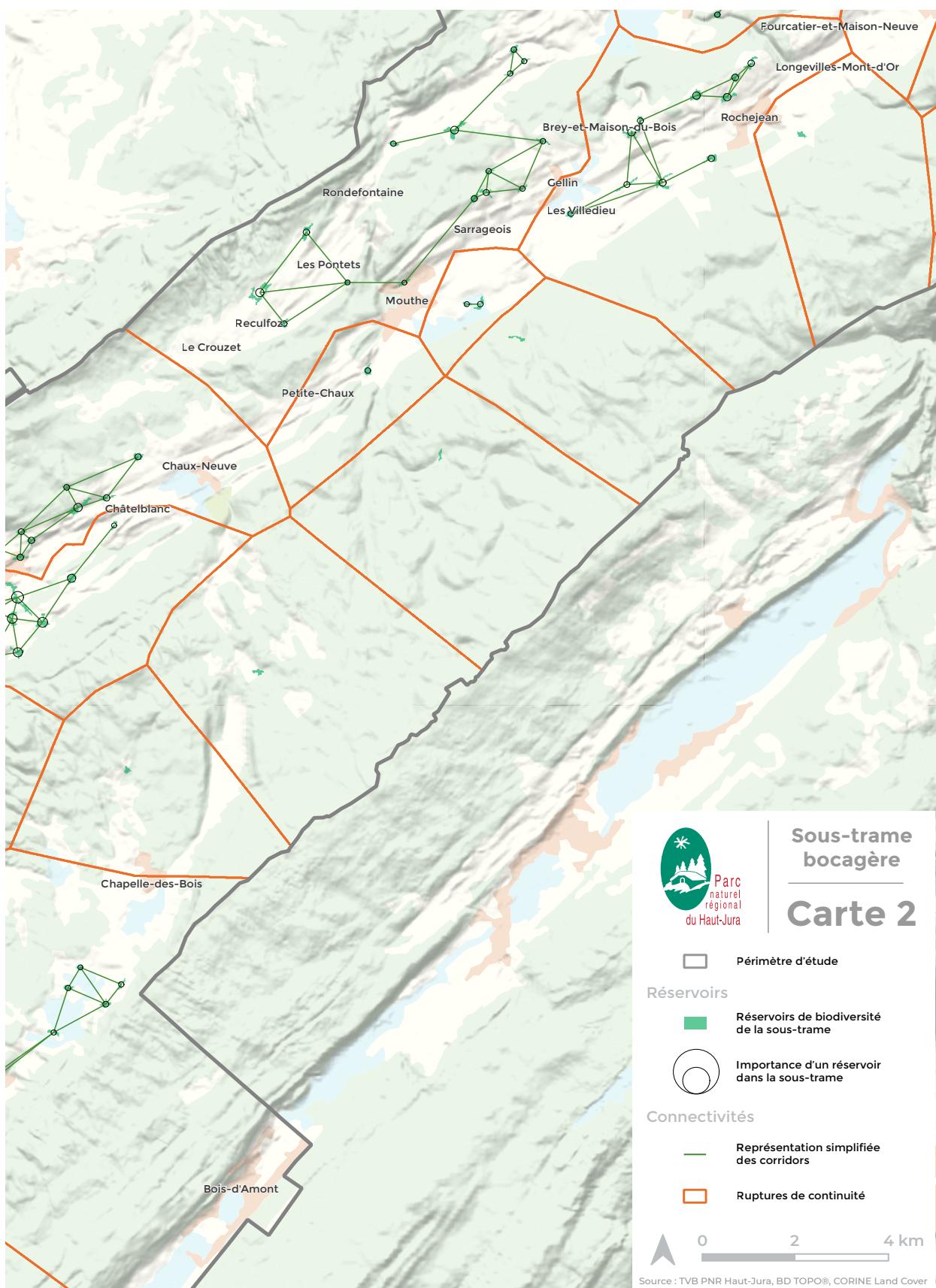
Sous-trame bocagère dégradée

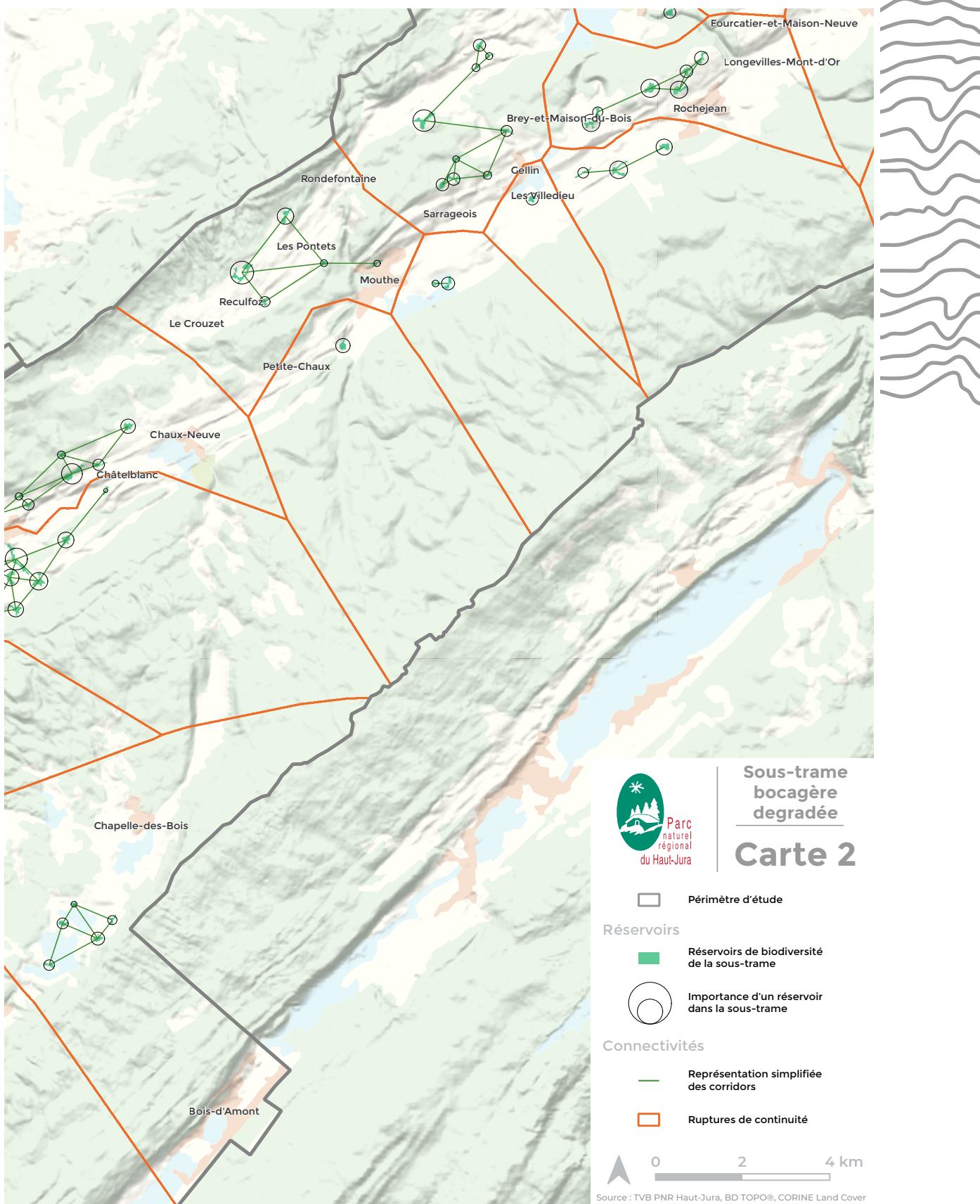
Carte 1

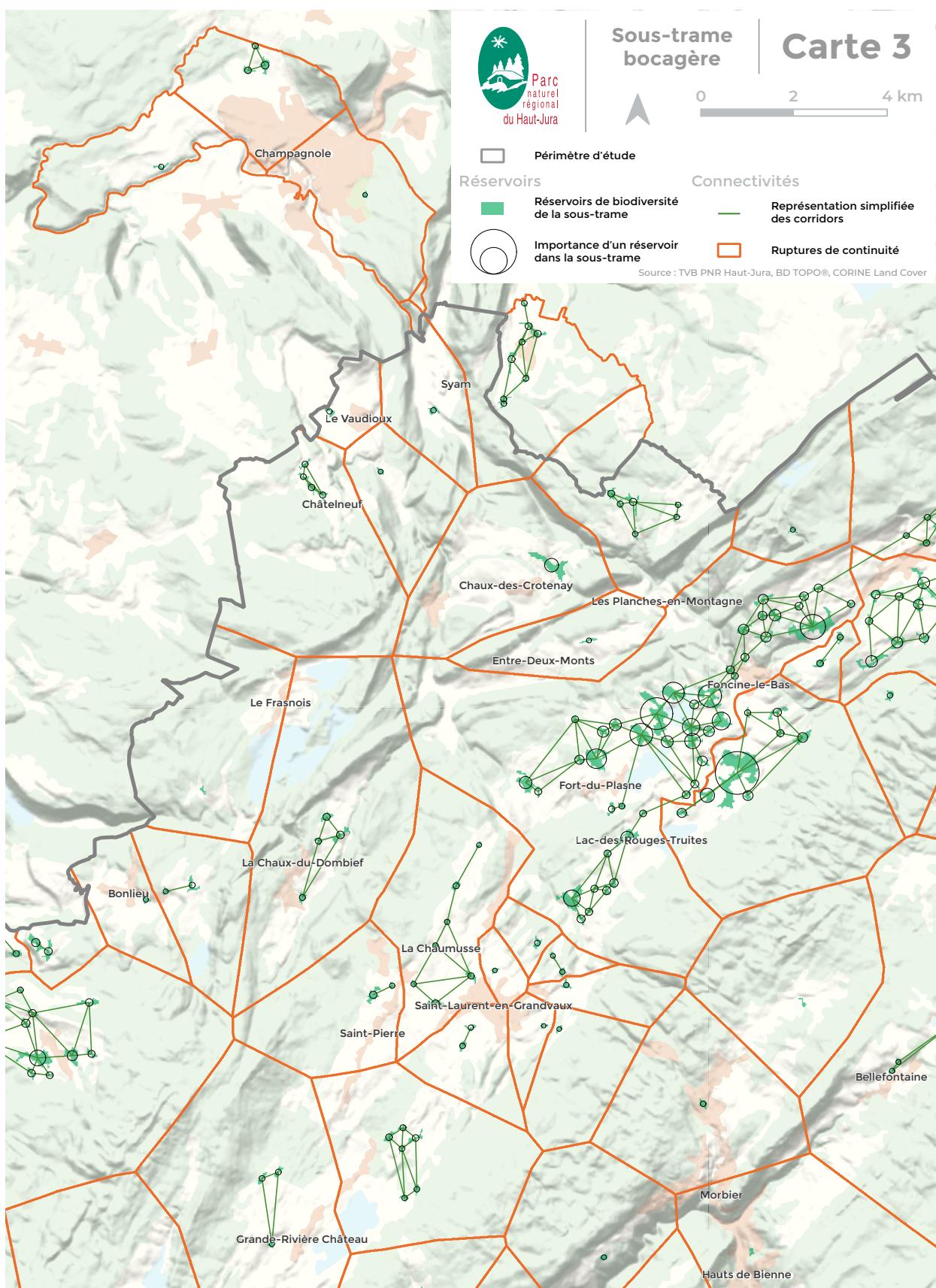


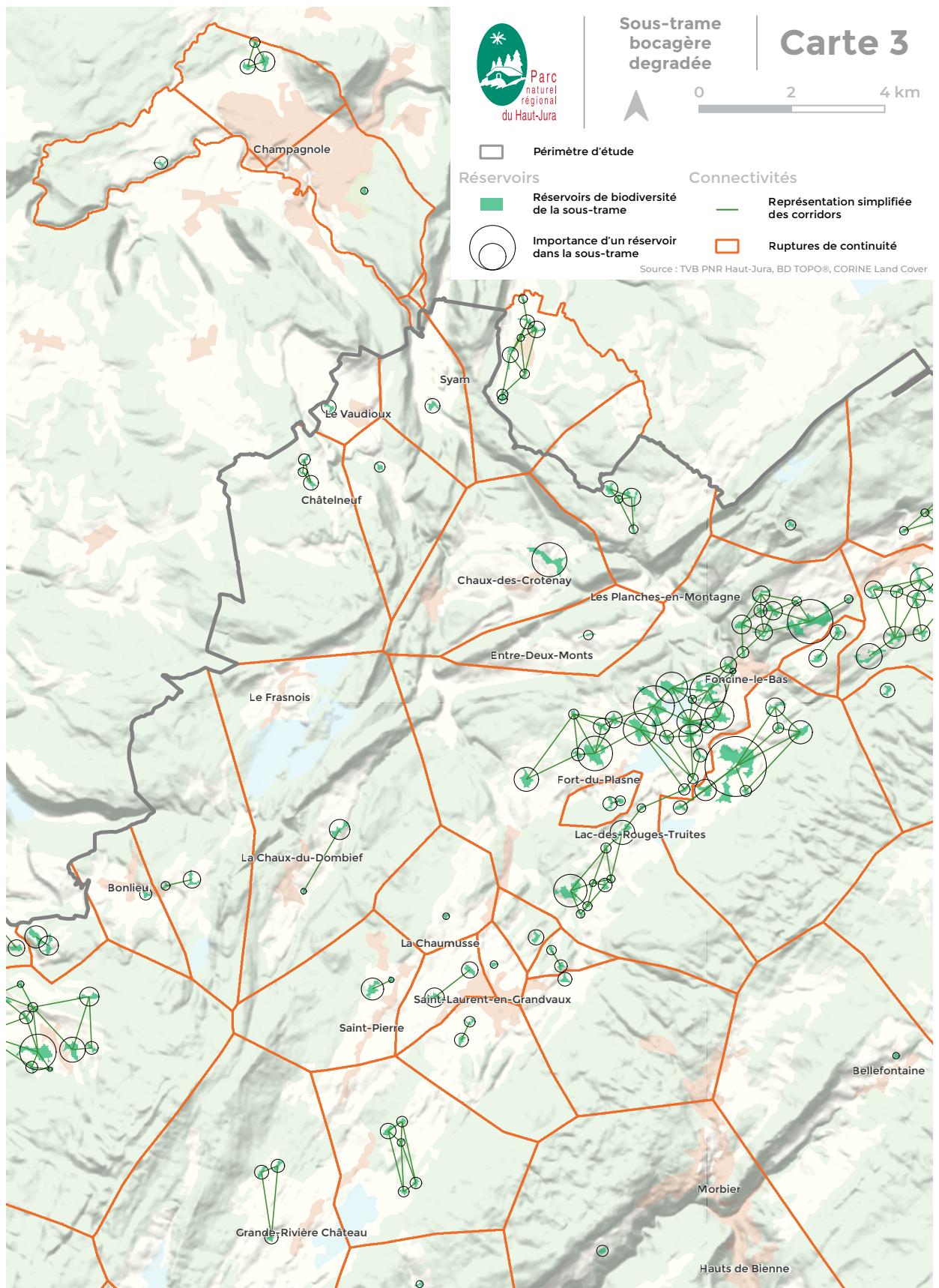
Source : TVB PNR Haut-Jura, BD TOPO®, CORINE Land Cover













Parc
naturel
régional
du Haut-Jura

Sous-trame bocagère

Carte 4

0 2 4 km

■ Périmètre d'étude

Réservoirs

■ Réservoirs de biodiversité de la sous-trame



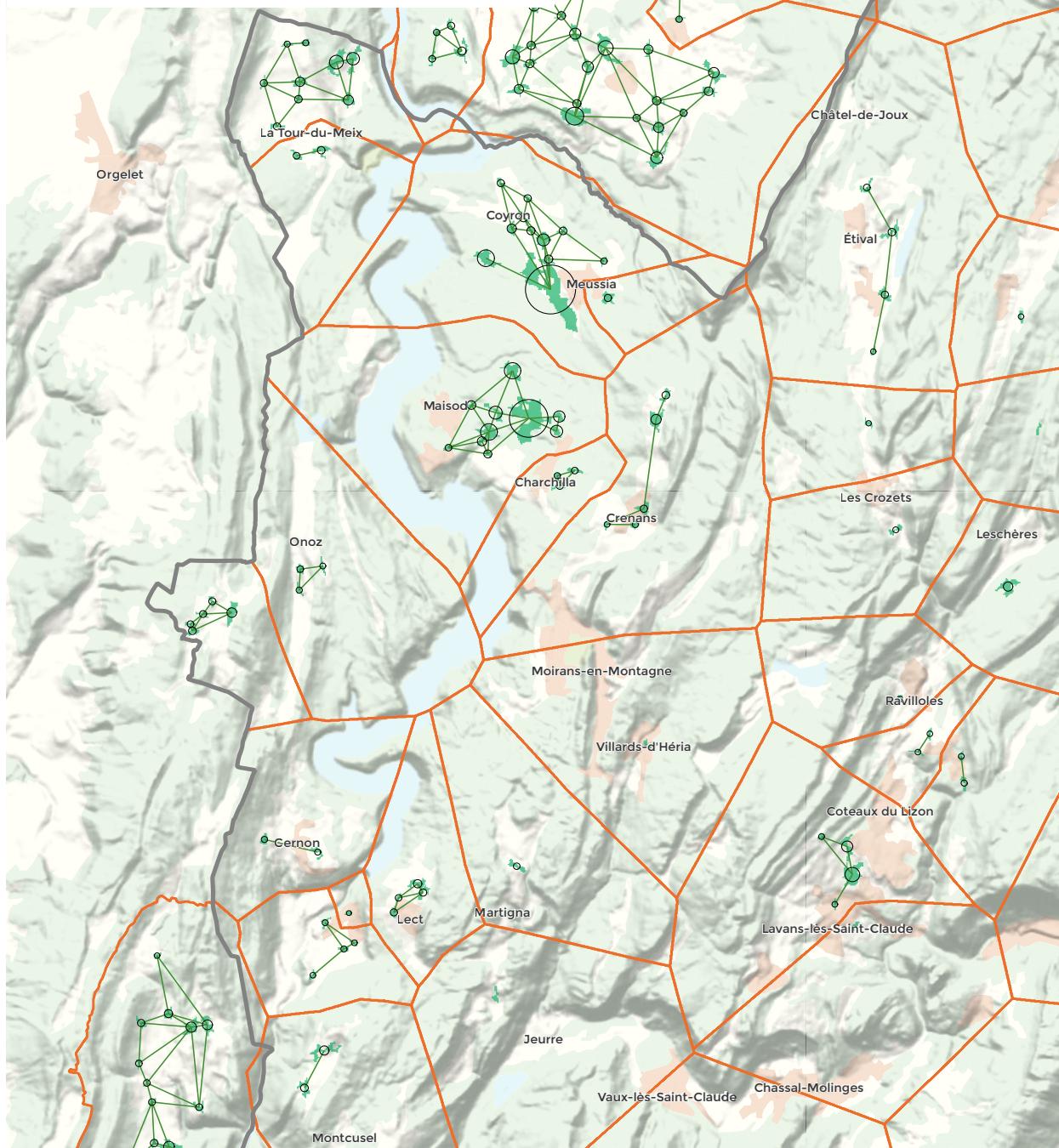
Importance d'un réservoir dans la sous-trame

Connectivité

— Représentation simplifiée des corridors

— Ruptures de continuité

Source : TVB PNR Haut-Jura, BD TOPO®, CORINE Land Cover





Sous-trame bocagère dégradée

Carte 4

0 2 4 km

Périmètre d'étude

Réservoirs

Réservoirs de biodiversité de la sous-trame



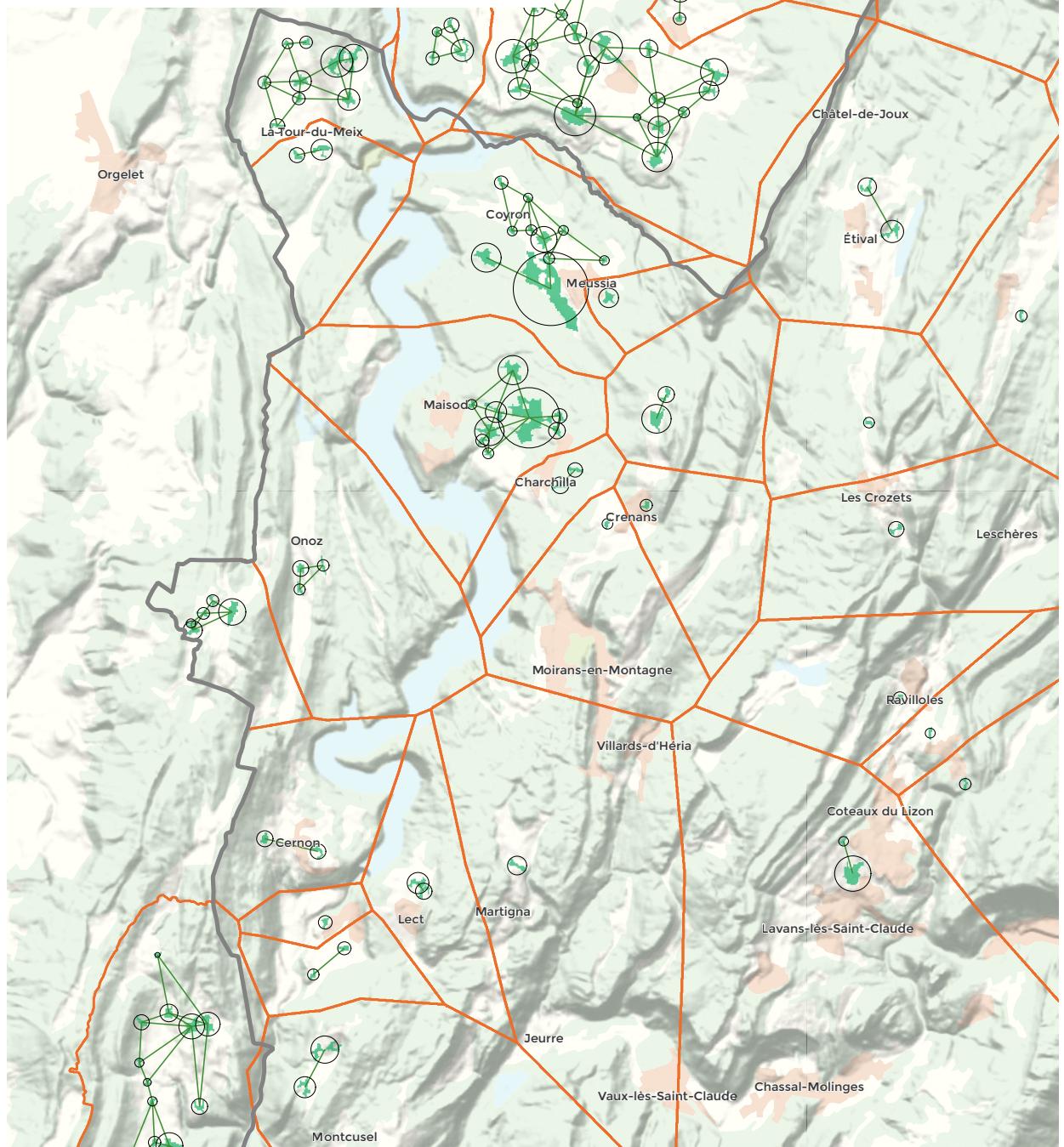
Importance d'un réservoir dans la sous-trame

Connectivités

Représentation simplifiée des corridors

Ruptures de continuité

Source : TVB PNR Haut-Jura, BD TOPO®, CORINE Land Cover



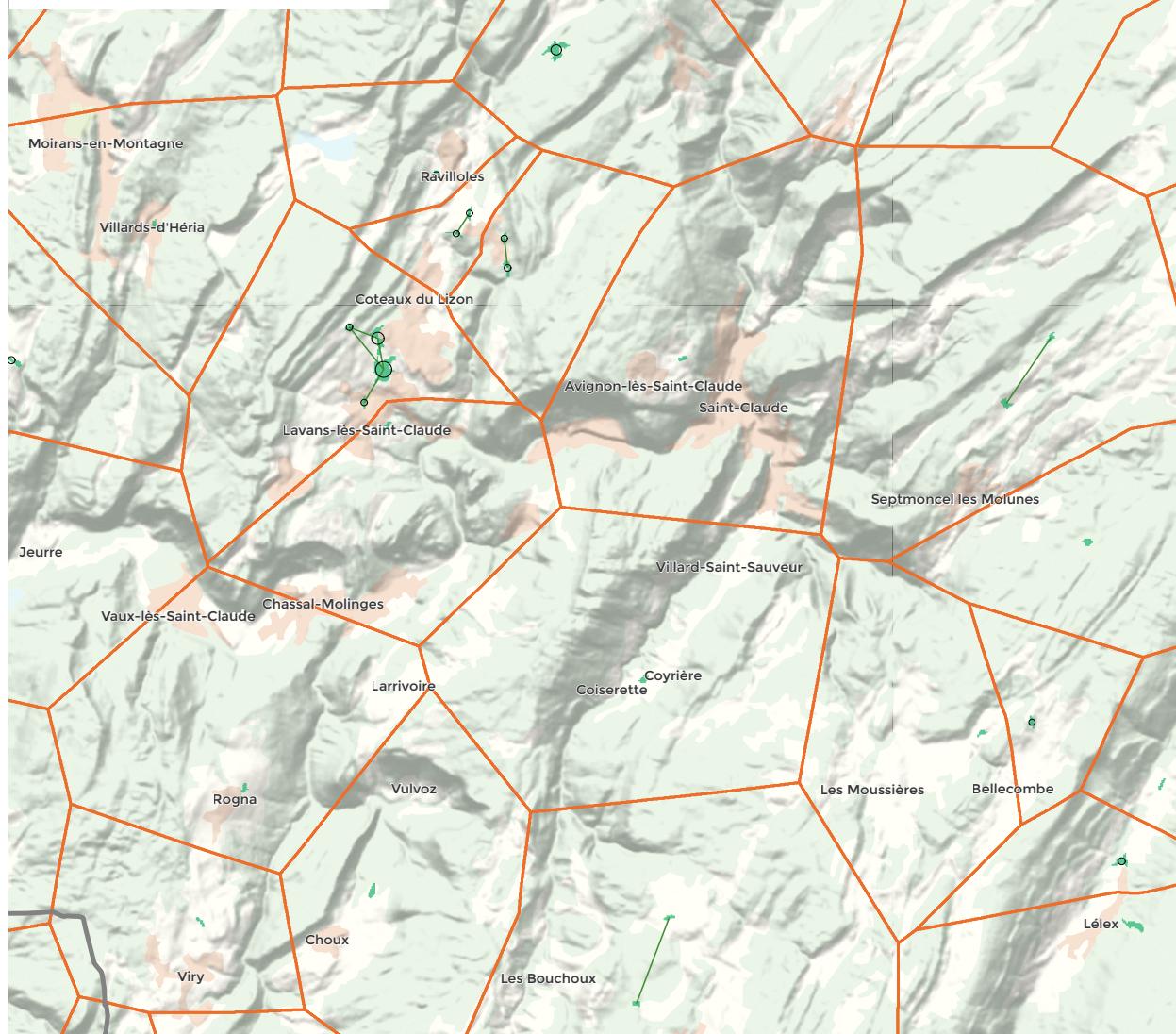


Sous-trame bocagère

Carte 5

- Périmètre d'étude
- Réservoirs
 - Réservoirs de biodiversité de la sous-trame
 - Importance d'un réservoir dans la sous-trame
- Connectivités
 - Représentation simplifiée des corridors
 - Ruptures de continuité

Source : TVB PNR Haut-Jura, BD TOPO®, CORINE Land Cover





Sous-trame bocagère dégradée

Carte 5

Périmètre d'étude

Réservoirs

Réservoirs de biodiversité de la sous-trame

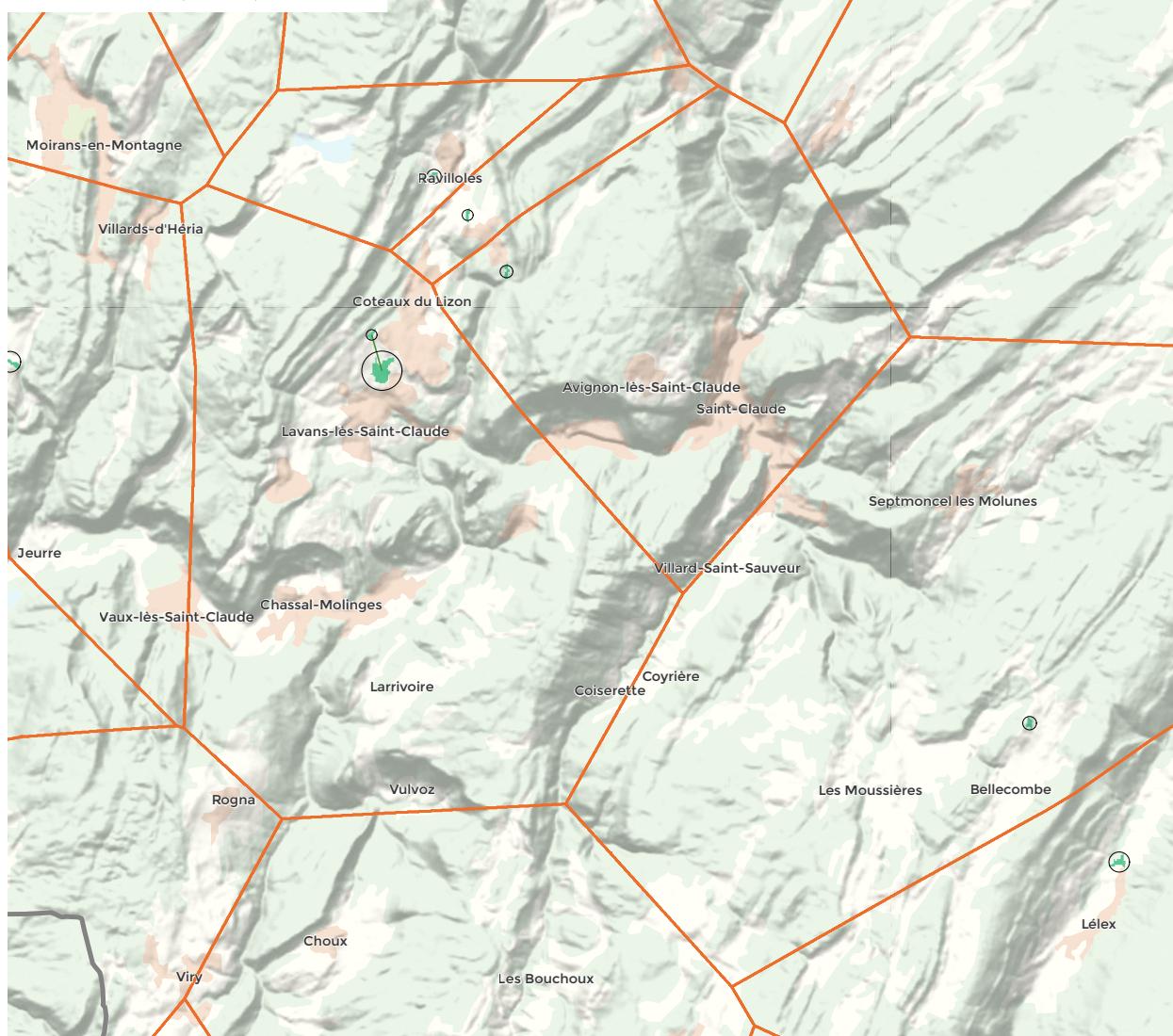
Importance d'un réservoir dans la sous-trame

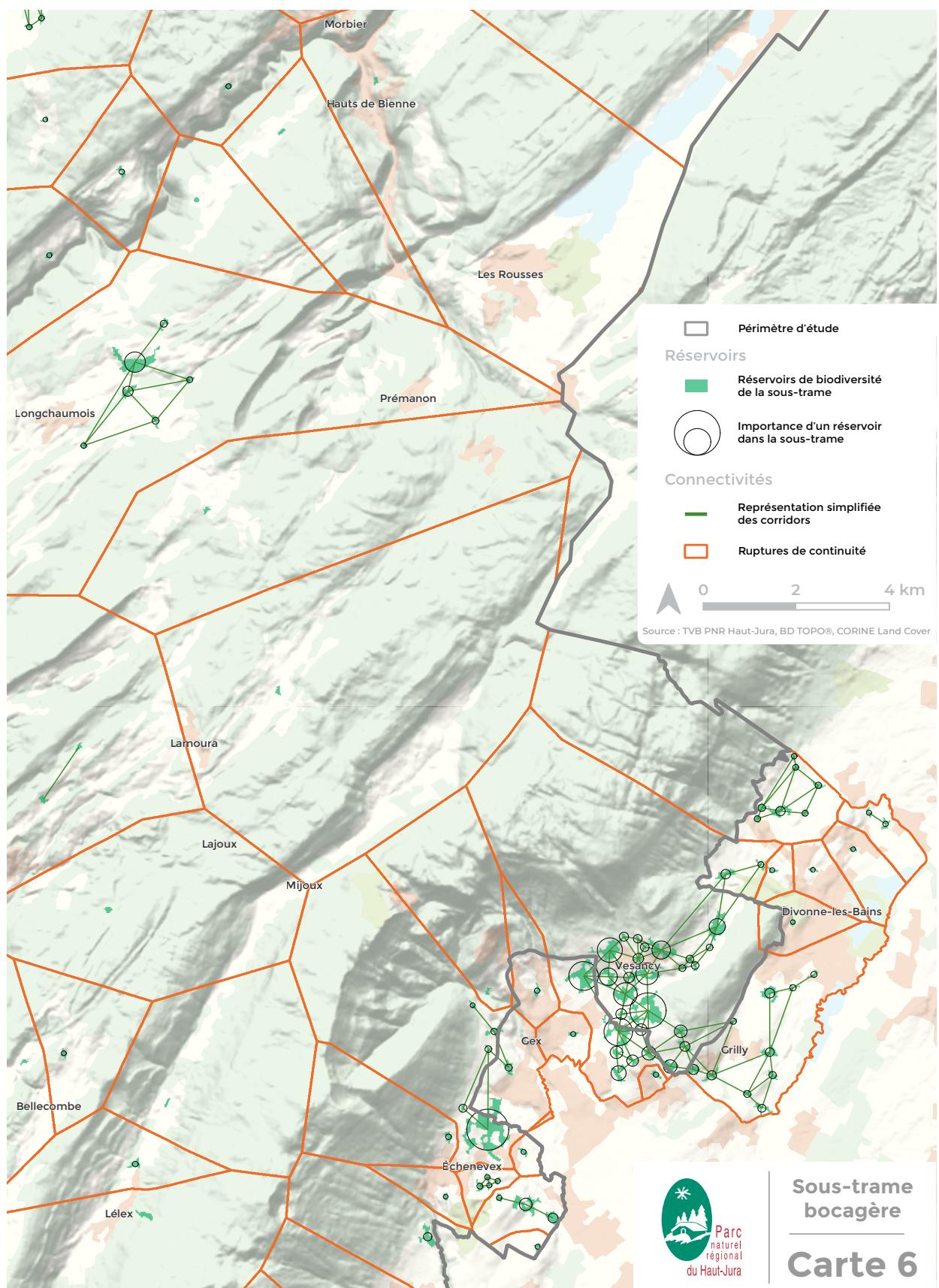
Connectivités

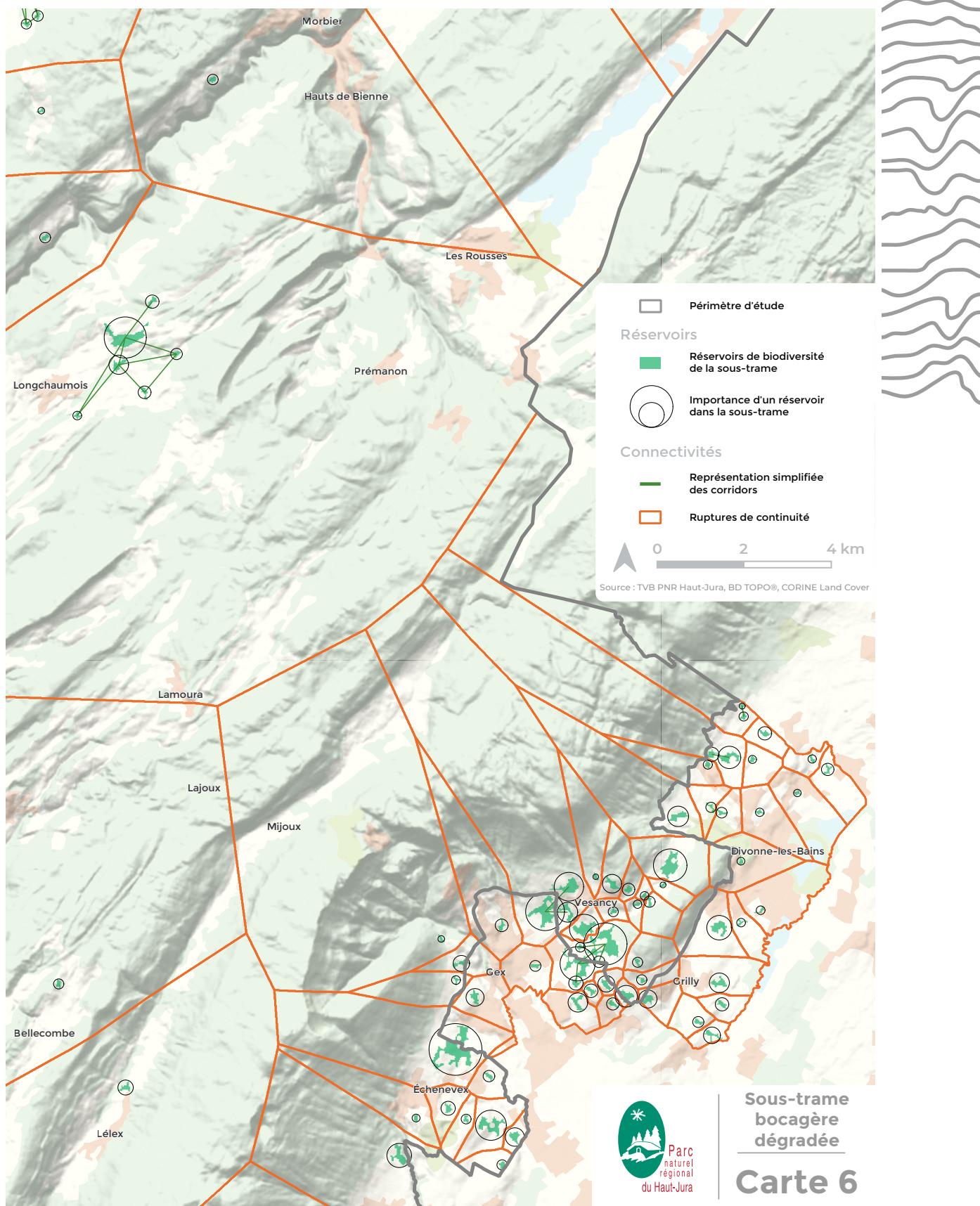
Représentation simplifiée des corridors

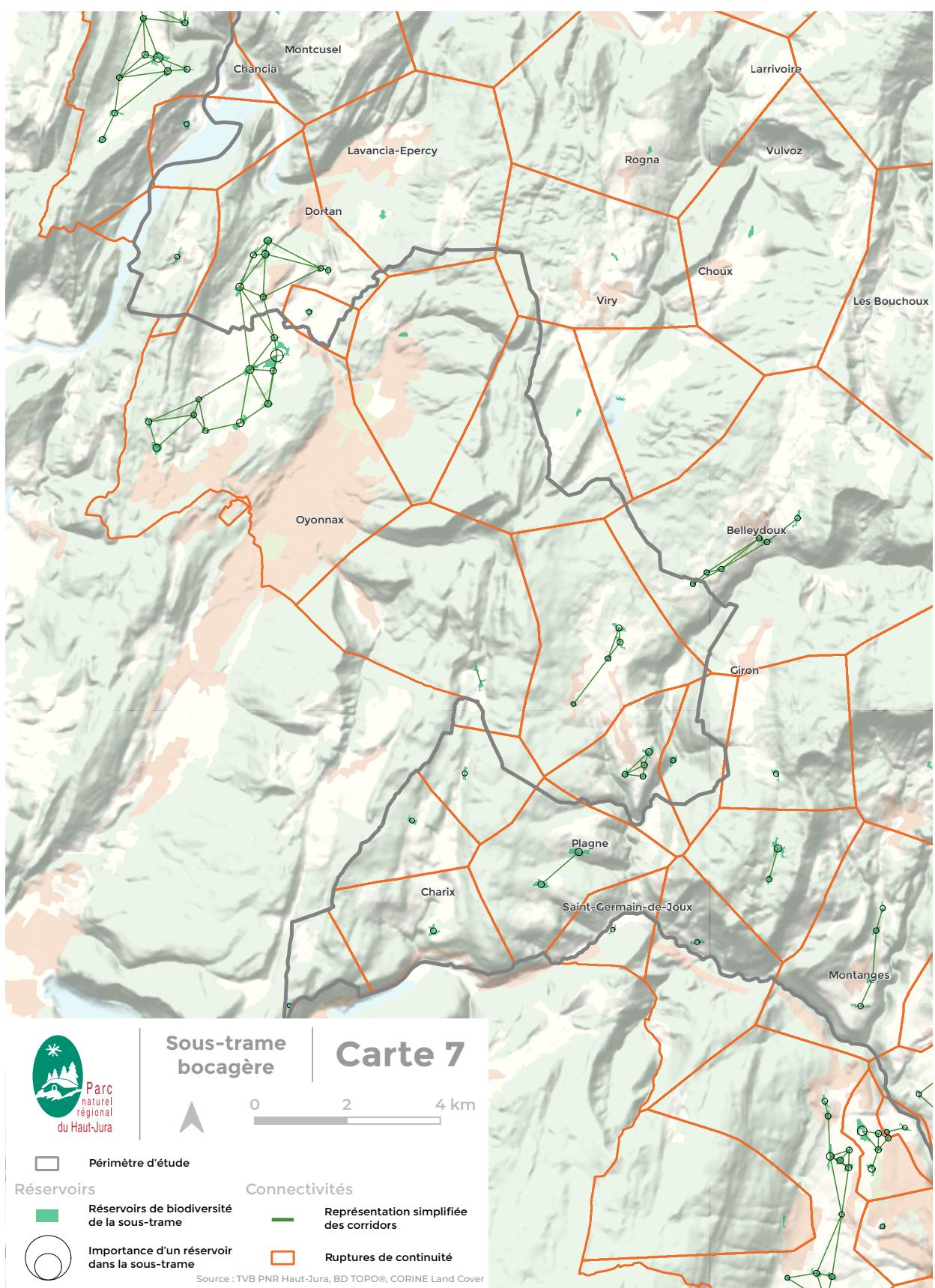
Ruptures de continuité

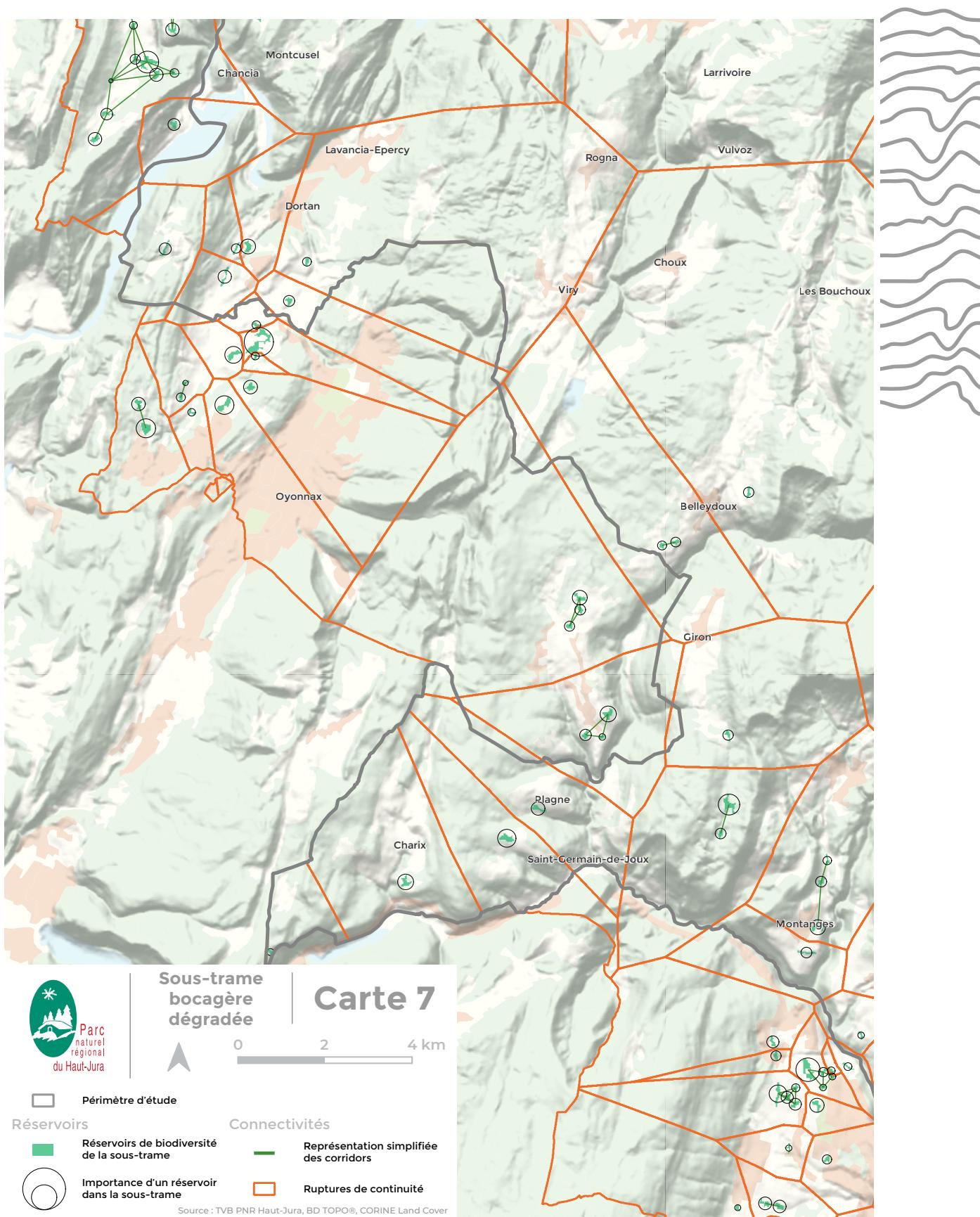
Source : TVB PNR Haut-Jura, BD TOPO®, CORINE Land Cover

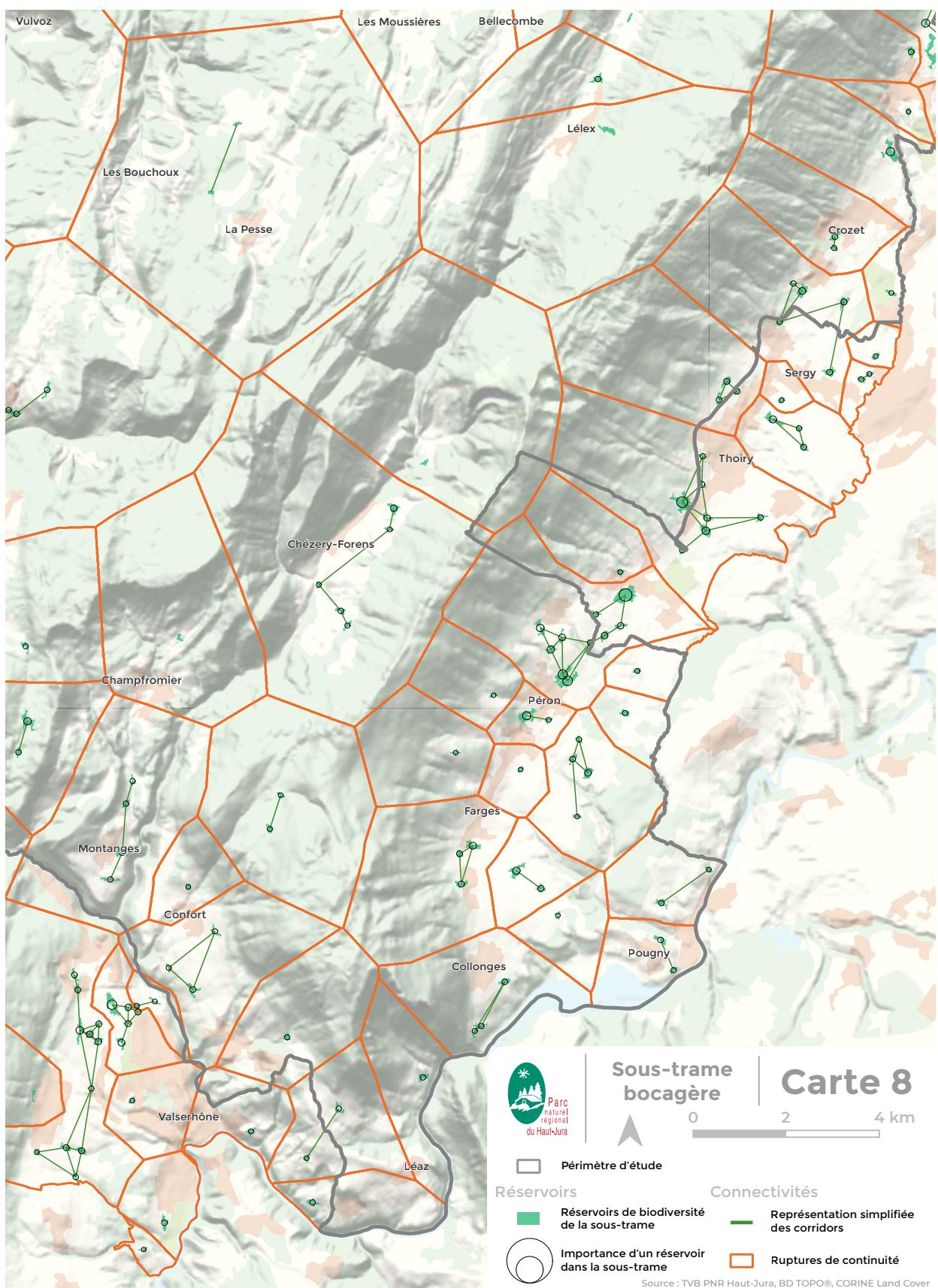


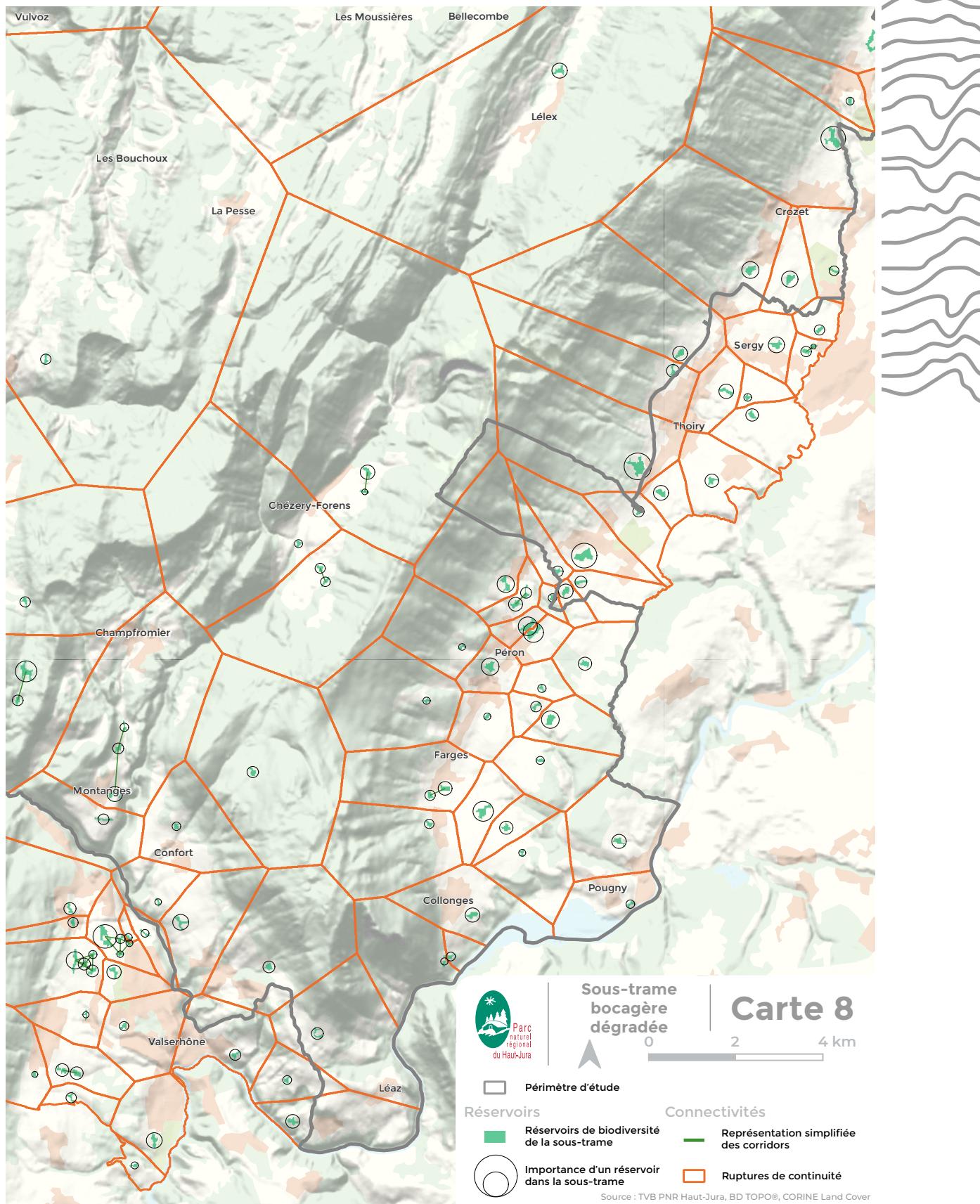














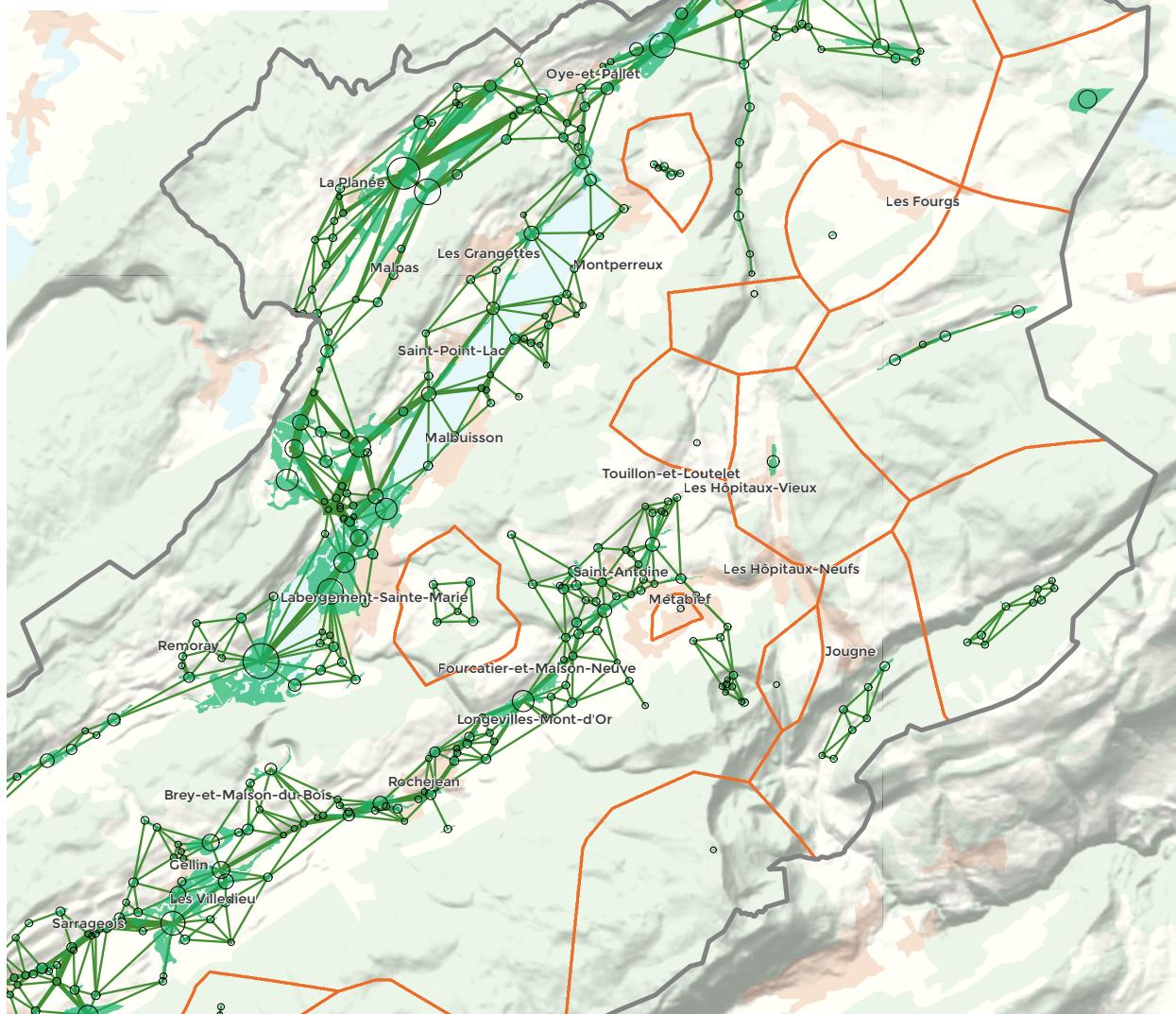
Sous-trame zone humide

Carte 1

- Périmètre d'étude
- Réservoirs
 - Réservoirs de biodiversité de la sous-trame
 - Importance d'un réservoir dans la sous-trame
- Connectivités
 - Représentation simplifiée des corridors
 - Importance d'un corridor dans la sous-trame
 - Ruptures de continuité

0 2 4 km

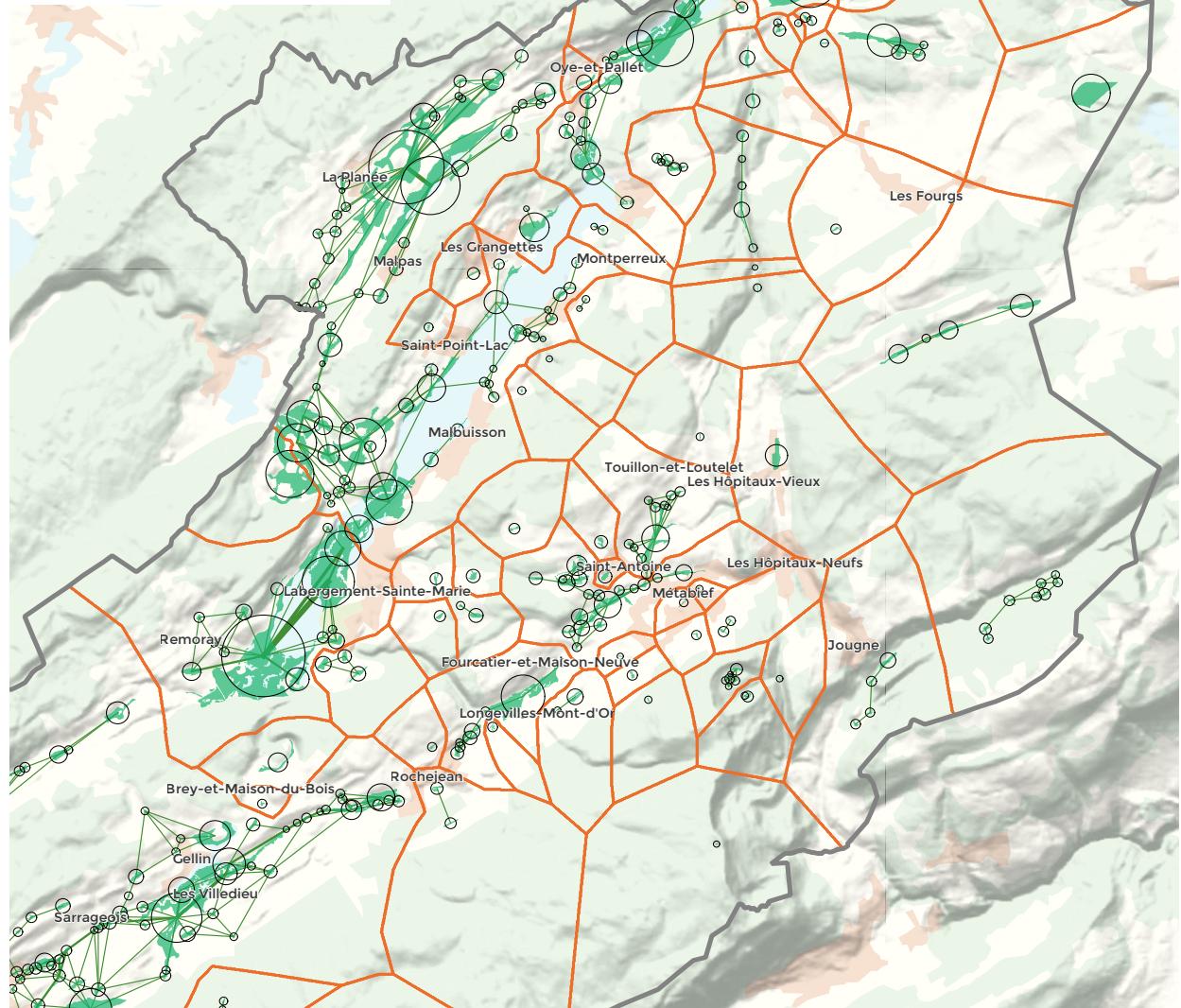
Source : TVB PNR Haut-Jura, BD TOPO®, CORINE Land Cover

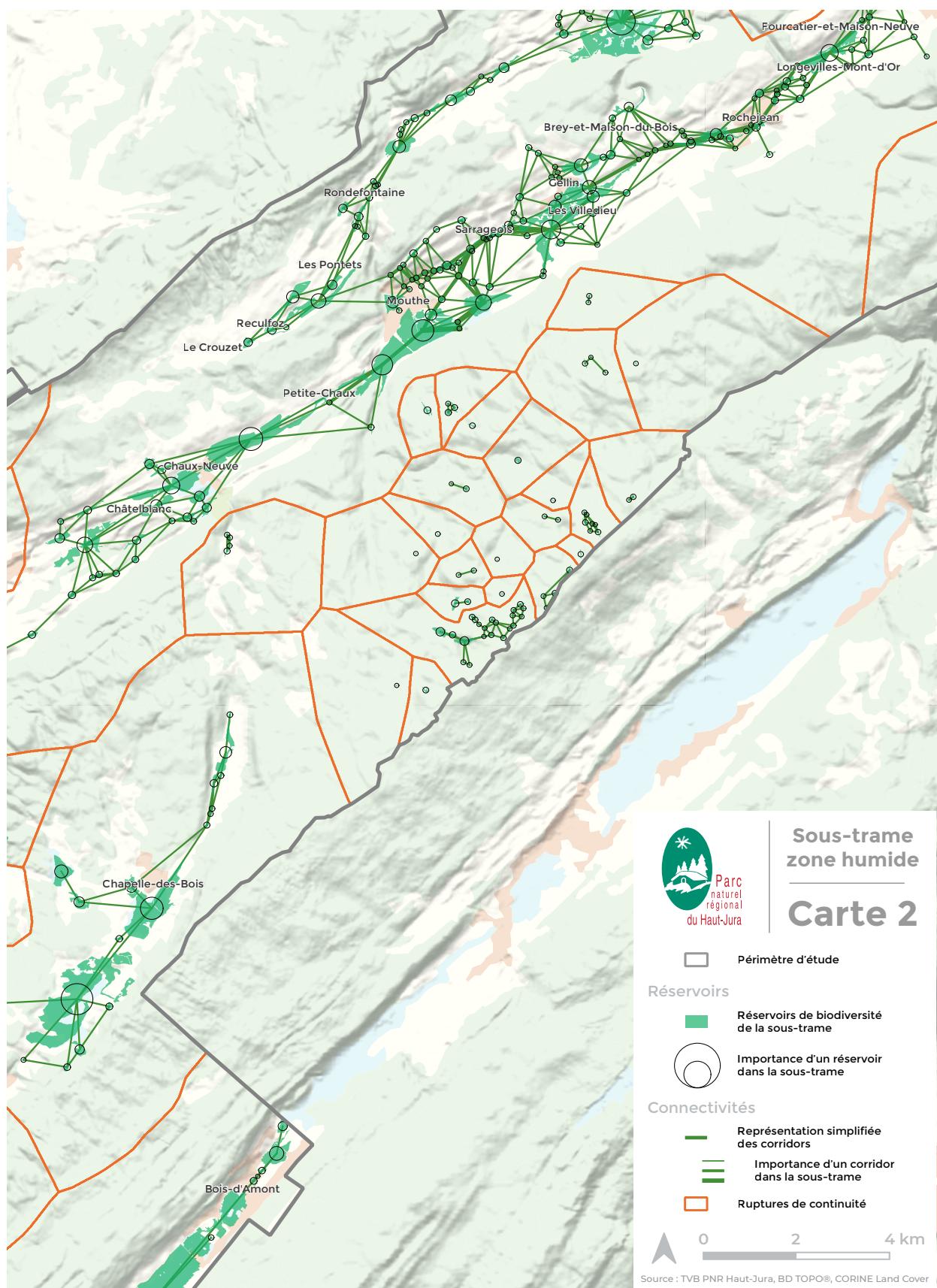


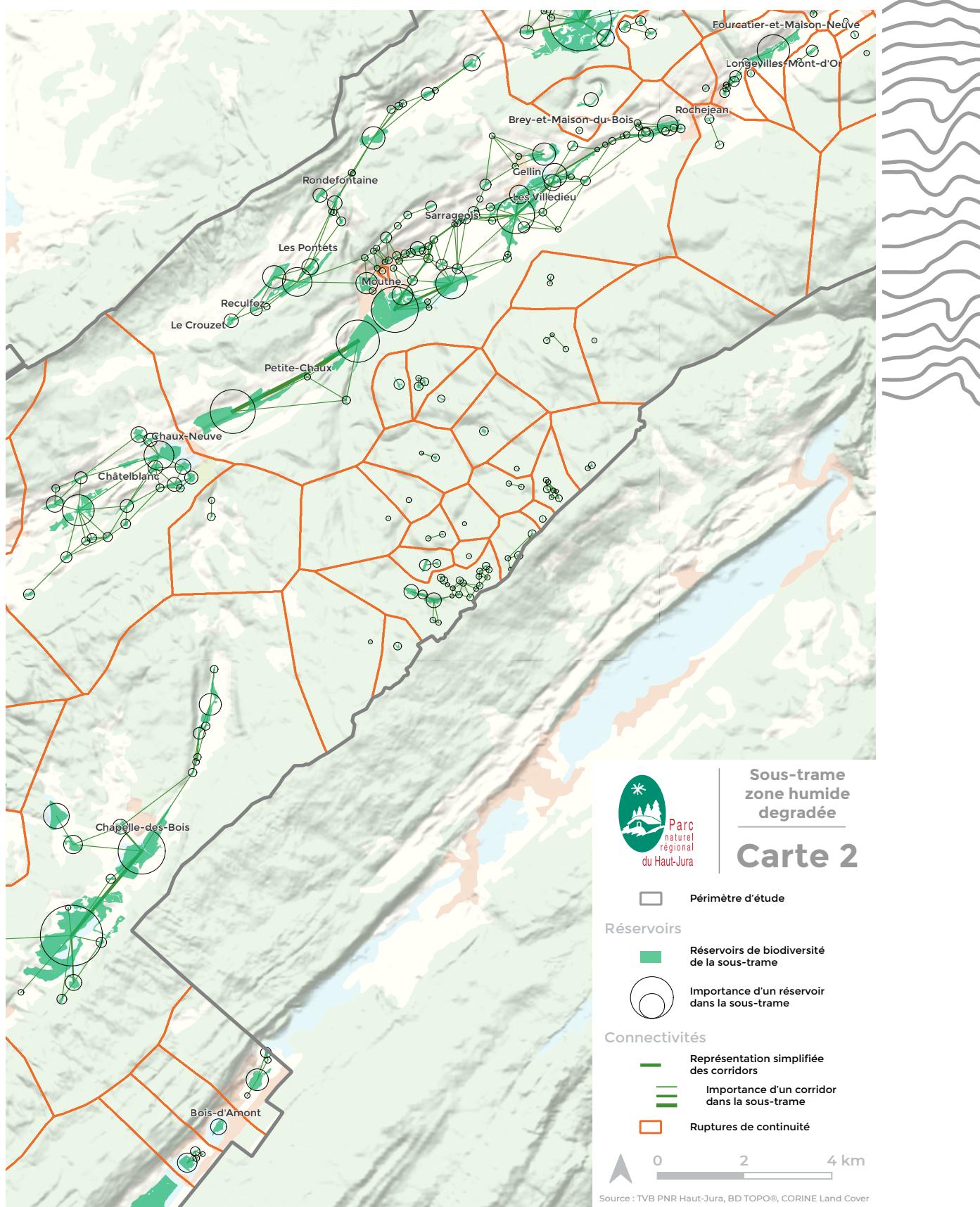


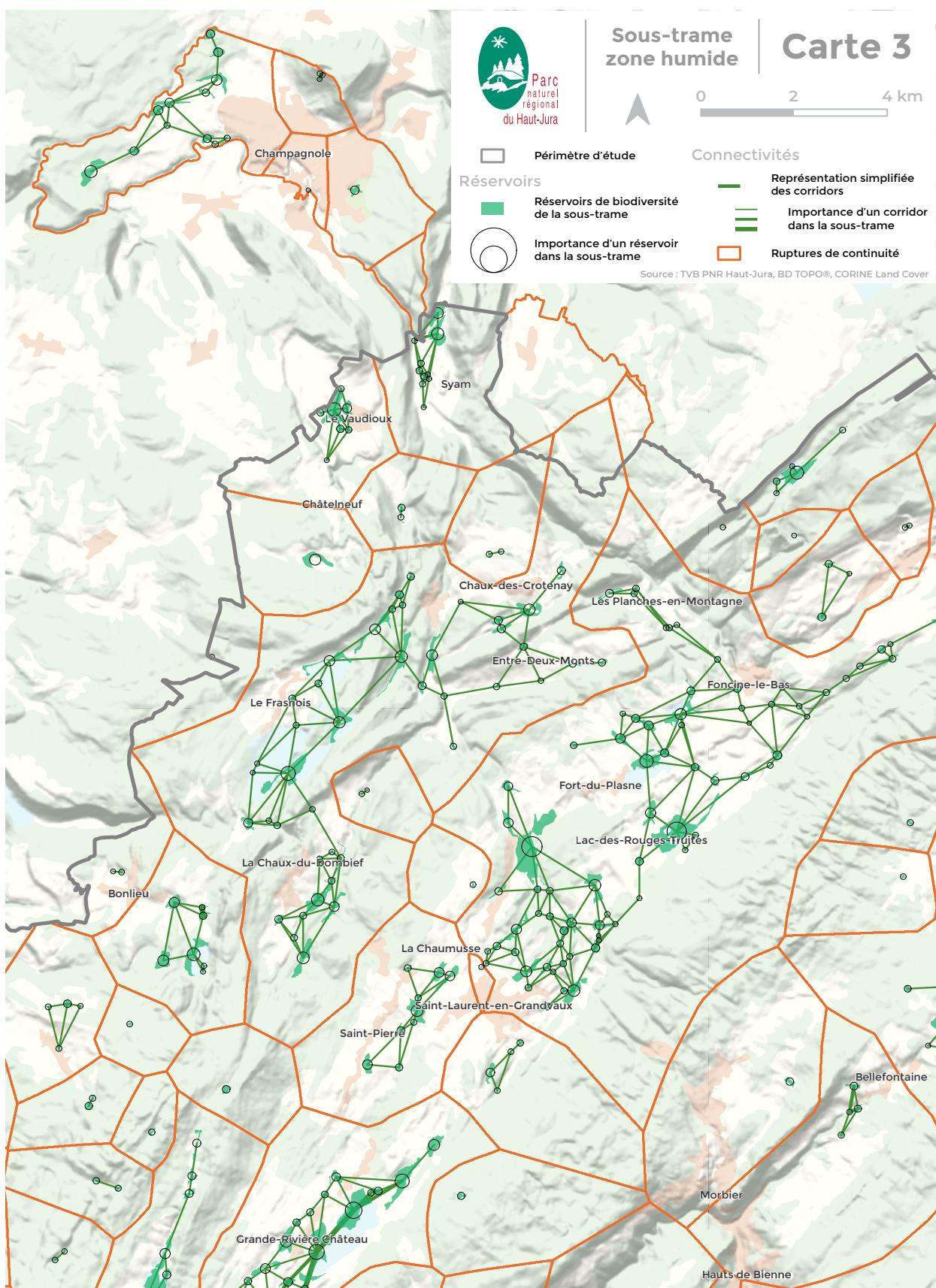
Sous-trame
zone humide
degradée

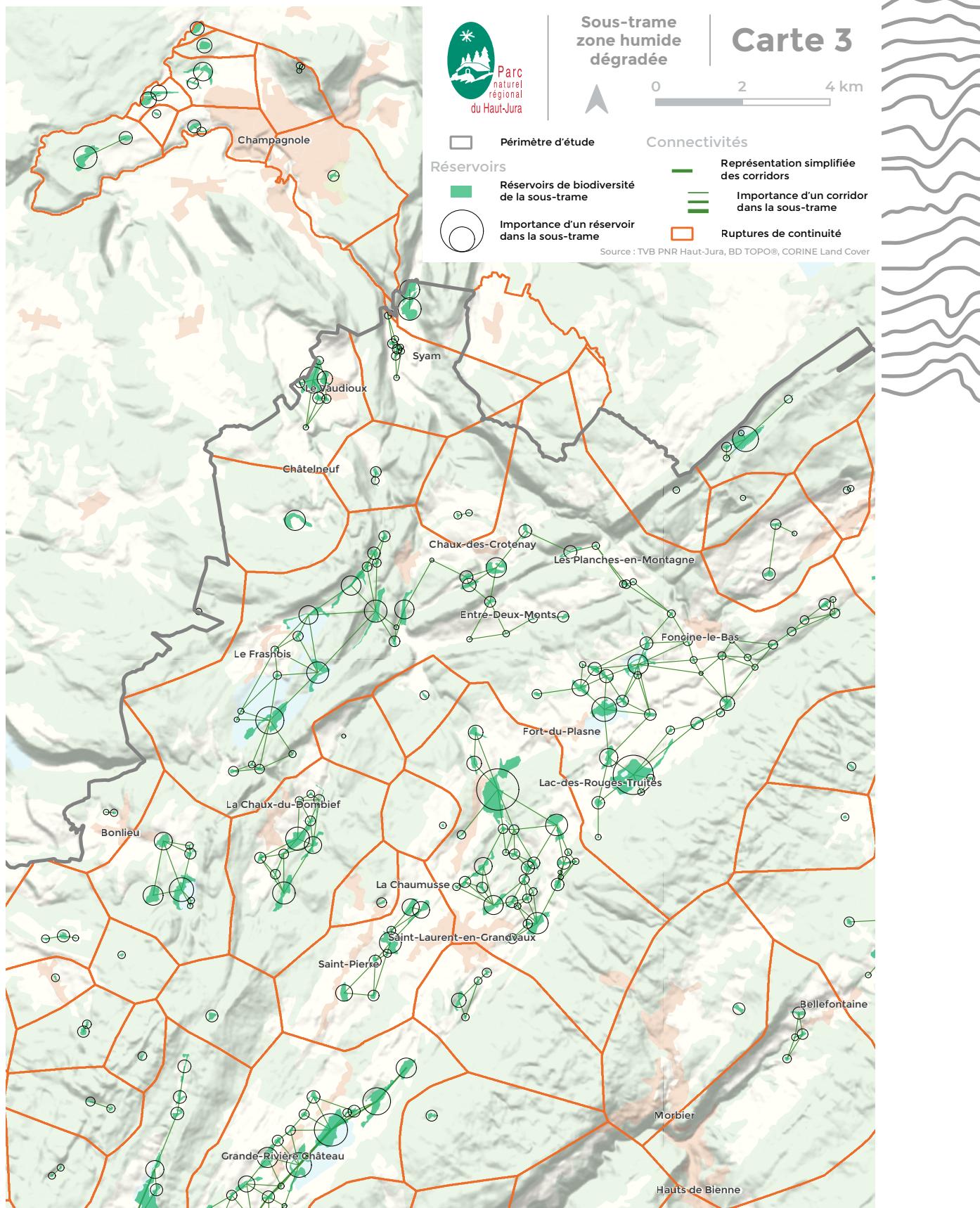
Carte 1













Sous-trame zone humide

Carte 4

0 2 4 km

■ Périmètre d'étude

Réservoirs

Réservoirs de biodiversité de la sous-trame

○ Importance d'un réservoir dans la sous-trame

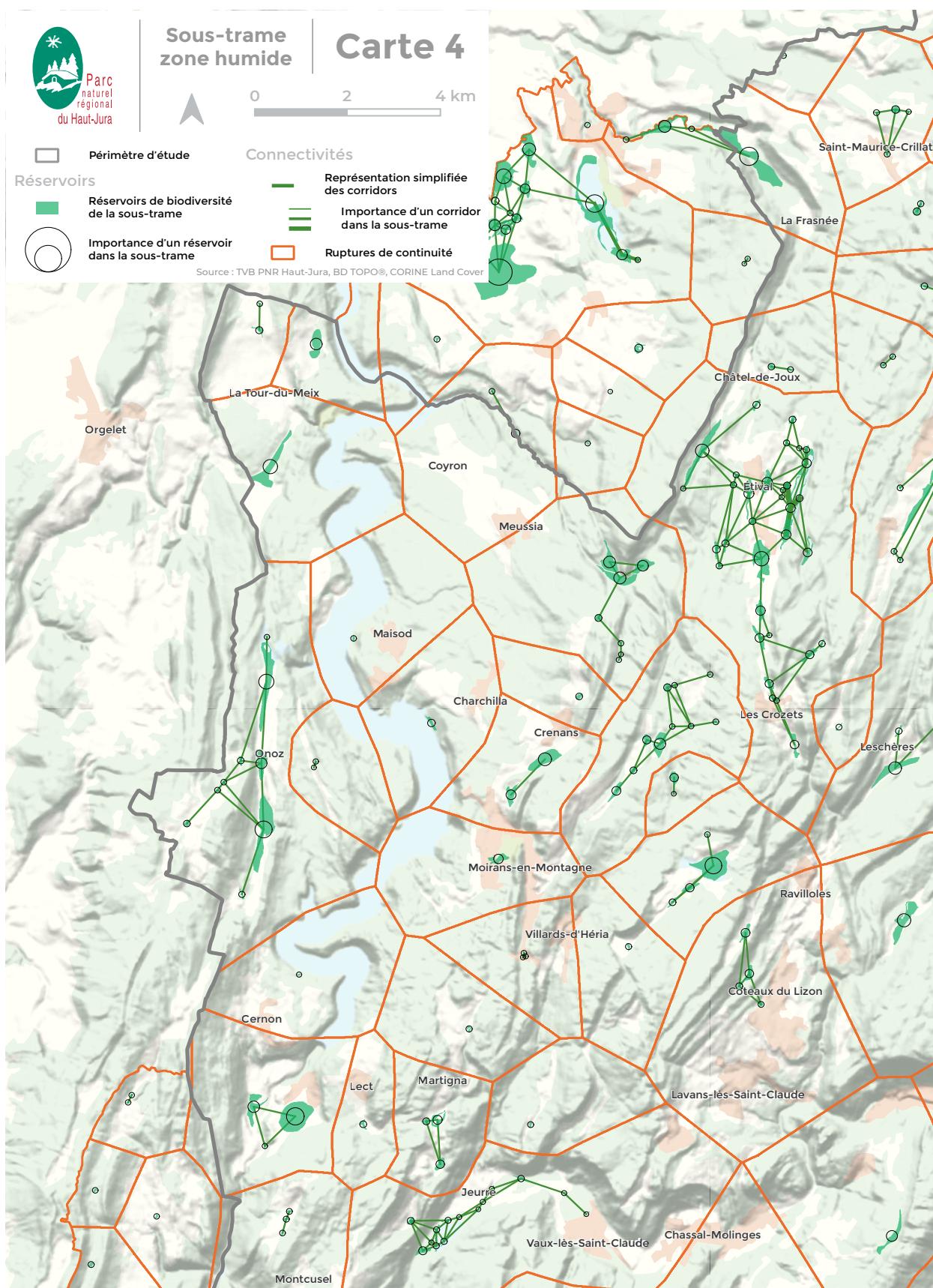
Connectivités

— Représentation simplifiée des corridors

— Importance d'un corridor dans la sous-trame

— Ruptures de continuité

Source : TVB PNR Haut-Jura, BD TOPO®, CORINE Land Cover





Sous-trame
zone humide
dégradée

Carte 4

0 2 4 km

Périmètre d'étude

Réservoirs

Réservoirs de biodiversité
de la sous-trame

Importance d'un réservoir
dans la sous-trame

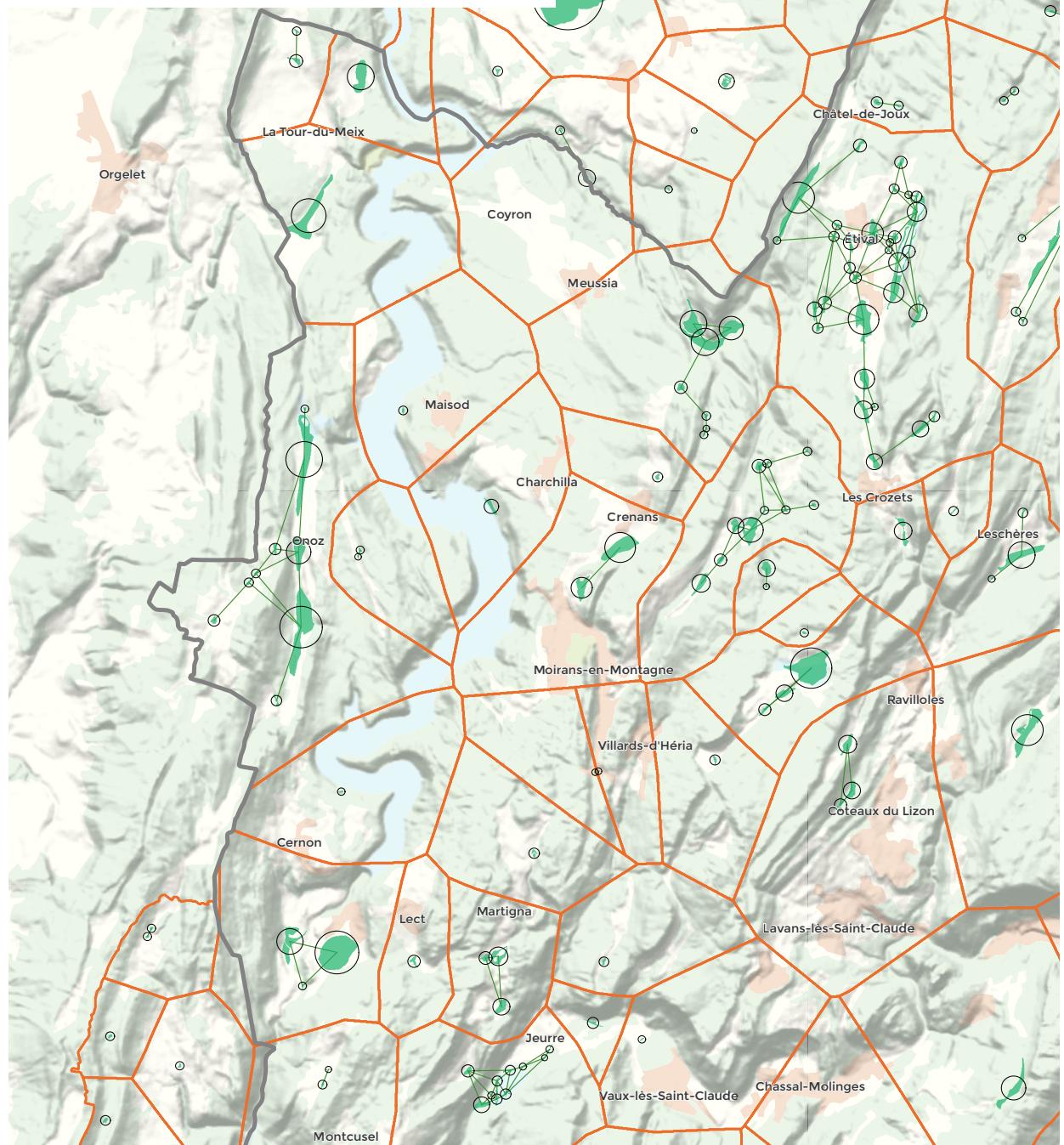
Connectivités

Représentation simplifiée
des corridors

Importance d'un corridor
dans la sous-trame

Ruptures de continuité

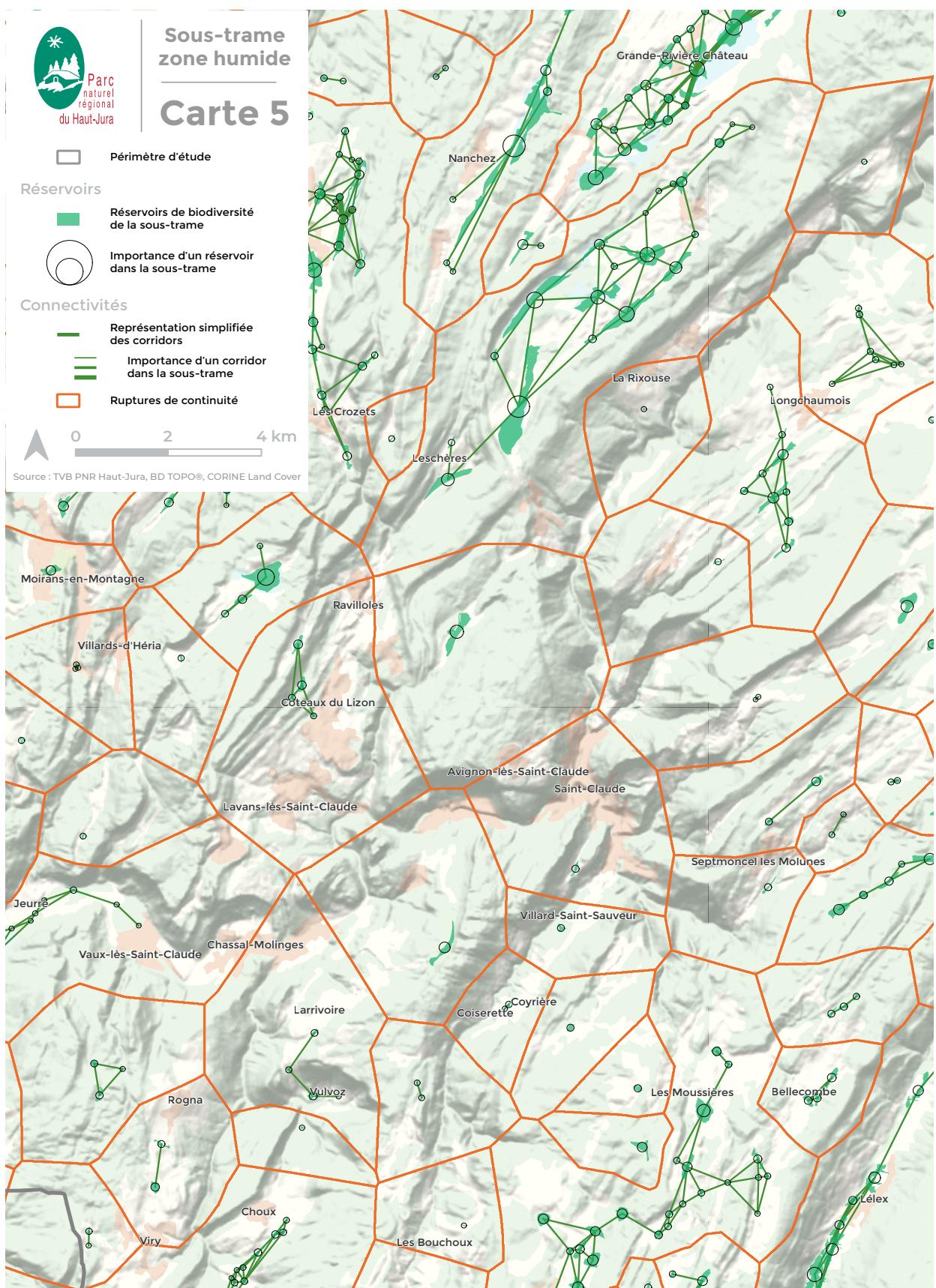
Source : TVB PNR Haut-Jura, BD TOPO®, CORINE Land Cover





Sous-trame zone humide

Carte 5





Sous-trame zone humide dégradée

Carte 5

Périmètre d'étude

Réservoirs

Réservoirs de biodiversité de la sous-trame

Importance d'un réservoir dans la sous-trame

Connectivités

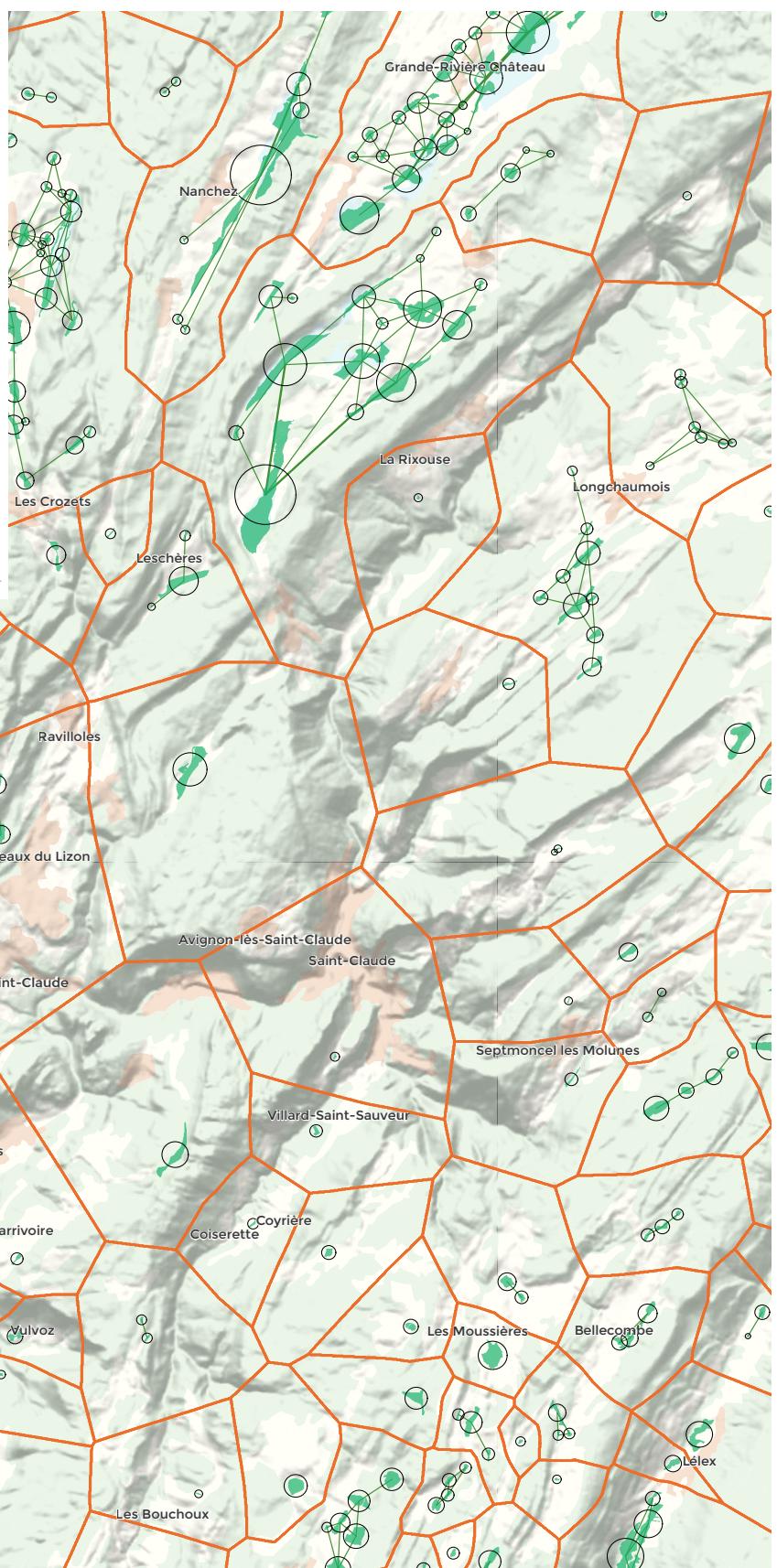
Représentation simplifiée des corridors

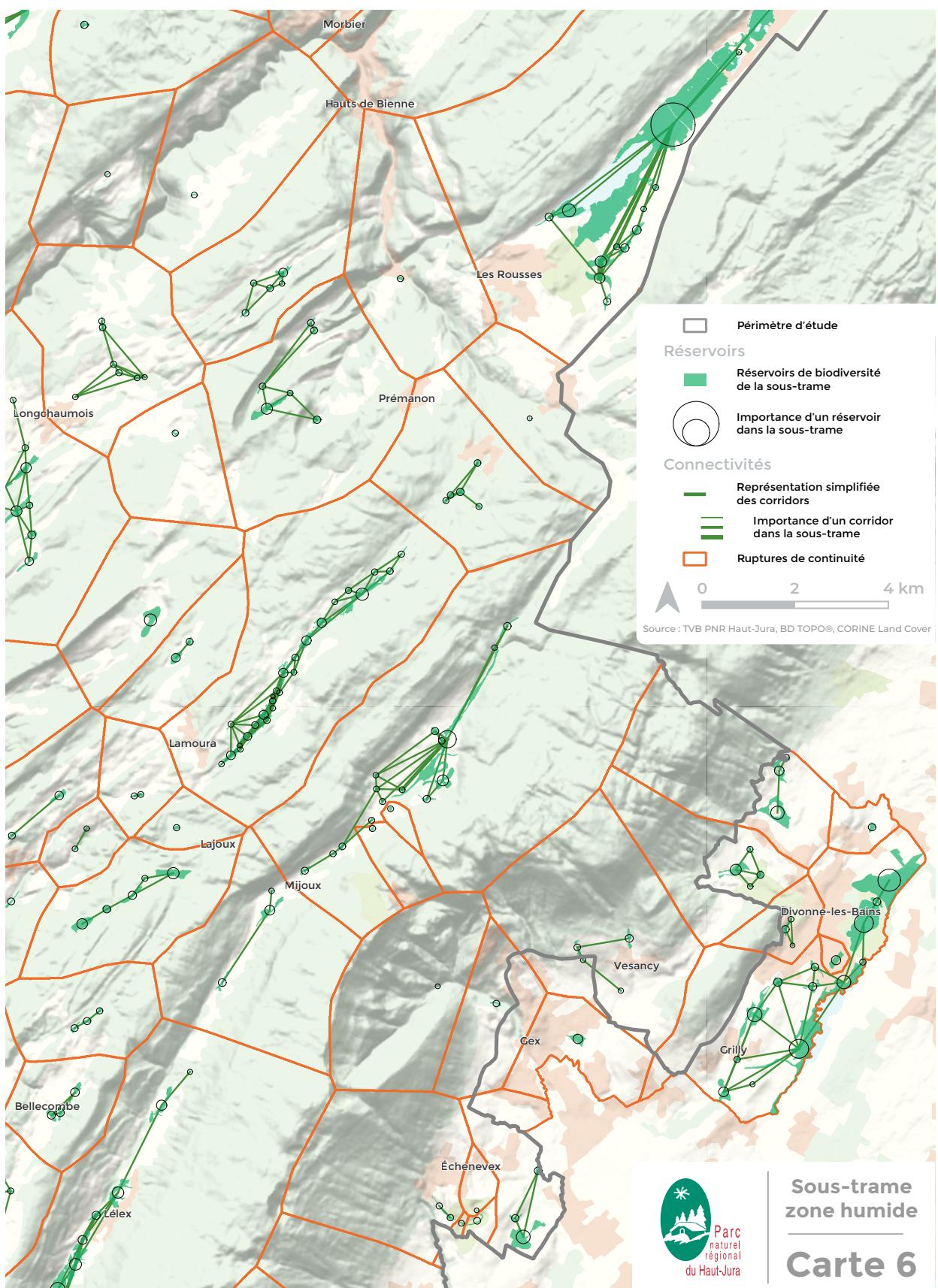
Importance d'un corridor dans la sous-trame

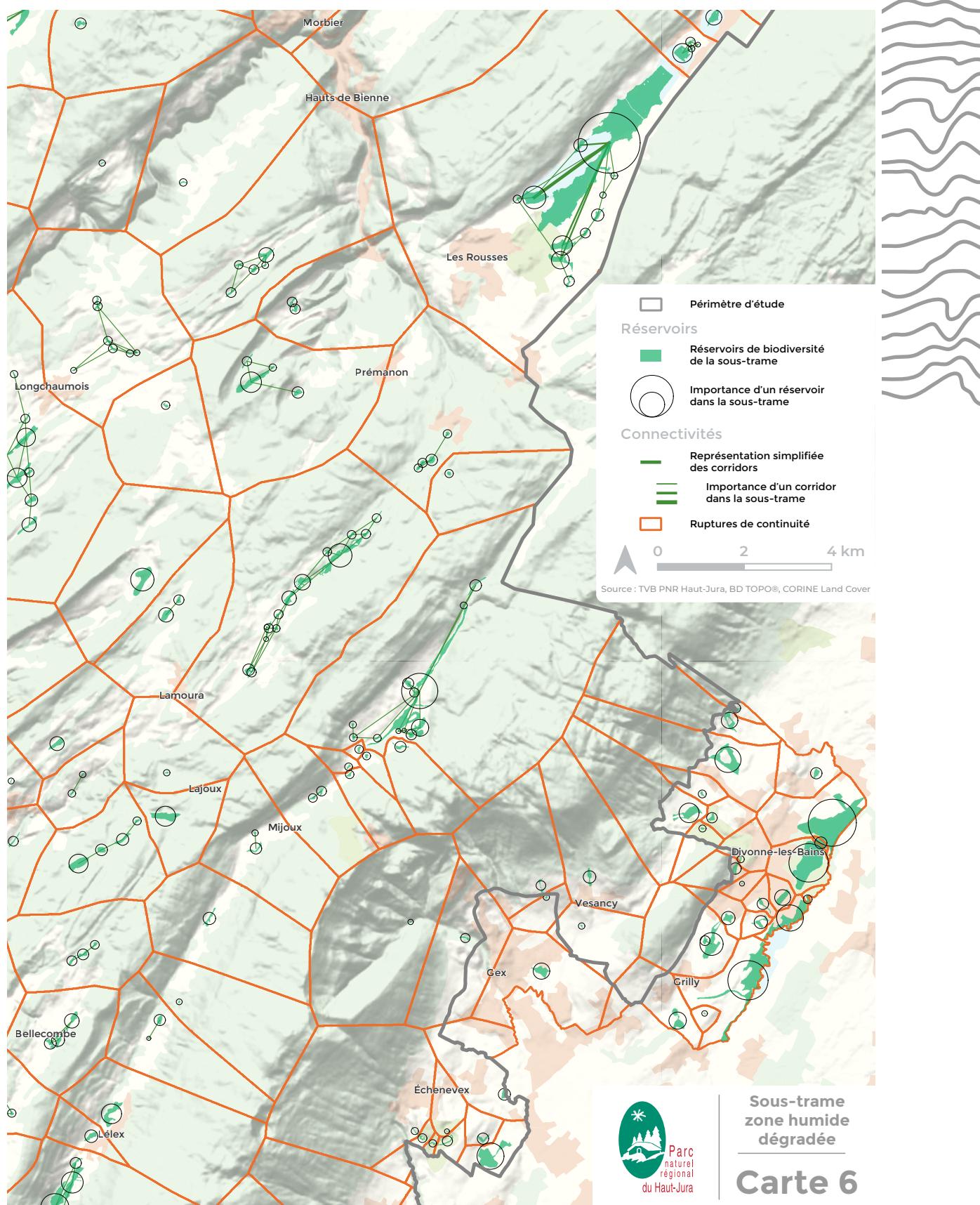
Ruptures de continuité

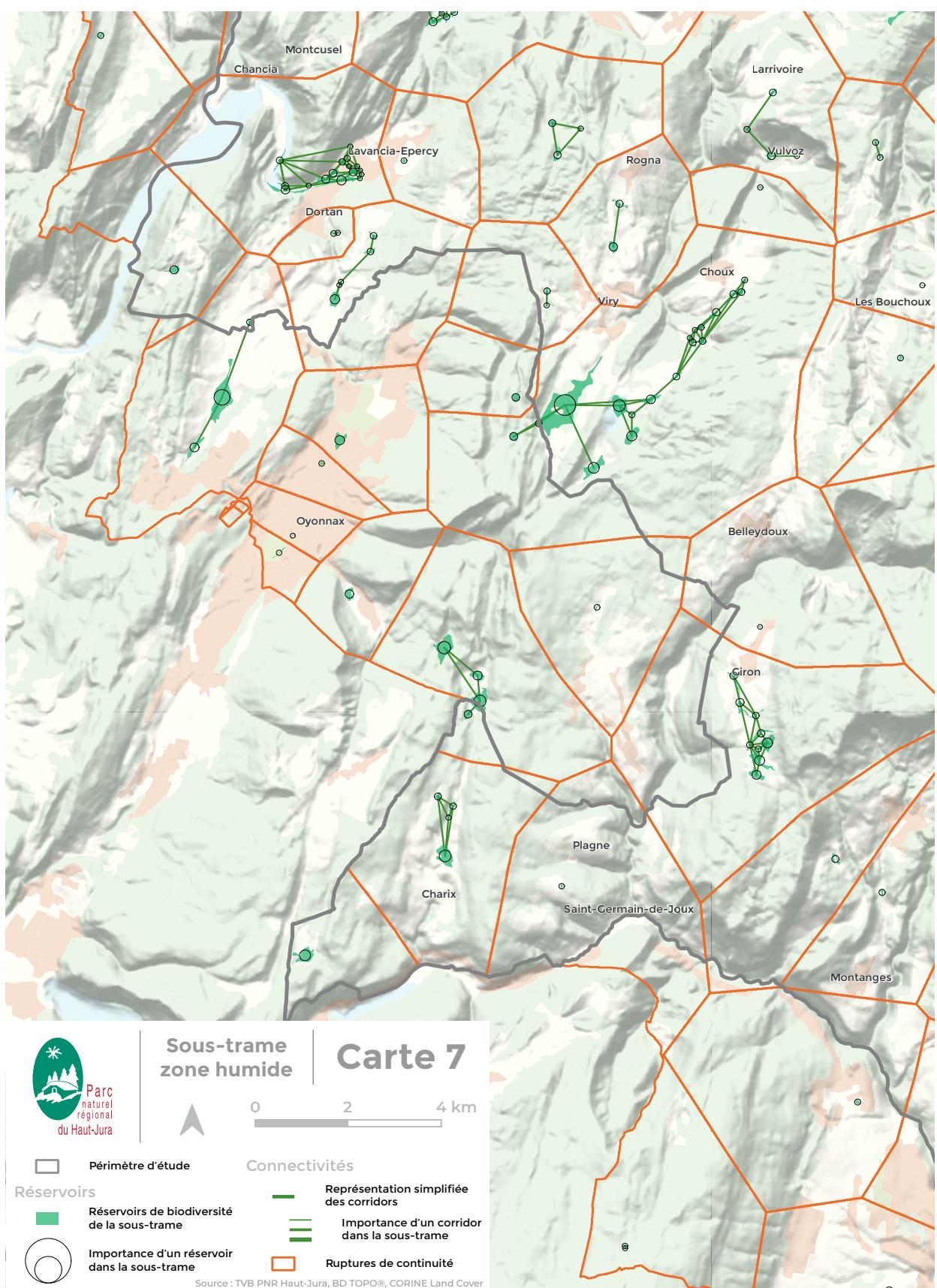
0 2 4 km

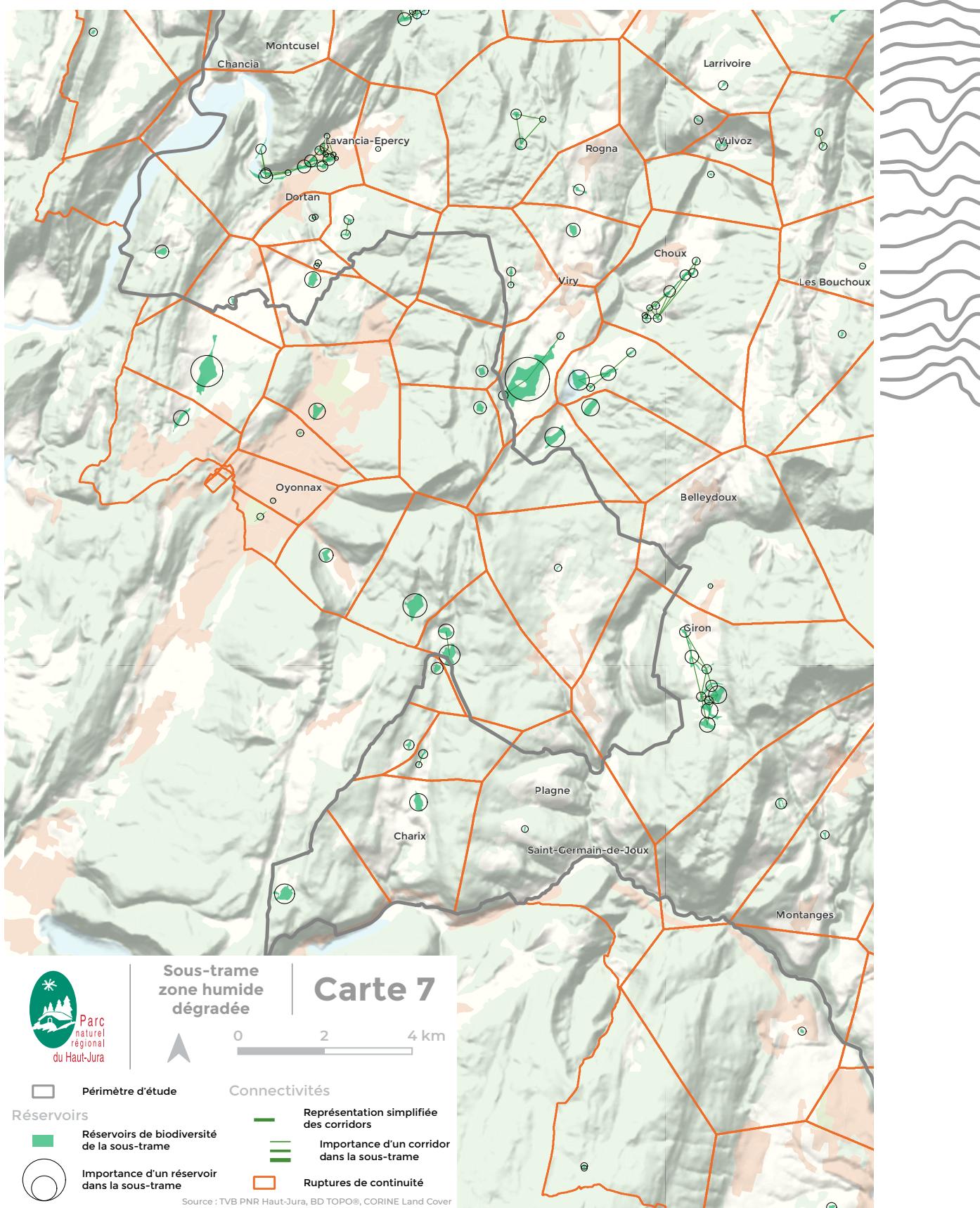
Source : TVB PNR Haut-Jura, BD TOPO®, CORINE Land Cover

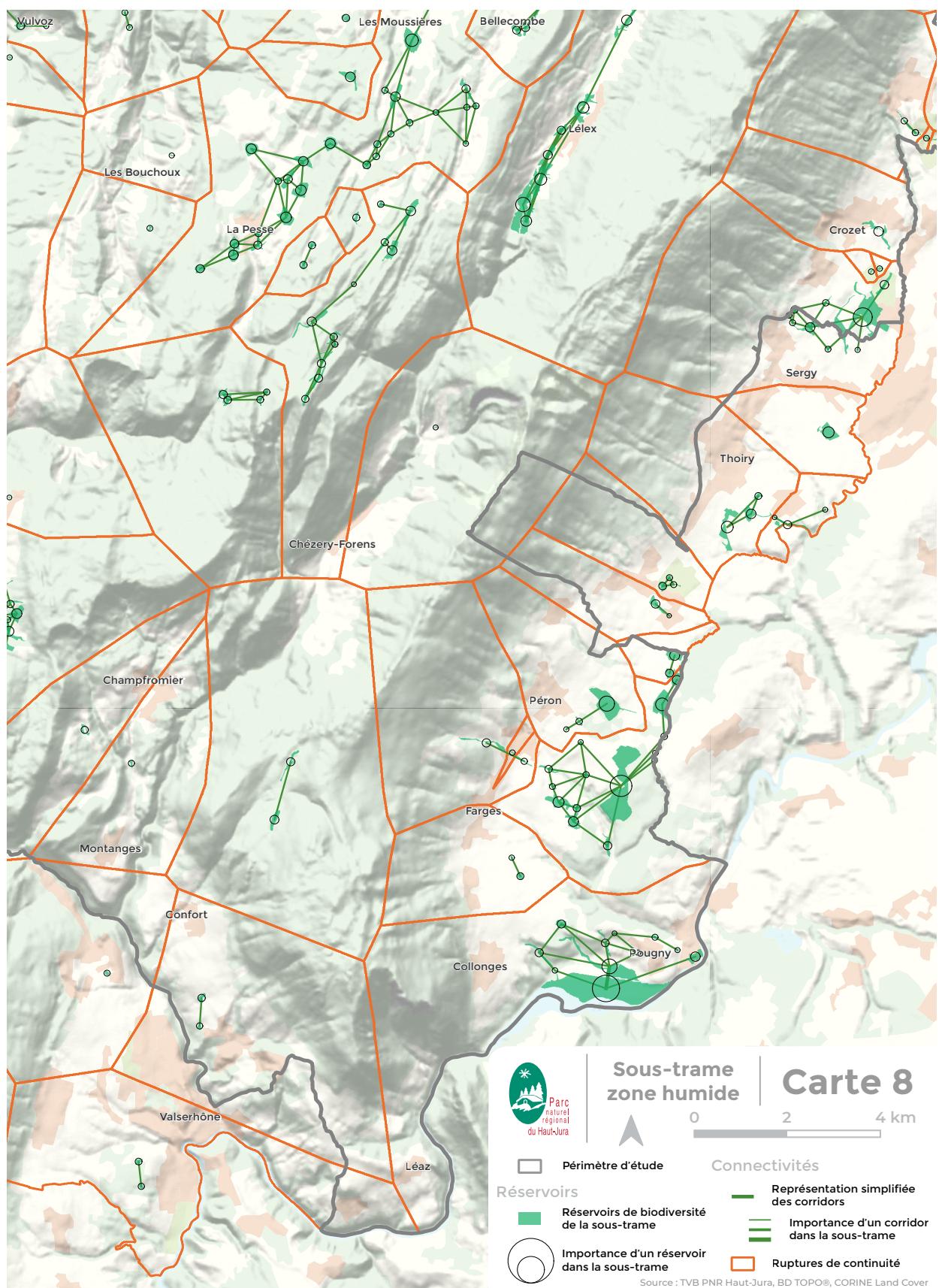


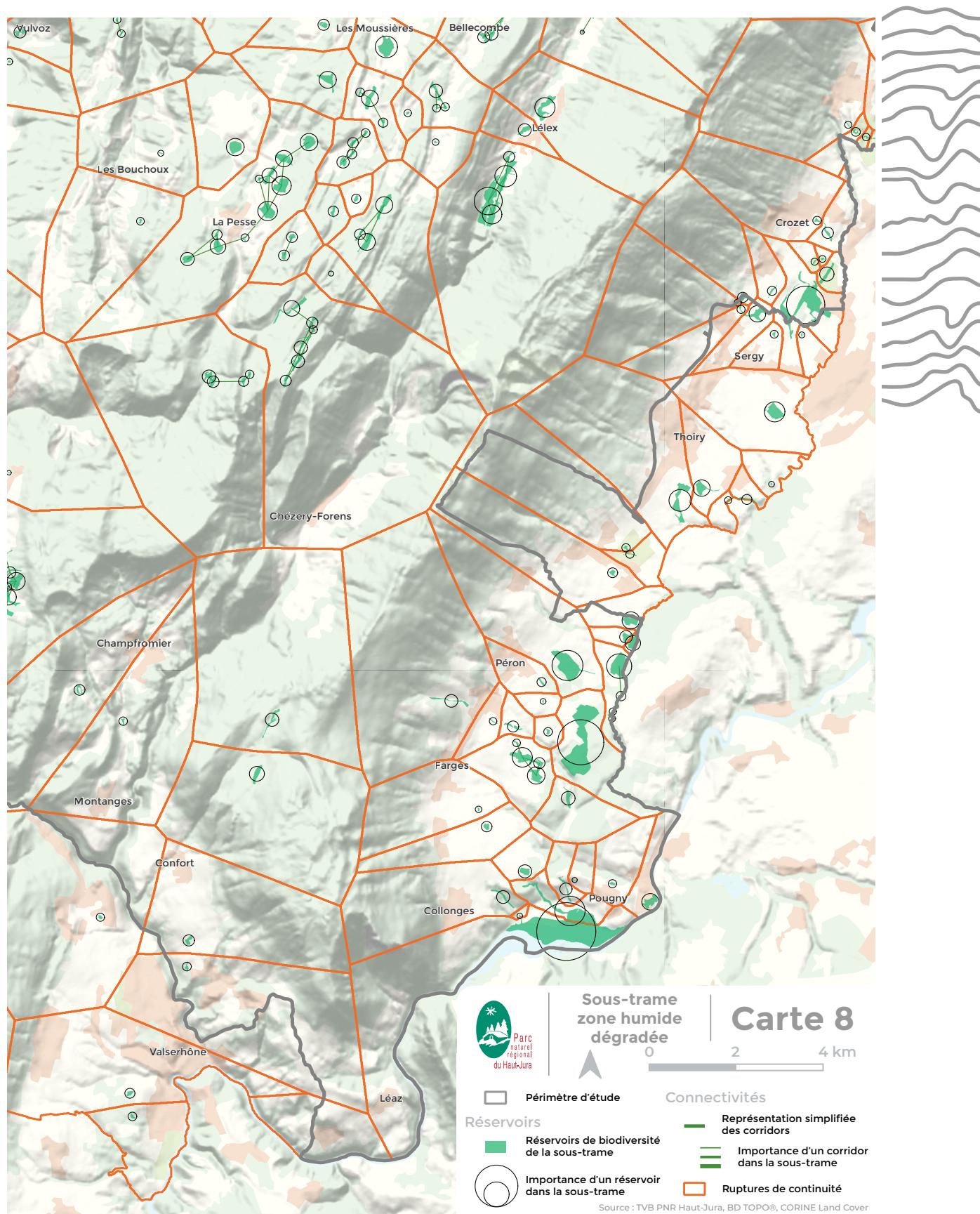














Sous-trame aquatique

Carte 1

□ Périmètre d'étude

Réservoirs

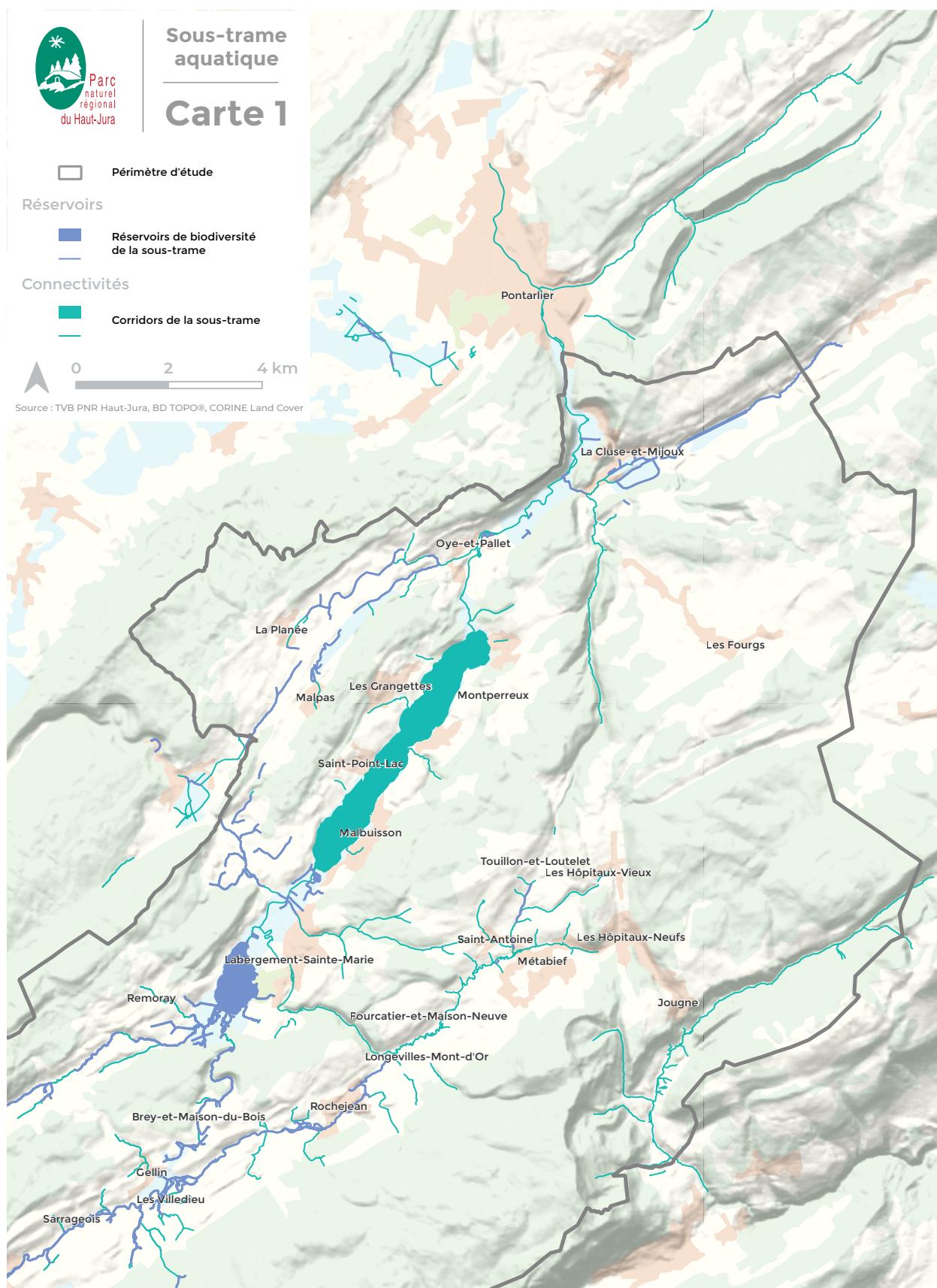
■ Réservoirs de biodiversité de la sous-trame

Connectivités

■ Corridors de la sous-trame

0 2 4 km

Source : TVB PNR Haut-Jura, BD TOPO®, CORINE Land Cover





Sous-trame aquatique dégradée

Carte 1

■ Périmètre d'étude

Réservoirs

■ Réservoirs de biodiversité de la sous-trame

— Réservoirs de biodiversité impactés par la pollution lumineuse

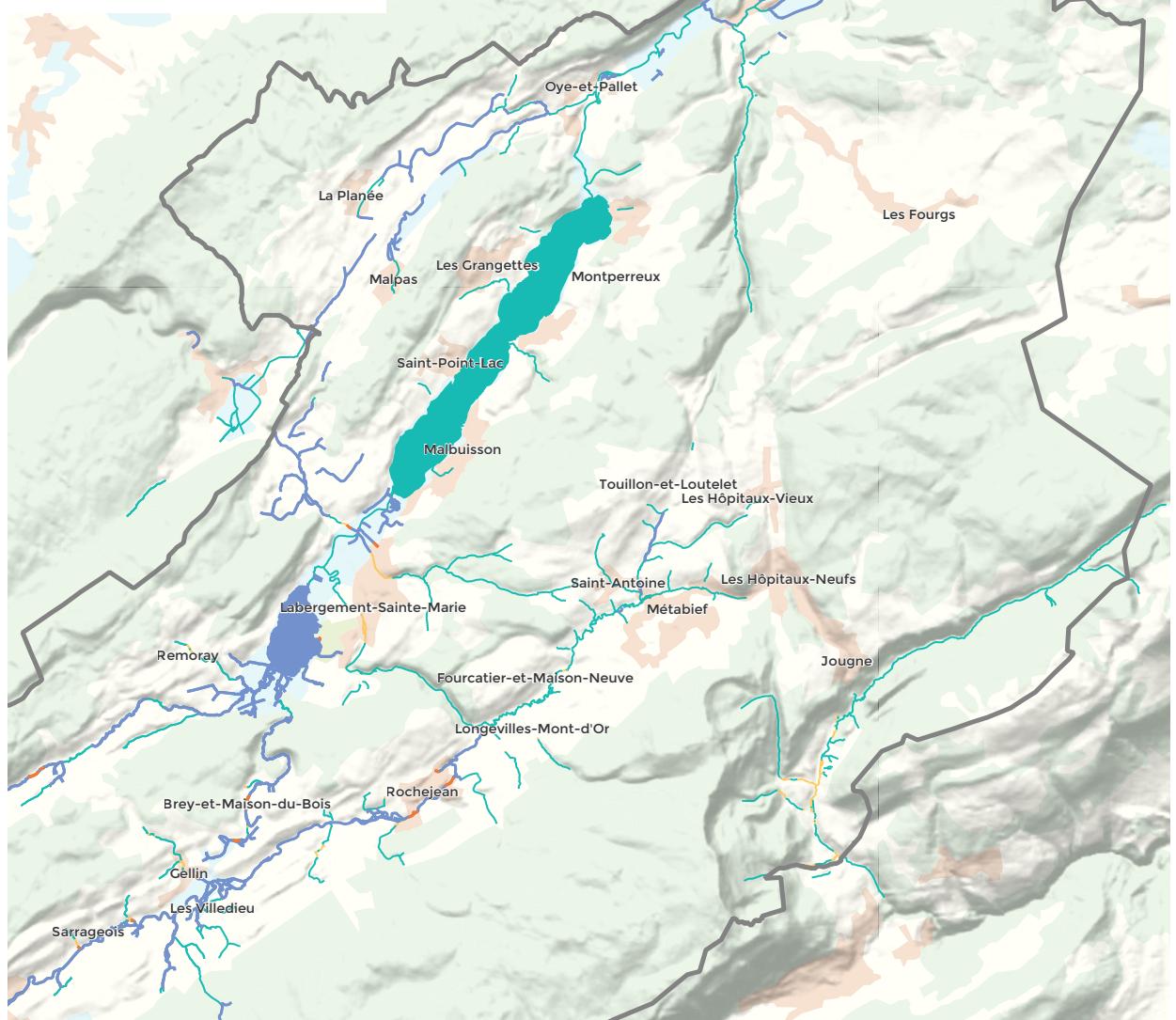
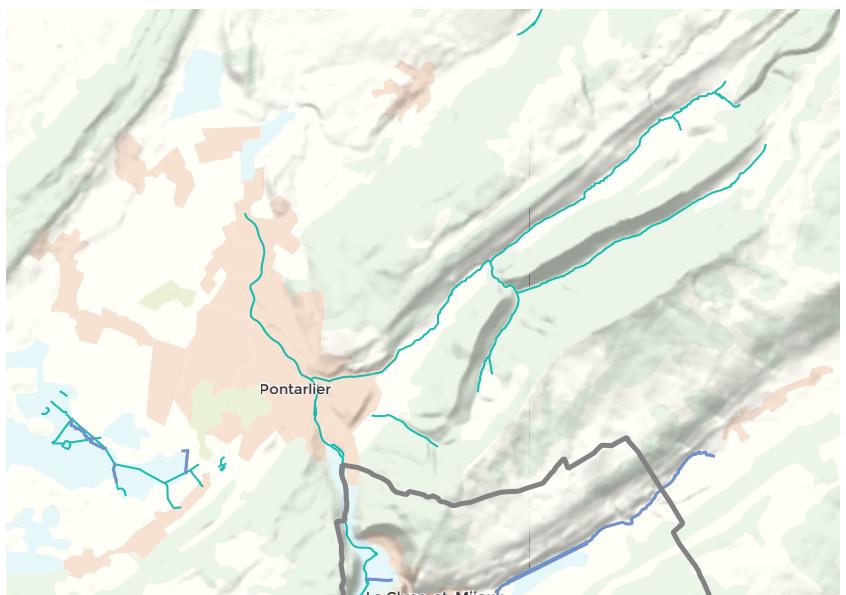
Connectivité

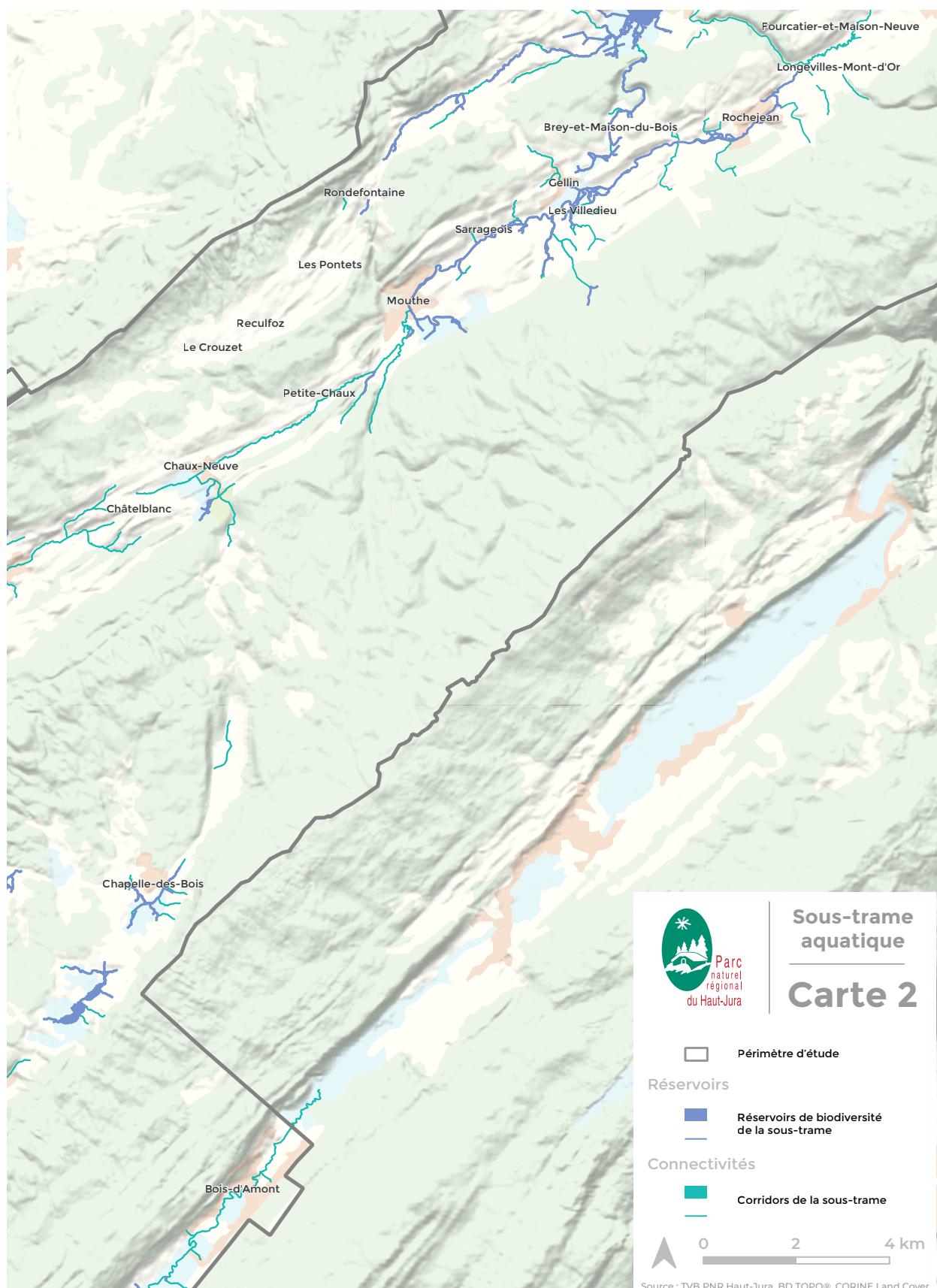
■ Corridors de la sous-trame

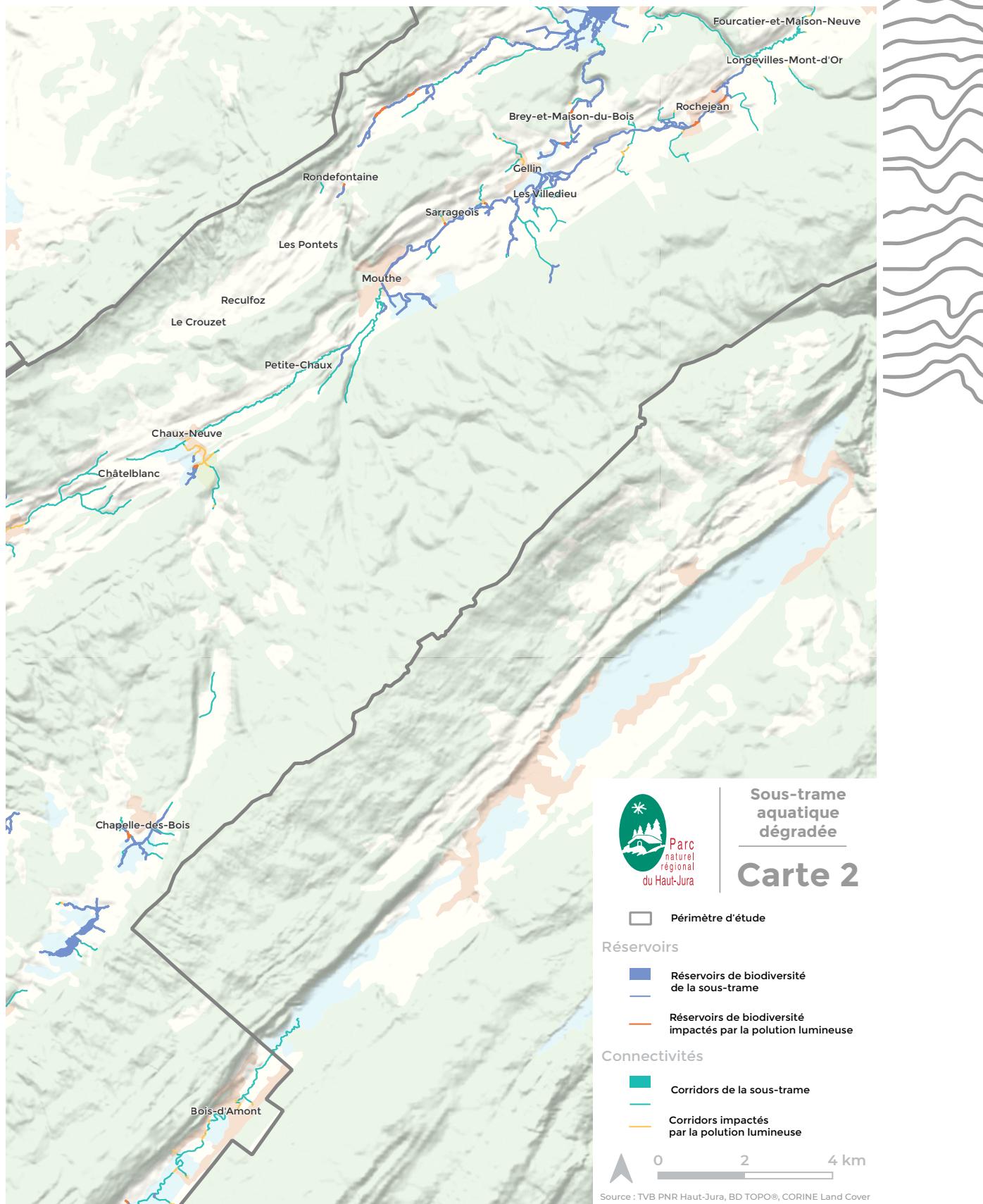
— Corridors impactés par la pollution lumineuse

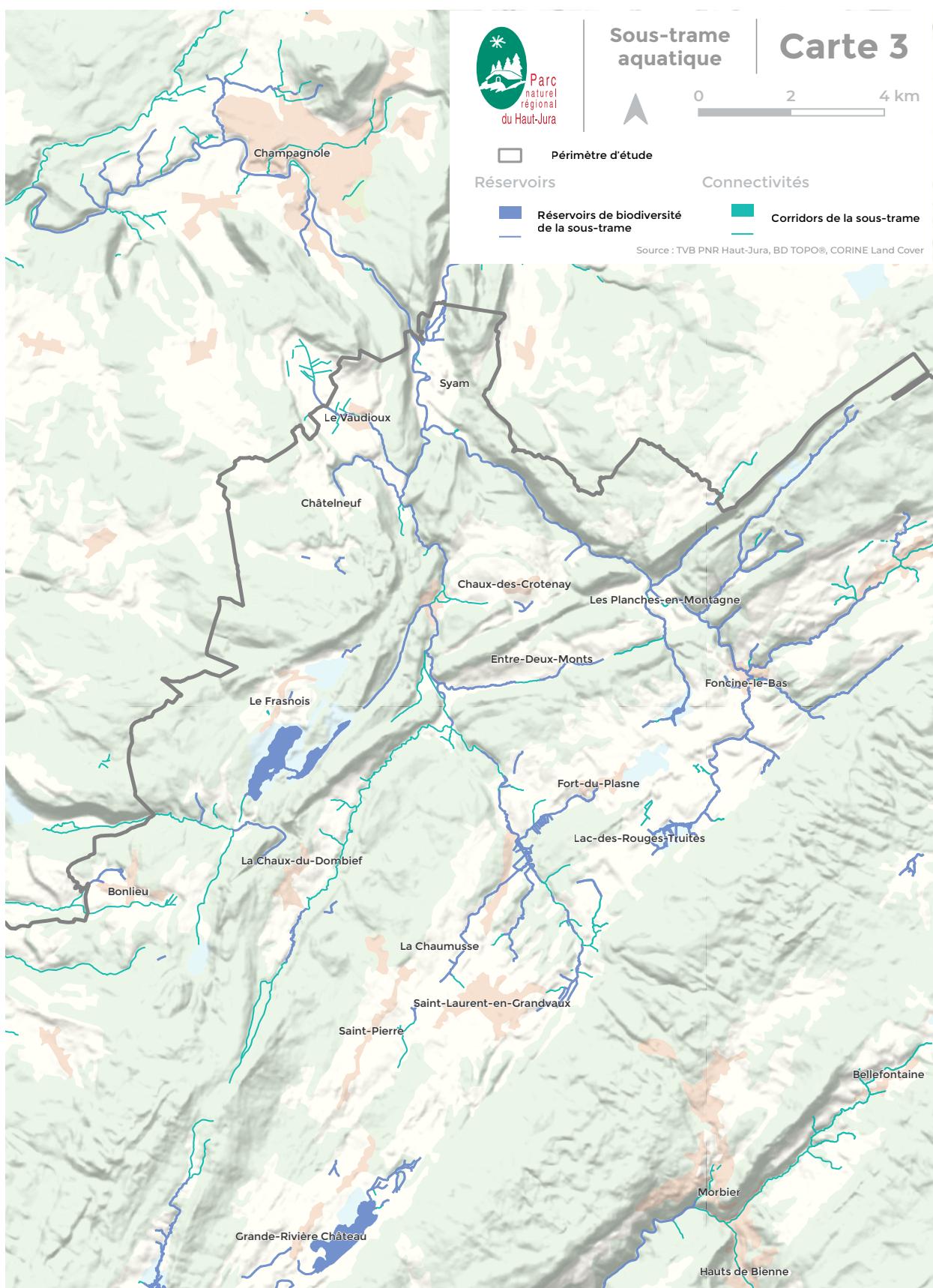
0 2 4 km

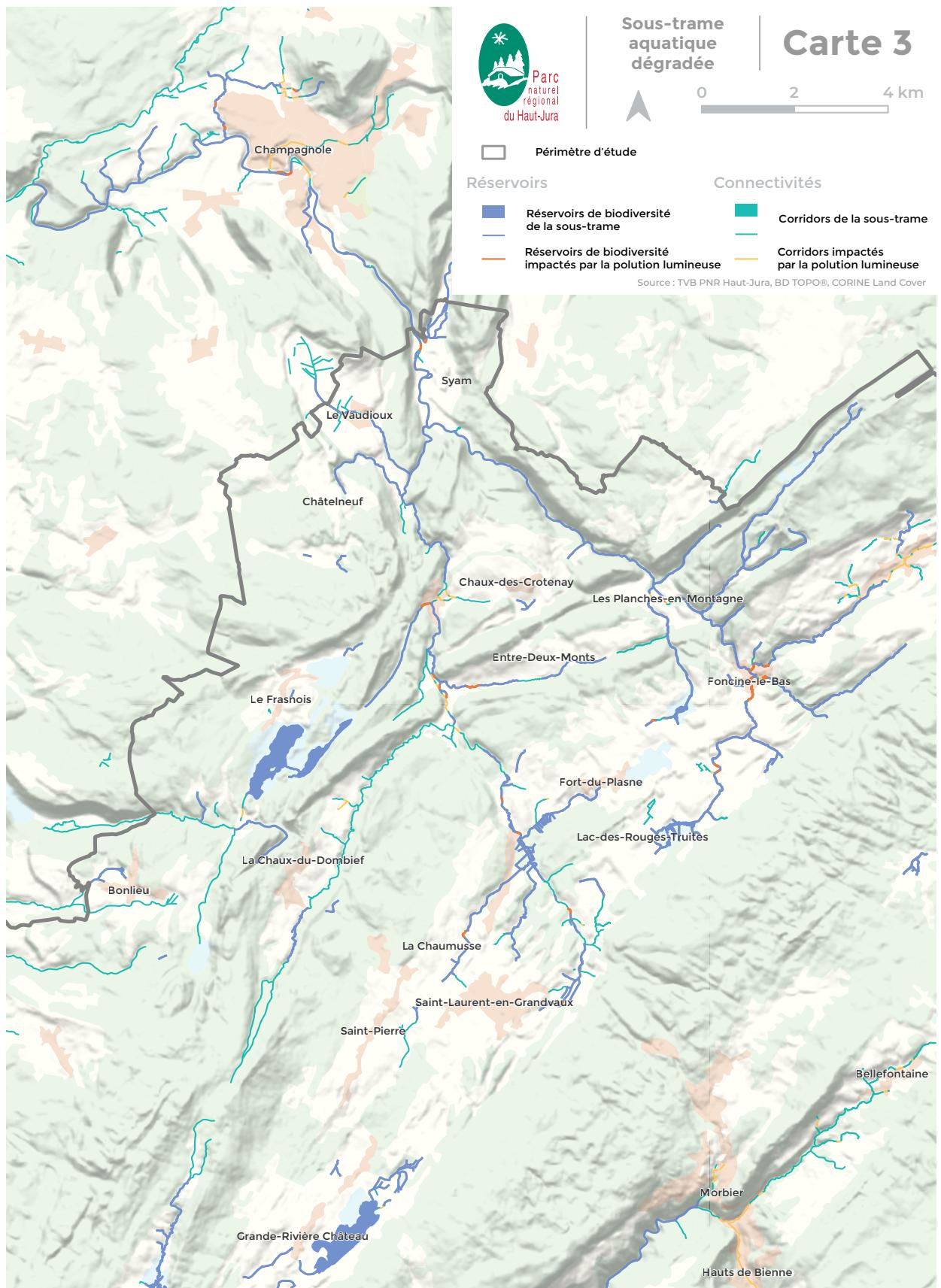
Source : TVB PNR Haut-Jura, BD TOPO®, CORINE Land Cover













Parc
naturel
régional
du Haut-Jura

Sous-trame aquatique

Carte 4

0 2 4 km

■ Périmètre d'étude

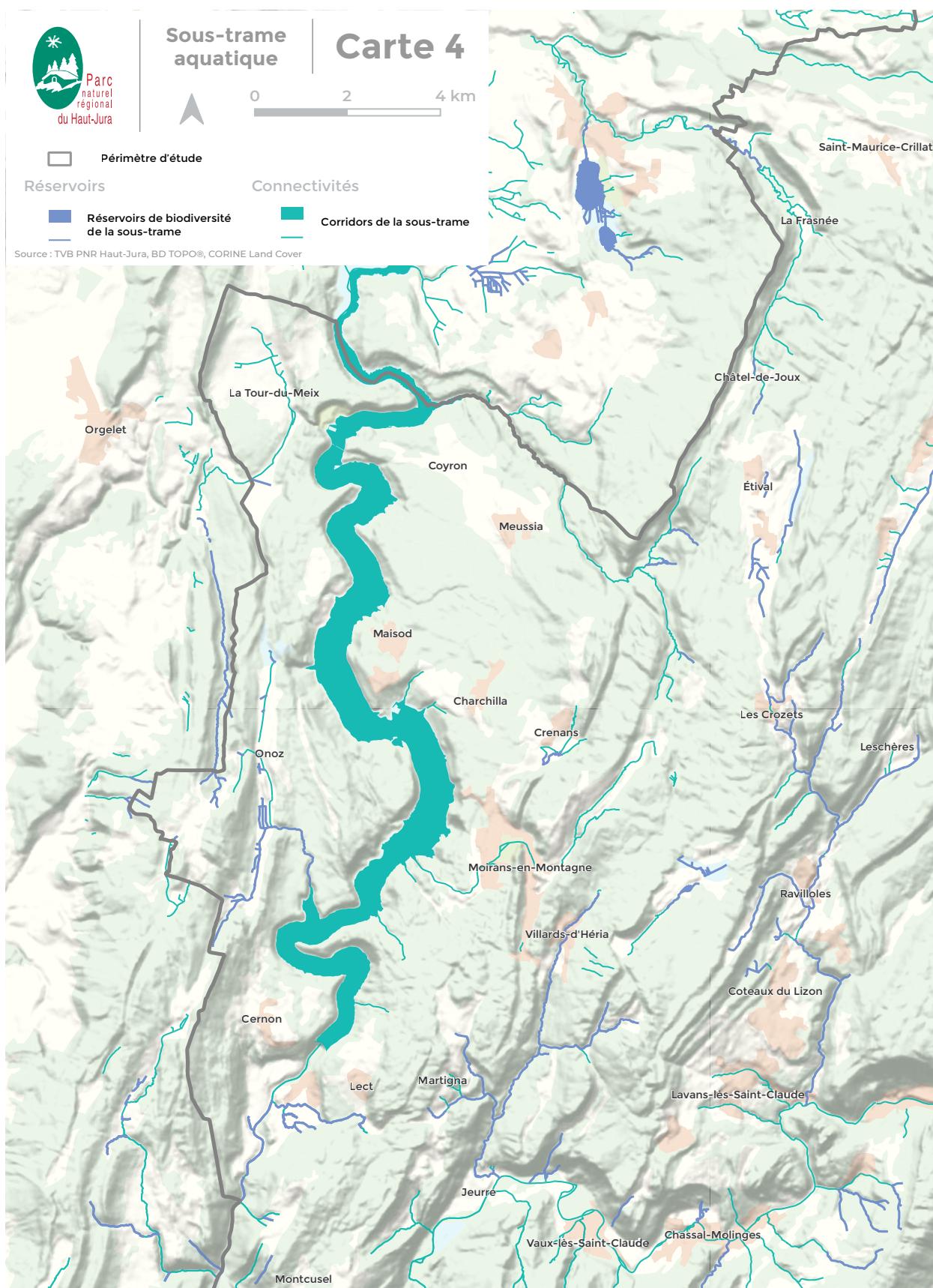
Réservoirs

■ Réservoirs de biodiversité de la sous-trame

Connectivités

■ Corridors de la sous-trame

Source : TVB PNR Haut-Jura, BD TOPO®, CORINE Land Cover





Sous-trame aquatique dégradée

Carte 4

0 2 4 km

Périmètre d'étude

Réservoirs

Réservoirs de biodiversité de la sous-trame

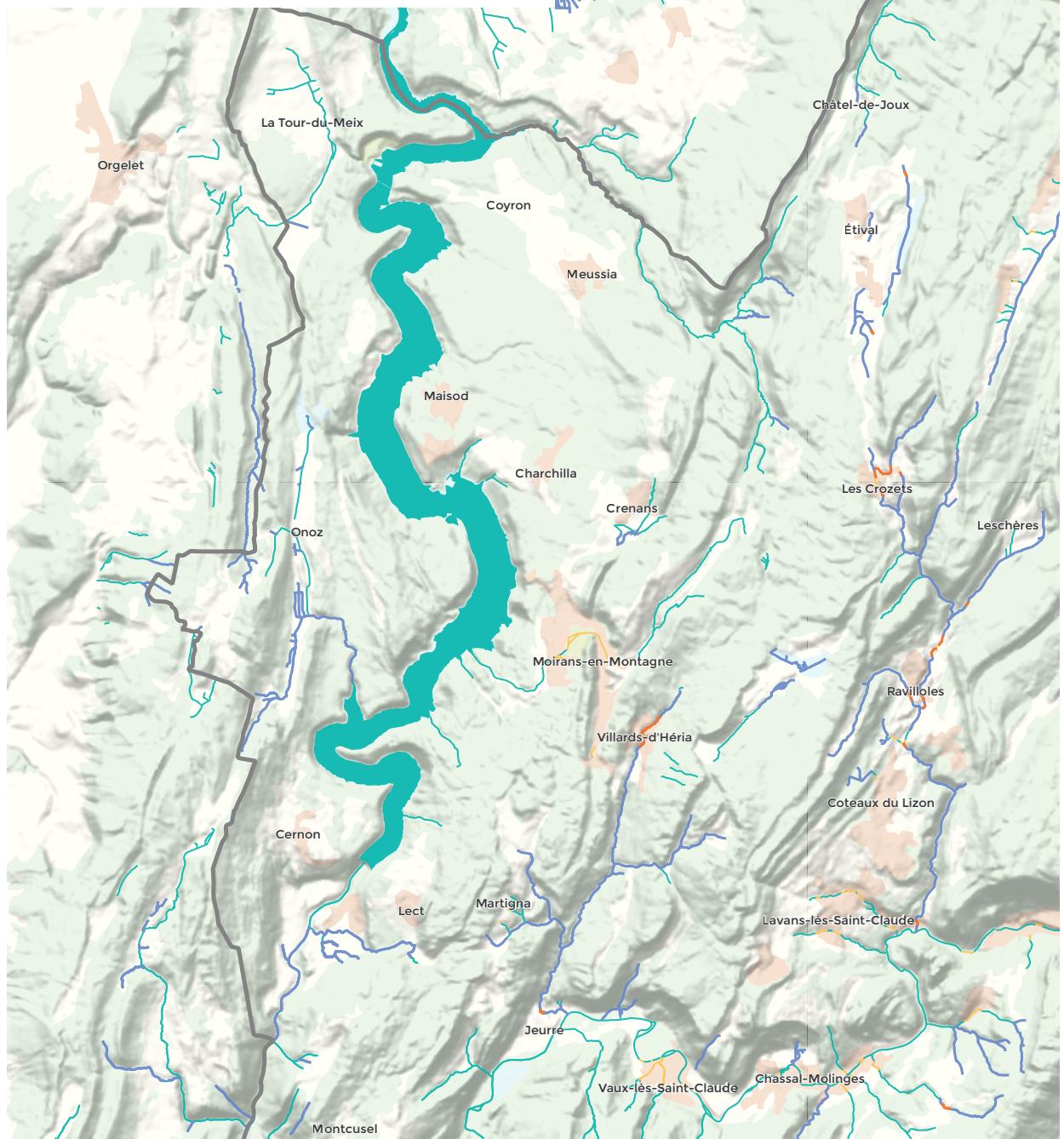
Réservoirs de biodiversité impactés par la pollution lumineuse

Connectivités

Corridors de la sous-trame

Corridors impactés par la pollution lumineuse

Source : TVB PNR Haut-Jura, BD TOPO®, CORINE Land Cover





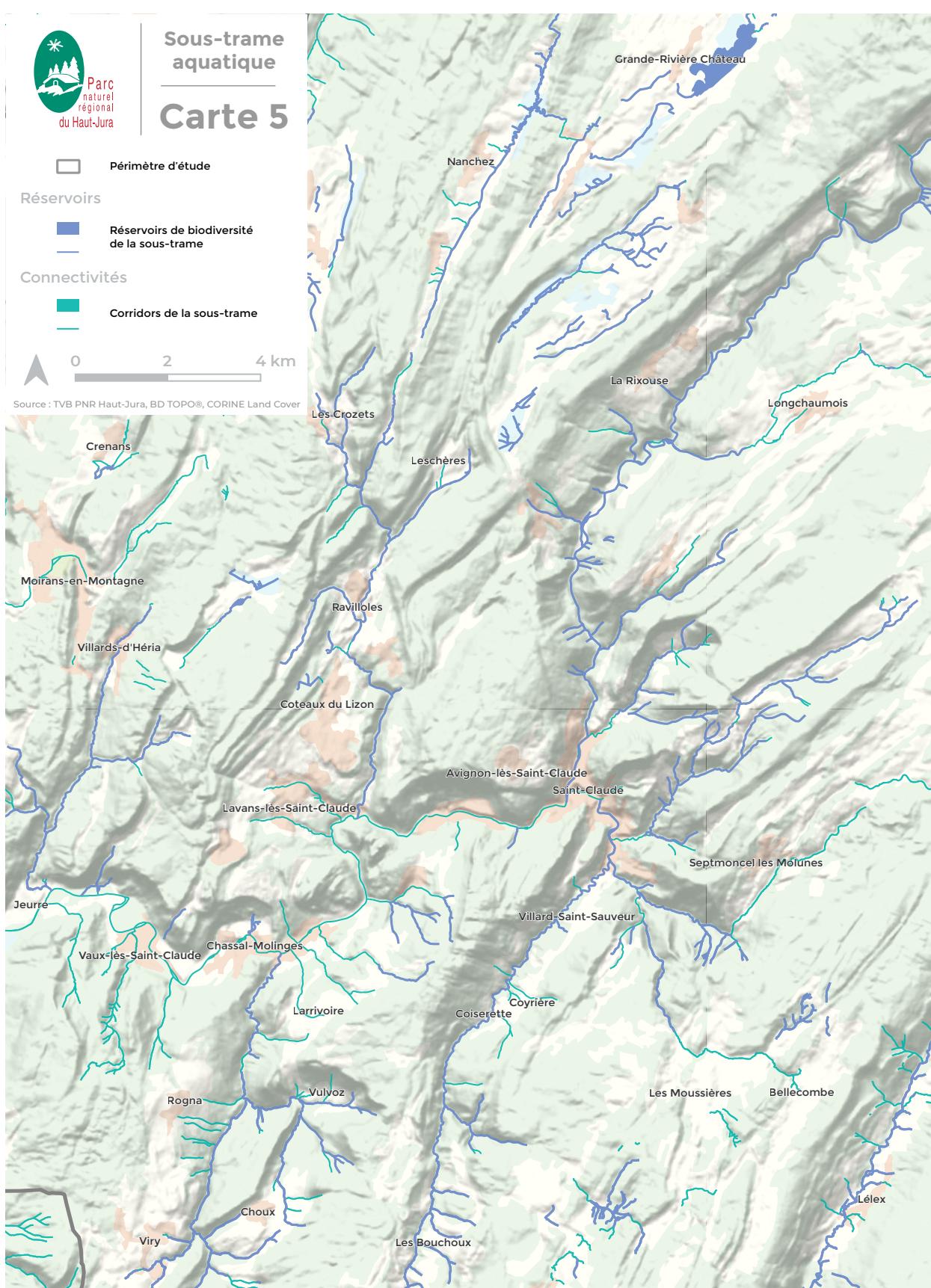
Sous-trame aquatique

Carte 5

- Périmètre d'étude
- Réservoirs
- Réservoirs de biodiversité de la sous-trame
- Connectivité
- Corridors de la sous-trame

0 2 4 km

Source : TVB PNR Haut-Jura, BD TOPO®, CORINE Land Cover





Sous-trame aquatique dégradée

Carte 5

□ Périmètre d'étude

Réservoirs

■ Réservoirs de biodiversité de la sous-trame

— Réservoirs de biodiversité impactés par la pollution lumineuse

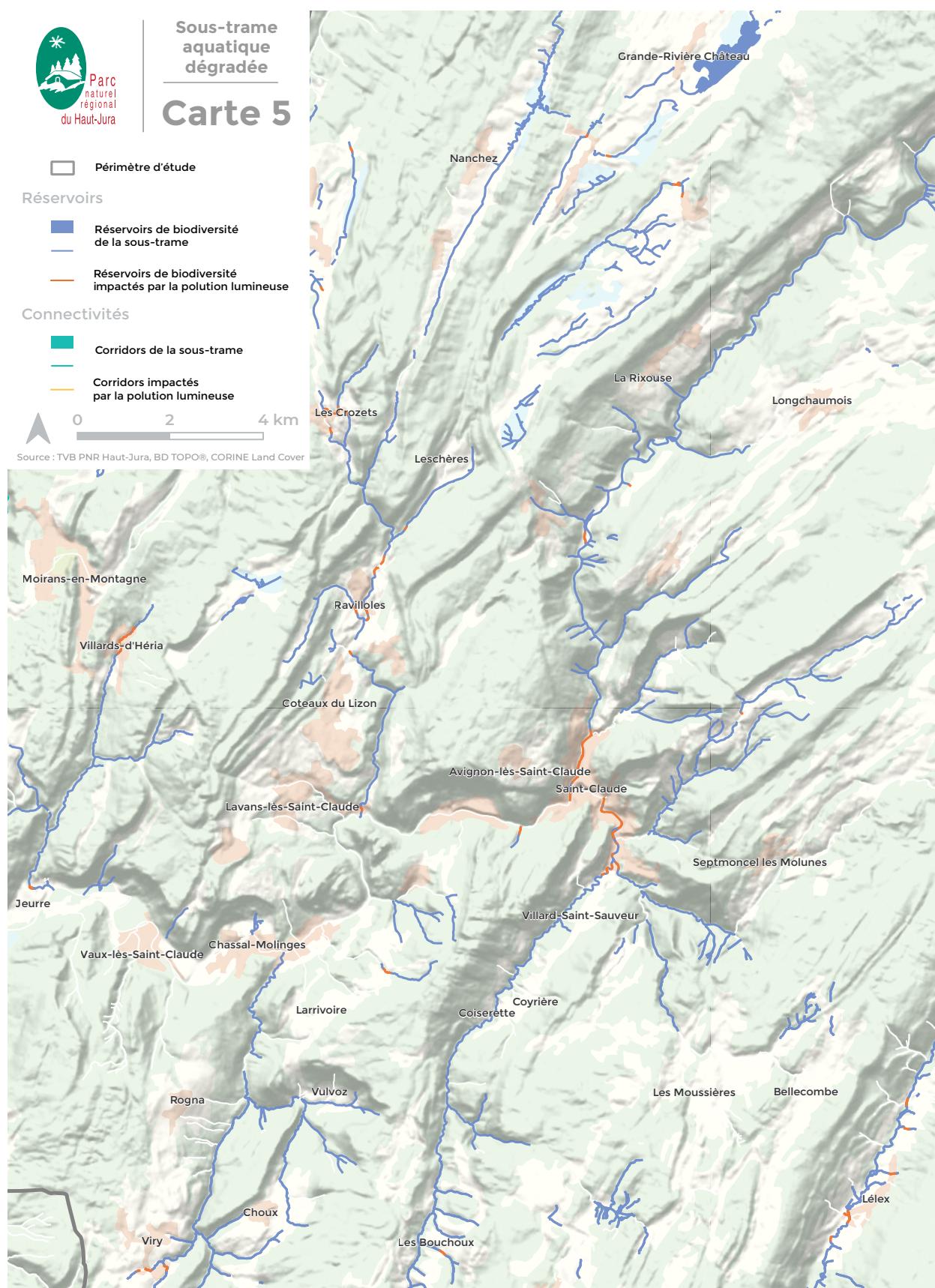
Connectivité

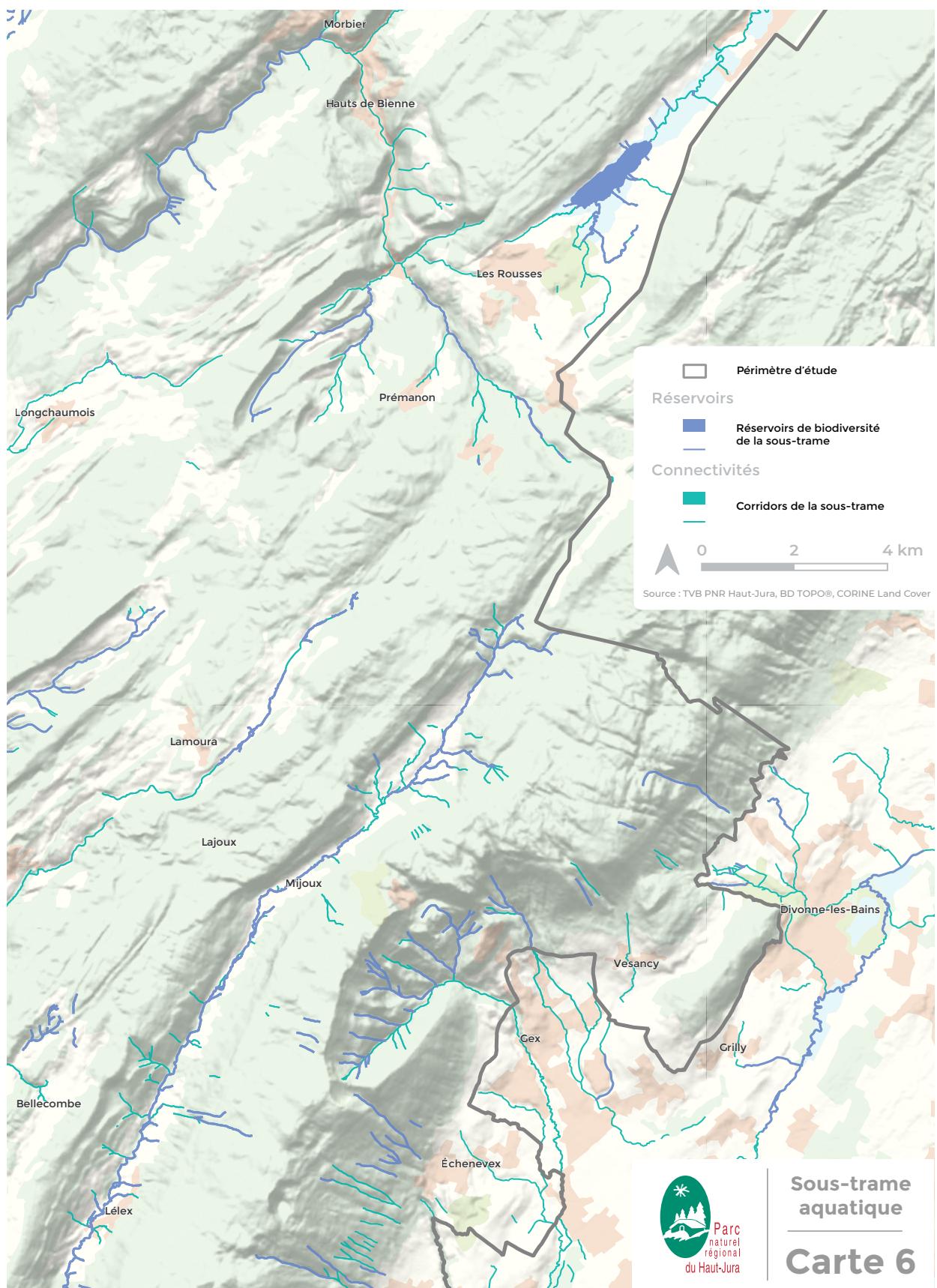
■ Corridors de la sous-trame

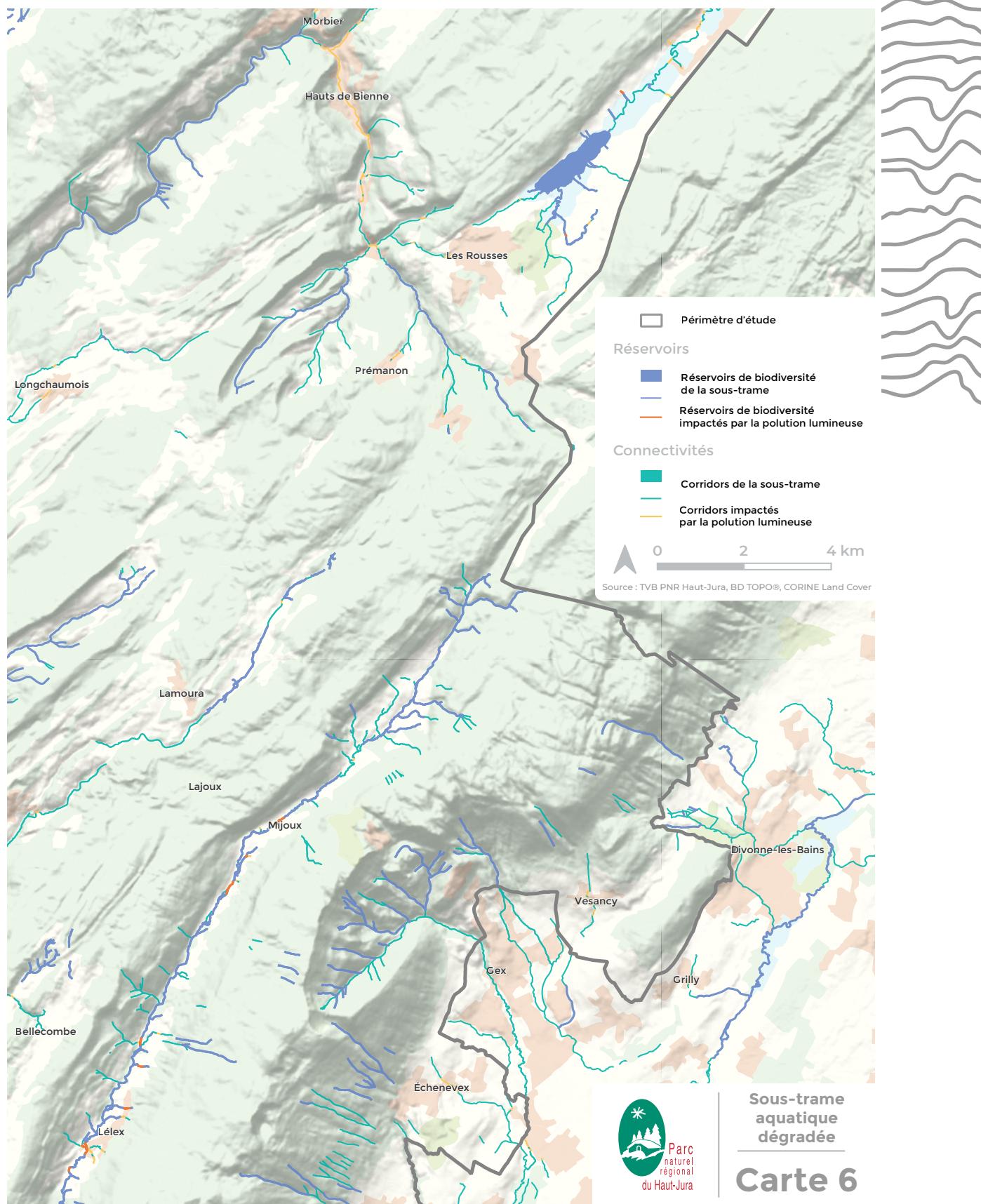
— Corridors impactés par la pollution lumineuse

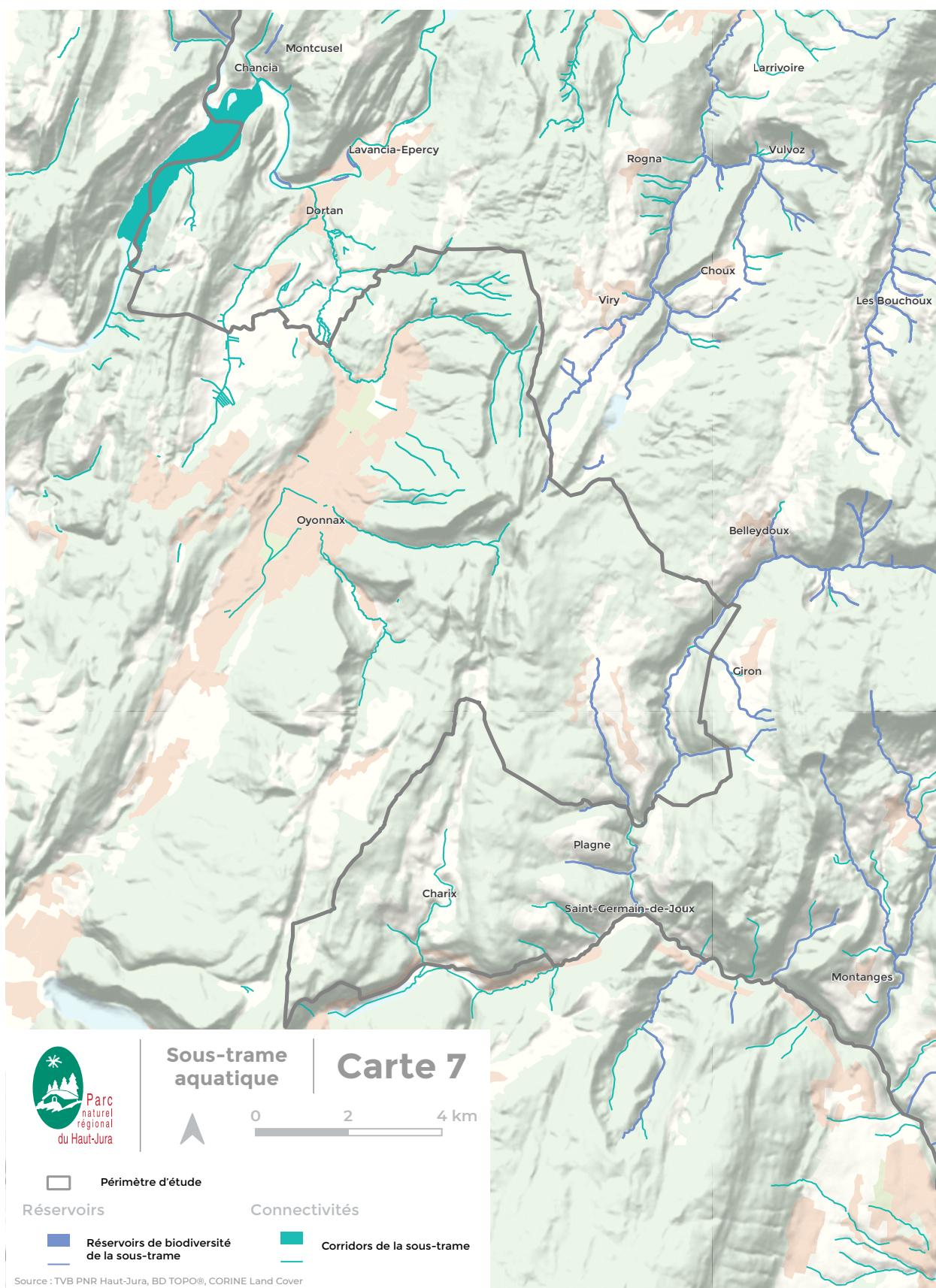
0 2 4 km

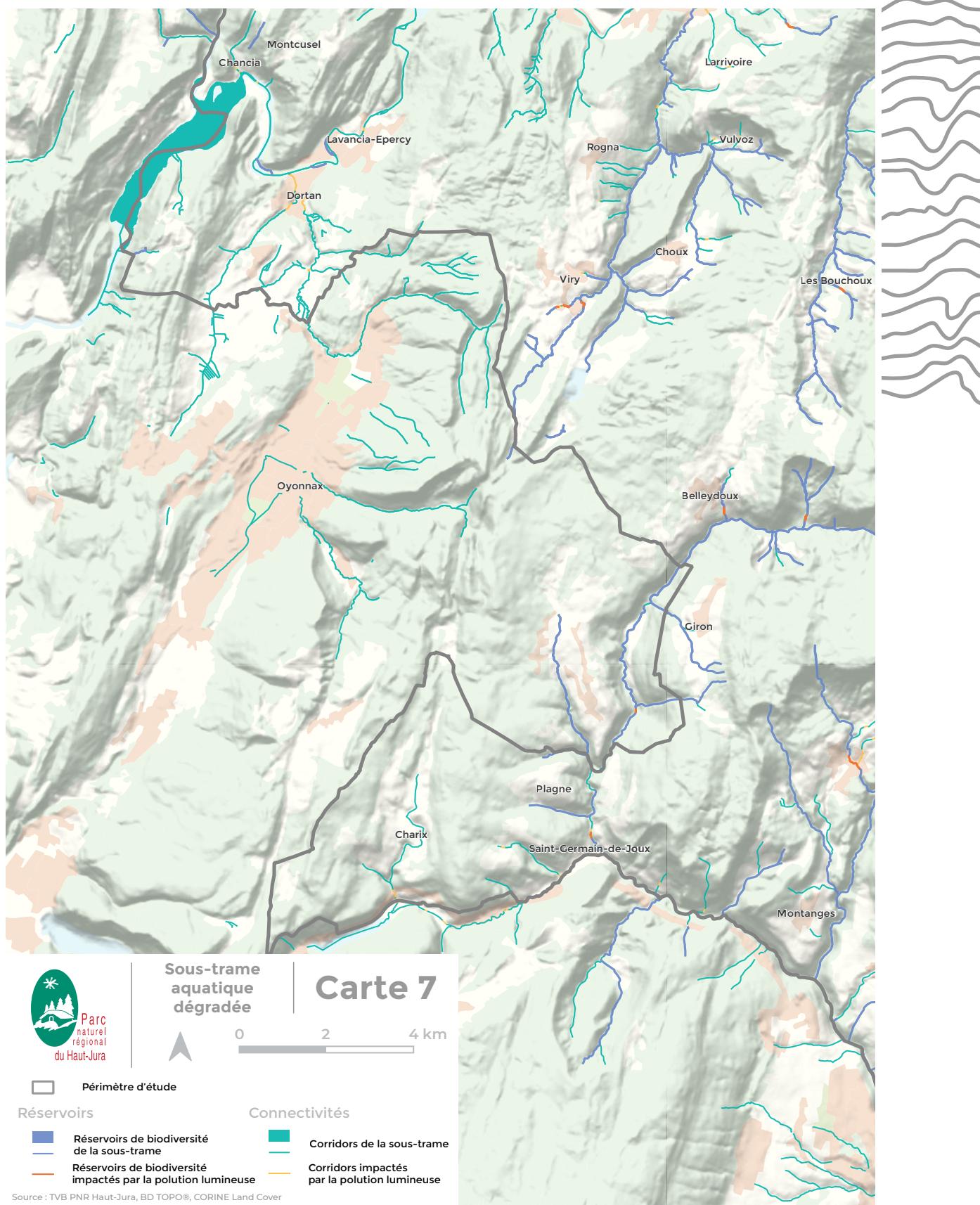
Source : TVB PNR Haut-Jura, BD TOPO®, CORINE Land Cover

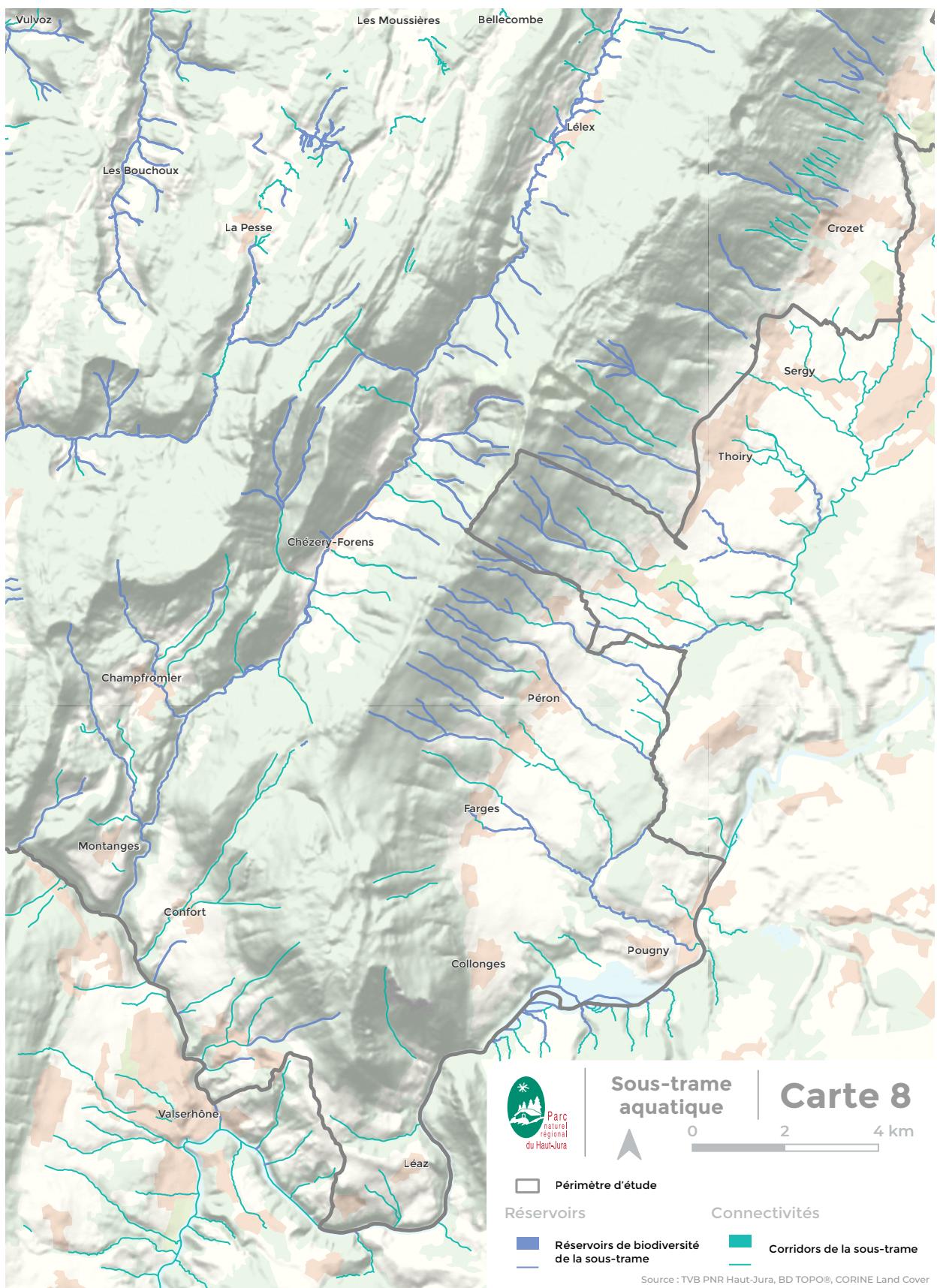


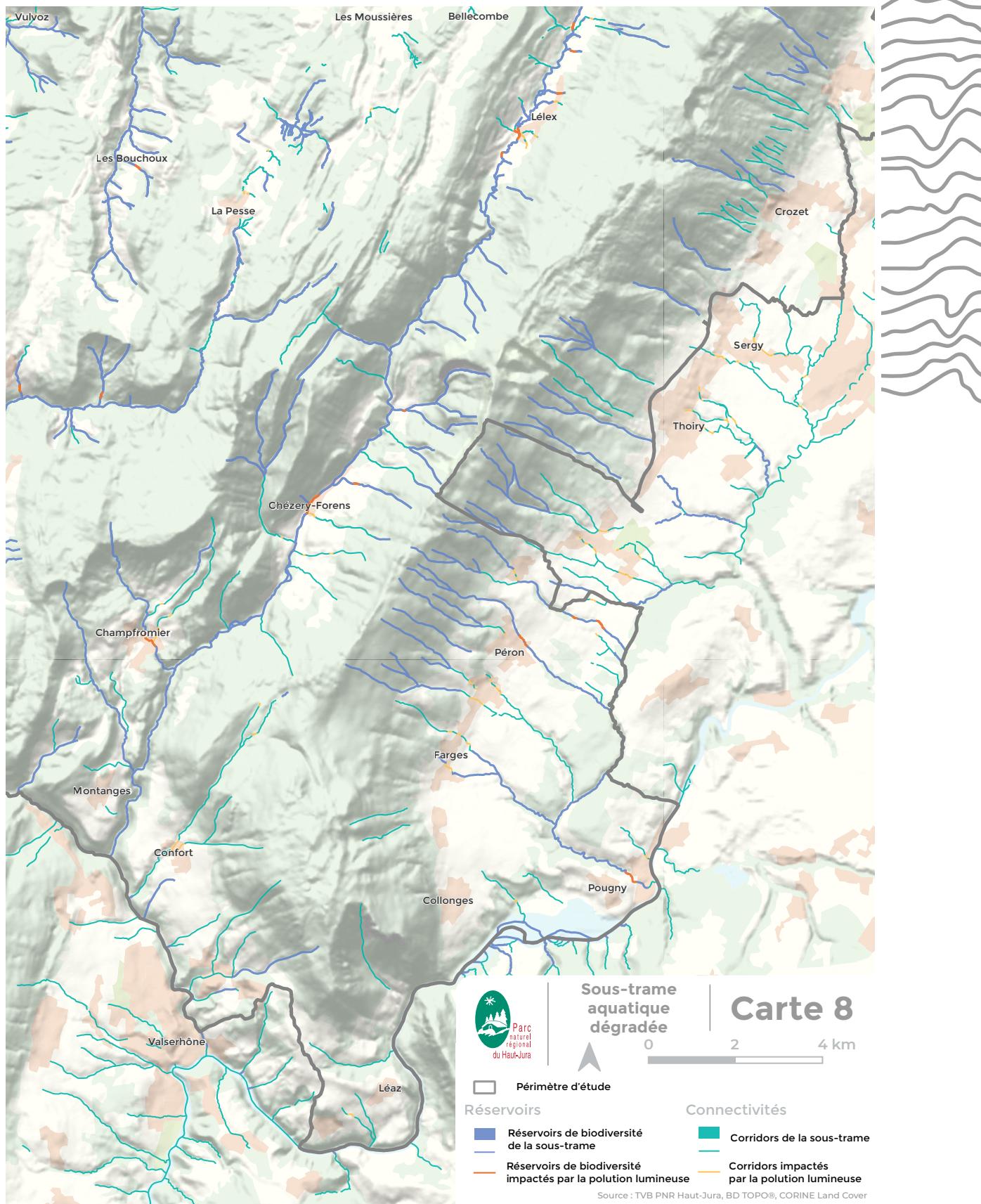








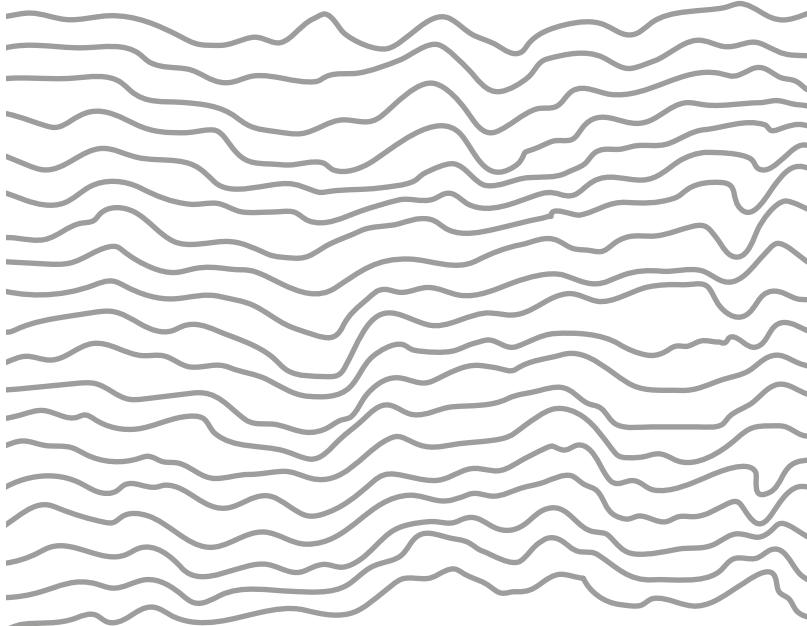






Annexe

XI. GUIDE SIGNALÉTIQUE



Parc naturel régional **Haut-Jura**

GUIDE TECHNIQUE



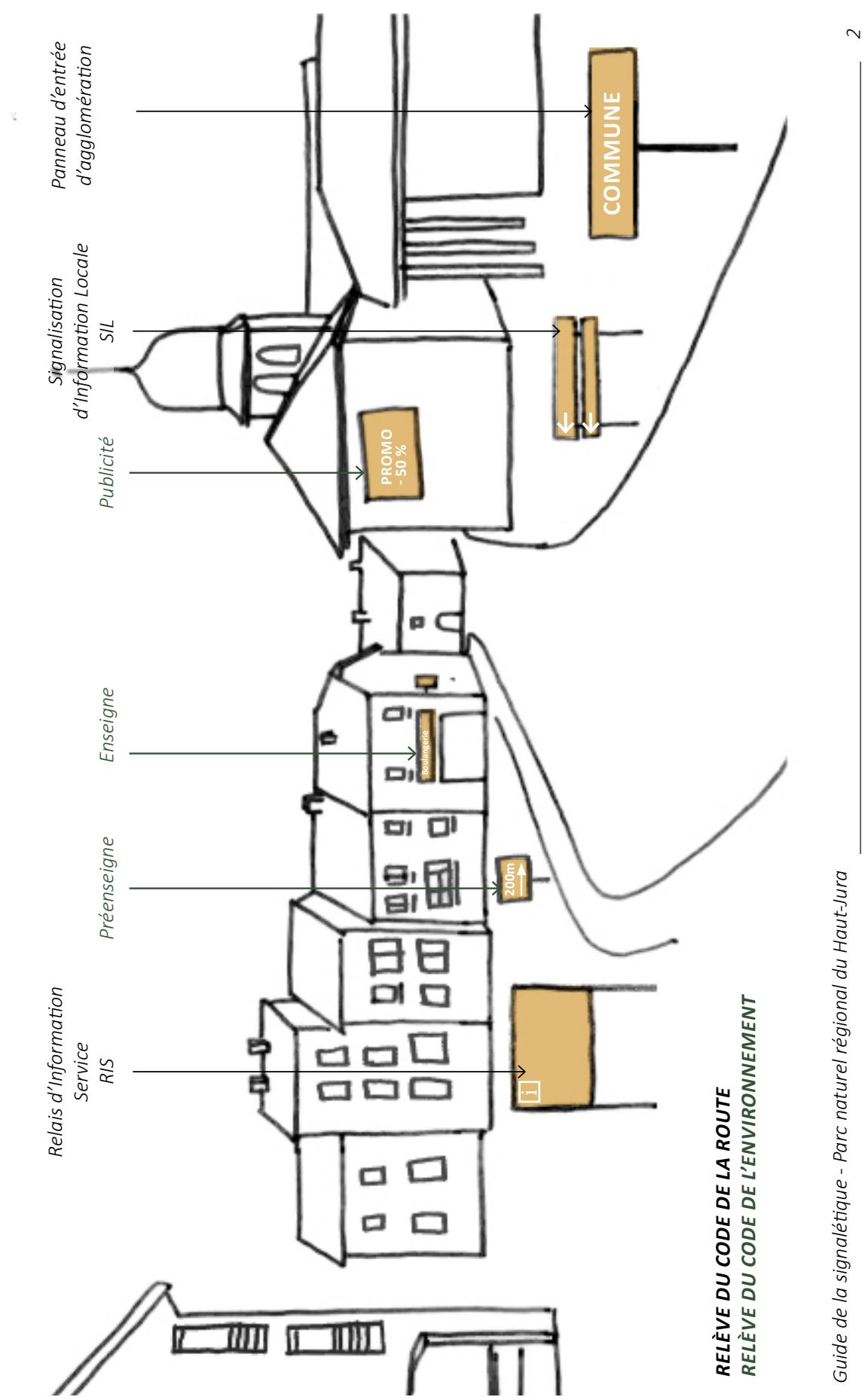
La publicité extérieure et la signalisation

Novembre 2025

Une montagne qui vit



LES DISPOSITIFS CONCERNÉS



RELÈVE DU CODE DE LA ROUTE
RELÈVE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Guide de la signalétique - Parc naturel régional du Haut-Jura

SOMMAIRE

I. POURQUOI CE GUIDE TECHNIQUE ?

P.04

II. LES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES

P.05

Articles L.581-1 à L.581-45 du Code de l'environnement et articles R.581-1 à R.583-7.



III. LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

P.12

 **Arrêté du 24 novembre 1967** modifié et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (IISR).

Les panneaux de signalisation répondent aux questions que les usagers se posent et sont différents de la signalisation routière.

1 - LA SIL :

SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE

Alternative aux pré-enseignes dérogatoires, elle permet aux usagers de la route d'accéder aux services et équipements de proximité.

2 - LE RIS : RELAIS INFORMATION SERVICE

Ce sont des panneaux d'informations illustrés, complémentaires de la signalisation directionnelle ou touristique.

OUTIL PRATIQUE : SIL ET RIS

*Nuancier, typographie, idéogrammes
Règles d'implantation*

IV. AUTRES OUTILS PRATIQUES

P.17

1 - LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

P.17

2 - LE SCHÉMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION

P.19

ADRESSES & LIENS

P.20

I – POURQUOI CE GUIDE TECHNIQUE ?

Lors de sa dernière Charte (2000-2010), le Parc naturel régional du Haut-Jura s'est largement investi sur la signalétique. Cet engagement a donné lieu à de nombreuses suppressions / remplacements de panneaux publicitaires, au profit d'une signalétique d'information locale (SIL) permettant de protéger et mettre en valeur les paysages du Haut-Jura.

Aujourd'hui, la réglementation sur les préenseignes est devenue plus restrictive et la SIL, installée autrefois par les collectivités et devant globalement les remplacer, n'est plus en phase avec la normalisation attendue par le code de la route.

C'est pourquoi le Parc a souhaité mettre à jour et faire évoluer son guide technique avec pour vocation d'acter des orientations communes, bases d'une harmonisation de l'affichage à l'échelle du territoire. Conçu comme un outil technique : d'information et d'aide à la décision, il se veut être un document de référence à l'attention des élus, des décideurs locaux, des acteurs socio-professionnels et des habitants du territoire, pour une signalisation de qualité valorisant le Haut-Jura et ses activités humaines, tout en respectant ses paysages.

3 objectifs principaux :

- Concilier les besoins d'affichage de l'activité locale (commerce, valorisation du territoire et du patrimoine) avec les enjeux de préservation du cadre de vie ;
- Informer les collectivités et les acteurs socio-professionnels de la vision partagée du Parc en matière d'affichage extérieur ;
- Compléter certains sujets que les documents ne peuvent traiter/ou traitent superficiellement (préenseignes dérogatoires, affichage d'opinion, dispositifs temporaires, par exemple). Cet outil est non réglementaire, et se positionne comme complémentaire aux Règlements Nationaux et Locaux de Publicité.

Il comprend les points suivants :

- Des définitions et des rappels de la réglementation d'usage concernant chacune des typologies de dispositif (publicité, pré-enseignes, enseignes, SIL, RIS...)
- Des préconisations graphiques et de matériaux pour la réalisation des préenseignes dérogatoires, des Signalisation d'Information Locale et des Relais Information Services.
- Des outils pratiques guidant la réalisation d'un Règlement Local de Publicité et d'un Schéma Directeur de Signalisation.

Des codes graphiques facilitent la lecture du guide :

-   - Des préconisations graphiques et de matériaux pour la réalisation des préenseignes dérogatoires, des Signalisation d'Information Locale et des Relais Information Services.
-   - Des outils pratiques guidant la réalisation d'un Règlement Local de Publicité et d'un Schéma Directeur de Signalisation.
-   - Toutes les informations réglementaires sont signalées par le pictogramme pour Journal Officiel (vert pour le code de l'environnement, bleu pour le code de la route):
-   - L'étoile du Parc désigne ce qui est spécifique à tous les PNR (Parcs naturels régionaux).
-   - Le logo du Parc signale les conseils du Parc et les propositions de Charte signalétique du Parc. Les conseils sont associés à un fond de couleur verte.
-   - Intègrent un pictogramme « recommandé », ou « déconseillé »

II - LES DISPOSITIFS PUBLICAIRES

1 - LA PUBLICITÉ

QU'APPELLE-T-ON PUBLICITÉ ?

 Article L. 581-3-1° : Constitue une publicité, à l'exclusion des enseignes et des

préenseignes, toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention, les dispositifs dont le principal objet est de recevoir lesdites inscriptions, formes ou images étant assimilées à des publicités.

La publicité est interdite :

- Hors agglomération (Art. R110-2 du code de la route)
 - En agglomération dans des secteurs protégés :
 - Périmètre de secteur patrimonial remarquable,
 - Parc naturel régional,
 - Site inscrit,
 - Périmètre de protection d'un monument historique,
 - En zone de protection spéciale (site Natura 2000),

La publicité lumineuse est interdite sur le territoire du Parc

 Au sein d'un Parc naturel régional, la publicité ne peut être réintroduite qu'avec la mise en place d'un RLP.

En cas d'infraction :

Le pouvoir de police en matière de publicité appartient à l'Etat, reporté au maire lorsqu'un RLP est en place. Ce pouvoir reviendra automatiquement aux maires, même en l'absence de RLP, au 01/01/2024 suite à la loi climat 08/2022.

- La première action à mettre en œuvre est une démarche (lettre ou rencontre).
- En cas d'échec, la procédure prévoit une lettre d'avertissement détaillant l'infraction et fixant un délai de mise en conformité. Si cette lettre reste sans effet, le maire prend un arrêté de mise en demeure, avec possibilité d'astreinte.
- L'action extrême va jusqu'à l'exécution d'offre, le dispositif démonté étant tenu à disposition du propriétaire.

Important : Les démarches et procédures sont à engager vis-à-vis du propriétaire du dispositif publicitaire et non du propriétaire du bâtiment.

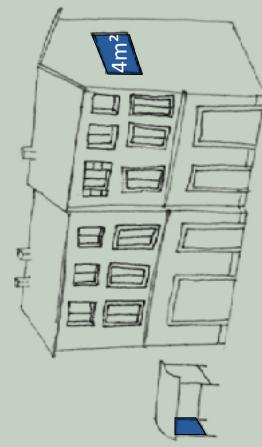
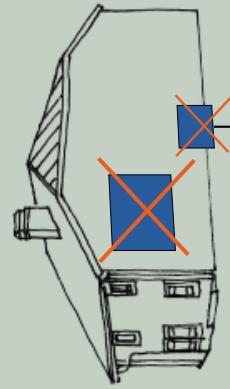
Une autorisation préalable ([Cerfan n°14798*01](#)) est nécessaire à l'implantation des dispositifs publicitaires.
Aux abords d'un monument historique ou au sein d'un site patrimonial remarquable, l'architecte des bâtiments de France doit donner son accord ou avis avant toute autorisation de mise en place de tous dispositifs publicitaires.

Ces recommandations ne sont valables que lorsqu'un RLP existe sur le territoire, il permet de réintroduire la présence de publicité : en agglomération dans les «Zones de Publicité» (ZP).

- Création de Zones de publicité cohérentes avec le caractère commercial de la zone concernée.
- Formes de publicités recommandées :

Agglomération	Zones d'activités structurantes et centralités des bourgs-centres	Mobilier urbain	Muraux
		<p>Abri-voyageur, suvette et planimètre de 2m²</p> <p>Nuancier préconisé pour les murs</p> <p>RAL 7010 : </p>	4m ² maximum

- Implantation recommandée sur les parcs de stationnement, les places facilement accessibles et le long des axes de traversée.
- Implantation interdite sur les trottoirs, dans l'axe visuel de façades, murs de constructions pittoresques, perspectives paysagères, secteurs protégés (sites inscrits et classés), abords des monuments historiques, Sites Patrimoniaux Remarquables.



En Zone d'Activité structurante

Autres

II - LES DISPOSITIFS PUBLICAIRES

2 - LES PRÉENSEIGNES

QU'APPELLE-T-ON PRÉENSEIGNE ?



Article L.581-3-3° : Constitue une préenseigne toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.

Seule la nature du message différencie une préenseigne d'une publicité :

- un panneau indiquant un produit en promotion dans une grande surface est une publicité.
- le même panneau indiquant le chemin à suivre pour accéder à cette grande surface est une préenseigne.



Les préenseignes sont interdites dans un Parc naturel régional, à quelques exceptions près : préenseignes dérogatoires et temporaires, listées ci-dessous.

Les règles applicables au préenseignes dérogatoires :

Types d'activités dérogatoires	Nombre	Distance du site
Activités en relation avec la fabrication ou vente de produits du terroir	2	< ou = 5 km
Activités culturelles	2	< ou = 5 km
Monuments historiques ouverts à la visite	4	< ou = 10 km

Les règles applicables aux préenseignes temporaires :

Nombre et implantation	Durée
4 par événement Scellées ou installées directement sur le sol Taille maximum : 1m (hauteur) x 1,5m (largeur)	3 semaines avant 1 semaine après la manifestation

Guide de la signalétique - Parc naturel régional du Haut-Jura

Une déclaration préalable ([Cerfan°_14799*01](#)) est nécessaire à l'implantation des préenseignes :

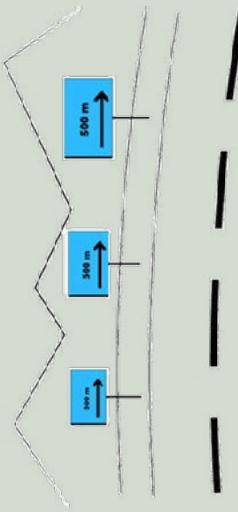
- Il est nécessaire de vérifier la propriété du foncier et solliciter l'accord du propriétaire, notamment lorsque l'implantation se fait sur le domaine public.

La signalisation d'information locale sera toujours préférée aux préenseignes.



Emplacement : éviter « l'effet tunnel » :

- Un seul mât par unité foncière, pouvant supporter deux préenseignes dérogatoires dos à dos.
- Privilégier une organisation collective groupée plus importante en taille et d'une grande lisibilité le long des grands axes en amont des agglomérations.
- Limiter la hauteur par rapport à la voie la plus proche : éviter d'installer la préenseigne dérogatoire en haut d'un talus surplombant la route ou dans un lieu pouvant gêner la lisibilité de la signalisation routière.
- Identifier des zones spécifiques pour les préenseignes temporaires dans les RLP.



Format :

- Limiter les inscriptions au produit et au nom de l'entreprise ou du monument. Toute autre inscription à caractère promotionnel est à éviter.

II - LES DISPOSITIFS PUBLICAIRES

OUTIL PRATIQUE : PRÉENSEIGNES



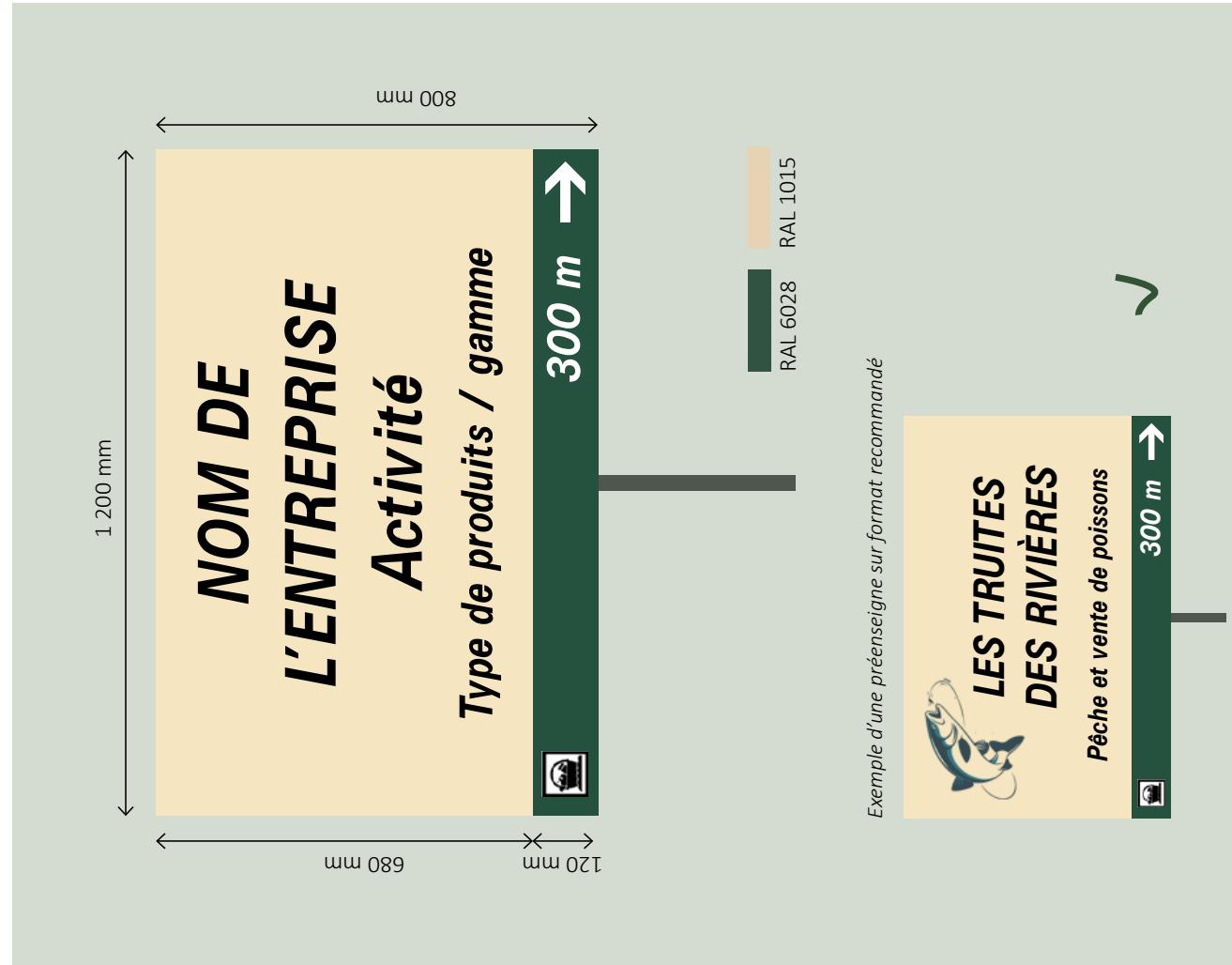
Format de préenseigne recommandé pour une harmonie paysagère et une lisibilité des informations par les automobilistes à vitesse moyenne.

Textes :

- Limiter le texte à 4 lignes de typographie L1.
- Hierarchiser les informations en 3 niveaux (variant en fonction des activités).
 - La hiérarchisation des informations mises en avant se fait en jouant sur la taille (de 62,5 à 100 mm) et la typographie (gras, italique, minuscule...)
 - La fonction de l'activité (ex : *pisciculture*)
 - Le nom ou la dénomination de l'activité (ex : *truite des rivières*)
 - Son produit ou gamme proposée (ex : *vente de poissons*)

Illustrations :

- Un visuel maximum par préenseigne. Ce visuel ne doit pas pouvoir être confondu avec la signalisation routière.
- Pour se référer à la SIL, l'idéogramme en rapport est positionné sur la bande de type SIL en dessous de la préenseigne.



II - LES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES

3 - LES ENSEIGNES QU'APPELLE-T-ON ENSEIGNE ?

 Article L.581-3-2° : Constitue une enseigne toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce.

- Une enseigne est installée :

- sur le bâtiment où,

- sur le terrain où s'exerce l'activité.

Elle peut être sur la façade, sur la vitrine, sur le toit, sur un store, sur pieds, sur un mât, ...

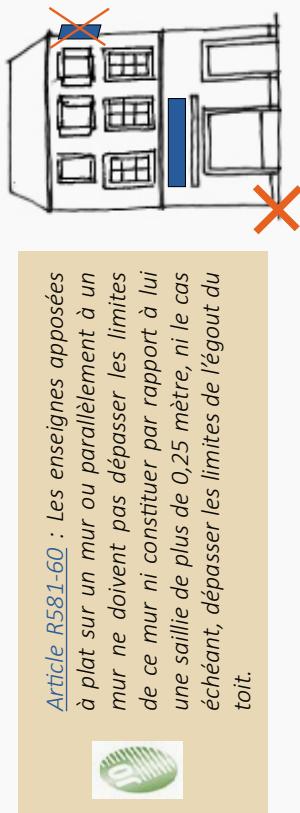
Installée sur une autre unité foncière, ce n'est plus une enseigne, c'est une publicité ou une préenseigne.

Tous les messages en lien avec l'activité de l'entreprise sont des enseignes. Sur la devanture d'un commerce, sont des enseignes :

- la nature de l'activité,
- le nom du magasin ou de l'artisan,
- les produits vendus (listés ou représentés),
- les horaires d'ouverture.

 Dans les agglomérations d'un Parc naturel régional, les enseignes temporaires scellées au sol ou posées directement sur le sol sont soumises à autorisation (Cerfa n° 14798*01) (par le Maire en cas de RLP ou sinon par le Préfet).

Guide de la signalétique - Parc naturel régional du Haut-Jura



Article R581-60 : Les enseignes apposées à plat sur un mur ou parallèlement à un mur ne doivent pas dépasser les limites de ce mur ni constituer par rapport à lui une saillie de plus de 0,25 mètre, ni le cas échéant, dépasser les limites de l'égout du toit.



Enseignes		Murale	En toiture	Temporaire
Au sol				
Surface : ≤ 6 m ²				
Hauteur : - 6,5 m de haut si largeur ≥ 1m - 8 m de haut si largeur < 1m				
Surface : 15% de la façade si ≥ 50m ² , 25% si < 50m ²				
Densité : ≥ 1 m ² : 1 le long de chacune des voies ouvertes à la circulation publique bordant l'immeuble < 1 m ² : non réglementé				
Surface : ≤ 60m ²				
Surface : ≤ 60m ² en toiture ≤ 12m ² au sol				

Cadrage national des enseignes

II - LES DISPOSITIFS PUBLICAIRES

3 - LES ENSEIGNES



3 enseignes (tous dispositifs confondus) par façade, dans la limite maximum de 5 enseignes par activité, dont une perpendiculaire OU scellées au sol pour les activités en retrait de la voie publique (<20m)

Enseignes scellées au sol

- pour les activités en retrait de la voie publique (<20m)
- surface maximum de 1,20m²
- dispositif recto-verso ou 2 dispositifs simple face

Les enseignes posées au sol de type chevalet ne doivent pas gêner la circulation piétonne ni entraver les règles d'accessibilité.

Enseignes en toiture et toitures terrasse en tenant lieu :

- A supprimer même sur les bâtiments commerciaux et industriels.

Enseignes murales parallèles :

- ne doivent pas masquer les éléments de décor architectural : balcons, faïences, sculptures, moulures, etc.
- doivent respecter l'architecture du bâtiment, s'harmoniser avec les lignes de composition de la façade et tenir compte de ses différents éléments : emplacement des baies, des portes d'entrée, porches, piliers, arcades, ainsi que tous motifs décoratifs.

Les enseignes à plat peuvent être constituées soit :

- de lettres peintes ou découpées (pouvant être fixées sur une lisse ou un rail discret, pour limiter les dommages sur le bâtiment)
 - d'un bandeau peu épais, ton sur ton avec la devanture
 - d'un bandeau transparent, laissant voir par exemple la pierre ou la brique.
- Elles doivent également :
- Eviter les caissons en matière plastique,
 - Eviter les autocollants sur les vitrines (mitrophanies).

Enseignes murales perpendiculaires :

- Les débits de tabac assurant d'autres services ou activités peuvent installer une deuxième enseigne perpendiculaire en complément de la carotte réglementaire, de même pour les pharmacies et leur croix réglementaire ainsi que l'affichage des menus obligatoire pour les restaurants.

- Placer les enseignes perpendiculaires sur les extrémités de la façade.

- Aligner les enseignes perpendiculaires avec les enseignes parallèles.

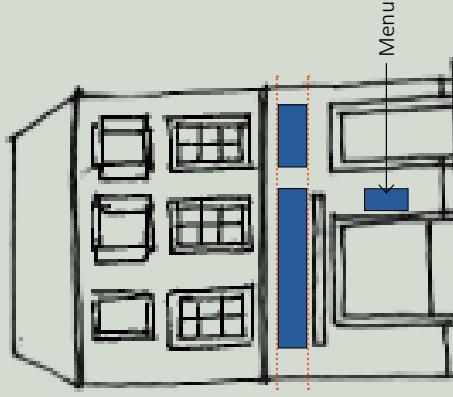


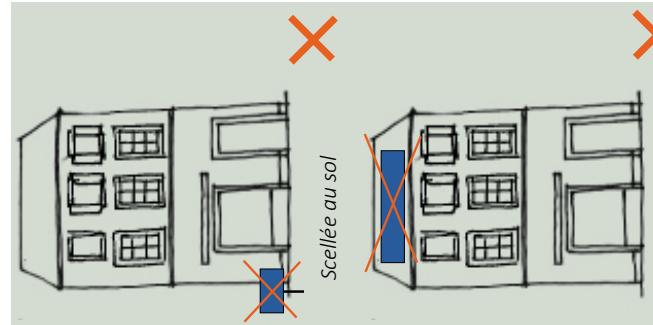
Illustration de la règle d'alignement des enseignes perpendiculaires et parallèles

- Les lumineux sont autorisés pour les lettres-boîtier.
- Les enseignes éclairées par l'arrière sont préférables à toutes les sortes de spots ou de rampes.

Enseignes numériques interdites.

- Il est conseillé aux pharmacies de ne pas faire clignoter leurs enseignes.

Pour les couleurs des enseignes, voir «l'outil pratique : enseignes», se référant aux couleurs des menuiseries, ferronneries courantes dans le Haut-Jura.



Lettrage découpé qualitatif

II - LES DISPOSITIFS PUBLICAIRES

OUTIL PRATIQUE : ENSEIGNES



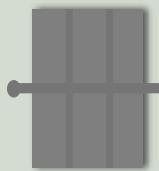
Matériaux : traditionnels (notamment fer forgé, bois et pierre) préférables aux matériaux modernes.

Avec l'appui technique du Parc, et le cas échéant d'un bureau d'études spécialisé, le recours à une signalétique contemporaine faisant appel à des matériaux modernes (aluminium, verre, plexiglass, carbone, plastique, etc.) et un design innovant est envisageable.

Le fil conducteur est l'harmonisation d'ensemble, valorisant notre patrimoine, si possible nos artisans, entreprises et non la banalisation par des modèles standardisés.

Formes : Simplicité et légèreté.

Eviter les vocabulaires qui se veulent à la mode et sont donc rapidement démodables.



Le dos des panneaux doit être peint d'une couleur adaptée à l'environnement. Avec un traitement brut galvanisé ou laqué (RAL 7010).

Guide de la signalétique - Parc naturel régional du Haut-Jura

Couleurs:

Privilégier une gamme de couleurs pastel susceptible d'harmoniser la signalétique sans pour autant l'uniformiser.
À chaque couleur de fond de panneau est associée, dans la même gamme de teinte, une couleur plus soutenue pour les textes.

Nuancier :

Fond d'enseigne



Textes



Lettrages :

Privilégier des typographies sobres, lisibles et élégantes.
Privilégier les lettres à empâtements dans un souci de lisibilité.
Jouer sur les graisses, les majuscules ou minuscules, le romain ou l'italique.



CAFÉ DE LA PLACE

CAFÉ DE LA PLACE

Exemples d'une enseigne sur format recommandé



II - LES DISPOSITIFS PUBLICAIRES

4 - AUTRES SUPPORTS DE PUBLICITÉ

Les journaux électroniques d'informations locales

N'entrent pas dans le champ d'application du Code de l'environnement car ils diffusent uniquement des informations pratiques. Par information pratique, on entend par exemple les adresses ou horaires d'ouverture des services publics, les procédures pour les démarches administratives, les renseignements sur la météo, la circulation routière... *La publicité y est interdite.*



Les panonceaux à l'entrée des villes et villages
Ces dispositifs qui comportent des indications non publicitaires (village fleuri, voisins vigilants...) sont exclus du champ d'application du Code de l'environnement et du code de la route.
Ils ne doivent jamais être apposés sur le panneau d'entrée de ville réglementaire.

L'affichage libre ou non d'opinion

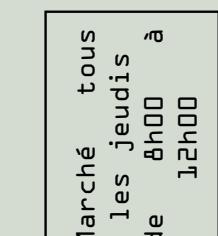
 Chaque commune doit mettre à disposition des panneaux à l'intention des syndicats ou partis politiques et pour les associations. La surface et la répartition des emplacements est fixée par les articles R.581-2 et R.581-3 du Code de l'environnement.

L'affichage administratif

L'affichage des arrêtés municipaux, bans de mariage, autorisations de permis de construire, comptes-rendus de conseils municipaux ainsi que diverses communications publiques est obligatoire.

L'affichage administratif

L'affichage des arrêtés municipaux, bans de mariage, autorisations de permis de construire, comptes-rendus de conseils municipaux ainsi que diverses communications publiques est obligatoire.



Panneau lumineux « ville »

Les écrans lumineux sont déconseillés. Si ceux-ci sont présents sur le territoire, ils doivent être éteints entre 22h et 7h.

Implanter ces panonceaux sur un mobilier spécifique.

- Les implanter aux abords d'axes structurants ou de desserte, au sein d'espaces publics de passage des habitants (place, parking, entrée de ville) accessibles aux piétons.

- Ne pas obturer une vue appréciable ou une entrée de ville.

- Harmoniser ces dispositifs à l'échelle intercommunale.

- Les implanter de manière cohérente avec les autres mobiliers et les éléments de l'espace public ou les positionner à l'appui d'un mur en rapport avec ses lignes de force architecturales.

- Les entretenir régulièrement.

Agglomération	Surface	Implantation
< 2 000	4m ²	Les emplacements doivent être disposés de telle sorte que tout point situé en agglomération se trouve à moins d'un kilomètre de l'un au moins d'entre eux
> 2 000	4m ² par tranche de 2000 habitants supplémentaires	

III - LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

1- LA SIL : SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE

Principes de la SIL :

La SIL offre une alternative aux préenseignes et permet de libérer de la place sur la signalisation de direction par la :

- Concentration des informations
- Perception et lisibilité des messages
- Continuité dans le guidage

Chaque direction doit être fléchée par un seul mode de signalisation (signalisation de direction ou SIL) sur l'intégralité du parcours de déplacement. Elle doit se différencier de la signalisation routière courante : certaines couleurs sont interdites (blanc, bleu, vert, jaune, noir, marron, rouge teintes spécifiques à la signalisation routière) et répondre aux normes en vigueur.

Le guide technique du CEREMA détaille les équipements et services susceptibles d'être signalés avec des panneaux de signalisation de direction et/ou avec des panneaux de SIL.

Les panneaux de SIL :

Format :

- rectangulaire de dimension 120x1300 mm
- sans listel.

Eléments de composition :

- Idéogramme(s) éventuel(s)
- Mention désignant l'activité ou le service éventuellement complétée du nom de l'établissement
- Indicateur de classement (uniquement pour hôtel, camping, village résidentiel et résidence de tourisme) ;
- Flèche directionnelle (Dc43) ou pointe de flèche (Dc29).



Présignalisation : panneau de type Dc43

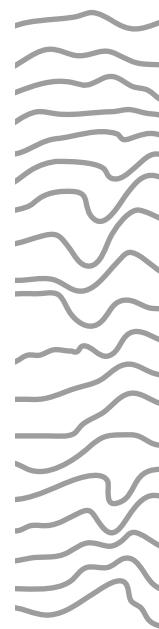


Signalisation : panneau de type Dc29



- Privilégier les dispositifs de type réglettes sur bi-mât(s)
- Recourir à une information collective selon que l'on se situe en amont du plan de circulation (exemple : hôtels au pluriel).

Le code de la route limite le nombre de barrettes à 6 par mât(s).



III - LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

1- LA SIL : SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE

Organisation des barrettes :



1- Zone de calage flèche directionnelle

Utilisation des flèches réglementaires Dc29 et Dc43

2- Zone de calage idéogrammes (dans la limite de 2)

3- Mention d'activité - étoile de classement

Texte aligné à gauche

Rappel de la réglementation, utilisation des flèches et des étoiles :

- Les flèches utilisées doivent être normées pour les panneaux Dc43 et Dc29 (y compris sur les bases des préenseignes)

- Pour les activités liées à l'hébergement tels que : hôtel de tourisme, village résidentiel de tourisme, résidence de tourisme et camping, le niveau de prestations offertes par ces établissements peut être précisé par un indicateur de classement officiel reconnu par le délégué au Tourisme qui est l'étoile. Elle est placée directement après l'inscription.



La flèche indiquant la direction « tout droit » doit être positionnée en haut, celle indiquant à droite au milieu et celle indiquant à gauche en bas afin de suivre le sens des aiguilles d'une montre.



Les couleurs de fonds des barrettes doivent être conformes au nuancier suivant :

- Catégorie tourisme :
Hébergement/restauration, station service, garage, produits du terroir, artisanat, commerces ...
RAL 6028

- Catégorie services :
Equipements publics, scolaires & médicaux sociaux
RAL 1015

- Catégorie culture :
Sports, loisirs, éléments du patrimoine, équipements culturels, parcs & jardins
RAL 8028

III - LA SIGNALISATION ROUTIÈRE



2 - LE RIS : RELAIS INFORMATION SERVICE

Principes du RIS :

Les RIS donnent des informations complémentaires de la signalisation directionnelle, touristique ou d'intérêt local.

Ce sont des panneaux :

- implantés sur des lieux stratégiques en entrée de commune, et permettant le stationnement (aires de repos, de service, parking, place...). Le schéma directeur de signalisation permet de réglementer les implantations des RIS.
- Comportant une carte ou un plan sur lequel sont repérés des circuits, des activités, déjà signalés ou non sur les panneaux directionnels pouvant être complétés de registres, listes d'affichages (rues, activités, commerces, ...). Ils peuvent être généraux ou ciblés (Département, Pays, Communauté de communes, commune, zone d'activités, station touristique).

Si les commerces sont identifiés sur le RIS, ils doivent l'être de manière exhaustive (tous les commerces), non nominative et à titre gracieux par la commune ou la Communauté de communes maître d'ouvrage.

Le RIS ne doit pas comporter de publicité.
Ces panneaux ne doivent pas comprendre de logotypes, distance, temps de parcours...

Guide de la signalétique - Parc naturel régional du Haut-Jura

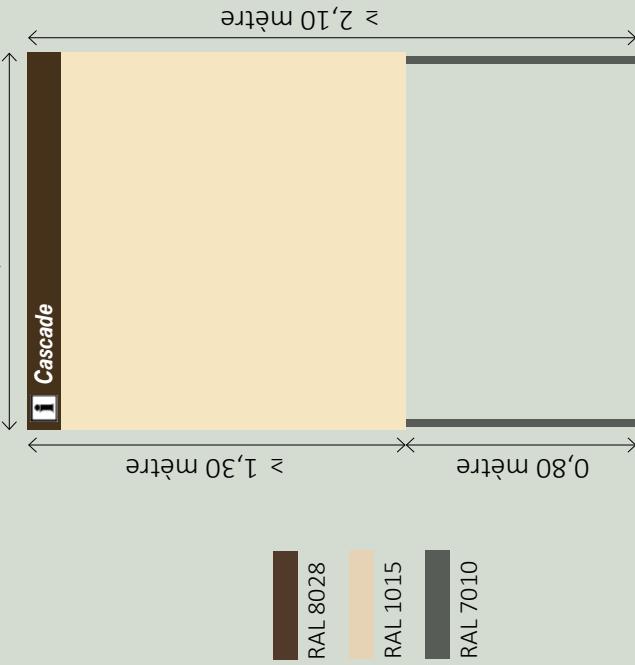
Un modèle commun est proposé :

- Structure porteuse du panneau (mât et panneau) en acier/métal avec traitement brut galvanisé ou traitement laqué (Couleur RAL 7010).

- Surmontée d'un bandeau mentionnant le titre et éventuellement le nom de la commune à droite.
Les inscriptions du bandeau sont en accord avec le nuancier SII et reprennent les coloris selon les activités signalées.

- Les panneaux peuvent être implantés au verso, en cas de dos nu et visible.
- Nuancier fond et texte : en cohérence avec les codes SII, type L4 pour l'en tête type barrette de SII.

- Rétro réflexion interdite.



Modélisation de RIS sur les recommandations du Parc

III - LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

OUTIL PRATIQUE : SIL & RIS



- TYPOGRAPHIE

Utilisation des caractères normalisés **4** (italiques minuscules)

Collage de l'écriture :

Noire si les teintes de fond de panneau sont claires (RAL 1015)
Blanche si les teintes de fond de panneau sont foncées (RAL 6028 et RAL 8028)
- Hauteur typographique : harmonisation à 80mm pour l'ensemble des panneaux de SIL et RIS.

- **NUANCIER**, pour les fonds des SIL, RIS et préenseignes :

Les couleurs de fonds des barrettes doivent être conformes au nancier suivant :

- Catégorie services :
Établissements publics scolaires & médicaux sociaux

- Catégorie culture :
Sports, loisirs, éléments du patrimoine, équipement culturels, parcs & jardins

- **DIMENSION** des barrettes SIL et RIS

120 x 1300mm
Préférer les informations à une ligne / lame :
utiliser des acronymes ou augmenter la longueur de la lame

- **MATS ET DOS** des panneaux :
Deux traitements possibles pour les montants et les dos de panneaux :
 - traitement brut galvanisé (mat + panneaux)
 - traitement acué (RAI 7010 mat +panneaux)



Exemples d'idendogrammes réglementaires

III - LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

OUTIL PRATIQUE : SIL & RIS

RÈGLES D'IMPLANTATION DE LA SIL

Principes d'implantation

Les panneaux de signalisation d'information locale (SIL) sont dissociés physiquement de ceux de signalisation directionnelle courante.

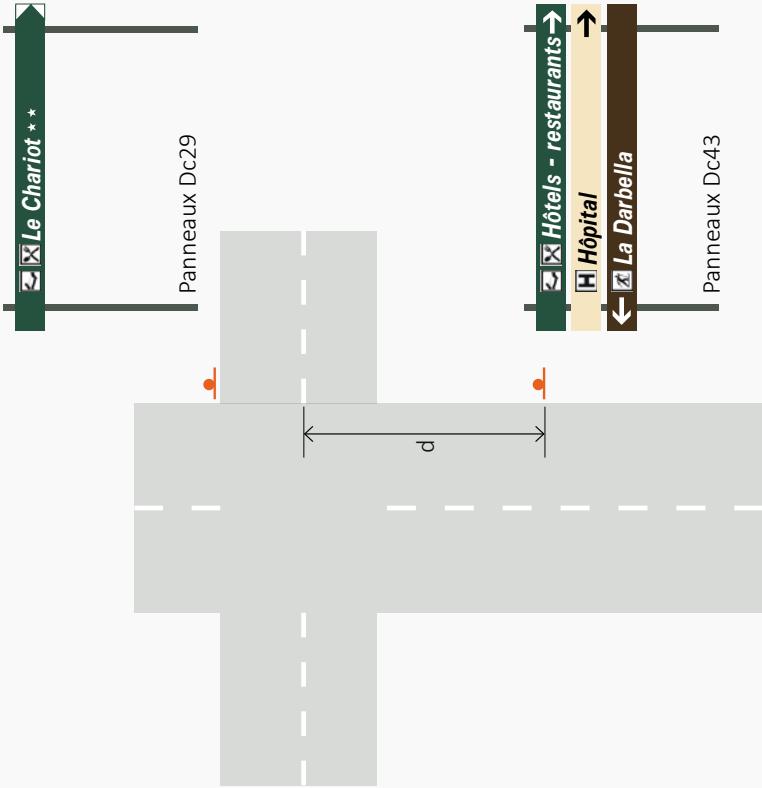
Les panneaux de SIL se déclinent en deux catégories :

- les panneaux de présignalisation (Dc43) qui sont implantés en amont d'une intersection .

- les panneaux de signalisation de position (Dc29) qui sont implantés en intersection (à l'endroit où l'usager effectue sa manœuvre) et qui sont dans le cas de dispositions dérogatoires

La SIL se réalise prioritairement par de la présignalisation ou, à défaut par de la signalisation de position ; l'une étant exclusive de l'autre.

Schéma des règles d'implantations de la S.I.L



La distance d'implantation d'un panneau Dc43 dépend de la vitesse maximale autorisée :

Vitesse (V)	Distance (d)
$V \leq 50\text{km/h}$	$d = 15 \text{ à } 50\text{ m}$
$V > 50\text{km/h}$	$d = 50 \text{ à } 75\text{m}$

La S.I.L doit être suffisamment éloigné des panneaux de signalisation routière afin de ne pas perturber la lisibilité de l'ensemble.

IV – AUTRES OUTILS PRATIQUES

1 – LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP)

Enjeux des RLP :

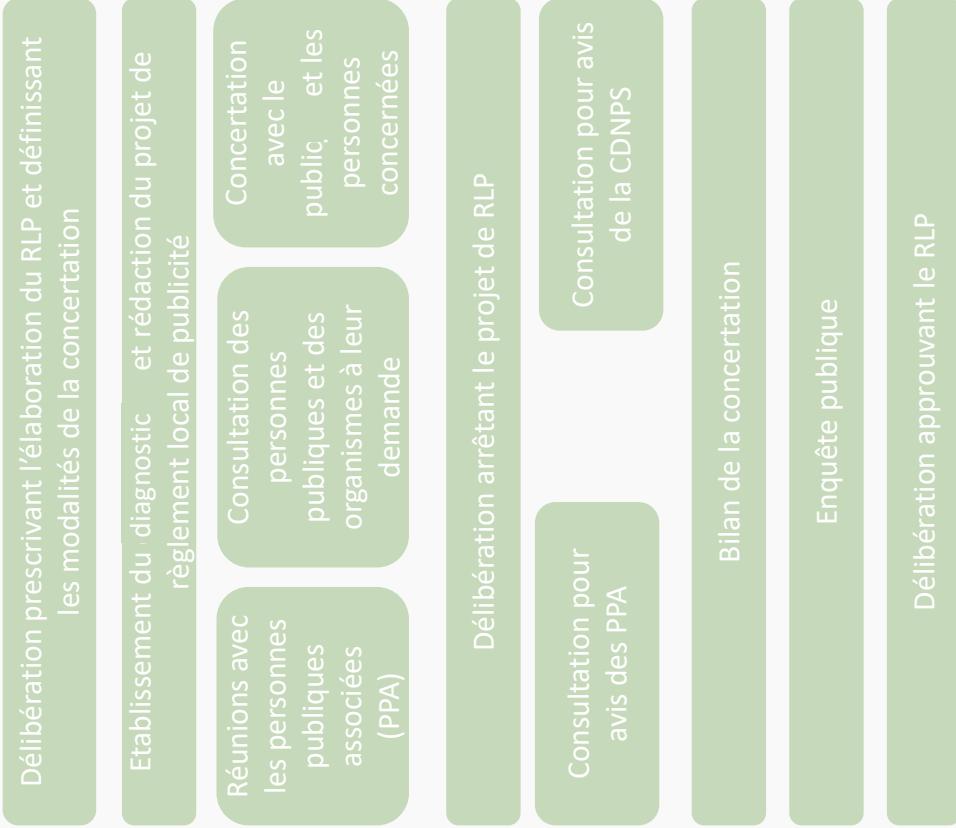
Dans les communes avec un fort enjeu lié à l'affichage des activités économiques et touristiques, les maires peuvent mettre en place un règlement local de publicité. Cette démarche permet d'encadrer réglementairement l'affichage publicitaire.

Les RLP n'ont pas vocation à être mis en place dans toutes les communes. C'est au final la forte présence d'activités et le souhait du maire d'être acteur sur son territoire en matière de publicité, qui primeront dans la décision de se doter d'un RLP.

Actuellement, l'autorité compétente en matière de police de la publicité extérieure est le Préfet ou le Maire s'il existe un RLP. La loi Climat abroge cette disposition et transfère cette compétence au Maire à partir du 1er janvier 2024.

L'enjeu, pour une commune, est d'évaluer la pertinence d'édicter un RLP afin d'ouvrir des possibilités d'affichage, tout en les maîtrisant et en les encadrant. Si la compétence en matière d'élaboration de PLU a été transmise à l'intercommunalité, il est obligatoire d'édicter un RLP qui permet de faire de substantielles économies d'échelle et d'être plus cohérent dans l'approche et le traitement de l'affichage publicitaire sur un même territoire.

En fonction des modalités de concertation choisies et de la disponibilité des élus, un RLP peut-être approuvé une vingtaine de mois à partir de sa prescription.



IV – AUTRES OUTILS PRATIQUES

1 – LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP)

Un RLP en Parc naturel régional



La règle générale dans un Parc est l'interdiction de la publicité en agglomération. La possibilité est donnée aux communes d'assouplir cette interdiction, sous certaines conditions, par la mise en place d'un RLP. Celui-ci permet, à une commune qui en édite un, d'autoriser la publicité sur son territoire. Il doit toutefois être plus contraignant que la réglementation nationale.

[Article L.581-14](#) : quand un RLP est élaboré, il doit impérativement être compatible avec les recommandations de la Charte du Parc naturel régional.



La possibilité de permettre cet affichage ne doit pas conduire à autoriser des dispositions qui seraient préjudiciables à la qualité de l'environnement et paysagère du territoire. Il est recommandé de solliciter le Parc dès les premières réflexions quant à l'opportunité d'élaborer un RLP.

Méthodologie :

- Les règlements locaux doivent prendre en compte les différentes zones urbaines de la commune et y appliquer une réglementation adaptée pour la réintroduction de la publicité.

Guide de la signalétique - Parc naturel régional du Haut-Jura

- Le code de l'environnement ouvre la possibilité de réglementer l'affichage dans des secteurs situés hors de la partie agglomérée (au sens du code de la route). En dehors des zones définies par le RLP, c'est la règle nationale qui s'applique en tenant compte de l'appartenance au Parc.

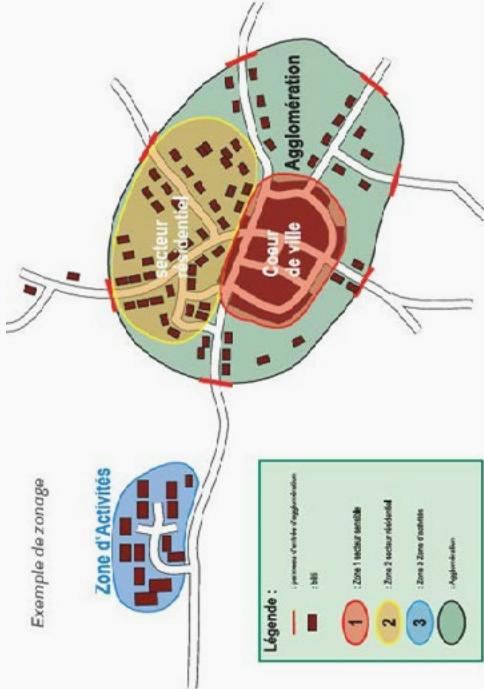
- La concertation doit associer, pendant la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Dans le domaine de la publicité extérieure, les personnes concernées sont notamment les commerçants, les enseignistes et les sociétés d'affichage.

Les modalités de concertation doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'EPCI ou la commune.

La concertation devra notamment revêtir la forme suivante :

- Mise à disposition du public, au siège de l'EPCI ou en mairie, d'un dossier dans lequel seront indiqués les objectifs poursuivis et d'un registre où toute personne intéressée pourra formuler ses observations.
- Mise en ligne, sur le site internet de l'EPCI ou de la commune, du dossier et l'état de son avancement et permettant au public de formuler ses observations.
- Organisation d'une réunion publique.

Exemple de zonage





Guide de compatibilité pour votre RLP

Pour garantir la compatibilité de votre règlement local de publicité, le Parc vous propose une grille d'analyse des éléments incontournables de la Charte à prendre en compte dans l'élaboration de votre règlement. **Légende : élément incontournable / recommandation**

Publicité

Forme de publicité recommandée :

- > Mobilisé urbain : Abri-*voyageur* et *plafond* de 2m²
- > Autres supports : 4m² maximum
- > Nuancier préconisé pour les murs : RAL 7010

Implantation :

- > **Implantation interdite** sur les trottoirs, dans l'axe visuel de façades, murs de constructions pittoresques et sur les perspectives paysagères
- > **Implantation recommandée** sur les parcs de stationnement, les places facilement accessibles et le long des axes de traversée.

Préenseignes

Implantation :

- > **Implantation interdite** sur les trottoirs, dans l'axe visuel de façades, murs de constructions pittoresques et sur les perspectives paysagères
- > **Implantation recommandée** sur les parcs de stationnement, les places facilement accessibles et le long des axes de traversée.

Préenseignes temporaires (événements...)

Emplacement :

- > Eviter « l'effet tunnel »
- > Un seul îlot par unité foncière, pouvant supporter deux préenseignes dérogatoires des 2 îlots
- > Privilégier une organisation collective groupée plus importante en taille et d'une grande lisibilité le long des grands axes en anot des agglomérations
- > Limiter à la hauteur par rapport à la voir la plus proche : éviter d'installer la préenseigne dérogatoire en haut d'un talus surplombant la route ou dans un lieu pouvant gêner la lisibilité de la signalisation routière.

Format :

- > **limiter** les inscriptions au produit et au nom de l'entreprise ou du monument, avec un visual maximum et une étaguée en rapport à la SL

Enseignes

Quantité	3 enseignes (tous dispositifs confondus) par façade, dans la limite maximum de 5 enseignes par activité , dont une parpendiculaire
Lieu d'implantation	Création de ZPR en centralités de bous

Éclairage :	« Matériaux traditionnels (notamment fer forgé, bois et pierre), lettres peintes ou découpées, préférables aux matériaux modernes.
	> Les lumineux sont autorisés pour les lettres-brotteurs

Enseignes murales parallèles > En ZPR périphérie	Enseignes murales parallèles > En ZPR peripherie > doivent s'harmoniser avec les lignes de composition de la façade
Enseignes scellées au sol :	Enseignes scellées au sol :
> uniquement pour les activités en retrait de la voir publique (> 20m)	> ne doivent pas masquer les éléments de décor architectural balcons, façades, sculptures, moulures, etc.
> surface maximum de 120m ²	> doivent respecter l'architecture du bâtiment, s'harmoniser avec les lignes de composition de la façade et tenir compte de ses différents éléments architecturaux : emplacement des balcons des portes d'entrée, porches, piliers, arcades, ainsi que tous motifs décoratifs.
Enseignes posées au sol de type chevalet	Enseignes posées au sol de type chevalet
> ne doivent pas gêner la circulation piétonne ni entraver les règles d'accessibilité.	> ne doivent pas gêner la circulation piétonne ni entraver les règles d'accessibilité.
Enseignes en toitures et toitures terrasses :	Enseignes en toitures et toitures terrasses :
> intérieures, même sur les bâtiments commerciaux et industriels	> intérieures, même sur les bâtiments commerciaux et industriels
Enseignes murales perpendiculaires :	Enseignes murales perpendiculaires :
> les débits de tabac assurant d'autres services ou activités peuvent installer une deuxième enseigne perpendiculaire en complément de la canette réglementaire, de même pour les pharmacies et leur croix réglementaire ainsi que l'affichage des menus obligatoire pour les restaurants.	> les débits de tabac assurant d'autres services ou activités peuvent installer une deuxième enseigne perpendiculaire en complément de la canette réglementaire, de même pour les pharmacies et leur croix réglementaire ainsi que l'affichage des menus obligatoire pour les restaurants.
Qualité	Qualité
Elles doivent également :	Elles doivent également :
> Éviter les enseignes perpendiculaires avec les enseignes parallèles.	> Alligner les enseignes perpendiculaires avec les enseignes parallèles.
< les enseignes à plat peuvent être constituées soit :	< les enseignes à plat peuvent être constituées soit :
> de lettres peintes ou découpées	> d'un bardage peint ou épais, sur un ton avec la devanture
> d'un bardage transparent, laissant voir par exemple la pierre ou la brique.	> d'un bardage transparent, laissant voir par exemple la pierre ou la brique.

IV – AUTRES OUTILS PRATIQUES

2 – LE SCHÉMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION

Principes du schéma directeur de signalisation :

Un schéma directeur consiste à fixer les mentions à signaler sur un réseau donné, dans une zone précise.

Il se traduit par des « fiches carrefours » ou des « fiches itinéraires » où ces mentions sont indiquées pour chaque direction, mais aussi par des documents cartographiques de localisation.

- COMMENT FAIRE ?

Dans la mesure du possible, il s'agit d'une démarche portée par la commune en concertation avec les acteurs économiques.

- QUE SIGNALER ?

D'abord établir un schéma de signalisation sur toute la commune pour recenser les activités à signaler.

- COMMENT SIGNALER ET OÙ ?

Définir un projet de signalisation. Les barrettes ne doivent contenir que les informations génériques : nom et activité mais pas de publicité, pas de logo, pas de raison sociale. > Voir outil pratique dédié.

Les étapes d'élaboration d'un Schéma directeur de signalisation

Constituer un groupe de travail interne à la collectivité

Etablir le diagnostic de la signalisation existante

Faire le bilan de l'existant en vérifiant la légalité, la pertinence et l'efficacité de la signalétique (implantations, mentions, types de dispositifs...)

Réaliser un schéma à l'échelle de la commune avec un plan des implantations

Définir le nombre de mention à signaler par dispositifs et les idéogrammes utilisés, couleurs et mobiliers

Consulter les partenaires techniques avant validation : schéma, dispositifs et contenus, formats, aspects réglementaires et sécurité routière

Rédiger un cahier des charges et lancer la consultation des entreprises

Définir les modalités d'entretien et de mise à jour (RIS, SIL...)



ADRESSES ET LIENS UTILES

ADRESSES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU DOUBS

- 17 rue Rouget de Lisle – 39000 LONS-LE-SAUNIER
www.jura.fr
Tél. : 03 84 87 33 00
- UDAP DU DOUBS**
8 avenue Thurel- 39000 LONS-LE-SAUNIER
www.sdap39@culture.gouv.fr
Tél. : 03 84 35 13 51
- CAUE DU DOUBS**
151 rue regard – 39000 LONS-LE-SAUNIER
www.caue39.fr
Tél. : 03 84 24 30 36

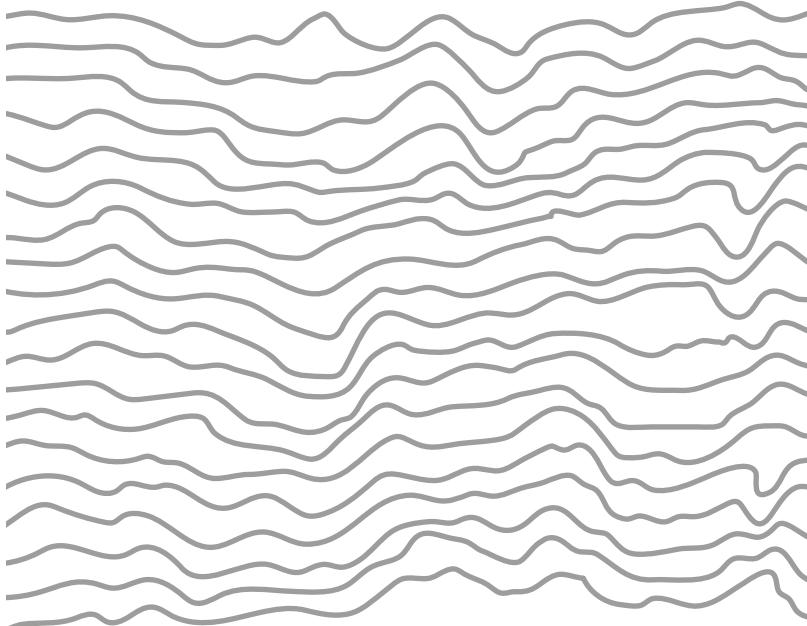
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA

- 17 rue Rouget de Lisle – 39000 LONS-LE-SAUNIER
www.jura.fr
Tél. : 03 84 87 33 00
- UDAP DU JURA**
8 avenue Thurel- 39000 LONS-LE-SAUNIER
www.sdap39@culture.gouv.fr
Tél. : 03 84 35 13 51
- CAUE DU JURA**
151 rue regard – 39000 LONS-LE-SAUNIER
www.caue39.fr
Tél. : 03 84 24 30 36

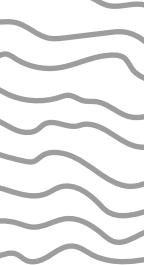
- CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU HAUT JURA**
17 rue Village- 39310 LAJOUX
www.parc-haut-jura.fr
Tél. : 03 84 34 12 50
- CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU DOUBS**
7 avenue de la Gare d'Eau- 25056 BESANÇON
www.doubs.fr
Tél. : 03 81 25 81 25
- UDAP DU DOUBS**
7 rue Charles Nodier- 25043 BESANÇON
www.sdap_doubs@culture.gouv.fr
Tél. : 03 81 65 72 10
- CAUE DU DOUBS**
1 Chemin de Ronde du Fort Griffon- entrée D- 25000 BESANÇON
www.caue25.org
Tél. : 03 81 68 37 68

- CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AIN**
45 avenue Alsace Lorraine- 01003 BOURG-EN-BRESSE
www.ain.fr
Tél. : 04 74 32 32 32
- UDAP DE L'AIN**
23 rue Bourgmayer- 01000 BOURG-EN-BRESSE
www.udap.ain@culture.gouv.fr
Tél. : 04 74 22 23 23
- CAUE DE L'AIN**
34 rue Général Delestraint- 01000 BOURG-EN-BRESSE
www.caue01.org
Tél. : 04 74 21 11 31
- DREAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES**
5 Place Jules Ferry – 69006 LYON
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 04 26 28 60 00
- DREAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**
5 voie Gisèle Halimi – 25 056 BESANCON
www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 04 26 28 60 00
- CODE DE L'ENVIRONNEMENT**
www.caue01.org
Une montagne qui vit

Annexe



XII. AMBITION CLIMAT 2030



Stratégie territoriale de transition et d'adaptation au changement climatique

Document validé par le Bureau
du Parc le 5 avril 2023



Avec le soutien financier de :



PRÉAMBULE

Depuis le début de l'année 2022, le Parc naturel régional du Haut-Jura a engagé la démarche Ambition Climat 2030 pour redéfinir une stratégie et un positionnement en matière de changement climatique et d'énergie.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité du Plan Climat Energie du Haut-Jura initié en 2010 et de l'ensemble des démarches et actions qui en ont découlé. Au regard de la situation mondiale, des nouveaux objectifs réglementaires aux échelles européenne, nationale et régionales, de la montée en puissance des communautés de communes (notamment via les Plans Climat Air Energie Territoriaux) et de nombreux acteurs sur le sujet, et dans la perspective de la révision de la Charte du Parc, il est apparu nécessaire de faire le point sur l'action climatique menée localement et d'engager une réflexion pour définir une nouvelle ambition partagée et un nouveau plan d'actions pour les années à venir.

Dans ce cadre, le Parc a souhaité approfondir des thématiques encore peu développées localement, à savoir :

- **La vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique** : le climat a déjà changé et va continuer d'évoluer. Quels sont les impacts potentiels sur le territoire ? Quels sont les enjeux majeurs d'adaptation ?
- **L'empreinte carbone** : les diagnostics énergie-climat ne prennent généralement en compte que les émissions de gaz à effet serre directes, c'est-à-dire celles émises sur le territoire. L'approche « empreinte carbone » permet de prendre en compte les émissions indirectes, à savoir celles qui sont liées à la production et au transport de biens et de services importés, ce qui constitue une part non négligeable de notre empreinte carbone totale.
- **La neutralité carbone** : l'objectif de neutralité carbone en 2050 pour la France signifie de diviser par 6 les émissions de GES et de les compenser intégralement par les absorptions grâce aux puits de carbone que constituent les écosystèmes. Quelle peut être la contribution du territoire en termes de réduction des émissions de GES et de séquestration carbone ?

Un objectif central de la démarche est également de redéfinir les articulations entre le Parc, les collectivités et tous les intervenants sur le sujet, en réaffirmant le rôle du Parc en tant que coordinateur et expérimentateur de la transition énergétique et climatique.

Les premières phases de la démarche ont permis de réaliser un bilan des actions menées sur le territoire, d'élaborer un diagnostic territorial climat-énergie et de vulnérabilité climatique et de définir les enjeux prioritaires.

L'étape suivante a consisté en l'élaboration de la stratégie territoriale d'adaptation et de transition climatiques qui s'articule autour de 2 éléments complémentaires :

- **Une vision prospective pour le territoire**, sous la forme d'un récit de transition, pour donner à voir l'horizon à atteindre de plus en plus impérativement et guider l'action. Il s'agit ainsi de se projeter vers l'avenir, vers un futur désirable, afin d'orienter les décisions d'aujourd'hui pour aller dans la direction souhaitée.
- **Une déclinaison de cette vision en trajectoires chiffrées**, traduisant les objectifs nationaux et régionaux à l'échelle du territoire « Parc » et au niveau de chaque habitant (approche « empreinte carbone »).

Pour mener cette réflexion avec les élus du Bureau du Parc, des propositions de trajectoires thématiques ont été construites en grande partie à partir des échanges des ateliers thématiques organisés avec les acteurs en septembre 2022. Ces propositions ont été travaillées avec le comité technique de la démarche Ambition Climat 2030 et le Conseil Scientifique et Prospectif du Parc. Trois séances de travail ont eu lieu avec le Bureau du Parc pour aboutir en avril 2023 à la validation de la présente stratégie territoriale d'adaptation et de transition climatiques.

La prochaine étape consiste maintenant à décliner cette stratégie en feuille de route opérationnelle. L'objectif est d'identifier les actions prioritaires à engager dans les 3 prochaines années (horizon fin de mandat).

1. VISION STRATÉGIQUE

Le Parc naturel régional du Haut-Jura a retenu le principe d'une démarche ambitieuse en matière d'adaptation au changement climatique et de réduction de l'empreinte carbone du territoire, en s'appuyant sur les nombreuses dynamiques déjà engagées à l'échelon local.

Sur ce territoire au patrimoine naturel remarquable, support des économies agricole, touristique et forestière, la préservation des ressources naturelles constitue un levier fondamental pour s'adapter face aux conséquences du changement climatique.

Face aux conséquences majeures en termes de développement territorial et à la nécessité d'accompagner tous les acteurs à s'inscrire dans le portage d'un aménagement pour une transition de

long terme, la stratégie portée par le Parc doit permettre d'adapter nos activités à des ressources impactées par des aléas climatiques plus intenses et plus fréquents, tout en diminuant notre empreinte carbone.

Pour limiter les impacts du changement climatique, chaque tonne de CO₂ compte, chaque dixième de degré compte. Une réduction rapide des émissions de gaz à effet de serre est ainsi plus que nécessaire à quelque échelle que ce soit. Cela implique de proposer des trajectoires qui peuvent sembler très ambitieuses. Mais plus nous tarderons, plus les impacts du changement climatique seront importants, en particulier pour l'agriculture et la forêt, et plus il sera difficile d'y faire face et de s'adapter.

Vue synthétique de la vision stratégique

2 principes directeurs

Une vision territoriale de la transition

Une mise en mouvement collective et locale

6 axes thématiques

Une meilleure gestion qualitative et quantitative de l'eau pour faire face aux crises en préservant les milieux aquatiques et humides

Une adaptation des activités touristiques et une meilleure maîtrise des flux qu'elles génèrent

Une évolution progressive des modèles agricoles pour faire face à la raréfaction

Une gestion multifonctionnelle de la forêt prenant en compte la vulnérabilité climatique croissante et les dynamiques naturelles

Des modes de consommation plus responsables : consommer moins, mieux et local

Un aménagement du territoire au service de la transition énergétique et favorisant le portage local

1.1. LES PRINCIPES DIRECTEURS

UNE VISION TERRITORIALE DE LA TRANSITION

Une vision qui allie les 2 piliers « réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre » et « anticiper les impacts du dérèglement climatique pour s'y adapter ».

Une vision qui s'appuie sur la préservation des espaces naturels (notamment au travers des différentes trames écologiques) et sur la réduction des différentes pressions qui peuvent avoir un impact sur les milieux, gage de résilience pour la biodiversité.

Une vision de long terme pour savoir où on va et démarrer dès à présent ce qui prend du temps (comportements, aménagement du territoire, transitions des filières économiques...).

Une vision vers des futurs désirables qui supposent une sobriété choisie ou la moins subie possible, et une transition juste, en particulier pour les plus fragiles.

Une vision porteuse de nombreux cobénéfices : moindre dépendance alimentaire, énergétique ou en matériaux, diminution de la pression sur les milieux naturels, réduction de la pollution, limitation de l'artificialisation des sols, diversification et renforcement des filières économiques locales, relocalisation des compétences et des savoir-faire...

UNE MISE EN MOUVEMENT COLLECTIVE ET LOCALE

Une dynamique territoriale qui permette l'implication et l'engagement du plus grand nombre (citoyens, élus, acteurs publics et privés...) en favorisant la coopération et la mutualisation des moyens.

Un rôle des élus locaux réaffirmé pour impulser et guider l'action, coordonner et accompagner les changements. Même si l'atteinte des objectifs dépendra également des politiques européennes, nationales et régionales, il n'en demeure pas moins que le rôle des élus locaux sera majeur.

Une coordination des différentes échelles d'action, ainsi qu'avec les territoires voisins, à l'échelle transfrontalière, pour assurer une cohérence et une efficience des actions mises en œuvre.

Une approche qui s'appuie sur le vécu du territoire et les crises actuelles, pour anticiper et mieux surmonter les crises futures. Des démarches expérimentales et itératives nécessaires pour mettre en œuvre les transformations d'adaptation.

1.2. AXES THÉMATIQUES

EAU

Une meilleure gestion qualitative et quantitative de l'eau pour faire face aux crises en préservant les milieux aquatiques et humides

L'eau est une ressource clé sur le territoire du Haut-Jura tant pour l'eau potable, l'agriculture, le tourisme, l'industrie, la défense contre les incendies et la production d'énergie, mais également les milieux naturels, les lacs, les cours d'eau, les sols, les forêts, la biodiversité...

Cette ressource est jusqu'à présent abondante mais sa disponibilité est et sera de plus en plus fluctuante selon les saisons. Sa qualité et sa quantité sont très impactées par les effets du changements climatiques (augmentation des sécheresses et des étiages en fréquence et en intensité, augmentation des températures et développement de cyanobactéries...).

L'eau ressort ainsi comme une des vulnérabilités climatiques majeures du territoire. Le rôle des milieux aquatiques et humides en bon état écologique dans le cycle de l'eau est fondamental.

VISION STRATÉGIQUE ADOPTÉE

Les milieux aquatiques et humides sont restaurés, font l'objet d'une protection forte et d'actions de sensibilisation pour préserver la ressource à la source.

Le développement du territoire et les besoins pour les activités humaines (agriculture, industrie, tourisme...) sont adaptés à la disponibilité de la ressource, en prenant toujours en compte les besoins pour les milieux aquatiques et humides.

Les consommations d'eau ont été réduites par des actions de sensibilisation, la tarification de l'eau a fortement augmenté pour maintenir l'équilibre financier des services de l'eau avec une tarification différenciée pour les plus gros consommateurs et les besoins supplémentaires non essentiels, la rénovation des réseaux et la généralisation de la récupération des eaux de pluies sont systématiques.

Une gouvernance spécifique est mise en place, à l'échelle des bassins versant et en lien avec les territoires voisins, pour organiser la répartition des ressources en période de crise et de tension. Une doctrine territoriale est établie sur l'utilisation des ressources profondes karstiques.

TOURISME ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Une adaptation des activités touristiques et une meilleure maîtrise des flux dans les milieux naturels

Le Haut-Jura est un territoire à fort attrait touristique. Le tourisme est multi-saison et à caractère diffus mais présente toutefois des zones et périodes concentrées, notamment autour des activités de sport d'hiver, des lacs et belvédères...

De multiples tendances viennent impacter ce secteur : une possible augmentation de la fréquentation touristique liée au « tourisme de fraîcheur », un risque de saturation et de dégradation de certains sites touristiques, de possibles conflits d'usage sur l'eau, l'adaptation des activités face à des ressources impactées (neige, lacs), la nécessaire maîtrise des impacts sur les milieux naturels.

Enfin, la mobilité touristique est aussi centrale pour la transition de ce secteur car 80% de l'impact carbone du tourisme est dû au transport.

VISION STRATÉGIQUE ADOPTÉE

Les flux touristiques sont mieux canalisés et orientés dans les sites naturels par des aménagements propices et réglementations. Pour cela, des outils de mesure de la fréquentation et d'évaluation de la « capacité d'accueil » des sites sont mis en place. Des mesures sont prises en cas de surfréquentation et de dégradation des milieux.

Les visiteurs sont sensibilisés via un « mode d'emploi » pour découvrir le territoire tout en le préservant (conseils sur les différentes pratiques/activités, offres de mobilité décarbonées...) dont la diffusion s'appuie sur les appli/GPS et les hébergeurs. La communication touristique a également évolué.

De nouvelles activités touristiques, fondées sur la connaissance et la découverte responsable du territoire, la préservation de l'environnement et le « slow tourisme » se sont développées.

Les stations de ski se sont adaptées en développant des activités en toute saison et en réutilisant au maximum les installations existantes.

Un guichet unique est proposé pour accompagner et accélérer la rénovation des hébergements touristiques.

La mobilité touristique bénéficie d'une offre intermodale décarbonée.

AGRICULTURE

Une évolution progressive des modèles agricoles pour faire face à la raréfaction des ressources

Le secteur agricole du territoire est essentiellement tourné vers l'élevage, dont le modèle extensif permet un stockage de carbone dans les prairies extensives et structure le paysage et l'environnement.

Les gaz à effet de serre émis par le secteur agricole sont principalement du méthane lié à la digestion des animaux (donc très liés à l'importance de cette filière et du cheptel).

Ce secteur est très vulnérable face aux effets du dérèglement climatique (sécheresse des sols, disponibilité des fourrages et de l'eau, fertilité des prairies, santé des animaux, rendement des cultures...).

L'importance de la filière laitière sur le territoire a permis le développement de circuits courts sur ses produits mais ressort également comme un frein à la diversification de production sur le territoire et donc à une résilience alimentaire.

VISION STRATÉGIQUE ADOPTÉE

Les espaces agricoles sont fortement protégés, tout comme les espaces naturels et forestiers du Haut-Jura.

Les productions agricoles sont plus diversifiées et permettent de mieux répondre à la demande alimentaire locale. La production de lait pour les 4 AOP s'est contractée et a réussi à faire de la place à des productions locales nouvelles. Les freins sur l'accès au foncier pour la diversification ont été levés.

Les cultures fourragères réapparaissent pour l'autonomie fourragère des exploitations, mais les prairies extensives non retournées conservent une place prépondérante. De nouvelles productions végétales de haute qualité se développent au sein de petites exploitations nécessitant une main d'œuvre locale accrue (maraîchage par exemple).

L'agroécologie* appliquée dans les systèmes agricoles diminue la vulnérabilité climatique agricole en renforçant, dans les sols, la rétention d'eau et le stockage de carbone. L'extensification, le développement de races mixtes (viande/lait) et des cheptels ovins et caprins permettent de baisser la consommation d'eau et les émissions de méthane du cheptel bovin.

Pour assurer la transition économique du secteur, des modèles économiques sont expérimentés pour anticiper les périodes de non production agricole dues aux épisodes de sécheresse. Une reconversion progressive est organisée par la formation des agriculteurs vers les nouvelles productions et nouvelles pratiques. Une diversification complémentaire vers des activités non agricoles (tourisme, énergies renouvelables...) se développe.

(*) *L'agroécologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires) et à préserver les ressources naturelles. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement.*

Source : <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-lagroecologie>

FORÊT & FILIÈRE BOIS

Une gestion multifonctionnelle de la forêt prenant en compte la vulnérabilité climatique croissante et les dynamiques naturelles

Le territoire est recouvert en majeure partie par des forêts, au cœur de l'économie locale et qui représentent un important stock et puits de carbone, une riche biodiversité et de multiples services rendus (matériaux, énergie, loisirs, tourisme...).

Cependant, ce patrimoine forestier est aujourd'hui fragilisé par des risques qui grandissent (scolytes, sécheresses, coups de chaleur, tempêtes, feux de forêt...) liés au dérèglement du climat et aux pressions anthropiques sur ces milieux. Les absorptions de CO₂ par la forêt ont ainsi fortement chuté ces dernières années.

La fonctionnalité écologique des écosystèmes est au centre de la gestion forestière pour préserver et renforcer les capacités de résilience et résistance des forêts au changement climatique.

VISION STRATÉGIQUE ADOPTÉE

La gestion forestière multifonctionnelle en sylviculture irrégulière reste le mode de gestion majoritaire. Les coupes sont rapprochées mais avec des prélevements plus légers, et proportionnés à ce que peuvent fournir les milieux. Les feuillus sont de plus en plus favorisés dans les peuplements résineux qui sont encore à leur place.

Le renouvellement des peuplements se fait principalement par régénération naturelle et plantation ou semis en enrichissement, en veillant à la diversité génétique des arbres et en étant vigilant quant aux espèces introduites.

Le fonctionnement des sols est mieux pris en compte dans la gestion forestière par rapport la sensibilité au changement climatique et au stockage de carbone.

Les forêts « mûres » sont préservées à travers la mise en place d'une trame « vieux bois » qui permet de laisser vieillir des peuplements et des arbres.

Le risque incendie est pris en compte par une évaluation de la sensibilité des forêts à ce risque et la coordination des acteurs pour l'anticiper.

Une meilleure organisation collective des acteurs permet plus de mutualisation de la gestion forestière.

SOBRIÉTÉ, ALIMENTATION ET MOBILITÉ

Des modes de consommation plus responsables : consommer moins, mieux et local

Les habitudes de vie et modes de consommation ont un impact direct sur les émissions de gaz à effet de serre du territoire. Les trois principaux postes de l'empreinte carbone des habitants du territoire sont la mobilité (29 %), l'alimentation (22%) et les achats de biens de consommation le plus souvent importés (15%). La moitié de l'empreinte carbone territoriale est due aux importations.

De plus, les leviers comportementaux représentent d'importants gisement d'économie d'énergie pour la mobilité ainsi que dans le logement. Cela suppose également une évolution profonde des modes de production avec le développement de l'économie de proximité et l'économie circulaire.

VISION STRATÉGIQUE ADOPTÉE

Les initiatives existantes en faveur de modes de consommation plus responsables et respectueux de l'environnement se sont fortement démultipliées : réparation, récupération, échanges, seconde main, produits locaux et labellisés, numérique responsable, augmentation de la part du végétal dans les régimes alimentaires... Le passage à l'acte est favorisé par une dynamique collective basée sur la mise en lumière des bonnes pratiques, le partage de connaissances et de savoir-faire pour donner l'envie et la capacité d'agir.

Les circuits locaux de distribution se sont renforcés avec la diversification des productions agricoles et l'organisation collective des producteurs (magasins de producteurs, marchés de produits locaux...). La restauration collective intègre de plus en plus de produits locaux.

Dans le domaine de la mobilité, une action coordonnée de tous les acteurs permet l'aménagement d'infrastructures et la mise en place de solutions « clés en main » intermodales et décarbonées : train, bus, vélo, covoiturage, autostop, taxis... L'usage de la voiture individuelle est réduit au profit de ces solutions de mobilités, par la réduction des distances parcourues (télétravail, relocalisation des services et commerces), et par la pratique du covoiturage généralisée pour les frontaliers.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Un aménagement du territoire au service de la transition énergétique et favorisant le portage local

Sur le territoire, le pétrole représente 54% de l'énergie totale consommée, et le gaz 11%, soit au total une dépendance du Haut-Jura de 65% aux énergies fossiles, qui sont des ressources énergétiques non renouvelables, importées, et les principales responsables du dérèglement climatique.

Un enjeu économique est fortement lié à cette consommation d'énergie : la facture énergétique représentait (avant la crise énergétique de 2022) 11% du PIB local et pourrait, sans réduction des consommations, être multipliée par 3 en 30 ans.

La production d'énergie issue de ressources renouvelables locales couvre seulement 11% des besoins énergétiques actuels du territoire.

VISION STRATÉGIQUE ADOPTÉE

Les quartiers et les bourgs sont des échelles privilégiées pour travailler sur l'autonomie énergétique et l'adaptation au changement climatique : espaces de fraîcheur, autoconsommation photovoltaïque, solaire thermique, récupération d'eau, réseaux de chaleur (bois ou énergie fatale) dans les secteurs les plus denses, moins d'éclairages extérieurs... L'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sont inscrites dans les documents d'urbanisme et facilitées par l'aménagement urbain plus dense et la reconversion de friches urbaines ou industrielles.

Un diagnostic global du bâti permet de définir et mettre en œuvre un plan stratégique de rénovation du bâti existant (logements, bâti industriel et tertiaire) en visant en priorité les passoires énergétiques et les bâtiments publics les plus énergivores. Les économies d'énergie réalisées sont réinvesties dans d'autres travaux de rénovation pour créer un modèle économique vertueux. Les rénovations sont plus qualitatives et efficientes, en particulier pour les bâtiments publics qui visent une consommation < 50 kWh/m². La filière locale d'éco-rénovation s'est développée ainsi que le recours aux matériaux biosourcés et au réemploi.

Une vision stratégique du développement des énergies renouvelables sur le territoire permet d'éclairer les citoyens, les élus et l'ensemble des acteurs locaux dans leurs choix. Les partenaires sont organisés pour accompagner efficacement le développement de projets locaux.

Le monde industriel valorise sa chaleur fatale (énergie thermique indirectement produite par un processus et souvent perdue) et décarbone ses process.

2. TRAJECTOIRES CHIFFRÉES

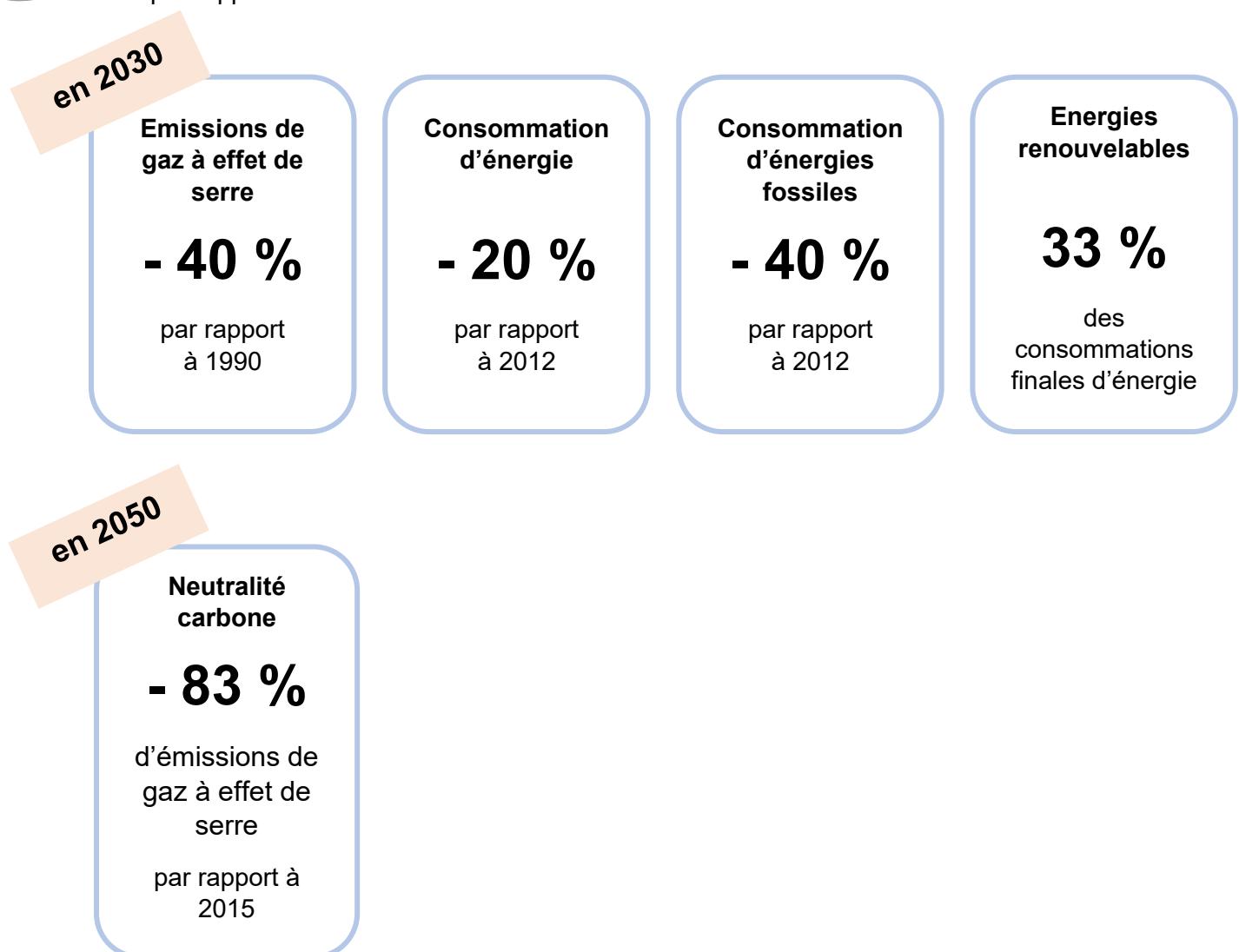
Les trajectoires chiffrées visent à décliner la vision stratégique en objectifs chiffrés pour le territoire en matière d'émission de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie.

Par cette approche quantitative, seuls les aspects « atténuation » peuvent être traduits, les aspects « adaptation » n'étant pas quantifiables.

Les trajectoires chiffrées ont été construites en cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux, ce qui permet de les traduire à l'échelle du Parc ainsi qu'en empreinte carbone et d'illustrer la trajectoire que devrait suivre le territoire pour répondre aux enjeux de neutralité carbone. Ces objectifs devront être inscrits dans la Charte du Parc qui est en cours de révision.

2.1. LES OBJECTIFS NATIONAUX

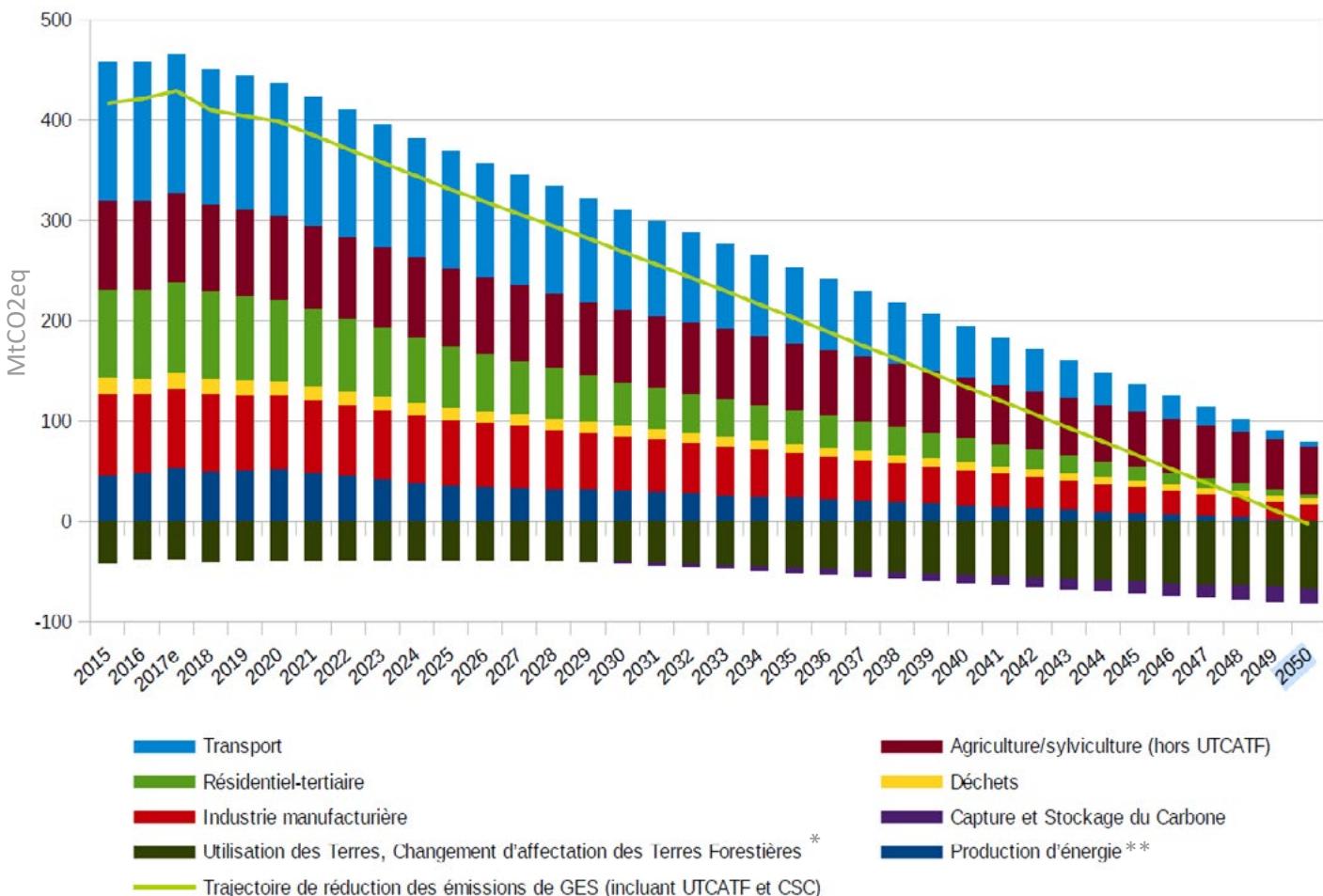
Les engagements nationaux doivent contribuer à l'objectif européen : réduire de 55% les émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 2005.



La Stratégie Nationale Bas Carbone définit des objectifs sectoriels sur les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2015 :

- Transport : - 28% d'ici 2030 (- 97% d'ici 2050)
- Bâtiment : - 49% d'ici 2030 (- 95% d'ici 2050)
- Agriculture : - 18% d'ici 2030 (- 46% d'ici 2050)
- Industrie : - 35% d'ici 2030 (- 81% d'ici 2050)
- Production d'énergie : - 33% d'ici 2030 (- 95% d'ici 2050)

Trajectoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre par secteur
(source : Stratégie nationale bas carbone)



(*) Le secteur UTCATF (Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Forêt, défini dans le cadre des inventaires nationaux d'émissions de gaz à effet de serre, reflète notamment les émissions et absorptions liées à l'utilisation des terres (croissance, mortalité de la biomasse et prélèvement de bois en forêt ; impacts des changements de pratiques agricoles sur les sols cultivés, etc.) et aux changements d'utilisation des terres (déforestation, afforestation, artificialisation des sols, etc.).

(**) Le secteur de la production d'énergie comprend les émissions de la production d'énergie (centrales électriques, production de chaleur, incinération de déchets avec récupération d'énergie), les émissions liées à la transformation d'énergie (raffineries, transformation de combustibles minéraux solides...) et l'extraction et la distribution d'énergie (pétrole, gaz naturel, charbon, etc.).

2.2. LES OBJECTIFS RÉGIONAUX

Les Régions ont défini des objectifs climatiques et énergétiques dans les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

	Emissions de gaz à effet de serre	Consommation énergétique finale	Production d'énergies renouvelables
SRADDET Bourgogne-Franche-Comté	<ul style="list-style-type: none"> - 50 % en 2030 - 79 % en 2050 par rapport à 2008 	<ul style="list-style-type: none"> - 25 % en 2030 - 53 % en 2050 par rapport à 2012 	<ul style="list-style-type: none"> Part d'EnR dans la consommation finale 55 % en 2030 98 % en 2050
SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes	<ul style="list-style-type: none"> - 30 % en 2030 - 75 % en 2050 par rapport à 1990 	<ul style="list-style-type: none"> - 15 % en 2030 - 34 % en 2050 par rapport à 2015 	<ul style="list-style-type: none"> + 54 % en 2030 + 97 % en 2050
Objectifs nationaux	<ul style="list-style-type: none"> - 40 % en 2030 par rapport à 1990 - 85 % en 2050 par rapport à 2015 	<ul style="list-style-type: none"> - 20 % en 2030 par rapport à 2012 	<ul style="list-style-type: none"> Part d'EnR dans la consommation finale 33 % en 2030

2.3. TRAJECTOIRES CHIFFRÉES POUR LE TERRITOIRE « PARC »

Pour le territoire du Parc, il est proposé de s'aligner sur les objectifs inscrits dans le SRADDET de la Région Bourgogne – Franche-Comté (objectifs les plus ambitieux) en prenant 2022 comme année de référence (année de réalisation du diagnostic de la stratégie climat).

Les trajectoires chiffrées ont été construites de la façon suivante :

- Données passées jusqu'en 2018 : addition des données des observatoires régionaux (ORCAE pour les communes situées en Auvergne-Rhône-Alpes et OPTEER pour les communes situées en Bourgogne-Franche-Comté) ;
- Période 2018-2022 : hypothèse de la poursuite linéaire de la tendance observée sur 2014-2018 car les observatoires régionaux ne proposaient pas d'année commune au-delà de 2018 ;
- A partir de 2022 : application des efforts de réduction sur les périodes 2022-2030 et 2030-2050 pour être en phase avec les objectifs du SRADDET Bourgogne-Franche-Comté. La répartition entre les différents secteurs a été établie en fonction des potentiels de réduction de chaque secteur identifié dans le diagnostic et des priorités exprimées dans la vision stratégique.

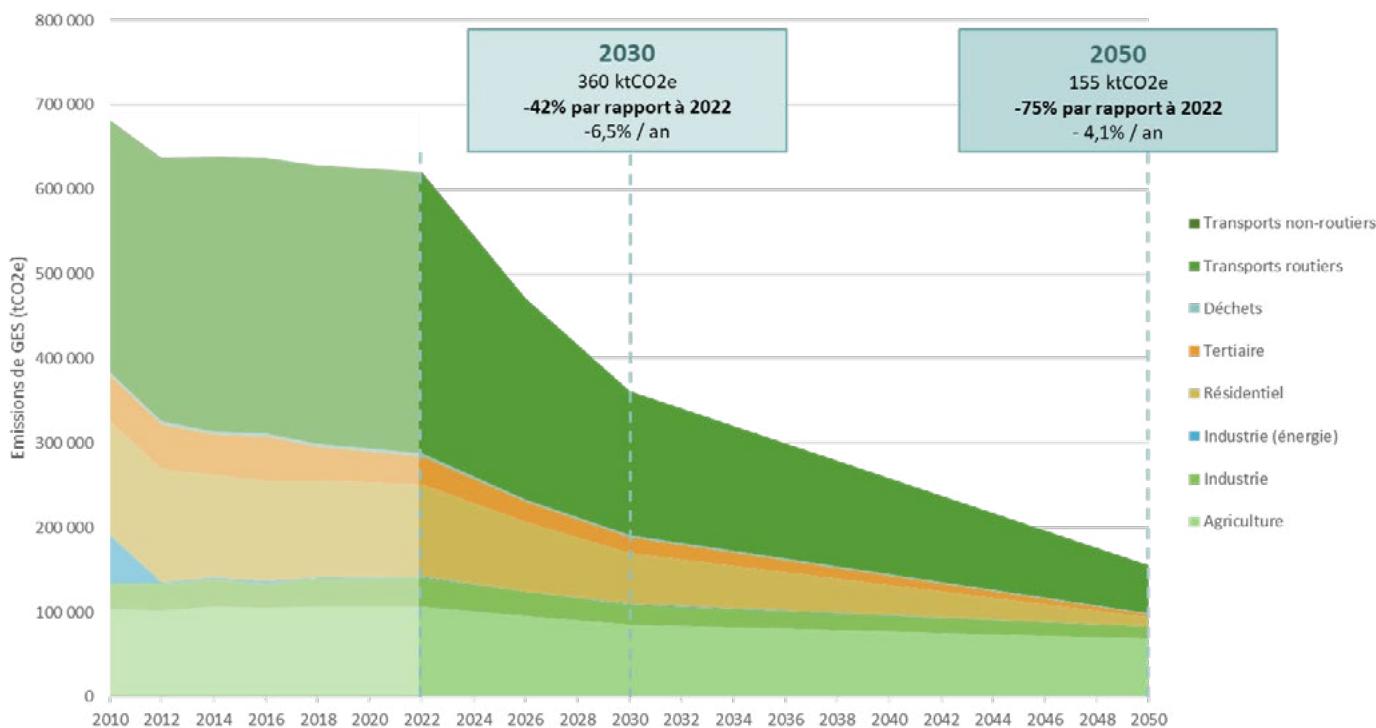
➊ DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE À DIVISER PAR 4 D'ICI 2050

En termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les objectifs sont les suivants :

- 42 % en 2030

- 75 % en 2050

par rapport à 2022



La pente plus soutenue entre 2022 et 2030 représente le "retard à rattraper" d'ici 2030 par rapport à une trajectoire qui n'a pas baissé autant que prévu.

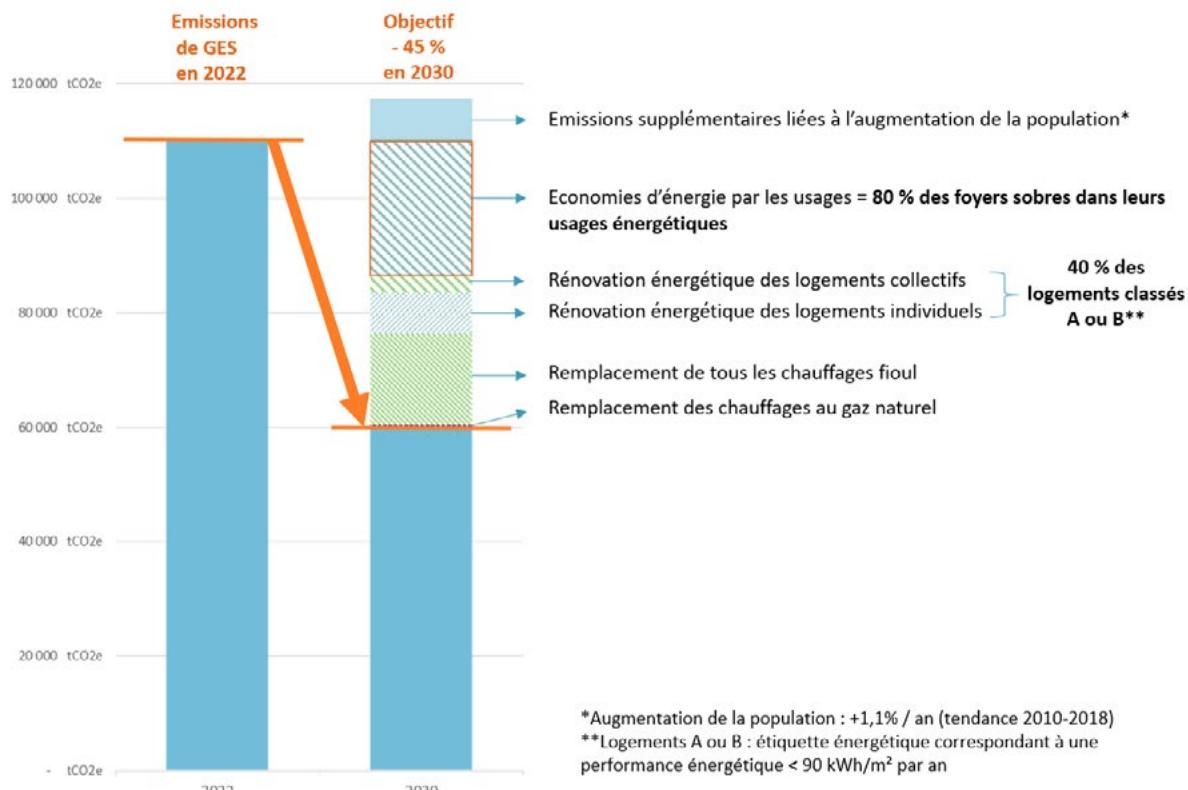
Pour 2030, les objectifs sectoriels de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont les suivants (par rapport à 2022) :

- Agriculture : - 20 %
- Industrie : - 30 %
- Résidentiel : - 45 %
- Tertiaire : - 45 %
- Transports routiers : - 50 %

D'où l'importance de mettre rapidement en place des stratégies dans tous les secteurs pour s'aligner autant que possible avec ces objectifs.

Zoom sur le secteur résidentiel

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des émissions de gaz à effet de serre des logements entre 2022 et 2030 et les leviers d'actions mobilisables pour atteindre l'objectif de réduction de – 45 % en 2030.

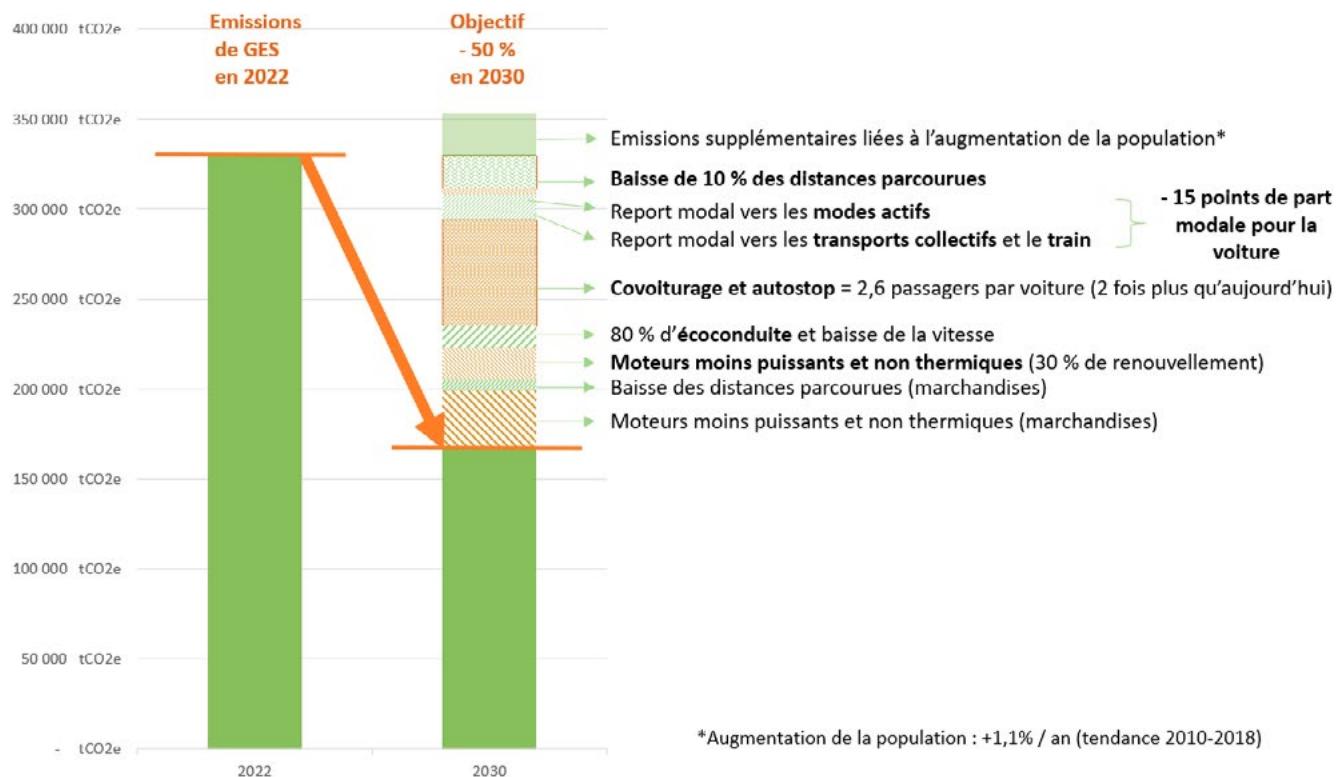


Les principaux leviers pour atteindre 45 % de réduction des émissions de GES en 2030 par rapport à 2022 sont :

- le levier comportemental de sobriété dans les usages énergétiques des foyers (baisse de température de consigne, équipements économies en énergie...),
- le remplacement de tous les chauffages au fioul,
- la rénovation énergétique des logements individuels et collectifs avec l'objectif d'atteindre des étiquettes énergétiques A ou B.

Zoom sur le secteur de la mobilité

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des émissions de gaz à effet de serre de la mobilité entre 2022 et 2030 et les leviers d'actions mobilisables pour atteindre l'objectif de réduction de – 50 % en 2030.



Les principaux leviers pour atteindre 50 % de réduction des émissions de GES en 2030 par rapport à 2022 sont :

- l'augmentation du taux de remplissage des véhicules (x 2) par la pratique du covoiturage et de l'autostop,
- l'évolution des motorisations par une baisse des puissances et le passage à l'électrique ou l'hydrogène,
- la baisse des distances parcourues,
- le report modal vers les transports collectifs et les modes actifs,
- l'éco-conduite et la baisse de la vitesse.

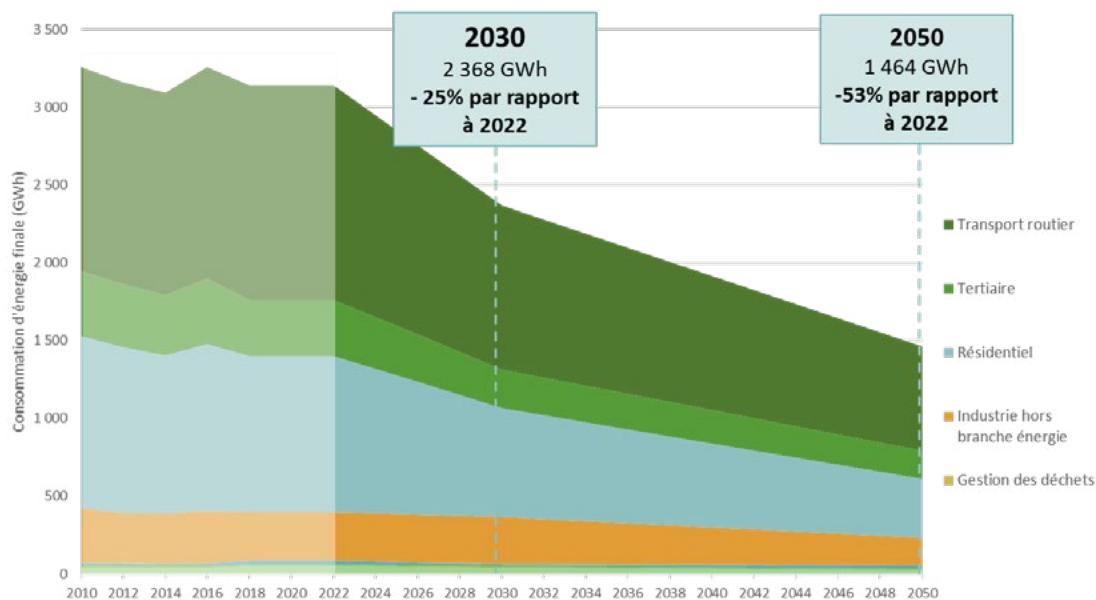
⌚ UNE CONSOMMATION D'ÉNERGIE À RÉDUIRE DE 53 % EN 2050

En termes de réduction des consommations d'énergie, les objectifs sont les suivants :

- 25 % en 2030

- 53 % en 2050

par rapport à 2022



Pour 2030, les objectifs sectoriels de réduction des consommations d'énergie sont les suivants (par rapport à 2022) :

- Agriculture : - 26 %
- Industrie : - 5 %
- Résidentiel : - 30 %
- Tertiaire : - 33 %
- Transports routiers : - 23 %

⌚ MULTIPLIER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES PAR 4

En considérant une production actuelle de 330 GWh (production en 2020 sans compter le barrage de Vouglans qui a une vocation nationale), les objectifs de 55 % d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale en 2030 et de 98 % en 2050 se traduisent par **des augmentations de la production d'énergies renouvelables équivalentes à 2,95 fois la production actuelle en 2030 et 3,35 fois en 2050.**

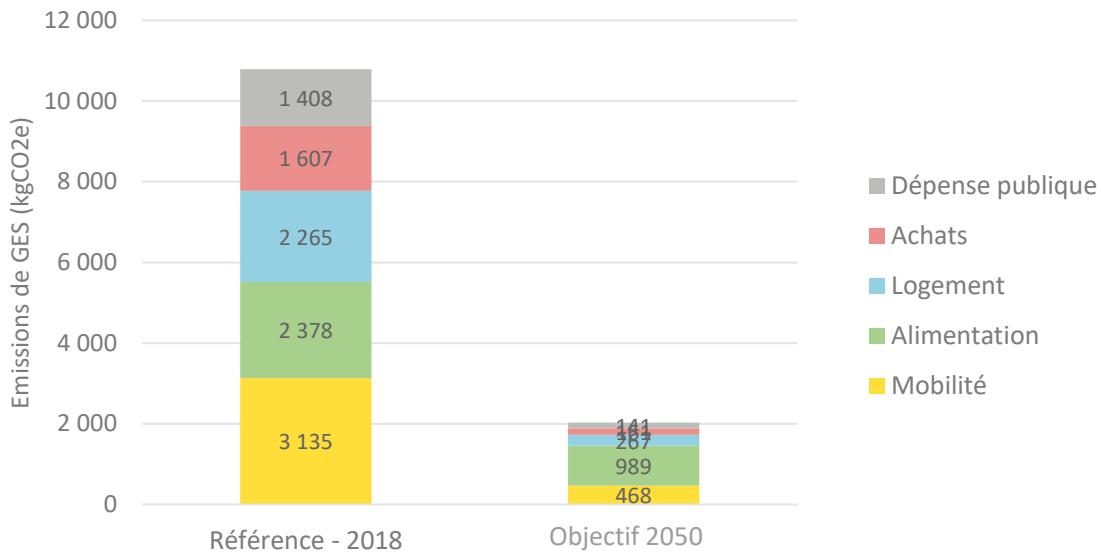
	2022	2030	2050
Consommations d'énergie (Gwh)	3 141	2 368	1 464
Production ENR (GWh)	330	1 302	1 435
Part ENR dans la consommation finale	11 %	55 %	98 %

2.4. EMPREINTE CARBONE : OBJECTIF 2 TONNES DE CO₂ PAR HABITANT

L'empreinte carbone correspond à l'ensemble des émissions de gaz à effet induites par le mode de vie d'un individu. A la différence des émissions territoriales, l'empreinte carbone prend en compte les émissions importées (liées à la production d'un bien en dehors du territoire considéré) et exportées (liées à la production locale destinée à une consommation en dehors du territoire).

En 2018, l'empreinte carbone d'un habitant sur le territoire du Parc s'élève à environ 10,6 tonnes de CO₂e. C'est légèrement supérieur à l'empreinte carbone moyenne d'un français (9,9 tCO₂e).

Pour limiter le réchauffement climatique en deçà de +2,0°C, l'objectif cible pour l'empreinte carbone est de 2,0 tCO₂e par habitant et par an à l'horizon 2050. Pour un habitant du Parc, il s'agit donc de diviser par plus de 5 son empreinte carbone.



Les réductions de l'empreinte carbone se répartissent de la façon suivante :

Mobilités : - 85 %



L'utilisation de la voiture diminue fortement au profit des mobilités actives, des transports en commun, du covoiturage, de l'autopartage, du stop... Par ailleurs, les voitures sont plus petites, moins puissantes et avec des moteurs non thermiques.

- L'empreinte carbone liée à l'utilisation de la voiture est divisée par 6

Les habitants du Haut-Jura ne prennent quasiment plus l'avion (actuellement un vol Paris-New-York émet 2,6 tonnes / passager)

- L'empreinte carbone liée à l'avion est divisée par 40

Les autres mobilités (transports en commun, ferroviaire) sont décarbonées

- L'empreinte carbone des « autres mobilités » est divisée par 5

Total : 470 kgCO₂e dont 420 liés à la voiture

Alimentation : -60 %



Le territoire renforce son autonomie alimentaire : les habitants consomment essentiellement local

Cela se traduit par une légère baisse des consommation des produits d'origine animale et une forte baisse de consommation des produits importés

L'évolution des pratiques agricoles permet de faire diminuer l'empreinte carbone globale des aliments produits

- L'empreinte carbone liée aux aliments pouvant être produits localement est divisée par 2 (viande, lait, œufs, fruits et légumes)
- L'empreinte carbone liée aux aliments importés est divisée par 4 (boissons, poisson, autres aliments)

Total : 990 kgCO₂e dont 700 liés aux produits d'origine animale

Logement : - 90 %

Les logements sont rénovés et mieux isolés, la sobriété est massivement adoptée par les habitants pour baisser les consommations d'énergie (électricité, chauffage, éclairage, électronique, multimédia...)

Les chauffages au fioul et au gaz fossile ont disparus, remplacés par du bois énergie, des pompes à chaleur, du gaz renouvelable ...

- L'empreinte carbone liée au chauffage des logements devient quasi-nulle
- L'empreinte carbone liées aux usages électriques est divisée par 5

La construction neuve est marginale, le recyclage et l'économie circulaire sont largement déployés

- L'empreinte carbone liée à la construction d'habitations et à la production de déchets est divisée par 5

Total : 270 kgCO2e dont 165 liés aux travaux de construction/rénovation

Achats : - 90 %

L'achat de produits manufacturés neufs devient marginal au profit d'un usage prolongé des biens, d'un marché d'économie circulaire (recyclerie, échanges, troc, dons...) et du développement d'une filière de réparation, réemploi, upcycling...

- L'empreinte carbone liée aux biens de consommations est divisée par 10

Total : 160 kgCO2e

**Dépense publique : - 90 %**

La puissance publique a décarboné ses services et son patrimoine

- L'empreinte carbone liée aux services publics est divisée par 10

Total : 140 kgCO2e





Stratégie territoriale de transition et d'adaptation au changement climatique

Feuille de route du Parc 2024-2026

Version validée en Bureau du 2 mai 2024

Avec le soutien financier de :



Contact Parc : Carole ZAKIN
climat@parc-haut-jura.fr
Contact BL évolution : Alexandra WATIER
alexandra.watier@bl-evolution.com





Stratégie territoriale de transition et d'adaptation

Objectif :

- Permettre une projection prospective de long terme.
- Proposer une **vision** pour le territoire pour « **donner à voir** » ce qui est visé, mettre en récit la transition.
- Définir des trajectoires chiffrées à l'échelle du Parc à l'horizon 2050.



Stratégie territoriale de transition et d'adaptation au changement climatique

Bureau du Parc du 5 avril 2023



Avec le soutien financier de :



Version 2 – Juillet 2023

Méthode pour la vision prospective :

- Ateliers thématiques ouverts à l'ensemble des acteurs
- Construction de 3 trajectoires par thématique avec différents niveaux d'ambition et différentes approches pour échanger sur les chemins possibles
- Choix des trajectoires par les élus du Bureau du Parc.

6 thématiques structurantes

1. Eau
2. Tourisme et activités de pleine nature
3. Agriculture
4. Forêts
5. Sobriété, consommation et alimentation
6. Efficacité énergétique et énergie renouvelables

BL
évolutions



2 principes directeurs

Une vision territoriale de la transition

Une mise en mouvement collective et locale

6 axes thématiques

Une meilleure gestion qualitative et quantitative de l'eau pour faire face aux crises en préservant les milieux aquatiques et humides

Une évolution progressive des modèles agricoles pour faire face à la raréfaction

Des modes de consommation plus responsables : consommer moins, mieux et local

Une adaptation des activités touristiques et une meilleure maîtrise des flux qu'elles génèrent

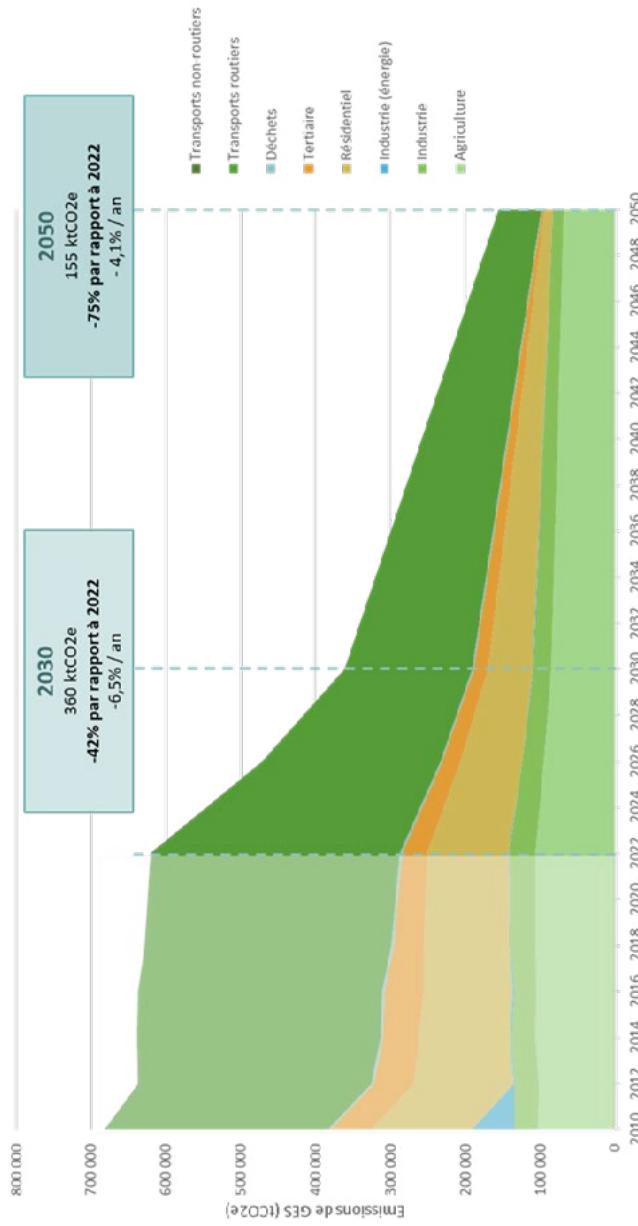
Une gestion multifonctionnelle de la forêt prenant en compte la vulnérabilité climatique croissante et les dynamiques naturelles

BL
évolutive





Stratégie territoriale de transition et d'adaptation



Emissions de GES

- 42 % en 2030**
- 75 % en 2050**

par rapport à 2022

Consommations d'énergie

- 25 % en 2030**
- 53 % en 2050**

par rapport à 2022

Production ENR

- x 4**

par rapport à 2022



Objectif :

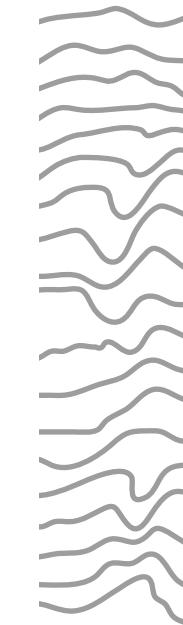
- Identifier les actions à engager à court terme à l'échelle territoriale
- Clarifier ce que fait actuellement le Parc et les axes de travail d'ici 2026

Méthode :

- Travail à partir de toutes les pistes d'actions évoquées au cours des différents temps d'échange de la démarche Ambition Climat 2030
- Travail en interne avec les chargés de mission référents, le CODIR et le groupe d'élus référents
- COPIL Ambition Climat 2030 (12/04/2024)
- Commission « Transition énergétique/adaptation au changement climatique » (29/04/2024)

Avenir :

- Rencontre des communautés de communes pour décliner cette feuille de route à leur échelle et articuler les actions.
- Identification des actions « clé » pour le syndicat mixte du Parc et travail sur leur mise en œuvre opérationnelle dans le cadre de la programmation 2025 ou de l'animation « continue ».





Structure de la feuille de route

6 axes thématiques en déclinaison de la vision stratégique adoptée en avril 2023 :

- **EAU** : Une meilleure gestion qualitative et quantitative de l'eau pour faire face aux crises en préservant les milieux aquatiques et humides
- **TOURISME** : Une adaptation des activités touristiques et une meilleure maîtrise des flux dans les milieux naturels
- **AGRICULTURE** : Une évolution progressive des modèles agricoles pour faire face à la raréfaction des ressources
- **FORÊT** : Une gestion multifonctionnelle de la forêt prenant en compte la vulnérabilité climatique croissante et les dynamiques naturelles
- **CONSOMMATION** : Des modes de consommation plus responsables : consommer moins, mieux et local
- **URBANISME** : Un aménagement du territoire au service de la transition énergétique et favorisant le portage locale

+ 1 axe transversal sur la **GOUVERNANCE** et l'**ANIMATION**



Structure de la feuille de route

Pour chaque axe (1/2) :

1

Rappel de la vision stratégique

2

OBJECTIFS POUR
LE TERRITOIRE

Objectifs de moyen/long
termes en déclinaison
de la vision stratégique

3

CIBLES À 3 ANS
POUR LE SYNDICAT
MIXTE DU PARC

Cibles pour le Syndicat mixte
(SM) du Parc à court terme

7





Structure de la feuille de route

Pour chaque axe (2/2) :

Les actions à mettre en œuvre sur le territoire pour répondre à la vision stratégique

4

Actions prioritaires :
★ pour le Syndicat mixte du Parc
★ pour le territoire

6

Calendrier prévisionnel des actions portées par le Syndicat mixte du Parc

8

Rôle du Syndicat mixte

Calendrier prévisionnel

5

- Syndicat mixte du Parc porteur principal des actions
- Syndicat mixte du Parc et autres acteurs porteurs des actions
- Autres acteurs porteurs des actions

7

Description des actions engagées ou à engager à court terme par le Syndicat mixte du Parc

- Syndicat mixte du Parc porteur principal des actions
- Syndicat mixte du Parc et autres acteurs porteurs des actions
- Autres acteurs porteurs des actions

I. Une meilleure gestion qualitative et quantitative de l'eau pour faire face aux crises en préservant les milieux aquatiques et humides



L'eau est une ressource clé sur le territoire du Haut-Jura tant pour l'eau potable, l'agriculture, le tourisme, l'industrie, la défense contre les incendies et la production d'énergie, mais également les milieux naturels, les lacs, les cours d'eau, les sols, les forêts, la biodiversité... Cette ressource est jusqu'à présent abondante mais sa disponibilité est et sera de plus en plus fluctuante selon les saisons. Sa qualité et sa quantité sont très impactées par les effets du changements climatiques (augmentation des sécheresses et des étages en fréquence et en intensité, augmentation des températures et développement de cyanobactéries...). **L'eau ressort ainsi comme une des vulnérabilités climatiques majeures du territoire. Le rôle des milieux aquatiques et humides en bon état écologique dans le cycle de l'eau est fondamental.**

Vision stratégique adoptée

- Les milieux aquatiques et humides sont restaurés et font l'objet d'une protection forte et d'actions de sensibilisation pour préserver la ressource à la source.
- Le développement du territoire et les besoins pour les activités humaines (agriculture, industrie, tourisme...) sont adaptés à la disponibilité de la ressource, en prenant toujours en compte les besoins pour les milieux aquatiques et humides
- Les consommations d'eau ont été réduites par des actions de sensibilisation, la tarification de l'eau a évolué pour maintenir l'équilibre financier des services de l'eau avec une tarification différenciée pour les plus gros consommateurs et les besoins supplémentaires non essentiels, la rénovation des réseaux et la généralisation de la récupération des eaux de pluies sont systématiques.
- Une gouvernance spécifique est mise en place, à l'échelle des bassins versant et en lien avec les territoires voisins, pour organiser la répartition des ressources en période de crise et de tension. Une doctrine territoriale est établie sur l'utilisation des ressources profondes karstiques.

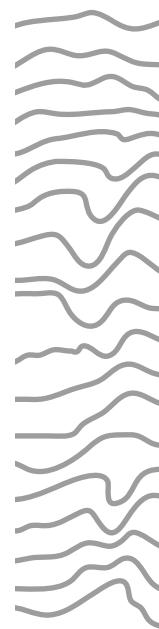
OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE

- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
- Améliorer la qualité de l'eau
- Réduire les consommations d'eau sur le territoire
- Améliorer la gestion des périodes de tension sur l'eau

CIBLES À 3 ANS POUR LE SYNDICAT MIXTE DU PARC

Renforcer la protection et la renaturation des espaces aquatiques et humides dans un objectif de maintien ou restauration des fonctionnalités sur le cycle de l'eau et le stockage carbone.

Mobiliser les acteurs de la gestion de l'eau pour mieux connaître la ressource actuelle et future, agir face à sa raréfaction et à sa saisonnalité et sensibiliser les usagers





I. Une meilleure gestion qualitative et quantitative de l'eau pour faire face aux crises en préservant les milieux aquatiques et humides



Actions	Niveau implication Parc	Action prioritaire	Rôle du syndicat mixte du Parc	Calendrier prévisionnel
E1 Développer la connaissance de la gestion de l'eau et planifier à long terme	●●●	★	<ul style="list-style-type: none"> Etude prospective sur la ressource en eau pour établir une stratégie d'adaptation et un plan d'action opérationnel. Etude sur la prolifération des cyanobactéries toxiques dans les lacs pour suivre l'encouragement à la perméabilisation des sols via les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement (guide « urbanisme ») Contribuer à la cartographie des zones humides 	Action programmée En cours Au fil de l'eau
E2 Protéger les milieux aquatiques et humides via les documents d'urbanisme	●●		<ul style="list-style-type: none"> Veiller à l'inscription systématique des zones humides en zones naturelles ou réservoir de biodiversité dans les documents d'urbanisme. Connaitre les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau et proposer des mesures prescriptives pour les documents d'urbanisme (guide « urbanisme »). Accompagner des collectivités pour élaborer des stratégies foncières permettant de protéger les milieux aquatiques et humides. 	Au fil de l'eau
E3 Réaliser des travaux de réhabilitation des milieux aquatiques et humides	●●●	★	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre et amplifier la œuvre de travaux de réhabilitation, notamment dans le cadre de la compétence GEMAPI et du Life Climat Tourbières du Jura, en s'appuyant sur les plans de gestion stratégique des zones humides en cours d'élaboration. 	En cours
E4 Inciter à l'amélioration du traitement des eaux usées, domestiques et non domestiques, avant rejet au milieu naturel	●●●		<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de l'opération collective « Cap Rivières saines » pour réduire les pollutions liées aux entreprises. Réflexion avec les collectivités en charge de l'assainissement pour poursuivre cette action. 	Jusque fin 2024
E5 Encourager les bonnes pratiques de gestion économique de l'eau et faire évoluer la tarification de l'eau	●	★	<ul style="list-style-type: none"> Se rapprocher des syndicats et collectivités gestionnaires pour évaluer l'intérêt d'une réflexion collective sur la tarification de l'eau, la mise en place d'actions de sobriété sur l'eau... Se rapprocher des DDT sur les possibilités de prescrire la récupération d'eau dans les PLUi/PLU... 	





II. Une adaptation des activités touristiques et de loisirs en maîtrisant mieux les flux dans les meilleurs naturels

Le Haut-Jura est un territoire à fort attrait touristique. Le tourisme est multi-saison et à caractère diffus mais présente toutefois des zones et périodes concentrées, notamment autour des activités hivernales, des points de fraîcheur, des lacs et belvédères... De multiples facteurs d'évolution, parfois rapides, viennent impacter ce secteur : une possible augmentation de la fréquentation touristique liée au « tourisme de fraîcheur », un risque de saturation et de dégradation de certains sites touristiques, de possibles conflits d'usage autour de l'eau et l'adaptation des activités face à des ressources impactées (neige, lacs). Ces facteurs, également liés à des évolutions sociétales fortes (besoin de nature, de ressourcement et de bien-être) conduisent à une nécessaire maîtrise des impacts sur les milieux naturels. Enfin, la mobilité touristique est aussi centrale pour la transition de ce secteur car 80% de l'impact carbone du tourisme est dû au transport.

Vision stratégique adoptée

- Les flux touristiques sont mieux canalisés et orientés dans les sites naturels par des aménagements propices et réglementations. Pour cela, des outils de mesure de la fréquentation et d'évaluation de la « capacité d'accueil » des sites sont mis en place. Des mesures sont prises en cas de surfréquentation et de dégradation des milieux.
- Les visiteurs sont sensibilisés via un « mode d'emploi » pour découvrir le territoire tout en le préservant (conseils sur les différentes pratiques/activités, offres de mobilité décarbonées...) dont la diffusion s'appuie sur les appli/GPS et les hébergeurs. La communication touristique a également évolué.
- De nouvelles activités touristiques, fondées sur la connaissance et la découverte responsable du territoire, la préservation de l'environnement et le « slow tourisme » se sont développées.
- Les stations de ski se sont adaptées en développant des activités en toute saison et en réutilisant au maximum les installations existantes.
- Un guichet unique est proposé pour accompagner et accélérer la rénovation des hébergements touristiques.
- La mobilité touristique bénéficie d'une offre intermodale décarbonée.

OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE

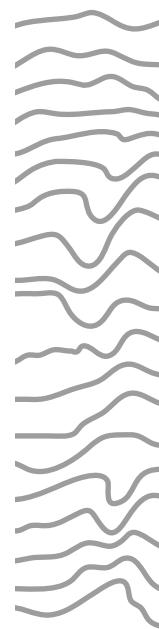
Adapter l'offre de loisirs sportifs et de plein air dans une logique de désaisonnalisation et de préservation des sites naturels dont la vulnérabilité augmente avec le changement climatique.

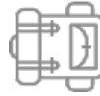
Développer des offres touristiques plus éco-responsables, moins dépendantes à la neige, fondées sur la découverte respectueuse du territoire et des habitants qui y vivent.

Réduire l'impact carbone lié à la mobilité et aux hébergements touristiques.

CIBLES À 3 ANS POUR LE SYNDICAT MIXTE DU PARC

- Engager une démarche expérimentale pour mieux canaliser les flux touristiques et limiter les impacts et conflits d'usage sur les sites sensibles.
- Favoriser la mobilisation des acteurs autour de démarches de transition touristique.
- Promouvoir les offres de mobilité alternatives pour accéder au territoire et se déplacer au sein du territoire.
- Faciliter l'accès des acteurs touristiques à un service de conseil en matière d'amélioration énergétique des hébergements.





II. Une adaptation des activités touristiques et de loisirs en maîtrisant mieux les flux dans les milieux naturels



Actions	Niveau implication Parc	Action prioritaire	Rôle du syndicat mixte du Parc	Calendrier prévisionnel
T1 Maîtriser la fréquentation des espaces naturels (tourisme, loisirs et sports de nature)	●●●	★	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les gestionnaires de sites, les collectivités de rattachement et leurs partenaires dans une gestion de leurs sites qui s'inscrivent dans une logique de maîtrise des flux, de conciliation des usages et permettant de tendre vers un équilibre acceptable et durable de la fréquentation des espaces naturels fragilisés. Réfléchir à un observatoire à l'échelle du Parc sur les problématiques de fréquentation et d'impact sur les espaces naturels 	En cours
T2 Accompagner la transition vers un tourisme diversifié et désaisonnalisé, moins dépendant de la neige et plus éco-responsable	●●	★	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les actions de sensibilisation et de formation des acteurs touristiques aux bonnes pratiques dans les espaces naturels (programme Quiétude attitude, actions de maraudage sur les sites naturels sensibles en période de forte affluence, partage d'informations...) Accompagner les acteurs du tourisme pour l'adaptation de l'offre hivernale et la diversification vers des offres hors-neige et plus respectueuses de l'environnement (réaménagement des sites nordiques, randonnée et VAE en hiver...) 	En cours
T3 Poursuivre le développement d'offres touristiques basées sur les mobilités douces	●●	★	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la mise en œuvre du projet Jurassic Vélo Tours Projet d'itinérance courte depuis les gares (stratégie touristique du Pays du Haut-Jura) Participer à l'émergence d'un événement de type « slow-up » 	En cours En projet
T4 Améliorer l'offre de mobilité alternative pour accéder au territoire et se déplacer sur place	●●	★	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser les acteurs touristiques et les acteurs de la mobilité pour développer des offres « vacances/loisirs sans voiture » en commençant par travailler sur l'accès au territoire en train. 	En cours
T5 Accompagner les professionnels du tourisme dans leurs projets d'amélioration énergétique des hébergements	●●		<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les hébergeurs marqués « Valeurs Parc » à travers l'organisation de réunions d'information sur la performance énergétique des hébergements. Faire connaître l'offre de services existants pour la rénovation énergétique des hébergements touristiques. 	En cours



III. Une évolution progressive des modèles agricoles pour faire face à la raréfaction des ressources

Le secteur agricole du territoire est essentiellement tourné vers l'élevage, dont le modèle extensif permet un stockage de carbone dans les prairies extensives et structure le paysage et l'environnement. Les gaz à effet de serre émis par le secteur agricole sont principalement du méthane lié à la digestion des animaux (donc très liés à l'importance de cette filière et du cheptel). Ce secteur est très vulnérable face aux effets du dérèglement climatique (sécheresse des sols, disponibilité des fourrages et de l'eau, fertilité des prairies, santé des animaux, rendement des cultures...). L'importance de la filière laitière sur le territoire a permis le développement de circuits courts sur ses produits mais ressort également comme un frein à la diversification de production sur le territoire et donc à une résilience alimentaire.

Vision stratégique :

- Les espaces agricoles sont fortement protégés, tout comme les espaces naturels et forestiers du Haut-Jura.
- Les productions agricoles sont plus diversifiées et permettent de mieux répondre à la demande alimentaire locale. La production de lait pour les 4 AOP s'est contractée et a réussi à faire de la place à des productions locales nouvelles. Les freins sur l'accès au foncier pour la diversification ont été levés.
- Les cultures fourragères réapparaissent pour l'autonomie fourragère des exploitations, mais les prairies extensives non retournées conservent une place prépondérante. De nouvelles productions végétales de haute qualité se développent au sein de petites exploitations nécessitant une main d'œuvre locale accrue (maraîchage par exemple).
- L'agroécologie appliquée dans les systèmes agricoles diminue la vulnérabilité climatique agricole en renforçant, dans les sols, la rétention d'eau et le stockage carbone. L'extensification, le développement de races mixtes (viande/lait) et des cheptels ovins et caprins permet de baisser la consommation d'eau et les émissions de méthane du cheptel bovin.
- Pour assurer la transition économique du secteur, des modèles économiques sont expérimentés pour anticiper les périodes de non-production agricole dues aux épisodes de sécheresse. Une reconversion progressive est organisée par la formation des agriculteurs vers les nouvelles productions et nouvelles pratiques. Une diversification complémentaire vers des activités non agricoles (tourisme, énergies renouvelables...) se développe.

OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE

- Améliorer la résilience et le bilan carbone des exploitations agricoles tout en visant une meilleure efficience économique
- Préserver le foncier agricole
- Adapter les pratiques agricoles et pastorales aux ressources disponibles dans un contexte de changement climatique
- Diversifier les productions du territoire pour améliorer l'autonomie alimentaire du territoire

CIBLES À 3 ANS POUR LE SYNDICAT MIXTE DU PARC

- Expérimenter, diffuser les connaissances et valoriser les bonnes pratiques en matière d'agro-écologie, d'autonomie fourragère, de gestion de l'eau, de pastoralisme et de fertilisation.

- Renforcer la préservation du foncier agricole

- Soutenir les projets de diversification agricole en lien avec l'alimentation locale



III. Une évolution progressive des modèles agricoles pour faire face à la raréfaction des ressources



Actions	Niveau implication Parc	Action prioritaire	Rôle du syndicat mixte du Parc	Calendrier prévisionnel
A1 Soutenir et valoriser les pratiques agro-écologiques 	●●●	★	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser les outils MAEC et Patur'ajuste Accompagner la mise en œuvre d'opérations visant à conforter ou redonner une place à l'arbre et aux haies dans les espaces agricoles (préservation et gestion des pré-bois, valorisation des arbres et des haies existants, plantation d'arbres isolés et de haies, agroforesterie...) Engager des expérimentations collectives et valoriser les bonnes pratiques 	En cours
A2 Améliorer l'autonomie fourragère, préserver les prairies extensives et les sols 	●●	★	<ul style="list-style-type: none"> Expérimenter et diffuser les connaissances acquises dans le cadre du programme Patur'ajuste Développer des expérimentations locales sur la valeur des prairies naturelles et la valorisation des semences prairiales fermières. Soutenir les actions visant à caractériser les sols, respecter et améliorer leur fonctionnement (dont stockage carbone et réserve utile en eau) Réfléchir à la définition d'un cadre sur le développement des cultures destinées à l'alimentation du bétail 	En cours
A3 Encourager une meilleure gestion de l'eau dans le secteur agricole	●●		<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser les acteurs agricoles dans le cadre de l'étude prospective sur la ressource en eau et diffuser les résultats (cf. action E1-Développer la connaissance de la gestion de l'eau et planifier à long terme) 	Action programmée
A4 Accompagner l'évolution des milieux pastoraux	●●●		<ul style="list-style-type: none"> Animer le Plan Pastoral Territorial des Crêts du Haut-Jura Suivre l'impact du changement climatique sur les espaces pastoraux (ressources fourragère, eau, etc.) en déployant un observatoire dédié à ces espaces 	En cours
A5 Préserver le foncier agricole et accompagner les projets de diversification agricole en lien avec les circuits courts 	●●●	★	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des collectivités pour élaborer des stratégies foncières permettant de mobiliser du foncier agricole pour la diversification. Rechercher et engager, si possible, un partenariat avec les SAFER. Soutenir les porteurs de projets sur la commercialisation et la valorisation des produits, notamment à travers la marque « Valeurs Parc ». Accompagner l'installation et faciliter l'accès au foncier pour les porteurs de projet en diversification en lien avec le Projet Alimentaire Territorial. 	Au fil de l'eau

IV. Une gestion multifonctionnelle de la forêt prenant en compte la vulnérabilité climatique croissante et les dynamiques naturelles

Le territoire est recouvert en majeure partie par des forêts, au cœur de l'économie locale et qui représentent un important stock et puits de carbone, une riche biodiversité et de multiples services rendus (matériaux, énergie, loisirs, tourisme...). Cependant, ce patrimoine forestier est aujourd'hui fragilisé par des risques qui grandissent (scolytes, sécheresses, coups de chaleur, tempêtes, feux de forêt...) liés au dérèglement du climat et aux pressions anthropiques sur ces milieux. Les absorptions de CO₂ par la forêt ont ainsi fortement chuté ces dernières années. La fonctionnalité écologique des écosystèmes est au centre de la gestion forestière pour préserver et renforcer les capacités de résilience et résistance des forêts au changement climatique.

Vision stratégique :

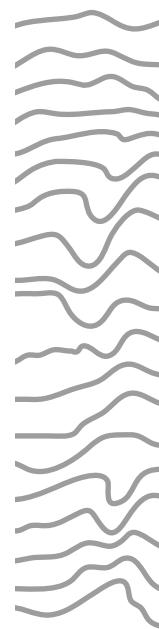
- La gestion forestière multifonctionnelle en sylviculture irrégulière reste le mode de gestion majoritaire. Les coupes sont rapprochées mais avec des prélevements plus légers, et proportionnés à ce que peuvent fournir les milieux. Les feuillus sont de plus en plus favorisés dans les peuplements résineux qui sont encore à leur place.
- Le renouvellement des peuplements se fait principalement par régénération naturelle et plantation ou semis en enrichissement, en veillant à la diversité génétique des arbres et en étant vigilant quant aux espèces introduites.
- Le fonctionnement des sols est mieux pris en compte dans la gestion forestière par rapport à la sensibilité au changement climatique et au stockage de carbone.
- Les forêts « mûres » sont préservées à travers la mise en place d'une trame « vieux bois » qui permet de laisser vieillir des peuplements et des arbres.
- Le risque incendie est pris en compte par une évaluation de la sensibilité des forêts à ce risque et la coordination des acteurs pour l'anticiper.
- Une meilleure organisation collective des acteurs permet plus de mutualisation de la gestion forestière.

OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE

- Améliorer la résilience des forêts face au changement climatique en s'appuyant sur la fonctionnalité écologique des milieux, le respect des sols et une gestion multifonctionnelle
- Préserver, autant que possible, les capacités de séquestration carbone des forêts.
- Valoriser la ressource locale en substitution à des matériaux plus émetteurs de gaz à effet de serre pour la construction et le chauffage.

CIBLES À 3 ANS POUR LE SYNDICAT MIXTE DU PARC

- Partager les connaissances et favoriser l'appropriation des enjeux
- Identifier et promouvoir les pratiques sylvicoles répondant aux enjeux climatiques, écologiques et sociaux
- Améliorer la prise en compte du risque incendie
- Renouer des partenariats pour structurer et valoriser la filière bois locale





IV. Une gestion multifonctionnelle de la forêt prenant en compte la vulnérabilité climatique croissante et les dynamiques naturelles



Actions	Niveau implication Parc	Action prioritaire	Rôle du syndicat mixte du Parc	Calendrier prévisionnel
F1 Améliorer les connaissances sur les milieux forestiers	●●	★	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place et animer une instance de partage et d'acquisition des connaissances portant notamment sur les impacts du changement climatique et la vulnérabilité des forêts Inventaire de la desserte forestière et modélisation des enjeux associés dont le risque incendie 	En projet
F2 Accompagner l'évolution des pratiques forestières	●●	★	<ul style="list-style-type: none"> Déployer et animer le projet Sylv'acces (encourager et accompagner la gestion forestière vertueuse répondant aux enjeux écologiques, sociaux et économiques). Valoriser les pratiques et actions en faveur de la préservation des sols forestiers. Réflexion sur la gestion des pré-bois et l'agro-foresterie 	En cours
F3 Initier des démarches structurantes pour la filière forêt-bois locale	●	★	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite des travaux concernant l'identification de la trame de vieux bois et la valorisation des actions en faveur de la maturité forestière 	
F4 Faciliter l'appropriation des enjeux forestiers par les différents publics	●●	★	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et faire connaître les actions et projets portés par les acteurs concourant à valoriser la ressource locale en circuit court (dont bois scolylés dans la rénovation et la construction), valoriser et mettre en visibilité les métiers de la filière bois, diffuser l'AOC Bois du Jura... Elaborer des outils et organiser des animations sur l'évolution des paysages forestiers et la fonctionnalité écologique des milieux 	Prévu pour 2024
			<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des animations permettant de renforcer les liens entre habitants et monde forestier (Ma forêt fait école, Vis ma vie de bûcheron, partenariat avec les média-thèques...) Accompagner les acteurs de la forêt et les gestionnaires d'itinéraires balisés sur la gestion des risques naturels Poursuivre les actions de maraudage en intégrant le sujet de la prévention des incendies et réfléchir au développement d'une action type « éco-garde » 	En cours



V. Des modes de consommation plus responsables : consommer moins, mieux et local



Les habitudes de vie et modes de consommation ont un impact direct sur les émissions de gaz à effet de serre du territoire. Les trois principaux postes de l'empreinte carbone des habitants du territoire sont la mobilité (29 %), l'alimentation (22%) et les achats de biens de consommation le plus souvent importés (15%). La moitié de l'empreinte carbone territoriale est due aux importations. De plus, les leviers comportementaux représentent d'importants gisements d'économie d'énergie pour la mobilité ainsi que dans le logement. Cela suppose également une évolution profonde des modes de production avec le développement de l'économie de proximité et l'économie circulaire.

Vision stratégique :

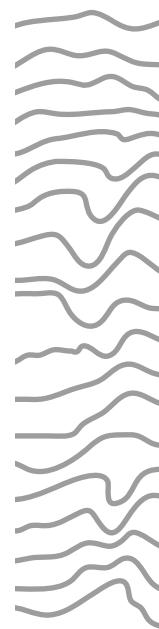
- Les initiatives existantes en faveur de modes de consommation plus responsables et respectueux de l'environnement se sont fortement démultipliées : réparation, récupération, échanges, seconde main, produits locaux et labellisés, numérique responsable, augmentation de la part du végétal dans les régimes alimentaires... Le passage à l'acte est favorisé par une dynamique collective basée sur la mise en lumière des bonnes pratiques, le partage de connaissances et de savoir-faire pour donner l'envie et la capacité d'agir.
- Les circuits locaux de distribution se sont renforcés avec la diversification des productions agricoles et l'organisation collective des producteurs (magasins de producteurs, marchés de produits locaux...). La restauration collective intègre de plus en plus de produits locaux.
- Dans le domaine de la mobilité, une action coordonnée de tous les acteurs permet l'aménagement d'infrastructures et la mise en place de solutions « clés en main » intermodales et décarbonées : train, bus, vélo, covoiturage, autopartage, taxis... L'usage de la voiture individuelle est réduit au profit de ces solutions de mobilités, par la réduction des distances parcourues (télétravail, relocation des services et commerces), et par la pratique du covoiturage généralisée pour les frontaliers.

CIBLES À 3 ANS POUR LE SYNDICAT MIXTE DU PARC

- Identifier, valoriser et encourager les initiatives locales en matière de réparation, récupération, économie circulaire...
- Organiser la transformation et la distribution des produits locaux et donner plus de visibilité aux productions locales de qualité
- Poursuivre la dynamique de mise en œuvre de solutions alternatives à la voiture individuelle et favoriser leur appropriation par les habitants

OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE

- Réduire l'empreinte carbone liée à nos modes de consommation
- Augmenter la part de produits alimentaires locaux, de qualité et végétaux dans la consommation
- Réduire l'usage de la voiture individuelle





V. Des modes de consommation plus responsables : consommer moins, mieux et local



Actions	Niveau implication Parc	Action prioritaire	Rôle du syndicat mixte du Parc	Calendrier prévisionnel
Encourager les initiatives en faveur de modes de consommation plus sobres C1	●●	★	<ul style="list-style-type: none"> Recenser les initiatives locales en matière de réparation, récupération, économie circulaire, etc. Organiser des animations pour faire connaître ces initiatives (événements, activités culturelles, animations pédagogiques...). Réfléchir à un plan d'actions pour accompagner leur démultiplication. Accompagner les collectivités dans l'élaborer des Règlements locaux de publicité intercommunaux (RLPi) pour limiter les incitations à consommer. 	Appel à initiative en cours
Déployer les actions inscrites dans les projets alimentaires territoriaux C2	●●	★	<ul style="list-style-type: none"> Animer et mettre en œuvre le Projet alimentaire territorial du Parc. Déployer plus largement le module de sensibilisation du jeune public à l'agriculture et l'alimentation locale conçu dans le cadre du PAT et l'adapter aux différents publics. Accompagner la montée en compétence des exploitants sur l'accueil à la ferme. Accompagner les collectivités et les acteurs pour développer les circuits courts : soutien aux équipements productifs et structurants (magasin de producteurs, atelier de transformation, équipements sur les fermes...), appels d'offre favorables aux produits locaux, logistique pour alimenter la restauration collective, commandes groupées de produits locaux... Etude pour organiser l'approvisionnement du territoire en produits de qualité et en circuits courts. 	En cours En cours En cours LEADER
Renforcer les services de mobilité alternatifs à la voiture individuelle C3	●●	★	<ul style="list-style-type: none"> Consolider et développer les services de mobilité alternatifs à la voiture individuelle (Lyvia, réflexion mobilités frontalières, programme co-voiturage Arc Jurassien, réflexion co-voiturage domicile-travail côté France...). Travailler sur les changements de pratiques de mobilité (Lyvia) <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la diffusion et le partage d'informations, accompagner les nouveaux projets (pôles multimodaux CC Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, Plan Vélo Arcade, véhicules légers, etc.) 	En cours Au fil de l'eau





VI. Un aménagement du territoire au service de la transition énergétique et favorisant le portage local



Sur le territoire, le pétrole représente 54% de l'énergie totale consommée, et le gaz 11%, soit au total une dépendance du Haut-Jura de 65% aux énergies fossiles, qui sont des ressources énergétiques non renouvelables, importées, et les principales responsables du dérèglement climatique. Un enjeu économique est fortement lié à cette consommation d'énergie : la facture énergétique représentait (avant la crise énergétique de 2022) 11% du PIB local et pourrait, sans réduction des consommations, être multipliée par 3 en 30 ans. La production d'énergie issue de ressources renouvelables locales couvre seulement 11% des besoins énergétiques actuels du territoire.

Vision stratégique :

- Les quartiers et les bourgs sont des échelles privilégiées pour travailler sur l'autonomie énergétique et l'adaptation au changement climatique : espaces de fraîcheur, autoconsommation photovoltaïque, solaire thermique, récupération d'eau, réseaux de chaleur (bois ou énergie fatale) dans les secteurs les plus denses, moins d'éclairages extérieurs... L'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sont inscrites dans les documents d'urbanisme et facilitées par l'aménagement urbain plus dense et la reconversion de friches urbaines ou industrielles.
- Un diagnostic global du bâti permet de définir et mettre en œuvre un plan stratégique de rénovation du bâti existant (logements, bâti industriel et tertiaire) en visant en priorité les passoires énergétiques et les bâtiments publics les plus énergivores. Les économies d'énergie réalisées sont réinvesties dans d'autres travaux de rénovation pour créer un modèle économique vertueux. Les rénovations sont plus qualitatives et efficientes, en particulier pour les bâtiments publics qui visent une consommation < 50 kWh/m². La filière locale d'éco-rénovation s'est développée ainsi que le recours aux matériaux biosourcés et au réemploi.
- Une vision stratégique du développement des énergies renouvelables sur le territoire permet d'éclairer les citoyens, les élus et l'ensemble des acteurs locaux dans leurs choix. Les partenaires sont organisés pour accompagner efficacement le développement de projets locaux.
- Le monde industriel valorise sa chaleur fatale (énergie thermique indirectement produite par un processus et souvent perdue) et décarbone ses process.

CIBLES À 3 ANS POUR LE SYNDICAT MIXTE DU PARC

- Mettre en œuvre une urbanisation durable et moins énergivore
- Réduire les consommations d'énergie et l'impact carbone des bâtiments et des opérations d'aménagement
- Augmenter la production d'énergies renouvelables locales à travers des projets maîtrisés par les acteurs locaux

OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE

- Amplifier la prise en compte de la sobriété énergétique, du développement des énergies renouvelables et de l'adaptation au changement climatique dans les documents d'urbanisme
- Encourager la mise en œuvre de démarches conjuguant efficacité énergétique, moindre impact carbone et circuits courts dans le bâtiment et les opérations d'aménagement
- Favoriser la mobilisation des toitures et des surfaces artificialisées pour la production d'énergies renouvelables et la mise en œuvre de projets portés par les collectivités et les citoyens



VI. Un aménagement du territoire au service de la transition énergétique et favorisant le portage local

Actions	Niveau implication Parc	Action prioritaire	Rôle du syndicat mixte du Parc	Calendrier prévisionnel
U1 Décliner les objectifs de transition et d'adaptation climatique dans les documents d'urbanisme	●●●	★	<ul style="list-style-type: none"> • Révision du SCOT du Haut-Jura et implication sur les autres SCOT du territoire en tant que personne publique associée. • Identifier et valoriser les actions vertueuses pour en faciliter la connaissance et la diffusion (guide « urbanisme ») 	En cours
U2 Mieux faire connaître les quichets locaux d'information et d'accompagnement pour la rénovation énergétique des logements	●	★	<ul style="list-style-type: none"> • Information et relais sur les dispositifs mis en place par les collectivités du territoire (Espace conseil France Renov') • Accompagnement sur l'auto-rénovation • Sensibiliser à la rénovation énergétique en cohérence avec les éléments de patrimoine urbains et architecturaux 	<p>LEADER Au fil de l'eau</p>
U3 Promouvoir l'efficacité énergétique et l'économie circulaire dans le bâtiment et les opérations d'aménagement	●		<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la diffusion et le partage d'informations dans le cadre du Conseil Local d'Aménagement durable • Travail sur les filières en circuit court (bois dont bois scolytés, pierre...) • Accompagner le réemploi et le recours aux matériaux biosourcés et géosourcés dans le bâtiment et les opérations d'aménagement 	<p>En cours En cours (filière pierre) LEADER</p>
U4 Définir des stratégies partagées de développement des énergies renouvelables respectueuses du territoire et s'appuyant sur des projets collectifs, citoyens et participatifs	●●●	★	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement sur les zones d'accélération et les projets d'énergie renouvelable le plus en amont possible en s'appuyant notamment sur les positionnements produits (guide éolien et guide sur les ZAER). • Travail sur l'intégration paysagère des énergies renouvelables dans le cadre dans le cadre de la stratégie paysagère. Réfléchir à une démarche de type plan de paysage & énergies renouvelables. • Refaire le point sur la disponibilité de la ressource forestière, dans le contexte de changement climatique, pour répondre aux besoins en bois-énergie. • Engager des réflexions sur l'agivoltaique sur le territoire du Parc • Accompagner le développement du solaire photovoltaïque sur grandes toitures et surfaces artificialisées intégrant une démarche architecturale et paysagère. • Poursuivre l'accompagnement des Centrales Villageoises du Haut-Jura. Promouvoir les initiatives existantes (SEM EnR, SEM Léa, ForestEner*) et favoriser l'émergence et la structuration d'initiatives citoyennes. 	<p>En cours En cours</p>

VII. Faire vivre la stratégie climat du Haut-Jura pour accélérer la mise en mouvement le territoire



OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE

- Partager une vision territoriale de la transition et de l'adaptation climatiques
- Accélérer la mise en mouvement collective et locale

CIBLES À 3 ANS POUR LE SYNDICAT MIXTE DU PARC

- Mieux suivre collectivement la progression du territoire dans sa transition et son adaptation.
- Créer du lien entre les initiatives locales, mutualiser les moyens et les réflexions.
- Faire du Parc un relai d'information sur le changement climatique et mettre en avant les résultats des actions entreprises par les acteurs.

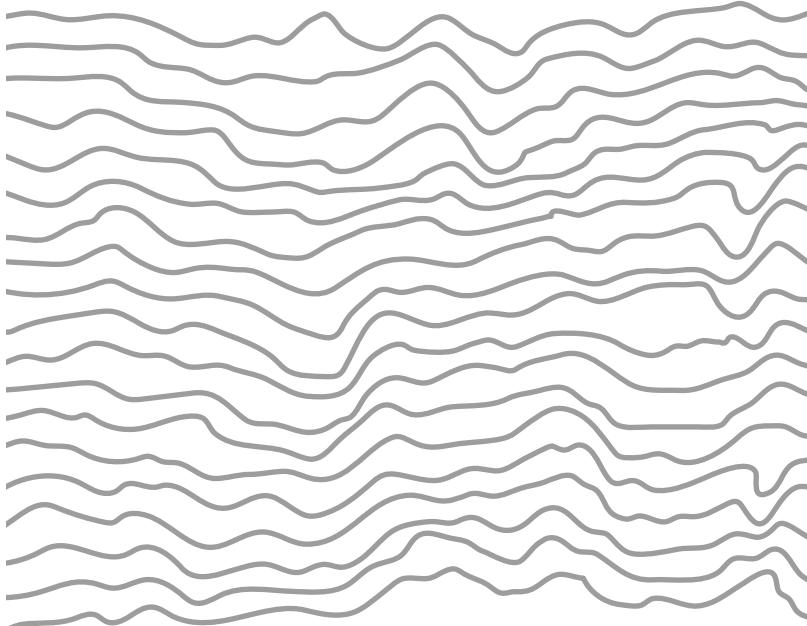
Actions	Niveau implication Parc	Action prioritaire	Rôle syndicat mixte du Parc	Calendrier prévisionnel
Poursuivre la gouvernance partagée pour piloter la stratégie climat G1	●●●	★	<ul style="list-style-type: none"> Inscrire l'ensemble des objectifs de la stratégie Ambition Climat 2030 dans le projet de Charte 2026-2041 (fiche-mesure 7 : réussir la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique). Organiser 2 à 3 réunions par an de l'instance de gouvernance regroupant les partenaires institutionnels et les communautés de communes pour suivre les actions mises en œuvre par chacun (dont 1 réunion par an avec les Présidents d'EPCI). Organiser 1 à 2 réunions par an du forum des acteurs Mettre en place un dispositif de suivi et réaliser un bilan de la démarche fin 2026 	En cours
Accompagner les EPCI et communes dans leurs démarches « Climat-Energie » G2	●●	★	<ul style="list-style-type: none"> Décliner la feuille de route « Ambition Climat 2030 » avec chacune des EPCI du territoire et valoriser les résultats des actions mises en œuvre (réalisation d'un bilan annuel) Participer aux démarches des EPCI (PCAET, schéma des énergies, TEPOS...) Réfléchir à un accompagnement pour développer un « réflexe » climat (par exemple, outil d'analyse des budgets au regard des objectifs climatiques...) Le Parc, centre de ressource pour les collectivités (orientation vers les dispositifs/acteurs...) 	2024 Au fil de l'eau
Sensibilisation d'un large public aux enjeux climatiques et encourager l'implication des habitants G3	●●●	★	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître les actions menées par le Parc, les collectivités et les acteurs. Organiser des retours d'expériences, des visites, des conférences, des formations... Suivre et rendre visible la trajectoire des émissions de gaz à effet de serre du territoire (format et périodicité à définir) Identifier et faire connaître les outils existants pour la sensibilisation du grand public. Concevoir et réaliser de nouveaux outils (websérie sur le changement climatique). Organiser des animations, des conférences, etc. et relayer les initiatives des collectivités et partenaires. 	En cours Au fil de l'eau 21





Annexe

XIII. STRATÉGIE FORêt-BOIS





Stratégie Forêt - Bois du Parc naturel régional du Haut-Jura

Validée par le Bureau du Parc en avril 2024



©PNRHJ / EricDurr_JeremyCalvo

Introduction

Depuis l'été 2023, le Parc naturel régional du Haut-Jura a initié la démarche de réécriture de sa Stratégie Forêt – Bois. Le Syndicat Mixte du Parc a toujours été impliqué dans la thématique forêt – bois en portant et initiant des actions diverses. Pour faciliter la vision stratégique de ces actions, une feuille de route partagée avec les parties prenantes avait été validée pour la période 2014-2022. La présente Stratégie se place dans la suite de ce travail et l'actualisation des axes de travail et objectifs stratégiques.

La forêt est une composante majeure du territoire de par son importante superficie, 65% pour le périmètre d'étude Charte (154 398 hectares) et son rôle dans les différentes activités du territoire.

Les forêts du Haut-Jura sont des réservoirs de biodiversité qui fournissent aux populations humaines des services indispensables : captation et stockage du carbone, filtration de l'eau, maintien des sols. Ces services sont liés aux fonctionnements écologiques des milieux.

Les forêts jouent également un rôle dans l'activité économique du territoire par la fourniture de la ressource en bois. Cette ressource est un élément support du massif et a permis l'émergence de savoir-faire spécifiques (futaie jardinée, bois de lutherie, tavaillons, sangles). Le territoire du Haut-Jura est aujourd'hui reconnu pour son activité forestière.

Enfin, les milieux forestiers du Haut-Jura accueillent de nombreuses activités de loisirs et participent fortement à l'identité paysagère du territoire.

Les milieux forestiers du Haut-Jura sont aujourd'hui impactés de manière importante par les changements globaux : déperissements massifs, évolution des essences et espèces forestières, augmentation du risque d'incendie. Tous ces éléments entraînent des modifications dans l'approche de la gestion forestière. Ces évolutions impactent les fonctionnalités écologiques des milieux qui sont la base des services rendus pour les activités.

Cette Stratégie est construite pour apporter un nouveau regard sur la thématique forêt – bois du territoire. Que ce soit par la connaissance, les actions sylvicoles, l'accompagnement de la filière forestière ou les actions de sensibilisation, le Parc naturel régional du Haut-Jura est maintenant doté d'une feuille de route pour les prochaines années. Sa mise en place est maintenant le défi à relever.



Sommaire

1.	La forêt du territoire du Parc naturel régional du Haut-Jura.....	4
2.	Axes de la Stratégie Forêt- Bois	10
2.1.	Animer, initier et regrouper le partage et l'acquisition des connaissances sur les milieux forestiers et la filière forêt – bois.....	10
2.2.	Accompagner l'évolution de la gestion forestière et le développement d'outils favorables à une gestion multifonctionnelle.....	11
2.3.	Initier des démarches structurantes pour la filière forêt-bois locale et valoriser les spécificités du territoire.....	12
2.4.	Acculturer et faciliter l'appropriation des enjeux forestiers par les différents publics.....	13
2.5.	Construire une gouvernance et un pilotage structurés pour l'animation et la mise en place de la stratégie forêt-bois.....	14
3.	Axes stratégiques et actions.....	14

Table des figures

Figure 1 : Répartition des peuplements forestiers dans le Parc naturel régional du Haut-Jura.....	4
Figure 2 : Couverture forestière du Parc naturel régional du Haut-Jura.....	5
Figure 3 : Milieux forestiers variés sur le territoire du Haut-Jura	6
Figure 4 : Bûcheron en action	8
Figure 5 : Distribution du nombre d'établissements dans le PNR du Haut Jura par secteurs.....	9

1. La forêt du territoire du Parc naturel régional du Haut-Jura

La forêt est une composante majeure du territoire du Parc. En effet, celle-ci représente environ 65% de la superficie totale du Parc avec 154 398 hectares boisés (périmètre d'étude de la Charte, printemps 2024), soit un couvert forestier plus de deux fois supérieur à la moyenne nationale. Malgré une évolution importante dans son histoire, la forêt et les écosystèmes forestiers ont toujours été au cœur du territoire.

- Une géologie particulière

Le Massif du Jura est un relief plissé sur 360 kilomètres entre les Vosges au nord et les Alpes au sud. Issu de processus géologiques récents, il est formé essentiellement de roches calcaires. Cet élément est déterminant pour expliquer les peuplements forestiers en place, notamment le facteur limitant concernant la rétention de l'eau dans ces sols karstiques. Le calcaire affleurant entraîne la présence de sols superficiels et de nombreux microreliefs ont été formés par les processus d'érosion (gel, eau). Ces microreliefs impliquent une hétérogénéité importante dans les peuplements forestiers pour les conditions stationnelles.

- Les milieux forestiers

Le Haut Jura présente une part surfacique équilibrée entre feuillus et résineux. Cependant le facteur altitudinal implique un étagement de cette végétation et donc une répartition géographique marquée. Les peuplements résineux sont notamment majoritaires en altitude, au-dessus de 800 mètres.

Les peuplements de résineux purs représentent 28% de la surface, contre 31% pour les peuplements de feuillus purs et 42% pour les peuplements mixtes.

En termes d'essences, l'épicéa commun, fortement favorisé par la gestion humaine (gestion forestière et pâturage boisé) est aujourd'hui majoritaire et représente 14 millions de m³. Le sapin pectiné l'accompagne comme essence résineuse principale avec 8,5 millions de m³.

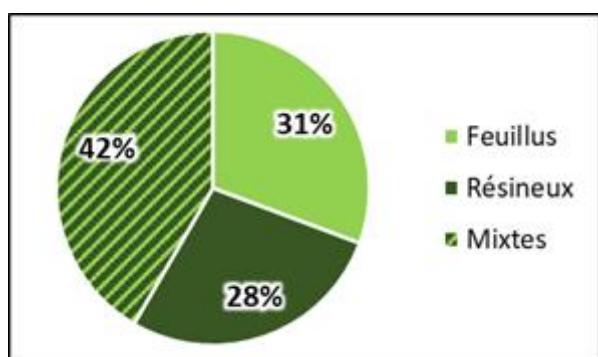


Figure 1 : Répartition des peuplements forestiers dans le Parc naturel régional du Haut-Jura (IGN)

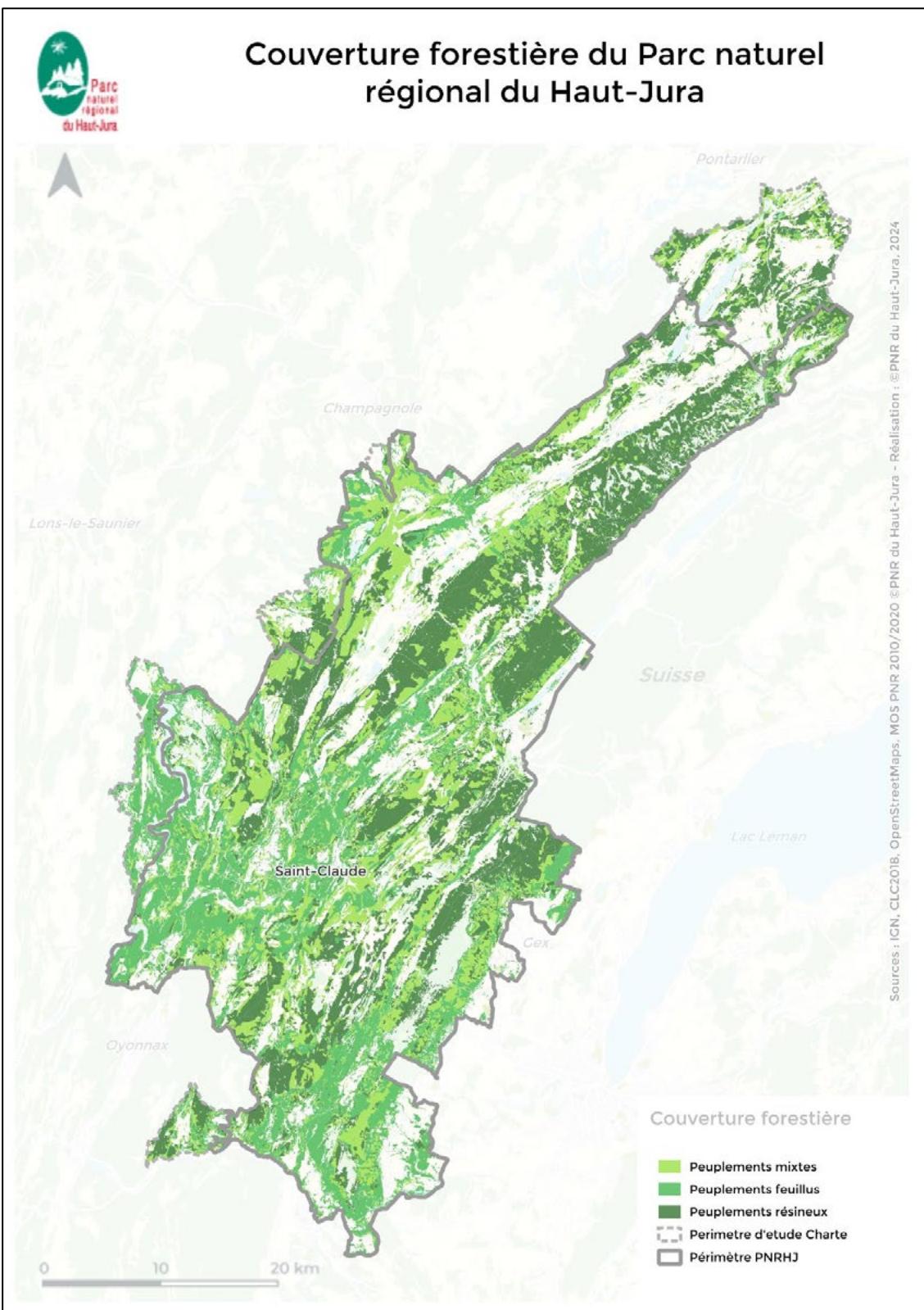


Figure 2 : Couverture forestière du Parc naturel régional du Haut-Jura. ©PNR du Haut-Jura



Enfin, l'autre essence importante du territoire est le hêtre commun avec 8 millions de m³.

Territoire montagnard par excellence, le Parc se caractérise par un gradient altitudinal très marqué. Cette grande variation implique la présence d'habitats naturels diversifiés, ayant plus ou moins été modifiés par la gestion humaine. Ces habitats se répartissent de cette façon :

- Chênaies, charmaies et hêtraies dans l'étage collinéen (jusqu'à 600m d'altitude) ;
- Hêtraies thermophiles et mésophiles dans l'étage montagnard inférieur (500 – 900m) ;
- Hêtraies sapinières dans l'étage montagnard supérieur (900 – 1200m) ;
- Hêtraies à érable, sapinières à érables et pessières à érable dans l'étage subalpin (1200 – 1300m) ;
- Pineraies à crochet dans l'étage subalpin supérieur.

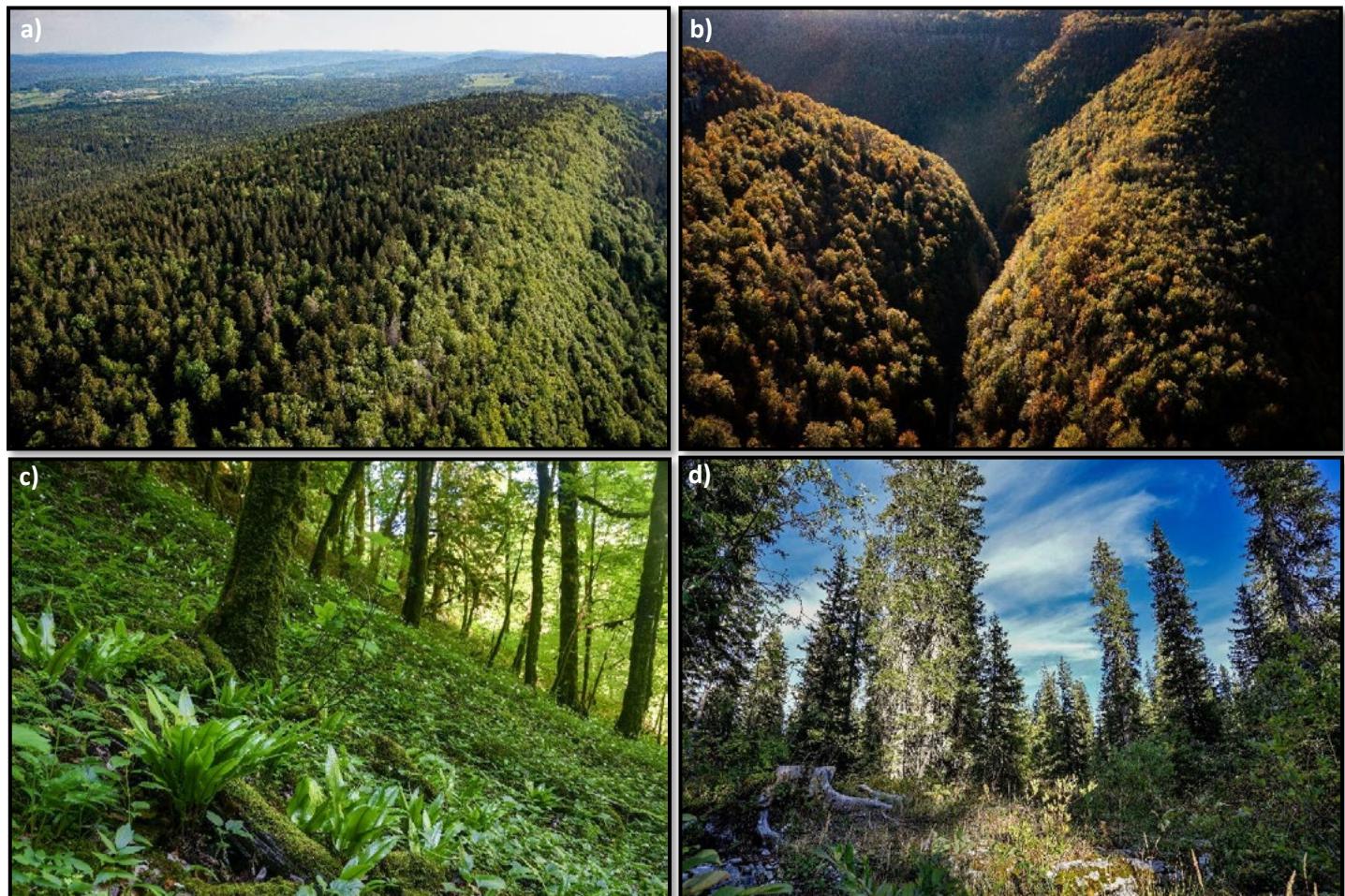


Figure 3 : Milieux forestiers variés sur le territoire du Haut-Jura

a) Hêtraie Sapinière Pessière de l'étage montagnard. b) Forêt feuillue en Vallée de la Bienne. c) Erablaie à scolopendre dans la Valserine. d) Pessière sur lapiaz. ©PNRHJ / EricDurr_JeremyCalvo



- Une gestion reconnue

Le Haut-Jura est renommé pour sa gestion sylvicole présentant une majorité de futaie irrégulière, pouvant être qualifiée de futaie jardinée. Ce mode de gestion consiste en le maintien en tout temps d'un couvert forestier continu, et en la cohabitation au sein d'une même parcelle d'individus d'âges différents. La futaie irrégulière est un mode de gestion qui permet de respecter les enjeux de multifonctionnalité des milieux forestiers :

- Une diversité de strates verticales et horizontales qui permet l'accueil de la biodiversité ;
- Une utilisation majoritaire de la régénération naturelle qui limite les impacts sur les sols forestiers et favorise l'adaptation génétique des essences aux évolutions climatiques en cours ;
- Le maintien d'une qualité paysagère remarquable ;
- La production d'une ressource bois, diverse, en quantité et qualité ;
- La stabilité des peuplements forestiers, notamment au regard des risques naturels ;
- Le maintien d'une ambiance forestière particulière favorable à l'accueil des publics, notamment pour les activités de loisir.

Hors de la futaie « jardinée », le territoire regroupe une diversité de traitements forestiers. Il faut notamment identifier les peuplements en cours de régularisation suite aux événements climatiques (dépérissements, tempête), aux dynamiques naturelles (évolution du pré-bois en forêt, notamment sur le Risol) ou à des plantations réalisées au cours du dernier siècle.

- La structure foncière de la forêt

Spécificité du quart nord-est de la France, la forêt du Parc se caractérise par un pourcentage important de forêts publiques, environ 40%. Un pourcentage bien supérieur à la moyenne nationale de seulement 24%. Ces forêts publiques sont quasi exclusivement communales.

Les forêts privées, comme en de nombreux autres territoires, sont très morcelées et réparties entre de nombreux propriétaires. En moyenne, chacun d'entre eux possède seulement 0,7 hectares. Ces petites surfaces rendent les actions de gestion forestière plus complexes et plus coûteuses, créant un frein pour les propriétaires à l'implication et l'investissement dans leurs parcelles forestières. Cette répartition a pour conséquence un faible pourcentage des forêts privées du Parc (23%) concernées un plan simple de gestion (PSG).

- Des milieux supports d'une biodiversité importante

Plusieurs facteurs contribuent à la grande diversité spécifique du Parc naturel régional du Haut-Jura. Le gradient d'altitude permet d'avoir des écosystèmes voisins mais très différents, aux espèces de flore et de faune variées. La continuité forestière au sein du territoire mais également en dehors, notamment en Suisse, offre de grands espaces non morcelés pour les espèces nécessitant un territoire important. Enfin, la prédominance de la futaie jardinée jurassienne, qui mélange les essences et les âges des arbres et permet à de nombreuses espèces de cohabiter. Tous ces facteurs permettent à une flore et une faune riches de prospérer sur le territoire du Parc.

La maturité forestière est un élément déterminant pour l'accueil de la biodiversité et la fonctionnalité écologique des milieux forestiers. En 2022, le Parc a réalisé un travail d'identification de la maturité potentielle sur le territoire. Cette potentialité est principalement due aux secteurs identifiés comme actuellement non accessibles à l'exploitation forestière, sur les 123 000 hectares de forêts, 12 281 hectares ont été identifiés comme potentiellement matures. Cependant, ces éléments ne sont pas nécessairement concernés par une mesure de protection. Le travail de recueil des données a permis d'identifier environ 2000 hectares de forêt disposant d'un statut particulier et favorisant la maturité forestière (réseau FRENE, îlots Natura 2000, RBI de la Grand'Côte, parcelles hors sylviculture de l'ONF, etc...).

- La filière Forêt-Bois

Les Entreprises de travaux forestiers (ETF)

Tous les membres de l'amont de la filière bois, celles et ceux qui réalisent les travaux forestiers, l'abattage des arbres, le débardage ou encore la conduite d'engins, sont autant d'acteurs qui permettent le maintien des fonctions économiques et sociales de l'écosystème forestier. Au sein du périmètre du PNR, on recense 188 établissements dans la catégorie « travail en forêt », souvent des structures de très petite taille, constituées d'une ou deux personnes seulement.

Les ETF au sein du PNR mobilisent néanmoins près de 70 000 m³ de bois par an, dont plus des trois quarts de bois d'œuvre.

La valorisation du bois

Huit unités de sciage étaient toujours présentes en 2015 au sein du PNR (chiffre ancien à prendre avec précaution), mais une partie importante des ressources est valorisée hors du territoire. Dans les départements voisins, plusieurs scieries



Figure 4 : Bûcheron en action
©PNRHJ / B. Becker

industrielles transforment presque un million de m³ par an et captent donc une partie importante de la plus-value de cette activité.

Le secteur de la construction bois est le principal employeur de la filière au sein du parc, représentant 44% des entreprises du secteur. Le développement important dans la région de la maison individuelle mais également des logements collectifs en bois entretiennent la dynamique favorable de cette activité.

Secteur d'activité issu de savoir-faire traditionnels (voire emblématiques comme les sangliers), 66 établissements de la fabrication d'emballages et d'objets bois exercent au sein du PNR, soit 14% des entreprises de la filière bois, mais ceux-ci représentent 368 emplois soit 30% du total des effectifs.

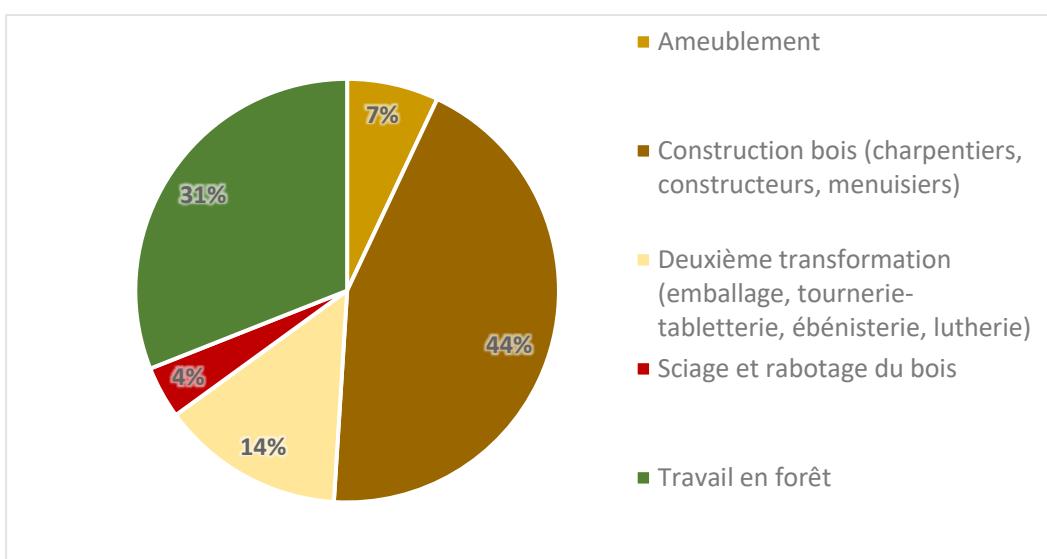
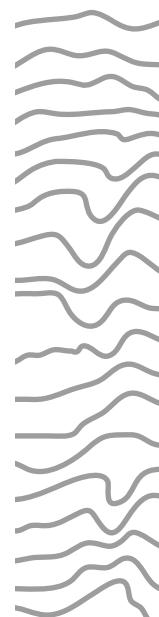


Figure 5 : Distribution du nombre d'établissements dans le PNR du Haut Jura par secteurs
(source : Insee CLAP)

- Les conséquences du dérèglement climatique

Les forêts haut-jurassiennes souffrent du dérèglement climatique. Les sécheresses répétées des dernières années et les températures supérieures à la moyenne ont impacté aussi bien les hêtres et les sapins, qui dépérissent en quantité importante, que les épicéas, victimes de la prolifération des scolytes. Cette dernière connaît un rebond depuis l'été 2022, et touche toutes les strates altitudinales du Parc, jusqu'aux plus hauts sommets. Près de 5700 hectares sont touchés par cette épidémie depuis 2018, soit 6,5% des peuplements résineux et mixtes (données ForDead 2023, IGN).



Ces évolutions entraînent des impacts visibles sur les peuplements et les activités forestières. Ces impacts vont nécessiter une adaptation des pratiques forestières pour garantir en premier lieu la fonctionnalité écologique des milieux forestiers, supports de toutes nos attentes envers ces écosystèmes (production de bois, stockage et captation du carbone, filtration de l'eau, cœur de biodiversité, espaces de loisirs).

2. Axes de la Stratégie Forêt - Bois

Le travail mené dans le cadre de l'animation pour le renouvellement de la Stratégie Forêt – Bois du Haut-Jura a permis d'aboutir à l'identification d'axes stratégiques structurants. Ces axes regroupent les objectifs et souhaits soulevés par le Parc et les partenaires pour la forêt et la filière bois du territoire. Ils permettent de regrouper les enjeux et de formaliser des actions pour y répondre.

Le Syndicat mixte du Parc est à même de se positionner de manière importante sur l'animation de certains sujets et le portage de certaines actions car cela relève directement de ses missions et des sujets sur lesquels il est positionné (ingénierie présente, actions en cours etc...). Pour d'autres thématiques, le travail mené lors de la Stratégie a pour but de faire émerger, d'accompagner et de lier certaines démarches déjà en cours ou nécessitant une animation continue pour la mise en place d'actions. Cela s'applique notamment sur le sujet de la filière bois. Sur ces thématiques le Parc souhaite s'appuyer sur les acteurs forestiers du territoire pour le portage des actions.

La forêt du Parc naturel régional du Haut-Jura est une composante structurante du territoire et cumule de nombreux enjeux. Cette diversité d'enjeux se retrouvent dans les actions déjà engagées sur le territoire et dans les perspectives apportées lors des réunions de travail. La synthèse de ces éléments permet de les regrouper en cinq axes stratégiques.

2.1. Animer, initier et regrouper le partage et l'acquisition des connaissances sur les milieux forestiers et la filière forêt – bois.

La connaissance des écosystèmes forestiers est une base préalable pour l'animation de cette Stratégie et la mise en place des actions. Sur le territoire du Parc et en dehors, de nombreuses structures et projets sont engagés sur cette thématique. Le constat partagé évoque la difficulté à animer la connaissance acquise depuis de nombreuses années et à lier les projets en cours entre eux. Encore aujourd'hui, de nouveaux projets d'acquisition de connaissances sont initiés



sur le territoire et ne capitalisent pas sur des données déjà existantes ou n'intègrent pas le lien avec des projets en cours.

Les changements globaux affectent de manière considérable les milieux et les activités forestières. Dépérissements majeurs, augmentation de certains risques (notamment les incendies), modification des cortèges d'espèces et de leurs répartitions, évolution des pressions sur la ressource bois, tous ces éléments doivent être aujourd'hui appréhendés pour suivre l'évolution des milieux forestiers et adapter les pratiques forestières à ces évolutions. La connaissance et son animation est un outil déterminant pour arriver aux objectifs identifiés.

Les projets d'acquisition de connaissances seront construits et déployés dans un objectif d'appui à des actions de gestion, de préservation ou de communication.

Le Parc naturel régional du Haut-Jura est un acteur identifié pour l'acquisition de connaissances et pour sa capacité à animer des démarches collectives. Il apparaît comme l'acteur pouvant jouer ce rôle d'animateur et de diffuseur de la connaissance, en lien avec les autres partenaires.

Cet axe stratégique comporte trois objectifs principaux :

- Animer et regrouper la connaissance déjà acquise sur les milieux forestiers du territoire ;
- Diffuser cette connaissance au plus grand nombre en valorisant les structures initiatrices ou partenaires ;
- Initier et faire émerger des projets collectifs en lien avec des actions de gestion, de conservation et/ou de communication.

2.2. Accompagner l'évolution de la gestion forestière et le développement d'outils favorables à une gestion multifonctionnelle

La gestion forestière réalisée dans le Haut-Jura présente de nombreux intérêts, notamment par l'utilisation importante de la futaie irrégulière, voire jardinée. Le Parc a toujours accompagné et valorisé cette gestion au travers de ses actions. Les changements globaux impactent les activités forestières et peuvent représenter un facteur important dans l'évolution de ces dernières. Ce mode de gestion multifonctionnel est aujourd'hui fragilisé et nécessite des adaptations. Ces évolutions doivent intervenir dans la gestion courante des peuplements, dans les choix stratégiques réalisés, dans les objectifs fixés et dans les outils à utiliser afin d'intégrer les préconisations scientifiques et permettre une réorientation rapide en fonction de facteurs non maîtrisables (accidents climatiques).

Ce volet d'action souhaite accompagner ces adaptions par la création d'outils et par la prise en compte de certains enjeux autres que la production de la ressource bois (sylvopastoralisme,

maturité forestière). Ces outils doivent accompagner technique et financièrement les propriétaires et les gestionnaires forestiers.

Il apparaît nécessaire d'intégrer plus fortement dans la gestion forestière, la protection voire l'amélioration des fonctionnalités écologiques des milieux forestiers qui représentent la base des services fournis pour les intérêts humains.

Le territoire est également doté d'outils spécifiques qui accompagnent la gestion forestière et notamment l'enjeu de mutualisation, qu'il convient d'accompagner et de développer.

Cet axe stratégique comporte trois objectifs principaux :

- Initier, animer et accompagner le développement d'outils pour l'adaptation des pratiques forestières actuelles (Sylv'ACCTES) et la mutualisation de la gestion (fruitière de gestion, stratégie foncière collective) ;
- Accompagner, développer et structurer la prise en compte des enjeux autres que la production de la ressource bois ;
- Valoriser les spécificités du territoire dans les pratiques forestières et liées aux milieux forestiers.

2.3. Initier des démarches structurantes pour la filière forêt-bois locale et valoriser les spécificités du territoire

La filière forêt-bois est une force économique du territoire haut-jurassien. Construite sur ses particularités locales, cette dernière est aujourd'hui soumise aux impacts des changements globaux en cours sur la ressource, sur les activités économiques et sur les milieux forestiers.

Concernant la ressource, les évolutions en cours impactent fortement le territoire. Les déprérissements massifs des résineux entraînent depuis quelques années une déstabilisation importante des marchés financiers, notamment par la mise en vente importante des produits secs. Du fait d'une présence majoritaire de la ressource résineuse et d'une adaptation de la filière à cette dernière, cet impact est d'autant plus important. De plus, la ressource feuillue n'est aujourd'hui pas en mesure de répondre directement aux enjeux de production, notamment par la quasi-absence de sylviculture en faveur de sa qualité et donc par une non-structuration de la filière de valorisation (hors du bois énergie). Cet axe de la Stratégie vise à amener des démarches pour répondre à ces enjeux.

La disponibilité des entrepreneurs de travaux forestiers est une problématique qui touche le territoire du Haut-Jura. Ce maillon essentiel de la filière doit être renforcé et accompagné dans son activité.

La recherche de la qualité et de la valorisation des spécificités locales est un enjeu pour le territoire. Depuis peu, l'AOC Bois du Jura existe et représente cet engagement du territoire vers



une ressource de qualité. Il est nécessaire aujourd’hui d’accompagner et d’appuyer l’AOC dans son développement.

Pour mener à bien ce volet, le Parc devra pouvoir compter sur la participation et l’implication des partenaires. Certaines actions fléchées devront être portées par des partenaires pour faciliter leurs résultats sur le territoire.

Cet axe stratégique comporte trois objectifs principaux :

- Initier et accompagner des démarches et projets structurants et valorisants pour la filière forêt-bois ;
- Développer l’AOC Bois du Jura sur le territoire du Parc ;
- Accompagner la formation et l’installation de nouveaux entrepreneurs de travaux forestiers.

2.4. Acculturer et faciliter l’appropriation des enjeux forestiers par les différents publics

La communication et la sensibilisation des publics aux enjeux forestiers sont de plus en plus intégrés comme des besoins prioritaires. Ces actions peuvent s’orienter vers les publics techniques et institutionnels (professionnels du monde forestier, propriétaires forestiers, élus) pour diffuser les connaissances sur les milieux forestiers et favoriser leur prise en compte dans la gestion forestière. Elles peuvent également s’orienter vers des publics plus "novices" ou en formation pour créer des vocations, promouvoir l’adoption de bonnes pratiques, l’importance de la ressource bois ou sensibiliser aux fonctionnalités écologiques des milieux forestiers.

Les "habitants" (résidents et touristes) du territoire sont de plus en plus sensibles aux problématiques forestières, sans forcément disposer de toutes les connaissances pour intégrer les enjeux précisément. Les changements en cours vont impacter de manière importante les milieux forestiers et modifier notamment les paysages qui sont chers aux habitants. Cette thématique sera un axe important de la Stratégie. De plus, il apparaît nécessaire de créer des points de rencontre entre les habitants et le monde forestier pour favoriser les échanges.

Ces actions se multipliant, il est aussi nécessaire de repenser les outils utilisés et de développer de nouvelles approches favorisant les liens entre les habitants du territoire et le monde forestier. Le dialogue en forêt est un élément précieux qu’il faut porter et dupliquer sur le territoire du Parc que cela soit au travers d’actions ciblées (exemple d’une animation grand public) ou d’actions plus larges (exemple du maraudage sur le territoire du Parc). Instaurer des échanges entre les différents usagers des milieux forestiers est un levier important pour la conciliation des différentes activités.

Cet axe stratégique comporte trois objectifs principaux :

- Accompagner la montée en connaissance et compétence des différents publics ;
- Faciliter la création de liens entre les habitants et le monde forestier ;
- Favoriser la conciliation des usages dans les milieux forestiers.

2.5. Construire une gouvernance et un pilotage structurés pour l'animation et la mise en place de la Stratégie Forêt-Bois

L'importance des milieux forestiers et des activités qu'ils supportent n'est plus à démontrer pour le territoire du Haut-Jura. La Stratégie Forêt-Bois n'a de sens et d'impact que si son animation et sa gouvernance permettent l'association d'un maximum de structures partenaires et facilitent le déploiement des actions. Pour ce faire, deux leviers principaux sont ciblés.

Le Syndicat Mixte du Parc ne dispose pas aujourd'hui d'une instance globale pour favoriser le pilotage de cette Stratégie. Un travail en partenariat avec une équipe de chercheurs d'Agro Paris Tech doit permettre la mise en place d'un Living Lab forestier sur le territoire. Ce travail aura pour objectif d'identifier et de construire cette instance de pilotage et la gouvernance de la Stratégie.

Deuxième levier, il apparaît aujourd'hui crucial pour la bonne réalisation de cette Stratégie d'engager une réflexion sur l'ingénierie disponible au Syndicat mixte du Parc sur la thématique Forêt-Bois. Une animation efficace et facilitant l'approche des différentes thématiques (connaissances, fonctionnalités écologiques, gestion forestière, filière forêt-bois, communication/sensibilisation) sera conditionnée par le temps d'ingénierie disponible.

Cet axe stratégique comporte deux objectifs principaux :

- Mise en place d'une gouvernance pour la Stratégie Forêt-Bois ;
- Disposer de plus de moyens d'ingénierie pour la thématique Forêt-Bois au sein du Syndicat mixte du Parc.

3. Axes stratégiques et actions

Chaque axe stratégique est repris ci-dessous en lien avec un tableau récapitulatif des actions identifiées.

1. Animer, initier et regrouper le partage et l'acquisition des connaissances sur les milieux forestiers et la filière forêt - bois

La connaissance des écosystèmes forestiers est une base préalable pour l'animation de cette Stratégie et la mise en place des actions. Sur le territoire du Parc et en dehors, de nombreuses structures et projets sont engagés sur cette thématique. Le constat partagé évoque la difficulté à animer la connaissance acquise depuis de nombreuses années et à lier les projets en cours entre eux. Encore aujourd’hui, de nouveaux projets d’acquisition de connaissances sont initiés sur le territoire et ne capitalisent pas sur des données déjà existantes ou n’intègrent pas le lien avec des projets en cours.

Les changements globaux affectent de manière considérable les milieux et les activités forestières. Dépérissages majeurs, augmentation de certains risques (notamment les incendies), modification des cortèges d’espèces et de leurs répartitions, évolution des pressions sur la ressource bois, tous ces éléments doivent être aujourd’hui appréhendés pour suivre l’évolution des milieux forestiers et adapter les pratiques forestières à ces évolutions. La connaissance et son animation est un outil déterminant pour arriver aux objectifs identifiés.

Le Parc naturel du Haut-Jura est un acteur identifié pour l’acquisition de connaissances et pour sa capacité à animer des démarches collectives. Il apparaît comme l’acteur pouvant jouer ce rôle d’animateur et de diffuseur de la connaissance, en lien avec les autres partenaires.

©PNRHJ / EricDurr - JeromeCalvo



OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Animer et regrouper la connaissance déjà acquise sur les milieux forestiers du territoire
- Diffuser cette connaissance au plus grand nombre en valorisant les structures initiatrices ou partenaires
- Initier et faire émerger des projets collectifs en lien avec des actions de gestion, de conservation, de communication et/ou de communication

1. Animer, initier et regrouper le partage et l'acquisition des connaissances sur les milieux forestiers et la filière forêt - bois

Actions	Portage Parc	Actions prioritaires	Rôle du Parc	Calendrier
Mise en place d'une instance pour l'animation, le partage et l'acquisition des connaissances sur les milieux forestiers du Haut-Jura	+++	★	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place et animation de l'instance. Construction de la gouvernance et identification des projets ressources 	Démarrage à l'automne 2024 avec l'appui du Living Lab forestier
Inventaire de la desserte forestière du territoire et modélisation des enjeux associés	++	★	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des démarches en cours (Préfecture du Jura) Jouer le rôle d'ensemblier avec les autres Préfectures (Ain et Doubs) Portage du volet recherche / modélisation 	Démarrage en 2024 pour l'inventaire (Jura) et 2025 pour les autres départements
Etude sur la vulnérabilité des peuplements aux évolutions climatiques (et expérimentation de gestion)	++	★	<ul style="list-style-type: none"> Etat des lieux et mise en lien des projets en cours sur cette thématique Portage d'une étude de recherche si pertinence et faisabilité avérées 	A définir
Enquête participative sur les Fourmis russes des bois	+++		<ul style="list-style-type: none"> Mise en lien des différents acteurs impliqués Portage et animation de l'enquête participative 	Prévision pour 2026 / 2027
Identification des forêts matures sur le territoire du Parc	+++		<ul style="list-style-type: none"> Animation d'une démarche pour l'émergence d'un projet collectif avec d'autres territoires (PNR Doubs Horloger ? Suisse ?) Portage du projet si aboutissement Poursuite et finalisation de l'action CBN / Parc 	A définir 2025

La colonne « portage Parc » vise à traduire la capacité de portage et d'animation du Parc sur cette action. Il permet notamment d'identifier les actions où le Parc n'est pas en mesure de porter l'action, mais plutôt de jouer un rôle d'animateur ou d'initiateur.



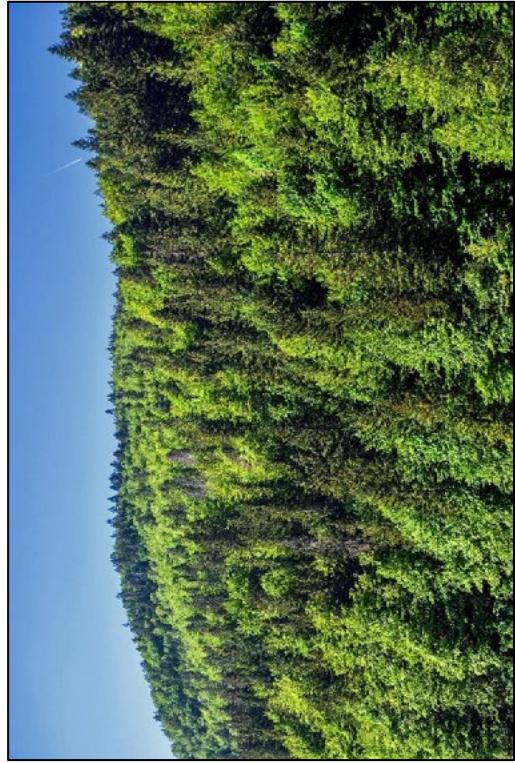
II. Accompagner l'évolution de la gestion forestière et le développement d'outils favorables à une gestion multifonctionnelle

La gestion forestière réalisée dans le Haut-Jura présente de nombreux intérêts, notamment par l'utilisation importante de la futaie irrégulière, voire jardinée. Le Parc a toujours accompagné et valorisé cette gestion au travers de ses actions. Les changements globaux impactent les activités forestières et peuvent représenter un facteur important dans l'évolution de ces dernières. Ce mode de gestion multifonctionnel est aujourd'hui fragilisé et nécessite des adaptations. Ces évolutions doivent intervenir dans la gestion courante des peuplements, dans les choix stratégiques réalisés, dans les objectifs fixés et dans les outils à utiliser afin d'intégrer les préconisations scientifiques et permettre une réorientation rapide en fonction de facteurs non maîtrisables (accidents climatiques). Ce volet d'action souhaite accompagner ces adaptations par la création d'outils et par la prise en compte de certains enjeux autres que la production de la ressource bois (sylvopastoralisme, maturité forestière).

Il apparaît nécessaire d'intégrer plus fortement dans la gestion forestière, la protection voire l'amélioration des fonctionnalités écologiques des milieux forestiers qui représentent la base des services fournis pour les intérêts humains.

Le territoire est également doté d'outils spécifiques qui accompagnent la gestion forestière et notamment l'enjeu de mutualisation, qu'il convient d'accompagner et de développer.

©PNRHJ / EricDurr_JeremyCalvo



OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Initier, animer et accompagner le développement d'outils pour l'adaptation des pratiques forestières actuelles (Sylv'ACCTES) et la mutualisation de la gestion (fruitière de gestion, stratégie foncière collective) ;
- Accompagner, développer et structurer la prise en compte des enjeux autres que la production de la ressource bois ;
- Valoriser les spécificités du territoire dans les pratiques forestières et liées aux milieux forestiers.

II. Accompagner l'évolution de la gestion forestière et le développement d'outils favorables à une gestion multifonctionnelle

	Actions	Portage Parc	Actions prioritaires	Rôle du Parc	Calendrier
II.1	Déploiement et animation de Sylv'ACCTES	+++	★	<ul style="list-style-type: none"> Co-animation avec l'association de la démarche d'expérimentation concluante Poursuite de l'animation si expérimentation concluante 	Démarrage au printemps 2024
II.2	Accompagner le développement et l'action d'outils spécifiques du territoire	++		<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des démarches en place sur le territoire Identification de leviers et d'opportunités (financiers, administratifs) pour le développement de ces outils Portage de projet d'expérimentation 	Animation continue durant la durée de la Stratégie
II.3	Identification et gestion des parcelles "biens sans maître", accompagnement de la restructuration foncière	++		<ul style="list-style-type: none"> Co-portage d'une action avec les Communes Forestières Accompagnement des démarches de restructuration foncière (actions à identifier) 	Possible début en 2026 pour action avec COFOR
II.4	Sylvopastoralisme / Agroforesterie / Produits forestiers non ligneux	+++		<ul style="list-style-type: none"> Initiation et animation d'action de diffusions des pratiques du territoire Identification de thématiques structurantes et développement de projets ciblés 	Non défini
II.5	Trame de Vieux Bois	+++	★	<ul style="list-style-type: none"> Animation d'une démarche pour l'émergence d'un projet collectif avec d'autres territoires (PNR Doubs Horloger ? Suisse ?) Développement d'un outil de valorisation et d'animation de la maturité forestière 	Non défini (en lien avec action I.5)

La colonne « portage Parc » vise à traduire la capacité de portage et d'animation du Parc sur cette action. Il permet notamment d'identifier les actions où le Parc n'est pas en mesure de porter l'action, mais plutôt de jouer un rôle d'animateur ou d'initiateur.



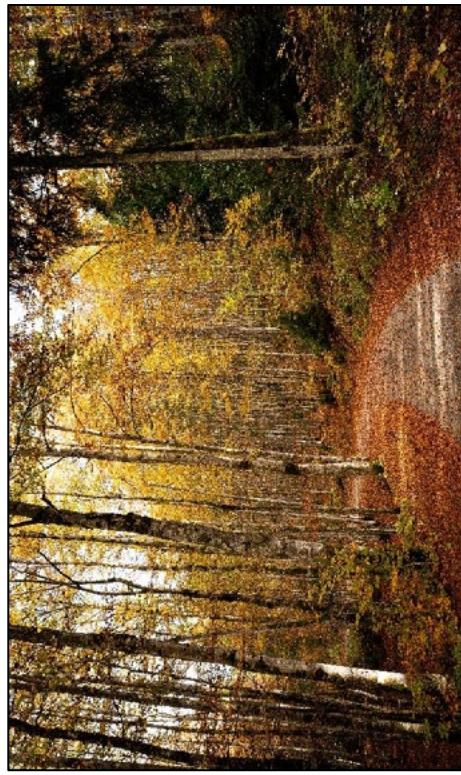
III. Initier des démarches structurantes pour la filière forêt bois locale et valoriser les spécificités du territoire

La filière forêt-bois est une force économique du territoire haut-jurassien. Construite sur ses particularités locales, cette dernière est aujourd’hui soumise aux impacts des changements globaux en cours sur la ressource, sur les activités économiques et sur les milieux forestiers.

Concernant la ressource, les évolutions en cours impactent fortement le territoire. Les dépeuplements massifs des résineux entraînent depuis quelques années une déstabilisation importante des marchés financiers, notamment par la mise en vente importante des produits secs. Du fait d'une présence majoritaire de la ressource résineuse et d'une adaptation de la filière à cette dernière, cet impact est d'autant plus important. De plus, la ressource feuillue n'est aujourd'hui pas en mesure de répondre directement aux enjeux de production, notamment par la quasi-absence de sylviculture en faveur de sa qualité et donc par une non-structuration de la filière de valorisation (hors du bois énergie). Cet axe de la Stratégie vise à amener des démarches pour répondre à ces enjeux.

La disponibilité des entrepreneurs de travaux forestiers est une problématique qui touche le territoire du Haut-Jura. Ce maillon essentiel de la filière doit être renforcé. Les leviers sont multiples et peuvent cibler la formation des futurs professionnels forestiers et l'accompagnement des professionnels en activités.

Cependant, pour mener à bien ce volet, le Parc devra pouvoir compter sur la participation et l'implication des partenaires. Certaines actions fléchées devront être portées par des partenaires pour faciliter leurs résultats sur le territoire.



OBJECTIFS STRATEGIQUES

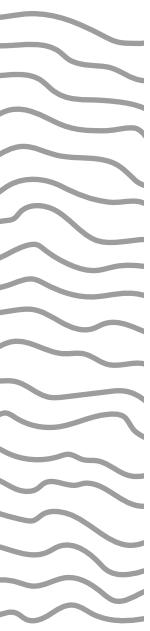
- Initier et accompagner des démarches et projets structurants et valorisants pour la filière forêt-bois
- Développer l'AOC Bois du Jura sur le territoire du Parc
- Accompagner le maintien et le développement des métiers du bois

III. Initier des démarches structurantes pour la filière forêt bois locale et valoriser les spécificités du territoire

Actions	Portage Parc	Actions prioritaires	Rôle du Parc	Calendrier
III.1 Accompagner la formation et l'activités des professionnels de la filière Forêt-Bois	++	★	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner la valorisation et la visibilité des métiers de la filière Initier des actions de coopérations avec les formations "forestières" du territoire et en dehors 	À définir
III.2 Faciliter l'émergence et la structuration d'une filière feuillue	+	★	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et faire le lien entre les différents projets portés par les acteurs sur le territoire et en dehors Faire émerger des projets collectifs pour avancer vers la structuration d'une filière 	À définir
III.3 Favoriser l'utilisation et la valorisation des bois secs et déperissant	+	★	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et faire le lien entre les différents projets portés par les acteurs sur le territoire et en dehors Accompagner la réalisation de bâtiment en bois scolylés 	À définir
III.4 Accompagner le développement de l'AOC Bois du Jura sur le territoire du Parc	++		<ul style="list-style-type: none"> Etablir des échanges entre les deux structures Participer à la diffusion de l'AOC sur le territoire du Parc 	À définir
III.5 Disposer d'une vision précise des flux de bois du territoire	++		<ul style="list-style-type: none"> Identification des ressources déjà existantes Portage d'une étude si nécessaire 	À définir

*Portage Parc : cet indicateur souhaite traduire la capacité de portage et d'animation du Parc sur cette action. Il permet notamment d'identifier les actions où le Parc n'est pas en mesure de porter l'action, mais plutôt de jouer un rôle d'animateur ou d'initiateur.



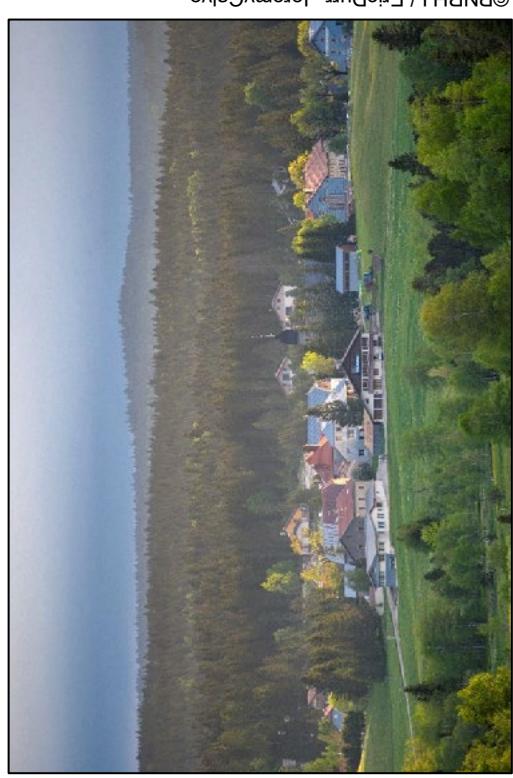


IV. Accueillir et faciliter l'appropriation des enjeux forestiers par les différents publics

La communication et la sensibilisation des publics aux enjeux forestiers sont de plus en plus intégrées comme des besoins prioritaires. Ces actions peuvent s'orienter vers les publics techniques et institutionnels (professionnels du monde forestier, propriétaires forestiers, élus) pour diffuser les connaissances sur les milieux forestiers et favoriser leur prise en compte dans la gestion forestière. Elles peuvent également s'orienter vers des publics plus "nouveaux" ou en formation pour créer des vocations, promouvoir l'adoption de bonnes pratiques ou sensibiliser aux fonctionnalités écologiques des milieux forestiers.

Les "habitants" (résidents et touristes) du territoire sont de plus en plus sensibles aux problématiques forestières, sans forcément disposer de toutes les connaissances pour intégrer les enjeux précisément. Les changements en cours vont impacter de manière importante les milieux forestiers et modifier notamment les paysages qui sont chers aux habitants. Cette thématique sera un axe important de la Stratégie. De plus, il apparaît nécessaire de créer des points de rencontre entre les habitants et le monde forestier pour favoriser les échanges.

Ces actions se multipliant, il est aussi nécessaire de repenser les outils utilisés et de développer de nouvelles approches favorisant les liens entre les habitants du territoire et le monde forestier. Le dialogue en forêt est un élément précieux qu'il faut porter et dupliquer sur le territoire du Parc que cela soit au travers d'actions ciblées (exemple d'une animation grand public) ou d'actions plus larges (exemple du maraudage sur le territoire du Parc). Instaurer des échanges entre les différents usagers des milieux forestiers est un levier important pour la conciliation des différentes activités.



©PNRHJ / EricDurr - Jérémie Calvo

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Accompagner la montée en connaissance et compétence des différents publics
- Faciliter la création de liens entre les habitants et le monde forestier
- Favoriser la conciliation des usages dans les milieux forestiers

IV. Accueillir et faciliter l'appropriation des enjeux forestiers par les différents publics

Actions		Portage Parc	Actions prioritaires	Rôle du Parc	Calendrier
IV.1	Accompagner l'évolution des paysages forestiers	+++	★	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner des actions conjointes entre la Stratégie Forêt - Bois et la Stratégie Paysage du Parc • Mise en place d'un observatoire photographique des paysages et des ambiances forestières • Créer un outil support pour la réalisation d'animations auprès de différents publics 	Animation dès 2025 pour mise en place 2025 / 2026
IV.2	Accueillir les différents publics aux fonctionnalités écologiques des milieux forestiers	+++	★	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux programmes d'animations en place (CNPF, Fransylva, etc...) à destination des propriétaires forestiers • Mise en place de conférences scientifiques • Création d'un outil support pour les animations • Initier une réflexion sur la création d'un lieu dédié aux milieux forestiers sur le territoire du Parc 	Démarrage en 2025
IV.3	Faciliter le dialogue entre les différents usagers en ciblant les risques naturels	+++		<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la montée en compétence des différents publics sur l'enjeu "risques naturels" • Accompagner les professionnels pour favoriser la conciliation des usages, notamment en favorisant les rencontres sur le terrain 	A définir
IV.4	Favoriser la création de liens entre les habitants et le monde forestier	+++	★	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'animations variées pour créer des moments d'échanges et accompagner les actions des partenaires sur cette thématique • Construire une animation innovante • Développer un partenariat avec les centres de ressources (médiathèque, bibliothèque, etc.) du territoire 	Démarrage en 2025
IV.5	Accompagner la mise en place des actions de maraudage	+++		<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les actions de maraudage et former les maraudeurs aux enjeux forestiers • Initier une réflexion pour le développement d'une action type "éco-garde" 	Dès 2024

La colonne « portage Parc » vise à traduire la capacité de portage et d'animation du Parc sur cette action. Il permet notamment d'identifier les actions où le Parc n'est pas en mesure de porter l'action, mais plutôt de jouer un rôle d'animateur ou d'initiateur.

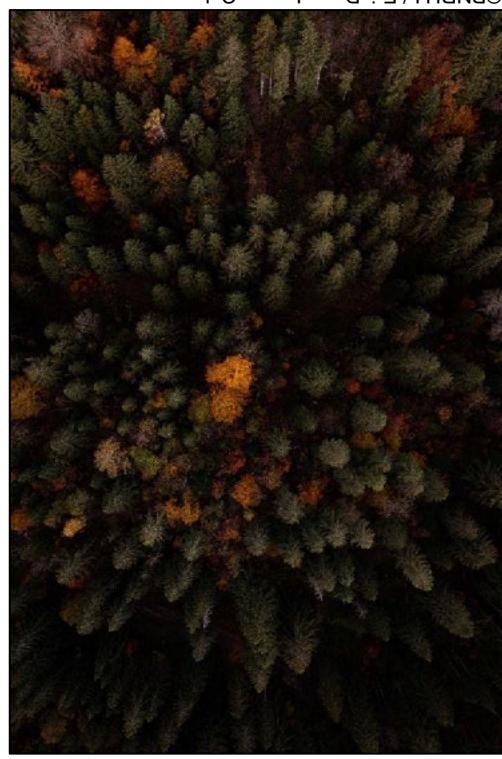


V. Construire une gouvernance et un pilotage structurés pour l'animation et la mise en place de la Stratégie Forêt-Bois

L'importance des milieux forestiers et des activités qu'ils supportent n'est plus à démontrer pour le territoire du Haut-Jura. La Stratégie Forêt-Bois n'a de sens et d'impact que si son animation et sa gouvernance permettent l'association d'un maximum de structures partenaires et facilitent le déploiement des actions. Pour ce faire, deux leviers principaux sont ciblés.

Le Syndicat Mixte du Parc ne dispose pas aujourd'hui d'une instance globale pour favoriser le pilotage de cette Stratégie. Un travail en partenariat avec une équipe de chercheurs d'Agro Paris Tech doit permettre la mise en place d'un Living Lab forestier sur le territoire. Ce travail aura pour objectif d'identifier et de construire cette instance de pilotage et la gouvernance de la Stratégie.

Deuxième levier, il apparaît aujourd'hui crucial pour la bonne réalisation de cette Stratégie d'engager une réflexion sur l'ingénierie disponible au Syndicat mixte du Parc sur la thématique Forêt-Bois. Une animation efficace et facilitant l'approche des différentes thématiques (connaissances, fonctionnalités écologiques, gestion forestière, filière forêt-bois, communication/sensibilisation) sera conditionnée au temps d'ingénierie disponible.



©PNRHJ / EricDurr - JeromeGalvo

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Mise en place d'une gouvernance pour la Stratégie Forêt-Bois
- Disposer de plus de moyens d'ingénierie pour la thématique Forêt-Bois au sein du syndicat mixte du Parc

V. Construire une gouvernance et un pilotage structures pour l'animation et la mise en place de la Stratégie Forêt-Bois

	Actions	Portage Parc	Actions prioritaires	Rôle du Parc	Calendrier
V.1	Mise en place d'un Living Lab forestier pour la Stratégie Forêt-Bois	+++		<ul style="list-style-type: none"> Animation de la démarche avec les chercheurs d'Agro Paris Tech 	Démarrage à l'automne 2024
V.2	Installer une gouvernance et un pilotage pour la Stratégie Forêt-Bois	+++	★	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des conclusions de l'action Living Lab Animation de la Stratégie 	Dès 2024 avec évolutions suite au Living Lab
V.3	Construire un poste Forêt-Bois au sein du Syndicat mixte du Parc	+++	★	<ul style="list-style-type: none"> Initier les démarches et réflexions internes pour cet objectif 	Dès 2024

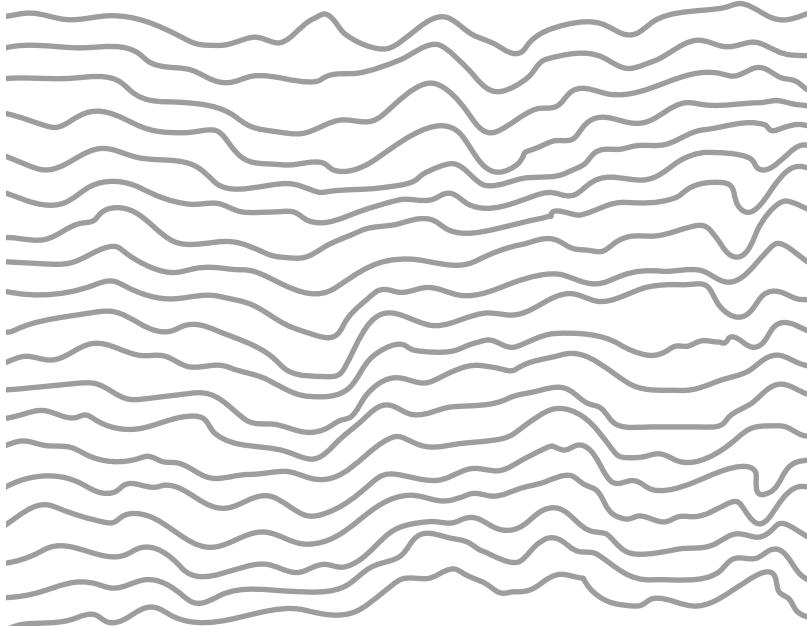
La colonne « portage Parc » vise à traduire la capacité de portage et d'animation du Parc sur cette action. Il permet notamment d'identifier les actions où le Parc n'est pas en mesure de porter l'action, mais plutôt de jouer un rôle d'animateur ou d'initiateur.

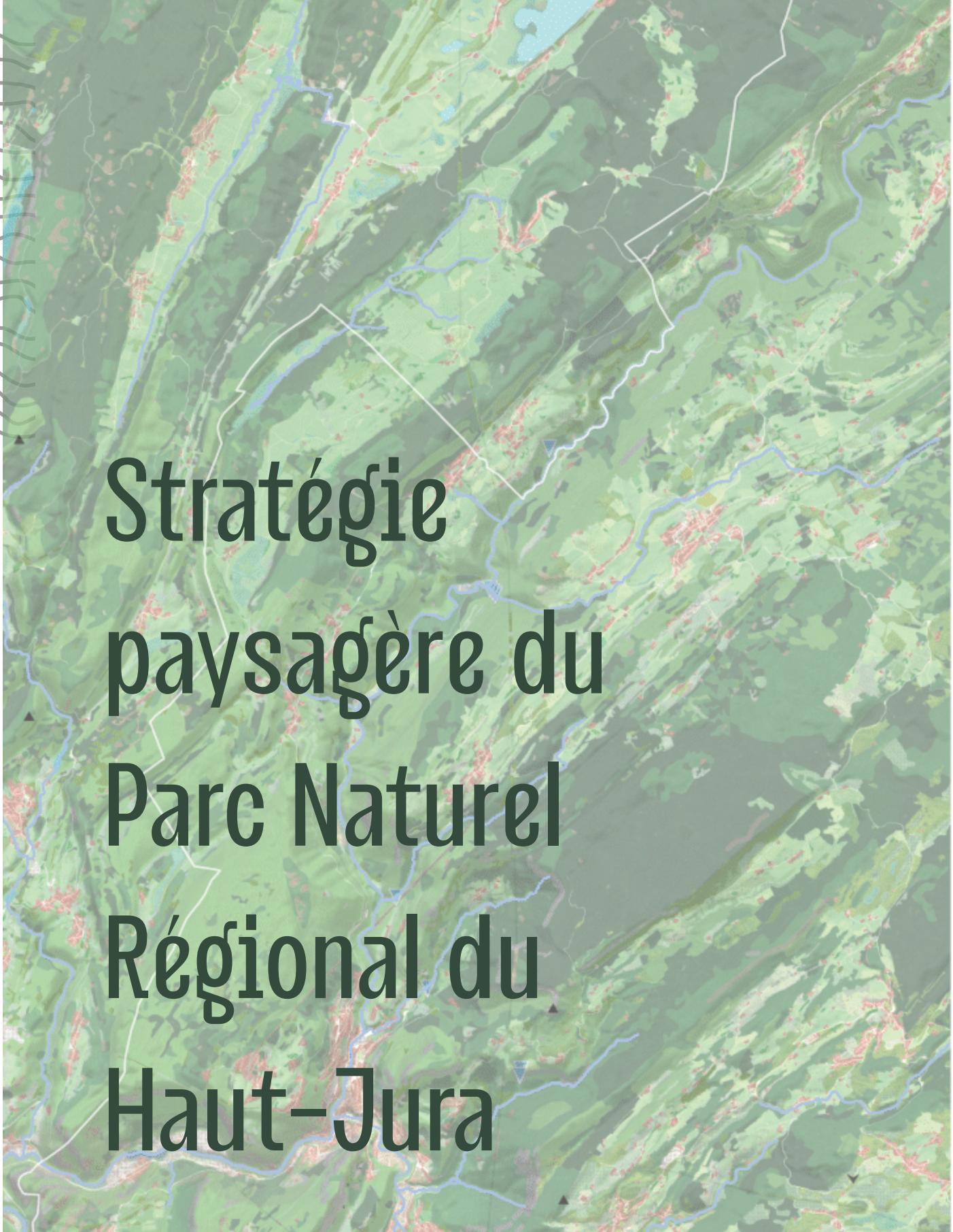




Annexe

XIV. STRATÉGIE PAYSAGE





Stratégie paysagère du Parc Naturel Régional du Haut-Jura



Opération soutenue par l'État

FONDS NATIONAL
D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DU
TERRITOIRE



**Massif
du Jura**
Commissariat
à l'aménagement

**REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

Sommaire

Introduction

p.03

Les paysages du Parc

p.04

Les objectifs de qualité paysagère

p.08

- OQP 1 > Construire une connaissance partagée des paysages pour garantir la pérennité de nos identités paysagères
- OQP 2 > Préserver les paysages emblématiques de montagne du Haut-Jura
- OQP 3 > Accompagner l'évolution de perception des paysages liée aux changements globaux et climatiques
- OQP 4 > Mettre en valeur les points de découverte et de perception du paysage
- OQP 5 > Veiller à la qualité des paysages nocturnes et sonores du Parc
- OQP 6 > Favoriser une implantation intégrée des énergies renouvelables en adéquation avec les sensibilités paysagères du territoire
- OQP 7 > Adapter et réhabiliter les activités de loisirs et touristiques de pleine nature, leurs sites et infrastructures
- OQP 8 > Garantir les spécificités des paysages urbains du Haut-Jura
- OQP 9 > Concevoir de nouveaux aménagements urbains durables et résilients
- OQP 10 > Accompagner l'évolution des paysages bâtis et urbains liée à la transition énergétique
- OQP 11 > Recomposer les paysages banalisés des franges et traversées urbaines
- OQP 12 > Limiter la fragmentation des paysages agricoles par l'urbanisation
- OQP 13 > Conforter et développer les mosaïques paysagères agricoles du Haut-Jura résilientes
- OQP 14 > Garantir l'intégration des bâtiments et infrastructures agricoles
- OQP 15 > Préserver et réhabiliter le patrimoine lithique et arboré au sein des paysages
- OQP 16 > Assurer l'intégration paysagère et la qualité des infrastructures de transport et de communication
- OQP 17 > Veiller à la cohérence des dispositifs de signalétique et d'affichage dans le territoire du Parc

Les OQP au sein des unités paysagères

p.46

- La montagne plissée
- Le second plateau
- Le Jura plissé des grand vaux
- Le Jura plissé des grand monts
- Le massif du Bugey
- Les crêts et piémonts du Jura

Les paysages pour le Parc naturel régional du Haut-Jura

La Convention européenne du Paysage marque une «Reconnaissance du paysage comme un élément important de la qualité de vie des populations, en milieux urbains et dans les campagnes, dans des territoires dégradés comme ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien».

Labellisé en partie pour la qualité de ses paysages, le Parc naturel régional du Haut-Jura se caractérise par ses paysages de moyenne montagne. Son organisation géographique, appuyée sur une histoire géologique forte configure un territoire avec des reliefs et des perspectives prégnantes. L'occupation majoritairement forestière et agricole lui confère une image de paysages naturels, dans lesquels l'eau et l'habitat traditionnel s'insèrent.

Les dynamiques paysagères des dernières décennies ont modifié certaines de ces caractéristiques, principalement avec l'activité touristique et l'extension urbaine. Le Parc, en s'appuyant sur les politiques sectorielles et sur son territoire, accompagne ce développement pour faire cohabiter développement et qualité du cadre de vie.

Les actions en faveur de la qualité des paysages du territoire du Parc s'articulent autour de 4 grands engagements, qui se traduiront au sein des dispositions de sa Charte :

- Garantir l'intégrité des paysages emblématiques de la montagne du Haut-Jura
- Conforter et revaloriser les paysages du quotidien du Haut-Jura
- Reconquérir et réhabiliter les secteurs de paysages dégradés et banalisés du Haut-Jura
- Ancrer les paysages haut-jurassiens dans les transitions

Quelques définitions

Elément de paysage

Les éléments de paysage sont des éléments matériels participant au caractère et aux qualités d'un paysage.

Ils sont perçus non seulement à travers leur matérialité concrète, mais aussi à travers des filtres culturels et sont associés à des systèmes de valeurs. Ce sont, d'une part, les objets matériels composant les structures paysagères et, d'autre part, certains composants du paysage qui ne sont pas organisés en système (un arbre isolé par exemple).

Structure paysagère

Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage et constituent les traits caractéristiques d'un paysage.

Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques.

Ces structures revêtent une grande importance, car c'est sur elles que porte l'action publique.

Unité paysagère

Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager.

Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité.

Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».

Paysage

Un paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations (art. 1, Convention européenne du paysage).

Paysages emblématiques

L'association des paysages structurants et des paysages remarquables, combinant une reconnaissance sociale et politique des paysages. Ils forgent l'identité du territoire du Parc du Haut-Jura.

Paysages structurants

Eléments de reliefs, d'hydrographie et d'occupation du sol identifiés comme prépondérants dans la lecture des paysages du territoire.

Paysages remarquables

Les paysages considérés comme remarquables désignent les paysages auxquels les populations ont attribué une valeur patrimoniale.

C'est pourquoi ils sont le plus souvent l'objet d'une protection au niveau le plus approprié (national, régional, local). Il faut noter que les appréciations d'un paysage sont variables et évolutives dans l'espace et dans le temps.

Sur le territoire du Parc, les paysages remarquables sont composés des « paysages de monts et de sommets à dominantes d'alpages et de forêts d'altitudes » définis dans la précédente Charte et intègrent les périmètres des Opérations Grands Sites de France, les sites classés et inscrits par l'état.

Les paysages du Parc

Les 6 unités paysagères

La Montagne plissée -1

Ces paysages s'échelonnent sous la forme de monts, vals, combes, cluses, crêts... Sur les parties hautes, dominent le pré-bois, les versants boisés continus. Dans les vals se regroupent les villages avec leurs terroirs agricoles dévolus à l'élevage. La nature du sous-sol organise les vals, constituant de grands lacs, étangs et tourbières.



Le Jura Plissé des Grands Vaux -3

Il se structure par le jeu parallèle des plissements géologiques. Les parties en contrebas des Grands Vaux accueillent lacs et tourbières au caractère sauvage et préservé tandis que la hêtraie-sapière développe ses plus beaux peuplements sur les monts parfois creusés à certains endroits par des combes dévolues au pâturage.



Les Crêts et Piémonts du Jura -5

Accroché aux plus hauts sommets, l'étagement de la végétation offre une diversité de paysages et un promontoire sur le territoire. Autour de la haute chaîne, le cadre montagnard des piémonts ouvert sur les Alpes, tranche avec les ambiances fraîches de la vallée de la Valserine.



Le Second Plateau -2

Sur son territoire la traversée de l'Ain façonne le lac de Vouglans et le faisceau de Syam. Ils marquent des ruptures franches du relief. Les structures bocagères rythment le paysage agricole et les versants boisés cadrent les vues sur les pièces d'eau du plateau. Les clairières habitées complètent ces ambiances intimistes.



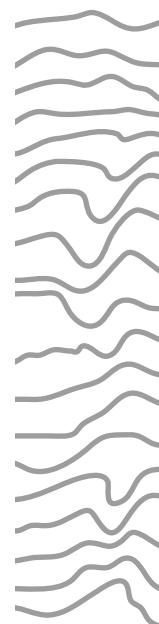
Le Jura Plissé des Grands Monts -4

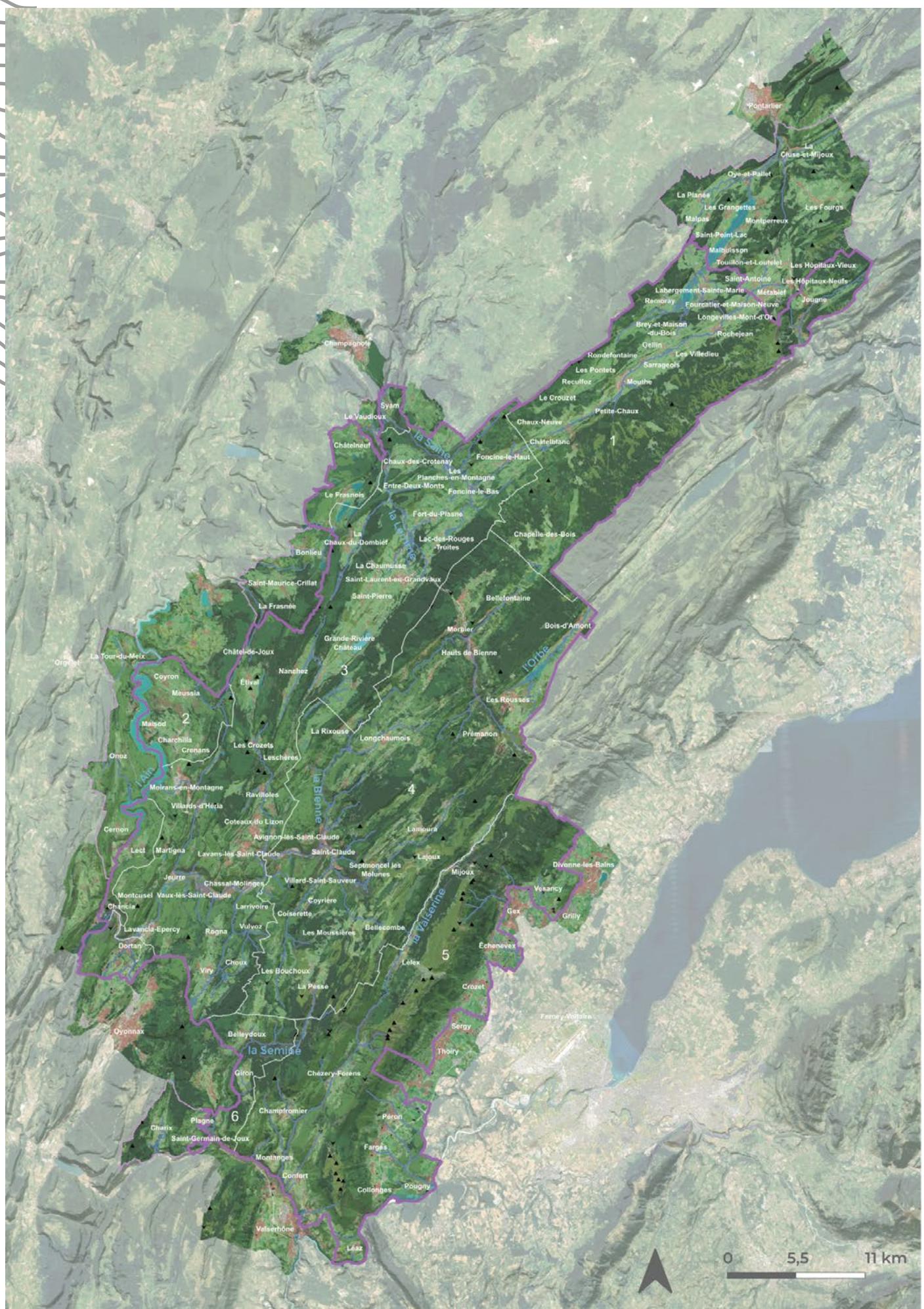
Habité par une partie des crêtes jurassiennes cette partie du Jura plissé développe un paysage typique de pré-bois alliant forêts et pâturages sur lequel s'est implanté un habitat dispersé. Les rivières créent de profondes gorges parallèles aux plissements, accompagnées de cluses au passé industriel.



Le Massif du Bugey -6

Les Monts du Haut-Bugey forment une amorce montagneuse, cadrée par la cluse de Nantua, qui se compose d'une succession de vals et de monts, dessinés par l'agriculture et l'élevage. Comme des clairières, les villages et les hameaux groupés pittoresques forment un paysage belvédère vers le sud.





Dynamiques paysagères du Haut-Jura

Les paysages par leur définition sont en constante évolution et témoignent des pressions naturelles et humaines sur les éléments et les structures qui les caractérisent.

Les dynamiques naturelles d'évolution du paysage, essentiellement dues au changement climatique ont une incidence forte et rapide sur les structures paysagères liées à la végétation. Les pratiques agricoles, forestières et touristiques mutent également face à ces changements, en adaptant leur mode de gestion. Par ailleurs, l'influence suisse sur le territoire produit de fortes pressions sur l'urbanisme et les infrastructures associées.

Paysages agricoles

- Une évolution des formes et structures des exploitations (installations en dehors des villages, simplification des structures végétales, augmentation de la taille des exploitations...)
- Une pression urbaine sur les espaces agricoles : développement urbain de l'habitat sur les coteaux afin de bénéficier des vues sur le paysage les plus remarquables...
- Une évolution des pratiques agricoles : changement de cultures, épierrement mécanique...

Paysages forestiers

- Une mécanisation et une intensification de l'exploitation forestière menant à des changements rapides des paysages forestiers
- Une modification des paysages forestiers « naturels » par les plantations monospécifiques, la création de larges chemins de débardage au cœur des massifs...
- Un changement de végétation au profit des feuillus (réchauffement climatique, ravageurs...)
- Une simplification des structures forestières : disparition progressive des clairières et des vallons étirés, au cœur des massifs forestiers, diminution des pré-bois et autres espaces de transition...

Paysages touristiques

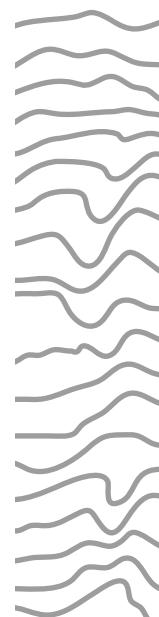
- Le basculement d'un tourisme géographique à l'échelle du territoire vers des sites identifiés (lacs, sommets...) conduisant à une intensification de la fréquentation de certains sites et leur dégradation.
- Une baisse constante de l'enneigement réorientant les activités hivernales vers d'autres disciplines à l'origine de nouveaux équipements et la reconversion des équipements existants.
- Un désintérêt des hébergements touristiques de grande taille au bénéfice d'un habitat de loisirs, en immersion dans la nature et avec des tailles et des capacités plus faibles.

Paysages urbains

- Le développement de la périurbanisation, la dispersion des habitats et une évolution de l'urbanisation vers une banalisation des formes urbaines et architecturales
- La disparition des codes architecturaux du territoire (orientation, formes, couleurs, matériaux...) au profit de constructions standardisées.
- Une accentuation des ruptures entre l'habitat et les structures paysagères périhériques associées (agricoles, forestières...)
- La construction des espaces publics de centre-bourgs autour de la voiture en déconnexion du tissu urbain existant.

Paysages des infrastructures

- Développement et augmentation de la taille des infrastructures routières : élargissement de voies, rectification de tracés, perdant les liens avec la topographie.
- Evolution des abords des axes de déplacement : disparition des alignements d'arbres, disparition des murets et soutènements en pierre.



Les Objectifs de Qualité Paysagère

Les Objectifs de Qualité Paysagère (OQP), sont définis par la convention européenne du paysage comme,

«la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie».

Alors que le paysage est souvent considéré comme le miroir de notre société, la formulation des objectifs de qualité paysagère, permet de se donner les moyens de construire un projet de territoire partagé, dans lequel chacun individuellement et la société dans son ensemble, puisse se reconnaître.

Ils permettent de comprendre comment ce paysage a évolué dans le temps et tenter de réfléchir à son évolution. Les objectifs de qualité paysagère constituent des orientations stratégiques et spatialisées à l'échelle du territoire et de ses unités paysagères.

Lien avec la Charte du Parc

Au sein de la Charte du Parc naturel régional du Haut-Jura, ils ont pour objectif d'accompagner les évolutions ou la conservation des lignes de force du paysage, qui concourent à souligner les perspectives dans le paysage et qui sont les premières à accrocher le regard.

Ils constituent un repère et une base de réflexion pour les signataires lorsqu'il y a intervention sur les paysages, quel que soit le type d'espace concerné : agricole, naturel, en village, bourg ou hameau. Ils doivent également être structurantes pour la prise en compte du paysage dans les stratégies d'aménagement à l'échelle du massif, via les documents d'urbanisme, schémas et plans.

À chacune de ces occasions, le paysage doit guider les réflexions dans la perspective d'aménagements en accord avec la Charte, son plan et les Objectifs de Qualité Paysagère.

Le Syndicat mixte doit jouer le rôle d'ensemblier entre les différentes structures porteuses de stratégies d'aménagement pour assurer la cohérence des objectifs de développement (Établissements publics porteurs de SCoT, intercommunalités, communes).

- Garantir l'intégrité des paysages emblématiques de la montagne du Haut-Jura
- Conforter et revaloriser les paysages du quotidien du Haut-Jura
- Reconquérir et réhabiliter les secteurs de paysages dégradés et banalisés du Haut-Jura
- Ancrer les paysages haut-jurassiens dans les transitions

Les dispositions de la Charte et les codes couleur à associer aux OQP

Les 17 OQP

— OQP 1

Construire une connaissance partagée des paysages pour garantir la pérennité de nos identités paysagères



— OQP 2

Préserver les paysages emblématiques de montagne du Haut-Jura



— OQP 3

Accompagner l'évolution de perception des paysages liée aux changements globaux et climatiques



— OQP 4

Mettre en valeur les points de découverte et de perception du paysage



— OQP 5

Veiller à la qualité des paysages nocturnes et sonores du Parc.



— OQP 6

Favoriser une implantation intégrée des énergies renouvelables en adéquation avec les sensibilités paysagères du territoire



— OQP 7

Adapter et réhabiliter les activités de loisirs et touristiques de pleine nature, leurs sites et infrastructures



— OQP 8

Garantir les spécificités des paysages urbains du Haut-Jura



— OQP 9

Concevoir de nouveaux aménagements urbains durables et résilients



— OQP 10

Accompagner l'évolution des paysages bâtis et urbains liée à la transition énergétique



— OQP 11

Recomposer les paysages banalisés des franges et traversées urbaines



— OQP 12

Limiter la fragmentation des paysages agricoles par l'urbanisation



— OQP 13

Conforter et développer les mosaïques paysagères agricoles du Haut-Jura résiliences



— OQP 14

Garantir l'intégration des bâtiments et infrastructures agricoles



— OQP 15

Préserver et réhabiliter le patrimoine lithique et arboré au sein des paysages



— OQP 16

Assurer l'intégration paysagère et la qualité des infrastructures de transport et de communication



— OQP 17

Veiller à la cohérence des dispositifs de signalétique et d'affichage dans le territoire du Parc



Construire une connaissance partagée des paysages pour garantir la pérennité de nos identités paysagères

Appuyées sur les cadrages de la convention européenne du Paysage, les politiques de paysage soutiennent le développement d'une connaissance spécifique comme préalable aux démarches paysagères des projets de territoires.

La loi Paysage de 1993 a permis une meilleure connaissance des paysages et l'amélioration de leur prise en compte dans les politiques publiques. Elle a conforté des démarches existantes dans les territoires, tels que les atlas et plans de paysages ou les observatoires photographiques du paysage.

La connaissance du territoire permet de comprendre les dynamiques et les composantes géographiques, fonctionnelles et spatiales du paysage. Cette connaissance permet de penser sa transformation sans porter atteinte à l'identité d'un territoire.

A l'échelle du périmètre du Parc du Haut-Jura, la connaissance paysagère se décline autour des atlas départementaux du paysage des 3 départements. Plus localement, la réalisation de chartes paysagères a enrichi les démarches de planification des dernières années. Les outils et actions de sensibilisation des acteurs locaux du paysage comme les CAUE participent à l'enrichissement de cette connaissance.

Pour accompagner les dynamiques de projet dans le cadre des changements globaux, il paraît nécessaire :

- De travailler des échelles spatiales de connaissance adaptées à celle des projets : site, commune, unités paysagères...
- De construire une connaissance partagée et collaborative des paysages permettant de soutenir l'appropriation sociale des paysages du territoire.
- D'explorer les différentes perceptions paysagères (visuelles, sonores...).
- De continuer à enrichir l'inventaire du patrimoine, en caractérisant plus finement les éléments repères des paysages, bases de travail préalable aux projets et à la définition d'outils et méthodes d'accompagnement du territoire sur les évolutions paysagères en cours et à venir (perception des populations, intégration de projets d'infrastructures structurantes...).

Déclinaison opérationnelle

- **Enrichir la connaissance paysagère du Parc à différentes échelles de projet, de manière prospective et partagée** : territoire, EPCI, commune... et poursuivre l'inventaire des patrimoines paysagers, en lien avec les partenaires locaux.

- Définir et identifier les paysages repères du territoire tels que les structures paysagères majeures : lignes de crêtes, fonds de vallées, continuités boisées ou agricoles, silhouettes urbaines...

- S'appuyer ou impulser des démarches de plans de paysages.

- Engager des recherches et capitaliser de la connaissance sur des thématiques paysagères émergentes pour le territoire, en lien avec des sujets spécifiques et les unités paysagères du Parc (paysages du changement climatique...).

Exemples : inventaire des arbres, du patrimoine paysager lithique...

- **Mettre en place et animer un observatoire photographique des paysages** pour avoir la capacité d'analyser l'évolution des paysages de manière rétrospective et en continu (au grès des événements climatiques) afin de comprendre et de matérialiser cette évolution continue des paysages (ordinaires, emblématiques ou dégradés) et leur adaptation aux effets du changement climatique.

- **Identifier et caractériser pour mettre en valeur les paysages sonores, paysages nocturnes et sites paysagers remarquables du Parc** en s'appuyant sur les inventaires du patrimoine existants et les études récentes.



Exemple : Observatoire Photographique du Paysage du Parc naturel régional des Vosges du Nord. Site 40, Preuschdorf : 1998, 1999, 2001, 2003, 2004, 2011.

Lien avec des actions et des études en cours ou existantes

- Atlas des paysages départementaux
- Démarches plans de paysage
- Etude d'identification des paysages remarquables de la région Bourgogne Franche-Comté (DREAL)
- Charpente paysagère de la Région BFC (DREAL)
- Démarches de classement de sites ou d'opérations Grands Sites de France

Les partenaires associés

- Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Etat (DDT, DREAL, DRAC)
- Collectivités (communes, EPCI, Conseil départemental)
- CAUE(s)
- Associations de défense du patrimoine naturel et culturel
- Populations

Préserver les paysages emblématiques de montagne du Haut-Jura

Le territoire du Haut-Jura s'identifie par ses paysages naturels et agricoles remarquables bercés par des reliefs marqués et les spécificités des paysages bâtis traditionnels.

La formation géologique du territoire du Parc du Haut-Jura, a produit un profil géographique façonnant des horizons lointains. La portée du regard et son amplitude forment une des caractéristiques paysagères forte du territoire, fondamentale dans leur perception. Les crêtes et les monts dominent les vallées, vals, combes, cluses... jusqu'au second plateau.

Ces composantes majeures et patrimoniales font la renommée des paysages du Jura. Les paysages remarquables des monts et sommets à dominante d'alpage, les sites classés... et les grandes structures paysagères forment les emblèmes du territoire.

Dans les politiques d'aménagement, de gestion et de protection des paysages, la notion de visibilité est mobilisée dans l'intégration des projets d'ampleur au sein des paysages (covisibilités, inter visibilité...).

- La définition et la qualification des visibilités des paysages aux différentes échelles de projet forment un enjeu dans l'intégration des projets d'aménagement.
- Les aménagements, constructions qui pourront se développer au sein ou en forte covisibilités de ces paysages seront sensibles et nécessiteront une forte maîtrise pour préserver la qualité globale des paysages.

Déclinaison opérationnelle

■ Enrichir la connaissance et la caractérisation des enjeux des paysages emblématiques du Haut-Jura vis-à-vis des changements globaux.

Exemple : Elaborer des plans de paysages dédiés

■ Soutenir et impulser les démarches de classement de site paysagers remarquables (sites classés, opérations grand sites...).

- Identifier ces paysages au sein des documents de planification (SRADDET, SCOT, PLU)

■ Préserver les structures paysagères et les paysages remarquables formant les paysages emblématiques :

- Maintenir les caractéristiques agricoles et naturelles des paysages des monts et sommets à dominante d'alpage : maintien du pastoralisme, attention architecturale portée à la réhabilitation des chalets d'alpages et aux infrastructures liées, exclusion des infrastructures impactantes.

- Préserver et s'appuyer sur les éléments structurants des paysages comme limites au développement urbain pour préserver les ensembles naturels et agricoles.

- Saisir les opportunités pour restaurer les structures paysagères dégradées.

exemple : dans le cadre de mesures compensatoires

■ Accompagner les évolutions des structures paysagères fortes du territoire :

- Anticiper l'évolution des structures de pré-bois et de pelouses sèches, au regard des changements de modes de gestion et du changement climatique.



- Valoriser les ambiances forestières comme paysage remarquable forestier. Favoriser la gestion en futaie irrégulière et accompagner la mise en place des feuillus dans le cadre de la régression des épicéas.

■ **Garantir l'intégrité des paysages emblématiques des activités de pleine nature**

- Avoir une vigilance forte sur les dynamiques d'aménagements provisoires (les appropriations saisonnières...) pour prévenir leur pérennisation et l'anthropisation des lieux touristiques (bords de lacs, départs de pistes...)
- Prioriser l'aménagement des sites déjà construits, gérer les flux en secteurs non aménagés pour contenir les impacts paysagers
- Définir des documents de cadrages d'aménagement des sites en fixant les limites de développement (type d'activité, taille, périodicité...) et les préconisations d'aménagements associées.

■ **Doter le territoire d'outils d'analyse appropriable des visibilités paysagères** adaptées aux échelles de projet et permettant de définir les axes de visibilité, covisibilité, inter visibilité permettant de discerner les secteurs de vigilance d'impact des projets...

Outils d'analyse objectifs basés sur les systèmes d'information géographique mais également d'outils d'analyse sensible des visibilités.

■ **Mener des actions de sensibilisation** en lien avec les paysages emblématiques et leurs enjeux associés :

- Sensibiliser le grand public (lectures de paysages, interventions en milieu scolaire...)
- Acculturer les partenaires techniques et politiques par le biais de l'Atelier d'aménagement durable.

Lien avec des actions et des études en cours ou existantes

- Outil d'analyse des visibilités paysagères - PNRHJ
- Animations, lectures paysagères...
- Documents d'urbanisme
- Démarches plans de paysage
- Opérations Grand Site de France et classement des sites

Les partenaires associés

- Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Etat (DREAL, DDT, DRAC)
- Collectivités (communes, EPCI, Conseil départemental)
- CAUE(s)
- Associations de défense du patrimoine naturel et culturel
- Partenaires agricoles
- Syndicats de tourisme
- Associations de développement touristique

Accompagner l'évolution de perception des paysages liée aux changements globaux et climatiques

Le territoire du Parc Naturel du Haut-Jura est reconnu pour la diversité de paysages, principalement naturels et agricoles et autour desquels se forme le sentiment d'appartenance des populations.

Avec le changement climatique, ces paysages subissent des pressions notamment dues à l'évolution de la ressource en eau, à la hausse des températures et l'augmentation des attaques d'espèces invasives. Ces évolutions entraînent une mouvance des essences végétales, parfois leur mortalité, les feuillus remontent sur les versants, changeant ainsi, peu à peu, la perception des paysages forestiers. Les niveaux d'eau visible dans les lacs et rivières évoluent ; les paysages touristiques s'ajustent...

Dans ce contexte, les pratiques de gestion des milieux naturels, agricoles et urbains s'adaptent progressivement et mènent à une transformation des paysages qui a tendance à s'accélérer.

L'accélération de ces phénomènes entraîne des interrogations sur l'évolution des paysages, du cadre de vie et de leur perception par les populations locales et touristiques.

Il s'agit de développer de nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en impliquant la population locale et touristique dans la construction d'un nouveau récit territorial et de les mobiliser durablement dans la transition climatique et énergétique du territoire :

- D'accompagner la perception de ces dynamiques d'évolution des paysages
- D'impliquer la population locale et touristique dans le développement de nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion
- De construire un nouveau récit territorial et mobiliser durablement dans la transition climatique et énergétique du territoire

Déclinaison opérationnelle

- Mettre en place des actions de reconquête paysagère sur des secteurs paysagers et urbains actifs, en recomposition ou particulièrement sensibles

Exemple : ouverture/ entretien de certaines lisières boisées pour limiter le risque d'incendie et créer un espace d'alimentation de proximité (diversification) permettant de limiter la fermeture du paysage)

- Sensibiliser la population au changement d'aspect et d'ambiance des paysages (qu'ils soient forestiers, urbains, agricoles, ou liés à l'eau) en l'impliquant activement dans l'accompagnement de cette transformation.

Exemples : actions de plantation de haies variées, végétalisation d'espaces publics, désimperméabilisation des sols (sensibilisation des privés, mise en place d'outils réglementaires dans les documents d'urbanisme), effacement des seuils, retrait du petit patrimoine lié à l'eau...

- S'appuyer sur des démarches touristiques pour créer des circuits ludiques en forêt, permettant de sensibiliser aux rôles multifonctionnels et aux évolutions paysagères spécifiquement liées à la forêt.

■ Mettre en récit l'évolution des paysages et accompagner le changement de regard :

- Repenser la valorisation médiatique et touristique des paysages du Haut-Jura : éviter le décalage entre les paysages promis et les paysages réels ou en souffrance ou en recomposition, faire évoluer la carte postale et adapter la stratégie de marketing territorial
- Créer un dialogue avec les professionnels des sports de pleine nature (Accompagnateurs de Moyenne Montagne, associations sportives, ...), premiers agents de médiation avec les touristes et les pratiquants d'activité de pleine nature
- Réaliser un récit graphique et narratif de l'évolution des paysages liée au changement climatique et/ou à la transition énergétique
- Organiser des balades paysagères avec les populations



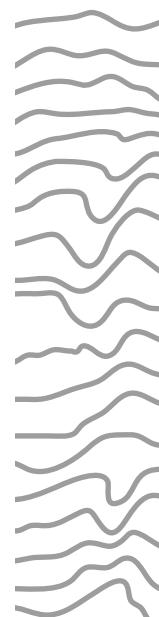
Mise en image des paysages de la Thiérache selon le scénario Afterterres2050 – Conception et réalisation par INITIAL Paysagistes

Lien avec des actions et des études en cours ou existantes

- Identification du foncier agricole pour la diversification agricole sur le territoire de la CCHJSC - PNRHJ
- Stratégies de communication touristique départementales
- Récit graphique du collectif des paysages après pétrole

Les partenaires associés

- Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Collectivités (communes, EPCI, Conseil départemental)
- CAUE(s), associations locales
- Populations
- Etat : DREAL, DRAC
- Universités (étudiant.e.s)
- Bureau d'études / artiste / dessinateur.ice



Mettre en valeur les points de découverte et de perception du paysage

L'attractivité du territoire du Haut-Jura passe par la perception de ses paysages autant dans le quotidien des populations que pour la découverte et la promotion touristique.

Appuyés sur le relief du territoire qui offre de nombreuses vues et ambiances, les axes et points de découverte permettent d'appréhender ces paysages dans leurs spécificités et sont les acteurs de la création du sentiment d'appartenance des populations.

Ils sont également un des leviers pour faciliter la compréhension et l'appréciation des paysages dans un contexte d'évolutions et de changements.

- Il s'agit alors d'avoir une attention particulière dans la mise en valeur des paysages depuis les points de vue et axes de découverte du territoire et de faciliter l'immersion au sein de ses diverses ambiances paysagères.

Déclinaison opérationnelle

■ Maintenir des fenêtres paysagères offrant des perspectives sur le grand paysage et les structures paysagères caractéristiques du territoire :

- S'appuyer sur la connaissance des paysages pour identifier les ambiances et structures paysagères fortes du territoire à valoriser dans les trajets quotidiens et dans le cadre des expériences touristique ou de loisirs.
- Inventorier, hiérarchiser et qualifier les sites, points et axes de vue offrant des vues privilégiées sur ces paysages, pour développer les gestions adéquates (maintien, création des ouvertures paysagères, en cohérence avec les enjeux environnementaux...)
- Inscire les fenêtres paysagères dans les documents cadres (PLU, OAP...)
- S'appuyer sur les itinéraires patrimoniaux et reconnus (Ligne des hirondelles, Grande traversée du Jura...)

■ Maintenir la qualité des paysages agricoles ouverts pour les perspectives et le recul qu'ils procurent :

- soutenir une gestion pastorale des espaces de franges pour limiter la fermeture paysagère des perspectives majeures.
- Veiller à la préservation des paysages ouverts dans l'évolution des pratiques agricoles (agroforesterie, haies, constructions de bâtiment...)

■ Qualifier par l'aménagement ou le désaménagement les hauts lieux de découverte des paysages :

- Soigner les premiers plans d'appréhension de ces paysages (intégration de ces espaces dans le cadre de démarches de planification),
- Restaurer les points noirs paysagers du territoire visibles depuis les points de découverte,



Fenêtres paysagères sur le GR53 dans le cadre du plan de paysage de la traversée du Massif des Vosges / PNR des Vosges du Nord - Climbach

Lien avec des actions et des études en cours ou existantes

- Plan de paysage « pour vivre et traverser les Vosges du Nord » autour du GR 53
- Outils d'analyse des visibilités - PNRHJ
- Atlas des paysages départementaux
- Application «Haut-Jura Rando»

Les partenaires associés

- Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Etat (DDT, DRAC)
- Collectivités (communes, EPCI, Conseil départemental)
- CAUE(s)
- Partenaires agricoles
- Syndicats et associations de développement touristique
- SNCF



Veiller à la qualité des paysages nocturnes et sonores du Parc.

Les « paysages nocturnes » sont de plus en plus reconnus et mobilisés dans la qualification positive du cadre de vie. Leur mention spécifique dans la « loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » (article 1, alinéa 2) traduit l’importance de leur intégration dans les démarches d’aménagement afin de valoriser les améniités des paysages nocturnes.

En parallèle, la qualité sonore du Haut-Jura tient à sa topographie faite de combes et de crêts, formant de véritables amphithéâtres naturels, et à son sous-sol karstique qui favorise la propagation des sons. Les deux paramètres combinés permettent d’obtenir une qualité de sons exceptionnelle et reconnue nationalement, faite de phénomènes d’échos et de résonances remarquables.

La complémentarité des paysages sonores et nocturnes permet de diversifier les représentations des paysages du territoire et d’affiner leurs spécificités.

Au-delà de son aspect esthétique, la nuit peut devenir le levier d’un nouveau récit de territoire, d’activités associées... au même titre que les démarches déjà engagées sur les paysages sonores.

Les paysages du Parc sont fortement reconnus pour leur naturalité. La forte occupation forestière et agricole, les espaces non urbanisés... ont construit cette perception.

Au-delà des notions de santé publique, la présence lumineuse liée à l’anthropisation développe un sentiment contradictoire avec cette image du territoire forgée autour de la forêt et de l’agriculture.

- La réduction des nuisances et pollutions lumineuses du territoire s’impose comme un enjeu fort pour garantir la prégnance de la nuit comme un des marqueurs des paysages du territoire.

Déclinaison opérationnelle

■ Intégrer la qualité du paysage nocturne dans les projets d’aménagement et de planification,

- Dans l’établissement des documents d’urbanisme (PLUi, RLPI), des Schémas directeurs d’aménagement lumière (SDAL) (outils locaux d’orientation et de programmation) et/ou de chartes lumière, (compléments techniques sectoriels).
- Par des actions de sensibilisation, l’accompagnement méthodologique pour la mise en valeur des paysages nocturnes (édition de Guide pour un éclairage de qualité).
- En améliorant les éclairages extérieurs publics et privés pour réduire la pollution lumineuse en travaillant les modalités d’éclairages des espaces publics (mobilier spécifique), en identifiant les secteurs de fréquentation nocturne et en adaptant les aménagements (itinéraires aménagés pour des parcours piétons nocturnes sécurisés...)

■ Impliquer les populations dans la transition des aménagements vers des espaces moins et mieux éclairés :

- Mettre en oeuvre des actions de sensibilisation

Exemple : Co-élaboration de “parcours nocturnes” entre scientifiques, acteurs publics et habitant.e.s

- Réaliser des tests d’extinction totale de l’éclairage public
- Viser la labellisation des communes « villes et villages étoilés »

■ Prolonger les actions historique du Parc et du territoire en faveur des paysages sonores

Exemple : Mettre en oeuvre des actions de sensibilisation permettant de réactiver les points sonores



Extrait du guide «Lutter contre la pollution lumineuse», réalisé par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Lien avec des actions et des études en cours ou existantes

- Pré-identification d'une trame noire à l'échelle du territoire du Parc du Haut-Jura (2023)
- Paysages sonores du Haut-Jura

Les partenaires associés

- Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Fédération des Parcs, réseaux régionaux des Parcs
- Etat (DREAL, DDT)
- Collectivités (communes, EPCI, Conseil départemental)
- Associations locales (AJENA, ALECO1, SYDED, JNE, LPO...)
- Syndicats d'énergie
- CEREMA
- Populations



Favoriser une implantation intégrée des énergies renouvelables en adéquation avec les sensibilités paysagères du territoire

Depuis le 10 mars 2023, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « APER », demande aux collectivités territoriales de définir des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER). Pour chaque catégorie de filières énergétiques, les zones sont définies en fonction des potentiels énergétiques du territoire et des projets qui existent.

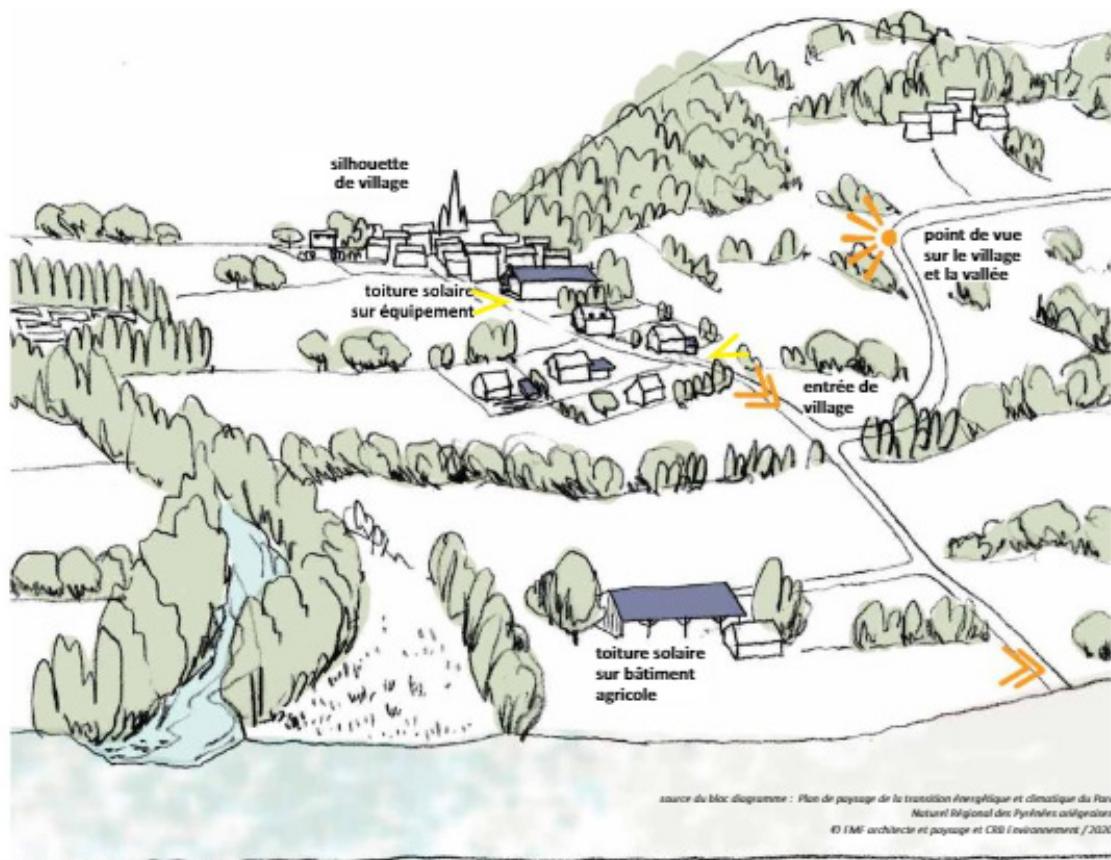
- L'implantation de projets énergétiques non (ou mal) intégrés dans le paysage peut entraîner une perte de lisibilité et de visibilité des structures et composantes paysagères du territoire.

Soucieux de l'équilibre et de la préservation des paysages, le Parc naturel régional du Haut-Jura accompagne le territoire dans sa stratégique de planification énergétique, et formule un avis sur les ZAER en cours de définition et les projets énergétiques émergents. Pour aider les porteurs de projets à se positionner sur cette question, une feuille de route énergétique a été définie et met en évidence des orientations et des principes de préservation de manière globale et par filière énergétique.

Echelle de travail et nature des paysages concernés

Si les orientations paysagères concernent l'ensemble du territoire du Parc, elles se déclinent et s'adaptent selon :

- **le niveau de sensibilité des paysages concernés** : paysages emblématiques, quotidiens et dégradés.
- **la typologie d'espace paysager concerné** (en termes d'occupation des sols) : paysages agricoles, forestiers, paysages d'eau, paysages urbains, étroitement liés à une approche par filière énergétique (filière bois énergie pour le paysage forestier, solaire au sol pour les paysages agricole et urbains, solaire sur l'eau pour les plans d'eau, solaire sur toiture sur les espaces bâtis, et éoliens pour les paysages agricoles et forestiers)
- **le niveau de pression lié au potentiel énergétique** des espaces concernés : certains espaces (tels que les zones d'accueil de l'éolien, friches, carrières, décharges, toitures, espace de stationnement de plus de 1500m²) sont plus sujets au développement de projets énergétiques que d'autres (comme les zones d'exclusion ou encore les zones environnementales sensibles)
- **les dynamiques paysagères, urbaines et économiques des unités paysagères** : en effet, selon les dynamiques observées le développement énergétique peut apparaître comme une opportunité à saisir.



TENIR COMPTE DES :



Visibilités du projet depuis les reliefs, en évaluant l'impact du projet depuis les points hauts dans le paysage (panorama, sites emblématiques...).



Visibilités depuis le site du projet, sur les reliefs et structures paysagères proches ou lointaines.



Visibilités depuis les principaux axes de communication sur le projet, les horizons ou les structures paysagères.

Axonometrie sur la prise en compte de vues et d'éléments paysagers dans l'implantation de toitures solaires au sein ou autour d'un village - Extrait du volet préconisation du «Plan de paysage pour les transitions du Plat»

Déclinaison opérationnelle

- **Préciser les enjeux paysagers en matière d'intégration énergétique pour chaque unité paysagère en précisant les configurations de covisibilités.** S'appuyer sur les outils comme les plans de paysages énergétiques.
- **Acccompagner les collectivités (EPCI, PETR) dans la définition d'une stratégie de planification énergétique à intégrer dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU)**
 - Exemple : déclinaison de l'outil « Destination Tepos » et « Etape paysage »*
- **Sensibiliser et fédérer les élus et les porteurs de projets sur les mesures d'intégration paysagère à mettre en œuvre**
 - Edition et animation d'un guide de recommandations paysagères par filière énergétique. Ce guide sera à destination de plusieurs publics (élus, porteurs de projet, habitants...).
 - Organisation de temps d'échange et de retour d'expérience avec les acteurs du territoire afin de préciser la doctrine énergétique à mettre en place (analyse des difficultés rencontrées par les porteurs de projets et les instructeurs et adaptation des recommandations du guide) et d'accompagner durablement les initiatives à venir.
- **Mesurer et évaluer la sensibilité paysagère et l'exposition visuelle des projets énergétiques et préciser les critères d'intégration paysagère à considérer**, dans le cadre de la formulation des avis du Parc sur les ZAER et les projets énergétiques en cours,



Principes d'action

Principes généraux :

■ Préserver l'identité paysagère du territoire :

- limiter l'impact des projets ENR depuis les axes de déplacement majeurs (Routes départementales, itinéraires de découverte, ...) contribuant à la qualité des paysages perçus ;
- Prévenir les situations de covisibilité et éviter les effets de saturation visuelle ou de mitage (fragmentation du paysage) au sein des actions de planification ;
- Avoir une vigilance sur l'exposition visuelle des ZAER et des projets énergétiques (production et transport) depuis et au sein des paysages emblématiques du Parc, afin que les structures et les éléments composant les paysages ne soient pas impactés.
- Affiner et compléter la définition des zones d'exclusion et de vigilance à l'implantation d'ENR par des démarches de type plans de paysage - énergie
- Préserver les paysages emblématiques (paysages remarquables et structures paysagères identitaires) et leur zone tampon concernée par des mesures de classement ;

■ Adapter les projets Enr au site dans lequel ils s'insèrent : adaptation au relief et aux structures paysagères

■ Faire le lien avec les documents d'urbanisme en vigueur et inciter au développement des projets énergétiques sur :

- Les sites déjà dégradés et les espaces déjà artificialisés (friches, carrières et décharges...) avec un enjeu de ne pas augmenter les points noirs paysagers, et en veillant à limiter le développement en extension linéaire, et maintenir les coupures d'urbanisation ;
- À proximité des installations déjà desservies, tout en restant compatible avec les zones résidentielles qu'elles jouxtent ;
- Les bâtiments, tout en préservant la qualité patrimoniale et architecturale des bâtiments concernés par des mesures d'intégration architecturale.

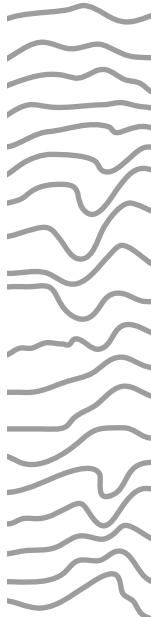
Solaire (sur toiture, au sol et flottant) :

■ Soigner l'intégration paysagère des installations :

- Soigner l'intégration du solaire sur toiture, notamment dans les secteurs d'intérêt patrimonial (SPR, site classé,) et dans les paysages emblématiques.
- Mener des recherches d'implantation pour les ombrières sur les espaces de stationnement ;

■ Conserver une activité dédiée aux énergies renouvelables minoritaires par rapport à l'activité agricole et être à destination de l'exploitation, selon la doctrine de la Fédération des Parcs sur l'agrivoltaïsme ;

■ Protéger les plans d'eau naturels (zone d'exclusion), et limiter l'impact sur la perception des paysages et les activités nautiques sur les plans d'eau artificiels (ex. barrage de Vouglans) pour le solaire flottant.



Hydroélectricité

- Actuellement engagé dans l'accompagnement des mesures d'effacement des seuils des rivières et cours d'eau (dont celles labellisées « sauvages »), la promotion d'ouvrage allant à l'encontre des continuités écologiques et sédimentaires n'est pas souhaitée.

Eolien

- **Préciser les sensibilités paysagères et environnementales des zones d'accueil de l'éolien** (soit les zones blanches) doivent être précisées dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme.
 - prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers du Parc déclinés dans sa Charte.

Bois énergie

- **Veiller à l'intégration des plateformes bois et à l'impact potentiel sur la ressource et les paysages forestiers.**

Lien avec des actions et des études en cours ou existantes

- Outil d'évaluation de l'exposition visuelle des projets pouvant aider les collectivités et les porteurs de projet à préciser l'impact potentiel d'un projet et les principes d'intégration paysagère à mettre en œuvre ;
- Stratégie Climat
- Atelier d'aménagement Durable du Parc
- Outil ETAPE paysage (Collectif des paysages de l'après pétrole)

Les partenaires associés

- Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Fédération des Parcs, réseaux régionaux des Parcs
- Etat (DREAL/DDT)
- UDAP
- Collectivités (communes, EPCI)
- Porteurs de projets ENR, développeurs...
- CAUE
- Associations locales(AJENA, ALECO1, SYDED...)
- Syndicats d'énergies, SEM ENR, SCIC (centrales villageoises)
- Population locale

Adapter et réhabiliter les activités de loisirs et touristiques de pleine nature, leurs sites et infrastructures

Le territoire du Parc est reconnu pour ses paysages naturels et ses grands espaces, supports d'activités touristiques et de loisirs, de découverte, de pleine nature, localement ou plus largement.

Les infrastructures de pratique des sports d'hiver et d'hébergements touristiques ont construit une histoire et une image architecturale à ces paysages, liée entre autres à la neige et aux grands ensembles d'hébergements collectifs.

Les évolutions des pratiques touristiques et de loisirs, impactées par le changement climatique entraînent une mutation des sites et infrastructures qui leur sont associées.

- L'évolution de ces lieux d'accueil et de pratique représente un enjeu pour le territoire et une opportunité pour travailler l'intégration paysagère de ces activités, et leurs incidences sur les paysages locaux.

Déclinaison opérationnelle

■ Accompagner la mutation des domaines alpins et nordiques vers un désaisonnalisat ion des activités, dans l'intégration et le respect des paysages :

- Traiter tout particulièrement l'intégration paysagère des surfaces de stationnement par leur redimensionnement, leur reconversion et / ou leur renaturation.
- Accompagner la création de nouveaux tracés (implantation, communication de sites...)

■ Réhabiliter les paysages de friches et lieux touristiques, en prenant en compte leur reconnaissance architecturale (inventaires régionaux des bâtiments touristiques...).

■ Accompagner le développement des aires de bivouac et des habitats insolites, HLL... à l'échelle des projets (matérialité, intégration) et des stratégies de territoire (situations). Valoriser les marqueurs de l'identité architecturale dans le cadre de réappropriations contemporaines, d'expérimentations architecturales.

■ Elaborer des plans de gestion et d'aménagement des sites naturels au regard et l'évolution de leur fréquentation et des effets associés. Dans la définition de tracés et de points de découvertes des paysages adaptés, les niveaux d'aménagements adaptés équilibrant gestion de la fréquentation et attractivité...



Restauration végétale d'une piste de ski à Saint-léger les mélèzes, dans le Parc National des Ecrins



Lien avec des actions et des études en cours ou existantes

- Etude de fréquentation et de gestion touristique - PNRHJ
- Opération Grand site de France « vallée du Hérisson et plateau des 7 lacs »
- Stratégies touristiques (Pays...)

Les partenaires associés

- Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Fédération des Parcs, réseaux régionaux des Parcs
- Etat (DREAL, DDT)
- Collectivités (communes, EPCI, conseil départemental)
- Conseils départemenax du tourisme
- Associations locales de développement touristique
- fédérations sportives...
- Socioprofessionnels
- Populations

Garantir les spécificités des paysages urbains du Haut-Jura

Les paysages urbains du territoire du Haut-Jura sont caractérisés par un habitat rural dispersé. Les formes urbaines plus denses de villages et de bourgs s'organisent principalement autour des axes de déplacement et des faiblesses des reliefs et forment les silhouettes villageoises, repères au sein des ouvertures paysagères.

Les villes, historiquement orientées vers l'industrie se sont intégrés dans des contextes géographiques spécifiques, notamment de cluses.

L'ensemble façonne une identité urbaine et architecturale forte du territoire. Celle-ci a fortement évolué sur les dernières décennies avec l'héritage d'un urbanisme pavillonnaire, déconnecté des spécificités territoriales et engendrant une banalisation des paysages urbains : rupture des formes bâties traditionnelles (extensions, conurbation...), disparition de structures arborées et agricoles (vergers, bocage, potagers, prairies...).

Le changement de paradigme, vers une réduction dans la consommation de l'espace constitue un levier pour accompagner les dynamiques de densification urbaine et soutenir l'évolution des modes d'habiter pour

- Réhabiliter des structures urbaines, préservant la qualité des formes bâties
- Maintenir les silhouettes des espaces bâties emblématiques

Déclinaison opérationnelle

■ Alimenter la connaissance et sa prise en compte pour préserver les spécificités des paysages bâties :

- Enrichir l'inventaire du patrimoine : identification et qualification des silhouettes bâties emblématiques.
- Accentuer la prise en compte des spécificités urbaines et architecturales des paysages bâties (silhouettes villageoises, palettes matériaux, volumétries...) dans les documents de planification.
- Préserver la visibilité et donc l'appropriation des silhouettes depuis les points de vue éloignés ou rapprochés, en alimentant les documents d'urbanisme pour définir des zones de préservation visuelles et de constructions.
- Maintenir l'harmonie d'ensemble des façades présentées par des mesures spécifiques (Orientation d'Aménagements et de Programmation (OAP))
- S'appuyer sur l'évolution des savoir-faire et la valorisation des filières locales dans la construction et la rénovation urbaine.
- Procéder à des actions de découverte et de sensibilisation autour du paysage bâti (lectures urbaines, animations scolaires...)



■ **Accompagner les évolutions urbaines dans le changement de paradigme de consommation foncière et de conception des aménagements :**

- Avoir une attention accrue en secteur sous pression transfrontalière dont l'influence se reporte de plus en plus loin de la frontière, notamment vis-à-vis des densifications en surélévation en zones tendues
- Retrouver une exemplarité (cadre de vie, énergétique, environnemental) dans les démarches de densification et viser l'exemplarité environnementale des secteurs les moins denses et/ou nouvellement construits (perméabilité, énergie, volumes, couleurs, palette végétale, déblais/remblais...).
- Favoriser la densification de l'habitat s'inscrivant dans la continuité des formes traditionnellement denses de l'habitat villageois (Orientation d'Aménagements et de Programmation (OAP), plans de façades, plans des hauteurs...) ;

■ **Encourager la densification urbaine tout en préservant, restaurant la Trame Verte et Bleue en milieu urbain et périphérique :**

- Intégrer les Trames Vertes et Bleue comme préalable dans les plans d'aménagement,
- Procéder à des actions de désartificialisation et de renaturation dans le cadre des projets de réhabilitation ou de reconversion urbaine
- Préserver durablement les espaces agro-naturels et forestiers fonctionnels aux abords des bourgs (connexions écologiques, trames piétonnes...) et en maintenant l'aspect, le caractère naturel et la fonctionnalité des espaces non bâtis aux abords qui les dessinent et permettent leur lecture et leur mise en valeur (*protection du foncier, des motifs paysagers comme le maillage bocager par exemple*).

Lien avec des actions et des études en cours ou existantes

- Documents de planification (SCOT, SRADDET...)
- Atelier d'aménagement Durable du Parc

Les partenaires associés

- Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Fédération des Parcs, réseaux régionaux des Parcs
- Collectivités (communes, EPCI)
- Etat (DDT, DRAC, DREAL)
- CAUEs, Agences d'urbanisme
- UDAP
- Populations

Concevoir de nouveaux aménagements urbains durables et résilients

Dans ce territoire de moyenne montagne, les espaces publics sont aujourd’hui principalement organisés autour des usages véhiculés. En lien avec les besoins de déneigement, ils sont majoritairement goudronnés et peu végétalisés. La fonction sociale et paysagère de la rue et de la place, ainsi que de la multifonctionnalité des espaces publics sont très peu mis en avant dans les aménagements.

En bousculant les modes d’habiter, le dérèglement climatique et le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) invitent à penser nos espaces publics autrement, de manière plus résiliente et polyvalente. Une opportunité est offerte aux territoires d’expérimenter de nouveaux modes de faire.

- Dans ce contexte, l’enjeu est d’accompagner les collectivités dans la transformation des pratiques d’aménagement à long terme en lien avec la désimperméabilisation des sols, la renaturation des espaces habités, le développement de nouvelles pratiques de mobilités (douces et actives) et de nouvelles sociabilités.

Déclinaison opérationnelle

- Développer une culture commune sur la transition écologique et sociale des espaces urbains :
 - Sensibiliser et former les collectivités, les agents techniques, la population habitante et les porteurs de projet à la gestion différenciée et aux techniques de végétalisation et d’arborisation en milieu urbain et rural, et plus largement, à la nature en ville.
 - Créer des temps de retour d’expérience entre les collectivités pour partager les solutions et faire émerger de nouvelles pratiques, s’appuyer sur l’atelier d’aménagement durable notamment.
- Aider les collectivités à mettre en place des stratégies de renaturation sur le territoire, notamment dans le cadre de la définition de leurs documents d’urbanisme (SCOT/PLUi/PLU).
 - Accompagner les SCOT et les PLU(i) dans la définition de cette stratégie ;
 - Développer des outils SIG (notamment avec le MOS de niveau 5) pour évaluer les besoins de reconquête et analyser le niveau d’artificialisation des sols et les enjeux de reconquête des sols ;
 - Développer des outils de veille foncière pour faciliter cette renaturation (enjeu public prioritaire à long terme)
- Établir des outils d’accompagnement au développement de pratiques d’aménagement plus vertueuses : végétalisation, gestion directe des eaux pluviales...
Exemple : guide de préconisations paysagères à intégrer dans les documents d’urbanisme

■ Expérimenter la fabrique d'espaces publics résilients

- Faire des espaces urbains en transition (friches touristiques, ...) des lieux d'expérimentation privilégiés : pour donner suite à la baisse de l'enneigement, adapter, par exemple, les infrastructures routières (réduction de l'emprise routière des voiries, végétalisation des abords et notamment des espaces de stationnement), valoriser les filières, les savoir-faire locaux et en émergences
- Expérimenter des actions de végétalisation avec les collectivités volontaires (cours d'école, placette...) en intégrant des volets participatifs aux démarches.



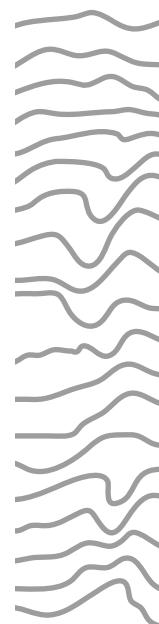
Renaturation du groupe scolaire Ampère à Caluire et Cuire, Atelier LJN

Lien avec des actions et des études en cours ou existantes

- LEADER VI : fiche action n°6 « Accompagner l'implication citoyenne dans les projets architecturaux et paysagers »
- Atelier d'aménagement Durable du Parc
- Modèle d'occupation des sols à l'échelle du Parc

Les partenaires associés

- Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Fédération des Parcs, réseaux régionaux des Parcs
- Collectivités (communes)
- Associations locales de conseil et EEDD (CAUEs, CPIEs...)
- Populations
- CEREMA
- UDAP



Accompagner l'évolution des paysages bâtis et urbains liée à la transition énergétique

Le bâti du territoire s'organise entre un habitat rural traditionnel isolé, des villages groupés et des villes tournées vers l'industrie. Ces 3 typologies urbaines ont forgé l'identité des paysages du territoire. Avec les extensions urbaines, un urbanisme périphérique s'est développé, souvent éloigné des formes bâties originelles, reprenant d'autres codes constructifs.

La transition énergétique en cours demande sur les territoires : la production d'énergies renouvelables (dont certaines ont un impact sur les structures bâties et urbaines) et la rénovation énergétique des bâtiments.

Il s'agit alors de :

- Mettre en avant le potentiel de production énergétique des espaces bâtis, et les contraintes de préservation de l'essence des paysages bâtis (notamment dans les secteurs protégés ou remarquables) ;
- Identifier l'impact énergétique des filières constructives, et notamment l'impact de l'isolation par l'extérieur sur la perception des bâtiments et le respect de l'architecture traditionnelle ;
- Interroger les sensibilités patrimoniales et paysagères à considérer selon les espaces urbains concernés.

Déclinaison opérationnelle

- **Travailler sur l'intégration patrimoniale et paysagère des ENR dans le bâti adapté à sa typologie.**

Exemple : définir un guide de recommandation paysagère sur les principes d'intégration architecturale et paysagère des équipements énergétiques par typologie d'espace urbains concernés.

- Enrichir la connaissance et la caractérisation du paysage bâti du territoire.
- Faire évoluer et réhabiliter les patrimoines bâties dans le cadre des rénovations énergétiques en s'appuyant sur l'évolution des savoirs faire et la valorisation des filières locales.

- **Identifier les secteurs propices à l'accueil des ENR dans le tissu urbain et au sein de son espace public.** Créer un atlas des friches et des espaces urbains ciblés pour le développement des ENR et interroger leur potentiel énergétique au regard des enjeux paysagers et environnementaux du territoire

- **Accompagner le choix des rénovations énergétiques** en accord avec les caractéristiques architecturales du bâti (typologie d'isolation, typologie de projet d'ENR) et valoriser une approche circulaire et systémique (liens avec le paysage, géologie, espaces forestiers concernés, les enjeux de structuration de filières locales,). Poursuivre les démarches en faveur de l'éco-rénovation et l'éco-construction.



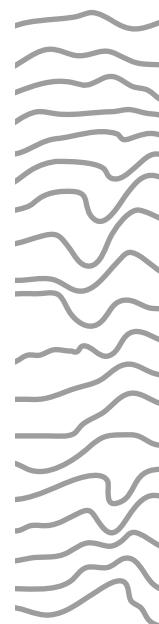
Intégration de panneaux solaires dans la rénovation de la toiture de l'église de Remoray (25)

Lien avec des actions et des études en cours ou existantes

- Guides éco-rénovation, éco-construction du Parc
- Inventaire du patrimoine
- Guides des CAUE
- Etudes pour la réalisation d'un plan solaire avec volet d'intégration paysagère urbaine et architecturale

Les partenaires associés

- Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Fédération des Parcs, réseaux régionaux des Parcs
- Etat (DREAL, DRAC, DDT)
- UDAP
- Collectivités (communes, EPCI, Conseil départemental)
- Associations locales de conseil (CAUES, AJENA (conseil en rénovation, espace info énergie), ALEC, SYDED)
- ANAH
- Populations



Recomposer les paysages banalisés des franges et traversées urbaines

Les franges et traversées urbaines représentent les vitrines dans les parcours de découverte et de pratique quotidienne du territoire et de ses paysages. Intimement liés à l'augmentation de la mobilité automobile individuelle, ces espaces de franges se sont développés avec les zones d'activités et les quartiers d'habitations périphériques tandis que les espaces publics villageois perdaient leur fonction sociale au profit des déplacements et du stationnement. Progressivement, les éléments marqueurs des spécificités des paysages urbains de moyenne montagne se sont effacés.

Ce développement a conduit à une perte de lisibilité des structures urbaines, une dégradation des paysages urbains par leur banalisation et leur standardisation. La réduction de l'attrait pour ces lieux a dégradé la perception des paysages urbains d'entrée et traversées urbaines.

Il s'agit ainsi de recomposer plutôt que de restaurer ces paysages, en saisissant les opportunités pour créer de nouvelles compositions paysagères, porteuses de sens et d'identité pour le territoire et appuyées sur les enjeux contemporains.

- **Les évolutions sociales et climatiques, vont interroger la recomposition de ces franges habitées de manière transversale, en faveur des paysages, de l'environnement et des modes de vie.**

Déclinaison opérationnelle

■ Recomposer les espaces périphériques habités et renforcer leurs fonctionnalités sociales, environnementales et paysagères

- Identifier les continuités écologiques à préserver et renforcer par le biais de stratégies d'aménagement et de planification (identification aux PLU, SCOT...)
- Requalifier les pôles d'équipements et les zones d'activités en intégrant des actions de végétalisation, la gestion des zones de stockage, des mobilités, de l'éclairage et des enseignes.
- œuvrer pour la réutilisation des friches industrielles, et leur requalification
- Requalifier les quartiers pavillonnaires et les extensions urbaines non maîtrisées : densification, aménagements en faveur des mobilités actives, réduction des îlots de chaleur par la végétalisation et l'arborisation, connexion aux structures urbaines anciennes, intégration de la production d'énergie renouvelable ...

■ Restaurer les traversées urbaines pour retrouver des ambiances paysagères de centre-bourg :

- Favoriser le développement d'espaces partagés en milieu urbain en travaillant des espaces publics accueillant pour les usagers des centre-bourgs.
- Développer une identité paysagère locale à travers les aménagements : reprise de chartes couleurs (architecturales et paysagères), usages de matériaux locaux dans les aménagements, mobilier spécifique associé... S'appuyer sur les éléments de patrimoine vernaculaire (matériaux, pierre sèche, tavaillons, lavoirs...)
- Déployer des formes d'espaces publics adaptés aux usages et au climat du territoire (surface, orientation, exposition...)
- Recomposer une identité végétale des espaces publics ruraux : arbre de centre-bourg, alignements contribuant à la réduction de la vitesse et à la restauration des paysages d'entrée de ville.

- Réduire la place des usages motorisés et donc des surfaces en enrobé et développer des aménagements en faveur des mobilités actives appropriées à l'échelle d'un bourg, village...
- Accompagner l'aménagement des espaces publics liés à la route pour améliorer les usages quotidiens des populations et résoudre certains problèmes de sécurité routière : requalifier les chaussées et abords de centre-bourg (en prenant en compte les gabarits agricoles, forestiers, de déneigement)
- S'appuyer sur l'évolution des savoir-faire et la valorisation des filières locales dans la mise en œuvre de l'aménagement des espaces publics.

■ **Poursuivre la résorption et éviter la création des points noirs paysagers (dépôts sauvages, réseaux aériens, publicité, délaissés de voirie...)**

- Cibler des zones de recomposition prioritaire en fonction des enjeux de visibilité
- Intégrer l'enfouissement des réseaux aériens dans le cadre des projets de réaménagement
- Etendre les schémas de signalisation d'information locale pour limiter l'impact des préenseignes illégales

■ **Sensibiliser les acteurs de l'aménagement (élu.e.s, technicien.e.s...) et les populations aux enjeux de recomposition des franges et traversées urbaines**

- Concevoir ou actualiser des guides techniques et méthodologiques de recomposition des franges urbaines en cohérence avec les enjeux de transition
- Animer l'atelier d'aménagement durable : visites, retours d'expériences...



Aménagement de la Route Blanche en boulevard urbain, les Rousses - Agence Au-delà du fleuve

Lien avec des actions et des études en cours ou existantes

- LEADER VI : fiche action n°6 « Accompagner l'implication citoyenne dans les projets architecturaux et paysagers »
- Atelier d'aménagement Durable - PNRHJ
- Guides méthodologiques existants (réseaux PNR, CAUE...)

Les partenaires associés

- Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Fédération des Parcs, réseaux régionaux des Parcs
- Collectivités (communes, EPCI, départements)
- Etat (DREAL, DRAC, DDT)
- Associations locales de conseil et EEDD (CAUEs, CPIEs...)
- Populations
- CEREMA
- UDAP



Limiter la fragmentation des paysages agricoles par l'urbanisation

Les paysages agricoles du territoire sont en interaction directe avec les structures urbaines. La pression qui s'exerce sur l'habitat engendre des dynamiques d'extension urbaines et de grignotage des terres agricoles mettant progressivement à distance, ces paysages historiquement intimement liés aux bourgs et à leurs caractéristiques.

Cet éloignement au profit des projets de développement urbain (habitat, industrie, infrastructures de transports...) engendre progressivement des phénomènes de conurbation, et met en péril la lecture des structures paysagères urbaines et agricoles du territoire.

- Recomposer le lien ville/campagne pour limiter les ruptures sociales entre les mondes urbain et agricole et perenniser l'activité.
- Maintenir les coupures urbaines agricoles et naturelles pour préserver la lisibilité des structures paysagères et les aménités des paysages agricoles.

Déclinaison opérationnelle

- **Préserver le foncier agricole stratégique pour garantir la pérennité des exploitations, de leur production, et des paysages agricoles**
 - Identifier et cadrer les règles d'aménagement des secteurs agricoles à préserver dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi...)
 - Mettre en œuvre des outils de protection spécifiques (Zones d'agriculture protégée...)
- **Garantir la lisibilité des structures en maintenant les respirations agricoles**
 - Maîtriser les extensions urbaines et limiter l'urbanisation continue le long des axes routiers
 - Limiter la fragmentation agricole par le passage des infrastructures de déplacement et de communication
- **Soigner les transitions entre milieux agricole et urbain**
 - Repérer et cibler les franges à (re)aménager et/ou à gérer dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU).
 - Intégrer la gestion des lisières agricoles en contact avec l'urbanisation dans le cadre d'OAP
 - Restaurer les franges agricoles dans les travaux de réhabilitation urbaine.



Lien avec des actions et des études en cours ou existantes

- Documents d'urbanisme (SCOT, PLU)

Les partenaires associés

- Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Fédération des Parcs, réseaux régionaux des Parcs
- Etat (DREAL, DDT)
- Collectivités (communes, EPCI, Conseil départemental)
- Partenaires agricoles (agriculteurs et organismes)
- CAUE
- Agence d'urbanisme

Conforter et développer les mosaïques paysagères agricoles du Haut-Jura résilientes

Les mosaïques paysagères agricoles du territoire se déclinent et varient en fonction des unités paysagères : trames arborées, bocagères identitaires, qui rythment de paysages ouverts du piémont et des plateaux, organisation paysagère spécifique autour de l'agriculture des combes...

Cette diversité s'appuie sur les modes de gestion agricoles en place sur le territoire et en adaptation aux configurations géomorphologiques et climatiques des lieux.

- L'évolution du climat, de la ressource en eau et la diversification agricole amène une réflexion quant à l'évolution de ces structures paysagères agricoles en lien avec l'identité des paysages qu'elle porte.

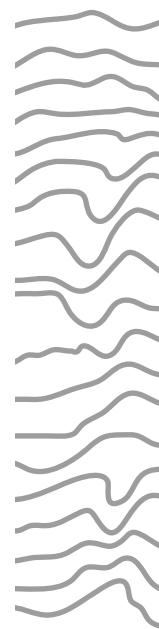
Déclinaison opérationnelle

■ Soutenir la qualité des paysages agricoles ouverts dans le contexte des transitions

- Maintenir et développer les pratiques agropastorales qui entretiennent les structures paysagères ouvertes (clairières forestières, alpages, communaux de pelouses sèches...)
- Prendre en compte les axes des perspectives sur les paysages ouverts dans les actions de plantations ou de constructions agricoles.
- Encourager les pratiques agricoles préservant la diversité paysagère agricole du Haut-Jura (taille du parcellaire, prairies naturelles, pastoralisme...).
- Préserver les paysages prairiaux à forte valeur environnementale et paysagère (prairies naturelles et permanentes notamment) en lien avec les démarches MAEC.

■ Maintenir la synergie entre les structures agricoles et forestières

- Favoriser les plantations agricoles : haies et arbres en renforçant les Trames Vertes et Bleues à l'échelle des exploitations, des territoires.
- Valoriser les structures paysagères des pré-bois dans les pratiques pastorales
- Engager la réalisation de guides de préconisations, de recommandations et de mise en œuvre des végétaux à planter et les valeurs paysagères à intégrer selon les unités paysagères.



■ **Intégrer les nouveaux enjeux sociaux et climatiques dans la composition des paysages agricoles du territoire**

- Accompagner la diversification et le développement de la polyculture en lien direct avec l'évolution de la ressource en eau
- Expérimenter les plantations dans la création de microclimats favorables aux conditions climatiques de demain.
- Mettre en œuvre des actions autour du foncier agricole, support à la diversification
- Repenser les franges urbaines comme potentiels de développement de paysages agricoles productifs de proximité, autour du maraîchage et de l'arboriculture, en lien avec objectifs de production alimentaire territorial.

Lien avec des actions et des études en cours ou existantes

- Démarches MAEC
- Plan Pastoral Territorial
- Plan Alimentaire Territorial
- Démarches «végétal local»

Les partenaires associés

- Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Fédération des Parcs, réseaux régionaux des Parcs
- Etat (DDT, DREAL)
- Collectivités (communes, EPCI, Conseil départemental)
- Partenaires agricoles (agriculteurs et organismes)
- Professionnels du végétal
- CAUE
- Associations environnementales (CBN, JNE...)

Garantir l'intégration des bâtiments et infrastructures agricoles

La présence agricole notamment liée à l'élevage compose les paysages du territoire. Au-delà des prairies, pâtures... les infrastructures (bâtiments d'exploitations, dessertes, stockages d'eau...) nécessaires à l'activité agricole s'insèrent et participent à la composition de ces paysages.

Les dynamiques agricoles actuelles avec la diminution du nombre d'agriculteurs et d'agricultrices et les regroupements agricoles (GAEC) sont en corrélation avec l'augmentation de la taille des bâtiments agricoles. De même la nécessité de construction d'habitation associée aux pratiques peut être nécessaire.

- Ainsi, leur implantation dans des zones agricoles et naturelles nécessite une qualité d'insertion vis-à-vis du paysage dans lesquels ils s'insèrent et aux formes qu'ils construisent.

Déclinaison opérationnelle

■ **Renforcer les réseaux de conseil et d'accompagnement des démarches de rénovation, construction de bâtiment agricoles sur l'exemple du partenariat entre le Département du Jura et le CAUE du Jura (*intégration architecturale et paysagère des bâtiments agricoles*)**

■ **Sensibiliser le monde agricole et les constructeurs à l'intégration paysagère des bâtiments de production et de transformation**

- Former les agriculteurs et leurs organismes de conseil à l'intégration architecturale et paysagère des bâtiments et infrastructures agricoles
- Éditer et diffuser des guides d'intégration paysagère (existants ou à construire)
- Travailler avec les constructeurs pour adapter et faire évoluer les typologies et couleurs des matériaux utilisés dans la construction...

■ **Renforcer les démarches d'intégration paysagère sur les volets constructifs et de gestion des abords :**

- Développer le soin apporté à la végétalisation et l'arborisation (essence, forme, implantation) aux abords des bâtiments à forts enjeux paysagers comme les situations de promontoire...
- Anticiper le groupement des équipements annexes au bâtiment (fosses à lisier, silos, réservoirs...), récupération des eaux de pluie...
- Développer le recours aux architectes et paysagistes dans la conception des bâtiments et de leur projet d'ensemble
- Intégrer le réemploi dans les aménagements à partir des ressources en place : gestion des déblais remblais à l'échelle du projet...

■ S'appuyer sur les paysages dans l'intégration des infrastructures de dessertes agricoles et de stockage de l'eau :

- Privilégier des stockages d'eau à l'échelle des paysages en s'appuyant et restaurant celles existantes. Privilégier la réhabilitation des goyas, impluviums et des citernes existantes.

- Préserver les zones humides comme ressource en eau pour l'agriculture.

- Préciser et prioriser les besoins et le dimensionnement relatifs aux dessertes agricoles. Appuyer les tracés sur les reliefs existants en épousant les courbes de niveau et en préservant le patrimoine lithique

Exemple : déconstruction fine et sélective pierre par pierre d'un murger pour créer l'ouverture d'un passage pour les engins agricoles



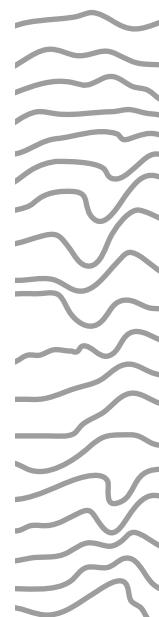
Grange, étable et fromagerie pour le GAEC de Pradeloup (63) - Ilot architecture & LEAUD P. - architecte

Lien avec des actions et des études en cours ou existantes

- Partenariat d'aides à l'intégration paysagère des bâtiments agricoles (Jura : partenariat CAUE, Conseil départemental)
- Guide d'intégration paysagère des bâtiments agricoles (CAUE39)

Les partenaires associés

- Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Fédération des Parcs, réseaux régionaux des Parcs
- Etat (DDT, DREAL)
- Collectivités (communes, EPCI, Conseil départemental)
- Partenaires agricoles (agriculteurs et organismes)
- Constructeurs de bâtiments agricoles
- CAUE
- Ordre des architectes, Fédération Française du Paysage



Préserver et réhabiliter le patrimoine lithique et arboré au sein des paysages

La géologie et les arbres ont une prégnance particulière dans les paysages du Haut-Jura. La présence de la roche se manifeste naturellement au-delà des crêts et falaises, à travers les affleurements rocheux (lapiaz...). L'activité humaine a également composé des éléments paysagers spécifiques à ce matériau par ses pratiques culturelles et le façonnage de murets en pierre sèche plutôt rustiques : les murgers.

L'arbre isolé, et la haie trouvent également leur place dans la composition des paysages de bocage des piémonts, du second plateau et des pré-bois des hauteurs. Ils ponctuent et cadrent les horizons paysagers.

Leur association est essentielle dans la composition des paysages emblématiques. Néanmoins, les évolutions climatiques et de gestion (agricole, forestière...) engendrent des modifications parfois fortes sur ces éléments de paysages.

- Il s'agit alors d'accompagner, d'intégrer ces structures naturelles patrimoniales à l'adaptation aux évolutions climatiques, agricoles... afin de préserver leur qualité et leur place dans les paysages du territoire.

Déclinaison opérationnelle

■ Inventorier, caractériser et qualifier le patrimoine lithique et arboré :

- Identifier les patrimoines lithiques (affleurements, murets, murgers...) et arborés (arbres, haies....) à entretenir, réhabiliter, préserver, soutenir les démarches en cours (observatoire des arbres CAUE...)
- Caractériser ces patrimoines (formes, structures, localités, essences, principes constructifs...)
- Identifier la ressource disponible pour un approvisionnement des chantiers en pierre sèche locaux, et le maintien d'une identité liée à la pierre sèche sur le territoire (murs abandonnés non stratégiques, potentielles micro carrières).

■ Expérimenter la réhabilitation de ces structures, ancrée dans les transitions et leur paysage :

- Développer, innover les usages et les savoir-faire pour le remploi des matériaux « pierre »
- Préserver, restaurer et développer les haies, bosquets, vergers... en cohérence avec les évolutions des microclimats (protection aux vents, limitation des effets de la chaleur...) et les grandes structures des paysages agricoles (perspectives ouvertes des Hautes Combes...)
- Adapter les murets à l'évolution des pratiques agricoles

Exemple : réaliser par déplacement de pierre, création de portes, des passages pour les véhicules agricoles facilitant la mobilité agricole

■ Sensibiliser à l'histoire et aux potentiels contemporains de ces structures patrimoniales

Exemple : visites d'opérations, lectures de paysages...



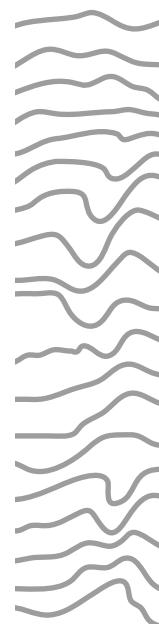
Colombarium en pierre sèche - Jeurre (39) - Muretier Gildas BODET

Lien avec des actions et des études en cours ou existantes

- Observatoire des arbres de l'Ain et du réseau CAUE
- Structuration de la filière pierre (PNRHJ)

Les partenaires associés

- Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Fédération des Parcs, réseaux régionaux des Parcs
- Etat (DREAL, DRAC, DDT)
- Collectivités (communes, EPCI, Conseil départemental)
- CAUE(s)
- Association (ARBRES, JNE...)
- Socioprofessionnels de la pierre sèche (Association nationale des Artisans Bâtisseurs, Fédération française des professionnels de la pierre sèche)



Assurer l'intégration paysagère et la qualité des infrastructures de transport et de communication

Les réseaux de déplacement et de communication sont essentiels à la structuration du territoire et de ses paysages.

Les réseaux viaires font partie entière des éléments qui ont structuré les paysages du Haut-Jura avec des tracés agricoles discrets, des routes épousant les reliefs, des sentes forestières ...

L'aménagement des infrastructures : routières, cyclables, piétonnes, agricoles, forestières, de communication... revêt ainsi un caractère essentiel dans la perception des paysages par leur tracé, leur implantation mais également le traitement de leur abords...

- Les extensions urbaines, l'évolution des modes de déplacement vers des moyens décarbonés, l'évolution des modes de communication (antennes...) demandent une attention dans leur développement afin de préserver la cohérence des structures paysagères, limiter leur fragmentation et leur banalisation.

Déclinaison opérationnelle

■ Renforcer les fonctionnalités environnementales et paysagères des infrastructures de mobilité

- Associer des trames arborées aux infrastructures renforçant les trames en place et produisant des aménités liées aux déplacements (effets portes ralentissant les véhicules, ombrage pour les voies douces...)
- Procéder à des tailles respectueuses du patrimoine végétal associé (taille des arbres, fauches tardives...)
- Croiser les besoins d'ouvertures paysagères avec les objectifs de gestion des infrastructures aériennes (des lignes électriques à haute tension par exemple)

■ Recomposer une identité paysagère spécifique au territoire

- Inventorier et inscrire à des plans de gestion spécifiques les éléments de patrimoine paysager liés aux réseaux viaires (alignements d'arbres, bordures et soutènements en pierres...)
- Retrouver des marqueurs paysagers associés à ces travaux (s'appuyer sur le relief, travailler sur des solutions fondées sur la nature, utiliser les savoir-faire et filières locales)

■ Préserver la sensibilité des paysages viaires des paysages agricoles et forestiers

- Limiter la perte des sentes et sentiers (et des ambiances de découverte associées) face aux dessertes (agricoles, forestières, incendie, énergétique...)
- Limiter l'ampleur des aménagements pour le tourisme hivernal (talutage des pistes...)



■ Rationaliser les besoins d'infrastructures routières

- Par la mise en œuvre de mobilités alternatives (transports en commun, valorisation du vélo...)
- Réduire les besoins de déplacement dans le cadre des politiques urbaines et d'aménagement
- En anticipant les réseaux dans les phases de conception à long terme.
- Utiliser les parkings existants dans la mise en œuvre du covoiturage

■ Avoir une intégration paysagère fine des nouvelles infrastructures (communication, viaire, de mobilités actives)

- Travailler sur les tracés des voies vertes, leur séquençage afin d'améliorer leur qualité paysagère (vécue et perçue) en s'appuyant sur les reliefs naturels, en respectant les structures agricoles et forestières (limiter la fragmentation de ces espaces)
- Limiter l'association de structures verticales associées aux différents réseaux (barrières...) ou employer des matériaux et hauteurs en accord avec les paysages, les savoir-faire et matériaux locaux
- Renforcer les tracés existants plutôt que de les démultiplier.
- Intégrer les usages spécifiques (grumiers, agricoles, déneigement) sans pour autant les surestimer ou les privilégier au regard des impacts paysagers associés.
- Identifier les éléments de paysages prépondérants dans l'intégration paysagère des infrastructures et les moyens de leur mise en œuvre dans les procédés d'intégration (murets, végétation...)

Les partenaires associés

- Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Fédération des Parcs, réseaux régionaux des Parcs
- Collectivités (communes, EPCI, Conseil départemental)
- Etat (DDT, DRAC, DREAL), Régions
- CAUEs, Agences d'urbanisme
- UDAP
- CEREMA
- Populations

Veiller à la cohérence des dispositifs de signalétique et d'affichage dans le territoire du Parc

A l'échelle nationale, la publicité est interdite hors agglomération (Art. R110-2 du code de la route) et en agglomération dans des secteurs protégés (Périmètre de secteur patrimonial remarquable, Parc naturel régional, Site inscrit, Périmètre de protection d'un monument historique, zone de protection spéciale (site Natura 2000).) La publicité lumineuse est interdite sur le territoire du Parc.

Ainsi sur le territoire du Parc, labellisé en partie pour la qualité de ses paysages, la publicité ne peut être réintroduite que par des règlements locaux de publicité (RLP) sous condition et de manière plus restrictive que le règlement national de la publicité.

Par leur prégnance sur les paysages naturels et urbains, visibles depuis les axes, les points de découverte du territoire, les centre-bourgs, les dispositifs d'affichage et de signalétique demandent maîtrise et cohérence, afin de contenir leur impact tout en valorisant l'activité du territoire.

Le Parc s'est engagé dans ses 2 dernières chartes, dans l'accompagnement des collectivités et des porteurs de projets, dans la mise en œuvre d'une signalétique en cohérence avec la réglementation et veillant à la qualité de ses paysages. L'actualisation en 2022 d'un guide de la signalétique et de la publicité extérieur avait pour objectifs de compléter les dispositifs de RLP avec des clés pour le territoire pour :

- concilier les besoins d'affichage de l'activité locale (commerce, valorisation des produits de terroir et du patrimoine) avec les enjeux de préservation du cadre de vie.
- informer les collectivités et les acteurs socio-professionnels de la vision partagée du Parc en matière d'affichage extérieur
- compléter certains sujets que les documents ne peuvent traiter/ou traitent superficiellement (préenseignes dérogatoires, affichage d'opinion, dispositifs temporaires, par exemple).

Déclinaison opérationnelle

■ Accompagner les collectivités dans la gestion de leur signalétique

- Favoriser et accompagner la mise en place de règlements locaux de publicité intercommunaux sur les EPCI non couverts.
- Accompagner les collectivités dans le renouvellement de leur signalétique d'information locale.

■ Animer et doter le territoire d'outils de conception et de gestion des signalétiques :

- Mettre en œuvre la charte graphique proposée par le Parc en relation avec les collectivités, pour harmoniser la signalétique d'information locale à l'échelle du territoire.
- Développer un cadrage et des outils de décision et de mise en œuvre de l'affichage pédagogique et de sensibilisation sur le territoire (types de supports, charte graphique, implantation...)
- Anticiper la matérialisation des communes d'entrées de Parc et adhérentes, dans le contexte du renouvellement de la Charte du Parc et de l'extension de son périmètre.



Ces recommandations ne sont valables que lorsqu'un RLP existe sur le territoire, il permet de réintroduire la présence de publicité : en agglomération dans les «Zones de Publicité» (ZP).

- Création de Zones de publicité cohérentes avec le caractère commercial de la zone concernée.

- Formes de publicités recommandées :

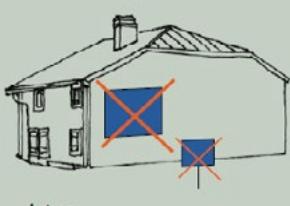
Agglomération	Mobilier urbain	Muraux
Zones d'activités structurantes et centralités des bourgs-centres	Abri-voyageur, sucette et planimètre de 2m ² Nuancier préconisé pour les mats RAL 7010 :	4m ² maximum

- Implantation recommandée sur les parcs de stationnement, les places facilement accessibles et le long des axes de traversée.

- Implantation interdite sur les trottoirs, dans l'axe visuel de façades, murs de constructions pittoresques, perspectives paysagères, secteurs protégés (sites inscrits et classés), abords des monuments historiques, Sites Patrimoniaux Remarquables.



En Zone d'Activité structurante



Autres



La flèche indiquant la direction « tout droit » doit être positionnée en haut, celle indiquant à droite au milieu et celle indiquant à gauche en bas afin de suivre le sens des aiguilles d'une montre.



Les couleurs de fonds des barrettes doivent être conformes au nuancier suivant :

- Catégorie tourisme :
Hébergement/restauration, station service, garage, produits du terroir, artisanat, commerces ...



RAL 6028

- Catégorie services :
Equipements publics, scolaires & médicaux sociaux



RAL 1015

- Catégorie culture :
Sports, loisirs, éléments du patrimoine, équipements culturels, parcs & jardins



RAL 8028

Recommandations pour la mise en oeuvre des publicités et de la SIL sur le territoire- Extrait du Guide de la signalétique et de la publicité extérieure du PNRHJ – 2022

Lien avec des actions et des études en cours ou existantes

- Guide de la signalétique et de la publicité extérieure du PNRHJ – 2022
- Règlements locaux de publicité en vigueur

Les partenaires associés

- Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Fédération des Parcs, réseaux régionaux des Parcs
- Collectivités (communes, EPCI, CD)
- Etat (DDT)
- UDAP
- Socioprofessionnels
- Annonceurs publicitaires



Les OQP au sein des unités paysagères



Associés aux unités paysagères, les objectifs de qualité paysagère permettent de spatialiser et contextualiser les actions en faveur des paysages du territoire.

Ils s'adaptent et se déclinent vis-à-vis des spécificités paysagères de chacune : structures paysagères, éléments de paysages... qui varient par leur présence et leur configuration.

Certains objectifs de qualité paysagère sont difficilement spatialisables ou peuvent être envisagés de manière similaire sur l'ensemble du territoire :

- **OQP 1 > Construire une connaissance partagée des paysages pour garantir la pérennité de nos identités paysagères**
- **OQP 5 > Veiller à la qualité des paysages nocturnes et sonores du Parc.**
- **OQP 17 > Veiller à la cohérence des dispositifs de signalétique et d'affichage dans le territoire du Parc**

La priorisation par visibilité

A l'échelle du territoire, les actions peuvent être mises en oeuvre en fonction de leur degré de visibilité dans le parcours et la découverte des paysages.

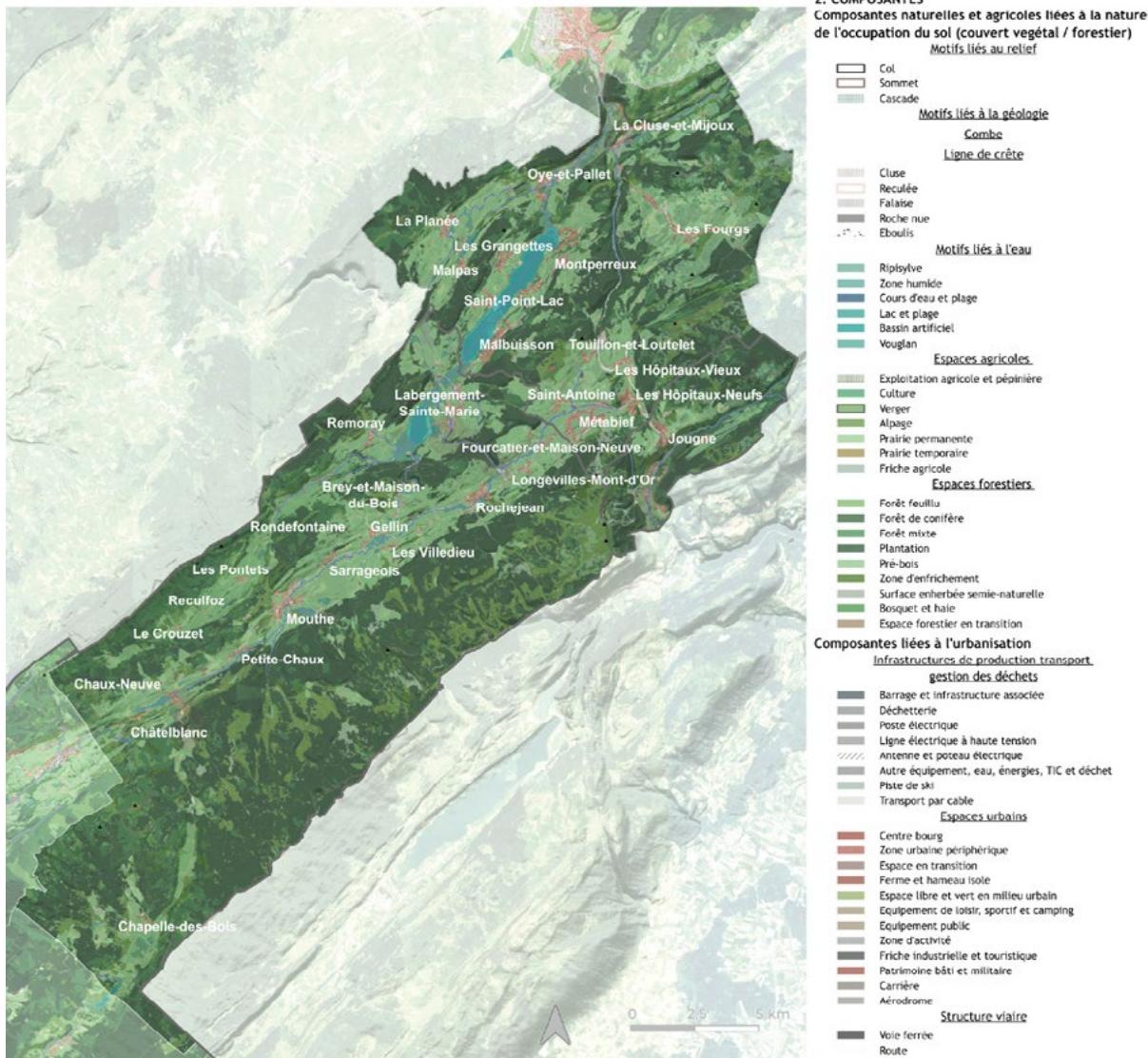
Ainsi les cartes de visibilité associées, matérialisent le niveau de visibilité des différents secteurs de l'unité paysagère, analysé à partir des points et axes de découverte du territoire (points de vue, belvédères, routes fréquentées, itinéraires touristiques).

Elles permettent de prioriser si besoin certaines actions au delà des thématiques qu'elles portent, en fonction de leurs enjeux de visibilité.

La Montagne plissée



La Montagne Plissée



Les secteurs à visibilité importante

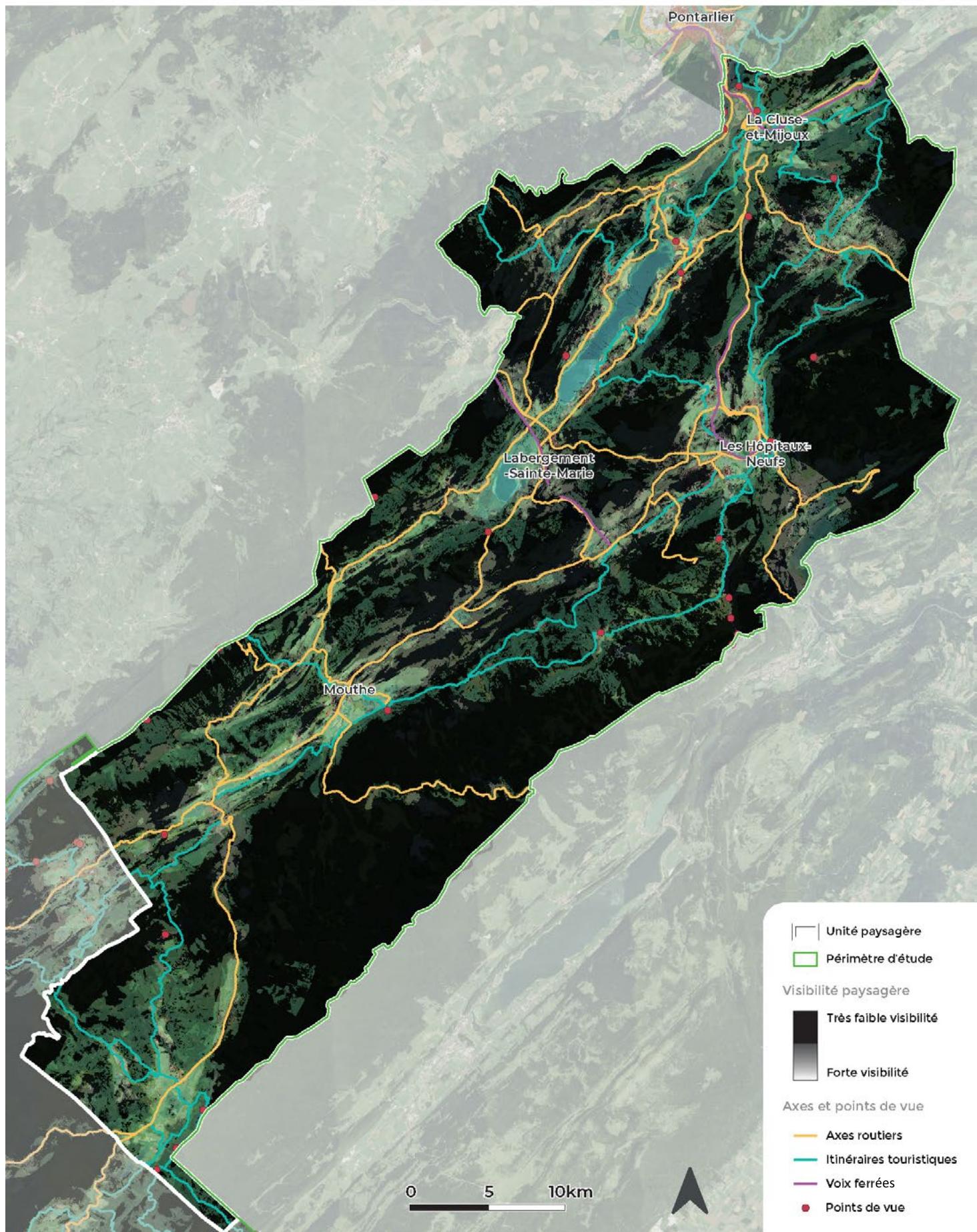
Sur la montagne plissée, la visibilité est forte au sein des paysages ouverts de combes et de vals :

Combe des Cives, Val de Mouthe

Les secteurs touristiques en hauteur et autour des lacs sont également très visibles du fait des perspectives ouvertes

La densité des réseaux de mobilité sous influence frontalière produit de grandes situations de visibilité liées à la fréquentation de ces itinéraires et à leur densité.

Visibilité paysagère de la Montagne plissée





Les OQP associés à la Montagne plissée

— **OQP 2 > Préserver les paysages emblématiques de montagne du Haut-Jura**

Maintenir les structures paysagères forestières et de clairières agricoles du Mont d'or, du Noirmont et du Risol > Valoriser les ambiances forestières et de pré-bois.

— **OQP 3 > Accompagner l'évolution de perception des paysages liée aux changements globaux et climatiques**

Accompagner la transition touristique du Mont d'Or et des espaces agricoles et forestiers.

— **OQP 4 > Mettre en valeur les points de découverte et de perception du paysage**

Travailler l'aménagement des sites touristiques belvédères du Mont d'Or, du Taureau de l'Herba. Porter attention à la préservation des accès visuels aux secteurs des lacs.

— **OQP 6 > Favoriser une implantation intégrée des énergies renouvelables en adéquation avec les sensibilités paysagères du territoire**

Soigner l'intégration paysagère du solaire sur toiture et au sol sur surfaces artificialisées (parking) pour s'intégrer au patrimoine architectural (*Exemple, église de Remoray*).

Conserver une exploitation énergétique minoritaire pour les activités agricoles.

— **OQP 7 > Adapter et réhabiliter les activités de loisirs et touristiques de pleine nature, leurs sites et infrastructures**

Accompagner la transition touristique du Mont d'Or. Avoir une attention sur l'aménagement des secteurs de lacs et de rivières (Sources du Doubs) et leur urbanisation touristique.

— **OQP 8 > Garantir les spécificités des paysages urbains du Haut-Jura**

Prendre en compte les spécificités de l'architecture locale (forme, couleurs matériaux) dans les constructions et réhabilitation.

Densifier en cohérence avec les formes urbaines traditionnelles et ménageant des espaces urbains de qualité.

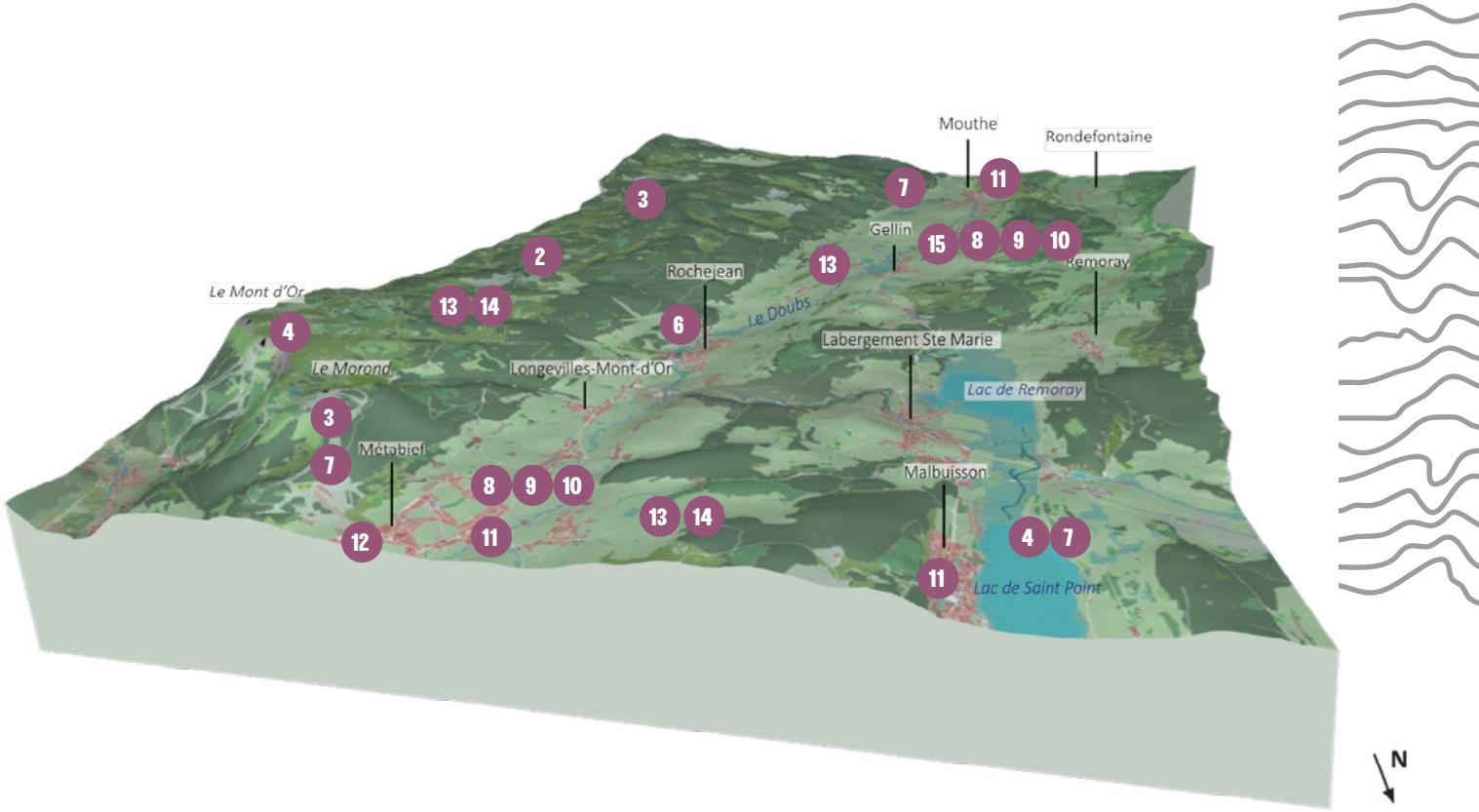
— **OQP 9 > Concevoir de nouveaux aménagements urbains durables et résilients**

Développer des espaces publics formant une identité paysagère, appuyés sur les ouvertures paysagères des vallées et réduisant l'emprise de la voiture.

Développer une identité d'espaces publics ruraux.

— **OQP 10 > Accompagner l'évolution des paysages bâtis et urbains liée à la transition énergétique**

Prendre en compte les spécificités et les détails architecturaux dans les rénovations énergétiques.



Spatialisation des OQP sur une représentation en bloc diagramme de la montagne plissée

— **OQP 11 > Recomposer les paysages banalisés des franges et traversées urbaines**

Porter une attention particulière aux bourgs de l'unité paysagère ayant eu de fortes évolutions urbaines sur les dernières années et développé de grandes zones économiques (Mouthe, Métabief, Rochejean, Malbuisson, Montperreux, les Hopitaux Neufs et Vieux).

— **OQP 12 > Limiter la fragmentation des paysages agricoles par l'urbanisation**

Préserver les lisières agricoles urbaines de la conurbation, proposer le développement de ceintures agricoles vivrières pour les populations. Notamment sur les secteur à très forte pression frontalière : Métabief, Jougne, Les Hopitaux Neufs et Vieux, Les Fourgs, La Cluse et Mijoux.

— **OQP 13 > Conforter et développer les mosaïques paysagères agricoles du Haut-Jura résilientes**

Préserver une taille de parcellaire à taille humaine, développer la place de l'arbre dans le tissu agricole du val du Mouthe.

Redynamiser l'usage des pré-bois des reliefs.

— **OQP 14 > Garantir l'intégration des bâtiments et infrastructures agricoles**

Porter une attention aux dimensions et à l'implantation dans la topographie des nouveaux bâtiments agricoles.

Réhabiliter les impluviums des alpages.

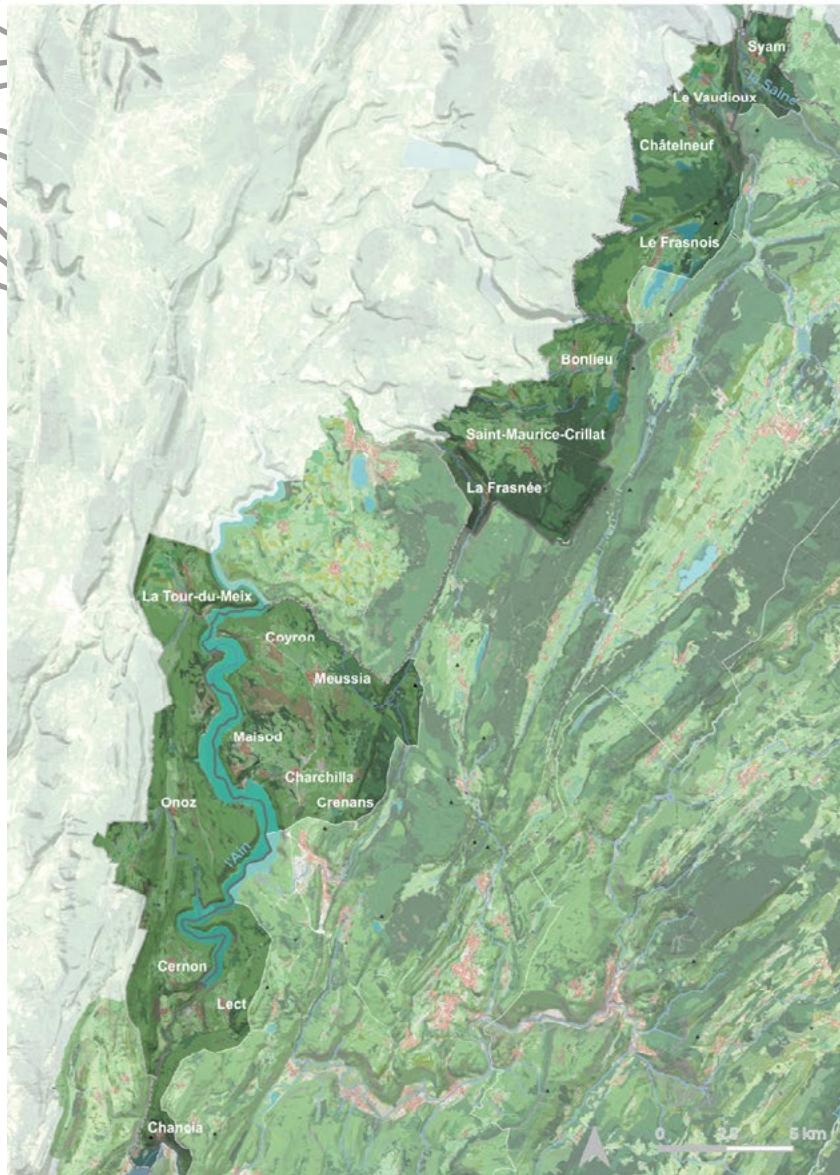
— **OQP 15 > Préserver et réhabiliter le patrimoine lithique et arboré au sein des paysages**

Dans les paysages agricoles et au sein des villages, renforcer les anciennes trames bocagères et de murets de l'unité paysagère.

Le Second Plateau



Le Second Plateau



1. ELEMENTS STRUCTURANTS / REPERES

Périmètre d'étude du PNRRJ

Périmètre actuel du PNRRJ

Unités paysagères du Parc

2. COMPOSANTES

Composantes naturelles et agricoles liées à la nature de l'occupation du sol (couvert végétal / forestier)

Motifs liés au relief

- Col
- Sommet
- Cascade

Motifs liés à la géologie

- Combe
- Ligne de crête

- Cluse
- Reculée
- Falaise
- Roche nue
- Eboulli

Motifs liés à l'eau

- Ripisylve
- Zone humide
- Cours d'eau et plage
- Lac et plage
- Bassin artificiel
- Vouglans

Espaces agricoles

- Exploitation agricole et pépinière
- Culture
- Verger
- Alpage
- Prairie permanente
- Prairie temporaire
- Friche agricole

Espaces forestiers

- Forêt feuillu
- Forêt de conifère
- Forêt mixte
- Plantation
- Pré-bois
- Zone d'enrichissement
- Surface enherbée semi-naturelle
- Bosquet et halle
- Espace forestier en transition

Composantes liées à l'urbanisation

Infrastructures de production et transport

gation des déchets

- Barrage et infrastructure associée
- Déchetterie
- Poste électrique
- Ligne électrique à haute tension
- Antenne et poteau électrique
- Autre équipement, eau, énergie, TIC et déchet
- Piste de ski
- Transport par câble

Espaces urbains

- Centre bourg
- Zone urbaine périphérique
- Espace en transition
- Ferme et hameau isolé
- Espace libre et vert en milieu urbain
- Équipement de loisir, sportif et camping
- Équipement public
- Zone d'activité
- Espace industriel et touristique
- Patrimoine bâti et militaire
- Carrière
- Aérodrome

Structure viaire

- Voie ferrée
- Route

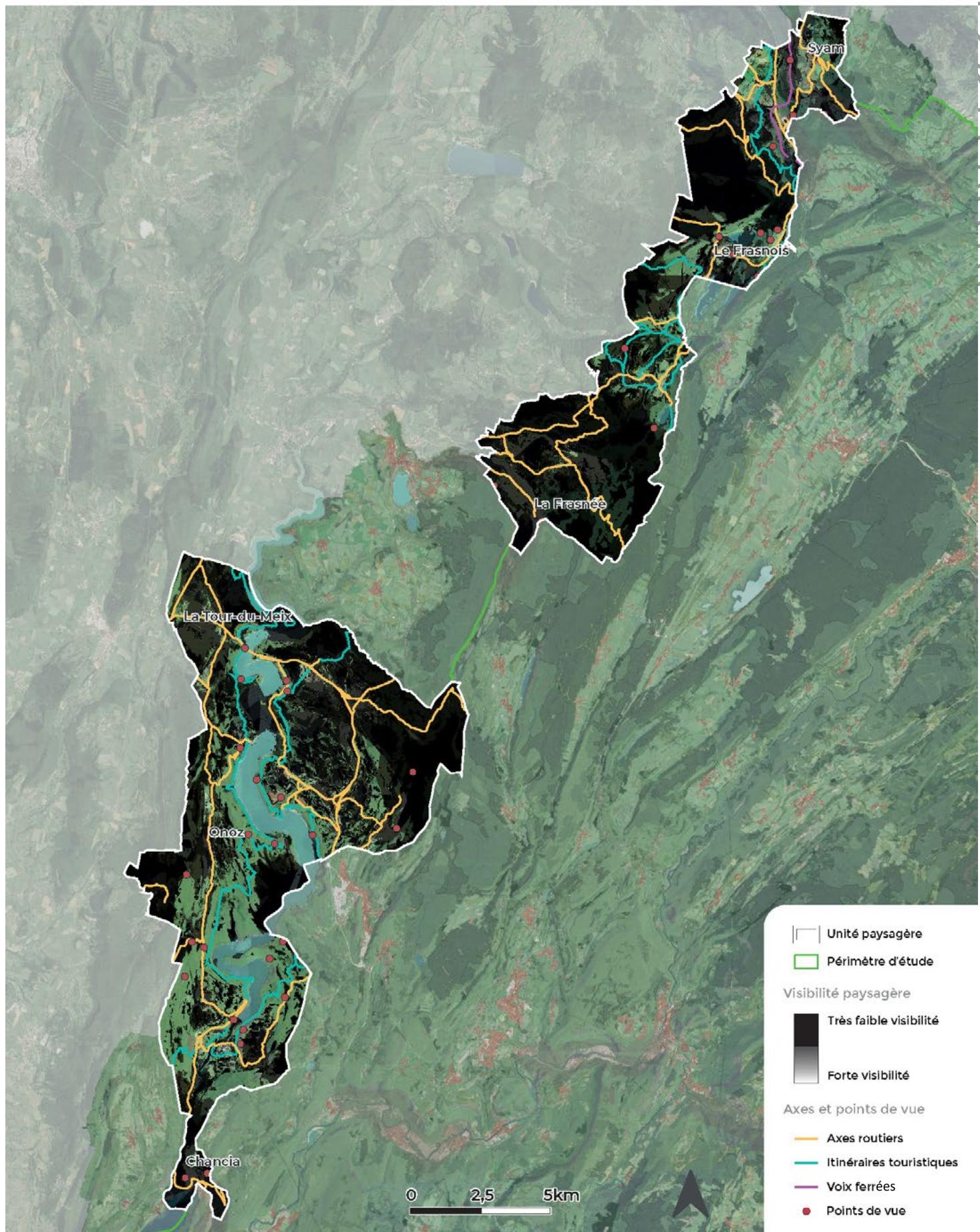
Les secteurs à visibilité importante

Au sein du Second Plateau, les fortes visibilités sont justifiées par la multiplicité des points de vue et axes de découvertes touristiques autour des lacs comme par exemple sur le lac de Vouglans.

Sur le secteur des lacs (Petit Maclus, Grand Maclus, Narlay), les situations de belvédères influencent et augmentent fortement sur la visibilité de ce territoire.

Au niveau du faisceau de Syam, le passage de la ligne des Hirondelles ouvre la visibilité sur des secteurs plus intimes.

Visibilité paysagère du Second Plateau





Les OQP associés au second plateau

- **OQP 3 > Accompagner l'évolution de perception des paysages liée aux changements globaux et climatiques**

S'appuyer sur les paysages de l'énergie liés au barrage de Vouglans pour parler de la transition énergétique au sein des paysages.

- **OQP 4 > Mettre en valeur les points de découverte et de perception du paysage**

Profiter des itinéraires touristiques, des villages et des routes en situation de belvédère : Echappée Jurassienne, Ligne des hirondelles à Syam...

- **OQP 6 > Favoriser une implantation intégrée des énergies renouvelables en adéquation avec les sensibilités paysagères du territoire**

Soigner l'intégration paysagère du solaire sur toiture et au sol sur surfaces artificialisées (parking) pour s'intégrer au patrimoine architectural.

Conserver une exploitation énergétique minoritaire pour les activités agricoles et préserver les zones agricoles à fort intérêt écologique (pelouses sèches).

Travailler finement les covisibilités liées à d'éventuels projets de solaire flottant ou éolien.

- **OQP 7 > Adapter et réhabiliter les activités de loisirs et touristiques de pleine nature, leurs sites et infrastructures**

Accompagner le développement touristique lié aux lacs et rivières : lac de Vouglans, lacs de Bonlieu, Islay, Narlay.

Accompagner la démarche de labellisation en Grand site de France du secteur des cascades du Hérisson et du plateau des 7 lacs. Proposer des modes de gestion dans le cadre de l'augmentation de la fréquentation.

- **OQP 8 > Garantir les spécificités des paysages urbains du Haut-Jura**

Préserver les silhouettes villageoises encore très lisibles de cette unité paysagère : Crenans, La Tour du Meix, Onoz, Cernon, Lect, La Frasnée, Saint Maurice Crillat, Bonlieu, Le Frasnois, Chatelneuf, Syam, Le Vaudioux.

- **OQP 9 > Concevoir de nouveaux aménagements urbains durables et résilients**

Développer des espaces publics formant une identité paysagère, réduisant l'emprise de la voiture et profitant d'un climat doux.

Développer une identité d'espaces publics ruraux dans les centre-villages de l'unité.

- **OQP 10 > Accompagner l'évolution des paysages bâties et urbains liée à la transition énergétique**

Prendre en compte les spécificités et les détails architecturaux dans les rénovations énergétiques.



Spatialisation des OQPs sur une représentation en bloc diagramme du second plateau

— **OQP 11 > Recomposer les paysages banalisés des franges et traversées urbaines**

Porter une attention particulière aux bourgs de l'unité paysagère ayant eu de fortes évolutions urbaines sur les dernières années et développé des zones économiques (Charchilla, Meussia, Maisod, La Tour du Meix).

Réaffirmer la place historique de l'arbre dans les paysages urbains.

— **OQP 13 > Conforter et développer les mosaïques paysagères agricoles du Haut-Jura résilientes**

Conserver la trame bocagère agricole et les spécificités de pelouses sèches. Limiter la fermeture des paysages agricoles sur le secteur des lacs et Syam, ainsi qu'en périphérie du lac de Vouglans.

— **OQP 14 > Garantir l'intégration des bâtiments et infrastructures agricoles**

Porter une attention aux dimensions et à l'implantation dans la topographie des nouveaux bâtiments agricoles, notamment sur les secteurs de sites classés.

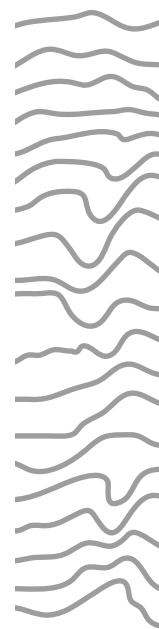
— **OQP 15 > Préserver et réhabiliter le patrimoine lithique et arboré au sein des paysages**

Dans les paysages agricoles et au sein des villages, renforcer les anciennes trames bocagères et de murets de l'unité paysagère.

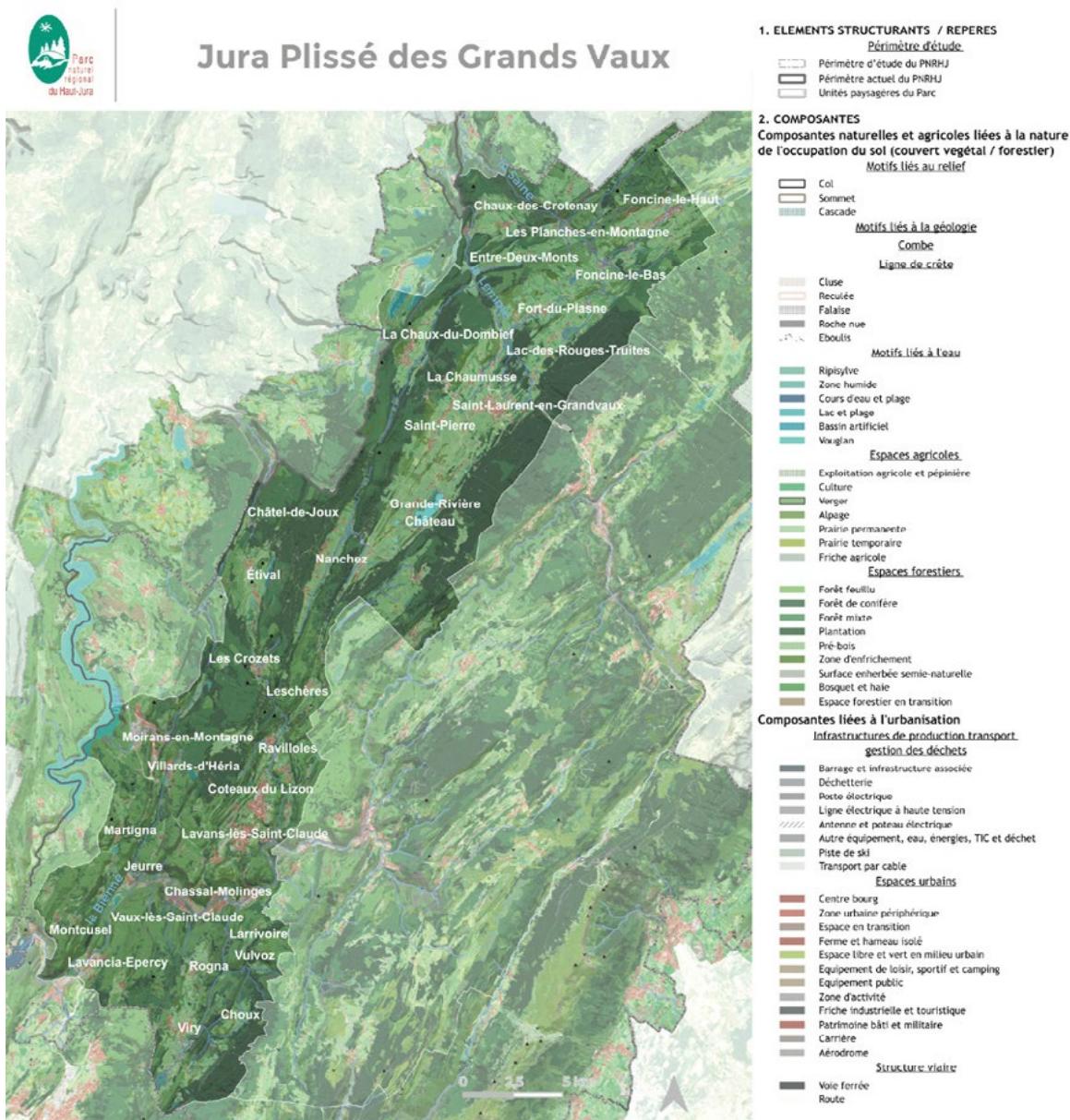
— **OQP 16 > Assurer l'intégration paysagère et la qualité des infrastructures de transport et de communication**

Notamment dans l'intégration des tracés dans la topographie et dans l'intégration des infrastructures de transport d'énergie et de communication.

Veiller à l'effacement des réseaux aériens dans les secteurs de sites classés.



Le Jura Plissé des Grands Vaux



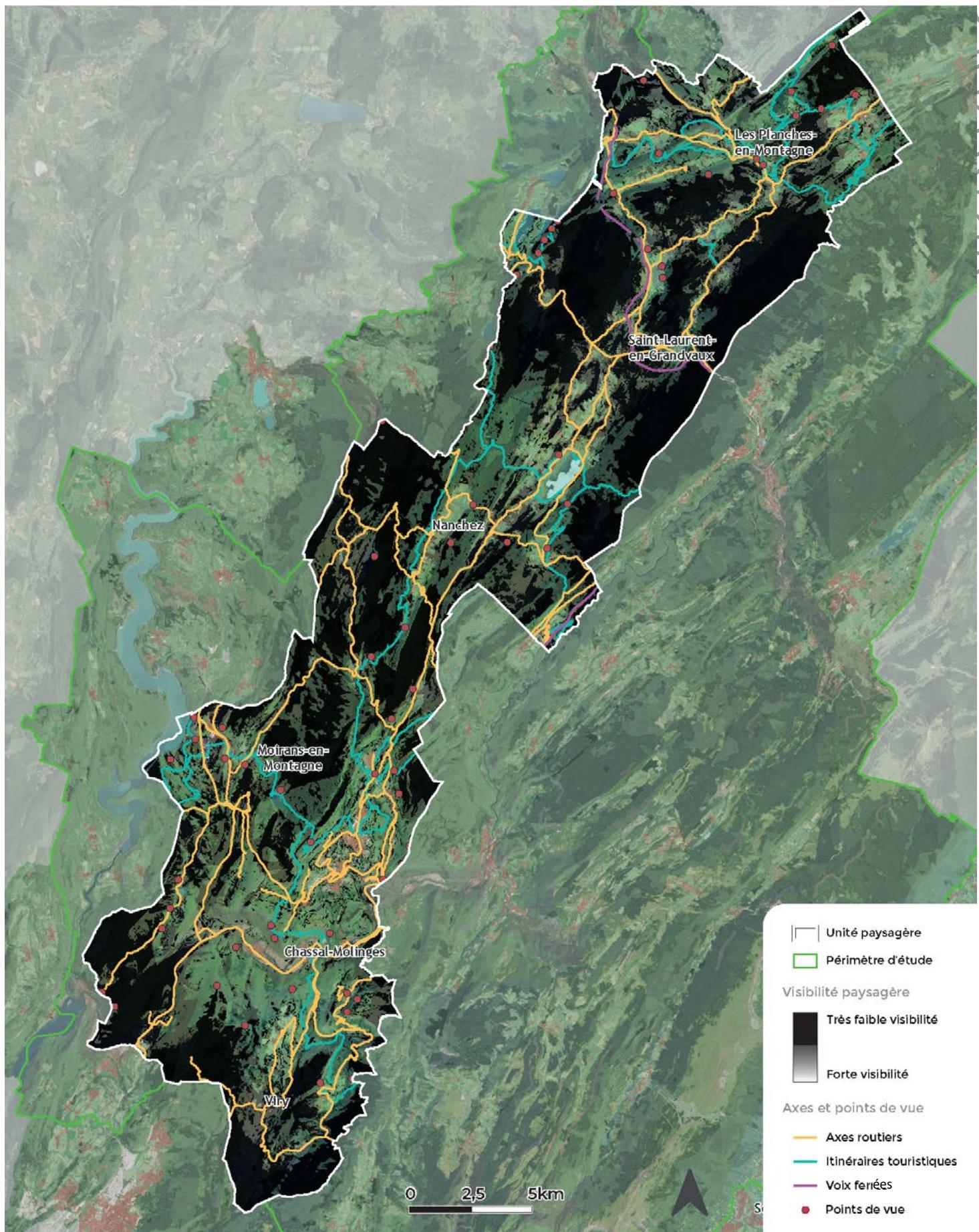
Les secteurs à visibilité importante

Dans le Jura plissé des grands vaux, les vallées ouvrent les perspectives. La visibilité est forte au sein des paysages agricoles autour de Saint-Laurent en Grandvaux et Nanchez.

Les secteurs de croisements d'itinéraires touristiques comme les Planches en Montagne ressortent le long des linéaires.

De la même manière, la densification du réseau routier augmente la visibilité autour de la Bienne avec des perspectives plus profondes.

Visibilité paysagère du Jura des Grands Vaux





Les OQP associés au Jura plissé des Grands Vaux

— **OQP 3 > Accompagner l'évolution de perception des paysages liée aux changements globaux et climatiques**

Sensibiliser et accompagner les impacts du changement climatique sur les ensembles forestiers et sur les zones humides et de tourbières > RNR des tourbières du Bief du Nanchez, programme LIFE Climat tourbières du Jura...

— **OQP 4 > Mettre en valeur les points de découverte et de perception du paysage**

Préter attention aux ouvertures paysagères du réseau viaire en flancs de combes, aux itinéraires parcourant les gorges, les belvédères...

— **OQP 6 > Favoriser une implantation intégrée des énergies renouvelables en adéquation avec les sensibilités paysagères du territoire**

Soigner l'intégration paysagère du solaire sur toiture et au sol sur surfaces artificialisées (parking) pour s'intégrer au patrimoine architectural.

Conserver une exploitation énergétique minoritaire pour les activités agricoles.

— **OQP 7 > Adapter et réhabiliter les activités de loisirs et touristiques de pleine nature, leurs sites et infrastructures**

Accompagner le développement touristique lié aux lacs et belvédères : lac de l'Abbaye, belvédères du Pic de l'aigle, des 4 Lacs...

Soutenir la transition des sites nordiques.

— **OQP 8 > Garantir les spécificités des paysages urbains du Haut-Jura**

Préserver les silhouettes villageoises encore lisibles et en fortes situations de visibilité au sein notamment des combes.

Densifier en cohérence avec les formes urbaines traditionnelles, ménageant des espaces urbains de qualité et porter attention aux volumétries, matériaux du bâti traditionnel dans les rénovations et les constructions.

— **OQP 9 > Concevoir de nouveaux aménagements urbains durables et résilients**

Développer des espaces publics formant une identité paysagère, réduisant l'emprise de la voiture et limitant les îlots de chaleur.

Développer une identité d'espaces publics ruraux dans les centre-villages et centre-bourgs.

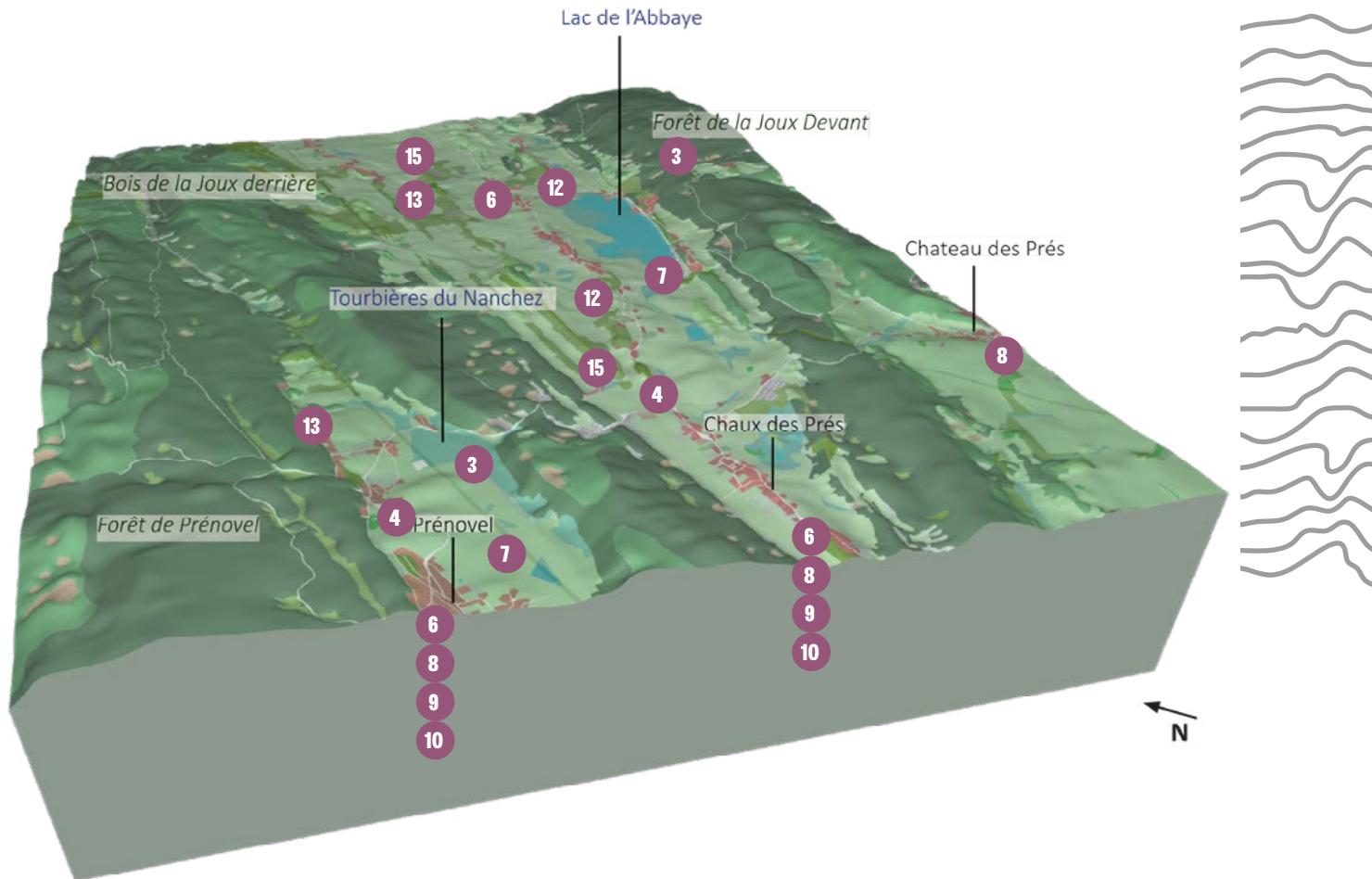
— **OQP 10 > Accompagner l'évolution des paysages bâties et urbains liée à la transition énergétique**

Prendre en compte les spécificités et les détails architecturaux dans les rénovations énergétiques.

— **OQP 11 > Recomposer les paysages banalisés des franges et traversées urbaines**

Porter une attention particulière aux bourgs de l'unité paysagère ayant eu de fortes évolutions urbaines sur les dernières années et développé des zones économiques (Saint-Laurent-en-Grandvaux, basse vallée de la Bienne, Moirans-en-Montagne, Lavans-lès-Saint-Claude, Saint-Lupicin, Fongine-le-Haut)

Réaffirmer la place historique de l'arbre dans les paysages urbains.



Spatialisation des OQP sur une représentation en bloc diagramme du Jura plissé des Grands vaux

— **OQP 12 > Limiter la fragmentation des paysages agricoles par l'urbanisation**

Préserver les lisières agricoles urbaines de la conurbation, proposer le développement de ceintures agricoles vivrières pour les populations.

— **OQP 13 > Conforter et développer les mosaïques paysagères agricoles du Haut-Jura résilients**

Conserver la trame bocagère agricole et les spécificités de pelouses sèches. Limiter la fermeture des paysages agricoles en flancs de combes.

— **OQP 14 > Garantir l'intégration des bâtiments et infrastructures agricoles**

Porter une attention aux dimensions et à l'implantation dans la topographie des nouveaux bâtiments agricoles.

— **OQP 15 > Préserver et réhabiliter le patrimoine lithique et arboré au sein des paysages**

Préserver les trames bocagères et les reliefs géologiques de moraines.

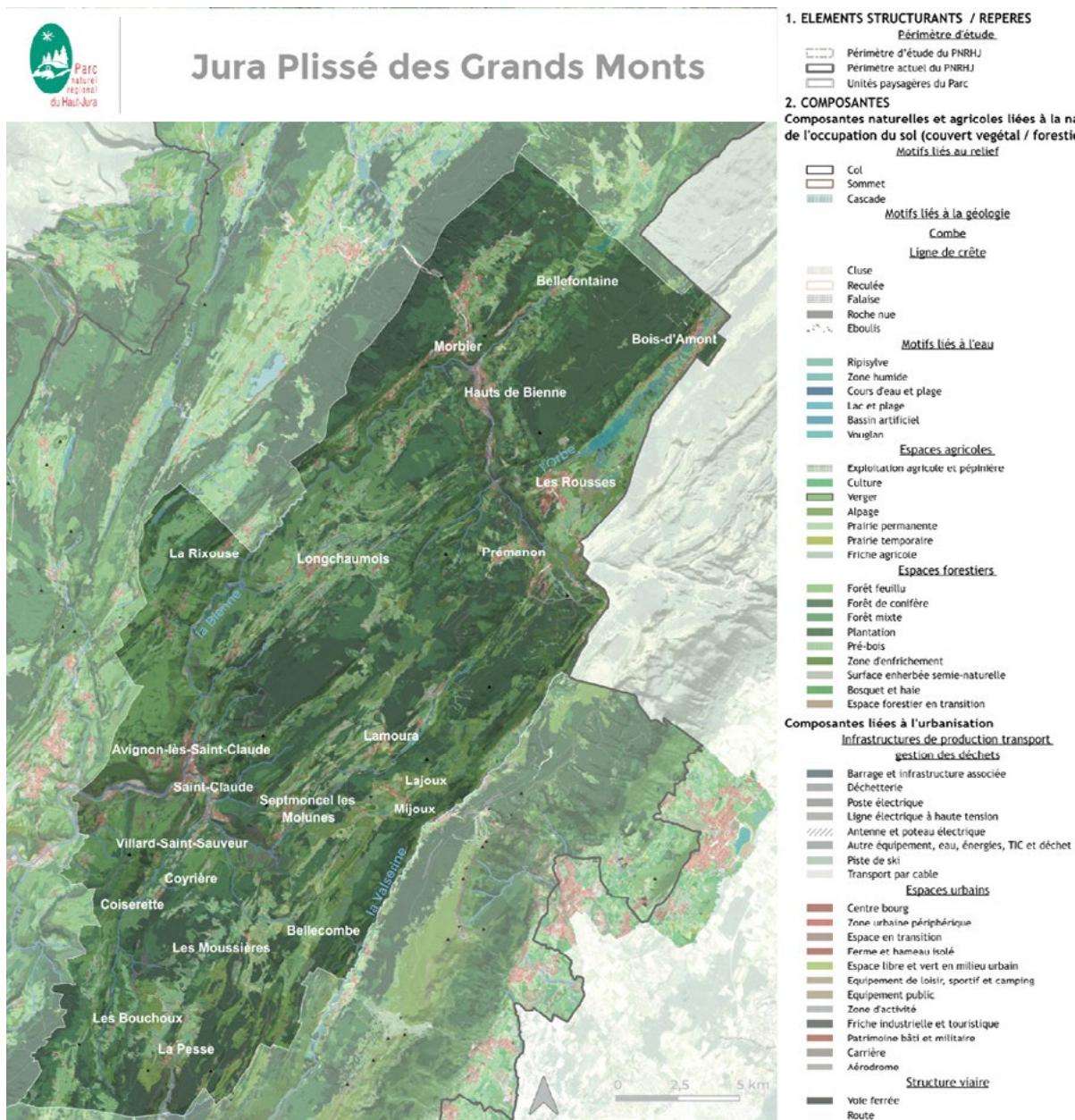
— **OQP 16 > Assurer l'intégration paysagère et la qualité des infrastructures de transport et de communication**

Notamment dans l'intégration des tracés dans la topographie et dans l'intégration des infrastructures de transport d'énergie et de communication.

— **OQP 17 > Veiller à la cohérence des dispositifs de signalétique et d'affichage dans le territoire du Parc**

Notamment le long de la RN5.

Le Jura Plissé des Grands Monts

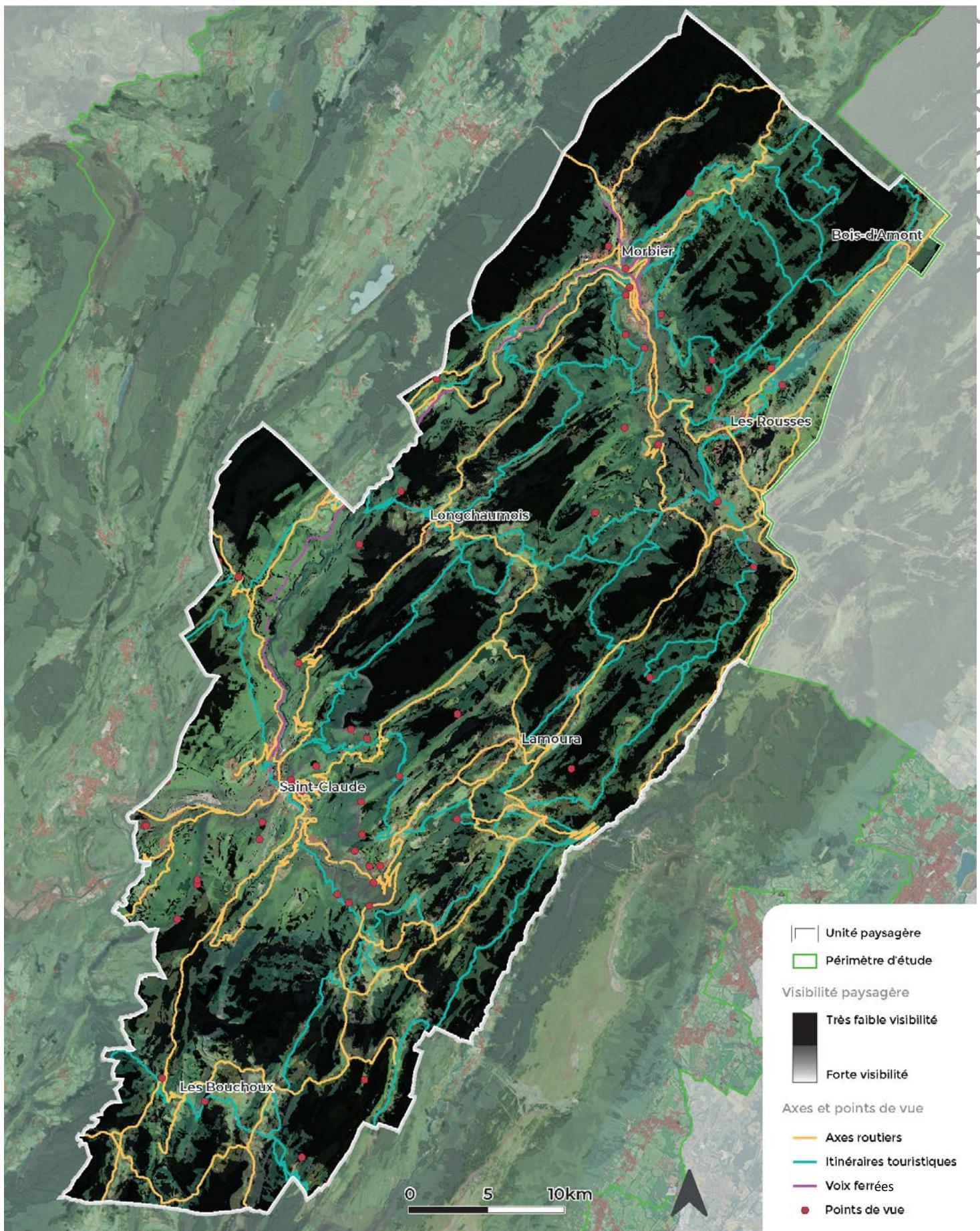


Les secteurs à visibilité importante

Sur l'unité du Jura plissé des grands monts, la géomorphologie en combes réduit les champs de visibilité sur les Hautes-Combes.

Les reliefs et les axes de communication des cluses configurent de grandes perspectives visuelles et regroupent de nombreux axes routiers, itinéraires touristiques et points de vue comme autour de Saint-Claude et Hauts-de-Bienne.

Visibilité paysagère du Jura des Grands Monts





Les OQP associés au Jura plissé des Grands Monts

— **OQP 2 > Préserver les paysages emblématiques de montagne du Haut-Jura**

Maintenir les structures paysagères forestières et de combes agricoles de la forêt du Risoux et du Massacre, des secteurs de Bellecombe... > Valoriser les ambiances forestières et de pré-bois

— **OQP 3 > Accompagner l'évolution de perception des paysages liée aux changements globaux et climatiques**

Sensibiliser et accompagner les impacts du changement climatique sur les ensembles forestiers et sur les zones humides, de lacs et rivières > Bienne, Lacs des Rousses, de Lamoura, de Bellefontaine, programme LIFE Climat tourbières du Jura...

— **OQP 4 > Mettre en valeur les points de découverte et de perception du paysage**

Profiter des itinéraires touristiques, des villages et des routes en situation de belvédère : Echappée Jurassienne, Grandes Traversées du Jura, Ligne des Hirondelles...

— **OQP 6 > Favoriser une implantation intégrée des énergies renouvelables en adéquation avec les sensibilités paysagères du territoire**

Soigner l'intégration paysagère du solaire sur toiture et au sol sur surfaces artificialisées (parking) pour s'intégrer au patrimoine architectural, notamment sur les parkings dédiés aux sports d'hiver (parkings de la Serra, Darbella, Dappes, Sambine...).

Conserver une exploitation énergétique minoritaire pour les activités agricoles et préserver les zones agricoles à fort intérêt écologique.

— **OQP 7 > Adapter et réhabiliter les activités de loisirs et touristiques de pleine nature, leurs sites et infrastructures**

Accompagner le développement touristique lié aux lacs et rivières : lacs des Rousses, de Lamoura...

Proposer des modes de gestion dans le cadre de l'augmentation de la fréquentation.

Accompagner la transition des activités hivernales (tracés des pistes, itinéraires polyvalents, utilisables toute l'année...)

Accompagner l'implantation raisonnée et intégrée des habitats légers de loisirs et la réhabilitation des anciennes structures touristiques (villages vacances).

— **OQP 8 > Garantir les spécificités des paysages urbains du Haut-Jura**

Préserver la qualité de l'habitat dispersé marqueur de l'identité urbaine de cette unité, à travers la réhabilitation des fermes isolées et la préservation des structures de hameaux (notamment sur Bellecombe).

Maintenir les silhouettes bâties des villages de la vallée de la Bienne.

Densifier en cohérence avec les formes urbaines traditionnelles, ménageant des espaces urbains de qualité et porter attention aux volumétries, matériaux du bâti traditionnel dans les rénovations et les constructions.

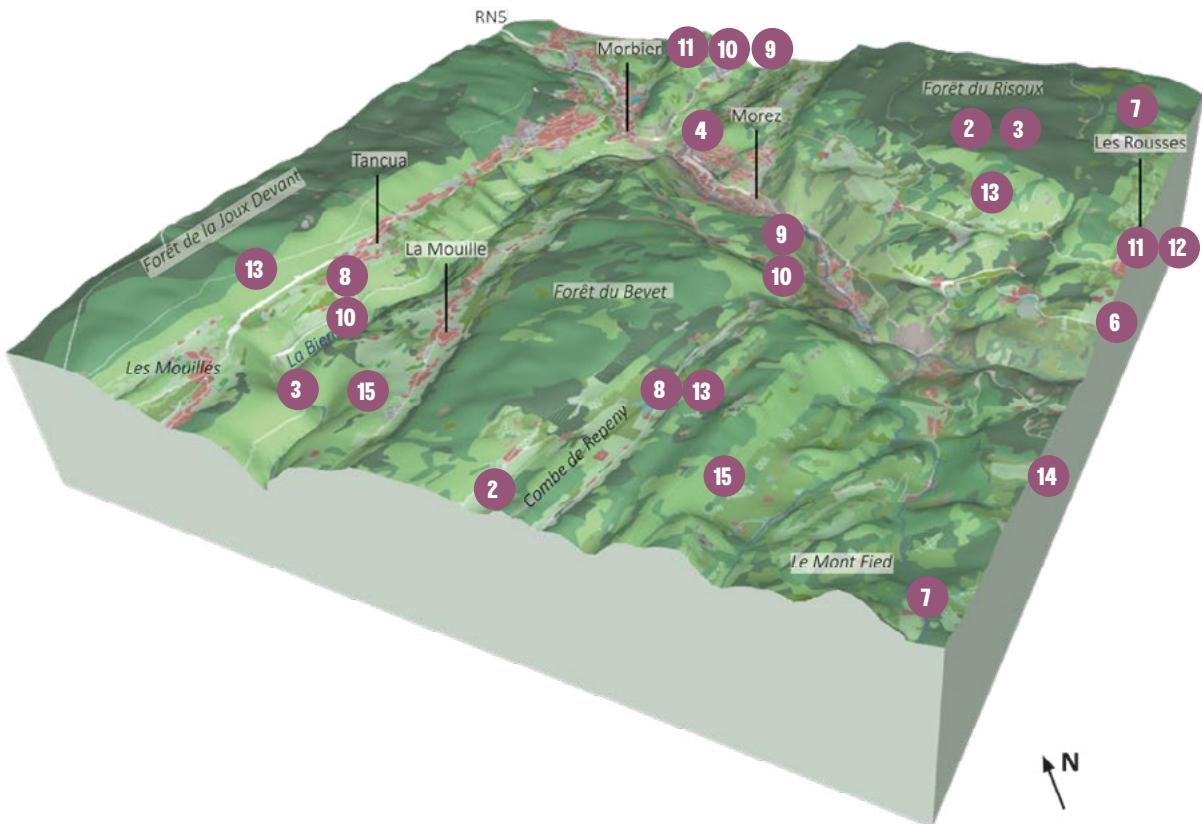
— **OQP 9 > Concevoir de nouveaux aménagements urbains durables et résilients**

Développer des espaces publics formant une identité paysagère, réduisant l'emprise de la voiture et participant à la réduction des îlots de chaleur urbaine des bourgs (Morbier, Hauts-de-Bienne, Saint-Claude).

Développer une identité d'espaces publics ruraux dans les centre-villages de l'unité.

— **OQP 10 > Accompagner l'évolution des paysages bâties et urbains liée à la transition énergétique**

Prendre en compte les spécificités et les détails architecturaux dans les rénovations énergétiques.



Spatialisation des OQP sur une représentation en bloc diagramme du Jura plissé des Grands monts

— **OQP 11 > Recomposer les paysages banalisés des franges et traversées urbaines**

Porter une attention particulière aux bourgs et villages de l'unité paysagère en zone d'influence frontalière et ayant eu de fortes évolutions urbaines sur les dernières années et développé des zones économiques.

Réduire la place des surfaces en enrobé dans les traversées de village.

— **OQP 12 > Limiter la fragmentation des paysages agricoles par l'urbanisation**

Préserver les lisières agricoles urbaines de la conurbation, pour préserver les fonctionnalités agricoles, notamment sur les secteurs à très forte pression frontalière.

— **OQP 13 > Conforter et développer les mosaïques paysagères agricoles du Haut-Jura résilientes**

Conserver la trame des pré-bois, l'organisation agricole des combes et les spécificités de pelouses sèches.

— **OQP 14 > Garantir l'intégration des bâtiments et infrastructures agricoles**

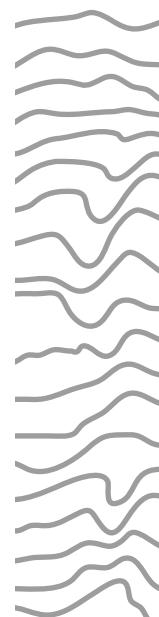
Porter une attention aux dimensions et à l'implantation dans la topographie des nouveaux bâtiments agricoles, notamment sur les secteurs en situation de fortes visibilités.

— **OQP 15 > Préserver et réhabiliter le patrimoine lithique et arboré au sein des paysages**

Préserver les trames bocagères et le patrimoine des murgers.

— **OQP 16 > Assurer l'intégration paysagère et la qualité des infrastructures de transport et de communication**

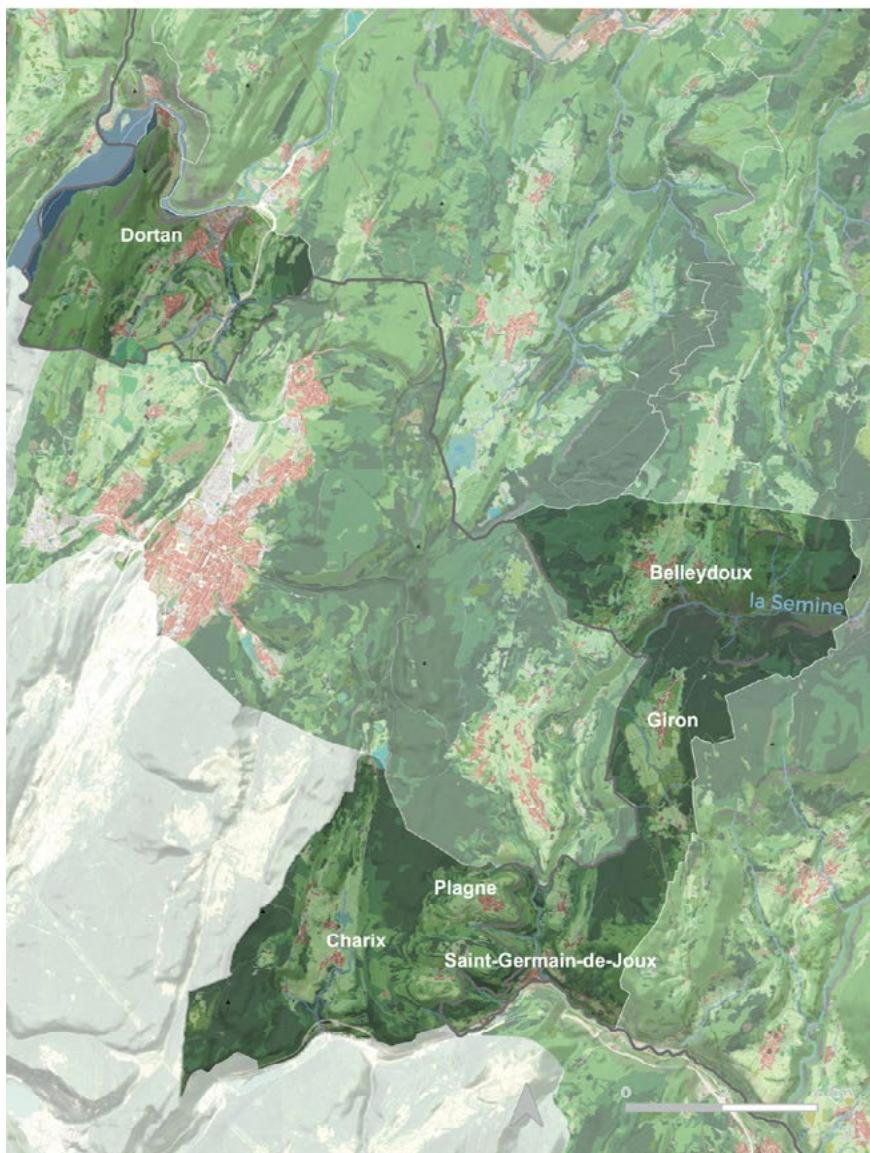
Notamment dans l'intégration des tracés dans la topographie et dans l'intégration des infrastructures de transport d'énergie et de communication.



Le Massif du Bugey



Massif du Bugey



1. ELEMENTS STRUCTURANTS / REPERES

Périmètre d'étude

- Périmètre d'étude du PNRRJ
- Périmètre actuel du PNRRJ
- Unités paysagères du Parc

2. COMPOSANTES

Composantes naturelles et agricoles liées à la nature de l'occupation du sol (couvert végétal / forestier)

Motifs liés au relief

- Col
- Sommet
- Cascade

Motifs liés à la géologie

Combe

Ligne de crête

- Cluse
- Reculée
- Falaise
- Roche nue
- Eboulis

Motifs liés à l'eau

- Ripisylve
- Zone humide
- Cours d'eau et plage
- Laie et plage
- Bassin artificiel
- Vouglan

Espaces agricoles

- Exploitation agricole et pépinière
- Culture
- Verger
- Alpage
- Prairie permanente
- Prairie temporaire
- Friche agricole

Espaces forestiers

- Forêt feuillue
- Forêt de conifère
- Forêt mixte
- Plantation
- Pré-bois
- Zone d'enrichissement
- Surface enherbée semi-naturelle
- Bosquet et halle
- Espace forestier en transition

Composantes liées à l'urbanisation

Infrastructures de production transport, gestion des déchets

- Barrage et infrastructure associée
- Déchetterie
- Poste électrique
- Ligne électrique à haute tension
- Antenne et poteau électrique
- Autre équipement, eau, énergies, TIC et déchet
- Piste de ski
- Transport par câble

Espaces urbains

- Centre bourg
- Zone urbaine périphérique
- Espace en transition
- Ferme et hameau isolé
- Espace libre et vert en milieu urbain
- Équipement de loisir, sportif et camping
- Équipement public
- Zone d'activité
- Friche industrielle et touristique
- Patrimoine bâti et militaire
- Carrière
- Aérodrome

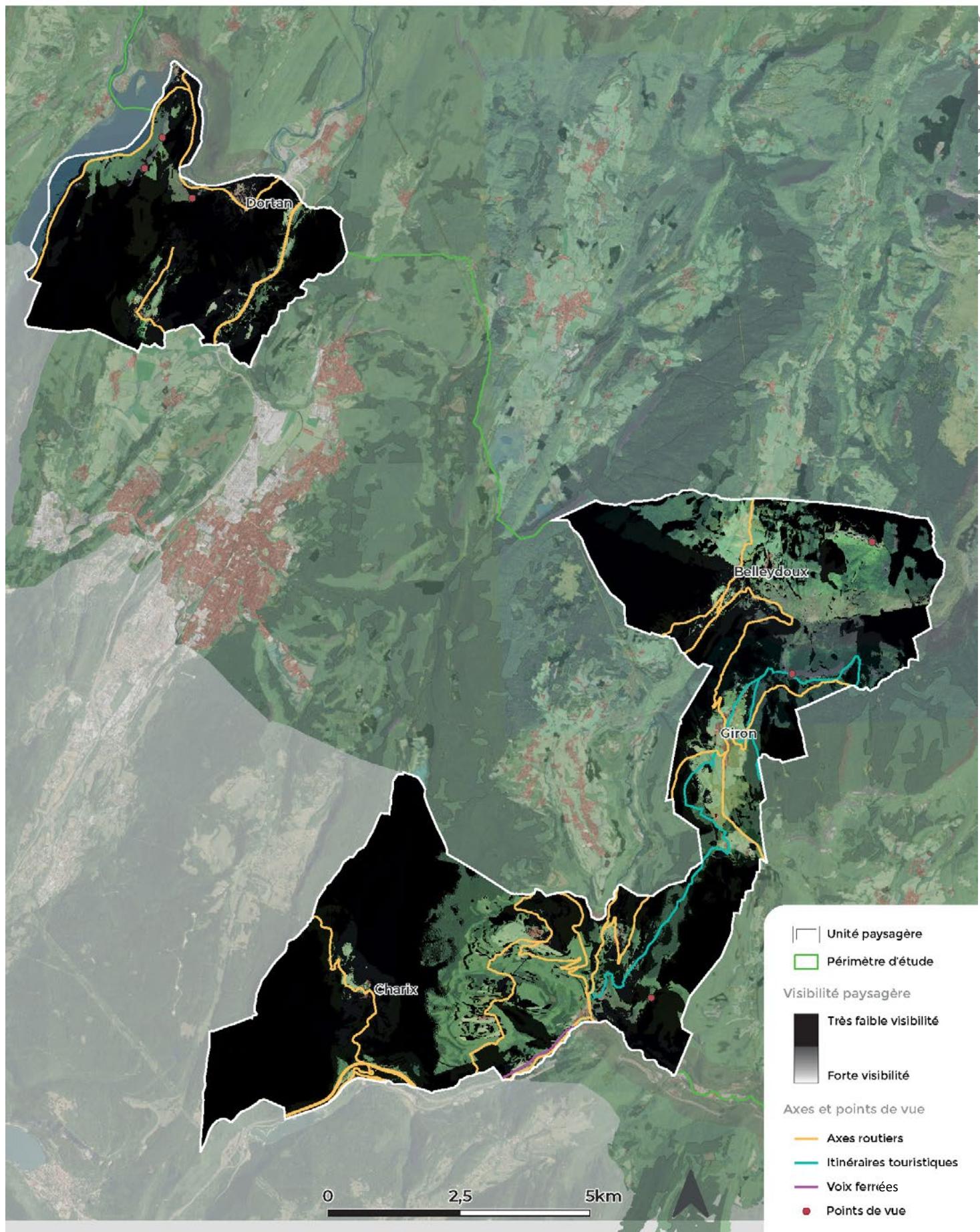
Structure viaire

- Voie ferrée
- Route

Les secteurs à visibilité importante

Sur le massif du Bugey, la visibilité se situe sur les clairières villageoises et les paysages qu'elles dominent. Ainsi les poches de visibilités sont cantonnées autour de Belleydoux, Giron et Plagne.

Visibilité paysagère du Massif du Bugey





Les OQP associés au massif du Bugey

— **OQP 3 > Accompagner l'évolution de perception des paysages liée aux changements globaux et climatiques**

Sensibiliser et accompagner les impacts du changement climatique sur les ensembles forestiers.

— **OQP 4 > Mettre en valeur les points de découverte et de perception du paysage**

Profiter des itinéraires touristiques et de la configuration topographique des villages en situation de belvédères.

— **OQP 6 > Favoriser une implantation intégrée des énergies renouvelables en adéquation avec les sensibilités paysagères du territoire**

Soigner l'intégration paysagère du solaire sur toiture et au sol sur surfaces artificialisées (parking) pour s'intégrer au patrimoine architectural, notamment sur les parkings dédiés aux sports d'hiver ainsi qu'en situation de forte visibilité.

Conserver une exploitation énergétique minoritaire pour les activités agricoles et préserver les zones agricoles à fort intérêt écologique (pelouses sèches).

— **OQP 7 > Adapter et réhabiliter les activités de loisirs et touristiques de pleine nature, leurs sites et infrastructures**

Accompagner la transition des activités hivernales (tracés des pistes, itinéraires polyvalents, utilisables toute l'année...)

— **OQP 8 > Garantir les spécificités des paysages urbains du Haut-Jura**

Préserver les silhouettes villageoises encore très lisibles et en situation de clairières belvédères ou en fond de vallée.

Densifier en cohérence avec les formes urbaines traditionnelles, ménageant des espaces urbains de qualité et porter attention aux volumétries, matériaux du bâti traditionnel dans les rénovations et les constructions.

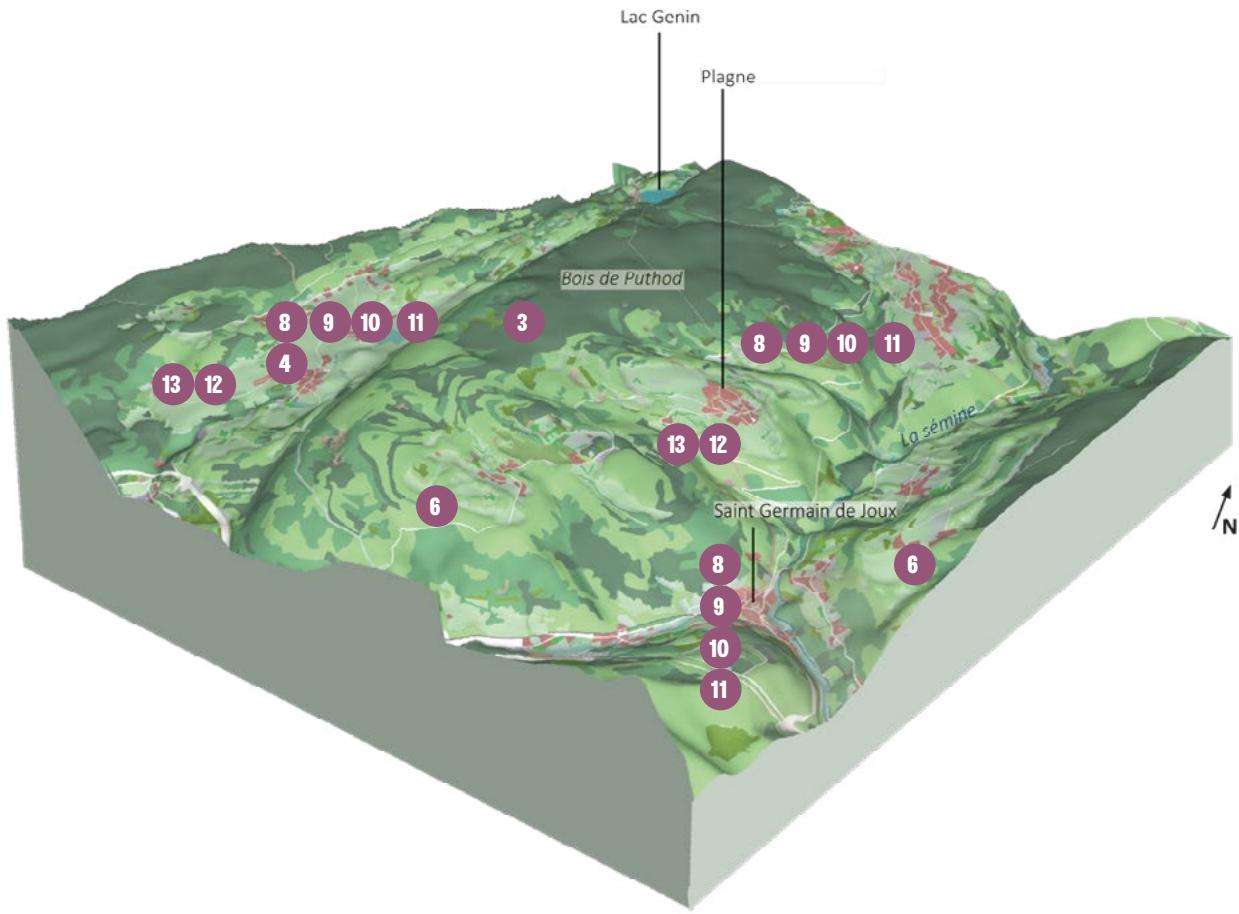
— **OQP 9 > Concevoir de nouveaux aménagements urbains durables et résilients**

Développer des espaces publics formant une identité paysagère, réduisant l'emprise de la voiture et profitant d'un climat doux.

Développer une identité d'espaces publics ruraux dans les centre-villages de l'unité.

— **OQP 10 > Accompagner l'évolution des paysages bâties et urbains liée à la transition énergétique**

Prendre en compte les spécificités et les détails architecturaux dans les rénovations énergétiques.



Spatialisation des OQP sur une représentation en bloc diagramme du Massif du Bugey

— **OQP 11 > Recomposer les paysages banalisés des franges et traversées urbaines**

Réaffirmer la place historique de l'arbre dans les paysages urbains.

— **OQP 12 > Limiter la fragmentation des paysages agricoles par l'urbanisation**

Préserver les lisières agricoles urbaines, proposer le développement de ceintures agricoles vivrières pour les populations. Notamment sur les secteur de clairières perchées (Belleydoux, Charix, Giron, Plagne)

— **OQP 13 > Conforter et développer les mosaïques paysagères agricoles du Haut-Jura résilientes**

Conserver la trame bocagère agricole et les spécificités de pelouses sèches. Limiter la fermeture des paysages agricoles de clairières perchées.

— **OQP 14 > Garantir l'intégration des bâtiments et infrastructures agricoles**

Porter une attention aux dimensions et à l'implantation dans la topographie des nouveaux bâtiments agricoles en situation de forte visibilité.

— **OQP 15 > Préserver et réhabiliter le patrimoine lithique et arboré au sein des paysages**

Préserver les trames bocagères, les affleurements rocheux ainsi que les murets.

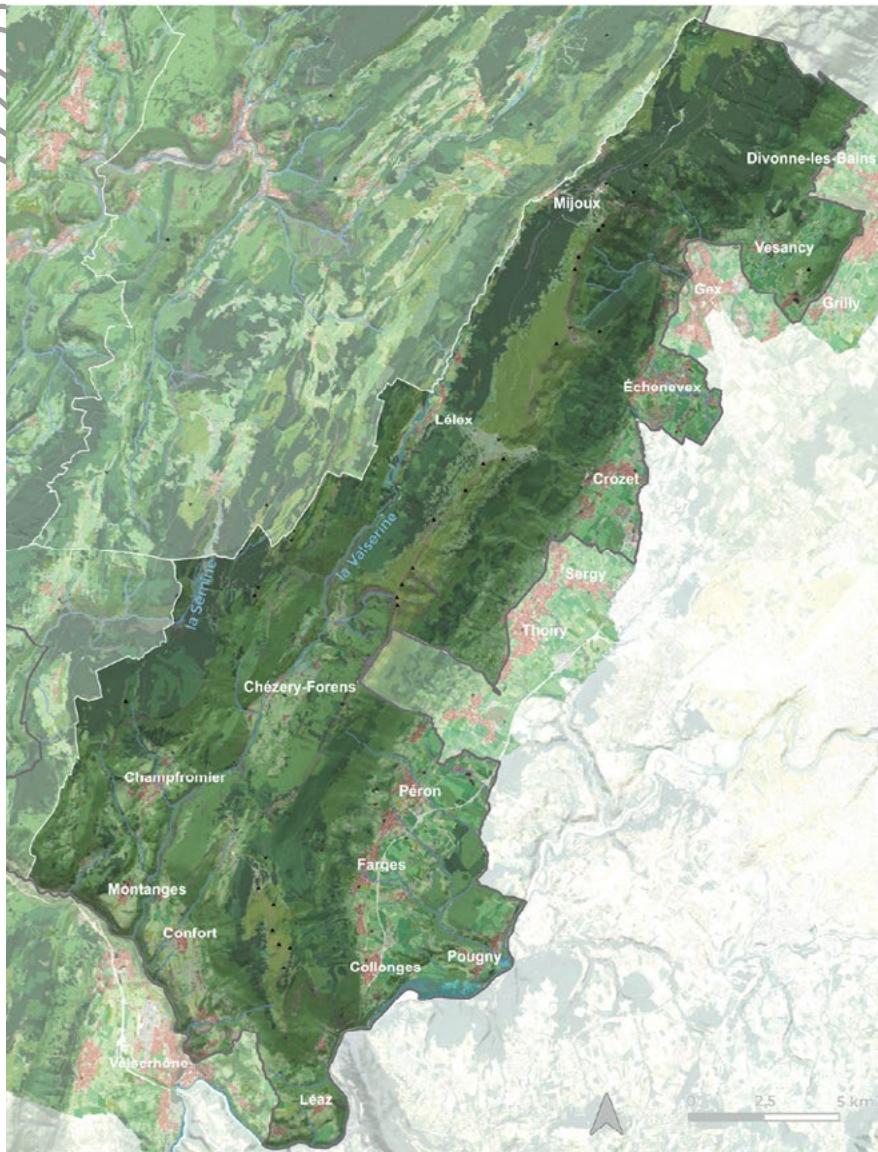
— **OQP 16 > Assurer l'intégration paysagère et la qualité des infrastructures de transport et de communication**

Notamment dans l'intégration des tracés dans la topographie et dans l'intégration des infrastructures de transport d'énergie et de communication.

Les Crêts et Piémonts du Jura



Les Crêts et Piémonts du Jura



1. ELEMENTS STRUCTURANTS / REPÈRES

Périmètre d'étude

- Périmètre d'étude du PNRHJ
- Périmètre actuel du PNRHJ
- Unités paysagères du Parc

2. COMPOSANTES

Composantes naturelles et agricoles liées à la nature de l'occupation du sol (couvert végétal / forestier)

Motifs liés au relief

- Cul
- Sommet
- Cascade

Motifs liés à la géologie

Combe

Ligne de crête

- Cluse
- Reculée
- Falaise
- Roche nue
- Eboulement

Motifs liés à l'eau

- Ripsilvique
- Zone humide
- Cours d'eau et plage
- Lac et plage
- Bassin artificiel
- Vouglan

Espaces agricoles

- Exploitation agricole et pépinière
- Culture
- Verger
- Alpage
- Prairie permanente
- Prairie temporaire
- Friche agricole

Espaces forestiers

- Forêt feuillue
- Forêt de conifère
- Forêt mixte
- Plantation
- Pré bois
- Zone d'enrichissement
- Surface enherbée semi-naturelle
- Bosquet et haie
- Espace forestier en transition

Composantes liées à l'urbanisation

Infrastructures de production / transport

gestion des déchets

- Barrage et infrastructure associée
- Déchetterie
- Poste électrique
- Ligne électrique à haute tension
- Antenne et poteau électrique
- Autre équipement, eau, énergies, TIC et déchet
- Piste de ski
- Transport par câble

Espaces urbains

- Centre bourg
- Zone urbaine périphérique
- Espace en transition
- Ferme et hameau isolé
- Espace libre et vert en milieu urbain
- Équipement de loisir, sportif et camping
- Équipement public
- Zone d'activité
- Friche industrielle et touristique
- Patrimoine bâti et militaire
- Carrrière
- Aérodrome

Structure viaire

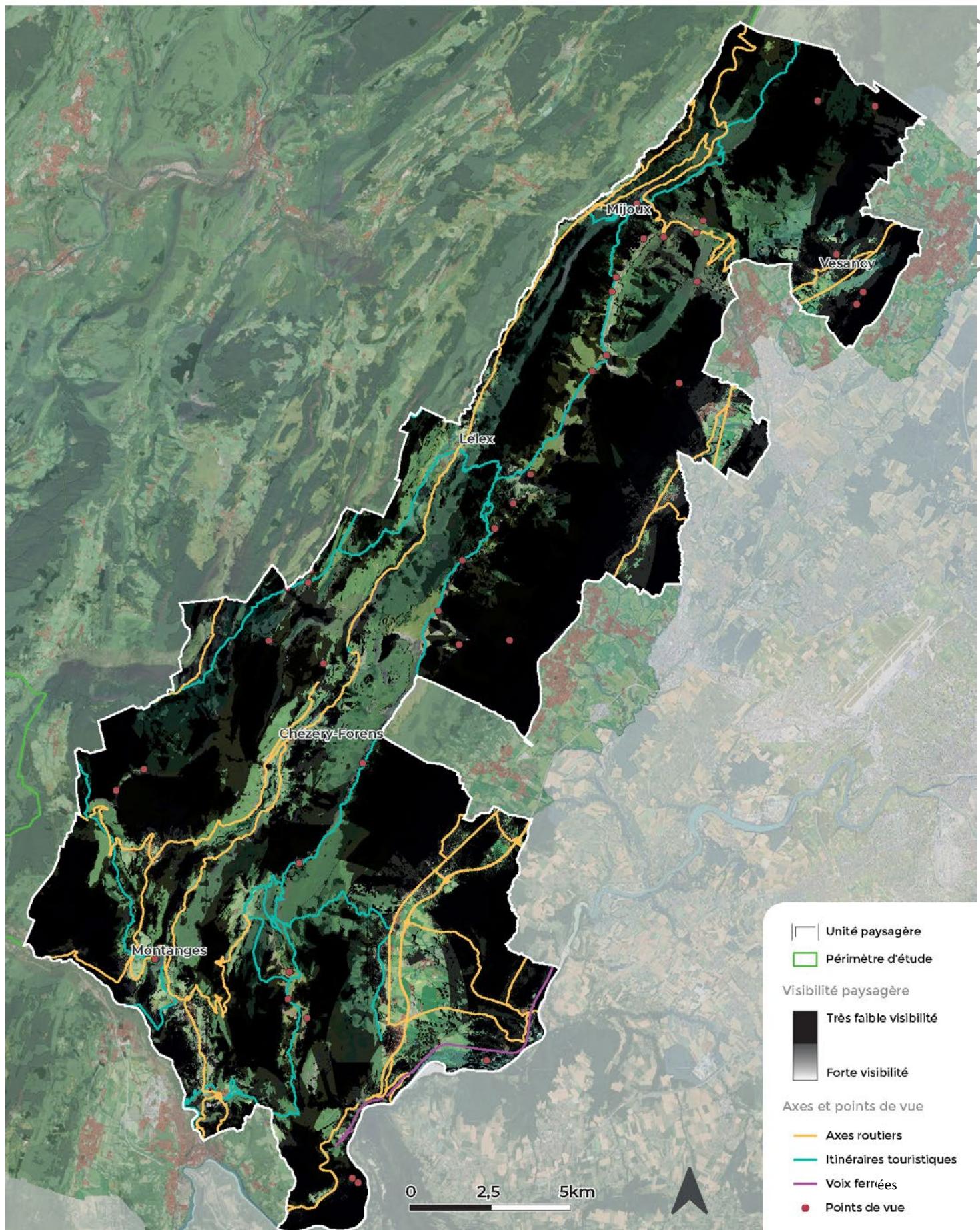
- Voie ferrée
- Route

Les secteurs à visibilité importante

Sur les crêts et piémonts du Jura, des axes de visibilité s'organisent :

- en ouvertures orientées le long des secteurs ouverts de la vallée de la Valserine, renforcés par les vues plongeantes depuis les itinéraires de randonnée de la Haute-chaine
- en fenêtres restreintes sur les piémonts, liées à la forte présence urbaine réduisant les vues.

Visibilité paysagère des crets et piémonts du Jura





Les OQP associés aux piémonts gessiens

— **OQP 2 > Préserver les paysages emblématiques de montagne du Haut-Jura**

Maintenir les structures paysagères forestières et d'alpages de la Haute Chaîne ainsi que celles de la vallée sauvage de la Valserine... > Valoriser les ambiances forestières, d'alpages et de tourbières, rivière sauvage.

— **OQP 3 > Accompagner l'évolution de perception des paysages liée aux changements globaux et climatiques**

Sensibiliser et accompagner les impacts du changement climatique sur les ensembles forestiers, les zones humides (tourbières du Niaizet) la fluctuation des niveaux des rivières venant de la Haute Chaîne.

— **OQP 4 > Mettre en valeur les points de découverte et de perception du paysage**

Profiter des itinéraires touristiques, des villages et des routes en situations de belvédère : GR de la Grande Traversée du Jura, randonnées de la Valserine et voies vertes du Piémont.

— **OQP 6 > Favoriser une implantation intégrée des énergies renouvelables en adéquation avec les sensibilités paysagères du territoire**

Soigner l'intégration paysagère du solaire sur toiture et au sol sur surfaces artificialisées (parking) pour s'intégrer au patrimoine architectural, notamment sur les parkings dédiés aux sports d'hiver de la Haute Chaine, ainsi que sur les zones d'activités et industrielles du Piémont.

Conserver une exploitation énergétique minoritaire pour les activités agricoles et préserver les zones agricoles à fort intérêt écologique (pelouses sèches).

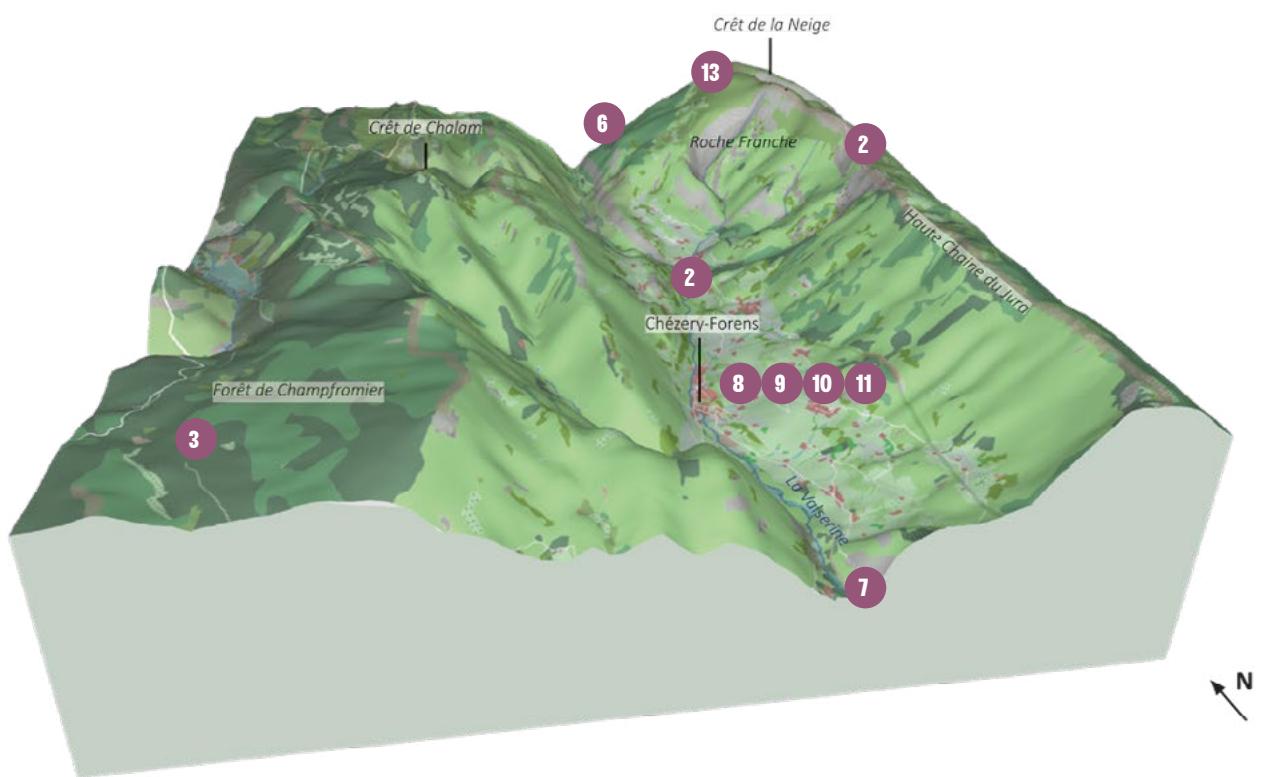
— **OQP 7 > Adapter et réhabiliter les activités de loisirs et touristiques de pleine nature, leurs sites et infrastructures**

Accompagner le développement touristique lié aux rivières et zones humides : Valserine, Allondon, marais de l'Etournel...

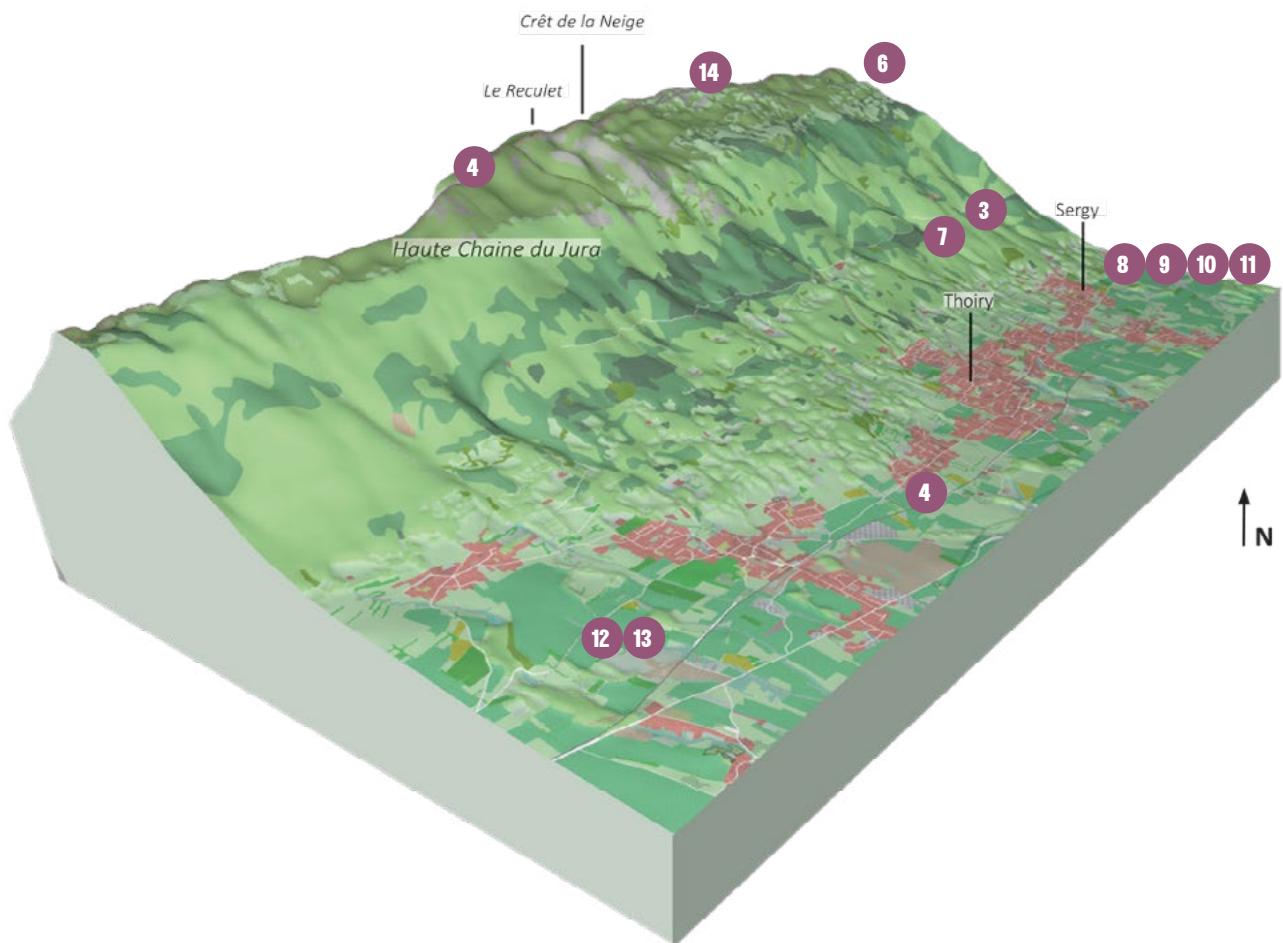
Proposer des modes de gestion dans le cadre de l'augmentation de la fréquentation (Pertes de la Valseline, Marais de l'Etournel, Haute Chaine du Jura).

Accompagner la transition des activités hivernales (tracés des pistes, itinéraires polyvalents, utilisables toute l'année...)

Accompagner l'implantation raisonnée et intégrée des habitats légers de loisirs et la réhabilitation des anciennes structures touristiques (villages vacances).



Spatialisation des OQP sur une représentation en bloc diagramme de la vallée de la Valserine



Spatialisation des OQP sur une représentation en bloc diagramme du piémont gessien



— **OQP 8 > Garantir les spécificités des paysages urbains du Haut-Jura**

Préserver les silhouettes villageoises encore lisibles de la Vallée de la Valserine ainsi que les coeurs historiques des villages du Piémont.

Densifier en cohérence avec les formes urbaines traditionnelles, ménageant des espaces urbains de qualité.

— **OQP 9 > Concevoir de nouveaux aménagements urbains durables et résilients**

Développer des espaces publics formant une identité paysagère, réduisant l'emprise de la voiture, participant à la réduction des îlots de chaleur urbaines des bourgs et profitant d'un climat doux.

Développer une identité d'espaces publics dans les centre-villages de l'unité appuyée sur la présence du végétal.

— **OQP 10 > Accompagner l'évolution des paysages bâtis et urbains liée à la transition énergétique**

Prendre en compte les spécificités et les détails architecturaux dans les rénovations énergétiques.

Recomposer une identité architecturale liée à la production d'énergies renouvelables.

— **OQP 11 > Recomposer les paysages banalisés des franges et traversées urbaines**

Porter une attention particulière aux bourgs de l'unité paysagère ayant eu de fortes évolutions urbaines sur les dernières années et développer des zones économiques (notamment sur le Piémont gessien et Valserhône).

Réaffirmer la place historique de l'arbre dans les paysages urbains et périphériques (alignements d'arbres).

— **OQP 12 > Limiter la fragmentation des paysages agricoles par l'urbanisation**

Préserver et réhabiliter les lisières agricoles urbaines de la conurbation, proposer le développement de ceintures agricoles vivrières pour les populations. Notamment sur les secteurs à très forte pression frontalière : du Piémont.

— **OQP 13 > Conforter et développer les mosaïques paysagères agricoles du Haut-Jura résilients**

Conserver la trame bocagère agricole et la diversité des productions du Piémont. Maintenir les activités d'alpages, notamment sur la Haute chaîne.

— **OQP 14 > Garantir l'intégration des bâtiments et infrastructures agricoles**

Porter une attention aux dimensions et à l'implantation dans la topographie des nouveaux bâtiments agricoles.

Réhabiliter les impluviums des alpages.

— **OQP 15 > Préserver et réhabiliter le patrimoine lithique et arboré au sein des paysages**

Préserver et restaurer les trames bocagères et les systèmes de murets.

— **OQP 16 > Assurer l'intégration paysagère et la qualité des infrastructures de transport et de communication**

Notamment dans l'intégration des tracés dans la topographie et dans l'intégration des infrastructures de transport d'énergie, de communication et de mobilité douce.



Opération soutenue par l'État

FONDS NATIONAL
D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DU
TERRITOIRE



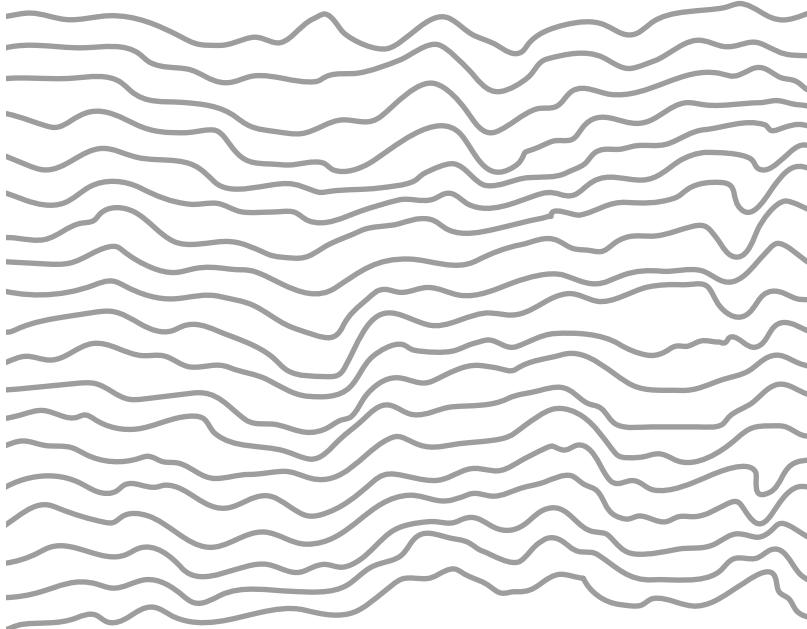
Massif du Jura
Commissariat
à l'aménagement

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Annexe

XV. LISTE DES ESPÈCES À ENJEUX



Espèce	Plan national d'action	Rôle du Parc
OISEAUX		
Aigle royal		
Pic tridactyle		
Grand Tétras	OUI	Animateur de la déclinaison régionale Vosges-Jura
Bruant des roseaux		
Venturon montagnard		
Chevêchette d'Europe		
Chouette de Tengmalm		
Gélinotte des bois		
Tarier des prés		
Bécassine des marais		
Butor étoilé	OUI	contributeur aux actions
Milan royal	OUI	contributeur aux actions
Pies-grièches écorcheur et grise	OUI	contributeur aux actions
Râle des genêts	OUI	contributeur aux actions
MAMMIFÈRES		
Lynx boréal	OUI	Membre du COPIL
Chiroptères	OUI	contributeur aux actions
Loup gris	OUI	contributeur aux actions
Loutre d'Europe	OUI	contributeur aux actions
INSECTES		
Azuré des paluds	OUI	contributeur aux actions
Cuivré de la Bistorte	OUI	contributeur aux actions
Apollon	OUI	contributeur aux actions
Mélibée	OUI	contributeur aux actions
Hespérie des Cirsés	OUI	contributeur aux actions
Nacré de la Canneberge	OUI	contributeur aux actions
Fadet des tourbières	OUI	contributeur aux actions
Aeschne subarctique	OUI	contributeur aux actions
Leucorrhine à front blanc	OUI	contributeur aux actions
Leucorrhine à gros thorax	OUI	contributeur aux actions
Déesse précieuse	OUI	contributeur aux actions
Graphodère à deux lignes		

Espèce	Plan national d'action	Rôle du Parc
POISSONS		
Truite fario souche méditerranéenne		
Chabot		
AMPHIBIENS		
Sonneur à ventre jaune	OUI	contributeur aux actions
REPTILES		
Vipères aspic et péliade	OUI	contributeur aux actions
FLORE		
Androsace lactée		
Bouleau nain		
Crépide à rhizome		
Fétuque améthyste		
Saxifrage oeil-de-bouc	OUI	contributeur aux actions
Stuckénie filiforme		
Utriculaire intermédiaire		
Téphroséride à feuilles entières		
Laîche à longs rhizomes		
Laîche des marais		
Paludella squarrosa		
Liparis de Loesel	OUI	contributeur aux actions
MOLLUSQUES		
Vertigos septentrional et édenté		



	Plan national d'action	Rôle du Parc	Statuts de protection (2024)
OISEAUX			
Aigle royal			"Protection Nationale LR France (UICN) : VU LR Région FC : CR LR Région AURA : VU Annexe I DO"
Pic tridactyle			"Protection Nationale LR France (UICN) : CR LR Région FC : CR LR Région AURA : EN Annexe I DO"
Grand Tétras	OUI	Animateur de la déclinaison régionales Vosges-Jura	"Protection Nationale LR France (UICN) : VU LR Région FC : CR LR Région AURA : CR Annexes I, II et III DO"
Bruant des roseaux			"Protection Nationale LR France (UICN) : EN LR Région FC : DD LR Région AURA : VU"
Venturon montagnard			"Protection Nationale LR France (UICN) : NT LR Région FC : CR LR Région AURA : NT"
Chevêchette d'Europe			"Protection Nationale LR France (UICN) : NT LR Région FC : VU LR Région AURA : LC Annexe I DO"
Chouette de Tengmalm			"Protection Nationale LR France (UICN) : LC LR Région FC : VU LR Région AURA : LC Annexe I DO"
Gélinotte des bois			"Protection Nationale LR France (UICN) : LC LR Région FC : VU LR Région AURA : NT Annexes I et II DO"
Tarier des prés			"Protection Nationale LR France (UICN) : VU LR Région FC : VU LR Région AURA : VU"
Bécassine des marais			"Protection Nationale LR France (UICN) : CR LR Région FC : CR Annexes I et II DO"
Butor étoilé	OUI	contributeur aux actions	"Protection Nationale LR France (UICN) : VU LR Région FC : RE LR Région AURA : DD Annexe I DO"
Milan royal	OUI	contributeur aux actions	"Protection Nationale LR France (UICN) : VU LR Région FC : VU Annexe I DO"
Pies-grièche écorcheur	OUI	contributeur aux actions	"Protection Nationale LR France (UICN) : NT LR Région FC : LC LR Région AURA : NT Annexe I DO"



Pies-grièche grise	OUI	contributeur aux actions	"Protection Nationale LR France (IUCN) : EN LR Région FC : RE LR Région AURA : EN"
Râle des genêts	OUI	contributeur aux actions	"Protection Nationale LR France (IUCN) : EN LR Région FC : CR LR Région AURA : CR Annexe I DO"
MAMMIFÈRES			
Lynx boréal	OUI	Membre du COPIL	"Protection Nationale LR France (IUCN) : EN LR Région FC : VU LR Région AURA : EN Annexes II et IV DH"
Chiroptères	OUI	contributeur aux actions	
Loup gris	OUI	contributeur aux actions	"Protection Nationale LR France (IUCN) : LC LR Région FC : RE LR Région AURA : VU Annexes II et IV DH"
Loutre d'Europe	OUI	contributeur aux actions	"Protection Nationale LR France (IUCN) : VU LR Région FC : RE LR Région AURA : LC Annexes II et IV DH"
INSECTES			
Azuré des paluds	OUI	contributeur aux actions	"Protection Nationale LR France (IUCN) : VU LR Région FC : CR LR Région AURA : EN Annexes II et IV DH"
Cuivré de la Bistorte	OUI	contributeur aux actions	"Protection Nationale LR France (IUCN) : NT LR Région FC : VU LR Région AURA : CR Annexes II et IV DH"
Apollon	OUI	contributeur aux actions	"Protection Nationale LR France (IUCN) : LC LR Région FC : VU LR Région AURA : NT Annexe IV DH"
Mélibée	OUI	contributeur aux actions	"Protection Nationale LR France (IUCN) : CR LR Région FC : CR LR Région AURA : CR Annexe IV DH"
Hespérie des Cirsés	OUI	contributeur aux actions	"LR France (IUCN) : NT LR Région FC : EN LR Région AURA : NT"
Nacré de la Canneberge	OUI	contributeur aux actions	"Protection Nationale LR France (IUCN) : NT LR Région FC : EN LR Région AURA : CR "
Fadet des tourbières	OUI	contributeur aux actions	"Protection Nationale LR France (IUCN) : EN LR Région FC : EN LR Région AURA : CR "



Aeschne subarctique	OUI	contributeur aux actions	" LR France (UICN) : NT LR Région FC : CR LR Région AURA : - "
Leucorrhine à front blanc	OUI	contributeur aux actions	"Protection Nationale LR France (UICN) : NT LR Région FC : EN LR Région AURA : NT Annexe IV DH"
Leucorrhine à gros thorax	OUI	contributeur aux actions	"Protection Nationale LR France (UICN) : NT LR Région FC : EN LR Région AURA : NT Annexes II et IV DH"
Désesse précieuse	OUI	contributeur aux actions	" LR France (UICN) : CR LR Région FC : CR LR Région AURA : RE "
Graphodère à deux lignes			"Protection Nationale Annexes II et IV DH"
POISSONS			
Truite fario souche méditerranéenne			"Protection Nationale LR France (UICN) : LC LR Région FC : VU LR Région AURA : EN Annexe II DH"
Chabot			" LR France (UICN) : LC LR Région FC : NT LR Région AURA : NT Annexe II DH"
AMPHIBIENS			
Sonneur à ventre jaune	OUI	contributeur aux actions	"Protection Nationale LR France (UICN) : VU LR Région FC : NT LR Région AURA : VU Annexes II et IV DH"
REPTILES			
Vipères aspic	OUI	contributeur aux actions	"Protection Nationale LR France (UICN) : LC LR Région FC : NT LR Région AURA : NT"
Vipères péliade	OUI	contributeur aux actions	"Protection Nationale LR France (UICN) : VU LR Région FC : EN LR Région AURA : VU"

FLORE

Androsace lactée			" LR France (UICN) : VU LR Région FC : VU LR Région AURA : EN"
Bouleau nain			"Protection Nationale LR France (UICN) : VU LR Région FC : VU LR Région AURA : -"
Crépide à rhizome			" LR France (UICN) : VU LR Région FC : CR LR Région AURA : EN"
Fétuque améthyste			" LR France (UICN) : VU LR Région FC : CR LR Région AURA : VU"
Saxifrage oeil-de-bouc	OUI	contributeur aux actions	"Protection Nationale LR France (UICN) : CR LR Région FC : CR LR Région AURA : CR Annexes II et IV DH"
Stuckénie filiforme			"Protection Nationale LR France (UICN) : CR LR Région FC : CR LR Région AURA : CR Annexes II et IV DH"
Utriculaire intermédiaire			"LR France (UICN) : VU LR Région FC : CR LR Région AURA : EN"
Téphroséride à feuilles entières			"LR France (UICN) : LC LR Région FC : - LR Région AURA : CR"
Laîche à longs rhizomes			"Protection Nationale LR France (UICN) : EN LR Région FC : EN LR Région AURA : -"
Laîche des marais			"Protection Nationale LR France (UICN) : EN LR Région FC : VU LR Région AURA : CR"
Paludella squarrosa			LR Région FC : VU
Liparis de Loesel	OUI	contributeur aux actions	"Protection Nationale LR France (UICN) : NT LR Région FC : NT LR Région AURA : EN"

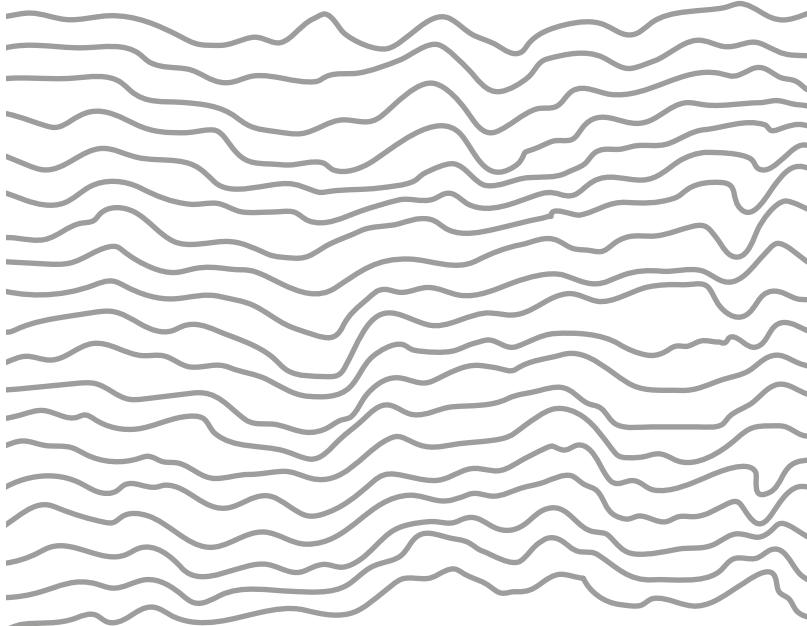
MOLLUSQUES

Vertigos édenté			"LR France (UICN) : EN Annexe II DH"
Vertigos septentrional			"LR France (UICN) : LC Annexe II DH"
Ecrevisse à pattes blanches			



Annexe

XVI. COMPATIBILITÉ ATTENDU RLP / CHARTE





Cadre

Selon l'article L581-14 du code de l'environnement, le règlement local de publicité (RLP) d'un EPCI compétent en matière de plan local d'urbanisme, sinon d'une commune, peut autoriser la publicité sur le territoire d'un PNR lorsque la charte du parc contient des orientations ou mesures relatives à la publicité, et après avis du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc.

Les dispositions du RLP doivent alors être compatibles avec la charte ; et au besoin, le RLP doit être abrogé ou mis en compatibilité, dans un délai de trois ans à compter de la date de publication du décret approuvant la charte initiale ou révisée.

Cette annexe a été établie afin d'accompagner au mieux les territoires pour la mise en compatibilité de leur règlement local de publicité : elle vise donc à clarifier les points précis de compatibilité à travailler, au regard des dispositions de la Charte et du guide de la signalétique fourni en annexe XI.

Éléments-clés de la Charte concernant la publicité :

En disposition 5-2 de sa Charte, **le Syndicat mixte du Parc permet bien la réalisation de RLP**, communaux et/ou intercommunaux, en indiquant qu'il s'agit de « veiller à la cohérence des dispositifs de signalétique et de publicité dans le territoire du Parc en autorisant le déploiement de règlements locaux de publicité plus exigeants que le règlement national, notamment sur la quantité et la qualité des enseignes, en rapport aussi à leur lieu d'implantation (distinguer les enjeux de revitalisation des centralités de bourgs et ceux des zones commerciales desservies par des réseaux de déplacements stratégiques par exemple). Une attention sera portée à l'harmonisation des préenseignes temporaires et dérogatoires dont celles liées aux produits de la Marque Valeurs Parc. »

Cette attention particulière est réaffirmée en disposition 5-5 de la Charte, avec l'OQP 17 : « veiller à la cohérence des dispositifs de signalétique et d'affichage dans le territoire du Parc. »

Plus finement, et en rapport à l'impact de ces dispositifs sur le paysage, l'énergie ou la biodiversité (mesures 2, 5, 7 et 14, toutes prioritaires), la Charte demande :

- en disposition 2-3, de « limiter les effets de la pollution lumineuse sur les sous-trames » et d'être vigilant quant à la « dégradation issue de la pollution lumineuse, afin de mieux intégrer les corridors (ndlr : de la TVB) dans les projets d'aménagement, dans la gestion des milieux et les choix d'orientation stratégique du territoire »
- en disposition 5-1, de « valoriser la découverte et l'expérience sensible des paysages emblématiques et des quartiers patrimoniaux du Haut-Jura en aménageant qualitativement (prise en compte des co-visibilités, des paysages sonores, des perceptions nocturnes, des possibilités d'ouvertures paysagères...) les abords des réseaux de déplacements stratégiques (routiers, ferroviaires, pédestres, cyclistes...) et les points de vue panoramiques les traversant ou donnant à voir ces espaces », ce qui est repris en disposition 8-2 ciblant notamment les bourgs historiques, avec l'objectif de : « revaloriser les diverses fonctions urbaines (...) inhérentes à la densité des bourgs par la réhabilitation thermique et patrimoniale des bâtiments »
- en disposition 7-2, de « réduire les consommations d'énergie dans tous les secteurs d'activités », ce qui est affiné en introduction de la mesure 15 : « pour la création de nouvelles infrastructures (...) et afin de minimiser leurs impacts, il convient d'intégrer, au sein des projets, des dispositions qui permettent la lutte contre (...) la pollution lumineuse (éclairages adaptés). »
- en disposition 14-1, de « fidéliser les bénéficiaires marqués (ndlr : « Valeurs Parc ») par une offre de services appropriée à leur besoin et à leur montée en gamme (information, formation, mise en relation, communication, marketing, plateforme numérique de vente en ligne...) », ce qui présuppose éventuellement le recours à des préenseignes dérogatoires.

Cadre retenu pour les avis du Parc sur la publicité :

Au regard de tous ces éléments, les préconisations inscrites dans le guide de la signalétique ont été examinées et une grille d'analyse a été réalisée.

Il en ressort que :

- **Certaines préconisations représentent des attentes fortes de la part du Syndicat mixte du Parc : ces éléments-clés, apparaissant en orange ci-dessous, seront examinées avec soin pour jauger de la compatibilité de tout RLP avec la Charte et émettre un avis ;**
- Les autres préconisations sont à prendre en compte, sans s'imposer dans un rapport de compatibilité avec la Charte.

Publicité

Forme de publicité recommandée :

- Mobilier urbain : Abri-voyageur et planimètre de 2m²
- Autres supports : 4m² maximum

- Nuancier préconisé pour les murs : RAL 7010

Implantation :

- Implantation interdite sur les trottoirs, dans l'axe visuel de façades, murs de constructions pittoresques et sur les perspectives paysagères
- Implantation recommandée sur les parcs de stationnement, les places facilement accessibles et le long des axes de traversée.

Préenseignes

Implantation :

- Implantation interdite sur les trottoirs, dans l'axe visuel de façades, murs de constructions pittoresques et sur les perspectives paysagères
- Implantation recommandée sur les parcs de stationnement, les places facilement accessibles et le long des axes de traversée.

Préenseignes temporaires (événements...)

- identifier des zones spécifiques dans les RLP

Préenseignes dérogatoires (produits de territoires, activités culturelles, monuments historiques)

Emplacement :

- Eviter « l'effet tunnel »
- Un seul mât par unité foncière, pouvant supporter deux préenseignes dérogatoires dos à dos.
- Privilégier une organisation collective groupée plus importante en taille et d'une grande lisibilité le long des grands axes en amont des agglomérations.
- Limiter la hauteur par rapport à la voie la plus proche : éviter d'installer la préenseigne dérogatoire en haut d'un talus surplombant la route ou dans un lieu pouvant gêner la lisibilité de la signalisation routière.

Format :

- limiter les inscriptions au produit et au nom de l'entreprise ou du monument, avec un visuel maximum et un idéogramme en rapport à la SIL

Enseignes

Quantité

- 3 enseignes (tous dispositifs confondus) par façade, dans la limite maximum de 5 enseignes par activité, dont une perpendiculaire
OU
scellées au sol pour les activités en retrait de la voie publique (<20m)

Lieu d'implantation	Création de ZPR en centralités de bourgs	Création de ZPR périphérie
	<p>«Enseignes murales parallèles</p> <ul style="list-style-type: none"> ne doivent pas masquer les éléments de décor architectural : balcons, faïences, sculptures, moulures, etc. doivent respecter l'architecture du bâtiment, s'harmoniser avec les lignes de composition de la façade et tenir compte de ses différents éléments architecturaux : emplacement des baies, des portes d'entrée, porches, piliers, arcades, ainsi que tous motifs décoratifs.» 	<p>Enseignes murales parallèles</p> <ul style="list-style-type: none"> doivent s'harmoniser avec les lignes de composition de la façade
	<p>Enseignes scellées au sol :</p> <ul style="list-style-type: none"> uniquement pour les activités en retrait de la voie publique (>20m) surface maximum de 1,20m² dispositif recto-verso ou 2 dispositifs simple face <p>Enseignes posées au sol de type chevalet</p> <ul style="list-style-type: none"> ne doivent pas gêner la circulation piétonne ni entraver les règles d'accessibilité. 	
	<p>Enseignes en toitures et toitures terrasses :</p> <ul style="list-style-type: none"> interdites, même sur les bâtiments commerciaux et industriels. <p>Enseignes murales perpendiculaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les débits de tabac assurant d'autres services ou activités peuvent installer une deuxième enseigne perpendiculaire en complément de la carotte réglementaire, de même pour les pharmacies et leur croix réglementaire ainsi que l'affichage des menus obligatoire pour les restaurants. Placer les enseignes perpendiculaires sur les extrémités de la façade. Aligner les enseignes perpendiculaires avec les enseignes parallèles. 	
Qualité	<p>«Les enseignes à plat peuvent être constituées soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> de lettres peintes ou découpées d'un bandeau peu épais, ton sur ton avec la devanture d'un bandeau transparent, laissant voir par exemple la pierre ou la brique. <p>Elles doivent également :</p> <ul style="list-style-type: none"> éviter les caissons en matière plastique, éviter les autocollants sur les vitrines (vitrophanies)» 	<p>«Matériaux traditionnels (notamment fer forgé, bois et pierre), lettres peintes ou découpées... préférables aux matériaux modernes.</p> <p>éviter les caissons en matière plastique»</p>
	<p>Eclairage :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les lumineux sont autorisés pour les lettres-boîtiers. Les enseignes rétroéclairées sont préférables à toutes les sortes de spots ou de rampes. Enseignes numériques interdites. Il est conseillé aux pharmacies de ne pas faire clignoter leurs enseignes. Les écrans lumineux sont déconseillés. Si ceux-ci sont présents sur le territoire, ils doivent être éteints entre 22h et 7h. 	



